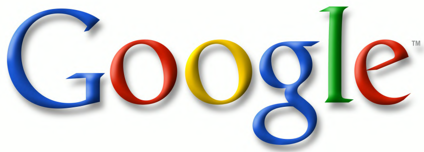




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES



LES ORIGINES

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Imprimeries réunies, 2, rue Mignon, Paris. — 5513.

JEAN MACÉ

LES ORIGINES

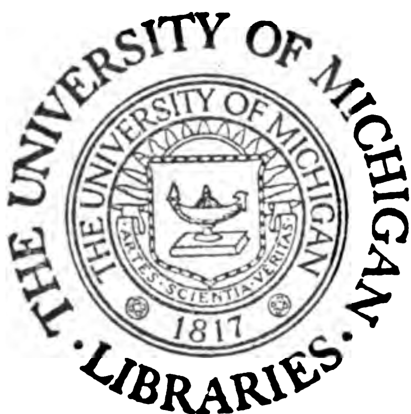
DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

(1861-1870)

PARIS
G. CHARPENTIER ET E. FASQUELLE, ÉDITEURS
11, RUE DE GRENELLE, 11

1891


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

LES ORIGINES

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Je naissais à la vie politique quand la Révolution de février nous donna le suffrage universel, laissant d'un bond, bien loin derrière, le progrès déjà sérieux pour l'époque, auquel je venais de m'attaquer tout d'abord, l'extension du droit de suffrage à toute la garde nationale de Louis-Philippe. (1)

Je marchais alors sur 33 ans, et j'avais jusque là jeté ma vie à tous les vents, ne prenant racine nulle part, ayant gaspillé les chances d'avenir universitaire, ou littéraire, qu'auraient pu me donner, au sortir du collège, mes triomphes d'écolier, si les besoins d'activité physique et d'existence au grand air n'avaient été trop souvent les plus forts. Pierre qui roule n'amasse pas mousse, dit le proverbe. Reste à savoir si c'est la vraie destinée des pierres de se faire moussues. Toujours est-il que dans ce commencement aventureux de ma carrière je m'étais frotté, chemin faisant, à beaucoup de gens et beaucoup de choses, et que j'entrais en pleine maturité d'esprit, quand le démon de la politique mit enfin la main sur moi. Je puis bien dire que ce fut une transformation. J'ai conservé de mon écriture d'avant ce temps-là : c'est la fidèle image du décousu de ma première vie. Les gra-

---

(1) *Lettres d'un garde national à son voisin.* Sans éditeur. *Janvier* 1848.

phologues auraient beau jeu à faire la comparaison avec les milliers de lettres qui sont parties de Beblenheim, dans mes années de décision et de ferme volonté.

Je n'oublierai jamais l'impression étrange, mélangée de joie folle et de terreur secrète, que me fit l'apparition subite du suffrage universel quand je l'aperçus affiché sur les murs, au matin du 25 février. Le rêve de justice que j'avais caressé d'un espoir un peu timide, dans un avenir qui menaçait de se faire attendre, je le voyais réalisé du jour au lendemain, dépassé même. Il l'était à ce point qu'il y avait lieu de se demander où la France allait être emmenée par les conducteurs improvisés qui venaient de lui surgir de terre. Revenir en arrière, il ne fallait pas y penser. Le fameux *J'y suis, j'y reste*, était trop bien à sa place avec le suffrage universel. Personne encore parmi les républicains, après tout ce qu'ils ont eu à lui reprocher, n'a osé parler sérieusement d'y toucher. Si les autres le maudissent, c'est en cachette de lui, forcés qu'ils sont de lui faire la cour à chaque élection.

Dès ce jour, il n'y avait qu'à ouvrir les yeux pour se convaincre qu'une chose primait tout dans ce pays, l'éducation du maître inculte auquel il appartenait désormais, sans recours possible contre ses volontés. Cela j'en avais la certitude absolue, et que de paroles enflammées

n'ai-je pas échangées, moi, républicain du lendemain, avec ceux de la veille qui détournaient obstinément la tête, trouvant le breuvage trop amer. Il a fallu le boire pourtant.

Certe, il est agréable de se persuader qu'on tient un peuple en bride et qu'on le fera marcher où l'on veut, du pas que l'on a décidé. Les plus dévoués à ses intérêts sont les premiers à s'y prendre. Il leur paraît monstrueux qu'il ne voie pas les choses comme eux et qu'il puisse donner tort à ses amis. N'est-on pas en droit de forcer la main à qui manque de raison? L'emploi de la force n'est-il pas légitime quand on la met au service du droit?

Il y a, par grand malheur, une petite condition à remplir quand on veut employer la force contre un peuple : il faut la tenir. Or, dans un pays de suffrage universel, c'est le peuple lui-même qui la donne, et à qui bon lui semble. Il la donne et la retire, sans avoir à dire pourquoi. S'il lui vient le besoin d'un chef, il le prend à sa fantaisie, n'en demandant à personne la permission. C'es là précisément qu'est le danger. Cette force que l'on invoque, que dire ensuite si elle tombe aux mains d'un homme en disposant à son gré, de par la volonté du peuple souverain? Et comment dominer l'instinct de conservation qui entraîne un peuple à se donner un chef armé de la force, quand il renonce, par lassitude, à la garde de ses destinées, soit qu'il ne

voie pas clair à se diriger, soit qu'il lui répugne d'en prendre le souci?

Le danger est double, en effet : il vient d'en haut aussi bien que d'en bas. S'il fallait choisir entre les deux, l'insouciance de ceux qui sont en état de raisonner sera davantage encore à combattre dans une république que l'ignorance de ceux qui ne raisonnent pas.

Partant de là, je ne voyais rien de plus urgent pour les défenseurs de la République naissante que de travailler à conjurer cette menace d'un chef imposé par le peuple, qui demeurait suspendue sur sa tête. Railleries et raisons y pouvaient peu, colères encore moins. La vraie marche à suivre était de s'attaquer à sa raison d'être, en s'efforçant de chauffer les cœurs tièdes, d'éclaircir les esprits sans lumières. Après quarante ans passés, j'en suis encore au même point.

Bien obscurs furent mes efforts au lendemain de février, bien petits leurs résultats. Rien ne sert d'écrire si l'on est pas lu, et comment se faire lire où l'écrit n'arrive pas? Nouveau venu dans le camp des vieux républicains, y apportant une note discordante, et n'étant pas d'humeur à m'embrigader, j'écrivais un peu dans le désert. Mes premiers essais politiques, les *Vertus du Républicain*, *les Entretiens du père Moreau*, le *Petit Catéchisme Républicain*, n'eurent aucun succès de vente, j'en dois faire l'aveu. J'eus

bientôt jeté ma plume pour me lancer à corps perdu dans le mouvement des réunions publiques et des banquets, mes chers banquets de 48, où je voyais le commencement d'une ère nouvelle de fraternité, la première ébauche d'une religion à venir. Je les aurais voulus avec le pain et le vin seulement. Honni soit qui n'a jamais rêvé!

Au carrefour que font en se coupant les rues Coquillière et Jean-Jacques Rousseau, il était une maison d'angle, avec deux petites fenêtres d'entresol, donnant juste au-dessus de la boucherie Duval, d'où est sortie, après le coup d'État, l'institution des bouillons Duval. C'est là que, de novembre 1848 au 13 juin 1849, j'ai dirigé, sous l'œil méfiant de la police, le bureau de la *Propagande Socialiste*, mon début dans le métier d'organisateur.

Il y avait de tout dans le socialisme d'alors. Mon socialisme, frais émoulu, se rapprochait de la nuance phalanstérienne à laquelle appartenaient beaucoup de mes amis. Elle n'avait rien de commun avec le farouche socialisme d'Etat d'aujourd'hui, l'école de Fourier basant toute sa théorie du progrès social sur un groupement libre d'actions personnelles, dans des associations indépendantes les unes des autres. Duval était phalanstérien, et de là l'installation de mon bureau chez lui.

Son organisation, du reste, était des plus sim-

ples, et ne répondait à l'enseigne que bien indirectement. Elle reposait sur un triple concours : des journaux lus la veille qu'on abandonnait pour être envoyés dans les campagnes; les adresses utiles qu'apportaient des gens venus à Paris de tous les points de la France; des listes de souscriptions mises en circulation pour payer les frais de roste. Les journaux cédés, mis d'avance sous bande pour la plupart, arrivaient au bureau, en paquets, des différents quartiers de Paris, sans rien coûter, grâce à une combinaison que j'avais imaginée. On les donnait, en recevant le numéro du jour, aux marchands de journaux à domicile, qui me les apportaient en bloc avant l'heure de la poste : c'était une condition de la clientèle.

Le tout se réduisait, en somme, à une concentration économique des essais de propagande républicaine tentés personnellement par les parisiens de province, chacun dans sa localité. L'affaire était d'apparence modeste : elle aurait pu devenir sérieuse. En peu de temps les journaux expédiés atteignirent le chiffre de 2 à 3000 par jour; et le contact quotidien avec des républicains ouvriers et bourgeois, de tous les départements, m'avait suggéré, à la longue, l'idée de les organiser en sociétés de propagande pour chaque département. Paris n'est, à le regarder de près, et c'est bien la vraie raison de son action sur le reste de la France, qu'une immense

représentation nationale, où tous les éléments du pays se trouvent confondus pêle-mêle. Qui saurait les pousser à se mettre en jeu, en les dégageant et les agrégeant par régions, aurait créé un levier d'une puissance difficile à calculer. Le faire jouer, par exemple, à son profit personnel ne sera jamais commode pour personne, et je n'y songeais guère; mais l'entreprise prêtait au soupçon. J'en étais à ma vingt-deuxième réunion départementale, et je me sentais déjà regardé de travers par quelques-uns, quand l'échauffourée du 13 juin vint couper court à tout cela.

Le rôle chaque jour plus actif que je jouais de mon chef, en enfant perdu, m'avait mis insensiblement en évidence. Je fus élu membre du comité qui dressa la liste socialiste de Paris aux élections de juin 1849, et par les soins duquel s'organisa la manifestation du 12 juin contre cet odieux bombardement de Rome, dont les conséquences pèsent encore sur la France aujourd'hui. J'étais justement un des trois commissaires chargés de régler l'ordre et la marche de la manifestation. On ne me fit pas, il est vrai, l'honneur de m'avertir qu'on l'avait doublée quelque part d'une résolution de prise d'armes. Je n'appris la marche de Ledru-Rollin sur le Conservatoire des Arts et Métiers qu'à l'instant même où Changarnier coupa sur le boulevard des Capucines l'inoffensive colonne

des manifestants, et j'ai encore dans l'oreille le cri de colère que m'arracha cette tardive révélation. J'avais donné les mains. sans le savoir, à une aventure impossible, qui allait faire sombrer les derniers restes des libertés de 48.

Elle eut pour moi ce résultat que je tombai sous le coup d'un mandat d'amener et que je m'appelai Leclerc, en Normandie, quatre mois et demi durant, au bout desquels une ordonnance de non-lieu me rendit l'usage du nom de mon père. Du bureau de la propagande socialiste, il ne fut plus question. Disparurent, du même coup mes sociétés départementales de parisiens de province. L'idée a été reprise par d'autres plus tard. Jusqu'à présent, à vrai dire, on y a vu surtout des occasions de dîner ensemble; mais c'est toujours un commencement.

Je n'ai pas eu l'intention d'écrire ici mes mémoires. C'cst l'explication de la Ligue par les antécédents de son fondateur que je voulais donner. Si je me suis arrêté sur ce moment de ma vie, c'est qu'il y a eu là une sorte d'essai préparatoire, et que l'esprit dans lequel a été conçue l'organisation de la Ligue s'y dessine déjà. Les idées sont comme les fruits; elle ne mûrissent pas en un jour.

A peine rentré à Paris, je trouvai un nouveau champ d'activité; et celui-là devait aussi me préparer à ma tâche future. On me chargea d'aller organiser dans les départements la corres-

pondance du journal la République, une mission qui allait à merveille à mes appétits de propagande et de mouvement. Ie fis là un voyage de huit mois, courant de ville en ville, à pied la plupart du temps, commis voyageur de la république, déjà bien malade, et gibier de gendarme à l'occasion. J'eus plus d'une fois des comptes à rendre aux commissaires de police du prince-président, ce qui ne m'empêcha jamais d'aller tête haute, n'ayant rien à cacher, et me réclamant tout tranquillement des institutions encore en vigueur, qu'il fallait bien respecter jusqu'à nouvel ordre.

Ce fut alors que je compris mieux que jamais les conditions de la politique à suivre dans ce pays. Nous avons affaire à un peuple acquis jusque dans ses moëlles à la Révolution, et mariant par tradition la peur du mot à l'amour profond de la chose. Les parties s'y trompent et en portent la peine, à tour de rôle. Le pays va d'instinct de l'un à l'autre, selon qu'ils font mine de vouloir déchaîner ou tuer la Révolution, maîtresse sauvage dont il redoute les emportements, sans pouvoir se détacher d'elle. Là est le secret, gloire militaire mise à part, de la popularité si tenace qu'ont pu se faire nos deux Napoléons, en se posant, l'un après l'autre comme les dompteurs et aussi les gardiens de la Révolution. Que de fois j'ai pu m'en convaincre dans mes pérégrinations à travers les campagnes de la Lorraine

et de l'Alsace! Après des conversations d'une heure, où les gens avaient applaudi à toutes mes paroles, enchérissant au besoin, j'apprenais d'eux qu'ils avaient voté au 10 décembre pour celui dont ils devaient plus tard faire un empereur. Et cela ne les gênait pas du tout. On leur avait dit qu'il incarnait la Révolution. Ils l'ont cru jusqu'à Sedan; et combien l'ont cru encore après.

Mais je m'écarte de mon récit, moins pourtant qu'il pourrait sembler. C'est en m'inspirant surtout de l'impression rapportée de ce long voyage que j'ai pu parvenir, seize ans après, à lancer de Beblenheim le mouvement de la Ligue par toute la France, l'Empire le laissant passer.

Beblenheim! Mon cœur se serre quand se rémuent en moi les souvenirs attachés à ce mot. Jour béni entre tous les jours de ma vie fut celui où ma course errante me porta, au commencement de mars 1850, dans ce village d'Alsace qui n'avait alors d'allemand que le nom. C'était la première fois depuis quatre mois que je frappais à une porte derrière laquelle il n'y eût pas à parler politique. Le moyen d'en parler! un pensionnat de demoiselles?

Je me présentais comme porte-paroles d'une mère : par une sorte d'instinct prophétique, le professeur de 1836, enterré depuis si longtemps, ressuscita de lui-même dans cette atmosphère de paix et d'études dont je me sentais enveloppé

tout à coup. Quand je partis, le lendemain matin, de Beblenheim, j'avais conquis le berceau futur de la Ligue.

Certes, la pensée du retour à demeure dans ce village perdu de la frontière n'avait pu venir au parisien enfiévré que j'étais alors. Il était dit que je serais trop heureux d'en accepter la proposition, quand elle me fut faite à la fin de l'année suivante.

J'avais pris un grand parti à l'issue de cette laborieuse campagne dont je revenais à bout de forces : je m'étais marié. L'union de deux pauvretés est chose toujours périlleuse, souvent féconde. Elle calma en moi l'humeur aventureuse, et m'enseigna le souci du lendemain que je n'avais guère connu jusqu'alors. Lourd fardeau à porter que ce serment de protection, le seul que j'aie jamais prêté, quand le gagne-pain vous tremble dans la main. Il n'était pas besoin d'un flair bien exercé, dans les derniers mois de 1851, pour entrer en doute sur l'avenir ; et je me sentais mal assis dans le poste modeste que j'occupais au journal pour lequel j'avais voyagé. Son titre seul le condamnait à mort, s'il arrivait malheur.

Je m'en étais ouvert tout naïvement à la directrice du pensionnat de Bablenheim, devenue, grâce à la correspondance, une amie, à mademoiselle Verenet, dont le nom a sa place forcée dans cette histoire des origines de la Ligue. En réponse,

elle m'avait parlé, croyant plaisanter, d'aller recommencer chez elle ma classe d'un jour, le cas échéant. Les factionnaires qui me barrèrent la porte de mon journal, dans la matinée du 2 décembre, ne donnèrent que trop vite raison à la plaisanterie. Nous nous trouvions sur le pavé, ma femme et moi, quand je reçus une lettre qui m'appelait, sérieusement cette fois, au Petit-Château. C'était le salut. Je dis adieu à Paris dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier : une vie nouvelle allait commencer pour moi.

J'arrivais à peine à Beblenheim que les gendarmes y furent envoyés pour s'enquérir de mes faits et gestes. Le maire heureusement était un ami. Je l'avais trouvé, lors de mon passage, tout fier d'avoir aidé, en 1849, au triomphe de la bonne liste, la rouge, la liste du Coq, ainsi nommée de l'emblême auquel on la reconnaissait. Il me conservait les sympathies d'alors, bien qu'il eût voté : oui, comme les autres, au plébiscite du 20 décembre. Les rapports qu'il eut à fournir sur mon compte, et cette fois, et chaque mois ensuite pendant bien longtemps, comme je l'ai appris plus tard, furent de nature telle qu'on finit par l'en dispenser.

Il n'y avait pas, du reste, à se compromettre beaucoup en me garantissant comme un homme au repos. Donner de la tête contre les murs est un jeu qui n'a jamais été de mon goût ; et je n'étais pas de ceux qui ont pu se hausser à la

consolation de croire que le vote du 20 décembre avait été un vote faussé, escamoté. C'était bien là justement ma grande colère. Je n'avais que trop la certitude de l'assentiment en grand de la nation française — peuple et bourgeois, chacun pour ses raisons à lui, — au forfait du coup d'État et aux proscriptions sans nom qui l'avaient consacré. Que faire à cela? Renier son peuple, et aller en chercher un autre : c'est une pensée qui peut traverser l'âme dans un moment d'exaspération; mais il lui est défendu d'y rester. Ronger son frein et laisser venir; c'est ce que je fis pendant dix ans.

Je dois avouer, pour être franc, que j'étais aidé à la patience par le calme, je devrais dire le charme de la vie qui m'était faite. C'était une grande famille que ce pensionnat en pleine campagne du Petit-Château, une famille où j'avais pris tout naturellement le rôle de père adoptif. La parfaite communauté d'idées et de sentiments qui régnait entre moi et la maîtresse de la maison me rendait aussi facile qu'agréable ma tâche de professeur universel, enseignant sans contrôle des élèves que je considérais comme mes enfants. Plongé tout entier dans l'étude, je rentrais à l'aise en possession plus complète de ce que j'avais su, et je comblais, à moi tout seul, bien des lacunes de mon ancien bagage de connaissances. Esprit qui travaille ne s'aigrit pas. Si parfois la démangeai-

son littéraire me reprenait, le directeur du Théâtre et du Journal du Petit-Château avait de quoi la satisfaire le plus innocemment du monde. Je m'habituais à vivre sans m'occuper du gouvernement, couvant sous la cendre mes ardeurs sans emploi, et doucement résigné à mon heureuse obscurité.

J'en étais là, quand parut, en septembre 1861, *l'Histoire d'une Bouchée de pain*, dont le succès fit sur moi l'effet de l'ouverture de sa cage sur un oiseau : l'horizon s'ouvrait enfin devant moi.

C'est à ce moment là que commence la série de ce qui figure en tête de ce recueil sous le titre de *Préliminaires*. Ce sont bien, en effet, les préliminaires de ma prédication de la Ligue. Ils ne font qu'un avec le reste du volume: c'est le même enseignement et la même note. J'en conseillerais volontiers la lecture à ceux qui m'ont accusé depuis d'avoir caché mon jeu, si je pouvais espérer les avoir pour lecteurs. Ceux qui les liront seront en mesure de juger si je n'ai pas, dès l'ouverture de ma campagne, donné à voir nettement quel but je poursuivais, et par quel chemin j'entendais marcher.

La *Société des Bibliothèques Communales du Haut-Rhin*, par exemple, qui a été mon premier essai de groupement, fonctionnait si bien sur le plan futur de la Ligue, que j'ai pu la donner comme exemple à suivre, quand j'ai entamé la prédication

de 1866. Il n'y avait à cela rien de bien étonnant ; elles n'étaient l'une et l'autre que la mise en pratique d'une seule et même pensée, maîtresse absolue de mon esprit depuis l'avènement du suffrage universel.

Cette pensée peut se formuler en deux lignes : faire agir librement ceux qui savent, pour faire raisonner ceux qui ne savent pas.

La République du suffrage universel est à ce prix. C'est ainsi uniquement qu'elle se garde, quand on l'a, qu'elle se prépare, quand on ne l'a pas. Tout pâlit devant ce devoir, suprême pour qui la veut. Qui veut la fin veut les moyens, les moyens avouables, s'entend, les seuls qui soient de bon service. En est-il de plus avouable que de travailler à faire des hommes et des citoyens?

Si je me suis laissé aller à écrire ces lignes, déjà trop longues, dans lesquelles je viens de me mettre en scène d'un bout à l'autre, c'était seulement pour éclairer d'un jour plus vif les origines et le caractère d'une œuvre trop acclamée par les uns pour n'être pas vilipendée par les autres. Je voulais, comme je l'ai dit en commençant, donner le mot de la Ligue dans la confession de son fondateur.

Maintenant j'ai assez parlé de moi. Je cède la parole au Jean Macé de 1861. Il ne démentira pas celui de 1889.

JEAN MACÉ.

II

PRÉLIMINAIRES

LETTRES

D'UN PAYSAN D'ALSACE

A un Sénateur

SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE (1)

I

Monsieur le Sénateur,

Il paraît que l'année dernière, des messieurs de par ici, tous des gens bien posés, les premiers du pays, dirigeant des foules d'ouvriers, et sachant mieux que personne ce qui leur manque, il paraît, dis-je, que ces messieurs vous ont envoyé une pétition pour obtenir l'instruction obligatoire, et que vous n'avez pas voulu, parce qu'on vous a déconseillé la chose. A mon sens, on vous a donné de mauvaises raisons, et, si vous voulez bien me le permettre, je vais vous donner les miennes, dans l'espoir qu'elles vous serviront pour une autre fois, car on y reviendra, vous pouvez le croire. C'est une trop grosse affaire pour la laisser là du premier coup.

(1) *Industriel Alsacien*, décembre 1861 et janvier 1862

On vous a parlé de la liberté du père de famille, du droit qu'il a sur ses enfants, de l'iniquité d'une loi qui le forcerait de les envoyer à un instituteur dont il ne voudrait pas.

Laissez-moi vous dire qu'on vous a fait des phrases.

Je les vois de ma porte, traînant tout le long du jour, les enfants qui ne vont pas à l'école, et je puis bien vous certifier que les pères de famille, qui ont droit sur eux, ne sont pas en querelle sur l'éducation avec l'instituteur de chez nous, qu'ils ne trouvent pas mauvaise sa manière d'enseigner les fractions, et qu'ils ne l'ont jamais disputé sur la règle des participes, que le petit de mon fils me récitait l'autre jour avant d'aller à l'école.

La grammaire et l'arithmétique, vous le savez aussi bien que moi, on ne sort pas de là dans nos écoles.

Bien sûr qu'ils n'ont pas d'opinion à eux là-dessus, les braves gens, et quand vous forcerez les mioches à quitter les fossés de la route pour les bancs de l'école, soyez bien persuadé que vous ne ferez pas violence aux idées, non plus qu'à la conscience des papas. A leur insouciance, à leur mépris de ce qu'il ne savent pas eux-mêmes, je ne dis pas : mais entre nous est-ce bien là quelque chose à respecter? La liberté de la négligence nous mènerait loin, savez-vous, si on la proclamait pour de bon.

Sans être un grand philosophe, je me rends à peu près compte de ce que c'est que la société. C'est un état de choses où chacun se soumet à

des servitudes qui gênent le particulier, dans l'intérêt du public.

Je suis bien le maître de ma voiture, n'est-ce pas? et s'il me plait, la nuit, de la conduire à l'aveuglette, à travers les trous et les tas de pierres, au risque de la briser, il semblerait d'abord que je suis dans mon droit. Et pourtant on me force d'allumer ma lanterne; si j'y manque, on ne se gêne pas pour me dresser procès-verbal. Et si je voulais m'en plaindre aux camarades, ils me donneraient tort, parce qu'il ne s'agit pas seulement de ma voiture, à moi, mais qu'elle peut rencontrer du monde sur la route, écraser un enfant, ou briser la voiture du voisin qui ne serait pas content.

Pourquoi donc vous faire scrupule pour forcer les négligents d'allumer aussi la lanterne dans la tête de leurs enfants! Croyez-vous que nous n'y soyons pas tout aussi intéressés, et que ces tête, où il fait noir, ne puissent rien briser plus tard!

Ah! monsieur le sénateur, sans penser à plus tard, ni aller plus loin que l'heure d'aujourd'hui, quel grand service vous rendriez au pays en débarrassant les rues de nos villages de ces tas de petits vauriens qui font l'école buissonnière toute l'année! On a voulu vous apitoyer sur le sort des pauvres gens qui ont besoin de faire travailler même les petits enfants. Ce que ceux-là en abattent d'ouvrage tiendrait dans pas grand-chose. Mais s'il y a quelque part un mauvais coup à faire, une pierre à jeter aux femmes qui passent, un nid à dénicher, malgré les arrêtés

de messieurs les préfets, un verger avec un trou dans la haie, vous êtes bien sûr de les voir accourir, et si le trou n'y est pas, ils l'auront bientôt fait.

Ce qu'ils deviendront par la suite, avec l'éducation qu'ils se donneut ainsi entre eux, en place de celle de l'école, je ne veux pas trop le prédire, car ce sont là jeux de gamins qui n'empêchent pas toujours de devenir honnête homme; mais vous conviendrez que c'est un mauvais commencement, qui n'a rien de rassurant.

Venir vous parler après cela de la liberté des pères et de l'autorité qu'ils ont sur leur enfants, je vous le répète, malgré tout le respect que je vous dois, c'est vous faire des phrases, et rien de plus. Car enfin, s'il y en avait quelque part des communes où les pères de famille, usant librement de leur autorité, s'avisassent d'élever leurs enfants dans le métier de brigand, il est bien certain que vous enverriez promener sans façon leur libertéet leur autorité, et que vous mettriez la main sur les brigandeaux pour leur imposer une éducation meilleure. Nons n'en sommes pas là, Dieu merci, et si ceux-ci deviennent jamais des brigands, ce sera sans qu'on les y pousse, uniquement pour avoir été abandonnés à eux-mêmes.

Ne permettez pas cela non plus. Mettez-moi hardiment la main sur ces petits coureurs, et envoyez-les moi, tambour battant, à l'école. Et ne craignez pas qu'on s'en plaigne dans les campagnes. Ceux qui voudraient se plaindre seront reçus comme le voiturier qui ne voudrait pas al-

lumer sa lanterne. On les fera taire, et n'en ayez pas souci : nous nous en chargeons. Nous ne tenons pas, voyez-vous, à avoir des mauvais sujets parmi nous.

J'ai lu, un jour, dans le journal que les trois quarts des condamnés en cour d'assises ne savaient ni lire ni écrire. Persuadez-vous bien que ce n'est pas seulement parce qu'ils ne savent ni lire ni écrire, ce qui est assurément pour quelque chose, mais aussi, et surtout, parce que, étant petits, le temps que les autres ont passé à l'école, ils l'ont passé, eux, à rôder comme des sauvages, s'entraînant mutuellement au mal.

C'est à ceux-là que je vous conseille de penser, quand on viendra vous redemander l'instruction obligatoire, et non aux enfants des bons bourgeois qui ont leurs raisons pour ne pas vouloir des maîtres que l'État met à leur disposition. Ceux qui ont des idées ne laissent pas courir leurs enfants du matin au soir, et les font travailler à la maison. Ceux-là n'ont rien à redouter de l'instruction obligatoire : elle ne changera rien pour eux à ce qui existe. C'est sur ceux qui n'ont pas d'idées qu'elle agira, et c'est grandement mon avis qu'on fera bien de les forcer d'envoyer leurs enfants à l'école, comme on me force, moi, d'écheniller mes arbres au printemps. Les chenilles du négligent iraient sur les arbres des autres, s'il n'y avait pas une loi. C'est une loi de ce genre-là que nous vous demandons, et vous reconnaîtrez vous-même que nous avons bien raison, si vous voulez y réfléchir tranquillement.

C'était là, monsieur le sénateur, tout ce que je voulais vous dire pour aujourd'hui, parce que je n'aime pas à en écrire trop long à la fois; mais j'ai encore d'autres raisons à vous donner, qui ne sont pas moins bonnes. Si vous me faites l'honneur de me lire, je vous expliquerai cela de mon mieux dans ma prochaine lettre.

II

J'allais vous envoyer les autres raisons que j'ai encore à vous donner en faveur de l'enseignement obligatoire, quand j'ai rencontré un brave homme qui demeure chez nous, qui s'occupe d'enseignement et qui a lu plus de livres que moi sans y avoir grand mérite. Il m'a dit que j'avais passé trop légèrement sur la question de l'autorité du père de famille, et là-dessus il m'a commencé tout un discours qui m'a si fort intéressé, que je veux vous mettre ici ce que j'en ai retenu.

La question peut être envisagée sous deux faces, au point de vue de la nature et au point de la société.

Au point de vue de la nature, ce n'est pas l'enfant qui appartient au père, c'est le père qui appartient à l'enfant. C'est là une loi qui est écrite partout. Qui donne la vie est tenu de veiller à ses premiers développements, et les seuls serviteurs connus dans le monde animal, ce sont le père et la mère. Je vous donne la phrase comme on me l'a donnée, monsieur le sénateur, et je vous avouerai que d'abord cela me

paraissait un peu dur à avaler. Pourtant, à force d'y réfléchir, j'ai fini par comprendre qu'il y avait du vrai là-dedans. Nous sommes si bien à eux, de par la nature, à ces méchants marmots, qu'ils se font nos tyrans de prime abord, comme si c'était la chose du monde la plus simple et la plus légitime, et si nous ne résistions pas par la raison et la volonté à cette pente naturelle qui les pousse, eux, à commander, et nous, à obéir, nous en verrions de belles.

Et comme pour mieux établir leur droit souverain à nos très-humbles services, la nature les a dispensés de la reconnaissance à laquelle ils ne penseraient jamais d'eux-mêmes, si nous n'étions pas là pour la faire entrer dans leur petit cœur par l'éducation. Et notez que c'est tout au plus si nous en venons à bout. Ils répètent d'abord machinalement, sans trop les sentir, les phrases que nous leur faisons ; et c'est plus tard seulement, quand la raison a pris le dessus sur les instincts naturels, que le sentiment de la reconnaissance se montre véritablement en eux, pour arriver à toute sa force alors que nous sommes vieux, nous autres, et que c'est nous qui sommes les enfants.

Donc, si l'on veut venir vous parler de la nature, demandez qu'on établisse le droit de l'enfant avant celui du père, car c'est lui le premier en date, et le légitime. Le père n'a que des devoirs vis-à-vis de son petit enfant, et parmi ces devoirs, celui de l'éducation est au premier rang. Hors les cas d'extrême misère, qui sont rares après tout dans nos campagnes, à l'âge de

la force, et qui viennent jeter à bas tout l'ordre établi par le bon Dieu, l'homme qui fait travailler son petit enfant pour gagner sa vie, j'entends travailler du matin au soir, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'école pour lui, cet homme-là est un père dénaturé, que le mépris public devrait marquer au front. Ce n'est pas un droit dont il use, c'est un devoir qu'il foule aux pieds, et un crime qu'il commet.

La question posée ainsi devient facile à résoudre au point de vue de la société. S'il y a un crime commis, qui oserait défendre à la société d'intervenir ?

Au commencement des sociétés humaines, quand elles en étaient encore à leur point de départ, au groupe formé par la famille, le père de famille était souverain, en sa qualité de chef d'Etat. Il avait droit de vie et de mort sur la mère et les enfants, et de même qu'il pouvait tuer le corps, il pouvait aussi laisser périr l'âme : nul n'avait de compte à lui demander. Est-ce là le régime qu'on réclame ? Alors pourquoi les tribunaux se permettent-ils d'envoyer en prison les monstres qui martyrisent leurs petits enfants et les laissent manquer de tout ? Le vieux droit du père est en leur faveur. L'enfant est à eux ; ils en font ce qu'ils veulent. Si vous l'avez abandonné pour le corps, ce droit des anciens temps, devenu abominable dans notre société chrétienne, à quel titre voudriez-vous le conserver pour l'âme qui demande aussi à être habillée et nourrie ? Qu'il décide lui-même comment elle sera nourrie et habillée, rien de plus juste, et je

ne demande pas qu'on fasse des enlèvements d'enfants, comme au temps des dragonnades, et dans le pays du petit Mortara. Mais quelle que soit la nourriture, il en faut une, et ce n'est pas seulement le droit, c'est le devoir de la société de l'exiger, comme elle exige que l'enfant ait du pain, qu'il convienne au père ou non de lui en donner.

Vous trouverez peut-être, monsieur le sénateur, que c'eût été dommage d'aller plus loin sans dire un mot de toutes ces considérations-là. Je n'y aurais peut-être pas pensé tout seul. Mais telles que les voici, je les comprends parfaitement, et je me garderais bien de douter que vous puissiez les comprendre. Vous savez aussi bien que moi que les lois ont été inventées parmi les hommes précisément pour protéger les faibles contre les forts, et quoi de plus faible, de plus digne de protection qu'un pauvre petit enfant trahi par son protecteur naturel? Quelle loi plus juste et plus nécessaire que celle qui viendrait à son secours, que la loi que nous vous demandons? Si vous êtes père, monsieur le sénateur, demandez-vous ce que vous penseriez de vous-même dans le cas où vous laisseriez courir vos enfants toute la journée dans la rue, et si vous trouveriez mauvaise la loi qui vous rappellerait à votre devoir de père, et j'ajouterai à votre devoir de citoyen. Je vous dirai la prochaine fois pourquoi.

III

Nous avons le suffrage universel, monsieur le sénateur. Ce n'est pas une petite révolution que

celle qui s'est faite en février 1848, et elle entrainerait à sa suite quelques changements, comme de rendre obligatoire l'enseignement qui ne l'était pas, que cela ne devrait étonner personne, vous moins que tout autre : vous êtes bien placé pour voir de haut. On cause politique chez nous tout comme dans les villes, et j'ai entendu dire contre le suffrage universel des choses qui ne manquaient pas de justesse, je suis le premier à en convenir. Malheureusement, j'en vois une qui coupe court à tous les raisonnements, si beaux qu'ils soient, c'est que, à tort ou à raison, tous, tant que nous sommes, ignorants ou non, et je connais pas mal de messieurs qui ne sont pas bien savants non plus, nous y tenons, et qu'il ne sera pas facile de nous le retirer des mains. Il faudrait pour cela une révolution. Je cherche qui est de force à la faire, et je ne trouve pas. Donc, ce qu'il y a de plus raisonnable, c'est de s'arranger pour vivre avec le suffrage universel, puisqu'on ne peut pas s'en débarrasser.

Cette marmaille qui court dans nos rues, dont je vous parlais en commençant, c'est de la graine de souverains, ni plus ni moins. Peut-être vaudrait-il mieux qu'ils en soit autrement, je ne sais pas; mais comme c'est impossible, ce n'est pas la peine d'en parler. Ce qui vaut la peine qu'on en parle, c'est de travailler à les mettre en état d'être un jour pas trop incapables, et, pour commencer, de leur apprendre à lire et à écrire.

L'ignorance du peuple est maintenant un danger public, monsieur le sénateur. Aüparavant c'était seulement une honte. En mon âme et

conscience, j'appelle cela un progrès, parce que cela nous donne plus de chances de la voir cesser. Autrefois c'était affaire de bonne volonté, générosité pure des gens qui savaient, de s'occuper des gens qui ne savaient pas. C'est aujourd'hui nécessité absolue et question d'intérêt personnel. L'homme a ses côtés honorables et fait bien des choses par bonté d'âme : j'aime mieux néanmoins la garantie d'aujourd'hui que l'autre.

Si l'ignorance est maintenant un danger public, et j'aimerais voir quelqu'un venir me soutenir le contraire, peut-il être permis à un père de ne pas envoyer son enfant à l'école, quand elle est ouverte à tous, et qu'il n'en coûte rien aux pauvres? Non, cent fois non, pas plus qu'il n'est permis à nos jeunes gens de rester à la maison, quand le jour de la conscription est arrivé. Demandez-vous, ce jour-là, aux parents, ce qu'ils en pensent, et vous inquiétez-vous de leur autorité sur le conscrit? Faites-moi une bonne conscription d'école, et que le sergent de police ramène par l'oreille l'écolier réfractaire! Croyez-moi, c'est aussi l'ennemi de la patrie que l'on combat sur ces bancs qu'il déserte.

Cela me paraît si clair qu'il n'y a rien à dire en vérité pour démontrer une chose qui s'impose d'elle-même. Si l'on me chargeait de prouver l'existence du soleil, je dirais : regardez. Sans plus de paroles : regardez, monsieur le sénateur.

IV

Je me suis arrêté court, la dernière fois, par l'impuissance où je me sentais de trouver des

preuves en faveur d'une vérité trop claire à mes yeux; mais cette fois j'aurai de quoi dire.

Je suis allé, l'autre jour, à Vieux-Brisach, faire un chargement de planches et d'échalas, et, le marché conclu, on a causé en buvant la chope. Savez-vous qu'ils se sont permis de me traiter du haut en bas? Ils m'ont demandé ce que l'on apprenait dans nos écoles, et quand, après avoir nommé la grammaire et l'arithmétique, j'en suis resté là, ils m'ont ri au nez.

Il paraît qu'on leur en donne bien d'autres chez eux, et je me demandais au retour, en suivant mon cheval qui mange la même avoine que les chevaux de Vieux-Brisach, pourquoi nos enfants n'auraient-ils pas la même pâture d'esprit que les petits Badois? Ils ne sont pas, je suppose, d'une race inférieure, et ce n'est pas moi, du moins, qui en conviendrai.

C'est pour cela qu'en réclamant de vous l'enseignement obligatoire, je crois qu'il est bon de s'entendre et qu'il faut vous dire de quel enseignement je veux parler. Savoir lire et écrire, c'est une belle chose. Il n'est guère possible d'apprendre sans passer par là. Mais on ne sait rien quand on sait cela. Ce n'est pas le tout d'avoir l'outil, il faut encore s'en servir. Quand je me suis fait cadeau d'une belle charrue neuve, mon champ n'est pas labouré. Malgré tout mon respect pour les quatre règles et l'orthographe, ce n'est pas assez, permettez-moi de vous le dire, pour former un homme qui puisse se rendre compte des choses au moins en gros, comme on

doit le faire quand on est électeur, et qu'on est appelé à donner son avis sur ce qui se passe dans son pays. Ce qui pouvait être bon du temps de Louis-Philippe, quand nous ne comptions pas, ne l'est plus aujourd'hui que chacun de nous compte pour un, tout comme un membre de l'Académie. Et voilà-t-il pas précisément qu'en parlant l'autre jour de choses et d'autres avec l'instituteur de chez nous, il m'a appris qu'on instruit bien moins les enfants d'à présent que ceux du temps de Louis-Philippe et qu'on a rogné le programme des examens pour enlever aux instituteurs la tentation d'aller plus loin qu'on n'aurait voulu. Pour preuve, il m'a donné à regarder l'ancien *Manuel des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire élémentaire*. J'ai là le volume; il est de 1842, publié par Hachette, libraire de l'Université royale de France. J'y vois une histoire de France; j'y vois un cours de dessin linéaire, avec un peu de géométrie et des notions sur les machines les plus simples, toutes choses dont il n'est plus question maintenant dans les écoles de nos villages. On a fait une loi pour mettre ordre à tout cela.

Je me suis fait renseigner, monsieur le sénateur; ce ne sont pas vos amis qui ont fait cette loi-là. Si vous en avez jamais douté, vous devez savoir à quoi vous en tenir maintenant. Ceux-là du moins travaillaient en connaissance de cause. Ils ne voulaient pas du suffrage universel, et ce sont les mêmes qui avaient commencé à le démolir par cette autre loi du 31 mai, qui faisait la paire avec celle dont je viens de parler. Il y

a dix ans que la loi du 31 mai a disparu, je n'ai pas besoin de vous dire dans quelle circonstance, et la loi imaginée pour la plus grande gloire de l'ignorance est encore debout. Ne trouvez-vous pas bientôt qu'il est temps de jeter un coup d'œil de ce côté-là. Les cadeaux que vous laissent les gens qui ne vous aiment pas, on ne les garde pas si longtemps d'habitude.

Tenez, pour vous dire toute ma pensée, il pourrait bien se faire que d'ici à quelque temps, on nous appelât tous à décider, par un vote universel, si nous avons bien fait d'aller en Italie et si le sang de nos enfants a coulé pour une bonne cause à Magenta et à Solferino. Croyez-vous pas qu'il soit juste que des hommes qu'on fait juges dans de pareilles questions apprennent, étant petits, où est placée Rome, et de quel côté est l'Autriche ? Et qu'est-il besoin de vous dire qu'il est bon d'enseigner l'histoire de son pays à celui qui plus tard pèsera pour sa part sur ses destinées ?

J'irai plus loin. Il paraît qu'il y a eu des choses écrites en français dont sont fiers ceux qui les ont lues, et que c'est là une de nos gloires nationales, aussi prisées par certaines gens que toutes nos batailles. Serait-ce trop de hardiesse de demander qu'on montre aussi à nos enfants quelque chose de ces richesses d'un pays dont ils seront un jour les maîtres, car, nous autres paysans, nous sommes bien, à l'heure qu'il est, les maîtres du pays, voyez-vous, et nous l'avons prouvé, je le crois, à ceux qui voulaient en douter. Ne pourrait-on pas, en faveur de nos grands

écrivains, dérober quelques heures à la grammaire qui n'apprend rien, pas même le français, à ce que m'a prétendu du moins un homme qui doit s'y connaître, car c'est son métier?

Et puis, il y a encore autre chose. J'entends dire autour de moi que la science a fait de nos jours des progrès étonnants, que ces messieurs qui sont de l'Académie, et bien d'autres qui n'en sont pas, arrachent tous les jours à la nature quelques-uns de ses secrets, et que notre siècle sera grand à cause de cela parmi tous les autres. On ne s'en aperçoit guère dans nos villages. Il nous serait pourtant bien utile à nous, qui vivons plus que ceux des villes en tête à tête avec la nature, à nous qui lui demandons à grand renfort de travail notre pain et le vôtre aussi, à vous tous, il nous serait pourtant bien utile d'apprendre aussi un peu de toute cette science dont s'enrichit l'humanité, comme le disait le journal il n'y a pas longtemps. Nous sommes aussi du genre humain, et pourquoi nous laisser à la porte en déclarant que rien de tout cela ne doit entrer dans nos écoles?

Vous allez me dire que j'en demande trop à la fois. Non, monsieur le sénateur, je vous demande seulement ce qui existe à deux pas d'ici, dans un pays qui n'en a pas besoin autant que le nôtre, puisqu'il n'a pas encore le suffrage universel. L'on m'a raconté qu'on avait ouvert dernièrement un grand concours entre tous les instituteurs de France, afin de voir ce qu'il y aurait de meilleur à faire pour nos écoles, et qu'à eux tous ils avaient écrit là-dessus des milliers et des mil-

liers de mémoires. Ce n'était pas beaucoup la peine d'abîmer tant de papier. Allez prendre aux Allemands l'école qu'ils ont dans leurs villages, et donnez-nous la. Je ne vous en demande pas davantage. Elle est obligatoire.

V

Je suis au bout de mes raisonnements ; pourtant avant de nous quitter, j'ai encore un appel à faire, non plus à votre raison, mais à votre cœur.

Quand le suffrage universel nous est arrivé sans crier gare, — et Dieu nous est témoin que nous ne l'avions pas demandé, — quand nous nous sommes vus, un beau matin, la maison à gouverner sur les bras, sentant que nous n'en étions pas capables, nous sommes allés tous du même mouvement, d'un bout de la France à l'autre, chercher celui qui gouverne aujourd'hui à notre place, pour lui donner notre procuration. On a eu beau dire, on a eu beau faire : nous n'avons rien écouté, rien redouté, et ce qui existe aujourd'hui est là parce que nous l'avons voulu.

C'est à nous que vous devez votre habit brodé de sénateur et vos appointements. Nous avions voté tout cela en principe, le 10 décembre. Ceux qui nous encourageaient ce jour-là, et qui s'en repentent maintenant, auraient bien pu le voir s'ils avaient eu des yeux. Ne vous sentez-vous pas le débiteur de ce peuple des campagnes qui vous a fait ce que vous êtes, et voudrez-vous

qu'il soit dit qu'il aura moins appris sous votre autorité que sous celle de M. Guizot?

Si j'étais ce gouvernement-ci, moi qui vous parle, le ministre de l'instruction publique serait mon premier ministre, et ce peuple qui se serait jeté dans mes bras en confessant son ignorance, je me ferais une question d'honneur de le débarrasser, bon gré malgré, de cette ignorance, la vraie raison d'être de mon trop grand pouvoir. Je sais bien que ce n'est pas l'œuvre d'un jour, ni d'un homme ; mais un champ commence par un sillon, et le premier sillon à creuser ici, c'est de nous faire une loi qui donne le signal d'un nouvel ordre de choses.

A ce signal, je puis bien vous assurer que beaucoup répondront, même parmi ceux que vous pourriez considérer comme mal disposés pour vous. Ils y ont tous un trop grand intérêt. Les libertés qui leur font si grande envie sont au bout. On a parlé souvent de réconciliation, depuis les querelles de 1848. Voilà le véritable terrain de la réconciliation entre les petits et les grands, celui sur lequel tout le monde pourra se rencontrer, parce qu'on y attaquera l'ennemi commun, l'ignorance du pauvre monde.

Et pour en finir par cette question du père par où j'ai commencé, ce peuple s'est mis comme un petit enfant entre vos mains, monsieur le sénateur : envoyez-le de force à l'école; c'est votre devoir.

DANIEL ORTLIEB.

Pour copie conforme :

JEAN MACÉ.

II

DE LA DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

EN FRANCE (1)

Si vous causez de son pays avec un Allemand qui soit en veine de confiance, il vous dira volontiers qu'une chose manque à l'Allemagne, c'est un Paris. Et beaucoup de Français, s'ils descendaient au fond de leur pensée secrète, vous confesseraient qu'il y a quelque chose de trop en France, c'est Paris.

Depuis les Girondins, il s'est fait bien des plaintes contre Paris.

« Paris mangela France, et la tyrannise. Il tire à lui toutes les forces vives du pays, et dicte ses volontés à la province soumise, qui ne peut que courber la tête quand il a parlé, et reconnaître humblement, après coup, les gouvernements qu'il improvise à ses heures de caprice. »

C'est là ce que l'on entend tous les jours, et par une raison bien simple, c'est que c'est vrai.

Il est facile de concevoir qu'un pareil état de choses pèse lourdement aux vieilles cités, qui ont été autrefois des centres, et qui ne sont plus que des points perdus dans la circonférence. L'Alsace, entre toutes les anciennes provinces, l'Alsace arrivée l'une des dernières, et qui se sent encore un pays à part, derrière ses montagnes, l'Alsace est tourmentée peut-être

---

(1) Revue d'Alsace, janvier 1862.

plus que toute autre par ce besoin de décentralisation, qui fait en ce moment son tour de France ; besoin légitime, qui doit finir par trouver satisfaction, mais qui ne me paraît pas sur le bon chemin, quand il se traduit par des jalousies et des récriminations contre Paris.

Je voudrais essayer d'indiquer une autre voie, plus large et plus féconde.

Il n'est question, c'est entendu, que de la décentralisation intellectuelle, l'autre n'étant pas ici de notre compétence ; mais la première suffirait déjà, en attendant mieux, et si elle était une fois réalisée, le reste suivrait de lui-même, comme une conséquence obligée.

Dans l'état actuel des choses, prêcher des croisades contre Paris, c'est tout simplement conspirer contre la vie nationale, je parle de la vie de l'intelligence, puisqu'elle s'est concentrée là, et qu'on l'attaque dans sa place de refuge, c'est positivement le mot. L'Allemagne aurait demain son Paris que Dresde, Munich, Stuttgart, Heidelberg et tant d'autre villes, grandes et petites, resteraient encore des centres intellectuels, vivant de leur vie propre, et faisant rayonner autour d'eux leur pensée. Pourquoi? C'est qu'il y a là des hommes qui savent et qui pensent, qui parlent et qui écrivent, qui sont groupés autour d'institutions sérieuses, et qui, par les associations, par les livres, par les journaux, sont en rapports continuels entre eux, d'un bout de l'Allemagne à l'autre. On ne centralise pas l'intelligence quand elle trouve à vivre partout. Que demain

Paris cesse d'être ce qu'il est, que restera-t-il à la France pour tenir son rang dans le monde? Où se réfugieront les intelligences pressées de vivre et de grandir, et d'arriver aux places d'honneur qu'on peut conquérir par le travail et le talent?

La province se plaint que tous ses hommes de mérite s'envolent vers Paris, sitôt qu'ils sentent les ailes leur pousser. Se demande-t-elle bien pourquoi? Quelqu'un a-t-il jamais rencontré des racoleurs envoyés par les Parisiens pour aller faire à travers les départements des razzias de leurs grands hommes? Hélas! s'ils osaient, les pauvres Parisiens, ils s'entoureraient plutôt d'un cordon sanitaire pour empêcher les autres d'entrer. Ils s'étouffent tous là-dedans. Beaucoup y meurent de faim et foulent triomphalement l'asphalte des boulevards d'un pied qui n'est pas toujours complètement chaussé. Ils ne veulent pourtant s'en aller à aucun prix; et après quelques années de cette vie de misères, où le pain de chaque jour est un problème sans cesse renaissant, c'est pour eux le chemin de l'exil que celui qui les ramène devant la nappe toujours mise dans la maison qui les a vus naître. Que voulez-vous? l'homme ne vit pas seulement de pain.

Donc, ce n'est pas Paris qui est coupable de ces désertions dont la province se dit victime. Il n'appelle personne, et son hospitalité le plus souvent n'a rien d'engageant. Il serait même facile, bien loin d'être dépeuplé par lui, de lui enlever une bonne partie de ce personnel qui l'encombre, qu'on a l'air de lui envier, et dont

on serait bien embarrassé présentement, s'il vous prenait au mot. Il suffirait de ne pas lui laisser le monopole de la vie intellectuelle.

On a beau dire, les éléments ne manquent nulle part. Ce sont les plus ardents qui vont à Paris, ce ne sont pas toujours les plus forts. Seulement ceux qui partent sont entraînés là-bas dans le tourbillon de l'activité générale, et ceux qui restent s'endorment la plupart du temps, faute d'occasion. Là est tout le secret de la prépondérance exorbitante de Paris. Si l'on veut la faire cesser, c'est là qu'il faut aller la combattre.

« Réveillez-vous, belle endormie ! pourrait-on dire à la province ; parlez, agissez. Cela vous déplaît que la poste vous apporte vos opinions toutes faites. Eh bien ! faites-les vous-même, et renvoyez-les au besoin au maître d'école dont vous êtes lasse, il faudra bien qu'il vous écoute quand vous aurez raison. »

Que la province s'affirme, et qu'elle imprime, si elle veut être lue. Qu'elle se donne des organes à elle, ou mieux, qu'elle prenne plus au sérieux ceux qu'elle a déjà, et qu'elle les rende importants par un concours énergique et réfléchi. Qu'elle fasse aussi ses livres, et ses brochures, puisque la mode y est. Il est vrai que les auteurs n'y trouvent pas actuellement d'éditeurs, vu que des éditeurs n'y trouveraient pas d'acheteurs ; et c'est un cercle vicieux dans lequel on pourrait tourner longtemps si l'on ne prend le parti de le briser par un commencement. Mais il faut bien se persuader que c'est seulement ainsi qu'on

rétablira l'équilibre, que c'est en agissant résolument sur le centre, et non en s'isolant de lui dans une hostilité jalouse dont il ne s'inquiètera jamais, parce qu'elle est impuissante. Pour décentraliser, en un mot, bien loin de restreindre les rapports avec le centre, il faut les multiplier au contraire, en les rendant actifs, de passifs qu'ils ont été jusqu'à présent. Paris restera toujours, — à quoi bon se le dissimuler ? le grand marché intellectuel du pays ; mais il n'y a pas que des acheteurs qui aillent à un marché, il y a aussi des vendeurs. Seulement pour vendre, il faut avoir produit.

L'Alsace a sa part d'action toute tracée dans cette campagne de la province, non pas contre Paris, mais sur Paris. Française par le cœur, Allemande par le reste, elle est le trait d'union indiqué entre ces deux grandes races, qui marchent aux premiers rangs de la civilisation moderne, et qui se regardent de travers par dessus leur fleuve, parce qu'elles ne se connaissent pas bien. C'est à l'Alsace, qui les voit de plus près, à faire connaître à la France les immenses progrès réalisés depuis trente ans de l'autre côté du Rhin, progrès qui nous laissent littéralement en arrière, pendant que nous continuons innocemment à nous croire les fils aînés du progrès, et que nous ferions bien d'étudier pour en tirer parti. Sur ce terrain, elle peut parler avec autorité, et faire la leçon aux Parisiens, qui lui en seront reconnaissants. D'autre part, sa parole fera également autorité, et plus que celle de Paris, sur ses anciens frères allemands, et il y a

là aussi une cause à plaider dont elle peut, mieux que les autres, se faire l'avocat. Ils ont oublié ce qu'il nous doivent, les ingrats, et sous le prétexte que nos révolutions ont l'air d'avorter, ils en profitent chez eux, sans nous en savoir gré. Ils se figurent à l'heure qu'il est, Dieu me pardonne, que nous sommes ici des espèces d'esclaves, marchant au son du tambour et que nous pourrions devenir un jour les ennemis de leur liberté, nous, les pères de la liberté sur le continent. C'est aux plumes alsaciennes qu'il appartient de les détromper, et nulles ne sauraient le faire mieux qu'elles.

Et à ce sujet, il faut aborder carrément une question délicate, qui se dresse d'elle-même en avant de cette émancipation intellectuelle dont il s'agit pour la province.

L'intelligence, dira-t-on, n'est pas libre en France ; la presse est enchaînée, et à quoi bon se remuer pour ne pas avancer ?

C'est une objection de peureux, pour ne pas dire de paresseux. Il est convenu, c'est vrai, dans ce pays — et c'est le peuple lui-même qui l'a décidé par son vote — qu'on laissera le gouvernement tranquille, et qu'il aura le pouvoir de se débarrasser de toute opposition qui deviendrait inquiétante. Mais n'y a-t-il, bon Dieu ! que le gouvernement dont on puisse s'occuper au monde ? Ne reste-il pas un champ assez vaste à la pensée humaine, quand on aura cessé de taquiner M. le préfet ? Je regrette moi-même, en ce moment, que les règlements actuels de la presse me forcent ici à côtoyer seulement cette

face de la question, dont la pente glisse à la politique. Mais on peut respecter l'ordre établi, avec la sanction nationale, dans son pays, sans se sentir esclave ; et l'intelligence a trop de place au ciel, et sur la terre, pour qu'on puisse la dire enchaînée, parce qu'il lui sera défendu de s'abattre sur le gouvernement. En fait de production intellectuelle, il reste encore, à côté de cela, une marge plus que suffisante aux esprits qui voudront travailler, et des sujets plus importants à traiter, on peut le dire hardiment, que les séances du Corps Législatif. Pour ceux qui ont été eux-mêmes gouvernement, je sais qu'il est difficile de s'occuper d'autre chose, parce que l'important pour eux c'est de l'être encore une fois ; mais il y a assez de gens en France qui n'ont pas passé par là, et l'on peut les appeler sans crainte à faire acte d'intelligence, même avec les lois qui nous régissent. Sans compter que même en descendant sur le terrain politique, et il touche à tout, j'en conviens, cet article même en est une preuve, je ne m'aperçois pas, à lire tout ce qui se publie, voire tout ce qui se dit en chaire depuis un an, que nous soyons tellement enchaînés, et je ne changerais pas volontiers ce régime-là pour celui de l'Inquisition.

Mais revenons au rôle international auquel l'Alsace semble prédestinée. Cet échange de relations intellectuelles entre deux pays qui ont tout à gagner à se mieux connaître mutuellement, a été commencé déjà courageusement, en grande partie par des Alsaciens, dans la *Revue germanique*. Mais ce sont des Alsaciens de Paris

qui en ont pris l'initiative, parce qu'il n'y a d'initiative que là, et c'était à Strasbourg, pour bien faire, qu'il fallait fonder la *Revue germanique*. Là était sa véritable place. C'est de là qu'elle devait aller à Paris. Et cette œuvre collective ne prendra sa valeur réelle que quand elle sera escortée de nombreux travaux individuels, témoignant de l'intérêt général qui devrait s'attacher en Alsace à la mission que ses fondateurs se sont donnée.

Ce n'est pas assez d'une *Revue*, ni même de deux en y comprenant la *Revue d'Alsace*, pour le travail intellectuel d'une province : ce n'est pas avec cela qu'elle pourrait se vanter, si l'on veut parler décentralisation, d'avoir fourni son contingent au recrutement littéraire du pays. Nous sommes ici, entre Strasbourg et Bâle, dans le berceau même de l'imprimerie, et quand je pense qu'en Amérique, sur cette terre qui n'existait pas pour l'Europe quand Gutenberg a mis sous presse sa première Bible, quand je pense que là, les pionniers du désert ne fondent pas une bourgade, avec dix maisons en bois, sans que l'une d'elles ait son imprimerie, j'avoue que je suis un peu honteux pour l'Alsace du maigre hommage qu'elle rend dans la pratique à celui qui a sa statue en face la cathédrale de Strasbourg. Allez demander à Decker, le seul imprimeur de Colmar à moi connu, ce qui sort de ses presses en un an !

A Dieu ne plaise que je vienne prêcher ici la morale des *Précieuses Ridicules*, et dire avec Madelon :

« Je m'imagine que le plaisir est grand de se voir imprimer. »

Se voir imprimer, quand on n'avait rien à dire, c'est un sot plaisir. Mais il peut arriver qu'on ait quelque chose à dire, et cela doit arriver pour toutes les têtes qui pensent. Il faut alors mettre sa pensée dehors, si l'on veut qu'il en soit tenu compte ; autrement comment voulez-vous que le genre humain devine ce que vous avez pensé ?

Encore une fois, je le répète, si la province veut être autre chose qu'un satellite de Paris. qu'elle s'affirme et qu'elle imprime. On n'y est pas dans des conditions plus défavorables qu'à Paris pour la production, il s'en faut : le calme d'esprit, la vue des arbres et les longs loisirs compensent, et au delà, cette excitation fébrile que l'autre donne au cerveau. Quand les maîtres veulent travailler amoureusement une idée, et qu'ils ont ce grand bonheur de pouvoir s'échapper, ils l'emportent au grand air, et vont se cacher dans un coin de cette province qui se croit stérile, quand on y a écrit, dans ce siècle-ci, plus des trois quarts des chefs-d'œuvre de la littérature parisienne.

Ainsi donc, au lieu de crier à la décentralisation, et de la regarder venir, faites-la vous-même ; ce n'est pas le meilleur moyen, c'est le seul. Et n'attendez pas, pour commencer, qu'un décret vienne proclamer la liberté absolue de l'intelligence. Avant l'affranchissement par décret, n'y en a-t-il pas un autre dont vous seuls pouvez être les artisans ?

Voyez les Allemands, puisque nous parlions d'eux tout à l'heure ! ils n'ont pas toujours eu cette liberté politique dont ils sont si fiers vis-à-vis de nous, maintenant que nous avons enrayé. Croyez-vous qu'ils se soient croisé les bras, et qu'ils n'aient rien dit, ne pouvant tout dire ? Ils ont travaillé ; ils ont produit. Dans l'art, dans la science, dans l'histoire, dans la philosophie ils ont fouillé toutes les grandes questions qui planent au-dessus des coups d'épingle de la politique. Ils ont fait descendre dans les couches inférieures de la population des flots de connaissances, qui feraient monter le rouge au front d'un Français, s'il voulait essayer la comparaison. Quand le jour est arrivé, voilà un peuple qui s'est trouvé prêt, qui avait la vie partout, et auquel il ne reste plus aujourd'hui qu'à la centraliser.

Nous autres, qui voulons décentraliser maintenant, revenons à leur commencement. Résignons-nous à ouvrir pour notre compte, chacun chez nous, le sillon qu'ils ont si laborieusement creusé, et rappelons la vie aux extrémités par le seul procédé qui soit décisif, en vivant. S'il en coûte trop à notre paresse, ayons au moins le bon esprit de nous taire. Il n'a pas le droit de réclamer contre son peu d'importance, celui qui a écrit au-dessus de sa porte :

Ici l'on dort

JEAN MACÉ.

III

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES (1)

Le commencement indispensable de l'instruction du peuple, c'est de lui apprendre à lire, et la France aura fait un grand pas le jour où elle aura rejoint sur ce terrain des pays auxquels elle se croit bien supérieure, comme le Danemark, par exemple, où sur 1000 habitants on en trouve 1 ne sachant pas lire. Mais à quoi servira au peuple de savoir lire, s'il n'a rien à lire? Le complément de l'école primaire, c'est donc la Bibliothèque populaire. La première est la clef, mais l'autre est la maison. Avoir la clef sans la maison, on ne peut pas précisément appeler cela être logé.

Tendre la main aux ignorants afin de les élever à l'instruction, pour nous autres chrétiens qui sommes tenus de les regarder comme des frères devant Dieu, c'est un devoir religieux dans la plus stricte acception du mot. La charité pour l'âme ne doit pas nous être moins sacrée que la charité pour le corps, et les âmes qui ne se sont pas éveillées à la vie, faute d'aliments,

(1) *Courrier du Bas-Rhin* du 25 avril 1862. Cet article a été écrit à propos de l'*Organe des Bibliothèques populaires*, revue trimestrielle publiée par L. Bretegnier, pasteur à Beutal, par l'Isle-sur-le-Doubs. Prix d'abonnement : 1 fr. 50.

nous accusent aussi sévèrement là-haut que les corps qui meurent d'inanition.

Même en ramenant la question à des proportions purement humaines, c'est encore un devoir sacré.

Et d'abord, qu'on en accepte ou non le principe, la solidarité entre tous les membres d'une société est un fait qu'il n'est pas permis de nier. L'ignorance du voisin est un danger qu'on devrait conjurer, ne fût-ce que par égoïsme, comme on va au secours de sa maison quand elle brûle, car ses conséquences peuvent nous atteindre. Je crois inutile de les relever ici, ces conséquences fatales de l'ignorance, elles ne sont que trop connues. Les âmes dormantes et les eaux qui croupissent sont également du domaine de la salubrité publique.

Mais ce n'est pas ce devoir d'égoïsme qui mérite d'être nommé sacré. Il y en a un autre, il y a le devoir envers la patrie qu'il est devenu difficile de méconnaître en France depuis l'établissement du suffrage universel ; aussi bien tout le monde est-il d'accord sur ce point-là. Le suffrage est à la fois un droit et une fonction. Le droit, qui prime tout, a reçu satisfaction le premier. Je ne sais pas si c'était dans l'ordre, mais c'est arrivé : tout est dit. Reste maintenant la fonction à laquelle il s'agit de pourvoir après coup, puisqu'on n'a point eu le bon esprit de s'en occuper suffisamment d'avance, alors qu'on devait sentir approcher l'avènement du droit.

Ce n'est pas l'heure d'ouvrir une enquête *de commodo et incommodo* : la chose est faite. Se

lamente qui voudra, il ne reste plus rien d'utile à faire, que d'élever au niveau de la fonction ceux auxquels on ne peut plus l'arracher. C'est une question de vie ou de mort pour la patrie, dont il faut s'occuper avant tout, et devant laquelle je ne vois rien qui ne pâlisse aujourd'hui. Et s'il faut dire ici le fond de ma pensée, je ne suis pas bien sûr que la fonction ait été si fort en souffrance jusqu'à présent, au point de vue de la patrie. Les choses étant ce qu'elles étaient, l'instinct du peuple l'a mieux servi peut-être que ne se le figurent beaucoup de ceux qui se croient plus forts que lui. Mais c'est triste pour un peuple d'en être réduit, pour se guider, à l'instinct. Il faut laisser aux animaux ce moteur aveugle et sourd, destructeur né de toute liberté. Ce qui doit diriger l'homme, s'il veut rester digne de son nom d'homme, c'est la libre intelligence; et ceux qui réclament à cette heure la liberté doivent bien se hâter de faire monter le peuple à l'intelligence. Nous ne pouvons plus être libres les uns sans les autres.

Je demande bien pardon à M. Bretegnier d'avoir laissé s'introduire, presque malgré moi, dans l'appréciation de son œuvre un ordre de considérations tout en dehors du but qu'il s'est posé. Le côté politique de la question des Bibliothèques populaires est grand sans doute, mais le côté religieux est plus grand encore, plus grand de toute la hauteur d'où la grande patrie plane sur la petite. Ce n'est pas ici un citoyen qui travaille pour son pays, c'est quelque chose de plus respectable encore, un pasteur qui pense

à Dieu, et qui appelle à lui tout les hommes de bonne volonté.

Voici les premières lignes de cette publication sur laquelle nous appelons l'attention de toutes les âmes vraiment religieuses :

Nous venons offrir notre concours à l'œuvre des bibliothèques populaires. Coopérer au développement de l'instruction parmi les masses, c'est travailler à une œuvre essentielle, à l'œuvre qui est à la base de la Réformation; c'est mettre en œuvre un instrument nécessaire à l'établissement du royaume de Dieu.

L'Alsace n'avait pas attendu cet appel pour entrer dans les voies de la charité intellectuelle. Elle peut se vanter à bon droit d'être une des contrées de la France où les classes intelligentes s'occupent avec le plus de zèle et de fruit de l'instruction des masses. Des bibliothèques populaires, dues à la généreuse initiative de simples particuliers, y existent déjà non-seulement dans les villes, mais aussi dans un certain nombre de villages. Pour en citer une seule, la bibliothèque évangélique de Strasbourg a fourni à M. Bretegnier les éléments d'une notice très inressante, dont le début pourra donner à réfléchir aux gens de bien qui se croient impuissants là où ils ne s'appellent pas encore légion.

Le 12 octobre 1838, cinq amis de l'Evangile se réunirent à Strasbourg pour organiser une bibliothèque instructive et moralisante à l'usage des classes ouvrières. De la modeste salle d'une école primaire on dut bientôt passer aux plus vastes salles du gymnase protestant. Vingt ans après, le comité avait à sa disposition 1900 volumes,

20 surveillants volontaires et plusieurs centaines de lecteurs. En 1858, la bibliothèque ouvrière avait reçu 53.464 visites.

C'est à tous ceux qui ont déjà mis la main à l'œuvre, ou qui seraient tentés de l'y mettre que s'adresse l'*Organe des Bibliothèques populaires*, et nous croyons que s'il a des chances de réussite, c'est surtout en Alsace, après le pays de Montbéliard toutefois, où l'impulsion est déjà donnée, et où une commission composée du pasteur Fallot, du docteur Muston et de M. C. Peugeot, s'occupe en ce moment de fonder à Audincourt une bibliothèque centrale pour alimenter les bibliothèques locales de toutes les paroisses de l'inspection ecclésiastique.

Voici en quelques mots le programme du nouveau journal :

> Le but que nous nous proposons dans cette modeste revue est de mettre en relation directe et constante tous les bibliothécaires, d'offrir à tous le bénéfice de l'expérience de chacun, de transmettre les bons conseils, de guider dans une bonne voie, de prémunir contre de funestes écarts ou d'inutiles dépenses, de généraliser les ressources les plus efficaces, de faire connaître les moyens les plus expéditifs, les dispositions les plus simples, les plus économiques, les plus faciles à introduire, *de provoquer l'établissement de bibliothèques partout où il y a école primaire, ou école du dimanche, ou union chrétienne de jeunes gens.*

C'est d'un petit village perdu que vient d'être lancé ce programme, qui aurait dû, pour bien faire, être rédigé à Paris, dans le cabinet du ministre de l'instruction publique ; mais nous saluons avec joie ce symptôme des choses qui se

préparent. Un journal qui se publie à Beutal, par l'Isle-sur-le-Doubs, c'est presque le commencement d'une révolution ; c'est un signe de la vie qui s'éveille aux extrémités, et nous invitons tous ceux qui rêvent d'une décentralisation sérieuse et féconde à lui venir en aide, ne fût-ce que pour encourager les imitateurs. Le serpent ne fait peau neuve que quand la nouvelle peau s'est déjà formée sous l'ancienne, et tant que nous n'aurons pas fait du nouveau, chacun chez nous, il ne faut pas penser à voir se détendre les liens qui enchaînent tout au centre.

On lit dans le second numéro de l'*Organe* ce paragraphe instructif :

Près de deux cents villes de France ont des bibliothèques ouvertes au public, comme le sont celles de la ville de Paris... Plusieurs propositions, plusieurs tentatives ont cherché à généraliser l'établissement des bibliothèques en l'étendant à toutes les communes, ou au moins à tous les chefs-lieux de canton. Des difficultés politiques, administratives, financières, ont entravé cette pensée, compromise aussi par des combinaisons de spéculation privée. (*Dictionnaire de l'administration française*, article : BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.)

Nous tenons de bonne source que le projet n'a pas été abandonné, et que l'on continue d'y penser au ministère de l'instruction publique. Mais en attendant qu'on soit sorti des difficultés politiques, administratives, financières, et qu'on ait débrouillé là-bas les combinaisons de la spéculation privée, ne pourrions-nous pas commencer nous-mêmes, et préparer les voies à l'action centrale par l'initiative individuelle?

Quel terrain plus large, plus avouable, d'un intérêt plus pressant et plus général, saurions-nous rencontrer pour nous faire la main, si je puis m'exprimer ainsi ? Là, tous les cultes, toutes les opinions, toutes les positions sociales peuvent fraterniser sans arrière-pensée dans la poursuite d'un but commun, admirablement formulé par le Suédois Siljestrœm dans ces paroles qui devraient être inscrites en lettres d'or sur le mur de toutes les bibliothèques populaires : *la question importante est celle-ci : comment les citoyens peuvent-ils, en nombre aussi grand que possible, être rendus des êtres pensants?*

Sans doute dans ce pays, façonné comme il l'est à l'impulsion centrale, l'initiative individuelle sera pour longtemps encore impuissante à tout faire, et je n'oserais pas espérer qu'elle arrive, pour son coup d'essai, à la réalisation intégrale de cette donnée, si modeste en apparence : *l'établissement d'une bibliothèque partout où il y a école primaire.*

Elle peut commencer, du moins, et ses premiers essais auront plus d'efficacité pour triompher « des difficultés politiques, administratives, financières, » que toutes les objurgations les plus acrimonieuses, parce qu'il témoigneront d'un besoin sérieux des populations, devant lequel « les combinaisons de la spéculation privée » seront bien forcées de baisser pavillon. Un gouvernement assis sur le suffrage universel sera toujours obligé d'agir quand il sentira l'opinion remuer sous lui, et moins hostile aura été le mouvement, plus prompt sera l'accomplissement du vœu national.

IV

LETTRE D'UN SÉNATEUR A UN PAYSAN D'ALSACE

SUR LES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES. (1)

Mon cher concitoyen,

Il y a un an, à cette même place, vous m'avez fait la leçon à propos d'instruction publique ; vous ne vous fâcherez pas si je vous la fais à mon tour sur la même question.

Vous avez adressé une pétition au Sénat, réclamant l'instruction obligatoire pour les petits garçons et les petites filles ; si vous m'en croyez, vous en adresserez une à votre conseil municipal dans laquelle vous réclamerez de lui l'instruction facultative pour les hommes et les femmes. Informez-vous auprès de votre maire ; il vous répondra que depuis plus de deux ans on l'a invité, de la façon la plus pressante, à créer dans sa commune une bibliothèque à l'usage de tous ses administrés. On y est revenu à plusieurs reprises, et dans le mois de juin de cette année, il recevait de son préfet une circulaire commençant ainsi :

(1) *Industriel alsacien* du 1er janvier 1863.

Monsieur le maire,

Par ma circulaire du 26 juin 1860, j'ai appelé particulièrement votre attention sur la nécessité d'organiser des bibliothèques communales placées dans les écoles mêmes sous la surveillance des instituteurs publics...

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent chez vous?

C'est bien commode de se plaindre du gouvernement, quand il ne fait pas ce qu'on lui demande, et de lui infliger la responsabilité de tout le mal, quand soi-même on ne veut pas faire ce qu'il demande pour le combattre. Si le gouvernement a ses devoirs, pensez-vous par hasard ne pas avoir aussi les vôtres? Je voudrais donc inviter ceux qui ont applaudi à vos exhortations de l'an passé, à prendre maintenant les miennes en considération.

Vous m'avez rappelé que le suffrage universel avait mis entre vos mains une force immense qu'il importait d'éclairer pour qu'elle ne demeure pas aveugle; je vous le rappelle à mon tour, et en attendant que vos enfants, « cette graine de souverains », comme vous disiez, soient devenus grands, ne croyez-vous pas qu'il y aurait à s'occuper dès à-présent des souverains d'aujourd'hui? Nous l'avons cru pour notre compte, et il y a longtemps déjà qu'on parle au ministère de l'intérieur de bibliothèques communales, au ministère de l'instruction publique de bibliothèques scolaires, aux préfectures de bibliothèques communales placées dans les écoles, ce qui réunit les deux projets en un seul. On en parlera long-

temps encore si vous ne prenez pas à cœur de les avoir ; car nous ne pouvons rien sans vous. Vous êtes trop, et avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons donner l'impulsion qu'à ceux qui ont envie de marcher.

Assurément, si le gouvernement expédiait demain à votre commune une centaine, ou deux, de caisses de livres, tout le monde y battrait des mains, sauf à ne pas lire les livres. Encore pourrait-il bien s'en trouver pour demander qu'on leur fasse par-dessus le marché le bâtiment destiné à loger leur bibliothèque, sauf à ne pas entrer ensuite dans le bâtiment. Cherchez quelque part le chiffre des communes qui sont en France : vous comprendrez de vous-même, sans qu on vous le dise, que ce n'est pas ainsi que les choses peuvent se faire. Il faut que tous, chacun chez vous, vous en fassiez votre affaire. Il faut vous dire que vous avez un devoir à remplir envers la patrie, si ce n'est envers vous-mêmes, que vous tenez ses destinées entre vos mains, et que c'est la trahir de ne pas chercher à vous instruire, quand l'occasion vous en est offerte.

Il s'est formé à Paris, si vous l'ignorez, une société qui s'est appelée la Société Franklin, du nom du grand Américain qui avait consacré sa vie à l'instruction et à la liberté de son peuple : l'une ne va pas sans l'autre. Cette société, qui siége au Conservatoire des Arts et Métiers, s'est donné pour mission de propager les bibliothèques municipales par toute la France, et d'aider de ses conseils, de ses démarches, de son influence, tous les hommes de cœur qui voudront commen-

cer. Elle a pour président un membre de l'Institut, propriétaire dans le Bas-Rhin, M. Boussingault, et je soupçonne fort son secrétaire d'être Alsacien : il s'appelle Meyer. Pour ne citer qu'un seul de ses autres fondateurs, il y en a un qui est aide-de-camp de l'empereur. Rien n'est plus facile que de se mettre en rapport avec elle. Le premier venu peut faire cela : il ne lui en coûtera qu'un timbre de quatre sous.

Que celui-là réunisse d'abord autour de lui ceux de ses concitoyens qui sont en état de comprendre de quelle importance serait pour une commune une bibliothèque ouverte à tous, où chaque petit cultivateur trouverait les ressources d'instruction que les riches seuls peuvent se donner. Que tous ensemble ils aillent demander à leur conseil municipal un vote qu'il ne peut pas refuser ; et, chacun ne donnât-il qu'un volume pour sa part, ils auront fondé une bibliothèque communale qui grandira bientôt, s'il plaît à Dieu.

Vous ferez ensuite vos observations au gouvernement, si vous en avez à faire. Aide-toi, le gouvernement t'aidera.

Pour copie conforme :

JEAN MACÉ.

V

HISTOIRE

D'UNE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE (1)

Il y a un mois environ, un homme de bonne volonté se présenta chez le maire de Beblenheim, avec une douzaine de volumes sur le plat desquels la main du relieur avait frappé en lettres d'or ces mots : BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BEBLENHEIM.

Cette bibliothèque n'existait pas encore, mais il avait pensé que c'était le meilleur moyen de la faire exister, et il ne s'était pas trompé. Séance tenante, on convint de ceux dont on pou-

(1) *Courrier du Bas-Rhin* du 29 janvier 1863. — M. Jean Macé a raconté avec plus de détails et avec un grand charme intime l'histoire de cette création dans une série d'articles intitulés « le Pensionnat du Petit-Château à Beblenheim, » et qu'a publiés la *Revue alsacienne* de mars, juillet et novembre 1880. On retrouvera ces articles dans un des volumes qui vont suivre. (Note de l'éditeur).

vait de confiance réclamer le concours pour dôter la commune d'une bibliothèque, et le lendemain la lettre suivante partait pour Paris :

A Monsieur le président de la société Franklin, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris.

Monsieur,

Désirant établir à Beblenheim une bibliothèque communale, dont les premiers volumes viennent d'être donnés à la commune, nous avons voulu entrer en rapport avec la société Franklin, réclamer son concours, et lui offrir le nôtre pour aider à l'établissement de bibliothèques semblables dans les communes qui nous avoisinent.

Nous attendons, Monsieur, les instructions de la société, et lui envoyons les assurances de notre entier dévouement à l'œuvre patriotique dans l'intérêt de laquelle elle s'est constituée.

Les membres de la commission provisoire de la bibliothèque communale de Beblenheim :

MM. JACQUES VOGEL, maire;
CHACLES BŒGNER, pasteur;
JACQUES VOGEL, instituteur;
AUGUSTIN SCHMIDT, instituteur;
JEAN MACÉ, professeur;
PAUL ORTLIEB, propriétaire;
HENRI SATTLER, id.;
DANIEL SALTZMANN, id.

La société Franklin dont l'existence n'est pas encore assez connue dans les campagnes, a été autorisée le 18 septembre 1862, par le ministre de l'intérieur. Elle a pour président M. Boussingault, l'illustre savant dont le nom seul est une garantie d'amour sincère du progrès, et voici l'art. 2 de ses statuts :

La société a pour objet de proposer l'établisse-

ment de bibliothèques municipales dans les localités qui en manquent, d'aider de ses conseils celles qui s'organisent, de leur communiquer le catalogue des livres qui méritent d'être recommandés, de les encourager par des dons en livres ou en argent, de se charger pour elles de leurs acquisitions, le tout sans frais, et sans aucune responsabilité à sa charge.

Elle ne s'immisce jamais dans les détails d'intérieur des bibliothèques, à moins d'y être invitée par elles.

Quelques jours après le départ de la lettre reproduite plus haut arriva la réponse suivante :

A Messieurs les membres de la bibliothèque communale de Beblenheim.

Messieurs,

Nous sommes fort touchés de l'empressement que vous avez mis non-seulement à fonder une bibliothèque, mais encore à recourir à notre société. Vous ne pouviez mieux répondre à la pensée toute d'émancipation intellectuelle et de civilisation qui nous a inspirés, et nous augurons bien du succès futur de votre œuvre pour la commune de Beblenheim.

Etablir la cotisation sur une très faible base, intéresser à la lecture de vos livres le lecteur par la pensée qu'il en est le copropriétaire avec ses compatriotes et voisins, lui donner des livres bons et utiles, au lieu de lectures mensongères et stériles, organiser surtout le prêt par la facilité pour l'emprunteur, muni d'un livret, de venir prendre et échanger le plus souvent possible, ne pas laisser les mêmes livres dans les mêmes mains, et faire cartonner tous ceux qui sont brochés, voilà avec mon rapport imprimé sur la matière, les seuls secours que nous puissions vous donner en ce moment.

Mais vous recevrez sous très-peu de jours une circulaire qui, destinée à satisfaire aux besoins de

livres de tous les cantons de France, sans les induire en grosses dépenses, répondra plus directement et plus efficacement à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire.

Recevez en attendant, Messieurs, l'assurance de notre sympathie pour votre œuvre, et de toute notre considération.

MEYER, *secrétaire général.*

Au reçu de la lettre de M. Meyer, la commission provisoire se réunit pour la première fois à la mairie, afin de délibérer sur les mesures à prendre. Dès l'abord, la cotisation qu'on lui indiquait fut écartée en principe. La cotisation est excellente au sein des agglomérations ouvrières, dans les centres populeux, pourvus à peu près partout de bibliothèques ouvertes au public, mais d'un accès peu commode pour les ouvriers. Elle leur donne des bibliothèques où ils sont chez eux, qu'ils ont créées de leurs deniers, et le fait même de cette création suffit déjà à relever leur moral. Comme le dit très-bien M. Meyer dans le rapport qn'il avait envoyé, et qui a trait à la *Bibliothèque des amis de l'instruction* du 3e arrondissement de Paris : « Par l'association on se rend fort, par la cotisation on se rend digne. On devient possesseur du livre qu'on lit, et sa lecture, au lieu d'une faveur, devient un droit. »

Dans les communes rurales, où d'une part rien n'existe qui ressemble à ces grands dépôts publics de livres que possèdent les villes, où de l'autre tout se passe en famille, la cotisation irait droit contre le but qu'on doit se proposer dans la création des bibliothèques communales. Il s'agit de constituer à la commune le patrimoine litté-

raire et scientifique, si je puis m'exprimer ainsi, qui lui a manqué jusqu'à présent. Par la cotisation on créerait une propriété privée, restreinte aux seuls membres de l'association. De plus, ici les convenances de l'homme qui travaille ne sauraient être subordonnées à celles de l'homme de loisir. Tout le monde travaille, j'entends du travail manuel : les heures et les jours de la bibliothèque communale sont forcément les heures et les jours du repos des bras.

Il fut donc décidé qu'on demanderait au conseil municipal de décréter par un vote la création d'une bibliothèque communale, et de donner une existence légale à la commission provisoire qui s'était constituée bénévolement, en lui confiant l'organisation de cette bibliothèque. Pour ne pas grever le budget de la commune d'une dépense imprévue trop forte, on convint qu'on réclamerait seulement du conseil les fonds nécessaires à l'acquisition du cachet de la bibliothèque et à l'établissement des rayons où les livres seraient rangés dans la maison d'école, les membres de la commission se chargeant de pourvoir par eux-mêmes, avec l'aide de leurs concitoyens, à la réunion des premiers volumes.

Toutefois, afin de constituer une ressource permanente à la bibliothèque et faire contribuer directement ses lecteurs à son développement, il fut dit qu'une taxe de cinq centimes serait prélevée sur chaque volume mis en lecture. Une considération, tirée des habitudes d'esprit de la campagne, militait du reste en faveur de l'établissement de cette taxe Ce qui est entière-

ment gratuit y est vu d'un œil indifférent.

La commission prit une dernière mesure avant de se séparer. Il y a à Beblenheim un pensionnat dont la directrice, Mlle Verenet, avait déjà fait, il y a plus de dix ans, une tentative, impuissante il est vrai, pour créer dans la commune une bibliothèque à l'usage de tous. Son dévouement bien connu à tout ce qui est d'intérêt public la désignait à l'avance comme un des plus sûrs appuis de la bibliothèque communale. Un membre de la réunion proposa de l'inviter à faire partie de la commission, jusqu'alors exclusivement masculine, et la proposition fut adoptée à l'unanimité, à la fois comme hommage personnel, et comme exemple à donner aux communes qui voudraient aussi créer des bibliothèques. Invoquer pour elles le concours des femmes, c'est le moyen le plus certain d'assurer leur succès.

Le conseil municipal de Beblenheim a voté tout ce qui lui avait été demandé, plus 50 fr. pour le premier fonds de caisse, et maintenant notre bibliothèque communale existe. Elle n'a pas encore de quoi remplir un seul rayon, mais elle existe. *Qui sait ce qu'elle aura dans dix ans d'ici* (1) ?

Je n'ai pas craint de me faire l'historien d'une création où mon nom se trouve mêlé à ceux des hommes de cœur qui se sont mis en avant avec moi, parce que ce n'est pas le moment de faire

de la modestie quand on a voulu prêcher d'exemple, et montrer aux timides, aux défiants, aux irrésolus, combien l'action est facile dès qu'on agit. Assurément, le besoin d'avoir des bibliothèques publiques ne tourmente pas encore tous les habitants de la campagne : c'est dans la règle. En fait d'art et d'instruction, les besoins personnels sont précisément en sens inverse du besoin social. Il faut avoir mordu à la grappe pour en apprécier la saveur.

On s'abuserait toutefois étrangement si l'on se croyait encore au temps où La Bruyère pouvait écrire sa fameuse définition du paysan :

« L'on voit certains animaux farouches, des « mâles et des femelles, répandus par la cam- « pagne, noirs, livides, et tout brûlés du so- « leil, etc. »

La révolution française a passé là-dessus. Aujourd'hui le paysan est propriétaire du sol. Il s'est formé une bourgeoisie des campagnes qui envoie aussi ses fils au collège, et qui gémit tout bas de l'insuffisance des ressources d'instruction qu'elle trouve près de sa glèbe, la glèbe moderne, celle à laquelle on s'enchaîne soi-même. Lui mettre en tête la création des bibliothèques communales, c'est la placer sur une voie qui la mènera plus loin qu'elle ne pense, et qui l'écartera chaque jour davantage du chemin des villes, où les jouissances intellectuelles l'attirent peut-être autant que les questions de salaire y attirent les journaliers. Pour cela, il est indispensable que les hommes qui comprennent se mettent en avant. Il en est qui se plaignent de

ne pouvoir rien faire d'utile en ce moment. Voici quelque chose d'utile à faire, de plus utile qu'on ne saurait le dire dans un article de journal. Et l'on ne peut se retrancher derrière une objection de difficultés à vaincre. Il n'y a nulle opposition à redouter, pas même l'autorisation à demander : on se rend purement et simplement à une invitation que le gouvernement a faite de lui-même et dans les termes les plus pressants.

J'ai là sous les yeux une circulaire du 30 juin de l'année passée, avec ces mots en vedette : *très urgent*, envoyée par le préfet du Haut-Rhin au maire de Beblenheim, et qui commence ainsi :

Monsieur le maire,

Par ma circulaire du 26 juin 1860, j'ai appelé particulièrement votre attention sur la nécessité d'organiser des bibliothèques communales placées dans les écoles mêmes sous la surveillance des instituteurs publics.

Et que disait cette circulaire du 26 juin 1860?

L'administration supérieure attache une importance particulière à l'établissement de bibliothèques scolaires, en raison des résultats qu'elle en espère pour l'instruction et l'éducation de la population.

Quiconque voudra se mettre en avant est donc assuré de ne rencontrer que des encouragements et des félicitations, ainsi que nous en recevions déjà à Beblenheim, avant même d'avoir commencé. L'autorité ne saurait manquer de favoriser de tout son pouvoir ceux qui se présenteront pour aider à l'accomplissement de son vœu qui

restera stérile tant que les dévouements individuels ne se mettront pas dans chaque commune à son service. Elle a déjà deux ans et demi de date, cette circulaire du 26 juin qui témoigne « de l'importance particulière » attachée par le gouvernement à l'établissement des bibliothèques rurales. Qu'y a-t-il encore de fait dans les communes du Haut-Rhin ?

Il ne faut pas être injuste, cependant, et demander au gouvernement ce qu'il ne peut pas donner, l'action, la vie. Si l'on ne se décide pas à vivre, à agir soi-même, les gouvernements se succèderont, uniformes sous leur apparente diversité ; on les critiquera tous, les uns après les autres, et rien ne se fera.

On s'occupe très-sérieusement en ce moment au ministère de l'instruction publique de l'organisation des bibliothèques scolaires imposées, de guerre lasse, à toutes les communes de France par un arrêté de M. Rouland, qui aura un jour sa place dans l'histoire du pays, et il sortira quelque chose sans aucun doute de ce grand effort administratif. Mais M. Rouland reconnaissait lui-même, dans une circulaire du 31 mai 1860, la nécessité absolue du concours des populations pour le succès définitif de l'œuvre qu'il méditait déjà :

Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but ; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement.

C'est donc de l'initiative individuelle, et d'elle seule, qu'il faut attendre la réalisation complète de cette « pensée toute d'émancipation intellectuelle et de civilisation, » qui a inspiré la société Franklin, ainsi que le disait son secrétaire. Cette société qui compte pour fondateurs, à côté du membre de l'Institut, son président, un aide de camp de l'empereur, deux membres de l'Académie française, un inspecteur général des études, cette société promet à toute tentative son influence morale, ses conseils et ses démarches : cela, joint aux appels réitérés du gouvernement, doit suffire comme appui extérieur. Les dons de livres et d'argent seront les bienvenus, s'ils viennent ; mais il faut apprendre à commencer sans eux.

C'est par dizaines et par centaines de millions qu'il faudrait compter, si le gouvernement était mis en demeure d'improviser, à l'heure qu'il est, des bibliothèques sérieuses dans toutes les communes de France, et nous sommes encore loin du jour où les dépenses d'instruction publique feront à ce point figure au budget. Compter sur soi-même dans les affaires d'intérêt général est une habitude que nous avons trop peu dans ce pays : il est bon d'en faire l'apprentissage. Et, d'ailleurs, une bibliothèque sortie lentement du sein même de la commune lui sera mille fois plus chère que si on la lui avait expédiée toute faite. C'est une question de maternité bien facile à comprendre.

Ai-je besoin d'ajouter que si l'on veut maintenir ces créations nouvelles dans les conditions

excellentes où elles se trouvent placées, on doit s'imposer la loi de choisir les livres avec un soin scrupuleux, de n'en admettre aucun qui puisse rien effaroucher, et d'abdiquer résolument tout intérêt de secte et de parti. Il en est un plus grand qu'il faut sauvegarder avant tout, l'intérêt du pays, qui est assez évident ici pour couper court à toute arrière-pensée.

Il reste encore assez de livres possibles, en dehors des préoccupations religieuses ou politiques, pour qu'on ait l'embarras du choix. De livres exactement appropriés aux besoins et aux moyens d'instruction des populations actuelles de la campagne, c'est autre chose : ces livres-là sont à faire. Il n'existent pas par une raison toute commerciale : on n'en avait pas le placement. Que des bibliothèques communales s'établissent sur toute l'étendue du territoire, on verra se renouveler un fait qui se produit à chaque instant dans l'industrie. Une classe nouvelle de lecteurs provoquera l'apparition d'une librairie nouvelle.

Du reste, si dans les achats on est tenu, en bonne administration, de se régler strictement sur le niveau actuel, on peut le dépasser hardiment dans les dons. Il est destiné à se relever, et les fils liront ce que les pères n'auront pas lu. Le jour viendra, — il serait triste d'en douter, — où le cultivateur, assis le soir devant sa porte, pourra parler avec ses voisins de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance qu'on prononcera dans une commune les noms des fondateurs de sa bibliothèque.

VI

UN PROJET D'ASSOCIATION (1)

M. Léon Bretegnier, le pasteur de Beutal, qu s'est consacré avec un dévouement au-dessus de tout éloge à la cause des bibliothèques populaires, citait dernièrement dans le journal qu'il publie, de son village, quelques lignes très belles de Saint-Marc Girardin :

Quels changements doit apporter dans la civilisation cette distribution universelle de la lecture et de l'écriture, quand il n'y aura plus en Europe de foule ignorante et brutale, quand tout le monde pourra penser et juger par soi-même, quand l'exercice de la pensée, devenu plus facile pour tous, aura affaibli et détruit l'empire de la passion et de l'instinct, quand l'homme sera chaque jour davantage un être qui lit au lieu d'un être qui s'émeut! Quelle sera alors la forme des événements, quel sera alors l'état du monde?

Ce sont là des questions que personne ne peut résoudre.

---

(1) *Industriel alsacien* du 30 juillet 1863.

S'il est assez difficile d'avoir une vue nette, à distances, de ces solutions-là, il n'est que trop facile de les entrevoir d'ici ; et tout homme qui réfléchit doit comprendre suffisamment, sans qu'il soit besoin de le prêcher, de quelle importance capitale est pour un pays « cette distribution universelle de la lecture et de l'écriture » qui doit avoir dans un temps donné de si merveilleux résultats. Faire du paysan et de l'ouvrier français « un être qui lit, » c'est une tâche que beaucoup de nobles cœurs se sont donnée déjà ; c'est, on peut le dire, un besoin public, en Alsace peut-être plus que partout ailleurs ; et nous ne saurions douter de l'approbation de tous les bons citoyens du Haut-Rhin en leur soumettant le projet suivant :

PROJET D'ASSOCIATION

pour la formation et le développement des bibliothèques communales dans le Haut-Rhin, sous le nom de

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DU HAUT-RHIN.

L'association a pour but principal de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

La société recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de legs contestés, et subsidiairement aidera à leur établissement par des dons d'argent, quand cela sera reconnu nécessaire.

Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

Un comité de douze membres sera nommé dans la première réunion de la société, et soumis tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort. Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

Il y aura une réunion annuelle de la société, le jour anniversaire de sa fondation, et une réunion mensuelle de son comité.

Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 fr. Elle sera recueillie dans chaque canton par un délégué de la société et versée par lui entre les mains du comité, qui aura seul droit de disposer des fonds.

Les bibliothécaires seront de droit membres de la société. Payant de leur personne, ils seront dispensés de la cotisation en argent.

Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'emploi des fonds et de la situation financière de la société.

La société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

Ce projet a été mis sous les yeux du préfet du Haut-Rhin qui lui a donné son assentiment. Ceux qui s'y intéresseront peuvent être assurés à l'avance du concours de l'administration, car il vient à l'appui des instances réitérées qu'elle fait depuis trois ans auprès des populations rurales. Rien ne saurait donc en empêcher la réalisation s'il se rencontre assez de citoyens dévoués pour le prendre à cœur ; et il en est un déjà que je

puis citer, c'est M. Engel-Dollfus, qui fonde lui-même en ce moment une Bibliothèque communale à Dornach, et qui s'est chargé de recueillir les premières adhésions.

Nul doute, si l'Association parvient à se fonder dans le Haut-Rhin, qu'elle ne gagne rapidement de proche en proche dans les autres départements. Dans quelques années, la France aurait ainsi l'honneur de donner à des pays plus avancés qu'elle, il faut bien l'avouer, sur le terrain de l'instruction générale, l'exemple d'un progrès auquel ils n'avaient pas pensé.

C'est là un rêve qui deviendra une réalité, si on le veut, et il s'en trouvera pour le vouloir.

VII

LES BIBLIOTHÉQUES COMMUNALES (1)

M. Emile Boissière appuyait dernièrement le projet d'association pour l'établissement des bibliothèques communales dans le Haut-Rhin, en termes si sympathiques, que tous ceux qui s'y intéressent ne sauraient manquer de lui en être reconnaissants, et je commence par me faire ici leur interprète. Toutefois, en examinant l'économie du projet, il a cru devoir condamner un article des statuts, le plus important à mes yeux. Il me permettra de répondre en quelques mots à ses bienveillantes observations. C'est surtout aux amis qu'il faut répondre. Leurs critiques ont plus de portée, et d'ailleurs ce sont les seuls qu'on puisse espérer de convaincre.

Voici l'article contesté :

« La société s'interdit tout achat direct et
« toute désignation officielle de livres, voulant
« se tenir en dehors des préférences d'opinions

(1) *Industriel alsacien*, août 1863.

« et de librairies, ses membres se réservant « d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresse- « ront à eux. »

Il faut bien préciser d'abord le rôle qu'entend se donner la société qui est sur le point de se fonder dans le Haut-Rhin. Elle n'aura pas à créer des bibliothèques, mais à les faire créer, ce qui est tout différent.

« Propager l'idée des bibliothèques, et sti- « muler l'initiative locale dans toutes les com- « munes où ses membres auront accès. »

Voilà ce qui est écrit en tête de ses statuts.

Si elle prenait à son compte l'organisation de la lecture dans tout le département, si elle se chargeait de doter les communes de leurs bibliothèques, au moyen des fonds dont elle pourra disposer, il serait tout simple qu'en donnant l'argent elle indiquât l'emploi qu'il conviendrait d'en faire. Ce qui serait plus simple encore, ce serait de donner des livres, et non de l'argent.

Mais ce n'est pas là l'emploi qu'elle fera de ses ressources, qui deviendraient en ce cas-là dérisoires, il faut bien le dire, étant donnée la cotisation si modique qu'elle réclame de ses membres. Société de propagande, elle les consacrera tout d'abord aux frais de propagande et de publicité. Ses primes d'encouragement ne courront aucun risque d'être mal employées, puisqu'elles iront *aux communes qui se seront le plus distinguées* ; et quand elle interviendra, la bourse à la main, dans l'établissement d'une bibliothèque, ce ne sera qu'à titre d'exception, et à bon escient.

« *Subsidiairement,.. quand cela sera reconnu nécessaire,* » est-il dit dans ses statuts.

Pour tout cela, il est parfaitement inutile que la société ait ses livres approuvés, portant son estampille, pour me servir d'une expression qui n'est que trop connue. Je dois ajouter que cette chose inutile serait à la fois mauvaise pour les communes, dangereuse pour la société.

Quel progrès s'agit-il de réaliser? Il s'agit de réveiller les esprits qui dorment, d'appeler à la vie scientifique et littéraire, dans la mesure de ses forces, la population des campagnes qui n'éprouve pas encore suffisamment le besoin de vivre de cette vie-là. Lui envoyer ses listes de livres toutes faites, c'est vivre pour elle, et lui mettre d'une main un oreiller sous la tête, en la secouant de l'autre. Il n'y a pas que des journaliers dans les communes. Les commissions de bibliothèques qui devront s'organiser au préalable, et sans lesquelles on ne fera rien de bon, ces commissions-là auront à se recruter dans l'élite intellectuelle de la commune, et il importe plus qu'on ne pense de leur laisser la responsabilité du choix des livres. Il faudra s'inquiéter, chercher, s'entourer de catalogues, demander des conseils, feuilleter des livres et les juger entre soi. Ce sera là un premier éveil, et une étude qui profitera peut-être davantage aux fondateurs que les livres eux-mêmes ne profiteront d'abord aux lecteurs.

J'en appelle à tous ceux qui se sont donné déjà de leur chef cette noble tâche, sans société pour leur faire la leçon. Qu'ils disent s'ils n'ont

pas eux-mêmes appris quelque chose en fouillant dans les librairies pour en extraire l'aliment convenable à leurs invités! Et quelle différence, comme intérêt pris à l'œuvre, entre cette recherche active, aussi bien contenue qu'aiguillonnée par le sentiment de la responsabilité personnelle, et le choix passif qu'il faudrait faire sur une liste imposée! On ne met réellement son cœur qu'à ce qu'on fait soi-même — tous ceux qui ont fait déjà le diront avec moi, et c'est un apprentissage auquel il serait bon pourtant de se décider dans ce pays. La direction venue d'en haut n'est pas ce qui manque à nos communes. Pourquoi, dans un détail qui échappe aux rouages établis, pourquoi créer tout exprès un état supplémentaire qui vienne s'en emparer?

Et maintenant quel sera cet état?

L'on nous dit que les différentes opinions seront représentées dans le comité où les décisions se prendront au nom de la société; et de fait c'est une condition qui devra se réaliser autant que possible si l'on veut lui laisser son caractère d'utilité exclusivement générale. On fait de cela une garantie pour les listes à dresser. S'est-on bien demandé au prix de quels tiraillements intérieurs le comité parviendrait à dresser ces listes qu'auraient à signer douze hommes d'opinions différentes? Il est peu de livres, même parmi les plus inoffensifs, qui n'aient pas une nuance, si faiblement accusée qu'elle soit. Tel livre repoussé ferait des mécontents; tel livre accepté en ferait d'autres. On irait aux voix; il y aurait

une majorité et une minorité, et l'unité morale du comité serait compromise au premier scrutin. Ce sont les sociétés composées d'hommes ayant tous la même opinion qui peuvent patronner des livres. Il est facile de s'entendre sur ceux qui nuisent à cette opinion et sur ceux qui la servent. Une société qui ne veut servir aucune opinion particulière, et qui les convoque toutes au nom d'un besoin général universellement senti, ne doit pas leur donner l'occasion de recommencer leurs luttes dans son sein. Ce serait pour elle une imprudence gratuite de s'exposer à des ruptures, en laissant une porte ouverte aux discussions.

Tel est le motif extrêmement sérieux qui a dicté cette déclaration d'abstention en fait de livres, et je dois dire qu'elle a eu les suffrages de tous ceux qui se sont mis en avant pour réunir les éléments de l'association. Voici ce que m'en écrivait, après avoir lu la critique à laquelle je réponds, celui qui m'a le premier tendu la main pour m'aider à lancer ce projet qui a jusqu'à présent si bien fait son chemin :

« Pour ma part, je considère cette excellente idée comme la condition essentielle, indispensable d'une association étendue, marchant sans tiraillement à son but. Dans les associations volontaires, les minorités boudent et se retirent. »

M. Emile Boissière a l'esprit trop juste pour ne pas sentir la force de ces considérations. Il a parfaitement senti du reste que, pour rester libres dans leurs choix, les communes ne seraient pas abandonnées à elles-mêmes. Les plus lettrés

se trouvent fort embarrassés quand, pour la première fois, se dresse devant eux le problème d'une bibliothèque populaire à créer ; et l'un des grands services que rendra l'association, ce sera sans contredit de faire profiter ceux qui commenceront de l'expérience acquise et des découvertes faites par ceux qui ont commencé. Mais ces communications-là, faites à titre de renseignements, pourront très-bien emprunter leur autorité aux noms mêmes des initiateurs. Ce sont des noms assez honorables pour présenter une garantie suffisante, sans que l'être multiple *associa io* ı y ajoute la sienne, au risque de se diminuer.

Il demeure, au surplus, bien entendu que les membres de la société ne s'interdisent pas ce qu'elle s'interdit à elle-même, et rien n'empêchera celui qui aurait des conseils à donner d'aller au-devant des demandes, si elles se font attendre. Les journaux du département qui ont mis tant d'empressement à publier les communications qu'on leur a plusieurs fois adressées en faveur de nos bibliothèques, n'en mettront pas moins, c'est bien certain, à publier des listes de livres possibles pour elles. Mais ces listes, faites au gré de l'inspiration personnelle, représenteront uniquement l'avis de celui qui les aura signées, et l'on n'y mettra pas des signatures agglomérées, sous peine de rupture, de par la décision brutale d'un vote. Ce sont là des choses qui ne doivent pas se voter. Je le déclare pour mon compte, je connais plus d'un livre que je n'hésiterais pas à recommander à qui réclamerait mon avis, et même à qui ne le réclamerait pas ; mais

signer une déclaration *ex cathedrâ*, signalant officiellement aux communes du Haut-Rhin la fine fleur des livres existants, signer un catalogue modèle, dans lequel leurs choix seraient tenus de se renfermer, c'est un acte de présomption qu'on n'obtiendrait jamais de moi.

Enfin, et c'est une considération trop grave pour ne pas être comprise du premier coup, avec des listes personnelles, s'il se produit des contestations, les signataires seuls seront en cause, et l'association restera toujours en dehors du débat.

J'ajouterai un mot sur la Société Franklin avec laquelle on nous propose de nous marier.

Si par mariage on entend fusion, nous n'aurons garde : ce que nous entreprenons ne peut se diriger que sur place. Prendre d'assaut moralement l'une après l'autre les communes de la montagne, de la plaine et du Sundgau, et y susciter des commissions de bibliothèques, la première condition de succès, je ne saurais trop le répéter, c'est affaire aux gens du pays, déjà bien assez difficile pour eux. Aucune instruction arrivant de Paris ne peut les guider dans ce sentier-là. Il ne conviendrait pas plus à la société du Haut-Rhin d'aller chercher ailleurs des directions qu'il ne lui convient d'en envoyer aux communes de son rayon. Il est bon pour le département, aussi bien que pour la commune, d'apprendre à la fin à voler de ses propres ailes.

Quant à ce qui est de la méfiance, puisque le mot a été prononcé, ce serait une bien coupable

ingratitude envers le groupe d'hommes éminents qui a donné le signal du mouvement des bibliothèques communales, et qui a convié tous les dévouements inactifs à l'œuvre sacrée de l'instruction populaire. Quelle sorte de méfiance pourrait-il exister contre la société Franklin chez ceux qui ne se sont pas donné d'autre mission que d'exécuter son programme? Autant vaudrait dire que nos commissions communales entreront en méfiance contre la société du département! La première chose à faire pour notre comité, aussitôt qu'il sera constitué, sera de se mettre en rapport avec la société-mère, c'est le titre qu'elle mérite, de lui communiquer ce qu'il entend faire et de réclamer aussi ses conseils, comme il mettra les siens au service des fondateurs de bibliothèques dans chaque localité du département. Je ne sais pas si ce sera là un mariage; ce sera, en tout cas, une franche et cordiale alliance, basée sur l'unité du but poursuivi.

S'il m'était permis de donner moi-même un conseil à la société Franklin, je voudrais la voir employer surtout son influence centrale à provoquer dans tous les départements l'établissement d'associations semblables à la nôtre, de même que celle-ci emploiera la sienne à provoquer des créations de commissions communales. Je trouverais cela plus utile encore que l'organisation de ses bibliothèques circulantes que je ne saurais considérer comme une solution sérieuse de la question. Ces sortes de bibliothèques sont excellentes entre associés qui se passent de main en main une propriété commune, comme cela se

pratique depuis longtemps dans la Suisse française, comme les pasteurs de Montbéliard viennent de l'établir à deux pas de nous, comme pourront l'établir elles-mêmes celles de nos communes qui voudront s'entendre entre elles. Je reconnais que, dans l'état actuel, elles peuvent être chez nous un bienfait ; celui qui en a conçu l'idée, en attendant mieux, a très-certainement droit à des remerciements. Elles présentent néanmoins quelques inconvénients dont le plus grave est de retarder en fait la réalisation d'un progrès qu'il faut poursuivre, à savoir la création d'une *propriété communale* de nature nouvelle, d'un instrument de culture intellectuelle, mis dans le domaine public des campagnes. J'y vois un autre inconvénient. Une circulation marchande de livres loués, envoyés sur commande par toute la France, doit prendre forcément les allures d'une entreprise commerciale, et absorber en soucis d'emballage et de factures la partie active du comité. Il aurait mieux valu peut-être en laisser le soin à une maison de librairie qui aurait accepté l'affaire, — elle peut devenir bonne, — sous la direction de la société, et réserver ses préoccupations pour l'impulsion générale qu'une association placée dans les admirables conditions de la Société Franklin pourrait donner si énergiquement aux esprits dans toute la province.

Là est, à mon sens, la position à prendre pour cette société : c'est le service réel, immense, qu'elle est en mesure de rendre au pays. Indépendance d'action à tous les degrés, unité d'as-

piration sur toute l'échelle, c'est la seule centralisation légitime, et profitable, dans les choses de l'esprit.

VIII

SÉANCE D'INAUGURATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DU HAUT-RHIN (1)

Dornach (Haut-Rhin), 5 décembre 1863.

A Monsieur le rédacteur de l'*Enseignement professionnel*, Paris.

Monsieur,

La société des bibliothèques communales du Haut-Rhin s'est définitivement constituée à Colmar le 29 novembre dernier.

Dans une réunion générale des signataires du projet d'association, présidée par M. le préfet du département, elle a nommé un comité de vingt-quatre membres, désigné son président et son trésorier, et finalement accepté, avec une vive gratitude, l'offre de M. Jean Macé de remplir les fonctions de secrétaire.

(1) On reproduit ici cette lettre parce qu'elle est le complément obligé de l'historique qui vient d'être lu de la création de la Société des bibliothèques populaires du Haut-Rhin.

Les statuts provisoires ont été adoptés avec des modifications de détail, après une courte discussion.

Nos journaux d'Alsace et quelques-uns de ceux de Paris ayant déjà rendu compte de cette réunion, je n'aurais pas à vous en entretenir si je ne croyais répondre à l'intérêt marqué que vous avez témoigné à la société des bibliothèques, en vous donnant en quelques mots mes impressions sur la physionomie et la signification générale de la séance. Ce qui en est ressorti, avant tout, c'est l'appui bienveillant, l'approbation hautement exprimée de l'administration supérieure: pas de tutelle, pas de condition, rien, en un mot, qui puisse éloigner qui que ce soit ou seulement jeter de la tiédeur parmi ceux qui sont venus spontanément se mettre à la disposition de la société. Ce que l'association aura fait un jour, elle l'aura fait de son propre chef, et je ne crains pas d'ajouter qu'elle y aura d'autant mieux réussi qu'elle l'aura fait avec le sentiment d'une responsabilité complète, exempte de tout partage. S'il n'y a dans ce fait qu'une bribe presque imperceptible de décentralisation, elle ne m'en paraît pas moins devoir être signalée et accueillie avec satisfaction.

On a tracé, avec le même sentiment de la liberté à laisser à chacun, les limites dans lesquelles doit s'exercer l'action du comité; il stimulera, il encouragera les commissions locales partout où il aura réussi à les faire naître; il ne créera ni commissions ni sous-comités, attendant d'un comité central des fonds et un travail tout fait.

A chaque commission locale les créations, les tâtonnements ennuyeux, mais utiles, de l'organisation la plus conforme aux besoins de chaque contrée; à chacune d'elles, il faut l'espérer du moins, le mérite entier du succès.

La société, cela a été bien convenu, s'attachera à faciliter les achats en demandant des remises aux libraires et en se chargeant des ports; elle répandra les renseignements les plus utiles et cherchera surtout à faire profiter les derniers venus de l'expérience de ceux qui les auront précédés.

A ne considérer que son but apparent, la propagation des bibliothèques communales, le rôle de la société paraît limité à une action assez restreinte; mais nous ferons remarquer que, pour être bref, on a dû substituer à l'indication du but celle du moyen, et qu'on eût été plus dans le vrai, en s'intitulant : « Société pour l'encouragement à la lecture et au développement de l'instruction *par* les bibliothèques communales. » C'est ce qu'ont parfaitement compris les 8 ou 900 personnes qui, sans sollicitation et sur la simple présentation d'une liste, ont donné leur adhésion au projet d'association.

Peut-on admettre qu'en France, dès aujourd'hui, le mot de *bibliothèque* implique d'une manière assez générale l'idée de *lecteurs ?*

Il me semble qu'il devrait en être ainsi, particulièrement dans un département où M. le préfet nous signalait près de 900 écoles pour 500 communes, et qui occupe l'un des premiers rangs dans les statistiques de l'instruction pri-

maire. Où l'utilité de la lecture serait-elle mieux comprise ?

La vérité est qu'ici comme ailleurs, bien des villes paraissent se préoccuper beaucoup plus de la conservation des milliers de volumes empilés sur des rayons, que de la nécessité de les faire lire.

On objectera l'indifférence, la paresse, tranchons le mot, du public ! Je n'y verrais qu'un motif de plus de réagir contre de vieilles habitudes.

Pour remédier à cet état de choses, la marche est tout indiquée ; elle consiste simplement à songer au lecteur ou à celui qui doit le devenir, avant de songer au livre ; à se pénétrer sans cesse de cette idée qu'avant tout, il faut faire lire ; à choisir avec discernement plutôt qu'a accumuler ; à multiplier ce qui est bon, plutôt qu'à collectionner, et surtout à faciliter, par tous les moyens possibles, l'échange et la circulation générale des livres. (Sous ce dernier rapport il y aurait beaucoup à faire !)

Sans doute, ce n'est pas dans ces conditions que se forment les bibliothèques à l'usage des savants, mais on fait mieux : on crée celles à l'usage du grand nombre ; on se met à la portée de tous ceux qui veulent cultiver leur esprit et développer leur instruction, laissant aux grandes villes le soin de pourvoir à la fois aux besoins des uns et des autres.

C'est sans doute ce but bien accusé d'utilité générale, dans la plus large acception du mot, qui explique la composition du comité de la

Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin : toutes les nuances, toutes les opinions y sont représentées ; et ce n'est pas un fait indigne de mention, bien qu'il soit loin d'être exceptionnel en Alsace, que ce mélange de personnes, divisées d'opinion sur tant de points, se réunissant an premier appel d'un homme dévoué, dans un but commun qui peut se résumer en quatre mots : lecture, instruction, moralité, progrès.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ENGEL-DOLLFUS.

IX

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN (1)

Il faut rendre à César ce qui appartient à César. L'idée première des bibliothèques communales a été lancée dans le pays par le gouvernement.

Déjà en 1850 une société de bienfaisance s'était formée à Paris, sous l'impulsion de M. Jules Radu, pour fournir gratuitement des bibliothèques, livres et meubles, à 3000 communes d'abord, puis à toutes les communes de France, au fur et à mesure des ressources réalisées. Le prospectus de l'œuvre, que j'ai entre les mains, témoigne de la part active qu'entendait y prendre le gouvernement actuel.

En tête figure, comme PROTECTEUR, *le prince Louis-Napoléon Bonaparte*, *président de la République*.

On y lit une circulaire, insérée au *Moniteur*, le 31 mai 1850, et signée Baroche, ministre de

(1) *Revue d'Alsace*. — Janvier 1864.

l'intérieur, que je copie avec tous les changements typographiques, imaginés par le rédacteur du prospectus.

« Monsieur le PRÉFET, il vient de se former une société de bienfaisance pour la *fondation des bibliothèques communales*. Cette société mérite toute la sympathie du gouvernement; la généreuse pensée de DOTER d'une bibliothèque toutes les communes de France a droit à tous les encouragements de *l'autorité supérieure*. Je vous verrai donc avec plaisir, Monsieur le PRÉFET, aider, autant qu'il peut dépendre de vous, au succès de cette société, en faisant connaître à vos administrés son existence, son organisation, la haute utilité de son but, et en invitant tous les FONCTIONNAIRES avec lesquels vous êtes en correspondance administrative, à lui prêter *le plus actif concours*. »

On y trouve la signature du nonce du pape, Mgr Fornari, avec celles de cinq prélats et d'une centaine de personnages importants de toute espèce au bas de cette ligne :

La fondation des bibliothèques communales
est une œuvre de bienfaisance
et d'utilité publique,

et le cardinal-évêque d'Arras, La Tour d'Auvergne Lauraguais, y écrit à la date du 29 avril 1850:

« *Ami naturel* de tout ce qui peut contribuer à améliorer notre pauvre société, et *appui par devoir* des moyens qui paraissent propres à atteindre le but, je souscris à l'œuvre des bibliothèques communales; ma souscription ne suffit

pas, il faudrait que je pusse en obtenir dans le diocèse ; j'aurais besoin que vous eussiez l'obligeance de me faire remettre soixante prospectus pour les distribuer à mes curés. »

Enfin une liste imposante de dames patronesses, portant 112 noms choisis dans le plus grand monde de Paris, y semble assurer à l'œuvre des bibliothèques communales le concours inappréciable d'influences toutes puissantes.

Tout cela n'a pu suffire à mener à bien la *Société de bienfaisance*.

C'est une tâche un peu lourde que d'entreprendre de faire l'aumône à tout un pays. Il faut en définitive qu'il se la fasse lui-même ; et attirer à soi des millions pour les faire retomber ensuite en pluie bienfaisante, est quelque chose d'à peu près impossible chez nous, quand on n'est pas église, ou gouvernement.

D'autre part, en fouillant bien le prospectus, on y aperçoit dans un coin un directeur-entrepreneur qui se charge de fournir la menuiserie pour 60 fr. par commune, et la librairie à raison de 3 fr. par volume, tout relié, pour la première édition de 3000, et de 2 fr. 50 c. pour les éditions suivantes. Il y en a 100 de ces volumes, alignés d'avance par catégories en un tableau irréprochable, si ce n'est qu'à l'article « Littérature, » sur onze volumes triés dans l'ensemble des produits de l'esprit humain, il s'en trouve un pour les *Matinées littéraires* de Mennechet, un galant homme, de beaucoup d'esprit, qui aura dû s'étonner d'avoir été choisi. Même avec la reliure, il paraît peu probable qu'on n'eût pas

réservé un bénéfice sur chaque volume et ce bénéfice multiplié une première fois par 100, multiplié une seconde fois par le chiffre des communes de France, devait en fin de compte prendre des proportions assez raisonnables si l'entreprise avait réussi. Or rien de plus légitime que l'argent gagné dans une affaire utile à tous, quand elle s'annonce comme une affaire; mais une œuvre de bienfaisance qui aboutit à une fortune pour l'entrepreneur, cela n'est pas dans les règles.

Bref l'affaire avorta, avorta si bien que je n'ai encore rencontré personne en Alsace qui en eût entendu parler.

Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître le service rendu par les intrépides promoteurs de l'œuvre des bibliothèques communales. En remuant les hautes régions dans tous les sens pour lui trouver des patrons, ils y ont implanté l'idée qui avait été trouvée bonne, et le mot de *Bibliothèque communale* est resté depuis un mot d'ordre dans le ministère d'où était partie la circulaire du 31 mai 1850.

L'insuccès des tentatives faites à plusieurs reprises de ce côté laisse entier le bon vouloir de l'administration qui a dû reculer devant des difficultés plus fortes qu'elle, et le 31 mai 1860, dix ans, jour pour jour, après l'insertion au *Moniteur* de la circulaire de M. Baroche, M. Rouland qui préparait déjà, en désespoir de cause, la création des bibliothèques scolaires, déplorait en ces termes les obstacles rencontrés jusqu'alors par tous les essais de bibliothèques communales :

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but, mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complétement. »

Ce « concours multiple de volontés et de sacrifices, » la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin s'est organisée tout exprès pour le fournir dans le département, et l'histoire de sa formation est de nature à encourager quiconque voudra tenter ailleurs une organisation semblable.

Quand une idée porte un cachet bien évident d'utilité publique, le premier venu peut la servir, s'il n'a pas peur de se mettre en avant, et il acquiert, en la servant, l'autorité personnelle qu'il n'avait pas. Celui qui a pris sur lui de faire appel aux bons citoyens du Haut-Rhin, pour les grouper en association, était à la fois dans une position des plus modestes, et dans des conditions peu favorables à la réussite du projet. Enfant d'adoption seulement du pays dont il ne parlait pas même la langue usuelle, sans autres relations que quelques amitiés dans un cercle restreint, simple professeur d'un pensionnat de demoiselles, il n'avait à lui, pour venir à bout de son entreprise, que sa plume et sa volonté. Il en est venu à bout pourtant, et facilement et promptement, parce que ce qu'il attendait est arrivé. Tout le monde lui a tendu

la main, et il n'a eu à jouer en quelque sorte que le rôle de la cloche qui appelle au temple les fidèles tout prêts d'avance à partir.

Le premier parrain de la société a été M. Paul Odent, le préfet du département, sans lequel elle n'aurait pas été essayée. A côté du courage de tenir tête aux dépositaires de l'autorité quand ils sortent de la loi, il y a celui de leur rendre justice quand ils s'intéressent franchement et loyalement au bien public, et je crois me faire ici l'interprète d'un sentiment universel chez tous ceux qui ont coopéré à la fondation de notre société, en remerciant publiquement M. Paul Odent de l'appui sympathique qu'il n'a cessé de lui accorder depuis le jour où l'idée lui en a été présentée, jusqu'à celui où il lui a donné une sanction officielle en l'inaugurant lui-même avec une courtoisie dont nous lui restons tous reconnaissants.

Après le point d'appui est venu le levier, je veux parler de M. Engel-Dollfus qu'on pourrait à bon droit considérer comme le fondateur réel de l'association.

C'est à lui le premier qu'elle a été proposée, et saisissant sa portée d'un coup-d'œil, il a mis sur-le-champ à son service ce qui manquait à l'auteur du projet, une grande position, une autorité personnelle acceptée de tous dans le monde aussi puissant qu'intelligent de l'industrie mulhousienne, et une entente pratique de la marche à suivre pour arriver à un résultat.

Ainsi guidé et soutenu, tout devenait facile à l'initiateur, et dès lors il n'a plus eu pour ainsi

dire qu'à se laisser aller au conrant qui le portait.

Toute la presse d'Alsace lui a ouvert ses colonnes avec un empressement qu'on rencontrera partout, et les dévouements sur lesquels il comptait se sont produits d'eux-mêmes, comme ils se produiront à chaque fois qu'on leur en fournira l'occasion. En tête, il faut mettre M. Léon Landmann qui s'est offert le premier jour, et a recueilli en quelques semaines 102 signatures à Sainte-Croix et Sainte-Marie-aux-Mines, et M. Fritz Saltzmann qui a rallié, dès le commencement, à l'association l'élite de la population de Ribeauvillé.

Commencée au mois d'août, l'association comptait 813 membres le 29 novembre, le jour de sa première réunion.

Il est difficile de faire un choix sur la liste de ceux qui ont accepté la tâche pénible et délicate de faire circuler les listes, et sur qui est retombé tout le poids de l'affaire. Ce sont :

A Mulhouse, après M. Engel-Dollfus qui a ouvert la souscription, MM. Klenck, Davin, Bader et Charles Thierry-Mieg.

A Colmar, MM. Kœppelin, Charles Berdot, Bavelaër, Faudel, Ignace Chauffour, de Peyerimhoff, André Kiener, Jacques Ortlieb, Brand et Standaert.

A Guebwiller, M. Jean-Jacques Bourcart.

A Giromagny, M. Boigeol.

A Belfort, MM. Clerc et Thiault.

A Altkirch, M. Gilardoni fils.

A Thann, MM. Scheurer et Rissler-Kestner.

A Cernay, M. Rissler.
A Munster, M. Fritz Hartmann.
A Wintzenheim, M. Gilliot.
A Kaysersberg, M. George Scheurer.
A Riquewihr, M Joranson.
A Jebsheim, M. Diehl.
A Sundhoffen, M. Kuntz.
A Ostheim, M. Ostermann.
A Hunawihr, M. Zubler.
A Beblenheim, M. Schmidt.

Qui pourrait mettre l'étiquette à chacun des noms qui remplissent cette liste des travailleurs de l'association, verrait que toutes les nuances de position et d'opinion y sont représentées, et que le millionnaire y figure à côté de l'instituteur de village, le catholique à côté du protestant, le conservateur à côté du libéral, s'il est permis de rappeler ces nuances-là à propos d'une œuvre si libéralement conservatrice.

Dans la dernière séance du conseil général du Haut-Rhin, sur la proposition de M. Jean Dollfus, dont la cité ouvrière de Mulhouse a rendu le nom européen, tous les membres présents ont donné à l'association un témoignage irrécusable de complète sympathie, en inscrivant leurs noms sur une liste où le préfet du département a mis le sein.

Enfin la presse parisienne nous a apporté son contingent, un contingent sérieux (1), gage cer-

(1) Sur une des listes de l'association figurent les noms de :

MM. Barral, directeur du *Journal d'agriculture pratique*.

tain du concours qu'elle est prête à donner à une institution qui, pour être locale, n'en a pas moins, comme exemple, un caractère d'intérêt général pour le pays tout entier, et qui est appelée à faire le tour de la France.

Il y a quelques jours à peine que les journaux de Paris ont répandu dans les autres départements la nouvelle de ce qui s'était fait dans le Haut-Rhin, et déjà du Rhône, du Gers, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, l'on a écrit pour demander à la Société

Bixio, fondateur de la Librairie agricole.
Wilfrid Chauvin.
Charton, directeur du *Magasin pittoresque*.
Carvalho, rédacteur de l'*Opinion nationale*.
Charles Duveyrier.
Henri Duveyrier.
Jules Duval, directeur de l'*Économiste français*.
Charles Dollfus, directeur de la *Revue germanique*.
Auguste Dumont, directeur de l'*Écho du commerce*.
Adolphe Guéroult, directeur de l'*Opinion nationale*.
Pierre Gratiolet, professeur à la Sorbonne.
Hetzel, éditeur.
Charles Lambert.
Victor Meunier, directeur du *Courrier des sciences et de l'industrie*.
Nefftzer, directeur du *Temps*.
Eugène Pelletan, député de la Seine.
Léon Plée, rédacteur du *Siècle*.
Charles Sauvestre, rédacteur de l'*Opinion nationale*.
Seinguerlet, rédacteur du *Temps*.
Edmond Texier, directeur de l'*Illustration*.

Il y aurait beaucoup d'autres noms sur cette liste, si le temps n'avait manqué au membre de la société qui a recueilli ceux-ci.

des statuts. Ils avaient trouvé déjà des hommes disposés à les mettre en circulation à Marseille, à Toulon, dans Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Saint-Denis. Le jour de la première réunion de la Société, le 29 novembre, on les lui a présentés, revenant des Vosges, dans une brochure signée : Vacca, où ils sont proposés à une future *Société des bibliothèques communales de l'arrondissement de Remiremont*, et M. Bretegnier, venu tout exprès du Doubs pour assister à la réunion, y a déclaré son intention de les faire adopter par une association qu'il veut organiser dans l'arrondissement de Montbéliard. Enfin, pour rentrer chez nous, M. Schnéegans, que le *Courrier du Bas-Rhin* avait envoyé à Colmar, pour être l'historien de la modeste solennité de notre inauguration, à peine de retour à Strasbourg, a commencé à recruter des adhérents pour une association semblable à la nôtre. Là l'opinion était avertie, et l'on n'attendait qu'un signal. L'initiative de M. Schnégans sera couronnée, on peut le prédire d'avance, d'un prompt et plein succès.

Voici ces statuts dont les dispositions principales permettent à tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit du reste leur manière de voir sur les questions qui nous divisent, de se donner fraternellement la main pour travailler de concert à un progrès dont nous sentons tous le besoin.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DU HAUT-RHIN

La Société a pour but principal de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de contestations, et subsidiairement aidera à leur établissement par des dons d'argent, quand cela sera reconnu nécessaire.

Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

Un comité de vingt-quatre membres sera nommé dans la première réunion de la Société, et soumis tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort. Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

Il y aura une réunion annuelle de la Société, dont le jour sera fixé par le comité, et une réunion mensuelle de son comité.

Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 fr. Elle sera recueillie dans chaque canton

par un délégué de la Société, et versée par lui entre les mains du comité, qui aura seul le droit de disposer des fonds.

Les bibliothécaires seront de droit membres de la société, sans cotisation.

Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'empoi des fonds, et de la situation financière.

La Société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

Nulle modification aux présents statuts ne pourra être proposée qu'en assemblée générale, après avoir été soumise au comité dans sa réunion précédente.

Tout au rebours de la société de bienfaisance dont j'ai raconté l'essai infructueux, la société nouvelle n'a pas de livres à elle, elle ne se charge pas d'en donner. Ce qu'elle doit donner, c'est l'impulsion; mais l'impulsion par en bas, par l'action personnelle de chacun de ses membres. L'impulsion par en haut a été essayée; elle n'a pas réussi. Il faut reprendre le travail en sous-œuvre, et se mettre tous à faire, chacun chez soi, ce qui est impossible au gouvernement, dont la main, si elle est assez longue, n'est pas assez large pour le faire : *stimuler l'initiative locale*. Si l'on veut que l'instruction se répande dans les campagnes, c'est dans les campagnes mêmes, qu'il faut travailler, d'homme à homme, parlant à la personne de ses amis et de ses voisins. On pourrait encore à la longue, si grosse que soit l'affaire, donner à toutes les communes

des bibliothèques; on ne pourrrait pas forcer à les lire. Pour être sûr que les livres seront lus, nul moyen meilleur à employer que d'amener les communes à se les donner elles-mêmes.

C'est donc là le véritable terrain d'action des sociétés de bibliothèques communales, non pas créer, mais faire créer des bibliothèques. Si nous étions en Angleterre, je dirais qu'il s'agit d'organiser une *agitation* dans le pays, agitation pacifique celle-là, et féconde, qui ne pourra rien ébranler, parce que son effet se produira partout sur place.

Il faut s'entendre pourtant. Il est bien certain que le paysan absolument illettré ne va pas se trouver d'un jour à l'autre pris d'un beau feu pour acheter des livres..Ce serait compter sur un miracle que d'aller frapper à cette porte-là. Mais il y a, au sein même de la population des campagnes, un élément accessible aux raisons à faire valoir en faveur de l'établissement des bibliothèques communales. Notaires, médecins, instituteurs, ministres des cultes, propriétaires aisés, chefs de fabrique dans les contrées industrielles, on peut trouver partout à qui parler. Ceux-là comprennent à quoi sert le livre, et du moment qu'ils sont mis en demeure de l'aider à pénétrer plus avant dans les classes laborieuses, c'est leur devoir de citoyens et de chrétiens d'y contribuer, au moins par une attitude favorable à l'institution proposée. Une commune serait bien déshéritée qui ne posséderait pas quatre ou cinq hommes capables de se former en commission, de réunir d'abord entre eux quelques livres,

de demander au conseil municipal un vote ratifié d'avance par l'autorité supérieure, et d'administrer la bibliothèque qu'ils auront créée.

Trouvez d'abord des hommes, et que les livres viennent ensuite : vous pourrez être tranquille sur leur compte. Autrement il pourrait bien arriver des nouvelles bibliothèques ce qui est arrivé tant de fois des envois de livres faits à droite et à gauche par les ministères, qu'on jette dans un coin des mairies et qui dorment là sous la poussière.

La commission communale doit être considérée comme la base fondamentale, l'élément actif de l'organisation. C'est elle qui doit faire la bibliothèque, et la société départementale n'aura pas d'autre rôle à jouer que de provoquer sa formation, de l'encourager, de la soutenir et de l'aider. Ce rôle est nettement tracé dans les trois premiers articles de ses statuts et il en est un qui mérite surtout d'être mis en relief, c'est celui-ci :

« *La société s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.* »

Cet article a été l'objet d'une polémique amicale, soulevée par un homme tout dévoué au principe des bibliothèques communales, dévoué à ce point qu'il s'est présenté de lui-même pour faire partie du comité (1). Le scrupule qui lui

---

(1) Voici la liste des membres du Comité :
MM. JEAN DOLLFUS, maire de Mulhouse, président.

est venu pourrait venir à d'autres, et je crois utile de reproduire ici les raisons qui lui ont été opposées. Ayant à dire les mêmes choses, je demande la permission de me servir des mêmes termes.

« Quel progrès s'agit-il de réaliser ? Il s'agit de réveiller les esprits qui dorment, d'appeler à la vie scientifique et littéraire, dans la mesure de ses forces, la population des campagnes qui n'éprouve pas encore suffisamment le besoin de

---

Charles Thierry-Mieg fils, fabricant à Mulhouse, trésorier.
Jean Macé, professeur à Beblenheim, secrétaire.
Bader, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse.
Louis Boigeol fils, fabricant à Giromagny.
Emile Boissière, professeur à Mulhouse.
Jean-Jacques Bourcart, fabricant à Guebwiller.
Ignace Chauffour, avocat à Colmar.
Félix Davin, instituteur à Mulhouse.
Engel-Dollfus, fabricant à Dornach.
Frantz, chef de division à la préfecture.
Gilardoni fils, fabricant à Altkirch.
Gilliot, juge de paix à Wintzenheim.
Jules Gros, fabricant à Mulhouse.
Frédéric Hartmann, maire de Munster.
Klenck, professeur à Mulhouse.
Léon Landmann, fabricant à Sainte-Croix-aux-Mines.
Nizole, avocat à Belfort.
Dr Penot, vice-président de la société industrielle de Mulhouse.
de Peyerimhoff, maire de Colmar.
Rissler-Kestner, fabricant à Thann.
Stoeber, professeur à Mulhouse.
Édouard Weisgerber, fabricant à Ribeauvillé.
Ernest Zuber, secrétaire-adjoint de la Société industrielle.

vivre de cette vie-là. Lui envoyer ses listes de livres toutes faites, c'est vivre pour elle, et lui mettre d'une main un oreiller sous la tête, en la secouant de l'autre.

« Il n'y a pas que des journaliers dans les communes. Les commissions de bibliothèques qui devront s'organiser au préalable, et sans lesquelles on ne fera rien de bon, ces commissions-là auront à se recruter dans l'élite intellectuelle de la commune, et il importe plus qu'on ne pense de leur laisser la responsabilité du choix des livres. Il faudra s'inquiéter, chercher, s'entourer de catalogues, demander des conseils, feuilleter des livres et les juger entre soi. Ce sera là un premier éveil, et une étude qui profitera peut-être davantage aux fondateurs que les livres eux-mêmes ne profiteront d'abord aux lecteurs.

« J'en appelle à tous ceux qui se sont donné déjà de leur chef cette noble tâche, sans société pour leur faire la leçon. Qu'ils disent s'ils n'ont pas eux-mêmes appris quelque chose en fouillant dans les librairies pour en extraire l'aliment convenable à leurs invités ! Et quelle différence, comme intérêt pris à l'œuvre, entre cette recherche active, aussi bien contenue qu'aiguillonnée par le sentiment de la responsabilité personnelle, et le choix passif qu'il faudrait faire sur une liste imposée ! On ne met réellement son cœur qu'à ce qu'on fait soi-même — tous ceux qui ont fait déjà le diront avec moi — et c'est un apprentissage auquel il serait bon pourtant de se décider dans ce pays. La direction venue d'en haut n'est

pas ce qui manque à nos communes. Pourquoi, dans un détail qui échappe aux rouages établis, pourquoi créer tout exprès un état supplémentaire qui vienne s'en emparer?

« Et maintenant quel sera cet état?

« L'on nous dit que les différentes opinions seront représentées dans le comité, où les décisions se prendront au nom de la société; et de fait, c'est une condition qui devra se réaliser autant que possible si l'on veut lui laisser son caractère d'utilité exclusivement générale. On fait de cela une garantie pour les listes à dresser. S'est-on bien demandé au prix de quels tiraillements intérieurs le comité parviendrait à dresser ces listes qu'auraient à signer vingt-quatre hommes d'opinions différentes? Il est peu de livres même parmi les plus inoffensifs, qui n'aient pas une nuance, si faiblement accusée qu'elle soit. Tel livre repoussé ferait des mécontents; tel livre accepté en ferait d'autres. On irait aux voix, il y aurait une majorité et une minorité, et l'unité morale du comité serait compromise au premier scrutin. Ce sont les Sociétés composées d'hommes ayant tous la même opinion qui peuvent patroner des livres. Il est facile de s'entendre sur ceux qui nuisent à cette opinion et sur ceux qui la servent. Une société qui ne veut servir aucun opinion particulière, et qui les convoque toutes au nom d'un besoin général universellement sentis, ne doit pas leur donner l'occasion de recommencer leurs luttes dans son sein. Ce serait pour elle une imprudence gratuite de s'exposer à des ruptures, en

laissant une porte ouverte aux discussions.

« Tel est le motif extrêmement sérieux qui a dicté cette déclaration en fait de livres, et je dois dire qu'elle a eu les suffrages de tous ceux qui se sont mis en avant pour réunir les éléments de l'association. Voici ce que m'en écrivait, après avoir lu la critique à laquelle je réponds, celui qui m'a le premier tendu la main pour m'aider à lancer ce projet qui a jusqu'à présent si bien fait son chemin.

« Pour ma part, je considère cette excellente « idée comme la condition essentielle, indispen-« sable d'une association étendue, marchant sans « tiraillement à son but. Dans les associations « volontaires, les minorités boudent et se reti-« rent. ».

« Du reste, pour rester libres dans leurs choix, les communes ne seront pas abandonnées à elles-mêmes. Les plus lettrés se trouvent fort embarrassés quand, pour la première fois, se dresse devant eux le problème d'une bibliothèque populaire à créer ; et l'un des grands services que rendra l'association, ce sera sans contredit de faire profiter ceux qui commenceront, de l'expérience acquise et des découvertes faites par ceux qui ont commencé. Mais ces communications-là, faites à titre de renseignements, pourront très-bien emprunter leur autorité aux noms mêmes des initiateurs. Ce sont des noms assez honorables pour présenter une garantie suffisante, sans que l'être multiple *association* y ajoute la sienne, au risque de se diminuer.

« Il demeure au surplus, bien entendu, que les

membres de la société ne s'interdisent pas ce qu'elle s'interdit à elle-même, et rien n'empêchera celui qui aurait des conseils à donner d'aller au-devant des demandes, si elles se font attendre. Les journaux du département, qui ont mis tant d'empressement à publier les communications qu'on leur a plusieurs fois adressées en faveur de nos bibliothèques, n'en mettront pas moins, c'est bien certain, à publier des listes de livres possibles pour elles. Mais ces listes, faites au gré de l'inspiration personnelle, représenteront uniquement l'avis de celui qui les aura signées, et l'on n'y mettra pas des signatures agglomérées, sous peine de rupture, de par la décision brutale d'un vote. Ce sont là des choses qui ne doivent pas se voter. Je le déclare pour mon compte, je connais plus d'un livre que je n'hésiterais pas à recommander à qui réclamerait mon avis, et même à qui ne le réclamerait pas ; mais signer une déclaration *ex cathedra*, notifiant officiellement aux communes du Haut-Rhin la fine fleur des livres existants, signer un catalogue modèle, dans lequel leurs choix seraient tenus de se renfermer, c'est un acte de présomption qu'on n'obtiendrait jamais de moi.

« Enfin, c'est une considération trop grave pour ne pas être comprise du premier coup, avec des listes personnelles, s'il se produit des contestations, les signataires seuls seront en cause, et l'association restera toujours en dehors du débat (1). »

---

(1) *Industriel alsacien*, 29 octobre.

laissant une porte ouverte aux discussions.

« Tel est le motif extrêmement sérieux qui a dicté cette déclaration en fait de livres, et je dois dire qu'elle a eu les suffrages de tous ceux qui se sont mis en avant pour réunir les éléments de l'association. Voici ce que m'en écrivait, après avoir lu la critique à laquelle je réponds, celui qui m'a le premier tendu la main pour m'aider à lancer ce projet qui a jusqu'à présent si bien fait son chemin.

« Pour ma part, je considère cette excellente « idée comme la condition essentielle, indispen« sable d'une association étendue, marchant sans « tiraillement à son but. Dans les associations « volontaires, les minorités boudent et se reti« rent. ».

« Du reste, pour rester libres dans leurs choix, les communes ne seront pas abandonnées à elles-mêmes. Les plus lettrés se trouvent fort embarrassés quand, pour la première fois, se dresse devant eux le problème d'une bibliothèque populaire à créer; et l'un des grands services que rendra l'association, ce sera sans contredit de faire profiter ceux qui commenceront, de l'expérience acquise et des découvertes faites par ceux qui ont commencé. Mais ces communications-là, faites à titre de renseignements, pourront très-bien emprunter leur autorité aux noms mêmes des initiateurs. Ce sont des noms assez honorables pour présenter une garantie suffisante, sans que l'être multiple *association* y ajoute la sienne, au risque de se diminuer.

« Il demeure au surplus, bien entendu, que les

membres de la société ne s'interdisent pas ce qu'elle s'interdit à elle-même, et rien n'empêchera celui qui aurait des conseils à donner d'aller au-devant des demandes, si elles se font attendre. Les journaux du département, qui ont mis tant d'empressement à publier les communications qu'on leur a plusieurs fois adressées en faveur de nos bibliothèques, n'en mettront pas moins, c'est bien certain, à publier des listes de livres possibles pour elles. Mais ces listes, faites au gré de l'inspiration personnelle, représenteront uniquement l'avis de celui qui les aura signées, et l'on n'y mettra pas des signatures agglomérées, sous peine de rupture, de par la décision brutale d'un vote. Ce sont là des choses qui ne doivent pas se voter. Je le déclare pour mon compte, je connais plus d'un livre que je n'hésiterais pas à recommander à qui réclamerait mon avis, et même à qui ne le réclamerait pas ; mais signer une déclaration *ex cathedra*, notifiant officiellement aux communes du Haut-Rhin la fine fleur des livres existants, signer un catalogue modèle, dans lequel leurs choix seraient tenus de se renfermer, c'est un acte de présomption qu'on n'obtiendrait jamais de moi.

« Enfin, c'est une considération trop grave pour ne pas être comprise du premier coup, avec des listes personnelles, s'il se produit des contestations, les signataires seuls seront en cause, et l'association restera toujours en dehors du débat (1). »

(1) *Industriel alsacien*, 29 octobre.

M. Gilardoni le disait en termes excellents dans le compte-rendu de notre séance d'inauguration, publié dans le *Journal de Belfort*, du 5 décembre :

« Il ne suffit pas qu'une société comme la nôtre fasse profession d'impartialité, si elle ne se met dans l'impossibilité bien avérée d'y manquer. »

Maintenant il faut tout dire. En déclinant la responsabilité du choix des livres, et la reportant tout entière sur les commissions communales, la société ne supprime pas la difficulté. Elle la recule seulement et l'atténue, il est vrai, parce qu'il y a moins d'opinions en présence dans une commune que dans un département. Mais il est indispensable que toutes les opinions s'effacent devant la question, vitale pour le pays, de l'instruction populaire. Les bibliothèques seront encouragées, protégées par tout le monde ; mais, il serait imprudent de l'oublier, c'est à la condition qu'on n'en fasse une arme contre personne. Les hommes qui dans chaque commune se mettront à la tête de l'institution devront avoir toujours présente à l'esprit cette pensée, qu'ils en tiennent le sort dans leurs mains, et qu'on aurait bientôt fait de la compromettre en s'occupant moins du peuple pour lequel elle est faite que de la satisfaction des opinions personnelles. Le choix des livres possibles est grand encore, et on le voit s'agrandir à mesure qu'on y regarde de plus près. Les catalogues (1) de

(1) Puisque j'ai prononcé le mot de *catalogue*, je mettrai à profit un commencement de pratique pour donner un conseil aux administrateurs de bibliothèques com-

quelques bibliothèques, publiés déjà ou prêts à l'être, le prouveront suffisamment, et ils seront mis à la disposition des commissions communales qui voudront s'orienter d'abord avant de dresser leurs listes.

Ce n'est pas le seul service que la société puisse rendre aux commissions. Les livres une fois choisis, il lui est permis d'intervenir pour les faire arriver à destination. Elle en paiera le port, un détail qui est en dehors de toute discussion politique ou religieuse, et traitera avec les éditeurs pour faire servir les commandes aux conditions les plus avantageuses qu'elle pourra obtenir. Déjà, pour en citer une, la librairie agricole, qui compte parmi les plus importantes pour les bibliothèques communales, a consenti une remise de 30 p. 0/0 sur tous les livres qui leur seront destinés. Nul doute que toutes celles auxquelles on s'adressera n'y mettent la même bonne volonté. Toute question de patriotisme à part, la librairie française est trop intéressée au

---

munales. On activera très-efficacement la circulation des livres, en mettant sous les yeux de tous les habitants de la commune l'état de leurs richesses, si je puis m'exprimer ainsi. Tel qui ne songeait pas à lire sera tenté bien souvent par un titre, et les livres cachés dans les armoires auront bien plus de chances d'en sortir si leur existence est révélée par des catalogues se promenant dans la commune. On peut facilement les faire à la main dans les débuts de la bibliothèque. Il conviendrait de les faire imprimer quand il y aura plusieurs centaines de volumes sur ses rayons, et la dépense n'est pas si grande qu'on pourrait se l'imaginer. Le catalogue d'une bibliothèque de 4 à 500 volumes peut se tirer à 100 exemplaires pour une vingtaine de francs.

X

CONSEILS

POUR

L'ÉTABLISSEMENT DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES (1)

Le plus difficile en toute chose est de commencer, surtout quand les précédents manquent pour guider ceux qui commencent. L'idée des bibliothèques communales est trop nouvelle encore dans ce pays pour qu'on ait eu le temps de se familiariser avec elle, et les obstacles que rencontre sa réalisatisn doivent paraître à beaucoup plus grands qu'ils ne sont. Je voudrais faire profiter ceux qu'ils pourraient effrayer du commencement d'expérience que me donne en pareille matière un an de pratique à Beblenheim, et engager par là les hommes dévoués à la cause de l'instruction populaire, qui ont déjà commencé des bibliothèques dans les fabriques et les communes, à dire aussi ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont appris.

Les ressources de toute nature abondent dans les villes, et là l'initiative appartient à qui veut

---

(1) Ces conseils ont paru en brochure de 16 pages in-8 signée « Jean Macé, secrétaire de la bibliothèque communale de Beblenheim », et éditée par Hetzel, 1865. Prix, 20 cent.

la prendre. Ceux qui s'y mettront en avant, verront eux-mêmes comment il faudra procéder. Dans les communes rurales, l'initiative semble revenir de droit au maire et à l'instituteur, qui seront presque partout les deux pivots de la commission communale : le premier comme président-né en quelque sorte, le second comme secrétaire-bibliothécaire.

Qu'ils réunissent d'abord autour d'eux quelques-uns des hommes les plus éclairés de la commune et qu'ils constituent une commission bénévole qui présentera une demande au conseil municipal, à l'effet d'obtenir de lui le vote d'une bibliothèque, pour la commune, et, pour elle-même, une existence officielle, en se faisant charger par lui de l'administration de cette bibliothèque.

Si les membres de la commission pouvaient former entre eux un premier fonds de livres qu'ils offriraient à la commune, ce serait à la fois un argument à l'appui de leur demande et un exemple donné aux habitants de la commune qui s'intéresseront bien davantage au développement de la bibliothèque, et seront bien mieux disposés à en faire usage, quand ils auront contribué personnellement à sa formation. Les conseils municipaux auront assurément à voter des fonds ; mais il sera bon de ne pas s'en tenir là. Les progrès de l'institution seront toujours plus rapides dans les communes où l'on sera parvenu à faire circuler une liste de souscription, et à recueillir des dons en livres ou en argent.

Qu'on ait un local spécial affecté à la biblio-

thèque, c'est une chose très-désirable, à laquelle on arrivera certainement partout ; mais ce n'est pas une condition indispensable pour commencer. En parcourant les pièces de l'enquête qui vient de s'ouvrir dans le Haut-Rhin par les soins du comité de la Société des bibliothèques communales, j'y ai trouvé plusieurs lettres de maires qui ajournent l'établissement de la bibliothèque à l'époque de l'agrandissement de la maison d'école, ou même à celle de la construction d'une nouvelle maison d'école. C'est un ajournement qui peut devenir indéfini et qui n'a rien de nécessaire, les livres devant être emportés à domicile dans les campagnes, où présentement des salles de lecture seraient peu fréquentées. La bibliothèque de Beblenheim, qui compte déjà plus de 700 volumes, a son armoire installée dans un corridor de la maison d'école, ce qui ne gêne en rien son fonctionnement, et elle fonctionnait déjà même avant l'armoire. Pendant qu'on faisait l'armoire, les premiers livres sont restés alignés sur une planche, où les premiers lecteurs sont venus les chercher. Mieux vaut encore, comme point de départ, avoir des livres sans armoire qu'une armoire sans livres, comme il en existe dans certaines communes du Haut-Rhin, où l'on a voté docilement les 60 fr. d'armoire, spécifiés dans l'invitation de l'autorité, sans aller plus loin, et où le meuble attend qu'on le fasse servir à l'instruction des habitants de la commune, auxquels naturellement il n'apprend rien.

Le seul détail accessoire qui me paraisse essen-

tiel au début, c'est un cachet à poser sur les livres. L'apposition du cachet donne sur-le-champ au livre un caractère particulier, le rend plus respectable, si je puis m'exprimer ainsi, et le garantit presque, à la campagne, contre tout risque de s'égarer. L'un des maires qui ont donné leur avis dans l'enquête dont je parlais tout à l'heure, se montre peu favorable à l'établissement d'une bibliothèque dans sa commune, « attendu que les ouvrages peuvent être facilement égarés, ce qui est arrivé dans des communes où il en a existé. » Cela ne serait probablement pas arrivé si les livres avaient porté le cachet de la bibliothèque, et surtout si l'on avait inscrit régulièrement sur un registre les sorties et les rentrées.

Je me suis servi du mot *registre*; mais il ne faut pas qu'on se fasse une idée trop imposante de ce mot-là. Une main de papier suffira, et largement, à toutes les écritures nécessaires au commencement. Elle a suffi jusqu'à présent au bibliothécaire de Beblenheim qui distribue présentement en moyenne, par ces grands froids, dix volumes par jour, et dont les registres sont parfaitement tenus.

Ils se composent de deux minces cahiers contenant :

L'un, le catalogue des livres, chacun avec son numéro d'arrivée, le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur, le nombre de volumes et le format, et enfin le nom du donateur, le tout disposé sur quatre colonnes;

L'autre, le numéro d'ordre du livre prêté, le

nom de l'emprunteur, la date de la sortie, et, sur une quatrième colonne, celle de la rentrée.

Ajoutez à cela un petit carnet de caisse, sur lequel s'inscrivent en regard les recettes et les dépenses, et qui en est, je crois, à sa troisième page : voilà tout. Il n'y a pas là de quoi fatiguer beaucoup le bibliothécaire, ni mettre en frais la commune.

J'ai omis à dessein une des colonnes de notre registre des entrées et des sorties. Celle-là est facultative, et chaque commission devra décider s'il lui convient, ou non, de l'établir. On y inscrit les cinq centimes de location qui sont payés pour chaque volume emporté. La commission de Beblenheim a jugé, en raison des idées régnantes dans la commune, que la gratuité donnerait moins de valeur aux livres de la bibliothèque, et a fixé un prix de location, se réservant d'en dispenser plus tard ceux qui en feraient la demande. Jusqu'à présent cette demande n'a pas encore été faite. La commission de Dornach s'est arrêtée à un abonnement de trois francs par an, et cette combinaison a réussi. A Sundhoffen, dans le canton d'Andolsheim, le prêt des livres est gratuit, et le bibliothécaire, homme très intelligent et très-dévoué, m'a dit lui-même qu'ils auraient sans cela moins de chances d'être lus. On ne saurait donner ici de règles fixes. C'est évidemment une question à décider sur place, en s'inspirant d'une considération qui doit primer tout, celle de créer à la bibliothèque le plus de lecteurs possibles.

Un des stimulants les plus efficaces pour faire

lire les livres, c'est très-certainement d'en faire circuler le catalogue dans la commune. Des copies à la main ne seront pas très longues à faire dans les commencements. Quand le catalogue aura pris un certain développement, et que le nombre des lecteurs augmentera avec celui des livres, ce qui ne manquera jamais d'arriver, il serait à désirer, pour ne pas détourner les fonds de la caisse bibliothécale de leur véritable destination, qu'un des habitants aisés se chargeât de le faire imprimer. Tiré à 100 exemplaires pour 4 à 500 volumes, c'est un cadeau d'une vingtaine de francs qui ne ruinera personne. Les livres cachés dans une armoire demeurent inconnus aux lecteurs, qui sont obligés d'avoir recours aux indications du bibliothécaire. Quand ils en auront les titres sous les yeux, ils pourront choisir eux-mêmes, et la curiosité s'éveillera dans plus d'un cas, à la simple inspection du titre. J'en parle ici par expérience. La demande de livres a pris une extension subite à Beblenheim, immédiatement après la distribution dans la commune du catalogue imprimé.

J'arrive au point le plus important sans contredit, et en même temps le plus délicat, aux conseils à donner sur le choix des livres. Le sujet est d'autant plus scabreux qu'il y a dessous une question d'argent, non pas, il est vrai, pour le donneur de conseils, mais au moins pour les fournisseurs de livres désignés par lui. La clientèle, en perspective, de toutes les communes de France, a quelque chose d'assez séduisant pour éveiller des ambitions dans la librairie française,

habituée jusqu'à présent à opérer sur une échelle assez misérable, en dehors des affaires de livres de classe et d'église, et je conçois qu'on cherche d'avance à s'emparer d'un marché qui peut atteindre de pareilles proportions. Les plans ne vont pas manquer, ni les offres de services : un monopole aussi lucratif vaut bien quelques frais d'imagination. L'on m'a fait l'honneur de m'envoyer ces jours-ci, un *Mémoire à sa Majesté l'Empereur*, d'une naïveté adorable, où l'auteur prend l'engagement de livrer trois cents volumes en trois ans, soit deux volumes par semaine, livrés à 50.000 exemplaires, à raison de deux francs le volume, pourvu que l'État consente « *à lui accorder personnellement, et* A LUI SEUL, *le privilège de fournir les bibliothèques municipales,* » le ministère des finances se chargeant de ses rentrées de fonds. S'engager à gagner une cinquantaine de mille francs, au bas mot, par semaine pendant trois ans, c'est un engagement que tout le monde prendrait volontiers, et l'on peut croire l'entrepreneur sur parole quand il se déclare prêt à renouveler le bail tant qu'on voudra.

C'est aux commissions communales qu'il appartient de couper court à toutes les tentatives de l'intérêt privé, en s'imposant la loi de dresser elle-mêmes leurs listes, et d'en chercher partout les éléments.

Je ne voudrais pas leur dire de repousser tous les conseils, et c'est si peu mon intention que je vais moi-même leur en donner. Mais un conseil, en fait de livres, ne représente jamais que l'avis

de celui qui le donne, avis même non applicable à tous les cas. Chacun a ses préférences littéraires, ses habitudes d'esprit, ses appréciations personnelles, qui ne sauraient s'imposer d'une façon absolue, et de plus ce qui peut convenir à une commune peut très-bien ne pas convenir à une autre. Enfin l'on ne peut parler légitimement que de ce qu'on a lu et qu'on connaît, et qui oserait se vanter de tout connaître, d'avoir tout lu? Il le faudrait pourtant si l'on avait la prétention de savoir exactement ce qui doit entrer de prime abord dans la composition d'une bibliothèque populaire.

C'est en m'abritant sous toutes ces réserves que je me décide à proposer, à titre de renseignement, aux commissions communales une liste de livres dans laquelle elles pourront choisir ce qui leur paraîtra le meilleur pour leur personnel de lecteurs.

Cette liste au surplus n'est qu'une pièce tirée des archives de la bibliothèque de Dornach. C'est la facture des livres français (1) commandés pour elle par M. Engel-Dollfus avec le souvenir des lectures faites dans sa famille, moi avec celui de mes lectures personnelles, et de celles que je fais depuis douze ans à la grande famille dont je suis chargé de former l'esprit.

---

(1) Plusieurs membres de la société des bibliothèques communales s'occupent en ce moment d'établir des relations avec la librairie allemande. Ils publieront très-certainement une liste de livres, avec l'indication du prix auquel on pourra en faire l'acquisition.

Expédié le 9 novembre 1863 à M. Engel-Dollfus, à Dornach (2).

SAINTINE. Picciola, 1 vol. in-18	3 50
SILVIO PELLICO. Mes prisons, 1 vol. in-18 . . .	3 —
MANZONI. Les fiancés, 1 vol. in-18	3 50
XAVIER DE MAISTRE. Œuvres complètes, 1 vol. in-18	3 50
GOLDSMITH. Le vicaire de Wakefield, 1 vol. in-18.	3 50
TOPPFER. Nouvelles génevoises, 1 vol. in-18. .	3 50
GOTTHELF. Nouvelles bernoises, 1 vol. in-18. .	3 50
IDA PFEIFFER. Voyages d'une femme autour du monde, 2 vol. in-18	7 —
VULLIET. Scènes et aventures de voyage, 5 vol. in-18	10 —
VULLIET. Géographie physique, 3 vol. in-18 . .	7 50
» Esquisse d'une géographie physique de la France, 1 vol. in-18	2 50
FRANKLIN. La vie des animaux, 6 vol.	21 —
CHARTON. Les voyageurs anciens et modernes, 4 vol. in-8°	24 —
ESQUIROS. L'Angleterre et la vie anglaise, 3 vol. in-18	9 —
JULES VERNE. Cinq semaines en ballon, 1 vol. in-18	3 —
ERCKMANN-CHATRIAN. Le fou Yégoff, 1 vol. in-18.	3 —
ANTONIN ROCHE. Histoire des principaux écrivains français, 2 vol. in-18.	6 —
DURUY. Abrégé de l'histoire de France, 2 vol. in-18	7 50
SOUVESTRE. Le philosophe sous les toits 1 vol.	

(2) Les prix portés sur cette facture ont subi une réduction de 25 0/0, réduction qui est acquise dès à présent aux commandes des bibliothèques communales, grâce à la généreuse entremise d'un libraire de Paris, membre de la société, en attendant que les démarches faites directement auprès des éditeurs, aient obtenu d'eux une remise du 30 0/0, ou même plus, s'il y a lieu.

in-18. . . . . 1 —
» Scènes de la vie intime, 1 vol. in-18. 1 —
» Souvenirs d'un vieillard, 1 vol. in-18. 1 —
» Les derniers paysans, 1 vol. in-18 . 1 —
» Les soirées de Meudon, 1 vol. in-18. 1 —
» Scènes et récits des Alpes, 1 vol. in-18 . . . . 1 —
Félix Mornand. La vie arabe, 1 vol. in-18. . . 1 —
Lomat. Captivité de l'amiral Bonnard et de l'amiral Bruat en Algérie, 1 vol. in-18 . . . . 3 —
Fromentin. Un été dans le Sahara. . . . . . 3 —
Berchère. Le désert de Suez, 1 vol. in-18. . . 3 —
Jurien de la Gravière. Mémoires d'un amiral, 2 vol. in-18. . . . . 7 —
Baron de Wogan. Voyages et aventures, 1 vol. in-18 . . . . 3 —
Jules Gérard. Le tueur de lions, 1 vol. in-18 . 2 —
Gerstæcker. Aventures d'une colonie d'émigrants en Amérique, 1 vol. in-18 . . . . 1 —
Gerstæcker. Les pirates du Mississipi, 1 vol. in-18. . . . . 2 50
Mme Beecher Stowe. La case de l'oncle Tom, 1 vol. in-18 . . . . 2 50
Lamartine. Lectures pour tous, 1 vol. in-18. . 3 50
Michelet. L'oiseau, 1 vol. in-18. . . . . . 3 50
» L'insecte, 1 vol. in-18. . . . . . . 3 50
Cervantes. Don Quichotte, 1 vol. in-18 . . . 3 —
Mérimée. Colomba, 1 vol. in-18. . . . . . 3 50
Muller. La Mionette, 1 vol. in-18 . . . . . 3 —
» Madame Claude, 1 vol. in-18. . . . 3 —
Juliette Lambert. Récits d'une paysanne, 1 vol. in-18 . . . . 3 —
Charles Dickens. Nicolas Nickleby, 2 vol. in-18. 5 —
» La petite Dorrit, 2 vol. in-18 . 5 —
» David Copperfield, 2 vol. in-18. 5 —
N... La chaine des Marguerites, 2 vol. in-18. . 7 —
N... Violette, 1 vol. in-18 . . . . 2 50
N... Augustin, 1 vol. in-18. . . . . 2 —
Alfred de Bréhat. Les aventures d'un petit Parisien, 1 vol. in-18 . . . . 3 —

MAYNE REID.	A la mer, 1 vol. in-18.	2 —
»	A fond de cale, 1 vol. in-18. . .	2 —
»	Les chasseurs d'ours, 1 vol. in-18.	2 —
»	Le chasseur de plantes, 1 vol. in-18.	2 —
»	Les exilés dans la forêt, 1 vol. in-18.	2 —
»	Les vacances des jeunes Boers, 1 vol. in-18	2 —
»	Les peuples étranges, 1 vol. in-18 .	2 —
»	Veillées de chasse, 1 vol. in-18. .	2 —
HERVÉ ET DE LANOYE	Voyages dans les glaces, 1 vol. in-18	2 —
EUGÈNE NOEL.	La vie des fleurs, 1 vol. in-18. .	1 —
ALEXANDRE BERTRAND.	Lettres sur les révolutions du globe, 1 vol. in-18	3 50
FIGUIER.	Le savant du foyer, 1 vol. in-18. . .	10 —
JANIN.	Bateaux à vapeur et chemins de fer, 1 vol. in-18	3 50
N...	La vie de village en Angleterre, 1 vol. in-18.	3 50
ROWCROFT.	Le colon de Van Diemen, 3 vol. in-18.	7 50
WETHERELL.	Le vaste monde, 1 vol. in-18. . .	3 50
COOPER.	Le dernier des Mohicans, 1 vol. in-18.	3 —
»	Les pionniers, 1 vol. in-18.	3 —
»	La prairie, 1 vol. in-18.	3 —
»	Le corsaire rouge, 1 vol. in-18 . . .	3 —
WALTER SCOTT.	Quentin Durward, 1 vol. in-18 .	3 —
»	Guy Mannering, 1 vol. in-18. .	3 —
»	L'antiquaire, 1 vol. in-18. . .	3 —
»	Ivanhoe, 1 vol. in-18	3 —

J'ajouterai à cette liste, toujours à titre de renseignement, celle des livres qui viennent d'être offerts en prime aux communes, qui, à dater du 29 novembre 1863, auront établi les premières dès bibliothèque communales. Ce qui a été jugé bon pour elles par les donateurs pourra servir aussi aux autres.

Bibliothèque du cultivateur (1).

SCHWARTZ. Manuel de l'agriculteur commençant, 1 vol. in-18.
BORIE. Travaux des champs, 1 vol. in-18.
LEFOUR. Culture générale et instruments aratoires, 1 vol. in-18.
COMTE DE GASPARIN. Fermage, 1 vol. in-18.
LEFOUR. Sol et engrains, 1 vol. in-18.
COMTE DE GASPARIN. Métayage, 1 vol. in-18.
FOUQUET. Engrais et amendements, 1 vol. in-18.
» Fumiers de ferme et composts, 1 vol. in-18.
LEFOUR. Animaux domestiques, 1 vol. in-18.
GAYOT. Achat du cheval, 1 vol. in-18.
MARQUIS DE DAMPIERRE Races bovines, 1 vol. in-18.
VILLEROY. Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes, 1 vol. in-18.
MAGNE. Choix de vaches laitières, 1 vol. in-18.
Mme MILLET-ROBINET. Basse-cour, pigeons et lapins, 1 vol. in-18.
GAYOT. Poules et œufs, 1 vol. in-18.
LEFOUR. Constructions et mécanique agricoles, 1 vol. in-18.
LEFOUR. Comptabilité et géométrie agricoles, 1 vol. in-18.

Bibliothèque nationale (2).

Voyage autour de ma chambre, 1 vol. in-32.

---

(1) La librairie agricole, qui édite cette bibliothèque, ayant consenti à une remise de 30 0/0 en faveur des bibliothèques communales, chacun des volumes énumérés ci-dessus, coté à 1 fr. 25, reviendra à 87 centimes.

(2) La société de la Bibliothèque nationale a été formée par des ouvriers de l'imprimerie Dubuisson, à Paris. Les souscripteurs, au nombre de 120, ont versé un franc par semaine, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour couvrir les frais d'une série de volumes qu'ils vendent 25 c., c'est-à-dire à peu de chose près au prix de fabrication. C'est un exemple de dévouement persévérant qui méritait d'être mis sous les yeux de ceux qui s'intéressent aux progrès de l'instruction populaire.

Voyages de Gulliver, 2 vol. in-32.
Histoire de Charles XII, 2 vol. in-32.

Editeurs divers

HENRI DUNANT. Un souvenir de Solférino, 1 vol. in-18.
JEAN MACÉ. Histoire d'une bouché de pain, 1 vol. in-18.
ERCKMANN-CHATRIAN. Madame Thérèse, 1 vol. in-18.
DAVIN. Les Bluets 1 vol. in-18.
CHARLES THIERRY-MIEG. Six semaines en Algérie, 1 vol. in-18.
MATHIAS RISSLER. Cours d'agriculture, de viticulture et de jardinage, 1 vol. in-18.
RADU. Instruction élémentaire, 1 vol. in-8°.
Le vétérinaire des campagnes, 1 vol. in-18.
BABINET. Atlas primaire de géographie (Haut-Rhin).
RONDELET. Mémoires d'Antoine.

Et, pour terminer, nous dirons que toutes les commissions communales peuvent puiser hardiment dans la collection du *Magasin pittoresque* dont les 31 volumes, qui se vendent séparément, forment sans contredit l'ensemble le plus complet et le plus irréprochable de lectures instructives qui existe dans toute la librairie française. C'est une réputation assez universellement établie pour qu'on puisse se croire en droit d'échapper, en la rappelant, à tout soupçon de partialité.

En dehors de ces indications, il reste assurément une foule de livres qui peuvent figurer avantageusement dans les bibliothèques communales. Nous sommes plus riches qu'on ne veut bien le dire en livres propres à instruire le peuple, et à l'intéresser en le moralisant. Ceux qui voudront se donner la peine de chercher en découvriront tous les jours de nouveaux, et les

entrepreneurs à forfait de lectures populaires n'arriveront pas facilement à remplacer du premier coup tout ce qui a été fait avant eux.

Je sais qu'il est malaisé dans les campagnes de se procurer tous les catalogues dans lesquels on pourrait puiser, et encore faut-il s'attendre à les voir se présenter d'eux-mêmes, une fois qu'il sera dit que les campagnes achètent des livres ; mais les premiers renseignements ne manqueront jamais à qui voudra s'informer, et je puis indiquer pour les achats courants une source de renseignements qui est sous la main de tout le monde. J'en ai profité plus d'une fois. Dans toutes les grandes gares de chemins de fer il existe des dépôts de livres qui peuvent en général aller partout. Qui empêche les membres des commissions, à chaque fois que leurs affaires les appelleront à la ville, de consacrer à l'examen de ces livres le quart d'heure d'attente que nous payons tous à l'exactitude impitoyable des chemins de fer ? Ce ne serait pas une mauvaise habitude à prendre pour un homme qui s'intéresserait au bien de sa commune, que celle d'y rapporter de temps en temps un livre qui lui aurait paru bon à faire lire à ses concitoyens. Or ces volumes ont presque invariablement sur le dos de leur couverture une sorte de catalogue condensé que l'on pourra toujours consulter avec fruit. En répartissant ses achats sur plusieurs éditeurs, on aurait bientôt une collection de renseignements plus que suffisante pour alimenter convenablement les bibliothèques communales.

La maison Hachette, à qui appartiennent ces

bibliothèques des gares, a organisé, sous le patronage de la société Franklin, un service de livres de circulation qu'elle offre aux bibliothèques communales par caisses d'une valeur de 200 fr., moyennant un loyer de 25 c. par jour, depuis le jour de l'expédition des caisses jusqu'à celui de leur rentrée dans ses magasins, les frais de port restant à la charge des communes.

Cette combinaison, qui serait bonne là où l'on n'aurait pas mieux, ne me paraît pas de nature à devoir être adoptée partout où auront pu se former des commissions communales, prenant en main la cause de la bibliothèque locale. 25 c. par jour, cela fait 90 fr. par an, avec une fraction que je néglige ; ce qui représente, et au delà, pour l'éditeur, les frais de fabrication de livres cotés 200 fr. sur son catalogue. Un homme parfaitement au courant de toutes les questions de librairie, déclarait, à ma connaissance, qu'il se faisait fort de fournir en location autant de fois 200 fr. de livres qu'on le voudrait, à raison de 25 c. par jour, sous la condition de les abandonner en toute propriété aux locataires à la fin de la seconde année, et il n'est pas un éditeur qui ne soit prêt à accepter ce marché-là.

Il y aurait donc lieu de réduire d'abord ce chiffre de location, quf n'est réellement pas assez philanthropique. Mais ce n'est pas tout. Avec le double port d'aller et retour, grevé du loyer des jours perdus en route, nos communes paieraient leurs livres loués plus de 100 fr. par an, sans parler des frais inévitables de remplacememt et de réparation ; et qu'auraient-elles au bout de

l'année ? Rien. Ce n'est pas avec cela qu'on peut créer un noyau de bibliothèque communale destiné à se grossir avec le temps. Il y a ici, tout autour de Beblenheim, quatre communes : Ostheim, Guémar, Hunawihr et Mittelwihr, qui ont déjà voté chacune une allocation de 100 fr. pour leur bibliothèque. Dans dix ans, par le seul fait de l'allocation municipale, si elle se renouvelle d'année en année, comme tout porte à le croire, ces communes auront une bibliothèque qui commencera à devenir sérieuse. Avec le système des caisses de circulation, elles n'auraient que des livres de rebut laissés en compte par l'expéditeur pour raison d'avaries majeures, et l'on aurait dépensé plus de 100 fr. chaque année. On dira que la commune pourra rentrer dans ses déboursés en sous-louant les livres aux habitants. Il ne faudrait pas toujours s'y fier ; mais qu'importe ? Sortis de la caisse municipale, sortis de la poche des habitants, ce seront toujours 100 fr. sortis de la commune, sans laisser rien d'utile à leur place. Ne voit-on pas d'ailleurs qu'une bibliothèque, réduite à vivre du produit des locations, se trouvera dans des conditions fiscales directement contraires au but de l'institution, qui est assez clair. Il ne s'agit pas d'avoir des lecteurs pour gagner de l'argent, mais de dépenser de l'argent pour avoir des lecteurs. A tout prendre, si l'on veut parler de produit, les livres achetés rapporteront tout autant que les livres loués. Ce sera bientôt fait d'avoir 200 fr. de livres. En admettant la remise de 30 0/0, on les aura pour 140 fr.

Ce système, je le répète, peut rendre de grands services là où l'initiative locale serait insuffisante. Il dispense, en effet, de tout embarras, et ne prend d'argent qu'au jour le jour, sauf à faire défaut tout à coup si l'argent vient à manquer. C'est du pain tout cuit chez le boulanger, pour me servir d'une comparaison de campagne; on en est quitte pour le payer plus cher que si on l'avait soi-même. Mais dans les communes qui sauront faire elles-mêmes leur pain intellectuel, je ne vois qu'une manière raisonnable d'utiliser les caisses de circulation.

Les besoins de lecture sont incomparablement plus grands à la campagne dans la saison d'hiver où les travaux se trouvent interrompus. Il pourra y avoir avantage sérieux dans les premières années, alors que le fonds communal de livres ne sera pas encore bien riche, à les appeler comme renfort pendant les jours de chômage. Les livres loués s'en retourneront après l'hiver, comme le cheval de renfort après la côte, et la maison de librairie n'y perdra rien probablement, car il y a tout lieu de supposer qu'ils ne s'en retourneront pas tous. On achètera bien souvent ce qui aura plu.

Le procédé est excellent pour faire connaître aux gens de la campagne ce qui peut leur plaire, et donner la chose à décider aux seuls juges compétents, aux gens eux-mêmes. J'en demande bien pardon à ceux qui voudraient prendre la peine, pour le peuple des campagnes, de goûter d'avance ce qu'on lui laisserait manger. Il sera quelquefois moins timide, et quelquefois aussi

plus sévère qu'eux, sur le choix des livres destinés à la communauté, et je sais plus d'un livre estampillé qui scandaliserait si j'allais en faire hommage à la bibliothèque de Beblenheim.

Il est du reste une remarque qu'ont pu faire tous les hommes qui se sont occupés pratiquement de la question, c'est que les livres qui se donnent les airs ambitieux d'être écrits pour le peuple, sont de ceux précisément que le peuple chez nous ne lit presque jamais, que ce soit de sa faute, on de la leur, je n'oserais pas trop le décider. Il lit de préférence les livres écrits pour tout le monde, quand il peut les comprendre et qu'ils l'intéressent, et bien fin qui saura mieux que lui ce qui l'intéresse et ce qu'il comprend. J'y ai déjà été trompé, et je me sens plein de modestie pour mon compte sur ce chapitre-là.

Cette faculté donnée au public des campagnes de prendre des livres à l'essai sera donc précieuse à ce point de vue, si précieuse que je voudrais voir les autres éditeurs s'arranger pour avoir aussi leurs caisses de circulation qu'ils feront examiner, si l'on veut. Commercialement parlant, c'est une question de libre concurrence. Nos bibliothèques ne peuvent qu'y gagner, et je ne vois pas pourquoi on laisserait s'établir ici un monopole.

Les ouvrages indiqués jusqu'à présent comme devant composer ces caisses de circulation, appartiennent, il est vrai, en majorité au genre dit de *récréation*; mais ce n'est pas un mal. La proportion est à peu près la même sur la liste de livres que j'ai empruntée à la bibliothèque de

Dornach. On ne doit pas craindre dans les premiers achats de faire une large part aux livres de récréation. Tous les témoignages que j'ai pu recueillir sont unanimes sur ce point que ces sortes de livres sont presque les seuls qui soient demandés au commencement. Il serait puéril de s'attendre à voir ceux qui n'ont jamais lu, courir dès l'abord aux livres d'instruction proprement dite. L'enfance est pour les friandises, que ce soit l'enfance du corps ou celle de l'esprit, et les livres attrayants auront toujours au début le pas sur les autres. Il faut en prendre son parti, et bien se dire que l'important pour aujourd'hui, c'est de répandre l'habitude de la lecture. Qui a lu, lira.

Reste enfin la question des livres donnés qui n'est pas la moins sérieuse, car l'avenir des bibliothèques communales est surtout à mes yeux dans l'affluence des dons particuliers, une fois que l'institution se sera généralisée, popularisée, et que chaque commune aura pris à cœur sa bibliothèque. La classe aisée des campagnes, et il y en a une qu'on oublie trop souvent, cette classe se prêtera d'autant plus volontiers à enrichir le fonds commun de livres, qu'elle est appelée elle-même à en profiter avant qu'il soit longtemps, et qu'elle trouvera là une ressource plus précieuse encore peut-être pour ceux dont l'éducation a été ébauchée dans les colléges et les pensionnats, que pour ceux qui sont complétement illettrés. Il faut penser à tout quand on parle des campagnes. Elles ont aussi leur bourgeoisie qui ne vit pas précisément du travail de

ses mains, dont les loisirs pourraient être quelquefois plus fructueusement occupés, et dont les besoins d'instruction grandiraient vite si les moyens d'étude étaient mis de plus près à sa portée. Il faudrait que celle-là eût sa part dans les nouvelles bibliothèques, et cette part elle peut très bien se la faire elle-même. Naturellement on doit aller au plus pressé, et viser surtout dans les achats aux besoins présents de la classe pauvre. On opère avec un argent sacré qui lui appartient. Les dons ont plus de latitude, et peuvent s'adresser à d'autres qu'aux journaliers.

C'est pour cela que la commission de Beblenheim n'a pas craint d'accepter à l'occasion des ouvrages assurément trop forts pour la plus grande partie des lecteurs de la commune, et n'a décliné que les offres compromettantes. Ce qui peut servir à quelques-uns seulement n'est pas perdu, pas même pour les autres. N'y eût-il que l'instituteur à en profiter, toute une génération n'en bénéficierait pas moins des facilités d'instruction données à un seul.

De quoi est-il question d'ailleurs dans l'établissement des bibliothèques populaires ? De relever le niveau intellectuel des classes laborieuses. Il faut donc admettre qu'il est appelé à se relever. Si tardive qu'on puisse supposer l'arrivée de ce progrès inévitable, celui qui donne a de la marge devant lui. Les communes vivent longtemps.

A qui serait tenté de se décourager d'avance, et ne verrait pas bien l'utiliié possible d'une centaine de francs dépensés aujourd'hui en livres

qui peut-être ne seront pas tous parfaitement compris, je ne saurais que répéter ce que j'écrivais le lendemain du jour où j'étais allé trouver le maire de Beblenheim, mes douze volumes sous le bras, pour lui proposer de commencer une bibliothèque.

« Le jour viendra, il serait triste d'en douter, où le cultivateur, assis le soir devant sa porte, pourra parler avec ses voisins de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance qu'on prononcera dans une commune le nom des fondateurs de sa bibliothèque. »

Beblenheim, 23 janvier 1864.

XI

SÉANCE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN

3 novembre 1864.

La Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin a tenu sa première séance annuelle, le 3 novembre 1864, dans la grande salle de la Société industrielle de Mulhouse.

M. Jules Simon, vice-président de la Société Franklin, venu la veille pour assister à la séance, siégeait au bureau à la gauche du président de la Société, qui avait à sa droite M. Blanquart de Bailleul, le sous-préfet de Mulhouse. Une foule nombreuse, dans laquelle on apercevait beaucoup de dames, remplissait la salle, malgré la pluie battante qui semblait devoir y faire le vide.

La séance a été ouverte à deux heures un quart.

M. Jean Dollfus, président de la Société :

Messieurs,

Notre association, dont la mission est de chercher à développer dans ce département l'institution des Bibliothèques communales et populaires, se réunit aujourd'hui pour la première fois en séances annuelle. Notre œuvre, toute récente encore, a cependant pu arriver déjà à la création d'un grand nombre de Bibliothèques nouvelles. Le rapport de notre secrétaire, l'honorable professeur de Beblenheim, qui a si puissamment aidé à la création de notre société, vous fera connaître ce que nous avons fait de progrès, et tout ce que nous sommes en droit d'attendre de l'avenir.

Avec le besoin de s'instruire, si général aujourd'hui, surtout dans notre vieille Alsace, où mieux qu'ailleurs en France, nous pouvons apprécier les avantages de l'instruction, par ce qui se fait en Suisse et en Allemagne, nous arriverons facilemeut à propager le goût de la lecture, si nous persévérons tous dans les efforts que nous avons déjà faits.

Lorsque vous aurez entendu le rapport de M. Macé, et celui de notre trésorier sur la situation financière de la Société, nous décernerons les récompenses méritées par nos bibliothécaires qui se sont montrés les plus zélés.

Notre cher collègue, M. Jules Simon, le grand philanthrope, toujours là où il y a du bien à faire, des services à rendre à l'humanité, a bien voulu assister à notre réunion. Il vous dira, mieux qu'aucun de nous ne pourrait le faire,

tous les bienfaits qui résultent de la propagation de l'instruction.

Nous avons par contre à regretter de ne pas voir au milieu de nous, aujourd'hui, un autre de nos collègues, le premier magistrat de notre département, l'honorable M. Ponsard. Il n'a pu quitter Paris, où il a dû se rendre, il y a peu de jours, et il m'a chargé de vous exprimer tous les regrets qu'il éprouve de n'avoir pu venir témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il prend à notre œuvre.

M. Jean Macé, secrétaire de la Société :

Messieurs,

Notre Société n'a pas encore tout à fait un an d'existence — elle date du 29 novembre 1863 — et les résultats qu'elle a obtenus déjà sont de nature à satisfaire pleinement tous ceux qui s'intéressent à son œuvre.

Les 813 adhésions recueillies antérieurement à la formation de la Société ne se sont pas toutes, je dois le dire, converties en souscriptions définitives. Il paraît que dans plusieurs localités ceux qui avaient donné leur nom avaient cru s'engager en faveur d'une bibliothèque à créer dans la commune même. Cette erreur, en diminuant les ressources présumées de la Société, n'a pas nui toutefois au but qu'elle se propose, parce que l'argent promis est allé aux bibliothèques locales, et les adhésions nouvelles, recrutées plus tard par ses membres, ont compensé,

et au delà, je ne dirai pas ces défections, mais ces surprises involontaires. 65 adhésions ont été recueillies par M. Schmalzer, dans le canton de Saint-Amarin; 33 par M. Gilardoni, dans la communauté israélite d'Altkirch; 29 à Mulhouse, par M. Auguste Thierry-Mieg; 7 à Beaucourt, par M. Adolphe Japy; 7 à Wittenheim, par M. Maurer. M. Morin, avocat à Paris, M. Calament, employé à l'école de Grand-Jouan, et M. Jonas, de Berlin, ont écrit spontanément pour se faire inscrire sur notre liste. Enfin MM. Aimé Gros, de Reinach, de Heeckeren et West nous ont adressé leur adhésion par l'entremise de M. le préfet du Haut-Rhin. M. Lefébure ayant envoyé son adhésion verbale, toute la députation du département se trouve aujourd'hui ralliée à notre Société, qui compte en ce moment 930 membres. Nous avons la certitude que le nombre de ses membres ira toujours croissant, à mesure que son œuvre se fera mieux connaître en se développant.

Si ses débuts ont été modestes, nul ici, Messieurs, ne s'en étonnera. Je sais devant qui je parle, et je ne crains pas d'avancer qu'il n'est personne ici qui n'ait déjà coopéré, plus ou moins, à quelque œuvre d'utilité publique. Vous devez savoir par expérience quelles résistances de toute nature rencontre tout ce qui est nouveau, quand les intérêts personnels ne sont pas directement en jeu. Mais pour avoir été lents, nos progrès n'en ont pas moins été continus, et chacune des séances de votre Comité a été signalée par l'annonce de victoires nouvelles.

L'état suivant vous donnera une idée nette du terrain que nous avons gagné déjà. C'est la liste des Bibliothèques communales créées sous l'influence des membres de la Société, quelques-unes même avant sa constitution définitive. Elles sont rangées dans l'ordre de date de leur création officielle par le vote du Conseil municipal, et j'y ai joint le chiffre des volumes qu'elles possèdent actuellement, pour toutes celles du moins sur lesquelles j'ai pu me procurer ce renseignement.

Beblenheim	décembre 1862	1292
Ostheim.	5 mai 1863	149
Malmerspach.	août	255
Riquewihr.	5 novembre	176
Dornach	8 novembre	929
Sainte-Croix-aux-Mines.	9 novembre	500
Sundhoffen	15 novembre	206
Hunawihr.	30 novembre	165
Mittelwihr.	19 décembre	95
Kingersheim	18 janvier 1864	122
Rixheim.	4 février	270
Lutterbach.	8 février	264
Bitschwiller	8 février	238
Wittenheim	8 février	
Riedisheim.	10 février	
Cernay.	12 février	601
Illzach.	28 février	95
Witzenheim	février	286
Guémar.	mai	350
Tagolsheim	7 mai	136
Spechbach-le-Bas . . .	10 mai	68
Steinbrunn-le-Bas . . .	mai	98
Ribeauvillé.	26 mai	600
Andolsheim	27 juillet	
Heidwiller.	7 août	
Giromagny.	10 août	
Bruebach	20 août	

A Mulhouse il existait depuis longtemps une Bibliothèque communale, riche de 5000 volumes. Par les soins de M. Jean Dollfus, le président de notre Société, une annexe populaire y a été jointe. Elle compte déjà 614 volumes.

Deux annexes semblables, l'une à Altkirch, l'autre à Thann, sont dues à l'initiative de MM. Gilardoni et Rissler Kestner, membres de votre Comité. La première est en voie d'organisation ; l'autre possédait, à la date du 12 août dernier, 215 volumes.

A Sainte-Marie-aux-Mines, une bibliothèque créée en 1848, sous l'administration de M. Mühlenbeck, et négligée depuis, dormait dans les greniers de la mairie. Grâce aux efforts persévérants d'un autre membre de votre Comité, M. Léon Landmann, elle a été remise en activité au mois de mars de cette année. En défalquant les ouvrages aujourd'hui dépareillés, ou hors d'usage, il lui reste 268 volumes.

Enfin un membre de la Société a fait don au hameau du Grand-Trait, commune de Lapoutroie, d'un premier fonds de bibliothèque, qu'il a mis en dépôt chez un cultivateur du pays. Ce fonds, grossi au mois de juillet, au moyen d'une subvention votée par votre Comité, se monte aujourd'hui à 87 volumes, qui sont à la disposition de toutes les fractions de la commune.

Il me reste à vous signaler une bibliothèque communale dont notre Société n'a pas à revendiquer l'honneur, celle de Pfastadt, que le maire de la commune, M. Hæffely, a créée, de ses deniers, antérieurement au mouvement que nous

représentons, et qui possède 136 volumes.

Tout cela, réuni, en négligeant la bibliothèque de Colmar dont les 40.000 volumes ne sont pas à l'usage du peuple, fait une listé de 33 communes, pourvues de bibliothèques à l'heure qu'il est ; et il y a 491 communes dans le département. Comme vous le voyez, Messieurs, il nous reste à travailler pour longtemps. Mais il ne faut pas nous laisser décourager par l'étendue et la durée probables de ce travail. Rien ne saurait prouver plus éloquemment l'utilité de la Société que nous avons fondée. Il ne fallait rien moins que le concours organisé de tous les dévouements qu'elle a pu rallier autour d'elle, pour entreprendre utilement une tâche évidemment trop lourde pour des efforts individuels.

Du reste, quand je parle de communes pourvues de bibliothèques, j'entends parler de bibliothèques propriétés de la commune, entretenues aux frais des habitants, et administrées par eux. C'est là en effet le caractère spécial et nouveau des fondations que nous provoquons ; c'est là ce qui mérite surtout d'appeler sur elles l'intérêt de tous ceux qui ont à cœur de travailler au bien de leur pays.

Ce n'est pas nous, Messieurs, qui avons inventé les bibliothèques populaires dans le département. A la fin de l'année dernière. M. Jean Kœchlin-Dolfus, entretenait la Société industrielle des bibliothèques fondées depuis longtemps déjà par les chefs d'industrie de Mulhouse en faveur de leurs ouvriers ; et je puis parler, pour l'avoir visitée il y a quelques jours,

de celle qui existe depuis quinze ans dans l'établissement de M. Trapp, où 1200 volumes, amassés d'année en année, offrent des ressources aussi saines qu'abondantes d'instruction et de récréation à 500 lecteurs sur 700 ouvriers. Les renseignements nous manquent sur ce qui existe en ce genre dans le reste du département; mais vous connaissez tous assurément la bibliothèque populaire de Guebwiller, où M. Jean Jacques Bourcart a réuni plus de 2000 volumes. et M. Adolphe Japy, un de nos sociétaires, nous a envoyé des détails pleins d'intérêt sur celle de Beaucourt, où 800 volumes ont été mis par lui à la disposition de ses ouvriers. A Colmar, à Mulhouse, à Altkirch, pour citer ce que je sais, des sociétés religieuses fournissent des milliers de livres au peuple. Enfin le zèle éclairé d'un grand nombre de pasteurs, et de plusieurs curés, a doté depuis longtemps une foule de communes de bibliothèques paroissiales, qui sont loin d'avoir un caractère exclusivement confessionnel, et dont quelques-unes ont pris un développement très-sérieux. A Huningue, par exemple, la Bibliothèque paroissiale possède 1300 volumes; à Munster, 7 à 800; à Illzach, 400; à Riquewihr, à Horbourg, 350; à Cernay, à Massevaux, 300; à Beblenheim, à Ostheim, 250; à Mittelwihr, 200. La liste serait longue si je les connaissais toutes.

Mais quelques reconnaissance que l'on doive aux fondateurs de ces institutions, qui faisaient déjà du Haut-Rhin un département exceptionnel en France avant la formation de notre Société,

bien qu'elles aient été un bienfait inestimable alors qu'elles existaient seules, et sans que rien puisse diminuer les services qu'elles sont appelées à rendre encore, elles laissent son utilité entière à la Bibliothèque communale. Il s'agit en effet de constituer à la commune une propriété d'un nouveau genre, destinée à figurer sur ses inventaires à l'article : *Besoins intellectuels*, un article qui trop souvent n'existait pas. Il s'agit de fonder une institution nouvelle dans le pays, de façon qu'un jour il soit dit en France que la commune doit avoir sa bibliothèque, comme elle a son église, son école et sa mairie, et que c'est la une partie intégrante de son patrimoine. Telle est l'œuvre que nous avons entamée ici, et je croirais vous faire injure en m'arrêtant à vous en développer la portée.

De simples particuliers fonder une institution nationale ! Cela pourrait paraître un peu ambitieux, si je n'ajoutais, pour rester dans la vérité de notre rôle, que nous ne faisons que poursuivre la réalisation d'une pensée du gouvernement. M. Rouland, dont le passage au ministère de l'instruction publique a laissé une trace que continue si vaillamment son successeur, M. Rouland s'exprimait ainsi, en 1860, dans une circulaire qui a déjà été citée, et que toutes les mairies du Haut-Rhin doivent avoir encore dans leurs cartons :

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de Bibliothèques com-

munales répondrait à ce but ; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement. »

Ce *concours multiple de volontés et de sacrifices* dont on semblait désespérer, nous sommes venus l'offrir de nous-mêmes, et ceux d'entre vous qui assistaient l'année dernière à la séance où M. Paul Odent a voulu inaugurer lui-même notre Société à la préfecture de Colmar, ceux-là n'auront pu oublier avec quelle bonne grâce, je dirai presque avec quelle reconnaissance, notre offre a été acceptée. Si le préfet actuel, M. Ponsard, était en ce moment dans le département, sa présence au milieu de nous serait un nouveau gage de la sympathie que nos efforts inspirent à l'administration. Il faut ici le dire tout haut, sans cette approbation bienveillante de l'autorité, il eût été inutile d'entreprendre une campagne dont l'objectif, pour parler comme à la guerre, est le vote des conseils municipaux.

Nous saurons la conserver jusqu'au bout en faisant les uns et les autres, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, le sacrifice mutuel de nos tendances personnelles, pour ne songer qu'à ce qui les domine toutes, au progrès intellectuel et moral de ces *populations laborieuses* qui, laissez-moi le rappeler en passant, tiennent aujourd'hui notre sort à tous entre leurs mains. Je ne voudrais pas sortir de ce qui fait l'objet unique de cette réunion ; pourtant, en jetant les yeux sur les éléments si divers qui ont contribué à former notre société, sur toutes les nuances de positions

et d'opinions qui viennent s'y confondre fraternellement dans un travail commun, je ne puis m'empêcher de saluer comme un symptôme de bon augure pour le pays, tout à l'heure encore aussi profondément troublé que le nôtre, ce commencement de réconciliation en présence de l'ennemi commun, l'ignorance du peuple.

C'est là, Messieurs, ce qui fait notre force, c'est là ce qui nous permet d'espérer que nous finirons par venir à bout de la lourde tâche que nous nous sommes donnée. Les communes déjà pourvues sont, il est vrai, pour la plupart celles qui étaient les plus faciles à gagner, et il semblerait presque, à ce point de vue, que nos meilleures chances de réussite soient épuisées maintenant. Mais pour qui a pu étudier de près l'esprit des campagnes, ce n'est pas le plus facile que nous venons de faire, c'est le plus difficile. Beaucoup auront craint de partir les premiers qui ne voudront pas rester en arrière. La frayeur du nouveau se complique d'ailleurs des incertitudes de la marche à suivre. Pour ceux-là mêmes qui ont l'habitude du livre, une bibliothèque communale à créer, cela paraît tout un monde à soulever, et l'on recule involontairement. Les expériences faites sont suffisantes aujourd'hui pour rassurer les plus timides, et guider les plus novices. J'espère ne pas lasser votre attention en vous les détaillant ici pour les mettre au grand jour, et je vous demande la permission de faire avec vous une promenade à travers les bibliothèques déjà créés. Nous suivrons l'ordre de leur distribution géographique, afin de

vous faire connaître successivement tous les points du département où votre action s'est fait sentir, et de signaler ainsi à votre dévouement les côtés de la place qui sont restés jusqu'à présent inabordables. Pardonnez à la comparaison; c'est un siège en règle que nous avons à faire.

Commençons par la frontière du Bas-Rhin.

Nous trouvons là, pour débuter, dans la vallée de Sainte-Marie, la bibliothèque de Sainte-Croix-les-Mines, une de celles qui se présentent dans les meilleures conditions. MM. Léon et Alfred Landmann, qui en ont été les promoteurs, ont donné les premiers volumes au mois de juillet, immédiatement après la publication de nos statuts. La commune a voté 400 fr. en novembre, et pendant la période d'organisation, qui s'est prolongée jusqu'au 14 février de cette année, de nouveaux dons particuliers sont venus compléter ses 400 volumes, rangés aujourd'hui à l'aise dans une triple armoire qui occupe le coin d'une salle spacieuse de la mairie, la salle des enchères. Le bibliothécaire, M. Alphonse Jæger, greffier de la mairie, se propose d'y organiser des lectures publiques cet hiver. Le 25 septembre, 491 volumes avaient été mis en circulation, tant à Sainte-Croix que dans les hameaux voisins. Il y un prix de location de 5 cent.; mais on prête les livres gratuitement quand il y a lieu. Le catalogue a été imprimé et distribué à tous les lecteurs, qui sont enregistrés par ordre alphabétique. Livres et registres sont tenus dans un ordre parfait par le bibliothécaire, qui a déployé le plus

grand zèle depuis le commencement. Votre comité l'a jugé digne d'une de ces récompenses, et l'a inscrit sur la liste pour une médaille de bronze et 50 fr. Il est juste de donner ici sa part d'éloges à M. Prosper Ancel, bibliothécaire-adjoint, qui a secondé son collègue avec beaucoup de dévouement.

La Bibliothèque ressuscitée de Sainte-Marie est logée provisoirement dans le cabinet de M. Floquet, le directeur de l'école professionnelle. Peu riche encore en ouvrages populaires, elle n'avait au 25 septembre fourni que 55 volumes à la circulation ; mais on peut lui prédire hardiment un avenir sérieux. Les cours populaires du soir, dont M. Floquet a pris la charge avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et qui comptaient l'hiver dernier 135 élèves inscrits, enverront forcément de nombreux lecteurs à la Bibliothèque communale, et l'on a tout lieu d'espérer que la nouvelle administration municipale prendra à cœur de la tenir au niveau d'une commune aussi importante que Sainte-Marie.

Dans la vallée voisine, Ribeauvillé a donné un exemple qui sera très-certainement imité. Là une souscription particulière a produit une somme de 100 fr., sans parler des dons importants de livres qui se continuent encore aujourd'hui. La commune a voté 600 f. pour couvrir les frais d'installation de la Bibliothèque, à laquelle on a affecté dans la mairie un local spacieux disposé pour recevoir des lecteurs, et qui sera éclairé et chauffé le soir pendant l'hiver. M. Jœ-

ranson, à qui Ribeauvillé doit son usine à gaz, s'est offert pour fournir l'éclairage gratuitement. La Bibliothèque a été ouverte au public le premier dimanche d'octobre, et 38 lecteurs et lectrices se sont présentés le jour même. Le prix de location est de 5 cent. par volume, mais on a établi des abonnements à l'année, qui sont considérés en même temps comme des souscriptions, et dont le taux varie de 5 à 2 fr., au gré du souscripteur. La liste de ces abonnements-souscriptions compte déjà 190 noms. Ces résultats inespérés sont dus surtout à l'énergie persévérante de M. Édouard Weisgerber, qui a pris l'initiative de cette fondation, retardée longtemps par des craintes mal fondées. Pour donner garantie entière contre tout essai de propagande confessionnelle aux trois cultes qui se partagent la population de Ribeauvillé, on a divisé le service entre trois bibliothécaires, MM. Hoffmann, instituteur catholique; Burger, instituteur protestant; Bloch, instituteur israélite; et ces trois éléments se retrouvent aussi dans la composition de la commission. Comme on devait s'y attendre, ils y vivent dans la meilleure harmonie et rivalisent de zèle entre eux pour faire prospérer la Bibliothèque, qui deviendra sans aucun doute, avant peu d'années, ce que doit devenir toute Bibliothèque communale, une source de jouissances intellectuelles et un moyen d'étude pour la bourgeoisie aussi bien que pour le peuple.

Immédiatement après Ribeauville vient un groupe compacte de 6 communes qui se sont entraînées les uns les autres dans la voie de ce

nouveau progrès. Ce sont : Hunawihr, Mittelwihr, Beblenheim, Ostheim et Guémar.

La Bibliothèque de Hunawihr est due à l'initiative de l'instituteur catholique, M. Zubler, qui en a obtenu le vote le lendemain même de notre séance d'inauguration, dont il s'est fait l'historien dans le journal de Ribeauvillé. Elle est installée maintenant dans une salle spéciale de la mairie, la salle des archives et de la Bibliothèque ; mais les lenteurs des travaux de construction de la mairie ont retardé cette installation jusqu'au mois de septembre, à l'époque la moins favorable pour la lecture dans un pays de vignobles. Aussi le registre des prêts ne contenait-il que 30 inscriptions au 16 octobre. Jusqu'à présent les prêts ont été gratuits ; mais la commission de Hunawihr se propose d'adopter le système en vigueur à Ribeauvillé.

A Riquewihr, l'initiative est venue d'un des propriétaires du pays, M. Jœranson, et c'est le pharmacien, M. Artopœus, qui s'est chargé des fonctions de bibliothécaire, dont il s'acquitte avec le plus grand zèle. La Bibliothèque n'a été ouverte que le 6 août, c'est-à-dire dans la morte-saison pour la lecture, et la faible quantité de volumes lus jusqu'à présent — Il y en avait 54 le 18 octobre — n'a rien par conséquent d'inquiétant. Riquewihr, qui compte un si grand nombre d'habitants aisés et amis de l'instruction, est assurément une de nos communes dont la Bibliothèque a le plus d'avenir. Elle est installée en ce moment dans une partie des rayons de la salle des archives, à la mairie, et ouverte au

public de 6 à 7 heures du soir, le mercredi et le samedi, du 1er octobre au 1er avril, le samedi seulement, du 1er avril au 1er octobre. Le prix de location est de 5 cent. par volume pour quinze jours, de 15 cent. pour les collections du *Magasin pittoresque* et du *Musée des Familles* qu'on peut garder un mois. La commission de Riquewihr a cru devoir prendre une mesure de précaution à laquelle on n'a pas pensé ailleurs jusqu'à présent : chaque lecteur doit au début déposer comme garantie une somme de 1 fr., qui lui est rendue quand il cesse de prendre des livres.

La Bibliothèque de Mittelwihr dont le pasteur, M. Kromayer, a été le promoteur, ne fonctionne pas encore. La saison des travaux de la campagne une fois venue, on a jugé préférable d'attendre les premiers jours d'hiver pour mettre les livres en circulation : ils sont rangés dans une armoire de la salle d'école. Le bibliothécaire est M. Ferber, instituteur.

La fondation de la Bibliothèque de Beblenheim a été le point de départ du mouvement dans le département. C'est peut-être celle dont les commencements ont été le plus modestes, et dont l'histoire est la plus encourageante pour ceux qui pourront être tentés d'essayer d'une fondation du même genre. Ses 12 premiers volumes, rangés à terre sur une planche, en attendant mieux, et offerts de suite à la circulation, ont plus que centuplé en moins de deux ans, grâce aux dons qui sont arrivés de partout, et l'intérêt assez médiocre qu'elle inspirait d'abord, est allé toujours en augmentant. La commune,

qui n'a acheté encore que pour 16 fr. 10 cent. de livres, aura payé bientôt plus de 400 fr. pour reliures. De décembre 1862 à la fin de juillet 1863, 50 volumes seulement avaient été lus : on en compte aujourd'hui 860. Une grande armoire faite au printemps de 1863 pour recevoir les livres, et placée dans un corridor de la maison d'école pour ne rien déranger, a fini par devenir insuffisante. Il a fallu en commander une autre, et le corridor devenant trop petit à son tour, on a fait une place dans la grande salle de classe, où la Bibliothèque a trouvé enfin un domicile sérieux. Elle finira probablement par être un jour chez elle ; mais c'est un détail accessoire dont elle peut se passer pour l'instant. Un premier catalogue avait été distribué dans la commune au mois de novembre dernier. Un second est devenu nécessaire : il vient d'être imprimé ces jours-ci. Il est question d'établir à Beblenheim le système de Ribeauvillé. Présentement on s'en tient à une taxe de 5 cent. par volume prêté, avec faculté d'emprunt gratuit pour ceux qui le réclameraient : personne ne l'a encore réclamé. Du reste, c'est là l'article unique du réglement. On vient prendre les livres quand on veut, et on les rapporte quand on les a lus. La commission a voulu attendre qu'il se produisît des abus pour les réprimer par une réglementation, et comme il ne lui est venu jusqu'à présent aucune espèce de réclamation, comme il n'y a pas eu un seul volume égaré ou gâté, elle attend encore. Je dois dire que le bibliothécaire a les livres sous la main, et pour

ainsi dire chez lui ; mais il n'en fallait pas moins pour qu'un tel régime demeurât possible, avec une population raisonnable, un bibliothécaire qui joignît à beaucoup d'ordre un zèle et une complaisance à toute épreuve. Beblenheim a été assez heureux pour le trouver dans la personne de M. Schmidt, l'instituteur catholique, et votre Comité, appréciant la portée exceptionnelle des services qu'il a rendus à la cause des Bibliothèques communales, l'a placé en tête de sa liste de récompenses, pour une médaille d'argent et 50 francs.

Ostheim est la première commune du département qui, grâce à l'initiative prise par son maire, M. Ostermann, ait répondu à l'appel fait par ses voisins de Beblenheim. Quand je suis allé y chercher sur place les renseignements que je voulais vous donner, j'étais accompagné de deux honorables habitants de Nîmes, MM. Paul Mourier et Ali Margarot, venus tout exprès dans le Haut-Rhin pour voir de leurs yeux ce qui s'y fait, et en rapporter l'exemple dans leur pays. J'ai été heureux de pouvoir leur montrer là avec quelle facilité s'établit et fonctionne une Bibliothèque communale, quand on ne se préoccupe que de la chose essentielle, la circulation du livre. Les 149 volumes de la Bibliothèque d'Ostheim ont trouvé l'hospitalité dans l'armoire des archives de la mairie, lesquelles ont descendu de trois rayons pour leur faire de la place. Ils y sont un peu gênés maintenant, car l'armoire n'est pas bien grande ; mais elle sera désencombrée assurément cet hiver. En dépit des faibles ressources

de lecture qu'elle contenait au commencement, on est déjà venu y chercher 232 volumes, dont beaucoup empruntés depuis la reprise des travaux des champs. Deux simples cahiers de papier ordinaire suffisent au bibliothécaire, M. Meyer, instituteur, pour les écritures, qui n'en sont pas moins nettes et parfaitement en ordre. Il y aura plus tard une salle réservée à la Bibliothèque dans la maison d'école que la commune se propose de bâtir, mais combien de volumes seront lus d'ici-là qui ne l'auraient pas été, si l'on avait attendu la fin de cette construction future !

A Guémar, la Bibliothèque est l'œuvre de M. Witz, le fils du maire, qui l'a commencée en puisant dans la sienne, et qui s'en est fait le bibliothécaire. Quelques livres ont été mis déjà en circulation ; mais le service régulier va commencer seulement maintenant. L'armoire, qui n'était pas encore livrée le 19 octobre, doit être placée dans la salle de la mairie, et l'excellent choix des livres nombreux déjà rassemblés ne permet pas de douter de l'empressement que mettront les habitants de la commune à en tirer parti. Quant au règlement, il n'est pas encore arrêté ; mais la commission penchait pour le système de la gratuité. Peut-être se ralliera-t-on à celui de Ribeauvillé, qui a été aussi proposé.

Les six communes que nous venons de passer en revue forment, avec celle de Ribeauvillé, comme un grand cercle, au centre duquel s'élève sur sa colline Zellenberg, la seule commune des environs qui n'ait pas encore sa Bi-

bliothèque. En attendant une création, devenue maintenant inévitable — le Conseil municipal à déjà voté un premier fonds pour achat de livres — Beblenheim mettra ses livres à la disposition de ses voisins, et plusieurs exemplaires du catalogue de sa Bibliothèque viennent d'être distribués dans Zellenberg à cet effet.

Nos tentatives pour établir des relations sérieuses dans les conseils municipaux de la vallée d'Orbey n'ont pas été couronnés du succès, et je ne puis vous montrer là que la Bibliothèque extra-municipale du hameau de Grand-Trait, dont je vous ai déjà entretenus. Celle-là est la plus humble de toutes ; ce n'est pas la moins intéressante. Les 28 volumes avec lesquels elle a été commencée, au mois de mars, ont pu se passer facilement d'armoire, car, au 7 août, ils avaient donné lieu à 165 inscriptions sur le registre, je me trompe, sur la feuille des prêts. A la suite du don de la Société, le Bibliothécaire, se voyant momentanément trop riche, a débarrassé un petit buffet de ses verres et de ses assiettes, et l'installation s'est trouvée faite en un clin d'œil. Le hameau du Grand-Trait, dont les maisons, éparses sur la montagne, renferment 400 habitants, a fourni cette année des livres à des lecteurs du Bonhomme et de Lapoutroie. On viendra en chercher cet hiver de Lagoutte, de Ribeaugoutte, de Fréland et même d'Orbey. Votre comité a jugé convenable de décerner une de ses médailles au bibliothécaire, M. Jean-Baptiste Ancel, qui a pris sa tâche très à cœur. Bien que cette Bibliothèque bénévole

de montagne soit en dehors de notre programme officiel, elle est trop dans l'esprit de notre œuvre pour qu'il s'élève, je crois, aucune objection contre la récompense qu'elle a motivée.

A l'entrée de la vallée de Munster nous trouvons la Bibliothèque de Wintzenheim, dont l'initiative a été prise par M. Gilliot, le juge de paix du canton. Elle date du mois de février, mais elle avait été précédée par une Bibliothèque scolaire, qui, réduite aujourd'hui aux livres de classe proprement dits, subsiste encore à côté d'elle, dans un compartiment de la même armoire. C'est dans la salle d'école qu'est cette armoire, et l'instituteur M. Jehl, prend soin des deux Bibliothèques en même temps. Ici la lecture a commencé presque immédiatement à la suite du vote municipal, grâce à la mesure prise par M. Gilliot de faire venir une des caisses de circulation de la maison Hachette. C'est la seule qui soit venue dans le département, et je ne puis laisser échapper cette occasion de vous donner à juger par les faits des avantages et des inconvénients du système. 61 volumes, presque tous excellents pour les lecteurs de Wintzenheim, arrivant catalogués et reliés, ont permis, passez-moi l'expression, de battre le fer pendant qu'il était chaud, et de réaliser sur-le-champ l'institution votée par le conseil municipal. D'autre part, ces 61 volumes ont coûté de février à juillet, époque où ils sont retournés à Paris, environ, 49 fr. Ce n'est certainement pas trop cher pour cinq mois de gagnés ; mais il est clair que l'affaire sarait devenue mauvaise à la longue pour la

commune, qui n'aurait jamais rien eu pour son argent. Elle possède aujourd'hui 286 volumes, et le 20 octobre il était entré en tout dans la caisse de la Bibliothèque 11 fr. 55 cent., pour 231 volumes lus, à raison de 5 cent. par volume. La déception eût été grande si l'on avait compté sur le produit de la lecture pour couvrir les frais de location. On a proposé d'établir des abonnements de 3 fr. par an : il ne s'est présenté personne. Ce qui réussit dans une commune peut très-bien échouer dans une autre. Il faut dire que la Société alsacienne, dont vous avez tous entendu parler, a ouvert concurremment à Wintzenheim une souscription qui a rapporté 68 fr. Elle a déposé dernièrement 50 volumes dans la Bibliothèque de la commune. Elle en annonce d'autres, et ces ressources de passage, venant se joindre au fonds communal, permettront aux besoins de lecture de se satisfaire plus largement. Toute cette complication de Bibliothèques communale et scolaire, de caisse de circulation et de livres placés en dépôt, a notamment aggravé, comme vous pouvez le penser, la tâche du bibliothécaire, qui, de plus, a pris le soin de pourvoir la commune de catalogues écrits à la main. M. Jehl était sans contredit un de ceux qui avaient droit à une récompense. Aucun rapport n'ayant signalé au Comité ces faits, dont nous n'avons eu connaissance que trop tard, son nom ne figure pas sur notre liste; mais je crois pouvoir lui annoncer que ce n'est qu'un ajournement.

L'exemple de Wintzenheim n'a pas encore

rencontré d'imitateurs dans la vallée de Munster. Pourtant j'ai de bonnes nouvelles à vous en donner. A Munster même, où à côté de la Bibliothèque paroissiale, si considérable déjà, il s'en trouve une autre, établie dans la maison curiale, la nécessité d'une Bibliothèque communale était plus difficile à faire comprendre. Elle va se créer néanmoins très-probablement. J'ai reçu du maire, M. Fritz Hartmann, qui a tant fait déjà pour l'instruction dans sa commune, l'assurance positive qu'il allait prendre en main l'affaire de cette création. M. Ostermann, le fils du maire d'Ostheim, qui dirige un grand établissement dans la vallée, m'a promis également d'user de toute son influence à Günsbach pour y faire voter une Bibliothèque, et nous avons vu ensemble le maire de Walbach, qui s'est engagé à demander au conseil municipal un vote du même genre dans la session qui s'ouvre en ce moment.

De l'autre côté de Colmar, à mi-chemin du Rhin, est la Bibliothèque de Sundhoffen, une de celles qui se sont créées spontanément avant la formation de notre Société. C'est là que la circulation des livres a été la plus importante, même sans proportion gardée. Du 15 novembre au 1er mai, 122 familles y ont demandé 1303 volumes, et le bibliothécaire, assailli à de certains moments, a imaginé un mode d'inscription, aussi sûr que rapide, que j'ai retrouvé du reste ailleurs. Chaque lecteur a sa moitié, ou son tiers de page, et au-dessous du nom s'inscrivent sur une même ligne les numéros des livres demandés.

Un trait de plume biffe le numéro à la rentrée du livre. Je vous ai dit tout à l'heure : 122 familles, c'est qu'en effet les lectures se sont faites en famille. On se rassemblait d'habitude chez les grands parents, et l'un des enfants, une jeune fille la plupart du temps, lisait le livre à haute voix. Au printemps, ces réunions ont cessé, et la Bibliothèque s'est fermée au 1er mai pour se rouvrir au 1er octobre. Le prêt des livres a été gratuit l'hiver dernier; mais on va faire passer au commencement de celui-ci une liste de souscriptions, qui assurément se couvrira de noms. L'initiateur de cette œuvre si intéressante a été M. Kuntz, instituteur, qui s'est chargé du soin de la Bibliothèque, placée dans une armoire de la salle d'école. Il a été puissamment secondé par le maire, M. Schuler, et le pasteur, M. Schœll, qui a fourni les premiers livres de sa propre bibliothèque. Votre Comité a accordé sans discussion à M. Kuntz une médaille de bronze et 50 francs.

Le pasteur d'Andolsheim, M. Scherb, a suivi l'exemple de son confrère de Sundhoffen, et de plus, il a pris l'initiative des premières démarches auprès du maire de la commune, M. Ritzenthaler, qui s'est empressé de demander au conseil municipal un vote, aussitôt obtenu que demandé. La Bibliothèque d'Andolsheim est de création toute récente, et son organisation n'est pas encore terminée. Tout ce que je puis vous en dire, c'est que les premiers livres ont déjà une armoire à eux dans la mairie, que l'argent pour en acheter d'autres est prêt, et qu'ils

seront distribués deux fois par semaine aux lecteurs. Il est toutefois une particularité, relative à cette Bibliothèque, que je ne puis passer sous silence. A la commission ordinaire a été joint ici un comité de dames, et je crois la mesure excellente pour deux raisons qu'il me suffira d'indiquer. Les femmes lisent comme les hommes, et il est bon d'avoir aussi leur avis. Les causes auxquelles on parvient à les intéresser sont d'avance à moitié gagnées. L'on peut être sûr en tout cas qu'elles seront bien servies, et ce n'est pas à Mulhouse que je me permettrai d'insister là-dessus.

D'Andolsheim à Cernay il y a loin. Je n'ai malheureusement rien à vous signaler entre ces deux communes, bien que Guebwiller possède la plus riche à l'heure qu'il est de toutes nos Bibliothèques populaires ; mais c'est une création à part, qui n'est plus de notre ressort. Une chose pourtant doit nous rendre moins regrettable cette lacune si humiliante pour nous — Il faut bien convenir de nos échecs. La Société alsacienne, qui est venue joindre ses efforts aux nôtres pour répandre les habitudes de lecture dans nos campagnes, a commencé à organiser son service de livres de circulation dans les cantons intermédiaires. Elle arrivera certainement à faire pénétrer ses livres dans les communes où notre action n'a pu encore se faire sentir, et y préparera ainsi les voies aux créations de Bibliothèques communales. Qu'elles se fassent par nous, ou par d'autres, quand elles seront faites il n'y paraîtra pas. C'est un terrain neutre

sur lequel toutes les polémiques doivent abdiquer.

Il y avait à Cernay une bibliothèque d'environ 200 volumes appartenant au comice agricole, et pour ainsi dire sans usage. Le comice en a fait l'abandon, sur la proposition du maire, M. Risler, qui s'est employé avec le plus grand zèle pour doter Cernay d'une Bibliothèque en rapport avec l'importance de la commune.

Il a trouvé un aide aussi dévoué qu'intelligent, M. Armsbruster, instituteur, dont le rapport, retardé par les délais d'impressions du catalogue, n'a pu parvenir en temps utile à votre Comité. Son nom ne figurait donc pas sur la liste de récompenses arrêtée le 12 octobre ; mais le bureau de la Société, dans sa séance de jeudi dernier, a cru devoir prendre sur lui d'y ajouter M. Armbruster pour une médaille de bronze et 50 fr. Des mesures de ce genre demandent toujours, Messieurs, à être justifiées. Voici la justification de votre bureau.

RAPPORT

sur la situation de la Bibliothèque communale de Cernay à la fin du 1er semestre.

La Bibliothèque communale de Cernay, dont la création a été décidée par le conseil municipal dans sa séance du 12 février 1864, a été solennellement ouverte aux lecteurs le 24 avril suivant. Elle compte par conséquent jusqu'au 23 octobre, 26 semaines ou une demi-année d'existence.

Elle renferme 601 volumes inscrits au catalogue et classés ainsi qu'il suit :

Catalogue français

Histoire. Mémoires et chroniques. Biographies.	120	vol.
Littérature. Contes et romans moraux.	139	
Industrie. Agriculture. Sciences naturelles.	125	
Voyages. Géographie. Descriptions de mœurs	49	
Revues illustrées, scientifiques, etc. Ouvrages divers.	48	
Langues et classiques	7	
Total. . .	488	

Catalogue allemand

Geschichte. Deutschriften. Biographien.	18	vol.
Literatur. Erzæhlungen und moralische Romane.	65	
Industrie, Ackerbau. Naturlunde. . . .	24	
Reisegeschichten. Geographie	14	
Total. . .	113	

Le catalogue va être imprimé incessamment à 300 exemplaires par M. Risler de Mulhouse. La première épreuve en est déjà tirée et soumise actuellement à la correction du biblothécaire.

Outre ces 601 volumes, notre Bibliothèque en renferme encore plus de 100 autres, que la commission de surveillance n'a pas jugé devoir faire figurer dans le catalogue.

Pendant le 1er semestre, du 24 avril au 23 octobre 1864, la Bibliothèque communale de Cer-

nay a eu 88 lecteurs, dont les trois quarts au moins, c'est-à-dire 66, appartiennent à la classe ouvrière. Ces lecteurs se répartissent de la manière suivante :

Hommes.	13
Femmes.	9
Jeunes gens.	47
Demoiselles (ou filles). . .	19
Total. . . .	88

423 volumes ont été donnés en lectures à domicile, savoir :

338 français
85 allemands.
423

Les 13 hommes	ont lu 47	v. français	et 24	v. allemands
Les 9 femmes	47	»	4	»
Les 47 jeunes gens	146	»	48	»
Les 19 demoiselles	98	»	9	»
88	338		85	

De ces différentes données il résulte ;

1° Qu'il a été lu en moyenne entre 16 et 19 volumes par semaine ;

2° Que c'est la jeunesse, et particulièrement les jeunes gens, qui montre le plus de goût pour la lecture, et qu'elle préfère, à l'exception de quelques jeunes ouvriers, les ouvrages français aux ouvrages allemands ;

3° Qu'on lit en général 4 volumes français contre 1 volume allemand.

La liste ci-jointe indiquant les ouvrages qui

ont été lus, le nombre de fois qu'ils ont été lus, et la catégorie des lecteurs pour chaque ouvrage, semble faire connaître le goût des lecteurs. Il n'en est pourtant pas tout à fait ainsi, car en général ils acceptent les ouvrages que le bibliothécaire leur choisit. Un très-petit nombre d'entre eux choisissent eux-mêmes. Je dois cependant faire observer que le goût des lecteurs se prononce tellement en faveur des contes, romans moraux, et voyages, que le bibliothécaire est forcé de limiter presque exclusivement ses choix à la seconde et à la quatrième série. J'ai remarqué aussi que dans ces séries-là (contes, romans moraux, voyages, descriptions de mœurs) on préfère, les demoiselles surtout, les traductions d'ouvrages anglais. Quant aux lecteurs allemands, ils aiment beaucoup les contes du chanoine Schmid. Ils commencent tous par lire ces contes, qui leur plaisent non-seulement parce qu'ils sont touchants, mais parce qu'ils sont faciles à comprendre. Il serait à désirer que notre Bibliothèque, qui est très-pauvre en ouvrages allemands, pût s'augmenter bientôt en livres de ce genre simple et touchant.

En jetant un coup-d'œil sur la liste des ouvrages qui ont été lus, on remarque que quelques-uns d'entre eux ont eu un très-grand nombre de lecteurs comparativement aux autres. Il ne faudrait pas en conclure que ce sont ceux qui plaisent le plus. Cela tient uniquement à cette cause qu'il y a plusieurs exemplaires du même ouvrage, ou deux volumes au moins dans la Bibliothèque, ce qui permet d'en disposer

presque tous les dimanches, et souvent en faveur de plusieurs lecteurs à la fois. Ainsi par exemple la *Fou Yégof* de M. Erckmann-Chatrian, a été lu 23 fois, tandis que leur *Madame Thérèse* n'a été lue que 5 fois, parce que du premier nous avons 4 exemplaires, et du second seulement un. *L'histoire d'une Bouchée de pain* intéresse tout autant, sinon plus, et pourtant elle n'a été lue que 7 fois. Cela vient de ce qu'on n'en a qu'un exemplaire, et que les lecteurs le gardent plus longtemps qu'un autre volume, parce qu'il doit être lu attentivement.

Voici maintenant la situation financière de notre Bibliothèque :

Recettes

Allocation du conseil municipal. . . .	100 »
Dons en argent.	196 »
Produit des lectures (à raison de 5 centimes par volume et par quinzaine).	22 80
Total. . . .	318 80

Dépenses

Frais de premier établissement : armoire, rideau, timbre, registres, annonces et affiches.	50 25
Achat de livres.	84 »
Frais de reliure.	61 80
Total. . . .	196 05

Balance

A la caisse d'épargne (destinés à payer l'impression du catalogue).	100 »
En caisse.	22 75
Total. . . .	318 80

La commission d'administration de la Bibliothèque, composée de M. Risler, maire, président, et de 5 membres choisis par le conseil municipal dans sa séance du 12 février, s'est réunie sept fois. Les procès-verbaux de ses séances sont inscrits dans un registre spécial, que le bibliothécaire tient avec le plus grand soin.

La Bibliothèque qui se trouve encore dans la grande salle de la mairie, doit être transférée bientôt dans un local spécial, que l'administration va approprier à cet effet. En attendant, la grande salle de la mairie est ouverte gratuitement, les dimanches et jours de fête, de 1 heure à 7 heures du soir, aux amateurs de la lecture.

Fait à Cernay, le 24 octobre 1864.

Le bibliothécaire,
ARMBRUSTER, instituteur.

Je crois inutile de rien ajouter à ce rapport si instructif et si complet, et je prends la liberté de le proposer comme un modèle à MM. les bibliothécaires du département pour ceux qu'il voudraient bien nous adresser l'année prochaine.

La Bibliothèque populaire fondée à Thann, grâce à l'impulsion donné par un des membres les plus sincèrement dévoués de votre Comité, M. Risler-Kestner, est logée provisoirement au collège, dans le local de la Bibliothèque par abonnements, dont elle partage les rayons. Pré-

sentement elle est la propriété de la Société des cours populaires de Thann, qui a réuni par souscription 2700 fr. destinés à la fois à l'établissement des cours et à celui de la Bibliothèque ; mais il y a tout lieu d'espérer qu'elle prendra plus tard un caractère communal. On prépare à la mairie un projet de construction de maison d'école, avec salles spéciales pour la Bibliothèque et les cours populaires, et l'on peut compter pour cette œuvre d'instruction publique sur le concours empressé du maire de Thann, M. Henriet, qui, dès l'origine de notre Société, s'est mis à sa disposition pour lui recueillir des adhésions, et dont le nom figure sur notre liste. Votre Comité a cru qu'il pouvait considérer comme sien ce germe de Bibliothèque communale, et il a accordé une mention honorable au bibliothécaire, M. Müller, receveur municipal qui a eu tout le soin du travail d'organisation, et dont le dévouement lui était signalé de plusieurs côtés en même temps.

Derrière Thann, la vallée de Saint-Amarin nous offre deux bibliothèques communales en plein exercice, celles de Bitschwiller et de Malmerspach.

La première est l'œuvre du maire, M. Godefroy Schlumberger, qui s'en est occupé avec un zèle et une activité dont les cartons de votre secrétaire peuvent témoigner. Au mois de février 1863, le conseil municipal avait voté une bibliothèque scolaire, et l'armoire officielle de 60 fr., qui avait reçu une dizaine de volumes, venus de la préfecture. Dans la session de février 1864,

le conseil, sur la proposition de M. Schlumberger, a nommé une commission chargée de gérer cette bibliothèque, qui est devenue communale. Elle compte aujourd'hui 238 volumes. Le rapport du bibliothécaire, M. Gasser, instituteur, porte qu'à la date du 27 septembre, 128 ouvrages avaient été demandés en lecture, savoir : 16 de sciences, 24 d'histoire et de géographie, et 88 de récréation. Les livres sont installés dans l'armoire primitive, qui occupe un coin de la salle des délibérations à la mairie ; mais les dons qui continuent à affluer, ne tarderont pas à la rendre insuffisante.

La Bibliothèque de Malmerspach est celle de toutes dont les origines sont les plus reculées, sans aller loin pourtant : elle a débuté en avril 1862. Le maire de la commune, M. Schmalzer, aujourd'hui notre délégué pour le canton de Saint-Amarin, imagina alors de consacrer l'argent destiné tous les ans aux livres de prix à des achats de livres qui serviraient à tous, et les enfants de l'école acceptèrent de grand cœur la proposition. Quelques volumes furent achetés d'abord, et mis en circulation sans beaucoup de succès ; 49 prêts seulement furent faits en 1862. Au mois d'août de l'année suivante, quelques jours après la première publication de nos statuts, M. Schmalzer obtint du conseil le vote d'une bibliothèque communale sur les bases qui s'y trouvaient posées. Une commission fut nommée, une souscription de 109 fr. recueillie dans la commune, et l'œuvre prit un rapide développement : le chiffre des prêts s'éleva à 289 cette

année-là. Aujourd'hui la bibliothèque de Malmerspach possède 255 volumes, et 290 prêts avaient déjà été faits le 11 août dernier. On demandait d'abord au lecteur 5 c. par volume ; le prêt est gratuit depuis le 1er avril. Nous retrouvons ici les lectures en commun, mais dans d'autres conditions qu'à Sundhoffen. Il se forme des groupes de 12 à 15 personnes, et le livre est confié au plus lettré de la société. Cela s'est d'ailleurs établi tout seul, sans que la commission s'en soit mêlée. Votre comité a décerné une médaille de bronze et 50 fr. au bibliothécaire de Malmerspach, M. Prévot, instituteur, le doyen de nos bibliothécaires, si l'on veut remonter aux commencements de son entrée en fonctions.

Avant de quitter la vallée de Saint-Amarin, je vous signalerai une bibliothèque à moitié faite déjà, à laquelle il ne manque plus que le vote municipal. C'est à Hüsseren-Wesserling, où une quarantaine de volumos sont déjà rassemblés dans une armoire de la mairie, attendant le moment d'être mis en circulation. Ce moment ne peut tarder du reste, et le maire de Hüsseren, M. Roman, a donné un gage de ses intentions à cet égard en promettant 150 fr. pour la future bibliothèque de sa commune.

Nous arrivons enfin à Mulhouse, le centre principal du mouvement. Autour de la ville se groupent déjà 12 bibliothèques communales, dont 10 créées cette année, grâce au zèle infatigable de deux membres de votre comité, MM. Charles Thierry-Mieg et Ernest Zuber, qui se sont partagé les environs de la ville. Ces 12 bi-

bliothèques sont celles de Dornach, Rixheim, Kingersheim, Lutterbach, Wittenheim, Illzach, Riedisheim, Tagolsheim, Heidwiller, Bruebach, Niedersteinbrunn et Spechbach-le-Bas, plus Pfastadt dont je vous ai parlé en commençant. La plupart sont encore en voie d'organisation, ou fonctionnent depuis peu de temps, et pour ne pas soumettre votre attention à une trop rude épreuve, je ne vous entretiendrai que des quatre premières, dont votre comité a récompensé les bibliothécaires.

La première, celle de Dornach, mérite à juste titre une mention toute spéciale. Celle-là ne procède pas de notre Société ; c'est notre Société au contraire qui en procède. C'est dans les pourparlers auxquels a donné lieu sa création que nos statuts ont été conçus, et la résolution prise de faire appel à vos dévouements. En avant de tous les noms que je viens de vous citer, M, Engel-Dolfus me permettra bien de mettre celui du fondateur spontané de la bibliothéque de Dornach, celui sous lequel notre œuvre s'est abritée en naissant. A part ce souvenir, que je ne pouvais négliger sans ingratitude, la bibliothèque de Dornach reste encore la plus importante de toutes jusqu'à présent par les résultats obtenus. Ouverte le 8 novembre de l'année dernière avec 800 volumes, installés dans une vaste armoire de la mairie, et dont le catalogue était déjà imprimé, elle en comptera près de 1000 à son premier anniversaire, ainsi que l'annonce le bibliothécaire, M. Audran, fabricant, dans son rapport trimestriel à la date du 13 octobre. Mais

ce n'est pas seulement au nombre des volumes que doit se mesurer l'importance d'une bibliothèque : le nombre des lecteurs, les sacrifices qu'ils s'imposent, l'organisation du service sont autant d'éléments qui méritent d'entrer en ligne de compte. 186 prêts ont été faits à Dornach dans le seul mois de septembre; la liste des cartes d'abonnement à 3 fr. par an était arrivée le 13 octobre au n° 127, et les registres tenus par le bibliothécaire et son aide, avec un luxe de détails qui fait le plus grand honneur à leur dévouement, permettent à M. Audran d'adresser tous les trois mois à la commission des rapports qui ne le cèdent en rien à celui de M. Armbruster. Votre comité a décerné une médaille de bronze à M. Audran, et 50 fr. au sous-bibliothécaire, M. Diehly, instituteur.

La bibliothèque de Rixheim fonctionne depuis le 10 juillet. Ses 270 volumes proviennent surtout de dons particuliers, et d'une souscription qui s'est montée à 359 fr. 60 c. Ils sont instal- dans une salle de la mairie consacrée à cet usage, et le catalogue doit être imprimé maintenant : des exemplaires écrits à la main circulaient dans la commune le 17 août. Du 10 juillet au 20 septembre, 241 volumes ont été mis en circulation, et je dois vous signaler un fait que je tiens du bibliothécaire, c'est l'intérêt tout particulier pris à la bibliothèque par la population israélite de Rixheim. Elle fournit ses lecteurs les plus assidus. Voici la combinaison imaginée par la commission pour le service des livres. Il y a un registre de demandes ouvert à tous ceux

qui désirent un livre pour le moment en circulation. Le prix de location est de 5 c. pour la première quinzaine, de 10 c. pour les autres. Au bout d'un mois, le lecteur est tenu de représenter le volume, et si celui-ci n'est pas inscrit sur le registre des demandes, il peut le remporter. On peut dire que la Bibliothèque de Rixheim est l'œuvre de la famille Zuber. M. Ernest Zuber en a été le promoteur, et M. Ivan Zuber, maire de Rixheim, est le président de la commission, dont M. Emile Zuber est le secrétaire. C'est sur le rapport fait par lui le 27 septembre que votre Comité a décerné une mention honorable et 25 fr. au bibliothécaire, M. Schuhmacher, instituteur, dont on lui attestait le zèle.

La bibliothèque de Kingersheim a été fondée aux frais de M. Gaspard Weiss, fabricant, le président de la commission, dont il est aussi le secrétaire, car le rapport adressé à votre comité est écrit de sa main. Il constate que du 1er mars au 1er septembre il avait été lu à Kingersheim 160 volumes, dont 140 allemands et 20 français, et rappelle qu'il faut attendre l'hiver, la saison des lectures à la campagne, pour apprécier la marche de la bibliothèque. « Quoique les six mois écoulés n'aient pas encore donné un grand résultat, dit M. Gaspard Weiss, il est cependant certain que le goût de la lecture a commencé à prendre racine dans notre petit village, principalement parmi la classe ouvrière. Nous comptons 25 lecteurs assidus qui, donnant le bon exemple aux autres habitants, finiront peu à peu par propager parmi eux le goût de la

lecture. » Sur le bon témoignage rendu par un homme qui a pris son œuvre si à cœur, votre Comité a décerné une mention honorable et 25 f., à M. Ott, instituteur, le bibliothécaire de Kingersheim.

Le curé de Lutterbach, M. Bœhler, pour veiller de plus près sur la composition et le fonctionnement régulier de la bibliothèque, a demandé qu'elle fût placée à la cure, et son vicaire, M. Arnold, s'est chargé des fonctions de bibliothécaire, auxquelles il s'intéresse vivement. J'ai vu moi-même ses registres, sur lesquels sont inscrits 110 lecteurs ayant chacun leur page. La lecture est gratuite, et la circulation active déjà, bien qu'elle ait commencé depuis peu ; mais la préférence donnée partout aux livres de récréation se montre ici exclusive. « D'après mes observations et les questions que je me suis quelquefois permises, m'écrivait dernièrement M. l'abbé Arnold, je puis conclure que la plupart des lecteurs et lectrices de la localité, cherchant dans la lecture un délassement aux travaux de fabrique, préfèrent les contes, ou, si l'on veut, les romans honnêtes. Les livres qui ont trait à l'agriculture, aux arts, sont quasi-abandonnés. Si j'ai placé l'un ou l'autre de cette dernière catégorie, je les ai presque imposés ; on n'en a jamais demandé aucun, malgré le soin que j'avais pris de les annoncer pompeusement, et de les recommander pour leur utilité pratique. » C'est sur ma proposition que votre Comité a décerné une mention honorable à M. l'abbé Arnold.

A Mulhouse même, l'annexe populaire à la bibliothèque de la ville, établie par M. Jean Dollfus dans le bâtiment de l'administration de la cité ouvrière, s'annonce comme devant prendre, avant qu'il soit peu, le rang qui lui revient de droit. Ouverte le 1er septembre avec 614 volumes, dont 396 allemands et 218 français, elle avait délivré le 9 octobre 803 volumes, et jeudi dernier, le bibliothécaire appelait au secours : il ne lui restait plus un volume français entre les mains pour satisfaire aux demandes toujours croissantes. Une nouvelle commande de livres a été faite; mais il se sont fait attendre, et il est probable que ce renfort ne suffira pas longtemps : les personnes de Mulhouse ici présentes m'excuseront si je profite de cette réunion pour faire appel à leur concours. Les lecteurs appartiennent à toutes les conditions, mais la proportion des ouvriers et enfants d'ouvriers est d'environ les deux tiers. Un fait à relever, c'est que la population de la cité ouvrière a fourni la majorité des lecteurs, dont la moitié se compose de jeunes gens de 16 à 25 ans. J'ai puisé ces détails dans le rapport de M. Hœlling, un vétéran de l'œuvre des lectures populaires, qui dessert depuis bientôt quinze ans la bibliothèque de la fabrique de M. Trapp. L'embarras où il s'est vu, au bout d'un certain temps, pour retrouver dans se mémoire les livres déjà donnés à chacun des 500 lecteurs de la fabrique, lui a fait imaginer un système d'inscription extrêmement ingénieux, qui permet d'embrasser d'un coup d'œil tous les livres de la bibliothèque qui ont passé déjà par

les mains du lecteur. Son premier soin a été de l'appliquer à la bibliothèque de la cité ouvrière où les efforts de mémoire nécessaires n'auraient pas tardé à devenir extrêmes. Notre collègue, M. Bader, nous a lu dans la dernière séance du Comité une note très détaillée sur ce système d'inscription, note dont l'impression a été votée. Je la recommande aux bibliothécaires qui sont menacés de se trouver l'un après l'autre en présence des mêmes perplexités que M. Hœlling. Une récompense avait été réclamée pour le bibliothécaire de Mulhouse, si recommandable d'autre part en raison de ces anciens services. Le Comité a jugé que les nouveaux, les seuls que nous soyons appelés à récompenser, sont encore de date trop récente. C'est une raison qui n'existera plus l'année prochaine.

Au-delà de Mulhouse et de ses environs, presque tout reste à faire. Je n'ai à constater dans toute cette partie du département qu'une seule création de bibliothèque communale, à Giromagny, où le maire, M. Louis Boigeol, s'en est fait le promoteur. Une salle disponible à la mairie lui a été affectée dès le premier jour, et une souscription qui se prépare en sa faveur va grossir l'allocation municipale. Elle ne tardera pas assurément à fonctionner, et nous pouvons compter, pour faire profiter les communes voisines de l'exemple du chef-lieu, sur les efforts de M. le docteur Benoît, qui a bien voulu accepter les fonctions de délégué de la Société dans le canton.

M. Adolphe Japy, le maire de Beaucourt, a

mis également au service de notre œuvre, son influence dans le canton de Delle. A le bien prendre, la bibliothèque organisée chez lui peut être considérée comme une sorte de bibliothèque communale, car elle est à la disposition de tous les habitants de la commune.

Nous avons pu croire un moment qu'une bibliothèque communale s'était créée à notre insu à Dannemarie. Une note insérée dans les journaux du département annonçait que le maire, M. Krœll, venait de faire cadeau de 300 volumes à la bibliothèque communale de Dannemarie. Les journaux avaient été induits en erreur, ainsi que l'établit une lettre envoyée en réponse à notre demande de renseignements. Les 300 volumes ont été donnés à la Société alsacienne. Cela ne leur fait rien perdre de leur utilité ; mais c'est selon toute probabilité une bibliothèque de plus à conquérir.

Altkirch possédait depuis quarante ans une bibliothèque communale, qui reçoit une allocution annuelle de 200 fr. sur les fonds municipaux. Elle compte aujourd'hui 813 volumes, très-bien choisis d'ailleurs, mais à l'adresse des lettrés, et de nul usage pour le peuple. Grâce à notre collègue du Comité, M. Gilardoni, une annexe populaire, qui partagera désormais avec l'autre bibliothèque l'allocation municipale, va s'établir dans une salle spéciale de la mairie, et pour couper court à toute raison financière qui aurait pu faire obstacle à cette création, M. Gilardoni y a consacré une somme de 500 fr. Vous penserez avec moi que je ne pouvais clore par

un meilleur exemple cette revue du *concours multiple de volontés et de sacrifices* que l'organisation des bibliothèques communales a rencontré dans le Haut-Rhin.

Cette revue, Messieurs, vous aura paru peut-être un peu longue, et je pressentais l'écueil en la commençant ; mais je n'ai pas voulu reculer, car il y avait là à la fois un enseignement pour ceux qui se préparent à faire, et un bien juste remercîment pour ceux qui ont fait. Encore a-t-elle été trop courte, car je n'ai pas tout dit, et j'ai omis plus d'un nom qui méritait aussi d'être cité, ne serait-ce que ceux des nombreux donateurs de livres et d'argent, tant aux bibliothèques particulières qu'à la Société. Dans l'impossibilité de faire un choix, j'ai dû les laisser tous : ils sont trop. Je réclame votre indulgence pour avoir été si long ; je réclame celle des autres pour avoir été si court.

Il faut maintenant que je vous rende les comptes de votre comité, et que je vous expose quelle a été sa part dans le mouvement imprimé par la Société. Son rôle lui était tout tracé par nos statuts : il s'est réuni dix fois dans la salle de séances disposée tout exprès dans sa maison par M. Jean Dolfus, notre président, chez qui la Société a fait élection de domicile, et certes elle ne pouvait nulle part ailleurs en trouver un plus sûr et plus honorable. Les journaux du département ont publié, de mois en mois, les comptes-rendus de nos séances : vous avez pu juger tous si elles ont été bien remplies.

Un des premiers soins du comité a été d'organiser le service des commandes de livres faites par les communes, et je dois dire que sa tâche lui a été rendue facile par l'empressement que l'on a mis à le seconder dans son œuvre.

Pour les livres français, la chose était déjà faite à vrai dire. M. Hetzel, un des noms qui honorent la librairie française, s'était mis déjà depuis un an à la disposition des communes qui étaient parties les premières et servait leurs commandes, en leur faisant l'abandon complet de sa remise de librairie. Il a continué jusqu'à présent, sans songer à se plaindre d'une tâche qui s'alourdit tout les jours, et c'est assurément parmi les membres de la Société un de ceux qui lui ont été le plus utiles.

Pour les livres allemands, la question se compliquait de la dispersion des éditeurs sur toute l'étendue du territoire germanique. M. Hachette, de regrettable mémoire, le premier peut-être qui ait bien compris l'avenir réservé aux bibliothèques de campagne, M. Hachette avait proposé à M. Charles-Thierry-Mieg, notre trésorier, de mettre la Société en rapport avec son correspondant de Leipzig, qui aurait fourni les livres commandés avec une remise de 25 0/0, les frais de port et d'entrée demeurant à la charge des destinataires. Si avantageuse que pût paraître cette proposition, comme elle renfermait un inconnu, on a préféré s'en tenir à celle de M. Schmidt, libraire à Strasbourg, qui s'est chargé de la commission des livres demandés en Allemagne, avec une remise de 10 0/0 sur les prix de catalogue.

Il avait été décidé, le jour même de notre séance d'inauguration, que la Société rembourserait aux communes le port des livres commandés, sur présentation du bulletin d'expédition. M. Charles Thierry-Mieg a simplifié dernièrement ce détail du service en s'entendant avec les expéditeurs. Ils envoient franco, et ajoutent le prix du port aux factures, qu'il s'est chargé dès le commencement de régler, les communes n'ayant d'autre souci à prendre que de faire parvenir leurs commandes, avec le montant, au président de la Société.

Le comité avait également à s'occuper de la répartition de la prime de livres offerte par 17 d'abord, aujourd'hui par 42 souscripteurs aux 26 communes qui auraient les premières, à partir du 29 novembre 1863, établi des bibliothèques communales (1). Il a été décidé qu'elle-

(1) Voici l'historique de cette prime.

A la séance d'inauguration du 29 novembre les souscripteurs étaient :

M[lle] Verenet, *Un Souvenir de Solférino.*
MM. Jean Macé, *Histoire d'une bouchée de pain.*
Hetzel, *Le Fou Yegof.*
Engel-Dollfus, *Contes populaires* (allemand).
Davin, *Les Bluets.*
Charles Thierry-Mieg, *Six semaines en Algérie* (100 ex.).
La librairie agricole, *L'Éleveur de bêtes à cornes* (bibliothèque du cultivateur).
Jean-Jacques Bourcart, *Manuel de l'agriculteur commençant* (idem).
Ambroise Bœhler, *Choix des vaches laitières* (idem).
Léon Landmann, *Achat du cheval* (idem).

ne serait délivrée qu'aux commissions communales chargées de l'administration des bibliothèques, sur le vu d'un extrait du registre des délibérations, faisant foi du vote municipal, et que le droit de priorité des communes serait déterminé par la date même du vote.

Alfred Landmann, *Engrais et amendements* (idem).
Société de la Bibliothèque nationale, *Voyage autour de ma chambre.*
X., *Économie domestique* (Bibliothèque du cultivateur).
» *Voyages de Gulliver*, 2 vol. (Bibliothèque nationale).
» *Histoire de Charles XII*, 2 vol. (idem).

Plus 52 volumes, à répartir entre les communes, offerts par M. Émile Boissière.

De nouvelles souscriptions ont été annoncées aux séances du Comité, savoir :

Le 16 décembre

MM. Jean-Jacques Bourcart, *Instruction élémentaire* (50 ex.).
Émile Perrin, *Les Bluets.*
Ernest Bourdin, *Atlas primaire du Haut-Rhin.*
Léon Baumgartner. *Travaux des champs* (Bibliothèque du cultivateur).
Charles Krœber, *Culture générale* (idem).
J. J. Blech, *Fermage* (idem).
Jules Degermann, *Sol et engrais* (idem).
Émile Degermann, *Métayage* (idem).
Gustave Dietsch, *Fumiers de ferme et composts.* (Bibliothèque du cultivateur).
Fritz Hartmann, *Animaux domestiques* (idem).
Gilardoni, *Basse-cour, pigeons et lapins* (idem).
Risler-Kestner, *Comptabilité et géométrie agricoles* (idem).

nibles, et je ne crains pas de vous faire un second appel à l'effet de renouveler ce fonds d'encouragement, qui a été d'un grand secours pour déterminer les communes rurales à se donner des bibliothèques. Cette preuve de dévouement

---

Jung, *Le Vétérinaire des campagnes.*
Mathias Risler, *Cours d'agriculture* (30 ex.).
Plus de 52 volumes offerts par M. Liblin.

Le 13 janvier

MM. Jules Gros, *Madame Thérèse.*
Jean Macé, *Un chapitre du catéchisme de l'ouvrier allemand* (Schulze-Delitsch).
La Loge *La Parfaite Harmonie*, Mulhouse, *Races bovines* (Bibliothèque du cultivateur).
» *Construction et mécanique agricoles* (idem).

Le 10 février

M. Auguste Dollfus, *Mémoires d'Antoine,* d'Ant. Rondelet.

Le 9 mars

MM. Frantz, *Poésies allemaniques de Hebel.*
Zürcher, *Phénomènes de l'atmosphère,* (bibliothèque utile).
Margollé. *Phénomènes de la mer,* (bibliothèque utile).

Le 13 avril

M. Scheurer-Kestner, *Les classes ouvrières* (Schulze-Delitsch).

Le 13 juillet

M. Charles Kestner. *La case de l'oncle Tom.*

Il ne reste aujourd'hui que cinq primes dispo-effectif donnée à l'institution par tant d'hommes honorables, dont beaucoup sont bien connus dans le département, a contribué peut-être autant que l'appât des livres, à faire cesser les dernières hésitations.

La Société, qui n'achète pas de livres, ne pourrait pas renouveler ce fonds elle-même. Pourtant à son défaut, il lui reste un encouragement possible auquel elle a eu recours pour les communes qui se sont distinguées en donnant l'exemple aux autres, et qui avaient déjà des bibliothèques avant le 29 novembre 1863. Il a été ouvert à chacune un crédit de 50 fr., qu'elles ont utilisé à leur convenance en adressant au président une commande de livres pour somme égale.

Ces communes sont au nombre de 7 : elles n'ont pas fait une grande brèche au budget de la société. Le rapport dont M. Charles Thierry-Mieg va vous donner lecture tout à l'heure vous fera voir combien le comité a été ménager des fonds dont la gestion lui avait été confiée. Il a tenu en premier lieu, et je n'ai pas à l'en justifier dans une assemblée d'hommes aussi rompus aux affaires, il a tenu à tâter d'abord le terrain, à ne pas s'engager à la légère dans une voie de dépenses où l'on pouvait courir le hasard d'être obligé de s'arrêter, au risque d'exciter des jalousies et des mécontentements. Ensuite, et c'était là sa grande raison, il importait, au début d'une œuvre toute nouvelle, de ne pas l'improviser l'argent à la main, et de ne pas semer trop largement sur un

terrain non encore préparé. Le comité était l'homme d'affaires des communes. Il n'était pas, et ne voulait pas être leur Providence. *Aide-toi, le ciel t'aidera* est une devise qu'on devrait graver sur la porte de toutes les mairies. Aujourd'hui que l'épreuve est faite, et que les résultats obtenus sont suffisants pour donner confiance à l'initiative individuelle, nous pouvons être plus larges avec ceux qui se sont aidés, et qui s'aideront, et nous ne serons jamais embarrassés, croyez-le bien, pour employer utilement les fonds de la Société. Nous comptons d'ailleurs donner une publicité plus grande aux comptes rendus de nos séances, maintenant que notre œuvre a pris corps et qu'elle devient plus intéressante. A partir du mois prochain, ils seront envoyés régulièrement à tous les membres de la Société. Nous voulons aussi les adresser aux hommes que notre exemple a piqués d'honneur, et qui se remuent déjà sur vingt points de la France pour faire chez eux ce que nous avons fait chez nous.

C'est là, en effet, Messieurs, et je ne saurais mieux terminer cet exposé de situation de la Société, c'est là ce qui lui donne une importance véritablement sérieuse. Les résultats obtenus sur place par votre initiative suffiraient déjà à constater sa portée ; mais l'effet moral qu'elle a produit au-dehors est d'une portée bien plus grande encore. Vous avez posé devant le pays la question des bibliothèques communales, posé de la seule manière qui compte, en vous mettant à l'œuvre. Votre Société est devenue un centre

auquel on s'adresse de tous les côtés pour se renseigner et s'inspirer. M. Klenck qui, avec le titre modeste de secrétaire-adjoint, porte à la fois le poids du service du département et celui de la correspondance extérieure, M. Klenck pourrait vous dire combien de lettres arrivent à votre président de gens qui demandent à vous imiter.

Cette ville que tant d'institutions déjà plaçaient sur l'itinéraire des touristes de l'économie sociale, compte aujourd'hui une institution de plus à leur montrer; elle peut inscrire une ligne de plus sur la liste des services qu'elle a rendus déjà à sa patrie d'adoption. Le plus grand de tous sans contredit, c'est de lui donner l'exemple de la virilité, et de la marche en avant calme et raisonnée, sans autre point d'appui que ses propres jambes. Il appartenait à Mulhouse, l'ancienne ville libre, qui en devenant française de cœur, a gardé religieusement les traditions de sa vie d'autrefois, de rendre à la France, en sage et mâle exemple, ce qu'elle en a reçu en prospérité, et de lui enseigner comment on arrive loyalement et sûrement aux progrès sociaux, non pas en les demandant, soit aux gouvernements, soit aux révolutions, mais en les faisant soi-même — non pas par l'aumône, mais par le travail.

M. Charles Thierry-Mieg, secrétaire de la Société :

Messieurs,

Comme vous le savez, sans doute, nous ne disposons que de faibles moyens pécuniaires, eu égard à la grandeur de l'entreprise que nous avons commencée pour l'instruction du peuple.

Nous n'avons d'autres ressources que la faible cotisation de 5 fr. qui est versée par chaque membre de la Société, et les dons en livres ou en argent qu'on veut bien nous faire.

Aussi avons-nous dû administrer nos finances avec la plus sévère économie, afin de ne pas être pris trop au dépourvu par les développements futurs que nos travaux pourront prendre. Dans une œuvre de ce genre, aussi nouvelle dans la sympathie publique que dans son cercle d'activité, il faut, tout en veillant au présent, songer à l'avenir, se mettre en garde contre les illusions, prévoir que le concours du public et les recettes pourraient diminuer, tandis que les dépenses tendront toujours à augmenter, surtout si la création des Bibliothèques prenait un certain accroissement, comme tout nous porte à l'espérer.

Aussi avons-nous dû nous ménager un excédant de recettes, et fort heureusement nous sommes parvenus, sur un budget d'environ 6000 fr., à en conserver en caisse plus de 2000, qui nous permettront de commencer avec courage l'année 1865, sans craindre d'être arrêtés dès le début par le manque de ressources.

Nous espérons d'ailleurs que les résultats obtenus par notre société, quoique encore bien au-dessous de nos désirs, témoigneront cependant qu'il y a quelque chose à faire dans le champ de travail que nous exploitons ; et nous comptons sur votre sympathie et sur vos souscriptions annuelles pour donner à notre Société un appui solide, et une extension en rapport avec la grandeur de la tâche qu'elle a entrepris d'accomplir.

Nos dépenses ont été de 3630 fr., dont 422 fr. 80 c. pour frais de bureau, impression de comptes rendus, frais divers ; et 37 fr. 70 c. pour ports de livres bonifiés par nous aux communes.

Nous avons fourni à ces dernières des livres pour une somme de 2403 fr. 65 c., dont 1732 fr. 50 c, ont été donnés par les communes elles-mêmes ; 59 fr. 20 c. par des particuliers généreux, et 611 fr. 95 c. par notre société comme primes d'encouragement aux bibliothèques les plus méritantes. 400 fr. sont distribués en primes aux bibliothécaires couronnés aujourd'hui, avec les médailles, dont le prix s'est élevé à 265 fr. 85 c.

Enfin 100 fr. ont été donnés à la Société Franklin comme témoignage de sympathie envers une société qui, travaillant au même but que nous, pourra par sa situation centrale à Paris, et par la haute position de ceux qui la dirigent, faire un grand bien en France, et contribuer à la création dans les départements de sociétés semblables à la nôtre.

Nos recettes se sont élevées à 6289 fr. 05 Les cotisations ont produit 4315 fr. ; nous avons reçu 140 fr. de dons en argent, destinés en partie à être donnés en primes à des bibliothèques ; les communes intéressées nous ont versé 1658 fr. 05 et nous en doivent encore 74 fr. 45 Enfin les sommes placées par nous ont rapporté un intérêt de 101 fr. 55.

Ajoutons que si notre société n'a dépensé par elle-même que 2403 fr. 65 en livres, la somme dépensée réellement, depuis un an qu'elle existe, a été bien plus considérable ; car outre les dons en argent mentionnés ci-dessus, nous avons reçu en nature et distribué comme primes aux 26 premières bibliothèques créées des livres (près de 50 ouvrages chaque fois par 26 exemplaires) valant une somme de plus de 1000 fr.

Enfin plusieurs bibliothèques ont fait leurs achats directement, sans passer par notre intermédiaire, et beaucoup de dons de livres ont aussi été faits de la même manière.

Nous pouvons donc estimer que depuis l'existence de notre Société, les bibliothèques créées dans le Haut-Rhin ont absorbé des livres pour une somme qui dépasse au moins 6000 fr., et comme preuve que la fondation d'une bibliothèque communale n'est pas une chose bien coûteuse, nous ferons remarquer que pour la grande majorité des bibliothèques créées, la dépense n'a pas excédé une centaine de francs, dont en général une moitié a été fournie par la commune, et l'autre soit directement par notre

Société, soit par des donateurs à qui nous avons servi d'intermédiaires.

Recettes

Cotisations de 5 fr. payées par 864 souscripteurs	4.315 »
Dons.	140 »
Sommes versées par les communes pour achats de livres par l'intermédiaire de la Société.	1.658 05
Sommes encore dues par les communes pour le même objet.	74 45
Intérêts des capitaux échus au 31 octobre 1864	101 55
Total. . .	6.289 05

Dépenses

Frais de bureau, impression de comptes-rendus, frais divers.		422 80
Achats de livres par l'intermédiaire de la Société au nom des communes.	fr. c. 1.732 50	
Achats par la société elle-même à titre de primes pour les bibliothèques les plus méritantes.	611 95	
Achats par l'intermédiaire de la Société au nom de plusieurs donateurs.	59 20	2.403 65
Témoignage de sympathie accordé à la société Franklin.		100 »
7 primes de 50 fr. et 2 de 25 aux bibliothécaires couronnés		400 »
Frais de médailles		265 85
Ports de livres payés par la société et bonifiés aux communes.		37 70
Total. . . .		3.630 »
Reste en caisse.		2.659 05

Aux termes des statuts de la Société, le Comité devait se renouveler à la séance annuelle par tiers, tiré au sort.

Le sort consulté dans la séance du 12 octobre y avait mis de la malice. Les membres sortants étaient ;

MM. Jean Dollfus,
Charles Thierry-Mieg,
Klenck,
Jean-Jacques Bourcart,
Bader,
Fritz Hartmann,
Jules Gros,
De Peyerimhoff.

Aucun de ces Messieurs n'ayant manifesté l'intention de profiter de sa libération, ils ont été réélus tous ensemble par un seul vote unanime.

M. Jean Dollfus a proclamé ensuite les noms des bibliothécaires jugés dignes des récompenses de la société :

En voici la liste :

MÉDAILLE D'ARGENT

Beblenheim, M. Schmidt, instituteur.

MÉDAILLES DE BRONZE

Dornach, M. Audran, négociant.

Sundhoffen, M. Kuntz, instituteur.

Sainte-Croix-aux-Mines, M. Jæger, secrétaire de la mairie.

Malmerspach, M. Prévot, instituteur.

Hameau du Grand-Trait, M. Jean-Baptiste Ancel, cultivateur.

Cernay, M. Armbruster, instituteur.

MENTIONS HONORABLES

Rixheim, M. Schumacher, instituteur.

Kingersheim, M. Ott, instituteur.

Thann, M. Müller, receveur municipal.

Lutterbach, M. l'abbé Arnold, vicaire.

Une prime de 50 fr. était jointe à chaque médaille, sauf pour la commune de Dornach, où elle a été allouée au sous-bibliothécaire, M. Diehly, instituteur.

La mention honorable accordée aux instituteurs de Rixheim et de Kingersheim était accompagnée d'une prime de 25 francs.

De longs et sympathiques applaudissements ont salué chacun des noms de ces courageux travailleurs de l'œuvre de la Société, dont le succès dépend surtout du dévouement des bibliothécaires.

L'agitation produite par cette distribution de récompenses si bien méritées s'étant calmée peu à peu, M. Jules Simon a pris la parole.

C'est un regret universel parmi ceux qui ont entendu son éloquente improvisation qu'un sténographe ne se soit pas trouvé là pour la fixer sur le papier. Ne pouvant la reproduire ici, nous empruntons au *Courrier du Bas-Rhin* du 5 novembre les lignes suivantes, écrites au sortir même de la séance :

» Je prends la plume encore tout ému des paroles éloquentes prononcées par M. Jules Simon, venu tout exprès de Paris pour rehausser, par l'éclat de son talent et l'autorité de son caractère, la fête anniversaire de la fondation de notre Société des bibliothèques communales. La grande salle de la Bourse, où s'est tenue la réunion, suffisait à peine à contenir l'affluence des auditeurs, attirés sans doute par l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre, mais grandement aussi, il est permis de le penser, par l'attrait si rare en province d'un beau talent oratoire mis au service d'une noble cause. Vous pensez bien que pour entendre l'auteur de l'*Ouvrière*, les dames mêmes avaient bravé la pluie qui n'a pas cessé de toute la journée...

« Mais j'arrive à l'événement de la séance, au beau discours de M. Jules Simon. Combien je voudrais vous en envoyer le texte, même dépourvu de ce charme de la parole émue, vivante, qui des lèvres de l'orateur va faire vibrer les cordes les plus intimes dans tous les cœurs. Mais ce qui fait la grâce et la puissance de l'improvisation fait aussi le désespoir de ceux qui ont le goût passionné de l'éloquence. Tant de belles choses, tant d'aperçus ingénieux, tant d'expressions heureuses pour de nobles pensées, tant de sentiments exquis et profonds tirés tout palpitants du cœur qui les a conçus, tout cela se perd et s'évanouit à mesure que la parole de l'orateur cesse de retentir aux oreilles ravies de l'auditoire. Je me trompe toutefois. D'un discours tel que celui de M. Jules Simon,

s'il est perdu pour ceux qui n'ont pas eu le bonheur de l'entendre, il reste du moins, pour tous ceux qui ont été sous le charme de sa parole honnête et convaincue, une impression profonde et salutaire. Quand après avoir parlé en termes magnifiques de cette révolution dans les conditions du travail qui s'est, pour une part importante, accomplie sous nos yeux dans ce centre industriel, et de cette autre révolution qui a rendu au pays ses droits et qui durant l'épopée impériale a promené ses idées et la gloire de la France dans toute l'Europe, l'éloquent académicien a tracé le programme de cette troisième révolution, qui nous reste à accomplir, celle des mœurs, de la réforme des âmes. Quand il a convié toute l'assistance à prendre rang dans la grande armée du dévouement, à laquelle sont réservées des conquêtes plus glorieuses encore que celle du premier empire, qui donc n'était prêt à s'écrier comme les héros d'un autre âge : — Marchons ! Dieu le veut ! — Cette semence n'aura pas été jetée en vain. Elle germera dans bien des cœurs, et la grande cause du progrès intellectuel des masses populaires aura fait aujourd'hui un pas en avant.

« Après le discours de M. Jules Simon, la séance était levée de fait. M. Jean Dollfus le remercia en quelques paroles émues, et l'éloquent orateur reçut de tous côtés de chaleureuses félicitations, auxquelles nous aimons à le constater, se sont jointes celles des autorités administratives. »

SÉANCES DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN (1)

PREMIÈRE SÉANCE.

16 décembre 1863.

Le comité de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin a tenu sa première séance, le mercredi, 16 décembre, chez son président, M. Jean Dollfus, maire de Mulhouse.

Il a été d'abord rendu compte au Comité des progrès de la souscription particulière ouverte en faveur des 26 communes qui, à partir du 29 décembre, auront établi les premières Bibliothèques communales.

M. Jean-Jacques Bourcart offre 50 exemplaires du livre de Radu : *Instruction élémentaire*.

M. Matthias Rissler, de Cernay, 30 exemplaires de son *Cours d'agriculture, de viticulture et de jardinage*.

M. Jung, libraire à Guebwiller, le *Vétérinaire des campagnes*.

M. Perrin, libraire à Mulhouse, un second exemplaire des *Bluets* de M. Davin.

---

(1) On reproduit ici ses deux premières séances qui suffiront pour donner l'idée du fonctionnement de la Société.

M. Ernest Bourdin, libraire à Paris, [illegible] *Atlas primaires de géographie*, qui est destiné au département du Haut-Rhin.

M. Léon Landmann a recueilli à Sainte-Marie 6 souscriptions pour les volumes suivants de la bibliothèque agricole : 1° [illegible] 2° *Culture générale et instruments aratoires* [illegible] *mage*, 4° *Sol et engrais*, 5° [illegible] *ferme et composts*.

MM. Fritz Harmann, Gilardoni et Bissinger [illegible] s'inscrivent séance tenante pour [illegible] mes suivants : 1° *Animaux domestiques* [illegible] *cour, pigeons et lapins*, 3° *Comptabilité* [illegible] *agricole*.

M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, [illegible] inscrit dans le *Génie du Haut-Rhin* [illegible] lumes à [illegible] porte à 35 [illegible] présent a [illegible]

Les membres [illegible] personnellement [illegible] livres allemands [illegible] composant [illegible]

On décide [illegible] sera déterminé [illegible] municipaux.

Le comité [illegible] communales chargées [illegible] thèques.

Il est donné lecture de deux lettres [illegible] de Bischwiller et de Wintzenheim, [illegible] à la société de faire participer [illegible] livres offerts leurs communes. [illegible] communales ont été votées [illegible] vrier et mai de l'année courante.

Un membre fait observer que [illegible] été affectée expressément aux communes [illegible] biront des bibliothèques à partir [illegible] qu'elle provient d'une souscription [illegible] que la société, qui s'est interdit [illegible]

[illegible]nmune à [illegible]lécembre [illegible] à la dis- [illegible]

[illegible]onne avis [illegible] 5 novem- [illegible]

[illegible]vihr, où la [illegible]ièque com- [illegible] courant de [illegible]

[illegible] demande [illegible]ssion de la [illegible]obtenir une [illegible]

[illegible]ide commu- [illegible]t de recueil- [illegible]

[illegible] Gilliot, juge [illegible] fonction de [illegible] maintenant [illegible]

[illegible] *Revue ger-* [illegible] il a fait sur [illegible]ut-Rhin, et [illegible]*ips.*

[illegible]s (Vosges), [illegible] à la tenta- [illegible]établir dans [illegible]es commu- [illegible]

[illegible] à Toulon, [illegible] lui et ses [illegible]Haut-Rhin ; [illegible] fonder à [illegible] essai réus- [illegible] nouveaux [illegible]

[illegible]ers), réunit [illegible] dans son

statuts les dons directs de livres, ne peut rien changer aux conditions posées par les souscripteurs, n'étant qu'intermédiaire entre eux et les communes.

Il propose comme premier emploi des fonds de la Société de voter des primes d'encouragement aux communes qui s'étaient donné des bibliothèques communales avant le 29 novembre.

Sur l'observation qu'il conviendrait auparavant de savoir combien il existe de ces bibliothèques et dans quelles conditions elles se trouvent, il est arrêté qu'on dressera une statistique de toutes les bibliothèques publiques existant actuellement dans le Haut-Rhin, communales, scolaires, paroissiales et autres. A cet effet les membres du Comité se partagent entre eux les cantons du département pour recueillir les renseignements.

M. Rissler-Kestner se charge des cantons de *Thann*, *Cernay*, *Saint-Amarin;* M, Louis Boigeol, *de Giromagny*, *Fontaine*, *Massevaux;* M. Gilardoni, *d'Hirsingen*, *Altkirch*, *Landser;* M. Jean-Jacques Bourcart, *de Guebwiller*, *Soultz*, *Rouffach*, *Ensisheim*, M. Fritz Hartmann, *de Munster et Wintzenheim;* M. Weissgerber, *de Ribeauvillé;* M. Léon Landmann, *de Sainte-Marie-aux-Mines;* M. Charles Thierry-Mieg, *de Mulhouse canton Nord;* M. Engel-Dollfus, *de Mulhouse canton Sud ;* M. Ernest Zuber, *de Huninque et Habsheim;* M. Jean Macé, *de Kaysersberg et Lapoutroie.*

Sont réservés : les cantons d'*Andolsheim* et de *Neuf-Brisach* à M. Schuler, maire de Sundhoffen, délégué de la Société dans le canton d'Andolsheim ; le canton de *Belfort* au membre de la Société qui reste à désigner pour représenter Belfort dans le Comité ; le canton de *Colmar* à M. Peyerimhoff.

Il est donné lecture des lettres adressées à la Société depuis le 29 novembre, à l'effet d'obtenir communication de ses statuts. Les signataires sont :

MM. le sous-préfet de Sens (Yonne).
Louis Benoît, notaire à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

MM. Ponein, secrétaire de la Société des sciences industrielles, à Lyon (Rhône).
Jean-Baptiste Martin, fabricant à Tarare (Rhône).
Catala, professeur à Auch (Gers).
Cortade, maire à Simorre (id.).
Carnaudet, conservateur à la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne).
Rossat, chef d'institution à Charleville (Ardennes).
A. Chaillou, à Châteauneuf (Nièvre).
Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne, à Paris.
Louis Grubailhet, à Paris.
J. Assézat, à Paris.

M. Schnéegans écrit de Strasbourg qu'il a commencé les premières tentatives pour fonder la *Société des bibliothèques communales du Bas-Rhin*, et qu'il a déjà réuni un certain nombre d'adhésions.

Les membres du Comité s'engagent à user de leurs relations personnelles pour provoquer des fondations semblables dans les autres départements.

Il est décidé qu'on fera imprimer les statuts de la Société aussitôt qu'ils seront revêtus de l'approbation ministérielle, et qu'on mettra en circulation de nouvelles listes d'adhésion.

M. Jean Macé est chargé d'entrer en rapports, au nom de la Société, avec plusieurs éditeurs de Paris, à l'effet d'obtenir d'eux une remise sur les commandes de livres faites par les bibliothèques communales.

Une commission composée de MM. Engel-Dollfus, Charles Thierry-Mieg, Bader et Stœber est chargée d'établir les mêmes rapports avec les éditeurs allemands.

Le Comité fixe le jour et l'heure de ses réunions au deuxième mercredi de chaque mois, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire de la Société,
JEAN MACÉ.

DEUXIÈME SÉANCE

(13 janvier 1864).

Le président de la Société, M. Jean Dollfus, ouvre la séance en donnant communication au Comité des lettres qui lui ont été adressées.

1° Le directeur de l'école primaire de Boulogne (Seine) où s'organise une association de bibliothèque, demande communication des statuts de la Société.

2° M. Saint-Martin, juge de paix de la Sarthe, et M. Vitard, agent-voyer en chef à Vesoul, envoient plusieurs traités composés par eux à l'usage des bibliothèques communales.

Ils sont remis à M. Davin qui en donnera son avis à la première réunion du Comité.

3° M. Jérome, instituteur à Gaubert (Eure-et-Loir), écrit au nom des chefs de famille de sa commune qui désirent se donner une bibliothèque, pour être renseigné sur la marche à suivre.

4° M. L. Lévy, de Bergheim, membre du Conseil d'administration de la bibliothèque du 18e arrondissement de Paris, offre de donner tous les renseignements qui pourront être utiles aux bibliothèques de son département.

5° M. Wimmersperger, instituteur à Mulhouse, se met à la disposition de la Société pour la Bibliothèque populaire qui sera établie à Mulhouse.

M. Jean Macé donne ensuite communication des lettres qu'il a reçues comme secrétaire de la Société.

1° Le préfet du département, M. Paul Odent, annonce que MM. Aimé Gros, de Reinach, de Heeckeren et West, lui ont adressé leur adhésion aux statuts de la Société.

M. Lefébvre ayant envoyé son adhésion verbale, toute la députation du département se trouve ralliée à la Société.

2° M. Kromayer, pasteur de Mittelwihr, donne

avis que le conseil municipal de sa commune à voté une bibliothèque communale le 10 décembre dernier. Une somme de 100 fr. a été mise à la disposition de la commission communale.

3° M. Preiss, maire de Riquewihr, donne avis d'un vote semblable, émis à Riquewihr le 5 novembre, et établissant un crédit de 75 fr.

Dans la commune voisine de Hunawihr, où la Société compte 20 membres, une Bibliothèque communale a également été votée, dans le courant de décembre, avec un crédit de 100 fr.

4° M. Léon Landmann adresse une demande signée de tous les membres de la commission de la bibliothèque de Sainte-Croix, à l'effet d'obtenir une prime d'encouragement.

5° M. Henriet, maire de Thann, demande communication des statuts de la Société à l'effet de recueillir des adhésions dans sa commune.

6° MM. Nizole, avocat à Belfort, et Gilliot, juge de paix à Wintzenheim, acceptent la fonction de membres du Comité, qui se trouve maintenant au complet.

7° M. Charles Dollfus, directeur de la *Revue germanique*, donne avis d'un travail qu'il a fait sur les bibliothèques communales du Haut-Rhin, et qui doit paraître dans le journal *le Temps*.

8° M. Claude, manufacturier à Celles (Vosges), donne l'assurance de tout son concours à la tentative de M. Vacca, à Remiremont, pour établir dans les Vosges une société de Bibliothèques communales.

9° M. Margollé, lieutenant de vaisseau à Toulon, écrit qu'il suit avec le plus vif intérêt, lui et ses amis, les progrès de l'association du Haut-Rhin ; ils vont ouvrir une souscription pour fonder à Toulon une *Bibliothèque populaire*. Si l'essai réussit, il servira de point d'appui pour de nouveaux efforts.

10° M. Catala, professeur à Auch (Gers), réunit les premiers éléments d'une association dans son

département. Il va commencer par ouvrir des cours populaires à Auch avec le concours empressé de l'administration municipale.

11° M. Auguste Couvreur, rédacteur de l'*Indépendance belge*, à Bruxelles, demande communication des statuts de la Société à l'effet de les faire servir, s'il y a lieu, au développement des bibliothèques populaires en Belgique.

Dans une seconde lettre, il les approuve hautement, et annonce l'envoi des statuts de l'*Œuvre des soirées populaires* qui fonctionne depuis un an sous la présidence de la baronne de Crombrugghe, et dont il est secrétaire.

M. Jean Macé entretient le Comité de la circulaire envoyée par le grand-rabbin du Consistoire central de Paris à tous les rabbins du Haut-Rhin pour les engager à user de leur influence en faveur de l'œuvre des Bibliothèques communales, circulaire qui a été reproduite par tous les journaux d'Alsace (1). Il

---

(1) Voici cette circulaire :

Monsieur le Rabbin,

Vous avez sans doute connaissance de la fondation dans le Haut-Rhin d'une société pour la création de bibliothèques dans toutes les communes du département.

L'utilité de cette œuvre est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Nous Israélites surtout, nous avons tant à gagner aux progrès de la civilisation, que notre accueil sympathique ne saurait manquer à une fondation qui a pour but d'éclairer et de moraliser les masses, d'y faire pénétrer les principes d'ordre, de tolérance et d'égalité, et de faire disparaître, à l'aide des lumières et de l'instruction, d'injustes préventions, dont les derniers vestiges, tristes legs d'un autre temps, se maintiennent encore à l'ombre de l'ignorance et forment une barrière entre les diverses classes de citoyens. Notre devoir comme notre intérêt nous

lit une lettre du rabbin de Hegenheim, M. Nordmann, qui, à la suite de cet appel, offre le concours de sa communauté.

M. Gilardoni rend témoignage de l'excellent effet produit à Altkirch par cette circulaire, et présente une liste de 33 adhésions recueillies, presque séance tenante, dans la communauté israélite de cette ville.

Le comité vote une lettre de remercîments au grand-rabbin.

M. Charles Thierry-Mieg envoie communication de la réponse qu'il a reçue de M. Schulze-Delitzsch au sujet des arrangements à prendre avec les éditeurs allemands. M. Schulze-Delitzsch offre lui-même une remise de 33 0/0 sur le livre qu'il vient de publier, intitulé : *Un chapitre du catéchisme de l'ouvrier allemand.*

M. Jean Macé souscrit pour 26 exemplaires du livre de M. Schulze-Delitzsch, en faveur des com-

---

commande de participer à une entreprise formée dans des vues si éminemment philanthropiques, d'adoucir les mœurs, de rapprocher les esprits et d'en favoriser le mouvement vers le bien, vers les idées de conciliation, de paix et de concorde.

Je vous prie donc, Monsieur le Rabbin, d'user de votre influence en faveur de l'œuvre des bibliothèques, que vous voudrez bien recommander à nos coréligionnaires, en les engageant à s'y associer et à répondre dignement aux tendances libérales des fondateurs qui appellent à eux tous les hommes de bien, sans distinction de religion.

Les sentiments qui animent nos coréligionaires ne me permettent pas de douter du succès de vos démarches qui, j'en ai la conviction, seront appréciées et secondées par tout ce que l'Alsace israélite compte d'hommes éclairés et dévoués au bien.

Recevez, Monsieur le Rabbin, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE GRAND RABBIN *du Consistoire central.*

munes qui auront les premières, à partir du 29 novembre dernier, établi des bibliothèques communales.

M. Jules Gros se fait inscrire pour 26 exemplaires du dernier livre d'Erckmann-Chatrian, intitulé : *Madame Thérèse*.

Un membre du comité annonce que la Loge maçonnique de Mulhouse a souscrit pour 2 volumes de la Bibliothèque du cultivateur : *Races bovines* et *Construction et mécanique agricoles*.

Le nombre des volumes offerts en prime se trouve ainsi porté à 39. On décide qu'ils seront tous déposés chez le président de la Société, M. Jean Dollfus, à qui les donateurs devront les adresser. M. Jean Macé se charge de faire venir tous les volumes de la Bibliothèque du cultivateur.

On traite de nouveau la question de la répartition de la prime. Il est entendu qu'on se conformera à la volonté expresse des donateurs, qui l'ont affectée aux bibliothèques votées à partir du 29 novembre. Les commissions communales devront adresser au président de la Société un extrait de la délibération du conseil municipal faisant foi de la date du vote.

La prime d'encouragement à voter aux bibliothèques communales antérieures au 29 novembre sera fixée quand on aura terminé le travail de statistique qui se fait en ce moment.

Les membres présents déposent les renseignements recueillis par eux, et qui seront reproduits dans une publication spéciale.

M. Rissler-Kestner, pour les cantons de Thann et de Cernay.

M. Schmalzer, pour le canton de Saint-Amarin.

M. Ernest Zuber, pour les cantons de Hirsingen et de Habsheim.

M. Nizole, pour le canton de Belfort.

M. Engel-Dollfus, pour le canton sud de Mulhouse.

M. Jean Macé, pour les cantons de Kaysersberg et de Lapoutroie.

M. Charles Thierry-Mieg a envoyé la statistique du canton nord de Mulhouse.

M. Léon Landmann celle du canton de Sainte-Marie.

M. Louis Boigeol celle des cantons de Ferrette, Fontaine et Massevaux.

M. Schuler, délégué de la Société, celle du canton d'Andolsheim.

M. Gilardoni ne connaît qu'une seule Bibliothèque communale dans le canton d'Altkirch, celle du chef-lieu, peu abordable, en raison de sa composition, aux classes laborieuses. Il annonce que le maire d'Altkirch est disposé à réserver une partie des fonds affectés à l'entretien de cette Bibliothèque pour l'établissement d'une seconde bibliothèque spécialement populaire.

M. Rissler-Kestner dit qu'une mesure analogue va être prise à Thann.

M. Jean Dollfus annonce son intention d'annexer également une Bibliothèque populaire à la Bibliothèque communale de Mulhouse, qui compte 5000 volumes.

Des mesures seront prises pour mettre le soir une salle de lecture à la disposition du public.

Une commission va se former à Mulhouse pour arrêter la liste des premiers livres qui entreront dans la Bibliothéque populaire de la ville. Cette liste et celle de la Bibliothèque communale de Dornach, que M. Engel-Dollfus fait imprimer en ce moment, seront mises à la disposition des commissions communales qui désireraient être guidées dans leurs achats.

M. Jean Macé fait part au Comité de son intention de publier, en son nom personnel, une liste des livres qu'il juge les meilleurs parmi ceux qu'il connaît pour former le premier fonds d'une Bibliothèque communale. Il invite ceux de ses collègues qui pourraient dresser des listes du même genre à les publier comme lui. L'article fondamental des statuts de la Société lui interdisant de patroner aucun livre, elle ne peut répondre aux demandes de conseils que par l'initiative privée de ses membres.

M. Jean-Jacques Bourcart rend compte de ses démarches dans le canton de Guebwiller, où il n'existe encore aucune Bibliothèque communale. Tous les maires du canton sont disposés à en provoquer l'établissement dans la session du printemps.

Rien n'a été fait encore dans le canton de Soultz. Le Comité décide qu'on s'adresssera à M. de Heckeren pour lui demander d'user de son influence dans le canton en faveur de l'établissement des Bibliothèques communales.

M. Rissler-Kestner annonce que M. Schmalzer accepte les fonctions de délégué pour le canton de Saint-Amarin, et M. Ingold pour le canton de Cernay.

MM. Jean Dollfus, Jules Gros, Nizole, Bader et Jean Macé, font des propositions de délégués pour plusieurs cantons. Ils sont invités à y donner suite auprès des personnes proposées.

On convient de mettre en circulation de nouvelles listes d'adhésion aux statuts de la Société, qui seront imprimés et distribués dans le département.

M. Rissler-Kestner apprend au Comité qu'il a recueilli une trentaine d'adhésions nouvelles dans la vallée de Saint-Amarin.

M. Klenck accepte les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. Jean Macé propose au Comité de se mettre en rapport avec la société Franklin pour lui faire part de la marche adoptée par l'Associatie du Haut-Rhin, et lui rendre compte au fur et à mesure des résultats obtenus. La proposition est acceptée.

M. Schmalzer délégué de la Société dans le canton de Saint-Amarin, et M. de la Sablière, principal du collége de Mulhouse, assistaient à la réunion.

Les délégués de la Société et ceux qui auraient des communications intéressantes à faire au Comité sont invités à ses séances, qui ont lieu le second mercredi de chaque mois, à 3 heures et demie, chez M. Jean Dollfus, à Mulhouse.

Le secrétaire de la Société,
JEAN MACÉ.

III

PRÉDICATION

DE LA PREMIÈRE ANNÉE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

EN BELGIQUE (1)

La marée montante du suffrage universel, que rien n'arrêtera désormais, détermine en ce moment, aussi bien dans les Etats qu'elle menace que dans ceux qu'elle a déjà envahis, un mouvement irrésistible d'enseignement populaire.

Ici, c'est le peuple lui-même qui se ceint les reins, et prépare son avènement à la vie politique en s'organisant en sociétés d'instruction, comme en Angleterre et en Allemagne, où la bourgeoisie ne figure plus que comme appoint dans l'effort populaire. Là c'est la bourgeoisie qui se sent enfin solidaire de l'ignorance de ses cadets, et qui s'agite — je parle des intelligents — pour la faire cesser.

Les sociétés d'hommes éclairés qui entreprennent l'instruction du peuple, si je puis m'expri-

---

(1) *Opinion Nationale* du 25 octobre 1866.

mer ainsi, vont chaque jour se multipliant chez nous, et les obstacles locaux qui s'opposent encore, ici ou là, à leur création et leur développement, s'aplanissent à mesure sous la pression de l'opinion publique. Un travail analogue s'accomplit chez nos voisins de la Belgique. Je crois utile de faire connaître comment ils s'y prennent et les résultats qu'ils ont obtenus.

Une société s'est fondée il y a deux ans, en Belgique, sous le nom de *Ligue de l'enseignement*, dont voici le programme formulé très nettement en tête de ses statuts :

« La *Ligue de l'enseignement* a pour but la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique ;

La *Ligue* poursuit ce but par tous les moyens légaux, notamment :

En étudiant et en discutant les questions qui se rattachent à l'éducation et à l'instruction ;

En provoquant la révision des lois dans ce qu'elles ont de contraire à la constitution, à la liberté de conscience, à l'égalité des citoyens, à l'emploi facultatif des langues, à l'extension et au progrès de l'enseignement ;

En s'efforçant d'élever la position sociale des instituteurs et des institutrices ;

En cherchant à développer l'enseignement des filles ;

En favorisant l'établissement de bibliothèques populaires, de cours publics, d'écoles d'adultes, d'écoles modèles, de cours communaux ;

En faisant et en répandant des publications relatives a l'éducation et à l'instruction ;

En organisant des réunions publiques. »

Ce programme avait réuni 430 adhésions lors de la première assemblée générale, le 29 mai 1865. Quatre mois après la Ligue comptait 1200 membres. Ils sont aujourd'hui 2000, ainsi que le constate le rapport présenté le 30 septembre dernier à la troisième assemblée générale qui vient de se tenir à Liége.

Le secrétaire de la Ligue, M. Charles Buls, qui s'est consacré à l'œuvre avec un dévouement sans bornes, me disait, en sortant de la séance, qu'il espère bien voir le chiffre des membres monter à 20.000 en quelques années, et de fait, il paraît certain que tous les libéraux sérieux de la Belgique viendront les uns après les autres s'enrôler dans cette croisade entreprise contre la seule chose qui tienne encore en échec le parti du progrès dans ce pays de liberté, l'ignorance du peuple.

Chaque membre fixe lui-même le montant de sa cotisation annuelle, dont le minimum est de un franc, ce qui donne libre carrière aux générosités, et permet au peuple d'entrer pour sa part dans la Ligue fondée à son profit, sur le pied d'égalité avec ceux qui travaillent pour lui.

Le mode d'organisation de cette armée nouvelle de l'enseignement est des plus simples, est tel qu'il convient pour une armée de volontaires.

La Ligue est administrée par un conseil général siégeant à Bruxelles, qui centralise les fonds et les renseignements, veille à l'impression des bulletins de la société et préside à l'installation

des cercles locaux, lesquels, une fois installés, conservent entière leur liberté d'action « dans la limite des principes admis par la Ligue. »

Tout cercle local comptant 100 membres a le droit d'envoyer un délégué aux séances du conseil général, avec voix délibérative, et d'employer sur place les deux tiers du produit des cotisations. Il ne dispose que du tiers de ce produit, tant qu'il n'aura pas atteint le chiffre de 100 membres.

Ces cercles locaux s'établissent au gré des sociétaires partout où ils parviennent à se grouper en nombre suffisant dans les villages aussi bien que dans les villes. L'un des premiers qui se soient organisés, l'un de ceux qui fonctionnent avec le plus d'activité et de succès, s'est établi précisément dans un village aux portes de Bruxelles, dont le nom n'est que trop connu en France, Waterloo. La liste de ses membres s'arrêtait au n° 163 quand j'ai eu le registre sous les yeux, à la fin du mois dernier ; mais comme elle va toujours grossissant, je n'en saurais plus dire aujourd'hui le chiffre exact. Ils se sont donné, il y a un an, une bibliothèque qui comptera bientôt 1200 volumes, et leur action rayonne dans les communes voisines : Braine-l'Alleud, la-Hulpe, Saint-Job, Vauthier, Braine, où des conférences organisées par leur bureau, réunissent le dimanche, été comme hiver, un nombreux auditoire. Il faut dire que là il s'est trouvé un homme qui s'est mis résolument à la tête du mouvement, M. Lacroix, le fondateur et le trésorier du cercle, et c'est assez d'un homme dans une localité pour

y allumer le désir de l'instruction. Qui voudra pour de bon essayer ne tardera pas à s'en convaincre.

On me pardonnera cette surabondance de détails sur le cercle de Waterloo. Il y a, ce me semble, un intérêt tout particulier pour nous à voir les alentours du fameux champ de bataille, témoin de notre catastrophe, devenir un des champs de la grande bataille contemporaine, qui ne laissera derrière elle, ni honte, ni haine pour personne, puisqu'il n'y aura que des vainqueurs. Cette modeste bibliothèque, à deux pas du grand nigaud de lion de Waterloo, souvenir fastueux et ridicule de colères éteintes, qui montre sa queue aux passants, sous prétexte de faire face à la France, cette bibliothèque remplie de livres français, venus-là pour faire la conquête pacifique des âmes, m'avait paru un signe du temps, et arrivé là, j'ai laissé aller ma plume sans y faire attention. Revenons à la Ligue de l'enseignement.

Dix cercles locaux sont déjà établis, sans parler de ceux actuellement en voie de formation, à Bruxelles, Namur, Termonde, Renaix, Gembloux et Nivelles. Partout où elle pénètre la Ligue organise des bibliothèques populaires et des conférences. Elle tient d'autre part l'opinion en éveil par des discussions publiques, où toutes les questions de l'enseignement sont abordées avec une entente de la matière dont son bulletin officiel fait foi.

Déjà, en outre des résultats directs obtenus par l'action personnelle de ses membres, le

contre-coup de cette agitation salutaire s'est fait sentir dans les régions gouvernementales. Un projet de loi est en ce moment à l'étude, conçu dans le but d'améliorer le sort des instituteurs, qui sont moins bien partagés en Belgique que chez nous; et, ce qui vaut mieux qu'un projet, un arrêté royal est venu dernièrement inviter toutes les communes à créer des cours d'adultes et des bibliothèques communales.

Plus généreux que le nôtre cette fois, le gouvernement belge pourvoit aux frais des cours, assigne une rétribution aux instituteurs chargés des cours, et au soin des bibliothèques, et s'engage à subventionner les communes jusqu'à concurrence des trois cinquièmes du déficit en cas d'insuffisance de ressources.

Il y a malheureusement un revers à la médaille. L'arrêté royal soumet les créations nouvelles au régime d'une certaine loi de 1842 peu connue en France, qui est une grosse affaire en Belgique.

Ceux qui sont d'âge aujourd'hui à se rappeler la campagne entamée sous Louis-Philippe par MM. Dupanloup, Montalembert et leurs amis en faveur de ce qu'ils appelaient la liberté d'enseignement, n'auront pas oublié sans doute quel était alors le mot d'ordre du parti : *La liberté..... comme en Belgique*. C'était cette loi de 1842 qui le motivait. Elle donne au clergé dans l'école la liberté d'être le maître, la seule qu'il lui soit permis de concevoir.

Or voilà vingt ans passés que le parti libéral a aussi son mot d'ordre en Belgique et ce mot d'ordre est la révision de la loi de 1842. Les

hommes qui sont à l'heure qu'il est aux affaires, n'y sont arrivés, et il y a longtemps de cela, qu'en acceptant le principe de cette révision. Mais c'est peu de chose que d'avoir accepté en principe un acte auquel on n'a pas l'air de songer et il faut avouer qu'en étendant assez gratuitement l'application de la malheureuse loi à des institutions que n'avaient pu prévoir les législateurs cléricaux de 1842, le ministre de l'intérieur, sur qui pèse la responsablilité de la mesure, ne semble guère prendre le chemin d'en débarrasser le pays.

A moins toutefois que M. Vandenpiereboonn puisque c'est ainsi que s'écrit son nom, n'ait voulu se préparer ainsi le terrain, et se faire aider par une secousse de l'opinion dans une tâche réellement difficile, à ce qu'il paraît. Ce que des gens qui le connaissent m'ont dit à Bruxelles de son dévouement sincère à la cause de l'enseignement me donnerait presque envie de le penser. Il n'est que trop certain, en effet, pour parler seulement des bibliothèques populaires, que le clergé ne les voit pas généralement d'un œil favorable, si inoffensives qu'elles se fassent, quand elles s'ouvrent à autre chose qu'à ses livres à lui, plus édifiants qu'instructifs, pour être poli. Les mettre dès le début sous sa direction, c'est un peu retirer d'une main ce qu'on essaie de donner de l'autre. Presque partout, on peut bien s'y attendre, les initiateurs reculeront devant une censure à bon droit suspecte, ou regimberont s'ils ne reculent pas. De là, des mécontentements, des luttes, un surcroît d'irri-

tation contre une loi condamnée tout haut d'avance par ceux-là mêmes qui se trouvent en être les conservateurs, et la goutte d'eau fatale qui fait déborder le vase finira bien par arriver.

Si telle a été l'intention de M. Vandenpeereboonn, il peut être asssuré de trouver dans la Ligue de l'enseignement une alliée énergique, qui travaillera de tout son pouvoir à lui faciliter la besogne. Un appel fait par le bureau de la Ligue à ses membres, aussitôt après la publication de l'arrêté royal, pour les engager à se précipiter les premiers dans la voie qu'il ouvrait, appel accompagné d'un mot d'éloge facile à concevoir puisqu'après tout, c'est une partie importante du programme de la Ligue, dont le gouvernement vient, de son chef, proclamer l'urgence, cet appel a été l'objet de sérieuses réclamations dans l'assemblée générale de la Ligue.

Elles se fondaient sur les malencontreux articles qui entachent, il faut bien le dire, tout une série de dispositions excellentes, dictées évidemment par ce dévouement sincère dont je parlais tout à l'heure.

Les sages observations présentées par le président de la Ligue M. Tarlier, avec un calme bon sens et un tact parfait, ont pleinement justifié la conduite du bureau ; mais si j'ai bien compris l'attitude de l'assemblée, l'hiver ne se passera pas sans que l'opinion ne soit saisie à nouveau, sur tous les points de la Belgique, d'une question depuis si longtemps pendante. Peut-être bien alors que l'administration libérale se laissera enfin faire une douce violence — il est à présumer du

moins qu'elle lui sera douce, — et se décidera enfin à retirer des mains de ses adversaires l'arme forgée par eux contre tout ce qu'elle représente.

Et maintenant je me demande pourquoi nous n'aurions pas aussi en France notre Ligue de l'enseignement. Nous ne sommes pas tout-à-fait, c'est vrai, dans les mêmes conditions que nos voisins. Il nous faut des autorisations dont ils n'ont pas besoin, et le programme à présenter devra probablement être moins large que le leur. Mais quand il s'agit d'un intérêt aussi majeur pour le pays, ce qu'on ne peut pas faire doit-il jamais empêcher de chercher à faire ce qu'on pourrait? Une coalition organisée dans tous nos départements entre tous les hommes de bonne volonté qui ne demandent qu'à travailler à l'enseignement du peuple, sans plus, cette coalition ne serait pas de trop pour ce que nous avons à faire. Les belges en sont encore à se préparer au suffrage universel, et nous le tenons : il nous tient, si vous aimez mieux.

Nous avons, certes, une vaillante armée d'instituteurs, et je ne lui souhaite pas de meilleur général que celui qu'elle a. Mais pourquoi, puisqu'on parle de remanier notre système militaire, pourquoi, à côté de l'armée régulière, ne chercherions-nous pas à organiser aussi la Landwehr de l'enseignement? Je serais bien étonné si l'ordre public y perdait quelque chose.

L'*Opinion Nationale* du 31 octobre 1866 publiait l'entrefilet suivant que je crois devoir reproduire en son entier. Ma première pensée avait été d'en supprimer ce qui m'est personnel, je ne me suis pas reconnu le droit d'enlever au directeur du journal la part qui lui revient dans le lancement de l'idée de la Ligue. J. M.

Notre ami M. Jean Macé, nous adresse la lettre suivante sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs. Il y a là une idée qui entre ses mains pourrait bien devenir féconde.

Beblenheim, 27 octobre 1866.

Mon cher Monsieur Guéroult,

Je demandais avant-hier dans l'*Opinion Nationale*, après avoir exposé ce qui se fait en Belgique, pourquoi nous n'aurions pas aussi notre Ligue de l'Enseignement en France.

Il m'arrive aujourd'hui une lettre qui me met en demeure de prouver que je ne lançais pas là une parole en l'air.

Trois citoyens l'ont prise au sérieux. Ils m'envoient leurs noms et s'engagent à souscrire chacun pour 5 fr. par an.

MM. J. Larmier, sergent de ville, à Paris, rue de la Santé, 27, (Maison Blanche).
Antoine Mamy, conducteur-chef au chemin de fer de Lyon, 23, Grande-Rue à Nogent-sur-Marne (Seine).
Jean Petit, tailleur de pierres, 4, rue des Dames, aux Ternes, (Paris.

Cela fait quatre noms, avec le mien, sur la première liste d'adhésions au projet d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement en France.

Je propose à tous ceux qui voudront se mettre avec nous, à quelque chose et à quelque opinion qu'ils appartiennent, de me le faire savoir, en m'indiquant le chiffre de leur cotisation future. Je me charge provisoirement de recueillir les premières adhésions, en attendant que le projet réunisse les deux conditions nécessaires à sa réalisation, le concours de bons citoyens et l'assentiment de l'autorité, et je ne vois rien qui fasse désespérer de l'un plus que de l'autre.

Ayez, je vous prie, l'obligeance de publier ce simple avis, qui me paraît suffisant pour entamer l'affaire. Elle fera son chemin toute seule si l'heure est venue.

Tout à vous,
JEAN MACÉ.

Si quelqu'un peut faire réussir cette idée c'est M. Jean Macé. Il a le dévouement, l'intelligence, la persévérance et la modération. Nous n'avons pas besoin de lui dire que dans cette campagne, l'*Opinion Nationale* est toute à son service.

Adolphe GUÉROULT.

PREMIER APPEL (1)

Les adhésions au projet d'établissement d'une Ligue de l'enseignement en France m'arrivent de tous les côté, et je suis déjà aux prises avec les embarras. On m'envoie de l'argent que je n'ai pas demandé; on me demande des explications que je ne suis pas en état de donner; on me pose des programmes dont je ne puis me faire juge. Il est évident désormais, pour moi, que l'idée a des chances sérieuses de réussite, qu'elle rencontrera de l'appui dans toutes les classes de la société. Restent les difficultés pratique de la mise à exécution dont je n'ai pas voulu m'occuper en commençant, de peur de ne pas commencer, et qu'il faudra bien résoudre à mesure, maintenant que l'affaire est en train. C'est la manière la plus sûre de faire les choses qui paraissent difficiles, quand on veut qu'elles se fassent.

(1) *Opinion Nationale* du 15 novembre 1866.

Si nous étions en Amérique, ou en Suisse, ou en Angleterre, ou en Belgique, ou même dans la Prusse de M. de Bismarck, la mise à exécution serait bien simple. On convoquerait quelque part les partisans du projet, sans rien demander à personne; chacun dirait son mot; on nommerait un comité quelconque chargé d'exécuter les décisions prises, et, l'agitation gagnant de proche en proche, notre Ligue se trouverait bientôt organisée, sa raison d'être étant donnée dans un besoin public.

Nous sommes dans un pays qui a eu cette liberté-là, et qui en a eu pour. Parmi ceux qui la réclament à grands cris maintenant, j'en sais qui parleraient moins haut s'ils avaient de la mémoire. Mais les récriminations n'avancent à rien, non plus que les regrets. On prend son pays comme il est, quand on veut travailler pour lui; on ne va pas regarder chez le voisin quand on ne peut pas l'imiter.

Or, que cela nous plaise ou non, il y a un fait auquel nous ne pouvons rien; c'est que pour organiser une Ligue de l'enseignement par toute la France il faut, au préalable, l'autorisation du gouvernement; et il serait puéril de se figurer qu'on l'aura s'il peut supposer qu'il y ait une menace pour lui là-dessous.

Là est la première, la grosse et, à vrai dire, la seule difficulté.

Comment donner au gouvernement l'assurance qu'on ne fera pas de ce mouvement universel d'instruction populaire une affaire de parti? Je dirai même plus : comment persuader

à tous dès le commencement que cela ne doit pas se faire? Quel programme présenter à l'autorisation, quels statuts à ceux qu'on cherchera à recruter? Quels hommes choisir au début, qui ne donnent pas une couleur déterminée à ce qui ne doit pas en avoir?

Je ne me reconnais pas autorisé pour une besogne à la fois si lourde et si délicate, et le vrai mot de la situation, c'est qu'il faudrait que la Ligue existât d'abord pour demander elle-même la permission d'exister, et qu'elle prît mesure à sa taille pour se faire elle-même ses statuts. L'on a ici l'inconnu devant soi. Quelle organisation imaginer pour des éléments que l'on ne peut même pas encore soupçonner?

Voici donc, autant que je puis en juger, le seul rôle qui me convienne ici.

Je ne puis provisoirement me charger que de centraliser les adhésions qu'on recueillera à l'idée pure et simple de l'établissement de la Ligue nationale de l'enseignement. De programme, il ne m'appartient pas d'en dresser; de statuts, je n'en ai pas à proposer; d'autorisation, je ne suis pas compétent pour en demander; de cotisations je ne puis en recevoir pour une société qui demeure à l'état de projets.

J'ignore ce qu'il faudra de temps à ce projet pour réunir un nombre suffisamment imposant d'adhésions. D'ici là, j'enverrai aux adhérents, à intervalles que je ne saurais déterminer d'avance, le bulletin des résultats obtenus, contenant chaque fois la liste des adhésions nouvelles, le chiffre des cotisations consenties, et

l'état des sommes qu'on voudra bien m'envoyer personnellement pour m'aider à couvrir les frais d'impression et d'envoi du bulletin. Ces sommes seront déposées au fur et à mesure à la Banque populaire de Colmar; s'il reste un excédent à la fin de la période de préparation, il sera versé avec les pièces justificatives des dépenses faites, à la caisse de la Ligue, aussitôt après la nomination du trésorier.

On avisera, quand il y aura lieu, aux moyens de réunir une première assemblée générale où l'on conviendra des statuts de la Ligue et du plan d'organisation à présenter à l'assentiment du gouvernement.

C'est là, je crois, la meilleure marche à suivre au début. Quant au succès définitif, il va dépendre et comme rapidité et comme certitude, de l'empressement des amis des l'instruction à s'affirmer en se ralliant au projet, et surtout du concours que lui prêtera la presse française sans laquelle son existence pourrait demeurer longtemps inconnue de beaucoup. C'est, au surplus, un concours qui n'est pas douteux.

Il y a quelques jours à peine que le premier appel a été lancé, et déjà deux des plus importants organes de la presse départementale, le *Courrier du Bas-Rhin* à Strasbourg et la *Gironde* à Bordeaux, l'ont reproduit; et non content de le reproduire, le rédacteur en chef de la *Gironde*, M. Lavertujon, a fait lui-même un chaleureux appel à tous ses lecteurs pour les inviter à s'inscrire avec lui sur la liste des adhérents.

Je ne puis m'empêcher de dire ici qu'immédia-

tement après avoir lu l'article de la *Gironde*, j'ouvrais une lettre dictée à la maison de retraite de La Rochefoucauld par un pauvre paralytique qui demandait à être inscrit pour une cotisation de 5 francs. « La Ligue de l'enseignement a déjà une première chance de succè, avait écrit M. Lavertujon après avoir cité les noms des trois premiers adhérents, puisque, comme presque toutes les grandes choses, elle commence humblement et n'a pour appui dans ses débuts que les pauvres et les petits. »

Quand les malades s'inquiètent dans leur lit du succès d'une entreprise, c'est là aussi un symptôme qui doit donner courage à ses champions. J'ajouterai autre chose : qu'on écrive de Paris à Beblenheim — un village des bords du Rhin — pour une affaire qui intéresse la France entière, cela me parait de la bonne décentralisation, de celle qu'il est inutile de demander aux gouvernements, parce qu'ils ne peuvent pas la donner. Débuter avec un village pour centre, c'est aussi un humble commencement qui pourra porter bonheur.

Du reste, s'il en faut faire l'aveu, il y a pour moi un point d'honneur national attaché à la réussite de l'idée que j'ai mise en avant. J'ai bien vu qu'on haussait un peu les épaules en Belgique, quand j'ai parlé d'une Ligue à établir en France sur le plan de la Ligue belge, et j'ai encore sur le cœur les airs dédaigneux que j'ai vu prendre en Suisse et en Allemagne à propos de ce que nous avons le pouvoir de faire pour l'enseignement du peuple, nous autre Français.

Nous sommes mal placés en Alsace pour endurer patiemment le sommeil de l'initiative individuelle dans notre pays. Nous y recevons de première main les mépris pafois inintelligents de nos voisins, qui ne se rendent pas encore bien compte de la partie qui se joue en France depuis dix-huit ans. Il est temps de leur apprendre, s'ils ne le voient pas déjà, qu'un gouvernement dont la force principale est dans le peuple n'empêchera jamais personne de travailler pour le peuple, quand il n'y verra pas un sujet d'inquiétude personnelle; qu'il ne saurait l'empêcher de gaieté de cœur sans se diminuer, forcé qu'il est de donner lui-même l'exemple, et qu'on aura toujours le pouvoir de faire ce qui est utile, partout où l'on cessera de s'occuper de lui, ce qui n'est pas bien difficile, après tout, quand on s'est donné quelque chose à faire. Je sais bien quel sera l'ennemi de notre Ligue de l'enseignement, là où elle cherchera à s'organiser: ce ne sera pas le gouvernement.

Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'instruction populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste.

Ce ne serait pas la peine d'essayer, si l'on voulait autre chose. On ne vivrait pas, en supposant qu'on pût parvenir à naître.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

Situation au 15 décembre 1866

PREMIER BULLETIN

C'est le 15 novembre dernier qu'a été lancé l'appel définitif en faveur de l'établissement en France d'une Ligue de l'Enseignement, à l'imitation de celle qui existe depuis deux ans en Belgique, et voici la situation de l'affaire, au 15 décembre, juste un mois après :

PREMIÈRE LISTE DES ADHÉRENTS (2)

	Cotis. ann.	Sommes versées.
1 J. Larmier, sergent de ville, 27, rue de la Santé, Paris.	5	
2 Antoine Mamy, cond. chef au chemin de fer de Lyon, 23, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne.	5	5
3 Jean Petit, taill. de pierres, 4, r. des Dames, Ternes.	5	
4 Jean Macé, professeur, Beblenheim (Haut-Rhin).		

---

(1) Daté du 15 décembre 1866.

(2) On ne reproduit ici que les premières adhésions individuelles reçues par M. Macé, et la première liste de la Gironde.

		Cotis. ann.	Sommes versées.
5	Guéroult, réd. en chef de l'*Opinion Nationale*, Paris.		
6	Verdure, délégué de la *Soc. du Crédit du travail*, 3, rue Baillet, Paris.	10	
7	Clipet, directeur de l'Athénée Polytechnique, 12, rue d'Ulm, Paris.		
8	E. Vauchez, 8, rue Ribouté, Paris.	5	
9	Ch. Boudeville, pharmacien, Méru (Oise).	10	
10	Streiff, professeur, Chartres (Eure-et-Loir).	10	
11	Ch. Held, huissier, Colmar (Haut-Rhin).	16	
12	Arlès-Dufour, père, fabricant, Lyon (Rhône).	20	
13	Gustave Arlès-Dufour, fabricant, Lyon (Rhône).	20	
14	Alphonse Arlès-Dufour, fabricant, Lyon, (Rhône).	20	
15	Armand-Arlès-Dufour, fabricant, Lyon (Rhône).	20	
16	Chabrières Arlès-Dufour, fabricant, Lyon, (Rhône).	20	
17	Geoffroy, à *la Rochefoucauld*, 15, route d'Orléans. Paris.	5	
18	Mlle Verenet, direct. du pensionnat du Petit-Château, Beblenheim Ht-Rhin.	50	50
19	Gérodias, ancien offic. de marine, Brest, (Finistère).	20	10
20	Lafargue, étud. 22, Broad street Blombury, square, Londres.	10	
21	Dubarry, fondateur, 26 rue Tenesse, Bordeaux.	5	
22	Marchet, homme de lett., 11, St-Genès, Bordeaux.	10	
23	Prud'homme, commis, 25, rue Tenesse, Bordeaux.	10	
24	Emile de Lagarde, commis, place Lainé Bordeaux.	10	

25	Chevalier, nég., 50 r. du Jardin public, Bordeaux.	10	50
26	Ch. Nauroy, empl., rue Neuve, Libourne, (Gironde).	10	
27	E. Barillon, cultiv., Chevilly (Loiret).	5	
28	Raveaud, cons. à la Cour Imp. Riom (Puy-de-Dôme ,	18	
29	Eudeline, dir. de *la Mutualité*, Colmar (Haut-Rhin).		
30	Ambroise Bœhler, prop., Wettolsheim (Haut-Rhin).		
31	Delvaille, médecin, Bayonne (B. Pyrénées).		
32	Flotard, 58, rue Impériale, Lyon, (Rhône).		25
23	Lettré, ancien cap. de vaisseau, Brest (Finistère).	20	
34	Lallemand, Brest (Finistère).	10	
35	Gérodias, fils, Brest (Finistère).	5	
36	Bellamy, notaire, Brest (Finistère).	10	
37	Desmares, ancien méd. de la marine, Brest (Finistère).	5	
38	Constantin, pharmacien, Brest (Finistère).	5	
39	Girard, agent général de la *Soc. Philotechniquc*, 16, rue de Condé, Paris.	5	5
40	Palaudaux, appareilleur, 40, rue des Dames, Paris.	5	
41	Gab. Ferniot, compt. au chemin de fer de Lyon, Gare de Paris	5	
42	Buffo, taill. de pierres, 180, route de Choisy, Paris.	5	
43	Gustave Chauvet, clerc de not., Pons Charente-Inférieure).	5	5

1re liste de la Gironde

44	Larronde, père, 5, r. Blanc du Brouilh Bordeaux.	10	10
45	J. Bur, emp. de comm., 5, place du Palais Bordeaux.	10	

46 Eyquem. conseil. mun., 54, rue Pomme-d'Or, Bordeaux. 10
47 Vigneau, fab. de chaussures, Bordeaux. 25
48 Th. Delvaille, 2, rue Duffour-Dubergier, Bordeaux. 10
49 E. Bays, 2, rue Duffour-Dubergier, Bordeaux. 10
50 Ulysse sabotier, 2 r. Duffour-Dubergier, Bordeaux. 10
51 Une ouvrière, id. 5
52 Schrader, directeur des classes adultes de *la Société Philomathique*, Bordeaux. 10
53 Paul Lourde, Bordeaux. 5
54 Léonce Molina, id. 5
55 Lavertujon, père, 8 rue de Cheverus, Bordeaux. 5
56 André Lavertujon, rédacteur en chef de la *Gironde*, 162, rue Judaïque, Bordeaux. 10
57 Alfred Lavertujon, péristyle du Grand théâtre, Bordeaux. 10
58 Charles Lavertujon, 8, rue de Cheverus, Bordeaux. 5
59 Gounouilhou, 8, rue de Cheverus, Bordeaux. 10
60 Martinelli, prop., 68, cours de Tourny, Bordeaux. 100
61 Auberny, 22 r. Saint-Remy, Bordeaux. 10
62 Amédée Cardoze, 75, rue Saint-Genès Bordeaux. 10
63 J. Duhoul, 17, rue du Saujeon, Bordeaux. 5
64 Massicault, 50, rue Mauville, Bordeaux. 5
65 Faxon, 77, quai de Bacalan, Bordeaux. 5
66 Jules Delpit, Izon (Gironde). 10
67 Badaud-Laribière, Villechaise (Charente). 20
68 Camille Braylens, banquier, La Réole (Gironde). 10

60 Armand Caduc, avocat,	La Réole (Gironde).	10

Voici quel a été l'emploi des 1612 fr. 30 versés au 15 décembre :

Tirage de 500 listes d'adhésion.		28
» de 1000 feuilles de mises au net. . .		40
Frais de port de 178 listes à 8 c.		14 25
» de 275 lettres à 20 c.		55
Frais d'encaissement et de port de la liste n° 61.		2
Sommes déposées à la *Mutualité* de Colmar.		
2 novembre.	15	
15 »	25	
22 »	89	
28 »	224	
5 décembre.	200	
10 »	385	
05 »	530	
		1468
En caisse au 15 décembre. .		5 05
Total égal. .		1612 30

Ue certain nombre d'adhérents, comme on a pu le voir sur la liste qui précède ont préféré attendre l'organisation définitive de la Ligue pour fixer le chiffre de leur cotisation annuelle ; d'autres ont déclaré que le chiffre qu'ils donnaient n'était que provisoire. Toute latitude doit être laissée à cet égard à ceux auxquels on présentera la liste d'adhésion.

Le seul chiffre qui importe présentement est celui des versements à la souscription ouverte pour les frais de propagande du projet, la publicité donnée aux bulletins devant être en raison des fonds disponibles.

Ce premier bulletin ne sera tiré qu'à 6000

exemplaires; mais la composition sera conservée pour qu'on puisse faire ensuite autant de tirages qu'il y aura lieu. Les adhérents sont invités à m'envoyer toutes les adresses auxquelles ils croiront utile de le faire expédier.

De nombreuses demandes d'explications sur le but et l'organisation possible d'une Ligue de l'Enseignement en France m'ont été faites, et je sais qu'elles ont été faites également presque partout à ceux qui se sont chargés de recueillir des signatures sur les listes d'adhésion.

Je crois devoir reproduire ici ma réponse aux observations bienveillantes de M. Bader, le rédacteur en chef de *l'Industriel Alsacien* sur la nécessité de formuler plus nettement l'idée que je me fais de la Ligue dont j'ai proposé l'établissement.

Beblenheim, 3 décembre 1866

Mon cher monsieur Bader,

« Vous me demandez ma façon de penser sur cette Ligue de l'Enseignement dont je viens de mettre l'idée en avant. Je ne pouvais, en la proposant à mes concitoyens, leur dire d'avance ce qu'elle serait, n'ayant pas à le décider, et c'est pour cela que j'avais jugé inutile de leur dire ce que je voudrais qu'elle soit, ne voulant rien mettre qui me fût personnel dans un appel fait à tous. Vous avez supposé que j'avais pourtant un plan conçu à part moi. C'est vrai, et je

vous remercie de l'occasion que vous me donnez de l'exposer.

« Nous sommes tous les deux membres du comité de la Société des Bibliothèques, et vous savez aussi bien que moi comment les choses s'y passent. Nous n'avons autorité sur personne. Chaque commune fait sa bibliothèque et l'administre comme elle l'entend. Nous n'avons rien à faire entre nous qu'à constater les résultats obtenus, nous communiquer les tentatives faites pour propager notre œuvre, chercher quels moyens, quels hommes on pourrait employer pour la faire pénétrer dans les cantons rebelles, extraire enfin de notre correspondance les renseignements utiles. Le bulletin de nos séances en porte ensuite le résumé à la connaissance de tous les membres de la Société. Il va même plus loin, si vous vous le rappelez, et nos publications n'ont peut-être pas été inutiles au mouvement de bibliothèques populaires qui se répand aujourd'hui par toute la France.

« C'est à ce que j'avais sous les yeux que j'ai pensé en émettant une idée que je n'ai pas apportée de Belgique. C'était elle qui m'y avait fait aller.

« Elargissez le cadre de notre œuvre des Bibliothèques pour y faire entrer toutes les formes possibles de l'enseignement populaire ; étendez à toute la France ce qui est circonscrit ici dans un département : vous aurez juste notre Ligue de l'Enseignement telle que je la conçois.

« Quant aux détails d'organisation, je crois qu'il est inutile d'y penser maintenant. Serons-

nous dans un temps donné mille, dix mille, un million ? Ce ne serait pas trop, savez-vous bien, d'un dixième des électeurs français pour aider directement ou indirectement à l'éducation des neuf autres. Et encore n'y aura-t-il pas que des hommes sur les listes de la Ligue. C'est déjà fait, et j'espère bien que l'élément le plus puissant, quand il veut, de la Société française, ne fera pas défaut à cette œuvre de salut pour la patrie. Dans quelle proportion l'élément populaire tiendra-t-il à d'honneur d'y figurer pour son compte ? De quelle nature seront les adhésions ? — Il est déjà venu des magistrats, des fonctionnaires, et ce serait à mes yeux une aberration coupable, je ne dis pas impolitique, de s'en méfier, au lieu de s'en réjouir. Quand nous saurons tout cela, nous pourrons parler des détails d'organisation.

« Au surplus j'en vois une, en gros, qui me paraît à peu près forcée. Les cercles locaux commenceraient par s'organiser partout où les adhérents pourront former un noyau suffisant. Ils s'entendraient entre cercles voisins, si leurs membres ne sont pas assez nombreux, pour envoyer des délégués à une première assemblée générale qui réglerait ce qu'il y aura à régler. Le tout sous l'œil de l'autorité et d'accord avec elle, c'est entendu. Je ne demanderais pas mieux pour mon compte, quand bien même ce ne serait pas nécessaire.

« Si les choses vont comme je le voudrais, puisque c'est mon avis que vous désirez avoir, cette assemblée générale se tiendrait à Paris, au

moment de la grande Exposition de 1867. Il me semble que ce serait un produit de la sagesse et de la volonté nationale qui pourrait figurer avantageusement parmi ceux que nous aurons à montrer à l'étranger.

« Maintenant cette Ligue une fois organisée, que fera-t-elle ? Elle fera ce qu'elle voudra.

« Je suppose les hommes qui la composeront assez grands garçons pour que je ne me fatigue pas en ce moment la tête à le trouver pour eux. »

La Ligue fera ce qu'elle voudra : c'était peut-être aller trop loin. Disons mieux : elle fera ce qu'elle pourra. Mais, quoi qu'il advienne, elle pourra beaucoup si elle est forte, et pour qu'elle soit forte, il faut qu'on vienne à elle. Ceux qui questionnent sur son action future ont donc la réponse entre leurs mains. Entrez-y, vous élargirez d'autant le champ de son action en lui apportant une force de plus.

L'on est ici en présence d'un inconnu pratique. cela ne peut pas se nier ; mais la chose à faire est nettement déterminée. Qu'on soit là pour la faire, voilà ce qui importe ; le choix des voies et moyens n'est qu'une question secondaire, dont la solution retardée ne saurait embarrasser les hommes qui se sentent une intelligence et une volonté.

Quand des Settlers américains s'en vont droit devant eux à la recherche d'un établissement dans le Far West, savent-ils toujours

où et comment ils le feront? Ce qu'ils savent c'est qu'ils sont des hommes, et qu'il y a de la terre à défricher là-bas. Allez voir dix ans après à l'endroit où ils se sont arrêtés. Vous y trouverez une ville dont il est bien certain qu'ils n'avaient pas le plan dans leurs poches quand ils sont partis. Elle est faite pourtant.

Ainsi se fera notre Ligue, si nous sommes des hommes.

Du reste, il n'est pas nécessaire de s'armer d'un si grand courage, d'un courage d'aventurier, un mot qui sonne mal en français, je le sais bien. Je ne vois pas pourquoi l'on se préoccupe tant de ce qui peut se faire. Il n'y a qu'à regarder ce qui se fait déjà, et dans beaucoup d'endroits, et avec l'approbation hautement exprimée de l'autorité.

L'élément essentiel de la Ligue, son unité numérique, si je puis m'exprimer ainsi, doit être le cercle local, s'administrant lui-même et déterminant sur place le meilleur emploi à faire de ses moyens d'action.

C'est là d'abord, et avant tout, ce qu'on doit avoir en vue, partout où se formera un noyau sérieux d'adhérents. Or il en existe déjà, sous mille noms différents, de ces cercles locaux de la Ligue future de l'enseignement, qui travaillent dès à présent à répandre l'instruction dans le peuple. Les nouveaux n'auront pas besoin de chercher longtemps leur programme : ils n'auront qu'à prendre celui des anciens.

Il existe à Moulins une *Société pour la propa-*

gation des connaissances utiles dont le président M. Clairefond, m'écrivait ceci ces jours derniers en m'annonçant son adhésion et celle de ses amis à notre projet de Ligue :

Je vous remercie de l'envoi des comptes-rendus de l'œuvre des bibliothèques. J'y ai puisé les premières bases de l'organisation de notre bibliothèque pour les adultes qui va fonctionner à partir du 1er janvier prochain, je l'espère.

Depuis 7 à 8 mois, nous avons mené à bien une assez grande opération. L'école professionnelle de Moulins, existant depuis 1833, une des plus anciennes de France, menaçait de sombrer. Nous avons organisé une souscription et nous avons la satisfaction d'avoir conservé à la ville un établissement qui avait rendu de grands services. C'est encore une œuvre d'initiative toute locale. Nous nous occupons maintenant de l'asseoir sur des bases solides par l'organisation d'un enseignement pratique, agricole et industriel, qui réponde aux besoins du pays.

J'ai réussi aussi à fonder une salle d'asile d'enfants payants, institution que j'ai vue fonctionner ailleurs et qui manquait à notre ville. Elle sera organisée sur le modèle des Ecoles maternelles, ou Jardins d'Enfants de Frœbel.

Et plus loin :

Ma présidence de la Société de propagation des connaissances utiles devant cesser au mois de juillet prochain, je tâcherai de former une association pour les bibliothèques populaires communales, embrassant tout le département. Vos travaux que vous avez bien voulu m'adresser me seront d'un grand secours. Si je trouve des éléments pour une Société coopérative, je m'en occuperai aussi. C'est là que sont les œuvres vives de notre siècle, et c'est là ce qu'il faut fonder et développer partout.

Voilà un pays où l'œuvre de la Ligue est en plein exercice, et des gens qui n'ont plus rien à apprendre de leur métier de ligueurs. Les adhérents de Reims et de Bordeaux, qui forment déjà un groupe suffisant, n'ont pas à se demander ce qu'ils feront quand ils se seront organisés. Ils feront comme on fait à Moulins ; comme fait la Société Philomathique de Bayonne, qui publiait l'autre jour avec orgueil son chiffre de 1001 membres ; qui a fondé de ses deniers une bibliothèque populaire, déjà riche de lecteurs autant que de livres ; et dont les membres se relayent pour faire à la population de la ville des cours de toute nature ; comme font les sociétés de bibliothèques et de cours populaires qui se sont fondées spontanément dans ces dernières années à Nîmes, à Cognac, à Toulon, à Mende, à Périgueux, à Laon, à Montbéliard, à Strasbourg, à Mulhouse et dans d'autres endroits ; comme fait depuis trente-cinq ans la Société d'instruction primaire du Rhône, dont le budget annuel se règle aujourd'hui par centaines de mille francs à la fois, et dont le président, M. Humbert Valois, m'envoie son adhésion, avec ses promesses de concours, pendant que j'écris ce bulletin. On ne court pas les aventures en s'engageant sur une voie si bien frayée.

Croit-on que j'aurais eu la témérité de mettre en avant, de mon village, ce projet de confédération universelle pour toute la France des hommes qui veulent travailler à propager l'instruction dans leur pays, si je n'avais su par avance qu'il existait déjà assez de groupes tout faits,

fonctionnant en pleine liberté, dans la limite du rôle qu'ils se sont donné, pour que ceux dont j'allais provoquer la formation se trouvassent du premier coup protégés et guidés par de nombreux et sérieux précédents ?

Quant aux garanties d'ordre que pourra réclamer le gouvernement, l'exemple des sociétés de ce genre qui fonctionnent en ce moment sous ses yeux est fait, je crois, pour le rassurer. S'il faut le dire, il ne peut que gagner à ce que ceux dont il croirait devoir se méfier viennent s'enrôler avec les autres dans la croisade nationale contre l'ignorance ; et ceux-là aussi ne peuvent qu'y gagner. Les plus ardents se calment quand ils se sentent pris dans l'engrenage d'une œuvre utile : je me sens fort de ma propre expérience pour l'affirmer. C'est une loi d'ordre physique aussi bien que d'ordre moral, la loi de conversion de la chaleur en mouvement.

Une femme de cœur, qui a entrepris de recruter pour la Ligue de l'Enseignement, m'écrivait ces jours-ci qu'on voulait savoir, avant de signer la liste d'adhésion, à quoi l'on s'engageait en la signant. On s'engage pour le moment à appuyer de l'autorité de son nom, quel qu'il soit — les noms d'ouvriers et de paysans font ici autorité comme les autres — le projet de créer en France un lien commun entre tous ceux qui travaillent actuellement ou qui voudront travailler plus tard, et de leur personne, et de leur bourse, à propager les connaissances utiles, pour prendre à la société de Moulins son mot de ralliement. On s'engage pour l'avenir à être un de ceux-là.

C'est un engagement qui ne doit pas paraître compromettant.

Au surplus la liste générale publiée en tête de bulletin, avec 10 listes seulement de rentrées sur 178 mises en circulation au 15 décembre, est une preuve suffisante, je crois, de l'avenir réservé à notre Ligue de l'enseignement, si le mouvement d'opinion en sa faveur continue à se produire librement, comme il a pu le faire jusqu'à présent. Près de 48 départements y sont représentés. — Je ne parle pas des adhésions venues d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse et de Belgique, qui témoignent pourtant du retentissement qu'a eu le projet et des sympathies qu'il a éveillées, même hors de chez nous. Toutes les classes de la société y ont apporté leur contingent, et je serais bien sûr d'avoir raison des dernières décisions si je pouvais publier ici l'amas déjà formidable des lettres qui m'ont apporté les adhésions.

Je me contenterai de deux extraits, qui suffiront à donner une idée du reste.

Le premier est tiré d'une lettre de l'un des trois qui m'ont lancé de force, je puis bien le dire, dans une entreprise pour laquelle je ne me jugeais pas encore suffisamment préparé, et qui ne m'ont pas permis d'attendre, en s'y jetant d'eux-mêmes. Je cite sans changer un seul mot :

Connaissant pour moi-même le besoin de l'instruction, je ne serais pas fâché que nos petits enfants ne fussent pas privés comme nous de ce qui est si utile à tout le monde. Voilà pourquoi je me

suis porté avec MM. Larmier et Mamy pour vous offrir nos humbles deniers, qui sont, il est vrai, bien minimes, mais qui feraient une bien forte somme si chacun voulait y coopérer selon ses facultés comme nous.

Le second extrait émane d'une sphère tout autre :

Comme magistrat j'ai été appelé à constater souvent que le défaut d'instruction mène au crime. Je m'empresse donc de me joindre à vous, et j'espère que bientôt votre association sera assez forte pour chasser l'ignorance du sol de l'Empire. C'est le seul ennemi que nous devions craindre.

Quand le tailleur de pierres et le magistrat sont d'accord pour pousser à la réalisation d'une idée, elle doit avoir sa raison d'être dans un besoin public, et l'on pourrait se tromper en la déclarant inutile ou impraticable.

Elle a trouvé du reste assez d'appui déjà pour qu'on puisse commencer à se rassurer sur son compte. Le concours de la presse française que j'avais invoqué pour elle ne lui a pas fait défaut, et là encore, des hommes, qui ne frayent pas ensemble d'habitude, se sont trouvés d'accord pour la soutenir, à peu près dans les mêmes termes, preuve assez claire que c'est un terrain de réconciliation sur lequel on peut venir s'entendre, ne s'entendant pas ailleurs. Mise en avant pour la première fois dans l'*Opinion Nationale*, elle a été soutenue sur-le-champ, et avec une grande vivacité, par la *Gironde* et le *Courrier Français*, puis par le *Temps*, puis par le *Siècle*, le *Travail* et les *Annales du Travail*, à Paris. La liste des journaux de province qui ont fait en sa

faveur un appel direct à leurs lecteurs, ou reproduit les appels de leurs confrères, commence à devenir assez longue pour qu'on puisse la donner.

La voici, par ordre de date des premières manifestations, car il en est qui y sont revenus déjà à deux, trois ou quatre reprises, et j'omets ceux qui se sont contentés d'une mention bienveillante :

La Gironde, Bordeaux.	1er	Novembre.
Le Courrier du Bas-Rhin, Strasbourg.	3	id.
Les Echos de l'Adour, Bayonne.	4	id.
L'Indépendant de la Charente-Inférieure, Saintes.	13	id.
L'Union des Deux-Villes, Saint-Malo.	17	id.
La Constitution, Auxerre.	20	id.
Les Echos de la vallée de Munster, Munster (Haut-Rhin).	25	id.
Le Journal de Rouen, Rouen.	27	id.
Le Journal de Montreuil, Montreuil-sur-Mer.	26	id.
L'Industriel Alsacien, Mulhouse.	2	Décembre.
Le Journal de Clermont, Clermont (Oise).	6	id.
Le Journal d'Amiens, Amiens.	8	id.
L'Album dôlois, Dôle.	8	id.
Le Glaneur du Haut-Rhin, Colmar.	9	id.
Le Courrier Franc-Comtois, Besançon.	13	id.

Je n'ai pu tenir note que de ceux qui me sont

arrivés à Beblenheim, mais il y en a eu d'autres, je le sais positivement par les lettres qui m'en ont parlé, et j'ai bien le droit de supposer qu'on ne m'a pas parlé de tous.

La presse étrangère a déjà commencé à s'occuper de notre projet de Ligue. Le *Mercure Souabe*, de Stuttgardt, et la *Gazette d'Elberfeld* en ont pris texte pour rappeler à leurs lecteurs les efforts sérieux qui se font chez nous en faveur de l'instruction. Le *Précurseur d'Anvers*, la *Liberté*, de Bruxelles, le *Journal de Liége* ont envoyé à Beblenheim leurs applaudissements sympathiques. Dans le dernier, un des membres les plus dévoués de la Ligue belge, M. Jules Beauprez, a fait un appel chaleureux à ses collègues, pour les inviter à fournir un rapport à la Ligue française. Un ami m'écrit enfin de Sicile qu'il a été mis au courant du projet par un journal italien, et la *Reforma* de Madrid vient d'en parler aux Espagnols qui pourraient assurément l'utiliser pour leur compte.

Les rédacteurs de journaux qui recevront ce bulletin me permettront-ils d'en profiter pour les prier de m'envoyer les numéros où il sera question de la Ligue, soit pour la soutenir, soit pour la critiquer? Les critiques sont encore meilleures à connaître que les éloges.

Je n'avais connaissance au 15 décembre que d'un seul blâme direct, publié par l'*Etendard* de l'avant-veille. Il avait été dicté par une appréciation du rôle futur de la Ligue, contre laquelle j'ai cru utile de protester dans le journal même où il avait été question de la Ligue pour la première fois.

Ce n'est pas ici le lieu pour reproduire cette protestation contre la supposition d'une concurrence projetée au Ministère de l'Instruction publique, concurrence dont l'idée ne saurait entrer en ce moment dans aucun esprit sérieux. S'en défendre serait du reste insuffisant, car il n'y a pas que les bureux du Ministère où l'on s'occupe de l'instruction publique pour toute la France. Il existe à Paris une *Société pour l'instruction élémentaire* qui date de 1815, inscrite au modeste budget ministériel pour une subvention annuelle de 500 fr., ayant autorité, aux termes de l'ordonnance royale de 1831, par laquelle elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique, pour entretenir à ses frais des écoles, former et procurer des maîtres, examiner les nouvelles méthodes d'enseignement ; laquelle distribue chaque année des récompenses aux meilleurs ouvrages pour la jeunesse et à des centaines d'instituteurs et d'institutrices choisis dans tous les départements. Il existe une *Société Franklin* qui s'est mise à la disposition de tous ceux qui veulent fonder des bibliothèques populaires, leur offre ses conseils et son entremise auprès des libraires, et se charge de l'expédition de leurs commandes. Il existe deux grandes Sociétés, non pas rivales mais parallèles, les *Associations Polytechnique* et *Philotechnique* qui se sont donné depuis de longues années la mission d'organiser des cours publics, ouverts à qui veut en profiter, non-seulement dans Paris, mais sur tous les points de la France où l'on fait appel au concours de leurs membres.

La Ligue ne fera concurrence à rien de tout cela.

Le bureau qui la représentera, tel que je le conçois, ne sera pas un rayonnement du centre à la circonférence, mais de la circonférence au centre, ce qui est bien différent Nommé et soutenu par tous les groupes qui se sont organisés d'eux-mêmes sur tous les points du territoire pour travailler, *sous toutes les formes possibles*, à la propagation des connaissances utiles — je garde le mot qui est bon, — il n'aura l'entreprise d'aucune œuvre spéciale, et ne sera qu'un centre de publicité pour toutes les œuvres existantes, un centre de renseignements où l'on pourra venir puiser pour en créer de nouvelles, ou développer celles qui existent déjà. Son œuvre, à lui, sera de déterrer les dévouements obscurs pour les mettre en lumière, de servir de point d'appui aux efforts isolés, trop souvent impuissants à triompher des obstacles locaux, de susciter des hommes et de provoquer des efforts dans les endroits qui dorment, en mettant sous les yeux de tous l'exemple de ceux qui ont essayé de faire et qui ont réussi. Il n'y a rien là-dedans qui puisse porter ombrage à quoi que ce soit, rien qui soit de nature à contrecarrer l'action des institutions déjà existantes, à la diminuer, en s'établissant sur son terrain. Tout au contraire. La *Société Franklin* verra certainement affluer davantage les commandes de livres au fur et à mesure que se multiplieront les cercles locaux de la Ligue ; la *Société pour l'Instruction élémentaire* y trouvera des auxiliaires de

plus, heureux de contribuer à l'éclairer pour le meilleur choix de ses récompenses, et le Ministre de l'Instruction publique, qui se préoccupe à si juste titre de l'amélioration du sort de ses instituteurs, peut se figurer aisément que ce sera là un article forcé du programme des cercles locaux, qui pourront agir sur les conseils municipaux des villes et des villages plus utilement que des circulaires qu'on ne lit pas toujours.

Il me reste à calmer un scrupule, venu à quelques-uns au sujet de ce mot de *Ligue*, qui rappelle, j'en conviens, de mauvais souvenirs.

Ayant débuté par proposer d'établir en France ce qui existe chez nos voisins de Belgique, je ne pouvais guère faire autrement que de leur prendre le mot avec la chose. J'avoue qu'il ne me déplaît pas pour mon compte, et que l'idée de lutte qu'il rappelle est contenue en effet dans la pensée de l'institution, car c'est bien d'une lutte qu'il est question, il ne faut pas se le dissimuler, d'une lutte contre l'indifférence de ceux qui ne se sentent pas intéressés à son œuvre, contre l'incurie de ceux pour lesquels elle est faite. Qu'à cela ne tienne cependant. Je ne puis que répéter ici ce que je viens de répondre à un journal ami, qui me transmettait les observations « de personnes très-bien disposées qu'effaroucherait une telle dénomination : »

« Comme vous le dites fort justement, les partisans de l'idée d'une grande association française, en faveur du développement de l'instruction, seront toujours les maîtres, une fois réunis, de choisir le nom qui leur conviendra. Ils pourront,

du reste, s'assurer dès à présent, en jetant les yeux sur les quelques lignes en tête (1) de la liste qu'ils auront à signer, qu'il n'y a pas lieu de s'effaroucher d'une Ligue de l'Enseignement, *au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique.* »

Si l'ignorance pouvait avoir des partisans, eux seuls auraient une raison de s'effaroucher, car c'est contre elle seule qu'il s'agit de se liguer, de s'associer, si l'on aime mieux. Le mot n'y fait rien : c'est la chose qui est l'important. (1)

Beblenheim, 20 *décembre* 1866.

Au moment d'envoyer le manuscrit de ce bulletin à l'impression, une liste d'adhésions me revient de Valenciennes avec cette déclaration en tête :

« Les soussignés n'adhèrent qu'à *l'idée* de la « formation d'une Ligue de l'enseignement, et « n'entendent faire partie de cette Ligue qu'au « tant que son existence aura été légalement « autorisée. »

(1) Les soussignés, désireux de contribuer personnellement au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique.

Ils s'engagent à en faire partie, quand elle sera constituée, et à souscrire annuellement chacun pour la somme portée à la suite de son nom.

C'est entendu pour tous les adhérents, à commencer naturellement par celui qui a pris sur lui de faire un appel public aux adhésions. Sans autorisation légale, il n'y aura pas de Ligue *constituée*. C'est dans ce cas-là seulement qu'on s'engage, en signant les listes, à en faire partie.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

DEUXIÈME BULLETIN (1)

SITUATION AU 15 FÉVRIER 1867

Doit

En caisse au 15 décembre	5 05
Solde au 15 décembre du compte ouvert à la Mutualité de Colmar	1468 »
Sommes versées du 15 décembre au 15 février	5071 90
	6544 95

Avoir

Dépenses

15200 exempl. du premier bulletin (Colmar).	1150 »
10750 exempl. du premier bulletin (Paris).	529 »
68676 bandes (maison Piard). .	206 05
14200 timbres-poste à 05 . . .	710 »
9900 — 04 . . .	396 »
Tirage de 500 listes d'adhésion.	28 »
Ports payés au chemin de fer. .	71 40

Affranchissement de paquets de bulletins.	53 05	
Frais d'envoi des souscriptions de la liste 110.	85	
Frais de port de 279 listes à 07.	10 55	
— 440 lettres à 20.	88 »	
		3251 90
Solde au 15 février du compte ouvert à la Mutualité de Colmar.		2663 95
Compte ouvert à la Caisse d'escompte des assurances populaires.		110 50
Entre les mains des collecteurs. . . .		368 »
En caisse au 15 février		150 60
Total égal.		6544 95

LA LIGUE FONDÉE EN PRINCIPE

Ceux qui auront eu la patience de lire tout ce qui précède (1) seront probablement du même avis que moi sur notre *Ligue française de l'Enseignement*. Il me semble qu'on peut dès à présent la considérer comme fondée, en principe du moins. Tant de sympathies n'auront pu se manifester, et d'une façon si effective, tant d'hommes n'auront pu se mettre en avant, sur tant de points à la fois — ils sont loin de figurer tous sur la liste d'aujourd'hui — pour que la chose en reste là.

Nous voici donc appelés à montrer si nous sommes en état, nous autres Français, les circonstances actuelles étant données, de faire ce

(1) La deuxième liste des adhérents allant du n° 511 au n° 2109 remplissait les 48 premières pages du bulletin.

qu'ont fait nos voisins de la Belgique, et d'organiser en grand quelque chose de sérieux et d'utile, entre nous, sans gêner notre gouvernement, et sans être gênés par lui. Pourquoi en douter? Il a intérêt comme nous à ce que la démonstration se fasse.

La marche suivie en Belgique aurait été plus conforme, je le sais bien, aux habitudes reçues en pareille affaire, aux nôtres surtout.

Un premier groupe d'hommes s'est formé à Bruxelles. Il a nommé une commission chargée d'élaborer un projet de statuts, et, les statuts adoptés en assemblée générale des membres fondateurs, on a commencé à recueillir les adhésions et à provoquer la formation des cercles locaux, mis en possession du reste par les statuts d'une entière liberté d'action.

Chez nous, la *Ligue de l'Enseignement* aura passé par un autre chemin, pour arriver en somme au même résultat. Le fondateur — je suis bien forcé d'employer ici le singulier — a préféré, pour des raisons qu'il a crues bonnes, partir tout seul, d'un village, sans statuts dans sa poche, un bagage dont il lui était facile de se faire cadeau, et provoquer tout d'abord les adhésions à l'idée pure et simple et les créations de cercles locaux, laissant aux adhérents le soin de se donner après coup la constitution qui leur conviendrait, aux cercles locaux celui de s'organiser d'eux-mêmes comme ils l'entendraient, pour procéder ensuite, par délégation, à l'organisation centrale.

Depuis le temps qu'on parle ici du besoin de

décentraliser et de réveiller dans le pays l'initiative individuelle, on aurait dû, ce semble, acclamer cette façon de prendre le taureau par les cornes, en abandonnant résolûment le principe de l'impulsion centrale pour mettre la circonférence en mouvement vers un centre de sa création. Beaucoup, en effet, l'ont trouvée de leur goût, et la preuve en est tout au long dans les 48 premières pages de ce bulletin. Mais l'habitude de recevoir des directions fait qu'on se croit perdu dès qu'on ne sent plus une main qui vous tienne. La grande objection qu'ont rencontrée partout les propagandistes de la Ligue est précisément ce qui aurait dû en faire partout le mérite principal, comme conception, l'absence de direction imposée.

On me permettra donc de reproduire ici ce que j'en disais, il y a plus de deux mois déjà, dans la Gironde, en réponse à une réclamation que m'avait transmise son rédacteur en chef, M. André Lavertujon, un de ceux dont le concours m'a été le plus précieux dans les premiers jours.

Voici la réclamation, déplorée, je dois le dire, par l'homme intelligent qui me la transmettait.

« Sur trente lettres que j'ai reçues pour demander des explications sur la Ligue, toutes avec unanimité s'écrient : *Où est le gouvernement ? Il en faut un !* »

Voici une partie de la réponse — j'en retranche ce qui pourrait ressembler à de la politique :

..... Ici il n'est pas question de partis en présence,

d'intérêts en lutte, de besoins de chaque jour dont le service ne saurait chômer, sous peine de mort sociale. Ce sont des dévouements qui se groupent, reliés ensemble par une pensée commune, ayant tous à travailler sur place s'ils se prennent au sérieux, et forcés par conséquent de puiser en eux-mêmes leurs inspirations. On ne peut pas gouverner cela.

Je vais préciser par un exemple.

Je connais un membre, par avance, de la Ligue de l'Enseignement, qu'il lui envoie ou non son adhésion. J'ai lu son nom, il n'y a pas longtemps, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*. C'est M. Foxonnet, le maire de Pia, qui s'est mis de moitié avec l'instituteur dans le cours d'adultes de son village, « convaincu, ajoute le journal, que l'homme vraiment ami de son pays doit non-seulement demander l'extension de l'instruction populaire, mais que c'est aussi son devoir d'*associer son activité personnelle* au mouvement général qui se produit aujourd'hui contre l'ignorance. »

Qui lui a dicté son devoir, à celui-là ? Qui lui a envoyé sa direction ? Quel programme a-t-il fait venir de Paris pour enseigner ce qu'il savait à ses concitoyens illettrés ?

Des *activités personnelles*, c'est là ce qu'il faut à la Ligue. C'est par là qu'elle vivra et qu'elle fera.

Il faut bien que ceux qui lui donneront leur argent, se disent une chose, c'est qu'ils ne seront que des auxiliaires. Les vrais membres, ce seront ceux qui se donneront eux-mêmes, qui paieront de leur personne, qui se remueront, qui parleront aux gens, qui useront de leur influence directe ou indirecte, ici pour faire fonder une bibliothèque, là pour faire ouvrir un cours, quand ils ne le feront pas eux-mêmes, qui dépenseront pour la patrie à leurs heures perdues — je n'en demande pas trop — la moitié de la rhétorique que d'autres dépensent pour placer une pièce de vin. C'est à ceux-là que j'ai

pensé quand j'ai désiré pour mon pays la Ligue que s'est donné la Belgique. Les autres feront nombre, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne servirons à rien. Les gros bataillons en imposent toujours, même quand ils ne se battent pas. Il suffit qu'on les sache là, derrière les avant-gardes, pour qu'on n'essaie pas d'empêcher celles-ci de passer.

Or, je le répète, et je ne saurais trop le répéter, on ne dirige pas les actifs, on ne peut avoir la prétention de les diriger dans une campagne de ce genre-là, où tout se traite d'homme à homme, au jour le jour. J'en sais quelque chose par mes amis du Haut-Rhin, puisque c'est à moi qu'on s'adresse pour être renseigné. Un tirailleur qui ne se donne pas son mot d'ordre à lui-même est un soldat manqué.

J'ai parlé tout à l'heure sans respect de l'argent donné. Je suis allé trop loin. Il y a des choses que l'argent ne peut pas faire ; il y en a d'autres qu'on ne peut pas faire sans argent, et le premier soin de tout organisateur de Ligue, quelle qu'elle soit, sera toujours de battre monnaie pour elle. Les Anglais qui s'y entendent ne les commencent pas autrement.

Dans les Ligues qui ont pour objet un seul obstacle à renverser d'un coup, comme celle de Cobden, par exemple, contre la loi du pain, je comprends qu'il soit nécessaire de centraliser les fonds pour donner à l'action commune plus de force avec plus d'unité. Mais ici l'obstacle à renverser est partout ; ce sont des années de lutte, de longues années, hélas ! qu'on a en perspective : le rôle de la caisse centrale perd considérablement de son importance, en présence des actions multiples qui auront à s'exercer à demeure, si je puis m'exprimer ainsi.

Toute la question du gouvernement de la Ligue est là. Qui tient l'argent, tient les rênes.

L'argent recueilli au sein de chaque groupe sera-t-il dépensé sur place, au gré de ceux qui l'auront donné ? ou bien s'en ira-t-il de partout, au réservoir

d'en haut pour retomber ensuite à droite et à gauche, en pluie plus ou moins bien renseignée?

Ainsi posée, la question se résout d'elle-même. Il est bien évident qu'il y a tout profit à éviter aux cotisations, avec le double voyage de l'aller et du retour, les chances d'erreurs de destination.

Je ne redoute pas pour mon compte les petits budgets, par suite de l'éparpillement des groupes. Il ne s'en formera qu'autour des activités personnelles, et, plus il y en aura dans un espace donné, plus il y sera fait de besogne. Ils font des cercles de village en Belgique, et ce ne sont pas toujours ceux-là où l'on travaille le moins bien.

Il faut pourtant un centre, c'est clair. Pour qu'il puisse agir, il lui faut de l'argent, c'est clair aussi.

Mais ce centre, tel que je le conçois, centre de correspondance pour les résultats obtenus et les communications utiles, de publicité pour les renvoyer à tous, de propagande pour envahir les points rebelles où les cercles locaux n'auront pu s'organiser d'emblée, ce centre débarrassé des soins gouvernementaux et du service des subventions, n'aura pas besoin, je pense, d'un bien gros budget. C'est au surplus un chiffre à régler, quand on y sera venu, entre lui et les cercles locaux qui alimenteront sa caisse.

J'arrive à la question des écoles qui me paraît avoir pris pour elle, aux yeux de beaucoup de gens, tout l'intérêt éveillé en eux par le mot de *Ligue de l'Enseignement*, si bien qu'hier le *Courrier français* me transmettait la sommation d'un impatient qui m'invite à ne plus tant parler, et à fonder immédiatement à Beblenheim une école de ma façon, pour qu'on voie un peu.

Je le déclare bien vite et bien haut, si d'autres conçoivent la Ligue qu'il s'agit de former comme une entreprise générale de fondations d'écoles par toute la France avec un comité directeur chargé de trouver le moule dans lequel on les coulera, jamais

je ne l'ai conçue ainsi, et ce serait, à mes yeux, poursuivre une chimère que de lui demander ce progrès-là, qui n'en serait pas un pour moi. Ne rêvons pas, au nom du ciel, un ministère n° 2 de l'instruction publique que l'autre ne laisserait pas établir d'abord, je suis rassuré de ce côté-là. Mais enfin, si l'on nous en donnait la permission, à voir d'ici les systèmes de toutes couleurs qui se disputeraient à sa porte, il m'est impossible de me rendre compte de la façon dont nous parviendrions à l'établir. encore moins de celle dont il parviendrait à fonctionner, sans tiraillements ni révoltes de chaque instant.

C'est aux pères de famille eux-mêmes, groupés dans les cercles locaux, ou de telle façon qu'il leur conviendra, qu'il appartient, selon moi, d'organiser comme ils l'entendront des écoles pour leurs enfants quand ils ne seront pas contents de celles qu'ils ont sous la main. Il y a une place à prendre dans le mouvement coopératif pour les associations de ce genre-là, et je compte bien qu'elle sera prise avant qu'il soit longtemps.

Assurément on peut faire mieux que nos écoles d'aujourd'hui. Que ceux qui en voudraient de meilleures les fassent eux-mêmes : c'est un détail qui en vaut la peine, Voici qu'on s'associe partout maintenant pour manger et boire à meilleur marché, et certes ce n'est pas une mauvaise idée. Quand on s'associera pour faire élever ses enfants comme on l'entend, il me semble que l'idée ne sera pas mauvaise non plus. Les systèmes alors pourront se présenter et tant mieux pour celui qui se fera accepter.

Ainsi donc, pour résumer le sens de ma réponse à la question qui m'a été posée, qu'on n'attende pas, pour entrer dans la Ligue, l'exhibition d'un programme et la nomination d'un gouvernement. Qu'on y entre avec la volonté bien arrêtée de s'organiser entre soi, de se passer de gouvernement et de se faire son programme soi-même. Il ne peut

pas être le même partout, et l'on n'est pas des hommes tant qu'on a besoin d'aller demander aux autres ce qu'on a de meilleur à faire chez soi.

Voyez pourtant à quoi l'on s'exposerait en lâchant le pied trop vite devant les réclamations, et comme on fait bien de s'en tenir à la maxime du meunier de La Foutaine quand on a entrepris quelque chose ! Je reçois aujourd'hui une lettre d'un fabricant de Pont-Audemer, et qu'est-ce que j'y lis ?

Un programme serait une pierre au cou de la Ligue !

C'était bien aussi mon avis.

Le Dr Guépin, de *Nantes*, m'écrivait familièrement ces jours derniers ;

Cette affaire est un habit taillé aux proportions de la partie pratique et pensante de la nation

Faire prendre en main à cette partie-là l'éducation du reste, c'est le seul programme que je puisse concevoir pour notre *Ligue de l'Enseignement.*

Je le trouve au surplus développé à l'avance dans une brochure que l'on vient de m'envoyer, intitulée : la *Courte échelle du savoir*, et qui est la reproduction d'un article publié le 28 février 1864 dans le *Courrier des Sciences et de l'Industrie* que rédigeait alors M. Victor Meunier.

Je regrette bien que l'auteur ne se soit pas fait connaître : à lui revient sans contredit le mérite de la priorité de l'idée, bien qu'il annonce s'en remettre à d'autres du soin de la réaliser (1). Il l'expose, il est vrai, avec la cha-

(1) « Si nous étions en Angteterre, nous dirions : Nous

leur juvénile d'une imagination qui se donne libre carrière, le souci écarté de la mise en pratique, mais avec tant de cœur, une intelligence si vive et si nette du but à poursuivre, que je lui cède bien volontiers la parole, comme à mon aîné. Il dissipera, je l'espère, ce que mes explications ont dû laisser jusqu'à présent de nuageux, puisqu'on s'est plaint à moi et à d'autres de ne pas voir suffisamment clair dans l'œuvre de la Ligue.

Instruire le peuple, c'est enseigner à tous, entendez-vous bien, à tous, sauf aux idiots et aux infirmes, à lire, à écrire et à connaître deux métiers au moins. Il y a des ouvriers peu instruits et d'intelligence ordinaire qui en peuvent faire trois. C'est là le moyen vrai de détruire les chômages forcés, l'une des causes les plus fréquentes de la misère.

Mais ce ne serait encore là qu'un minimum insuffisant. A l'écriture, à l'arithmétique, il faut ajouter des notions de physique, de chimie, d'hygiène

---

« avons besoin, il est de nécessité sociale il est urgent « pour vingt raisons d'élever la masse du peuple à un « degré d'instruction bien supérieur à celui qui existe. « L'État ne peut agir d'une manière efficace, *faisons « nous-mêmes.*

« En France, où l'on a trop l'habitude de laisser toute « chose à l'initiative du gouvernement, il faut s'y prendre « autrement

« Il faut dire au Ministre de l'Instruction publique : « Organisez, préparez, donnez des ordres ; nous sommes à « l'avance vos très-humbles serviteurs, nous savons à « quelle grande œuvre nous allons concourir ; dirigez-« nous, nous sommes prêts à vous seconder de tout notre « pouvoir, de notre savoir et de notre bourse. »

Pourquoi ne pas faire comme si nous étions en Angleterre?

usuelle, de géographie et d'histoire; il faut encore quelques principes d'histoire naturelle, la connaissance des animaux domestiques ou susceptibles d'être domestiques et des végétaux utiles.

Quel programme, dira-t-on, et quelle impossibilité! Cependant ce n'est là que la moitié du problème ; nous n'avons parlé que de l'instruction, il faut parler de l'éducation du peuple.

Comment peut-elle se faire? Comment arriver à donner à la majorité des hommes et des femmes du peuple quelques notions de cette convenance, de cette politesse, de cette délicatesse d'expressions et de sentiments qu'on aime tant à rencontrer chez les gens bien élevés et qu'on trouve parfois à l'état instinctif, à l'état natif, pour ainsi dire, chez quelques natures privilégiées?

Il existe aujourd'hui, faute de relations, une gêne mutuelle entre le peuple et la bourgeoisie; il faut que cette glace soit rompue, et rien ne sera plus apte à cette fusion des classes sociales que le projet dont nous cherchons à faire saisir l'idée générale. On verra, dans les cours nombreux dont nous allons parler tout à l'heure, souvent le professeur en habit et les auditeurs en veste ou en blouse, mais on verra parfois et plus souvent peut-être qu'on ne pense, le professeur en veste et de nombreux habits dans l'auditoire. On écoutera Guénon le berger exposer son système, et Remy, le pêcheur des Vosges, raconter comment on surprend les secrets que la nature cache au fond des eaux.

Combien le peuple sera relevé ainsi à ces propres yeux? Elèves et professeurs causeront à la sortie et à l'entrée des cours ou des réunions. Il s'établira une foule de points de contact et de relations aujourd'hui trop rares. Ce sera l'éducation qui se répandra sur tous.

Le problème de l'éducation est donc corrélatif à celui de l'instruction. Ils ne sauraient être séparés l'un de l'autre, c'est-à-dire que si on veut employer le moyen nécessaire pour généraliser l'instruction

avec l'amplitude et dans le sens que nous venons d'indiquer et que nous allons développer, ce moyen est précisément celui qui donnera l'éducation générale.

Seul, le gouvernement est impuissant à résoudre cette immense question : et il le sera toujours s'il ne sort pas, dans ce but, de son action ordinaire. L'Etat a des employés, les paie, et ces employés remplissent telle ou telle fonction du rouage administratif. Mais le budget est énorme, la part réservée à l'instruction publique est minime ; malgré toute la bonne volonté possible, malgré tout le talent imaginable, malgré tout l'amour du bien général qui est au cœur du ministre actuel de l'instruction publique, comme il était dans celui de son prédécesseur, on n'aboutira qu'à des améliorations, considérables sans doute, mais encore insuffisantes.

Que le ministre, avec ses ressources actuelles, avec le système obligatoire ou non, arrive seulement à compléter l'instruction primaire, telle qu'on l'entend aujourd'hui, il aura fait beaucoup ; il aura fait tout ce qu'on peut faire par l'emploi de ce système.

Mais nous pouvons davantage. Nous pouvons offrir à M. le Ministre cent cinquante mille profesfeurs qui ne lui coûteront rien ! rien que la peine de les inscrire sur les cadres du personnel de l'*Association générale pour l'instruction et l'éducation publiques*.

D'immenses éléments d'instruction sont épars en France. Tous les ans, les grandes écoles publiques et les collèges versent dans la société une foule d'hommes jeunes, actifs, dévoués, qui sont déjà des théoriciens, et qui, au bout de peu d'années, deviennent des praticiens habiles dans toutes les branches de l'activité humaine.

Les écoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, de Brest, les écoles de droit, de médecine, de pharmacie, d'art vétérinaire ; les écoles des mines, des

arts et métiers, d'architecture, d'agriculture, ont des représentants dans toutes les villes de France, et les hommes qui ont passé par ces différents centres d'instruction peuvent partout faire des cours qui embrasseront toutes les parties des connaissances actuelles comprises sous ces quatre titres : sciences, arts, industrie, commerce.

Nous n'avons pas la prétention de présenter quelque chose d'extraordinaire. Nous avons celle de présenter quelque chose de possible et de réalisable dès à présent. C'est tellement possible, que c'est déjà réalisé en partie, sur une échelle fort petite, il est vrai, et à Paris seulement, mais enfin l'organisation est viable, elle agit et fonctionne, et produit des résultats qui ont déjà permis de se rendre compte de ceux qu'on pourra obtenir en généralisant, en étendant à la province ce système d'association pour l'instruction publique mutuelle.

Les sociétés Polytechnique et Philotechnique existent à Paris depuis un certain nombre d'années. Elles ne coûtent rien à l'Etat, subviennent à leurs frais très-minimes au moyen de cotisations volontaires ; des hommes distingués : ingénieurs, architectes, physiciens, chimistes, etc., se sont réunis pour faire des cours gratuits aux ouvriers, à tous ceux qui éprouvent le besoin d'acquérir ou de compléter les connaissances pratiques ou théoriques qui leur sont nécessaires.

Et plus loin :

Les hommes pour qui tout ce qui est difficile paraît impossible, diront qu'on ne pourra jamais réunir le personnel nécessaire à un aussi vaste enseignement. Certes, il ne faut pas avoir beaucoup vécu pour savoir quelle énorme quantité d'égoïsme, de personnalisme, s'il nous est permis d'employer cette expression, existe dans toutes les classes sociales.

Mais nous avons trouvé heureusement, et surtout parmi les hommes jeunes, beaucoup de géné-

rosité et de dévouement. Parmi les hommes bons, honnêtes et instruits, beaucoup, il est vrai, sont d'une timidité singulière ; ils passent pour égoïstes parce qu'ils vivent chez eux et qu'on les croit inca, pables de faire un pas pour le bien public. Bon nombre de personnes vivent honnêtement et bonnement, acceptant la vie telle que la société la leur a présentée. Cette apathie, cette timidité sont un obstacle à vaincre par ceux qui accepteront le rôle de propagateurs de l'instruction mutuelle : mais on le vaincra.

Et puis, pour professer la géométrie devant une vingtaine de personnes, pour donner des leçons d'histoire naturelle à une quarantaine d'enfants ou de jeunes gens, pour enseigner la taille des pierres à un groupe d'ouvriers, il n'est pas besoin de parler comme un professeur du Collège de France. Dans les commencements, élèves et professeurs se formeront en même temps. Les chefs ouvriers eux-mêmes enseigneront. Le meilleur appareilleur, le charpentier le plus instruit, le serrurier le plus habile, seront appelés à faire la théorie de leur art ou de leur métier, et compléteront la théorie par des exemples donnés, la bisaiguë ou le marteau à la main, sur le chantier ou dans l'atelier.

Hâtons-nous de dire que depuis 1865, les faits ont en partie déjà donné raison à ces nobles et intelligentes paroles. Le mouvement de ces dernières années, provoqué surtout, il est juste de le reconnaître, par la salutaire impulsion du ministre actuel de l'instruction publique, a suscité de tous les côtés une foule de professeurs improvisés. Pour n'en citer qu'un exemple, ce dernier vœu, d'une si grande importance pratique, à l'adresse des chefs ouvriers, se trouve en ce moment réalisé, au moins à Mulhouse, où depuis plus d'une année, maitres serruriers,

charpentiers, appareilleurs, se sont coalisés avec leurs autres confrères de la partie, selon l'expression consacrée, pour faire aux ouvriers un cours complet de dessin du bâtiment.

L'utopie de la *Courte échelle du savoir* est donc en train de passer à l'état de fait, par la force même des choses, en raison du besoin profond qui s'en fait sentir au sein de la société française. Cette *Ligue de l'Enseignement*, qui paraît une nouveauté, ne fera, si elle s'organise, que fortifier, universaliser un mouvement déjà en marche, et dont elle procède elle-même. Beaucoup de ceux qui viennent s'y enrôler ne s'y trompent pas, et se proclament ligueurs depuis longtemps.

Depuis quatre ans, m'écrivait. le 2 janvier, le Dr Tenting, de *Laignes*, dons la Côte-d'Or, je fais, à moi seul, ma Ligue d'enseignement local, en rédigeant et en publiant dans *le Châtillonnais* des conférences astronomiques que je vais faire oralement dans les villages des environs, à 20 kilomètres à la ronde. J'en suis à ma cent-quarante-neuvième.

Hier, un avocat de *Salins* (Jura), M. Charles Mérau, me disait en m'annonçant son adhésion :

J'ai fondé l'orphéon de Salins. le 15 novembre 1857, et pendant ces dix ans je n'ai pas cessé un seul jour de donner des leçons de musique, trois jours pour les anciens et trois jours pour les nouveaux.

C'est vous dire, monsieur, que depuis dix ans, je fais partie de la Ligue de l'Enseignement.

Je trouve ces deux phrases dans une lettre de Versailles, à la date du 31 décembre :

Une vaillante dame a fondé ici un cours normal gratuit pour les filles ; elle est Anglaise, mais naturalisée Française. Elle m'a donné bien vite son nom et sa cotisation.

Avant de lui avoir donné son nom et sa cotisation, cette Française-là, restée si heureusement fidèle aux traditions du pays natal, faisait aussi bien certainement partie de la Ligüe.

Elle en faisait aussi partie, avant d'en avoir entendu parler, cette dame de Bordeaüx qui m'écrivait, il y a un mois :

J'ai appris à lire et à écrire en très-peu de temps, par la méthode Laforienne (que je ne saurais trop recommander), à ma cuisinière âgée de trente-quatre ans. Elle me dit un jour où j'étais à bout de patience : *Madame, prenez compassion de moi ; je suis dans une si grande obscurité!*

Je ne sais si tous ceux à qui l'on pourra faire lire ce bulletin seront touchés comme moi de ce cri naïf qui résume si éloquemment toute la question ; mais, à défaut de compassion pour les âmes plongées dans l'obscurité, la peur seule suffirait au besoin, si l'on voyait juste, à inspirer le désir de les en retirer.

Cela ne s'imprime pas, et l'on n'ose plus guère le dire en public, sauf les intrépides qui s'en repentent parfois ; mais cela se lâche volontiers dans la conversation, cela se pense surtout dans un certain monde, qu'il est dangereux d'instruire le peuple. Si je ne l'avais pas entendu de mes oreilles, je le saurais du reste par ma correspondance depuis trois mois (1).

---

(1) Je prends une lettre au hasard. C'est une dame

C'est là, je suis honteux pour mon pays d'avoir à le dire, c'est là une des grandes objections qui ont été faites à la Ligue, une de celles, s'il vous plait, dont il est le plus difficile d'avoir raison.

Objection égoïste ne peut se combattre utilement que par des considérations de même ordre, et je conseille aux partisans de la Ligue qui rencontreront celle-ci de répondre avec la lettre suivante. Elle est d'un homme qui avait autorité pour l'écrire, du même magistrat dont j'avais invoqué le témoignage dans notre premier bulletin.

..... Tout ce que j'ai vu pendant le cours de cette session n'a fait que confirmer l'opinion que j'émettais dans les quelques lignes que je vous ai envoyées. Plus que jamais, je suis convaincu que l'ignorance du peuple est un danger social.

Vingt-deux accusés viennent de comparaître devant le jury de l'Oise. Quinze de ces malheureux ne savaient ni lire ni écrire ; six autres savaient lire et écrire imparfaitement ; un seul avait reçu une bonne instruction primaire. Ces chiffres sont effrayants, mais ne croyez pas qu'ils soient accidentels et qu'on ne les retrouve que dans l'Oise. Les statistiques publiées chaque année par le Ministère de la Justice démontrent combien le mal est général, et combien il est urgent d'y apporter remède. En 1863, 4543 accusés ont comparu devant les cours d'assises de l'empire ; 1756 étaient com-

---

qui parle, sous l'impression, naturellement, de son milieu à elle.

« Les partisans des ténèbres intellectuelles sont en « majorité. J'ai le malheur de ne connaître que des per- « sonnes de cette triste catégorie, persuadées qu'on con- « duit mieux les aveugles que les clairvoyants .»

plétement illettrés ; 1964 ne savaient qu'imparfaitement lire et écrire ; 625 pouvaient se servir utilement de leurs connaissances élémentaires ; 198 seulement avaient reçu une instruction supérieure. — En 1864, le nombre des accusés a été de 4252 ; 1759 étaient complétement illettrés ; 1737 savaient imparfaitement lire et écrire ; 615 pouvaient se servir utilement de leurs connaissances élémentaires et 141 seulement avaient reçu une instruction supérieure.

Ces chiffres seuls sont déjà significatifs ; mais si on les décompose, on voit encore mieux quels sont les dangers que fait courir à la société le manque d'instruction du peuple. Les criminalistes, vous le savez, distinguent deux espèces de crimes : les crimes contre les personnes et les crimes contre la propriété. Les premiers nous menacent plus directement, amènent un plus grand trouble dans l'ordre social, puisqu'ils s'attaquent soit à la vie, soit à l'honneur des citoyens. Or, les statistiques officielles démontrent que la proportion des illettrés est plus considérable parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi les accusés de crimes contre la propriété. Ainsi, dans le cours de l'année 1864, sur 1919 accusés de crimes contre les personnes, 879 ne savaient ni lire ni écrire, tandis que sur 2333 accusés de crimes contre la propriété, 880 seulement ne savaient ni lire ni écrire. Mais si, après avoir examiné les résultats généraux, on entre dans les détails, on trouve des chiffres plus concluants encore. Ainsi sur 32 accusés de vol avec violence sur un chemin public, 1 seul savait bien lire et bien écrire ; sur 140 accusés de meurtre ou de tentative de meurtre, 13 seulement savaient bien lire et bien écrire ; sur 196 accusés d'assassinat ou de tentative d'assassinat, 22 seulement savaient bien lire et bien écrire.

Ces derniers chiffres sont éloquents, mais en voici un dernier qui parle plus haut que tous les autres. Sur 21 parricides, 1 seul savait bien lire et bien écrire.

En présence des constatations faites par les statistiques officielles, en présence de ces chiffres qui démontrent d'une façon si claire que les malfaiteurs dangereux, les meurtriers, les assassins et les parricides se recrutent presque exclusivement parmi les ignorants, tous les hommes qui veulent sincèrement le bien de leur pays, doivent se joindre à vous. Aussi n'ai-je point hésité à vous envoyer mon adhésion à la Ligue de l'Enseignement.

Edmond TURQUET,

Substitut du procureur impérial, à Beauvais.

A cette lettre était joint l'état détaillé de toutes les catégories de crimes commis en France pendant l'année 1864, distribués par colonnes, selon le degré d'instruction des criminels. J'y vois un détail qui me confond. A la colonne des condamnés ne sachant ni lire ni *écrire*, figurent 8 faux en *écriture* privée, 9 en écriture de commerce et 17 en écriture authentique. Il faut donc que l'ignorance engendre bien fatalement le crime. Même celui-là! Comment les malheureux auront-ils pu s'y prendre?

Pendant que j'use des armes que m'a fournies si obligeamment M. Edmond Turquet, je lui demanderai la permission de citer aussi un fragment d'une lettre qu'il m'a transmise avec l'adhésion d'un des grands propriétaires de l'Oise, M. le baron de Villars. Cela fera réfléchir, je l'espère, ceux qui ont moins peur encore des voleurs et des assassins que des révolutions :

Comme vous et comme M. Jean Macé, je partage l'opinion que le développement de l'instruction

primaire parmi la classe ouvrière et nécessiteuse, loin d'être un danger pour l'état social et la famille, sera au contraire un grand bienfait, surtout pour l'avenir. Si nous prenons pour exemple les Etats où l'instruction est le plus répandue dans le peuple, nous pouvons facilement observer que les progrès s'y font sans secousses, sans rien détruire et sans révolutions.

Nous avons donc de bonnes raisons à donner à nos contradicteurs, et nous pouvons continuer de confiance le recrutement commencé. L'œuvre aboutira, c'est à peu près certain maintenant, et les sympathies ne lui feront défaut nulle part, pas plus en haut qu'en bas, ni surtout entre les deux. C'est une œuvre d'émancipation dans le but qu'elle se propose, de pacification par les moyens à employer, de régénération sociale en dernier résultat. Libéraux et conservateurs doivent y trouver leur compte les uns et les autres, et j'ai la conviction qu'il sera facile à tous les hommes loyaux de s'entendre sur ce terrain-là, quelle que soit d'ailleurs leur manière de voir sur des questions qui ne doivent pas être agitées.

Voilà trois ans passés que nous en faisons l'expérience à la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, où pas une discussion irritante ne s'est encore élevée entre gens qui sont loin d'être d'accord sur tous les points, et qui ont appris là à s'estimer mutuellement en se sentant réunis dans une pensée commune de bien public. M. Engel-Dollfus qui a été, avec moi, le fondateur de la Société, m'écrivait dernièrement une ligne où se condense, si je puis m'exprimer ainsi, l'esprit qui s'y maintient. Je

ne voudrais pas d'autre devise politique pour notre ligue.

« *Avant d'être de son opinion, il faut être de son pays.* »

Soyons donc de notre pays, et ayons confiance. On aura beau parler de ce qui nous manque : la France est le pays du bons sens. Ceux qui ont raison y auront toujours raison, quand ils ne s'abandonneront pas eux-mêmes.

Beblenheim, 20 février 1867.

On me demande de revenir sur ce mot de Ligue dont quelques-uns continuent à s'offusquer. Que pourrais-je ajouter à ce que j'ai dit ? *Ligue* éveille l'idée de lutte, c'est vrai. Se figure-t-on qu'il n'y aura pas à lutter ? Je ne crois pas qu'il convienne de se préoccuper beaucoup de ceux qui se disent refroidis par le mot. Il est proba- qu'on ne les trouvera jamais bien ardents pour la chose, de quelque nom qu'elle soit baptisée.

CIRCULAIRE

AUX GROUPES EN VOIE DE FORMATION

La propagande du projet d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement en France se fait à ciel ouvert depuis 4 mois et demi sur tous les points du pays ; l'autorité ne l'a contrariée nulle part, et les hommes le moins suspects de tendances hostiles, ont mis leur nom sur les listes d'adhésion à côté d'autres qui doivent donner aux défiants toute garantie d'indépendance ; nous sommes maintenant plus de 3000, disséminés dans tous les départements, qui nous sommes déclarés prêts à faire acte de citoyens en ajoutant notre action personnelle aux efforts de ceux qui ont mission officielle pour combattre l'ignorance ; les 673 listes, mises aujourd'hui en circulation, dont la grande majorité est encore en main, sont un sûr garant de la prompte augmentation de ce chiffre, déjà suffisant pour commencer : il est temps de songer aux moyens pratiques de réaliser une idée dont la fortune peut être considérée, à l'heure qu'il est, comme faite dans les esprits.

Le plan accepté jusqu'à présent à l'unanimité par tous ceux qui se sont mis en avant pour recruter des adhérents à la Ligue, est de constituer d'abord des cercles locaux qui se tailleront eux-mêmes la besogne, chacun dans la mesure de ses forces, *tant morales que pécuniaires*, et selon les conditions de son milieu. Comme les affaires de la Ligue s'y régleront en famille, si l'on y est d'accord là-dessus, il faudra bien qu'il en soit ainsi. Quelle que soit d'ailleurs l'organisation générale adoptée plus tard, il doit paraître évident à quiconque y réfléchira, que la Ligue ne saurait avoir d'effet sérieux que par les actions multiples, nécessairement indépendantes, des groupes dont elle se composera.

Ceux qui forment en ce moment le premier noyau des groupes futurs peuvent donc, sans plus attendre, chercher déjà, en regardant autour d'eux, ce qui pourrait s'y faire, chercher surtout ce qui va pouvoir s'y faire pour commencer. Si humble que soit un commencement, il n'importe ; ce qui importe, c'est de commencer, c'est d'agir, c'est d'être. Ce qui est petit peut avoir des chances de grandir ; ce qui n'est pas, n'en a aucune, et les longues réflexions, non plus que les combinaisons à perte de vue, n'ont rien d'utile à faire ici. L'appétit vient en mangeant, et les idées en agissant.

Les listes publiées dans les deux premiers bulletins de la Ligue, lesquels sont entre les mains de tous les adhérents, leur permettent de se compter actuellement et de se mettre en rapport dans chaque partie de la France. Qu'ils avisent à

s'entendre, chacun ne prenant conseil que de sa propre initiative, qu'ils consultent entre eux sur l'œuvre de début qu'ils pourront le plus facilement et le plus sûrement entreprendre.

Le choix est grand : ils auront bientôt trouvé.

ECOLES

Il n'y a pas, c'est vrai, à intervenir dans la direction des écoles existantes. L'université d'une part, les congrégations enseignantes de l'autre, en fermeraient victorieusement la porte aux suggestions qu'on voudrait essayer. Les écoles libres sont libres, c'est tout dire.

Mais on peut, sans entrer dans l'école, s'occuper des enfants qui restent dehors, faire la chasse aux parents coupables d'oubli ou d'exploitation prématurée, subventionner au besoin l'indigence pour l'empêcher d'enfanter l'ignorance, décréter en un mot l'instruction obligatoire par décret privé, à défaut d'un décret public.

On peut aussi en créer, des écoles, et provoquer des associations de pères de famille si les souscriptions (1) au profit de l'œuvre générale

(1) Qui sait d'ailleurs ? de temps à autre on apprend que quelque original, Américain ou Anglais, vient de détacher de sa gerbe, qui un demi-million, qui un million, qui deux, consacrés à des œuvres d'utilité publique. La *Société industrielle*, par qui la Ligue est faite depuis longtemps à Mulhouse, a reçu coup sur coup : cette année, de M. Hæffely, une rente annuelle de 5000 fr., pour aider au développement de l'instruction populaire ; l'année dernière, de deux frères, MM. Siegfried, 100.000 fr. pour la fondation d'une école commerciale, aujourd'hui en plein exercice. M. Jean-Jacques

de la Ligue ne fournissent pas, dans le groupe, les capitaux nécessaires. Ecoles industrielles, commerciales, scientifiques et littéraires, si l'on veut, écoles de village là où elles manquent, ou ne répondent pas aux besoins d'instruction, le champ d'action est vaste encore à côté de ce qui existe là où on sera le maître, en se conformant bien entendu aux lois du pays, et ceux qui auront conçu des plans nouveaux pourront les mettre à exécution.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

C'est ce qu'il y a de plus facile à comprendre, ce qui demande le moins de dépense personnelle, ce qui peut se faire tout de suite et partout. Déjà, deux cercles de village, à Chevilly, dans le Loiret, et Auboueix, dans la Creuse, ont utilisé immédiatement, les listes d'adhésions à peine closes, le produit des cotisations de la première année en donnant à leur commune des bibliothèques. Tout cercle de village, ou de petite ville, peut en faire autant. Tout cercle de ville un peu importante peut se constituer en société de bibliothèques populaires et faire rayonner son action sur les villages environnants, après avoir doté sa

---

Bourcart a dépensé plus de 60.000 fr. pour son institution des cours d'adultes à Guebwiller, et la famille Hartmann, à Munster, bientôt 400.000 fr. pour les écoles de la ville. Dernièrement, un banquier de Paris, M. Bischoffsheim, faisait construire à ses frais une salle magnifique, un temple dédié gratis aux arts et aux lettres. Nous avons aussi nos originaux, et la mode ne demande peut-être qu'à s'y mettre.

ville de cette utile instruction, si elle n'y existe pas encore.

LECTURES ET COURS PUBLICS

La citation prise dans *la Courte échelle du Savoir* aura, je le suppose, renseigné suffisamment les lecteurs du 2e bulletin sur ce qui peut se faire dans ce sens-là. Conçue ainsi par ses adhérents, la Ligue transformerait la France en une vaste école mutuelle où les aînés se feraient partout les professeurs de leur cadets. C'est là sans contredit le côté le plus important de l'œuvre de la Ligue, le plns difficile à mettre en train, il est vrai, parce qu'il demande un effort de parole publique auquel trop peu sont habitués chez nous, le plus méritoire aussi par cela même. A ce signe se feront reconnaître les vrais citoyens, ceux qui prendront au sérieux leur métier de ligueur.

Je puis indiquer, du reste, aux timides un moyen excellent de s'aguerrir à bon marché. C'est la *leçon de bibliothèque* faite aux lecteurs inexpérimentés sur ceux des livres mis à leur disposition qui demandent, pour exercer une attraction sur eux, quelques explications préliminaires et l'annonce préalable de ce qu'on y peut apprendre. La lecture des passages les plus frappants du livre, interrompue à l'occasion par quelques commentaires, devant remplir la plus grande partie de la séance, la perspective d'improvisation s'y réduit à peu de chose, et le livre est toujours là, en guise de branche où s'accrocher, pour l'orateur qui risquerait de se noyer.

Les cotisations des groupes au sein desquels s'organiserait un service de lectures et cours publics trouveraient largement leur emploi dans les frais de location, d'éclairage et de chauffage des salles ; l'acquisition du matériel nécessaire pour les démonstrations scientifiques ; les indemnités de déplacement, s'il y avait lieu, pour les hommes dévoués qui s'en iraient enseigner, le soir ou le dimanche, dans les campagnes, comme le fait le Dr Tenting autour de Laignes, comme font à Bruxelles les membres de la Ligue belge qui se sont partagé les villages des environs, et vont enseigner où on les appelle, provoquant même les appels au besoin. Ce serait une grande honte pour nous, si ce qui se pratique en Belgique n'était pas praticable en France. L'exemple du Dr Tenting est là, du reste, pour prouver le contraire.

SOIRÉES POPULAIRES

A Liége, la société Franklin, que je considère comme un des meilleurs cercles de la Ligue belge, bien qu'etle travaille à part, donne au peuple des soirées où il vient en famille. Moitié concerts, moitié conférences, la musique y alterne avec de courtes et simples leçons — des causeries instructives plutôt — et des lectures attrayants. Imaginé à Bruxelles par une femme aussi intelligente que bonne, Mme la baronne de Crombrugghe, cette charmante institution, je ne saurais la qualifier autrement, est en train de faire le tour de la Belgique. Le cer-

de la Ligue, qui le premier l'acclimatera en Frence, aura bien mérité du pays.

SOCIÉTÉS OUVRIÈRES D'INSTRUCTION

Il est une autre institution que nous pouvons emprunter de confiance à l'Allemagne, où elle a fait faire, dans ces dernières années, d'immenses et rapides progrès à l'éducation du peuple. Ce sont les groupes formés spontanément par ceux-là même qu'il est question d'instruire et qui avisent eux-mêmes à se pourvoir de professeurs. L'entente serait facile à établir entre les groupes de ce genre-là et ceux où l'on chercherait à se pourvoir d'élèves. Aux ouvriers qui se sont fait inscrire sur les listes de la Ligue revient ici naturellement l'initiative à prendre ; mais il n'est pas besoin d'être ouvrier pour y mettre la main. Nous sommes tous chez nous dans les choses qui sont d'utilité publique.

Voilà en gros ce qui me parait possible présentement. Ce n'est pas tout assurément, et les groupes qui verraient d'autres missions à se donner en demeurent parfaitement les maîtres, cela va sans dire.

Je prie instamment tous les adhérents de chaque liste de me faire savoir, dans le courant de ce mois, ce dont ils seront convenus entre eux. Je rendrai compte dans le 3e bulletin, que je reporte au 15 mai, du résultat général des délibérations, et j'esprère bien qu'il aidera la conception de la Ligue à se préciser davantage dans

les esprits. Quand je sauraie ce qu'on veut faire, je pourrai le dire. Comment pourrais-je le dire auparavant à ceux qui me le demandent tous les jours ?

Beblenheim, 2 avril 1867.

PROJET POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

TROISIÈME BULLETIN

SITUATION AU 15 MAI 1867.

DOIT

En caisse au 15 février	159	60
Compte ouvert à la Mutualité de Colmar	2663	95
Compte ouvert à la Caisse d'Esc. des Associations Populaires. . . .	110	50
Entre les mains des collecteurs . .	368	»
Sommes versées du 15 février au 15 mai	3909	30
	7202	35

AVOIR

Dépenses

Payé à Lelong (Paris) :		
5130 exempl du 1er bulletin . . .	265	70
10500 id. du 2e bulletin . . .	1102	90
Frais divers.	54	05
Payé à Decker (Colmar) :		
5000 exempl. du 2e bulletin . . .	289	»
16000 circulaires.	170	»

Payé à Piard (Paris) pour bandes et affr.	389 55	
Achat de timbres poste.	390 »	
Affranchissements	65 15	
Ports payés au chemin de fer. . .	71 50	
Frais de port de 367 listes à 7 cent.	25 70	
id. 527 lettres à 20 c.	105 40	
		2928 95
Compte au 15 mai à la Mutualité de Colmar.		3034 95
id. à la Caisse d'Esc. des asso. popul		463 25
Compte au 15 mai à la Société du Crédit au Travail (1).		38 »
Entre les mains des collecteurs		684 50
En caisse au 15 mai		52 70
		7202 35

PROGRÈS DES PREMIERS MOIS

Les graves préoccupations de ces derniers temps n'ont pas eu le privilège, comme on le voit, d'arrêter le mouvement de la Ligue, et l'on n'aurait pu lui imaginer un meilleur certificat de vitalité. Nous aurions dépassé déjà, en 6 mois, nos anciens de deux ans de la Ligue belge, s'il ne fallait pas tenir compte de la proportion de population.

« N'oubliez pas, m'écrivait, il y a trois mois, M. Charles Buls, son secrétaire, n'oubliez pas que vous devez avoir neuf fois plus d'adhérents que nous pour nous atteindre. »

(1) *Un compte a été ouvert le 15 mars à la Ligue par la société du Crédit au Travail. J.-P. Beluze et Cie, 3, rue Baillet, à Paris.*

Ils étaient 2,000 au mois de septembre dernier, ils sont plus de 3000 maintenant : nous avons fait moins de chemin, proportion gardée.

Encore ne faut-il pas nous abuser sur la valeur réelle de toutes les signatures obtenues. Au moment de commencer ce résumé des renseignements qui m'ont été envoyés, je recevais la réponse suivante d'un adhérent auquel j'avais adressé, sur un avis donné de confiance, une liste d'adhésion à faire circuler.

J'ai le regret de vous dire que je ne puis me charger de ce soin; mes occupations m'empêchent. D'ailleurs je serais peu à même de donner des explications sur une œuvre dont j'ai admis le principe (je suis depuis un certain temps un de vos souscripteurs sur une liste de Rouen), mais dont je ne vois sortir rien de pratique jusqu'à présent.

Il est clair que voilà un adhérent qui n'a pas compris, et une signature qui ne compte pas. J'ai bien peur que ce ne soit pas la seule.

En revanche on peut se dire que beaucoup étaient d'avance dans la Ligue qui ne lui ont pas encore donné leur nom, et que cette œuvre dont il ne sort, dont il ne sortira jamais rien de pratique, partout où l'on restera les bras croisés, était déjà en cours d'exécution bien avant l'appel général que j'ai pris sur moi de faire, tout autant pour grouper les hommes en activité de service, que pour susciter des actions nouvelles.

Le fabricant de Pont-Audemer, dont je citais dans notre deuxième bulletin le mot si net et si concis sur le danger d'un programme, m'écrit cette fois-ci :

Il faut que la Ligue affirme son action, Voilà ce qui m'inquiète pour le troisième bulletin. Il ne renfermera peut-être pas des résultats bien satisfaisants, et il tromperait le public s'il ne lui expliquait pas que la formation des cercles locaux est retardée précisément par l'esprit d'initiative auquel la Ligue fait appel. Les ligueurs de la veille sont partout engagés dans des entreprises telles que la Ligue en voudra faire.

Mais alors, dira-t-on peut-être, à quoi bon la Ligue? C'est une question à laquelle je puis vous laisser le soin de répondre.

La réponse est facile : je viens de la donner tout à l'heure. La Ligue servira de centre, de point d'appui commun aux entreprises éparses, sur tous les points du pays, des ligueurs de la veille qui peuvent et doivent se considérer comme ne faisant qu'un avec ceux du lendemain. C'est là du moins le but poursuivi, et c'est surtout pour cela qu'a été dès l'abord posée en principe l'indépendance absolue des groupes, pour que rien ne pût faire obstacle à l'entrée dans la Ligue des Sociétés d'instruction déjà existantes, qui n'ont plus qu'à se faire enregistrer, si je puis m'exprimer ainsi, sans rien changer à ce qu'elles sont.

Voici par exemple la *Société industrielle d'Elbeuf* qui s'est donnée pour mission de fonder des cours et des bibliothèques populaires. L'argent qu'elle recueille à cet effet ne doit-il pas figurer de droit sur l'état de ce grand budget de l'initiative privée dont il s'agit entre nous de provoquer, je ne dirai pas la création — il existe de fait — mais le développement universel.

Nous ne demandons pas mieux à Elbeuf, m'écrivait, le 4 mai, M. Poncin, le secrétaire de la Société, que de faire partie de la confédération de de ceux qui luttent contre l'ignorance. Envoyez-moi de suite la liste que vous m'annoncez, j'espère vous faire avoir l'adhésion officielle de la Société industrielle, et celle de plusieurs de ses membres. Malheureusement pour vous, nous faisons en ce moment un appel à la générosité de nos concitoyens, car nous avons besoin d'argent pour notre Bibliothèque, et nous ne pouvons pas demander trop de choses à la fois. C'est du reste toujours travailler pour la Ligue, mais à un autre point de vue.

Assurément c'était là travailler pour la Ligue et non pas « à un autre point de vue » mais au seul point de vue sérienx sous lequel il faille l'envisager, celui de l'action locale. C'est l'argent qu'on envoie pour les frais de prapagande, qui est l'accessoire, car à quoi bon la propagande si elle ne servait pas à déterminer des actions, et ceux qui agissent d'eux-mêmes ne font-ils pas encore la meilleure de toutes les propagandes ?

M. Leloup, le président de l'*Association Nantaise pour la propagation de l'enseignement professionnel*, avait parfaitement compris cela, quand il m'écrivait le 22 avril :

Tout occupé de conduire à bien notre Association Nantaise fondée depuis deux ans dans les principes que vous propagez avec tant de zèle, je ne me suis pas appliqué à vous recruter des souscripteurs ; mais vous comprenez que les 300 personnes dont la cotisation annuelle paie les frais de nos cours du soir, qui comptent plus de 600 ouvriers, sont de fait des adhérents à la Ligue, et ont dejà réalisé ses vues dans une certaine mesure.

Le président de la *Société pour la propagation des connaissances utiles*, M. Clairefond, à Moulins, tient à peu près le même langage dans sa lettre à la date du 11 avril :

Je vois avec plaisir que la Ligue est comprise de plus en plus. Le nombre des adhérents que vous avez réunis l'indique. Je crois que vous pourriez compter dans le nombre le chiffre des 322 fondateurs de notre société, puisqu'ils ont fait acte d'adhésion à la Ligue par le vote d'une allocation et par l'esprit de l'œuvre qu'ils poursuivent.

Ces adhésions collectives de Sociétés qui se sont formées spontanément, en dehors du mouvement récent de la Ligue, sont les meilleures conquêtes qu'elle puisse faire. C'est là qu'elle recrutera surtout les hommes d'initiative, ces ligueurs de la veille dont le concours ne saurait lui faire défaut, puisque c'est en grande partie à leur intention qu'elle a été conçue.

Aussitôt que je serai de retour à Cognac, m'écrit de Vichy M. Bonniot, le président de la Société des bibliothèques communales de la Charente, je réunirai notre comité et ferai ce qui dépendra de moi pour établir entre notre Société et la Ligue le lien dont vous me parlez. J'espère bien qu'il n'y aura aucune difficulté à cela.

Il est permis d'espérer qu'il n'y aura pas plus de difficulté pour les autres Sociétés que pour celle-là.

Voici enfin sur cette question des ligueurs de la veille une lette de Mazamet (Tarn) qu'on me saura gré de citer en entier. Elle contient des enseignements de plus d'un genre.

Le projet d'une Ligue de l'enseignement ne nous était pas encore connu que, poussés par les considérations qui l'ont fait entreprendre, nous poursuivions dans le champ restreint, mais important, de notre cité industrielle le développement de l'instruction populaire par une suite de mesures dont le succès actuel nous fait augurer les meilleurs résultats. Convaincus de cette vérité que : « *si humble que soit un commencemet, il n'importe*; *ce qui importe, c'est de commencer, c'est d'agir, c'est d'être* », nous avons modestement, mais résolûment commencé, et, grâces à Dieu, nous sommes. Le moment nous semble venu d'adhérer à la Ligue, persuadés, en toute modestie, que les faits que nous avons à vous signaler peuvent être de quelque utilité à la grande cause de l'enseignement.

A la rentrée des classes, en octobre, une école primaire libre, dont nous avions provoqué la fondation, réunit dès la première heure de 20 à 25 élèves; elle en compte maintenant plus de 30, tous payants. C'était un foyer de plus d'instruction.

Pour nous elle devint une base d'opération. Nous avions un instituteur et un local. Le premier usage de l'un et de l'autre fut l'ouverture d'un cours d'adultes. entièrement gratuit, qui a été fréquenté pendant les cinq mois d'hiver par une moyenne de 25 élèves adultes sur une quarantaine de jeunes gens inscrits.

Les rudiments sont pénibles et insuffisants pour l'esprit déjà pratiquement développé de ceux qui suivent le cours d'adultes. D'un autre côté, un certain nombre plus instruits, ou trop âgés, ne les fréquentent pas. Il fallait encourager les premiers, atteindre les seconds : nous songeâmes à des conférences populaires. Elles commencèrent et obtinrent, dès le premier jour, un succès qui dure encore. Depuis la Noël, elles ont lieu, une fois la semaine, dans le local de notre école où se pressent plus de cent auditeurs, qui seraient plus nombreux encore si l'espace ne manquait. Les sujets

traités jusqu'ici sont : des biographies d'ouvriers célèbres, des explications de quelques phénomènes de la nature, des notions élémentaires d'hygiène, de sciences physiques et naturelles.

L'appétit vient en mangeant, les idées en agissant. Celle d'un Cercle populaire nous sembla bonne ; nous la mimes immédiatement à exécution. Ce Cercle, régulièrement ouvert depuis deux mois, après autorisation préfectorale, est en pleine activité et en pleine prospérité. Son nom, *Cercle des amis de l'instruction*, caractérise son but. La politique et les romans en sont presque absolument exclus, ceux-ci représentés seulement par une minorité choisie, celle-là par le modeste *Moniteur du soir*. En fait de journaux, ceux qui joignent l'attrait de la forme à la valeur du fonds, et notre Cercle possède déjà ies meilleurs journaux illustrés français (*Illustration*, *Monde Illustré*, *Magasin Pittoresque*, *Ami de la Jeunesse et des Familles*, *Journal de la Famille*, — en attendant le *Magasin d'Education et de Récréation*) et d'excellentes publications, un journal de la localité, etc.. etc. — Notre bibliothèque devra se composer à peu près exclusivement d'ouvrages scientifiques, historiques, etc. Elle compte déjà plus de 100 volumes, y compris tout ce que nous avons pu recueillir de l'excellente publication de *Maître Pierre* et du *Magasin Pittoresque*.

A côté de la bibliothèque, nous ambitionnons pour un très-prochain avenir une collection d'objets d'histoire naturelle, d'ethnographie, d'antiquités locales, peut-être même un petit cabinet de physique. De nombreux échantillons de minéraux, plantes, insectes et animaux empaillés de notre région, ainsi que quelques objets d'ethnographie, sont déjà en notre possession et n'attendent pour prendre place dans notre cercle qu'un local mieux approprié à nos besoins et des vitrines pour les renfermer. Ce nous paraît être un excellent moyen d'intéresser les membres à la fréquentation du Cercle et d'éveil-

ler en eux le goût de l'observation et peut-être, qui sait? des facultés précieuses encore à l'état latent.

Le succès actuel nous permet d'oser beaucoup et de tout espérer. Plus de 60 membres titulaires fréquentent déjà le Cercle, et plus de 50 membres honoraires le sanctionnent de leurs sympathies et de leurs deniers.

C'est le moment de parler de la grave question des moyens pratiques, c'est-à-dire pécuniaires. Pour intéresser les membres du Cercle, et faire de l'institution une chose à eux, il fallait les y attacher par une cotisation; mais pour ouvrir largement la porte à tous, il fallait une cotisation minime : elle a été portée à 1 franc par an. Bien insuffisante ressource pour couvrir nos frais, si modestes qu'ils fussent ! Un appel adressé à nos concitoyens favorisés de la fortune a été entendu. Plus de 50 membres honoraires, la plupart industriels ou négociants, s'honorent de faire partie de notre Cercle, des avantages duquel ils peuvent profiter, et en faveur duquel ils versent une cotisation annuelle, par eux déterminée d'avance, et qui varie jusqu'ici de 3 à 20 francs par an. La liste des membres titulaires restant toujours ouverte, nous sommes assurés d'adhésions et de ressources nouvelles.

Voilà, Monsieur, l'état de notre œuvre, florissante sans doute, mais encore incomplète et toujours susceptible d'améliorations. Notre bibliothèque naissante encore, appelle toute notre sollicitude. Pour le moment nos ressourcss suffisantes mais bornées, ne sauraient être distraites de notre œuvre sans préjudice pour elle, et vous trouverez bon que nous joignant de cœur à la Ligue, nous réservions nos ressources pour notre entreprise.

Est-il nécessaire d'ajouter que malgré notre titre et nos fonctions, il n'y a aucun esprit de secte ni de parti dans notre œuvre? La composition de l'auditoire à nos conférences, celle du Cercle, tant en membres honoraires qu'en titulaires, prouvent que

tout a un caractère général et que notre but n'ets autre que de poursuivre au milieu de nous le développement de l'instruction.

V. BORDES, pasteur.

Camille RABAUD, pasteur.

Quand on fournit à la Ligue de quoi remplir ainsi ses bulletins, on n'a pas besoin de s'excuser si l'on ne contribue pas à les payer. Il serait difficile de faire mieux toucher du doigt aux incrédules ce qui peut « sortir de pratique » non pas de la Ligue, être collectif, sans action directe par lui-même, mais de l'esprit qui animera les véritables ligueurs « poussés par les considérations qui l'ont fait entreprendre. » Pourquoi ce qui s'est trouvé pratique à Mazamet ne le serait-il pas à Rouen, et partout où des hommes de cœur se le mettront en tête?

Il me reste à extraire ce qui suit d'une seconde lettre de M. V. Bordes :

Le comité de notre Cercle est heureux de s'adjoindre à la Ligue de l'enseignement, et vous envoie par mon organe son adhésion nominative. Vous pouvez donc inscrire au nombre des adhérents les noms que je vous transmets, et considérer comme adhérents de fait, puisqu'ils coopèrent à l'œuvre locale et générale, 50 membres honoraires et 65 titulaires, ou mieux, suivant votre conseil, et pour anticiper sur un fait certain, 116 membres. Nous espérons en effet que la distinction des membres de notre Cercle en honoraires et en titulaires, résultat d'habitudes locales et de nécessités du moment, disparaîtra dans un très-prochain avenir.

Comité du Cercle des Amis de l'Instruction, à Mazemet (Tarn).

4076 Louis Bardy, contre-maître de filature, président.
Camile Rabaud, pasteur, n° 3436, vice-président.
V. Bordes, pasteur, n° 3437, vice-président.
4077 Pierre Guillou, contre-maître de filature, censeur.
4078 Mathieu Fraïsse, employé, censeur.
4079 Léon Dardié, négociant, trésorier.
4080 Ernest Gaudard, négociant, secrétaire.
4081 Isaac Bonnet, presseur, assesseur.
4082 Jean Bonnet, tisserand, assesseur.
4083 Pierre Escande, employé, assesseur.

Voilà des noms nouveaux sur notre liste qui n'ajoutent assurément rien à l'actif de l'œuvre de la Ligue en France, si l'on doit y porter en compte tout ce qui se fait dès à présent par l'initiative privée au profit du développement intellectuel des masses.

J'en dirai autant du suivant que M. Heutte, à Pont-Audemer, m'annonçait en ces termes :

Je vous envoie pour la liste de la Ligue le nom de M. Galopin, instituteur du degré supérieur à Routot (Eure). Malgré son école, ses cours d'adultes, sa mairie, que sais-je? il trouve encore moyen d'enseigner et de faire aimer l'hygiène et la physiologie dans trois localités différentes. Il a eu ici tout l'hiver 500 auditeurs dans une salle faite pour en contenir 400 à peine. Que pouvons-nous demander à de pareils hommes de plus que leur nom?

Voyons maintenant ce qui s'est fait déjà et ce qui se prépare sous l'influence directe du mouvement récent de la Ligue.

Je laisse la parole à mes correspondants, certain que les lecteurs de ce Bulletin trouveront un intérêt sérieux à prendre sur le fait le travail des esprits par toute la France en ce moment.

M. E. Barillon, à Chevilly (Loiret), 1er mai.

La commune de Chevilly possède maintenant, grâce à votre projet d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement, une bibliothèque populaire qui compte aujourd'hui 140 volumes, et qui est très-suivie.

Les conférences littéraires, ou lectures publiques, sont mises en pratique depuis dimanche dernier. Ces conférences étant la conséquence de la bibliothèque populaire, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de les inaugurer par la lecture des discours prononcés à la dernière séance de la société Franklin. Ainsi à l'avenir, et à la grande satisfaction de tous les habitants, les plus éclairés de la commune feront, chaque dimanche, une petite lecture à leurs voisins, et l'hiver prochain, quand les travaux des champs auront cessé, ces conférence se multiplieront dans le courant de la semaine.

Les conférences littéraires, ou lectures publiques, sont sans contredit un des leviers les plus puissants de l'éducation populaire, et le corollaire obligé des cours d'adultes. En effet, l'homme complètement illettré, qui entendra son voisin faire une lecture à la fois amusante et intéressante, sentira plus vite le besoin s'éveiller en lui d'apprendre à lire, et il ira au cours d'adultes qui est gratuit presque partout.

Les adhérents de Chevilly à la Ligue de l'Enseignement, dont le nombre s'élève chaque jour, ne s'en tiendront pas là. Leur cotisation de l'année 1867 ayant été consacrée à la fondation de la bibliothèque, ils ont décidé entre eux d'employer celle de l'année 1868 de la manière suivante :

Un tiers pour l'entretien de la bibliothèque ;
Deux tiers qui seront offerts à la commune pour la gratuité absolue de l'enseignement primaire.

Le même, 14 mai

Le nombre des adhérents s'élève, et un grand nombre de cotisations de 1 franc sont élevées pour l'année 1868à 5, 10 et 15 francs ; mais ces sommes ne seront versées que si la commune, acceptant notre proposition, vote la gratuité absolue de l'instruction primaire.

L'affaire me semble en bonne voie. Le conseil municipal est presque unanime.

M. Victor Dubourg, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Le groupe de la Ligue en voie de formation à Montreuil n'a encore rien fait par lui-même ; mais des amis de l'instruction, au nombre desquels figurent tous les adhérents à votre projet, ont donné cet hiver aux élèves du cours d'adultes que nous venons d'organiser à l'école commuuale, des volumes, des livrets de caisse d'épargne, une médaille en argent, etc.

Notre bibliothèque populaire est en pleine prospérité. Quelques-uns des souscripteurs vous ont envoyé déjà leur sympathique adhésion. Nous obtiendrons probablement les signatures de tous nos collègues.

Nous n'avons pas encore organisé de Soirées populaires. Elle ne sont chez nous qu'à l'état de projet ; mais c'est un projet qui sera peut-être réalisé l'hiver prochain.

M. Louis Pons, à Nérac (Lot-et-Garonne).

La Ligue compte aujourd'hui à Nérac près de 250 membres, et nous avons le ferme espoir d'augmenter ce nombre d'ici à quelques jours.

Le but que nous nous proposons actuellement, c'est de fonder une bibliothèque populaire dont tout

le monde reconnait la nécessité, puisque nous ne possédons pas un seul volume.

Nous ne voulons pas du reste borner là nos travaux. A mesure que la Ligue s'étendra dans notre pays et que nos ressources augmenteront, nous tâcherons de répandre la lumière par d'autres moyens, selon que les circonstances le permettront, et que les besoins du pays l'exigeront.

M. E. de Pleuc, à Marseille.

La liste de souscription circule à cette heure chez nos amis, tous bien disposés à servir votre œuvre dans laquelle j'ai, pour ma part, une foi complète. Elle trouvera ici un point d'appui tout prêt dans le groupe compact d'hommes de progrès qui depuis le mois de septembre dernier a fondé une école primaire et des cours d'adultes, fonctionnant tous les jours (le dimanche excepté), de huit à neuf heures et demie du soir.

Je m'occupe de faire louer une immense salle qui contiendra près de 1800 personnes. C'est là que nous établirons, le soir, nos cours d'adultes, nos conférences aux familles, et, le jour, une école primaire.

M. Vacca, à Metz.

Vendredi soir, à 8 heures, il y aura à Metz réunion des adhérents à la Ligue de l'enseignement pour constituer un comité local. Elle est autorisée par le préfet. Nous sommes à Metz environ 120, ce qui est très-suffisant pour commencer.

Pouvez-vous m'adresser les documents, catalogues, etc., pour les bibliothèques populaires. C'est par là que nous commencerons.

M. Gustave Chauvet, à Pons (Charente-Inférieure).

Depuis longtemps, vous le savez, j'ai à cœur de fonder ici une bibliothèque populaire. La Ligue de l'Enseignement a été un drapeau autour duquel

nous nous sommes ralliés de suite, mes amis et moi. Aujourd'hui le terrain est bien préparé chez nous, et j'espère qu'aussitôt que nous aurons donné un corps à notre idée, de nombreux adhérents nouveaux se grouperont autour de uous.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles écoles, et ne pensons pas encore aux cours publics et aux soirées populaires; mais j'ai foi dans la bibliothèque.

M. le Dr Benoît à Giromagny (Haut-Rhin).

Nous avons pensé, quelques amis et moi, que nous ferions mieux d'entrer dans la Ligue avec des états de service antérieurs (1) qu'avec de simples aspirations platoniques.

Voici donc ce qui sera entrepris pour l'année scolaire prochaine.

Une association pour le progrès de l'Instruction sera établie dans la commune. Son premier acte sera de faire les frais d'un troisième aide-instituteur que la commune endettée ne peut payer. Ensuite, autant que ses ressources le permettront, elle offrira la gratuité à ceux qui la demanderont, à ces deux conditions : que les enfants fréquenteront assidûment l'école ; qu'ils se soumettront tous les

(1) Le docteur Benoît et ses amis ont déjà des états de service dont on pourrait se contenter ailleurs. A cette lettre était joint le catalogue de la bibliothèque communale de Giromagny dont ils ont été les promoteurs et les principaux soutiens. Elle compte après trois ans à peine d'existence, 1208 volumes, et possède un commencement de Musée d'histoire naturelle locale. « Je suis heureux, dit M. Benoît au commencement de sa lettre, de pouvoir utiliser, pour le plus grand nombre, des collections qu'il m'était agréable sans doute d'avoir sous la main dans mon laboratoire, mais que je verrai avec non moins de plaisir figurer à côté des livre utiles que nous déjà et que nous augmenterons encore dans la suite. »

quinze jours à un examen pour constater les progrès qu'ils auront faits. Enfin elle organisera le fonctionnement plus régulier des cours d'adultes.

Tel est le programme de notre *Ligue locale*. Dès que l'idée aura pris vie, les associés se feront un devoir de réclamer leur inscription dans la *Ligue générale* que vous organisez. Nous avons pensé que des noms et de l'argent c'est déjà quelque chose, mais que ce serait encore mieux si l'on y ajoutait des résultats pratiques. Je vous tiendrai au courant de ce qui sera fait, et j'espère alors vous retourner une liste honorablement chargée.

MM. Charles Schmitt à Sarreguemines et Paul Bardon à Remelfing (Moselle).

En réponse à votre circulaire du 2 avril, M. Bardon et moi avons l'honneur de vous faire part de la résolution que nous avons prise, de concert avec les soascripteurs de nos listes : le meilleur emploi que nous puissions faire des fonds à notre disposition, serait de créer des conférences populaires où l'on traiterait de l'agriculture et des sciences industrielles mises à la portée de l'ouvrier.

Nous avons tout lieu de croire que dans un pays essentiellement industriel comme le nôtre, ces conférences contribueraient efficacement à l'instruction de l'ouvrier, et lui feraient comprendre l'importance de l'enseignement ainsi que la nécessité qu'il y a pour lui de faire instruire ses enfants. Nous pourrons, dans ce cas, lui venir en aide, lorsque sa position ne lui permettra pas de payer l'école qui malheureusement n'est pas gratuite dans nos environs.

Nous pensons trouver dans notre localité des hommes dévoués et capables de diriger ces conférences.

M. Désiré Charruaud, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Nous sommes ici à même de nous occuper tout d'abord de l'établissement de bibliothèques. Je crois que c'est par là qu'il faut débuter ici, en accompagnant ces bibliothèques de simples leçons populaires sur une foule de sujets usuels, je veux dire faisant partie intégrante de la vie de chaque jour et qui intéresseront tout le monde. Autres localités, autres habitants, autre esprit et par conséquent autre manière de procéder. C'est donc aux comités locaux à discerner ce qu'il faut autour d'eux. Cela pourra se faire partout avec un peu de tact, avec la connaissance et l'habitude des gens au milieu desquels on se trouve.

Pour mon propre compte, je compte réaliser l'hiver prochain une idée que je n'ai pu mettre à exécution l'hiver dernier, faute d'autorisation en temps opportun, donner quelques leçons publiques, le soir, dans une école d'adultes. On peut faire beaucoup de ce côté.

Le conseil municipal de Saint-Maixent a voté l'établissement d'une bibliothèque et une somme de 600 fr. Malheureusement on n'a pu obtenir que la bibliothèque fut mise à la disposition des communes qui touchent à la ville.

M. Frédéric Petit, fils, à Amiens (Somme).

L'Allemagne possède sous le nom d'*Arbeiter-Vereine* des sociétés populaires d'instruction, des Instituts d'ouvriers en quelque sorte. C'est une institution de ce genre que je voudrais acclimater ici, au moyen de nos ouvriers coopérateurs.

Ces sociétés de perfectionnement entre ouvriers seraient, comme en Allemagne, les pépinières de la coopération pour le travail. Vous « les indiquez dans la dernière circulaire comme un des moyens qui s'offre à la Ligue de réaliser son programme, et M. Léon Walras m'écrit qu'il s'en occupe à Paris.

Je viens donc vous prier de mettre à ma disposition, s'il est possible, quelques renseignements pratiques sur la constitution et le fonc-

tionnement des *Arbeiter-Vereine* de l'Allemagne (1)

M. S. Macé à Lyon.

A mon avis, le comité de Lyon devrait se charger de la propagande de la Ligue par la distribution large des divers bulletins, des listes d'adhésion, en centraliser les produits commencer le fonds d'une bibliothèque classique et historique, prêter ies livres et les donner même au besoin, peut-être encore fonder des lectures du soir, ache-

(1) La lettre suivante ne sera pas sans intérêt pour ceux qui voudraient entrer dans la même voie que M. Frédéric Petit. Elle leur assure en Allemagne un correspondant sympathique, tout disposé à leur fournir les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

« J'ai pris avec un très-grand intérêt connaissance de votre projet d'une Ligue de l'Enseignement en France, et des publications qui témoignent de l'intérêt toujours croissant que vos compatriotes y prennent. Il en a été fait un rapport à la direction du Comité central pour le bien des classes ouvrières en Prusse ; et en juillet, ou en août, notre journal donnera un compte-rendu détaillé du projet et des résultats obtenus jusqu'ici. J'aurai alors l'honneur de vous en envoyer un exemplaire. Vous pourrez-vous convaincre, en le lisant, ce qui du reste ne pouvait faire doute pour vous, que dans toutes les œuvres destinées à servir l'homme du peuple en particulier, et du même coup la généralité des citoyens, il y a des hommes qui sont en complète harmonie de sentiments et d'aspirations. Puisse votre entreprise réussir, et trouver en Allemagne même l'accueil qu'elle mérite.»

Salutations cordiales,

JETTE.

Anhaltsiche-Communication, 11, Berlin.

On pourra s'adresser aussi à M. Edouard Pfeiffer (25 Kœnigstrasse à Stuttgart), président de l'Union des Ar-

ter du papier, des plumes etc., pour être donnés aux enfants pauvres. Ce serait là si je ne me trompe, ce qu'il y aurait de plus persuasif à faire dans notre ville, pourvue déjà si largement d'institutions de tout genre, fondées en vue du développement de l'intelligence des masses.

---

beiter-Vereine du Wurtemberg, et dont le nom figure sur la liste de notre premier bulletin (n° 220).

Le numéro de la Coopération du 30 décembre dernier renferme une lettre très-intéressante de M. Edouard Pfeiffer sur les sociétés ouvrières d'instruction en Allemagne, où l'on en comptait près de 300 à cette date. Voici un extrait de cette lettre :

« Ceux qui, dans notre pays, s'intéressent au bien du peuple, n'ont pas commencé par poser distinctement les bases d'une éducation générale pour l'octroyer ensuite au peuple. Ce qu'ils voulaient atteindre d'abord, était de faire naître dans le peuple même le désir d'améliorer son état intellectuel. Le jugement du peuple étant très sain généralement, cela ne pouvait être difficile : aussi, dès que s'est éveillé chez lui le désir de savoir quelque chose de plus, on peut et on doit lui laisser, à lui-même, l'organisation de tout le reste. Ses amis n'ont plus alors qu'à le soutenir de leur mieux dans ses louables efforts.

C'est ainsi qu'il s'est formé en Allemagne, sous une influence supérieure, il est vrai, mais par l'initiative populaire, un certain nombre de sociétés ayant pour but d'étendre les institutions propres à l'éducation du peuple, surtout des ouvriers, et qui visent en général à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de tous les citoyens. Ces sociétés, qui se nomment Sociétés de culture (éducation) pour les ouvriers (Arbeiter Bildung Verein), ou simplement Clubs d'ouvriers (Arbeiter Verein), se recrutent particulièrement entre les ouvriers. Tout membre de la société paie par mois une cotisation fixe qui fournit les moyens de louer un local où l'on se réunit le soir. Il y a même des sociétés placées dans des conditions plus favorables qui possèdent déjà une maison qui leur est propre.

Je pourrais multiplier ces extraits d'une correspondance dont le chiffre de la Situation au 15 mai (p. 270) accuse assez éloquemment l'étendue. Ceci me paraît suffisant pour donner à ceux qui cherchent encore un aperçu des moyens divers auxquels ils peuvent avoir recours pour faire acte de ligueurs.

M. S. Macé, qui parlait tout à l'heure de lec-

Le premier soin de toutes ces sociétés a été de se donner une bibliothèque et un salon de lecture où l'on trouve quelques-uns des meilleurs journaux. En outre, on vient en aide aux connaissances insuffisantes, par des leçons et des conférences. Le plaisir n'est pas oublié, seulement on veille à ce que les amusements soient toujours convenables. Les jeux de cartes et de dés sont prohibés dans le local de la société, mais il s'y trouve de quoi jouer aux échecs, aux dames et aux dominos. Il y a quelquefois un bal pour ceux qui aiment la danse; les concerts ne sont pas non plus négligés, et dans la belle saison, on fait souvent des promenades en commun.

La manière d'être dans ces sociétés n'est donc pas seulement favorable à l'acquisition des connaissances utiles, elle attire aussi par ce qui est véritablement agréable. Dans leurs rapports avec le monde extérieur, ces sociétés se distinguent favorablement par la conduite décente de leurs membres; de sorte que c'est principalement la partie la mieux disposée du peuple qui se sent entraînée vers ces sociétés. Quant à ceux qui, incapables de s'élever aux conditions supérieures, ne sont attirés que par les divertissements offerts, ils acquièrent bientôt, par l'influence du milieu où ils se meuvent, un sens plus perfectionné que celui qu'ils y avaient apporté. Tout ce qui concerne ces sociétés est confié aux mains des membres eux-mêmes, qui choisissent dans leur sein un président et un conseil de surveillance, auxquels toute la direction et l'administration restent confiées.

Ceux qui s'intéressent aux ouvriers, et les propaga-

tures du soir et de livres à donner me permettra de lui communiquer une idée qui m'a été suggérée, et que je crois bonne. Elle met ensemble la lecture publique et la distribution de livres, en leur enlevant à toutes les deux ce caractère de gratuité qu'il importe d'éliminer des œuvres populaires, toutes les fois que l'on sera en mesure de le faire.

Cette idée, la voici :

---

teurs de l'amélioration du peuple, n'ont plus rien à faire alors qu'à soutenir les efforts tentés, et il ne manque jamais d'occasions pour pouvoir faire preuve de ses sentiments. Beaucoup de gens entrent comme membres dans ces associations et paient leur part pour aider au soutien de l'œuvre, d'autres font des dons volontaires ; d'autres offrent des livres à la bibliothèque, d'autres font des conférences instructives ; enfin, quelques-uns donnent des leçons gratuites. Il y a toujours lieu pour ceux qui en ont la bonne volonté de joindre leurs efforts à ceux qui tendent au bien général de ces établissements sans froisser aucune susceptibilité légitime.

A l'heure qu'il est l'Allemagne possède environ 300 de ces sociétés formant un total d'au moins 80.000 membres. Toute ville un peu importante peut se vanter d'une institution de ce genre. Tous ces établissements sont en relation les uns avec les autres, et tous les ans ils envoient leurs délégués à un congrès, où les expériences faites sont communiquées, et où l'on se concerte sur les intérêts généraux.

Nulle part aussi les idées coopératives ne sont soutenues, encouragées et propagées avec autant de zèle que dans ces associations. C'est de là que sont sorties déjà un grand nombre de sociétés de consommation et de production. Si l'on fait abstraction des sociétés de crédit mutuel qui, comme on le sait, ne servent en Allemagne, pour ainsi dire, qu'aux artisans et non à la classe ouvrière proprement dite, ce n'est pas trop dire que

Prélever à l'entrée des salles où se feront les lectures publiques un droit d'entrée minime, 10 centimes par exemple, et remettre à chaque personne qui entre une carte portant son numéro d'ordre à partir du n° 1.

Tirer au sort, à la fin de la séance, entre tous les numéros délivrés, des exemplaires du livre qui en aura été l'objet, pour une valeur égale à la somme encaissée par le receveur, soit 10 exemplaires d'un livre valant 1 farnc, s'il a été délivré 100 cartes d'entrée. Les auditeurs rendront leurs cartes en sortant et les exemplaires seront remis aux porteurs des numéros gagnants.

On placerait ainsi à demeure dans 10 maisons un livre choisi avec soin nécessairement, inspirant d'avance un intérêt et susceptible d'être lu avec plus de fruit puisqu'il aurait été expliqué en partie, un livre qui n'aurait rien coûté au distributeur et qui n'aurait pas été donné, mais gagné, un détail plus important qu'on pourrait

---

d'affirmer que c'est ce genre d'associations qui a fait le plus en Allemagne pour seconder le mouvement cooperatif.

De temps à autre on a essayé de faire tourner ces associations au profit des partis politiques : mais avec un tact parfait, les sociétaires ne se sont prononcés, comme sociétaires, pour aucun parti. Il résulte de la nature même de ces établissements que la presque totalité de leurs membres rend hommage aux opinions libérales et à l'action bienfaisante du progrès ; mais en tant que sociétés, elles ne se mêlent pas de la politique du jour.

le croire. Je ne parle pas de l'attrait, insuffisant peut-être pour beaucoup, de la lecture annoncée (1).

Si largement pourvues que puissent être les grandes villes d'institutions de tout genre, je ne crois pas qu'aucune encore ait celle-là, et l'on peut affirmer hardiment qu'il y a une place à prendre partout à côté de ce qui existe déjà. Tant qu'il restera quelque part un ignorant, il y aura du travail pour qui voudra se faire instructeur.

A Lyon, par exemple, puisque c'est de Lyon qu'on vient de parler, il n'y avait pas de livres d'instruction, dans les hôpitaux, à la disposition des malades : grâce à la Ligue, cetta lacune dans

---

(1) A propos de distribution de livres, je crois devoir signaler aux dames qui se sont fait inscrire sur la liste de la Ligue la note suivante, extraite du dernier numéro des *Causeries populaires*, recueil excellent dans lequel M[me] la baronne de Crombrugghe publie tous les mois quelques-unes des conférences faites aux réunions et soirées populaires des villes et villages de la Belgique :

« Une association de dames vient de se former à Bruxelles, sous le titre de l'*Ami de la maison* ; son but est de répandre des notions élémentaires d'hygiène dans les classes populaires. Elle le poursuit par l'organisation de cours familiers dans les écoles de femmes et de filles adultes et par la publication à bon marché de petits traités sur l'hygiène.

« Pour faire partie de l'association, il suffit de payer 5 francs, en échange desquels on reçoit, en vue de la propagation des notions d'hygiène, 10 exemplaires des 10 traités qui paraissent annuellement. Chacun de ces traités se vend au prix de 5 centimes.

« *Beauvais et C[ie], 26, rue Allard à Bruxelles.* »

les institutions lyonnaises va se trouver comblée. Les adhérents de la liste n° 72, inscrits aux pages 33 et 55 du 2e bulletin, presque tous internes à l'Hôtel-Dieu ou étudiants en médecine, ont formé un groupe dont les cotisations ont reçu cette destination, au grand contentement des intéressés. Un interne de l'Hôtel-Dieu de Lyon, M. Gustave Goyard, m'écrivait dernièrement, en réclamant mes conseils pour le meilleur emploi d'environ 200 francs qui restaient encore dans la caisse du groupe :

Nos premiers livres sont distribués. Nous avons la satisfaction de voir que nos malades gens du peuple, par conséquent laborieux, et qui à l'oisivité est à charge, en sont avides.

Je ne suppose pas que les autres hôpitaux aient une clientèle différente, et tous les internes de France peuvent imiter de confiance leurs camarades de Lyon. Nul doute qu'ils n'aient le même succès.

A Paris, où les ressources d'instruction sont si grandes depuis si longtemps et les ignorants encore si nombreux, bourgeois compris, des jeunes gens voulant faire acte de ligueurs ont imaginé la combinaison que voici :

Il se formerait des groupes de gens, quels qu'ils soient, désirant apprendre une chose qu'ils ne savent pas, et venant s'inscrire sur une liste, en regard de laquelle s'en établirait une autre des personnes qui s'offrent à enseigner ce qu'elles savent. L'offre et la demande se faisant face mutuellement, on se rencontrerait bien vite

de part et d'autre, et les questions d'heures et de lieux ne seraient pas longues à vider.

De ces deux listes il y en a une qui est commencée déjà, je ne puis en parler en toute connaissance de cause. Je l'ai ouverte moi-même au mois d'avril dernier, sur un registre déposé à la Librairie des sciences sociales, 13, rue des Saints-Pères, avec les noms suivants :

Schacre, architecte, 75, rue du Four Saint-Germain, *lecture.*

Ch. Thorens, licencié-ès-sciences naturelles, *Physiologie et botanique.*

E. Fournier, architecte, 8 r. de l'Abbaye (Montmartre), *Dessin*, lundi et vendredi, le soir.

Rénégac, architecte, 30, r. rue Vavin, *Mathématiques* lundi et samedi.

Albert Scheurer, chimiste, 4 r. de l'Ecole de médecine, *Chimie.*

Prempain, architecte, 10, rue d'Assas, *Mathématiques* mardi.

Des maçons, des charpentiers, des menuisiers, bien d'autres encore, auraient assurément des choses utiles à apprendre avec des architectes de bonne volonté, et les ouvriers de Mulhouse, une ville qui avait aussi déjà beaucoup d'institutions (1), n'ont eu garde de faire défaut il y a deux ans, à l'appel des chefs d'ateliers qui se mettaient à leur disposition pour un cours complet de dessin de bâtiment. Aucun groupe ne

(1) 300 exemplaires d'une *Notice sur les Ecoles de Mulhouse* viennent de m'être offerts par M. Engel-Dollfus pour les groupes de la Ligue. J'en donne avis à ceux qui seront désireux de la posséder, ou même de la distribuer.

s'est formé encore que je sache parmi les ouvriers de Paris pour utiliser les offres de service qu'on vient de signaler. Peut-être bien ne leur a-t-on pas donné jusqu'à présent une publicité suffisante; mais il est encore temps : peut aller s'inscrire qui veut sur le registre de la rue des Saints-Pères.

La *Courte Echelle du Savoir* n'est pas déjà si facile, m'écrivait M. Schacre. On prête son dos : personne ne veut monter dessus.

C'est qu'en effet il n'est pas facile de faire monter les gens qui n'ont pas l'habitude de l'effort ; l'on aurait tort de se figurer qu'on y réussira du premier coup. On en prendra plus facilement son parti si l'on arrive à se bien persuader que, de par la solidarité sociale, celui qui prête son dos est l'obligé de celui qui consent à monter dessus, et que s'il y a lieu à un remerciment, il doit être réciproque.

Au surplus l'œuvre de la Ligue est une entreprise de trop longue haleine, les intérêts à toucher y sont à trop longue échéance pour qu'elle puisse compter sérieusement sur d'autres que sur les vrais citoyens, je veux dire sur ceux qui s'occupent moins d'eux-mêmes que de leur pays, de leur devoir d'homme, pour élargir le terrain.

Un ami m'a soutenu qu'il n'y en a pas assez en France, et il l'a imprimé. qui plus est. Je lui ai annoncé que j'en instruirais le public de la Ligue ; ce sera sa punition.

Ne comptez pas uniquement, comme vous le déclarez, sur l'initiative des groupes que votre projet

a réunis dans une idée commune. Ces groupes ne feront rien. C'est désespérant mais c'est vrai. Vous avez trouvé deux mille personnes, vous irez peut-être jusqu'à trois mille et au-delà, qui consentiront à faire en faveur de la Ligue un petit sacrifice annuel de 5 ou 10 francs ; vous en trouverez même qui donneront davantage. Mais les vrais membres sur lesquels vous fondez l'avenir de votre œuvre, — *ceux qui paieront de leur personne, qui se remueront, qui parleront aux gens, qni useront de leur influence directe ou indirecte, ici pour fonder une bibliothèque, là pour faire ouvrir un cours, quand ils ne le feront pas eux-mêmes, qui dépenseront pour la patrie, à leurs heures perdues, la moitié de la rhétorique que d'autres depenseront pour placer une pièce de vin* —ceux-là, Monsieur, vous feront défaut sur presque toute la ligne. Qui donc aujourd'hui songerait à dépenser pour la patrie, à user de son influence, à employer même ses moments de loisir pour une œuvre qui ne lui offre ni agrément, ni avantage, qui n'accroît ni sa fortune ni sa considération ? Quelque rêveur, quelque utopiste, quelque fou comme M. Macé. Mais ces pauvres fous sont fort rares ; et, quand il s'en trouve ils sont isolés ; ils ont si peu d'influence, si peu de crédit ; ils sont tellement raillés ; ils éprouvent tant de déboires, tant de déceptions de toutes sortes, que le découragement s'empare d'eux.

Ainsi s'exprime, dans son numéro du 16 mai, le directeur du *Progrès*, à Bordeaux, M. Charles Laterrade, pour m'exhorter à faire une chose qui m'est défendue, centraliser les fonds de la Ligue, et en décréter l'emploi de mon chef.

Notez qu'il est lui-même un de ces rares..... croyants — son mot à lui va trop loin — pour lesquels la Ligue a été conçue, qu'il a payé de sa personne, qu'il s'est remué, qu'il a parlé aux gens, pour fonder une bibliothèque dont il est,

j'ai été bien informé, la cheville ouvrière, et qu'il travaille en ce moment à se donner un démenti en organisant à Bordeaux un groupe qui fera quelque chose, précisément parce qu'il en sera. Il n'y a que les enthousiastes pour avoir de ces indignations inconnues aux tièdes.

En tout cas, ceux qui ont pris la responsabilité du fonctionnement des groupes, en faisant circuler les listes, sont avertis de ce qui se dit. Je leur laisse à faire la réponse eux-mêmes.

Je rappellerai seulement au vaillant directeur du *Progrès* qu'il s'en prend au mal même à guérir, que c'est tout juste de cette éducation des volontés, plus difficile et plus importante aussi que celle des intelligences, qu'il est question dans la Ligue, et qu'on ne peut pas faire ainsi bon marché de la meilleure moitié de son œuvre. Est-ce bien d'ailleurs à Bordeaux qu'on doit désespérer si vite de retrouver daus les veines de ce pays la goutte de sang normand qu'il a donnée aux Anglo-Saxons? La Gironde serait donc bien changée qu'elle courrait après la centralisation, là où il n'en faut pas, où elle est impossible!

Les membres de la Ligue ne sauraient en effet se pénétrer trop avant de cette idée que la Ligue, c'est eux, que son œuvre, c'est ce qu'ils feront eux-mêmes, et que là où leur action personnelle fera défaut, il n'est au pouvoir de personne d'y suppléer.

Les convives rassemblés, le 8 mai, au Cercle International du Champ-de-Mars pour le banquet du 10e groupe, notre groupe à nous gens

de la Ligue, ont trouvé sur un des panneaux de la salle cette inscription, bonne pour tous à méditer :

L'initiative individuelle, s'exerçant avec une infatigable ardeur, dispense le gouvernement d'être seul promoteur des forces vitales d'une nation (*Napoléon III, discours aux Exposants français*, 1863).

Si ce gouvernement-là, auquel certes les moyens d'actions ne manquent pas, en est réduit à se féliciter d'être dispensé d'une tâche trop lourde de fait, même pour lui, que serait-ce donc, je vous prie, de l'espèce de gouvernement qui parviendrait à se constituer, Dieu sait comment ! au sein d'une association toute bénévole, sans autre budget, pour ne rien dire du reste, que les souscriptions facultatives de ceux-là mêmes dont les entreprises seraient à sa charge ?

On m'écrivait, au commencement de mai d'Epinal.

J'ai reçu votre circulaire aux groupes. Je ne croyais pas que chaque groupe dût opérer isolément. Je m'attendais à une direction générale pour la France, à laquelle chaque localité aurait exposé ses besoins. Ainsi, à Epinal, la première chose à faire et qui est de première nécessité, est d'établir une école libre pour filles : il n'y en a pas. Notre groupe seul ne peut rien, les cotisations souscrites étant à peine suffisantes pour payer le loyer. Cette disposition parait devoir créer des difficultés, car on ne peut guère s'adresser à d'autres groupes auxquels il ne restera rien si celui d'Epinal absorbe tout.

On ne s'est pas demandé, en écrivant cela, ce

que diraient les groupes sacrifiés aux besoins de celui d'Epinal si, au lieu de déterminer eux-mêmes l'emploi de leurs fonds, ils avaient confiés à cette direction générale, chargée d'en faire la répartition. Sur quoi pourrait-elle se guider dans ses préférences, toutes les créations proposées pour écoles ou bibliothèques étant également de première nécessité là où il n'y en a pas, et comment se tirerait-elle des réclamations, à la satisfaction des réclamants, ce qui est aussi de première nécessité dans une société libre dont tout mécontent ne tarde guère à se retirer.

Peut-être, ajoutait-on, trouverons-nous dans une de vos prochaines publications des idées, des conseils dont l'exécution soit applicable.

Le seul conseil pratique qui puisse se donner aux groupes en pareil cas, c'est de réduire leurs ambitions à la mesure de leurs ressources, ou bien, s'ils ne veulent rienr abattre des premières, de redoubler d'efforts pour faire grandir les secondes à leur taille. Ne compter que sur soi-même, c'est le meilleur, bien souvent le plus court, et toujours le plus digne.

Rien n'empêche après cela les adhérents isolés, ou les groupes mis dans l'embarras par les circonstances locales pour utiliser sur place leurs cotisations, d'en chercher l'emploi ailleurs que chez eux. Les occasions ne manqueront jamais, et en voici une pour commencer. Mais il importe que chacun demeure juge de ce que fera son argent. Cela supprime l'arbitraire et coupe court aux récriminations. J'insiste d'autant plus

sur ce point que c'est là une des objections les plus graves qui aient été faites aux cotisations de la Ligue, et que des hommes très-dévoués ont manifesté une répugnance invincible pour se cotiser au profit d'œuvres inconnues. Il n'y aura plus de crainte possibles si l'on choisit soi-même celle qu'on voudra subventionner.

Au surplus ceci se règlera avec le reste dans l'assemblée générale qni sera convonqué à Paris, si rien n'y met obstacle, le 15 novembre prochain.

Il y aura juste un an, ce jour-là, que l'idée de la Ligue aura été lancée définitivement dans le pays, je crois utile de rappeler ici en quels termes :

Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'instruction populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. Ce ne serait pas la peine d'essayer, si l'on voulait autre chose. On ne vivrait pas, en supposant qu'on pût parvenir à naitre.

Le 15 novembre 1867, nous pourrons mesurer le chemin fait dans un an, en suivant cette ligne-là dont, pour ma part, j'ai conscience de n'avoir pas dévié, et j'ose espérer que la Ligue se portera trop bien pour qu'on fasse difficulté, après l'avoir laissée vivre, de lui délivrer son acte de naissance.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

QUATRIÈME BULLETIN



UN PROJET DE STATUTS

Beblenheim, 1er novembre 1867.

L'assemblée annoncée pour le 15 novembre est ajournée.

Un projets de statuts devait y être soumis aux adhérents réunis. Je le soumets à leur examen individuel, et j'invite les groupes déjà formés, ou en voie de formation, à le mettre en discussion.

Art. 1er. La Ligue de l'Enseignement a pour but de provoquer par toute la France l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique.

Art. 2. Son œuvre consiste :

1° A fonder des bibliothèques et descours publics pour les adultes, des Ecoles pour les enfants, là où le besoins s'en fera sentir ;

2° A soutenir et faire prospérer da vantage les institutions de ce genre qui existent déjà.

Art. 3. Il demeure entendu que soit dans la composition des bibliothèques, soit dans l'enseignement des Cours, soit dans le programme des Ecoles, fondés ou soutenus par la Ligue, on s'abstiendra de tout ce qui pourrait avoir une couleur de polémique, politique ou religieuse.

Art. 4. Les membres de la Ligue resteront toujours juges du chiffre, de la durée et de l'emploi de la cotisation souscrite par eux.

Art. 5. Ils se grouperont, comme ils l'entendront, en Sociétés indépendantes, réglant elles-mêmes leur mode d'administration, la nature et l'étendue de leur action.

Art. 6. La Ligue aura une agence, nommée et rétribuée par elle, chargée :

1° De propager l'œuvre ;

2° De publier le bulletin de la Ligue ;

3° De convoquer l'assemblée générale qui aura lieu tous les ans.

Art. 7. L'agence rendra compte de sa gestion à une commission de contrôle, et publiera dans chaque bulletin l'état détaillé de ses recettes et de ses dépenses.

Art. 8. Nulle modification aux présents statuts ne pourra être votée en assemblée générale sans avoir été au préalable communiquée à l'agence centrale, et portée par elle à la connaissance de toutesles Sociétés dont la Ligue se composera.

SITUATION AU 1er NOVEMRRE 1867

DOIT

En caisse au 15 mai.	52	70
Compte ouvert à la Mutualité de Colmar. .	3031	95
Compte ouvert à la Caisse d'Esc. des Assoc. Populaires	463	25
Compte ouvert à la Société du Crédit au Travail.	38	»
Entre les mains des collecteurs	684	50
Recettes du 15 mai au 1er novembre. . . .	1768	55
	6041	95

AVOIR

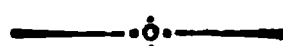
Dépenses.

Payé à Decker (Colmar) :				
10,000 ex. du 3e bulletin. . . .	1260	»		
4,000 circulaires.	36	»		
500 listes d'adhésion	28	»		
600 feuilles de mise au net . . .	28	»		
Frais d'envoi de bulletins à Paris.	29	»		
Piard (Paris) pour bandes et afranchissements.	409	»		
Bader (Mulhouse), 1500 têtes de lettres	23	«		
Payé pour écritures.	100	»		
Achat de timbres-poste.	305	»		
Affranchissements	132	05		
Ports payés au chemin de fer. . .	18	85		
Frais de recouvrement de la liste nº 2.	4	»		
Frais de recouvrement de la liste nº 315.	»	50		
Frais ne port de 87 listes à 07 cent.	6	10		
id 355 lettres à 20 c.	71	»		
			2150	50

Compte au 1er novembre à la Mutualité de Colmar.	2160 95
Compte au 1er novembre à la Caisse d'Esc. des Ass. Pop.	547 95
Compte au 1er novembre à la Société du Crédit au Travail.	184 10
Entre les mains des collecteurs	336 »
En caisse au 1er novembre.	342 45
	6041 95

Je tiens à la disposition de ceux qui désireront les examiner les pièces justificatives des quatre 1666, 15 février, 15 mai et 1er novembre situations arrêtées aux 15 décembre 1867.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE



RAPPORT

SUR

LA PREMIÈRE ANNÉE DE PROPAGANDE

La liste des adhérents à la *Ligue de l'Enseignement*, ouverte à la fin du mois d'octobre de l'année dernière, atteignait au 1er novembre le n° 4818.

Les voici classés par régions (1) dans toute la France. Le chiffre effectif se trouve réduit à 4799 par suite de décès, inscriptions doubles, adhésions anonymes, adresses fautives ou incomplètes.

1 Alsace-Lorraine et Champagne.		Bas-Rhin	84
		—	
		Vosges	292
Haut-Rhin	401	Moselle	111

(1) J'ai adopté le classement par groupes de provinccs, mais sans m'astreindre à leurst anciennns limites pour les départements frontières J'ai cherché, autant que possible, à réunir les populations similaires.

Meurthe 24
Meuse 1
—
Marne 238
Aube 12
Haute-Marne 2
Ardennes 4
——
1169

2. Bourgogne, Franche-Comté, Lyonnais

Côte-d'Or 19
Yonne 27

Saône-et-Loire 16
Ain 3
—
Doubs 9
Haute Saône 45
Jura 25
—
Rhône 176
Loire 45
——
365

3. Dauphiné, Provence, Corse, Savoie, Nice, Algérie.

Isère 16
Drôme 28

Hautes-Alpes 3
Bouches-du-Rhône 16

Var 125
Vaucluse »
Basses-Alpes »
—
Corse »
—
Alpes-Maritimes »
—
Savoie »
Haute-Savoie 1
—
Algérie 68
——
257

4. Languedoc, Roussillon, Foix

Haute-Garonne 20
Tarn-et-Garonne 1
Tarn 5
Aude »
Hérault 48
Gard 45
Ardèche 55

Lozère 1
Aveyron 12
—
Pyrénées-Orientales 3
—
Ariège »
——
190

5. Guyenne et Gascogne, Bearn.

Gironde 135

Dordogne	4
Lot	»
Lot-et-Garonne	241
Gers	11
Landes	1
Hautes-Pyrénées	3
—	
Basses-Pyrénées	15
	410

6. Bourbonnais, Auvergne, Limousin, Marche

Allier	80
—	
Puy-de-Dôme	4
Cantal	1
Haute-Loire	»
—	
Haute-Vienne	1
Corrèze	»
—	
Creuse	27
	113

7. Bretagne, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Angoumois, Saintonge

Loire-Inférieure	8
Ille-et-Vilaine	1
Côtes-du-Nord	»
Finistère	10
Morbihan	8
Sarthe	2
Mayenne	1
—	
Maine-et-Loire	71
—	
Indre-et-Loire	11
—	
Vienne	6
Deux-Sèvres	25
Vendée	»
—	
Charente	2
—	
Charente-Inférieure	78
	226

8. Normandie, Picardie, Artois, Flandre

Seine-Inférieure	217
Calvados	8
Eure	6
Orne	1
Manche	1
—	
Aisne	6
Oise	92
Somme	51
—	
Pas-de-Calais	40
—	
Nord	30
	455

9. Ile-de-France, Orléanais, Berry, Nivernais		**10. Paris et sa banlieue, Seine,**	**1268**
		11. Pays étrangers	
Seine-et-Oise	35	Belgique	20
Seine-et-Marne	2	Angleterre	4
—		Allemagne	8
Loiret	153	Suisse	2
Eure-et-Loir	7	Italie	4
Loir-et-Cher	2	Russie	1
—		Egypte	2
Cher	37	Etats-Unis	1
Indre	52	Chine (Singapore)	1
—			——
Nièvre	8		43
	——		
	296		——
	Le total général est de		4792

Il suffit de parvenir d'un coup d'œil le tableau qui précède pour voir qu'en un an l'idée de la Ligue a pris pied presque partout. Douze départements seulement, sur 89, n'ont pas encore fourni leur contingent à notre liste. Il est vrai de dire qu'il y a des apports bien faibles dans le nombre ; mais si l'on veut bien considérer dans quelles conditions l'œuvre a été entreprise, les incertitudes de son début, les défiances de toutes sortes qu'elle a rencontrées sur son chemin, l'on me permettra d'ajouter : son humble siège et l'insuffisance de son personnel, on trouvera, je crois, qu'il est permis de se féliciter du résultat.

Les lacunes proviennent, en général, des départements teintés en noir sur les cartes si connues de tous ceux qui s'occupent chez nous des

questions d'instruction publique. Il fallait s'y attendre, et les recensements de la Ligue fourniront dans quelques années, j'en suis certain, les éléments d'une autre carte, aussi curieuse assurément à consulter que les statistiques de conscrits sachant signer leur nom, une science trop mince, en vérité, pour être suffisamment rassurante.

Quant au recensement actuel, il ne saurait avoir la prétention de donner des indications sérieuses. Les hasards de pousse, si je puis m'exprimer ainsi, d'une idée lancée à la volée, sans préparation, dans le pays, et livrée à la libre initiative des citoyens, devaient nécessairement déterminer à l'aventure beaucoup des premiers chiffres.

Le Lot-et-Garonne, par exemple, qui tient le 4e rang pour tous les départements, y compris celui de la Seine, doit cette place d'honneur à quelques jeunes gens de Nérac, qui ont recruté dans leur petite ville la totalité, à vrai dire, des adhésions du département, 240 sur 241, chiffre qui n'a été dépassé pour une ville qu'à Paris.

La moitié, plus 4, des 296 adhésions portées au total du 9e groupe, appartient à deux villages limitrophes du Loiret, Chevilly et Creuzy où l'initiative d'un seul homme a provoqué, dans la même proportion qu'à Nérac, les adhésions inscrites au compte du Loiret, 152 sur 153.

Les inscriptions faites sur la liste générale de la Ligue sont loin d'ailleurs de représenter l'ensemble des adhésions effectives. Là où le travail d'organisation locale a commencé, les états no-

minatifs ont été dressés et publiés sur place, ainsi que cela devra peu à peu se faire partout, sous peine d'encombrement au centre. La Moselle ne figure que pour 111 noms sur notre tableau. Or, le cercle de Metz, dont je viens de recevoir le premier bulletin, contenant la liste de ses membres au 1er octobre, en comptait déjà 545 à cette date : ils sont plus de 800 aujourd'hui. Le cercle qui s'organise actuellement à Ars-sur-Moselle, une toute petite ville qui n'est même pas encore représeéesentée sur la liste générale, avait réuni déjà le 25 octobre 394 membres. D'autres se forment ou vont se former sur différents points du département, et c'est ainsi que la Ligue française finira par devenir une grande armée, dont l'unité numérique à enregistrer sera le cercle local, avec l'indication en bloc du chiffre de ses membres.

En effet, les adhésions individuelles, sans groupements réguliers des actions et des ressources, ne constituent à proprement parler pour la Ligue que des espérances. Ce sont des matériaux de construction dont l'usage est nul tant qu'il ne sont pas mis en œuvre. Ceux qui me demandent en ce moment à quoi sert la Ligue, avec ses 5000 adhérents bientôt, doivent bien se dire que cette première année a été une année de préparation purement et simplement. Voici les premiers matériaux rassemblés, et c'est quelque chose après tout : il s'agit maintenant de les mettre en œuvre.

Il est bien entendu que c'est affaire aux adhérents eux-mêmes dans chaque localité. Le soin

en revient tout naturellement à ceux qui ont fait circuler les listes enregistrées jusqu'à présent ; mais, à leur défaut, l'initiative appartient de droit à qui voudra la prendre. Chacun peut retrouver, sans un grand travail, les nom et adresses de ses co-adhérents : ils sont imprimés dans les bulletins. J'en tiens d'autres exemplaires à la disposition de ceux qui auraient égaré les leurs.

Rien n'est plus simple que la marche à suivre pour se constituer en cercle régulier. L'on peut prendre exemple sur ce qui s'est fait à Metz, au mois de juin dernier. La Ligue y comptait alors 130 adhérents. Les promoteurs du mouvement demandèrent au Préfet de la Moselle, M. Paul Odent, l'autorisation de les réunir, autorisation qui leur fut accordée sur-le-champ. On nomma dans cette réunion un comité et l'on convint d'un projet de statuts en 12 articles qui fut présenté à l'approbation préfectorale. Avant la fin du mois, le Cercle Messin se trouvait régulièrement constitué.

Aujourd'hui il possède une bibliothèque de près de 1000 volumes, dont de ses membres, ouverte depuis le 11 août dans un local loué par le Cercle au centre de la ville, et dans lequel il vient de commencer des cours, don le progromme embrasse l'ensemble de l'enseignement universitaire (1), moins le grec et le latin.

Les membres du Cercle sont seuls admis à profiter de la bibliothèque et des cours ; mais le

Le Lycée de Metz a mis à la disposition des professeurs du Cercle son laboratoire et ses salles pour les cours de physique et de chimie.

chiffre de la cotisation annuelle étant facultatif, les portes demeurent grandes ouvertes à tous ceux qui veulent s'instruire, et qui sont là chez eux, avec droit de vote dans les assemblées générales, et accès au comité, au même titre que les autres membres.

Le Cercle Messin me parait un type à proposer aux autres cercles de la Ligue. Ses statuts ont déjà été adoptés, avec des modifications sans importance, par les adhérents de Dieppe. Ils ont été soumis au groupe de Reims qui comptait, il y a plusieurs mois, 239 membres, et vont servir de base à la constitution du groupe nouveau qui s'organise à Nancy. Ceux qui pensent sérieusement à remplir l'engagement qu'ils ont pris en entrant dant la Ligue feront bien, je crois, de s'adresser au président du Cercle, M. Vacca, professeur de sciences au Lycée de Metz, pour avoir communication du bulletin publié le 1er octobre. Ils y trouveront, avec l'historique du Cercle, tous les détails d'administration et de réglementation intérieure, dont la perpective effarouche trop souvent les novices en fait de société ; et comme tout cela fonctionne au grand air, avec l'agrément formel des autorités de la Moselle, on est en droit d'admettre qu'il en sera de même dans les autres départements.

A Paris, où se trouve aggloméré plus du cinquième des adhérents de la Ligue (1087), l'organisation semble rencontrer des difficultés bien plus grandes, parce qu'on se demande comment faire un seul groupe de tant d'individualités si diverses à tous les points de vue, quelle direc-

tion commune leur faire accepter, quelle œuvre choisir pour leur être proposée.

L'action, en effet, ne paraît guères plus facile à centraliser dans Paris que dans la France entière, dont il est la représentation en racourci. Aussi bien ne faut-il pas y songer.

La cohésion ne peut s'établir là entre les éléments épars qu'en les associants d'abord par petits groupes homogènes, se taillant chacun sa besogne, et recrutant autour d'eux, pour leur compte, de nouveaux membres, sauf à ceux qui se trouveront agir dans le même sens à s'entendre plus tard pour agir de concert.

C'est ainsi qu'a procédé un des premiers et des plus actifs adhérents de la Ligue, M. Vauchez, qui a le n° 8 sur la liste genérale. Le groupe, dont il a entamé de son chef l'organisation, dont M. Flammarion, le savant et populaire astronome, a accepté la présidence, compte déjà 117 mem-qui ont souscrit entre eux tous pour une somme annuelle de 449 fr. 50. L'œuvre choisie par eux est la propagande du mouvement d'instruction en province, et, pour première tentative, offre a été faite au maire d'une commune du Jura d'un concours pécuniaire ponr aider à l'établissement d'une bibliothèque et d'un cours d'adultes, et faire admettre gratuitement les enfants pauvres à l'école : je ne veux pas nommer la commune, parce que le maire n'a pas répondu. C'est un échec qui se renouvellera plus d'une fois, j'en avertis d'avance ceux qui se donneront une tâche du même genre; mais des hommes sincèrement dévoués ne se découragent pas pour si peu, et

les résultats qu'on finit toujours par obtenir dédommagent suffisamment des démarches qui ont échoué. Il y a beaucoup de bien à faire en s'engageant dans cette voie-là. S'il convenait à une partie des adhérents de Paris de se joindre à ce groupe qui est en instance pour arriver à l'existence légale, son siège provisoire est chez M. Delanne, 319, rue Saint-Denis.

M. Jean Petit, l'un des trois par qui a commencé la Ligue, lequel était parvenu, l'hiver dernier, à créer dans son village d'Aubouix (Creuse) une bibliothèque de 180 volumes, a entamé aux Ternes (1) cette année, pendant sa saison de travail, comme tailleur de pierres, la formation d'un groupe tel qu'il devrait s'en établir sur tous les points de Paris.

Avec six camarades, il a réuni 49 francs qui ont servi à acheter les livres d'une bibliothèque commune, point de départ d'une de ces sociétés ouvrières d'instruction dont l'Allemagne est couverte à l'heure qu'il est. — Je rappellerai à ce sujet aux adhérents de la Ligue, qui ont été recrutés dans les ateliers de Paris, l'existence du registre que je leur signalais dans le 3e bulletin, et sur lequel deux colonnes sont ouvertes, l'une pour ceux qui veulent s'instruire, l'autre pour ceux qui s'offrent à enseigner : il a été déposé à la *Librairie des Sciences sociales*, 13 rue, des St-Pères. On aurait bientôt fondé dans Paris, des sociétés ouvrières d'instruction en mettant ce registre en activité de service.

---

(1) 52, boulevard Gouvion St-Cyr.

M. Léon Walras (nº 206) est entré d'une façon tout-à-fait sérieuse dans cette voie féconde où l'Allemagne nous a si largement dévancés. Il a fondé, de concert avec Emile Lebreton, Hochu et quelques autres travailleurs, le *Cercle des associations coopératives de Paris*, qui a déjà tenu une première réunion générale, qui a ses statuts, son local tout prêt, et qui n'attend plus pour entrer en exercice qu'une autorisation dont il n'a aucun sujet de douter. Il y aura là un centre tout indiqué. On peut se renseigner auprès de M. Léon Walras, à la *Caisse d'escompte des associations populaires*, 141, rue St-Martin (1).

Enfin mon ami Charles Sauvestre, le champion de tous les jours de la cause de l'instruction populaire, m'annonçait ces jours-ci son intention de convier les adhérents parisiens de la Ligue à fonder avec lui une société d'appui pour l'enseignement laïque dans le département de la Seine. C'est là une œuvre utile entre toutes, à laquelle peuvent venir se rallier d'eux-mêmes tous les ligueurs qui en reconnaîtront l'importance, et qui en ralliera bien d'autres, le premier noyau une fois formé.

On le voit, les moyens ne manquent pas d'uti-

---

(1) Les nºs du *Travail* du 30 septembre et du 31 octobre (librairie des auteurs et compositeurs, 10 rue de la Bourse) contiennent deux articles excellents sur les Cercles populaires, de Victor Somer, qui les proclame à juste titre « les plus puissants leviers du progrès intellectuel et moral » dans les classes laborieuses. Nous y renvoyons ceux des lecteurs de ce rapport que la question peut intéresser.

liser les bonnes volontés qui se sont produites ; mais il faut pour cela que les hommes d'initiative ne craignent pas de se produire à leur tour, et qu'ils provoquent résolument autour d'eux les premiers groupements, sans s'inquiéter du nombre, ni des ressources au début. M. Léon Walras, avec ses amis, ou bien, qui sait ? M. Jean Petit et ses six compagnons, avec leurs 49 francs de livres, ont jeté peut-être, à Paris, les bases d'une société appelée à rivaliser un jour avec cette grande société ouvrière de Berlin, qui s'était déjà, il y a plusieurs années, coustruit un bâtiment de près de 300.000 francs, où les premiers professeurs de l'Université viennent enseigner devant des auditoires de 1500 personnes. Si ce n'est pas ces groupes-là, il y en aura d'autres. Paris vaut bien Berlin, jusqu'à présent du moins.

Au surplus, l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir en ce moment, ce n'est pas seulement d'organiser en société ceux qui ont donné leurs noms à la Ligue, c'est encore, et surtout, de lui rallier les sociétés d'instruction, déjà tout organisées, qui s'étaient formées avant elle, comme aussi celles qui se forment spontanément, tous les jours, dans le même but.

Il se fait dans le pays depuis quelques années un mouvement d'instruction populaire que les indifférents seuls peuvent méconnaître, parce qu'ils ne s'en occupent pas, et que nul ne saurait comprimer, dans l'état actuel des choses, soutenu officiellement qu'il est par le vaillant ministre qui vient de faire appel lui-même à la

libre initiative des citoyens pour réaliser deux progrès de premeir ordre, l'établissement des bibliothèques publiques dans nos villages, et de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans nos villes. Il importe que tous ceux qui sont entrés de leur personne dans ce mouvement, quelle que soit leur manière de voir sur le reste, se donnent la main d'un bout du pays à l'autre ; qu'ils puissent prendre des rendez-vous pour se voir, ce qui est toujours bon, et se communiquer mutuellement ce qu'ils ont fait, ce qu'ils veulent faire; qu'ils soient mis en relations constantes et réciproques par un organe à eux, exclusivement consacré à la question qui les rénnit, et ne sachant rien de celles qui les séparent. C'est ainsi seulement que la guerre à l'ignorance prendra un caractère véritablement national, et qu'elle finira par enrôler sous ses drapeaux toutes les énergies honnêtes et convaincues, dont beaucoup se croient impuissantes parce qu'elles se sentent isolées. Elles s'étonneront de se trouver si nombreuses quand elles se verront réunies.

Là est le but capital de la Ligue, sa raison d'être, son utilité palpable. Ceux qui l'auront compris les premiers le feront comprendre ensuite aux autres.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent de démarches sérieuses à faire auprès de sociétés constituées pour les faire entrer dans la Ligue qui n'a pas encore d'existence légale. Quelques-unes cependant ont devancé l'appel et se sont présentées d'elles-mêmes.

Ce sont :

La *Société pour la propagation des connaissances utiles*, à Moulins (Allier) n° 1047.

La *Société de la Bibliothèque populaire de la vallée d'Aure* (Basses-Pyrénées) n° 1113.

La *Société de la Bibliothèque populaire de Roanne* (Loire) n° 2114.

Le *Cercle des Amis de l'instruction* à Mazamet (Tarn) n° 4076.

La *Société des Amis de l'instruction primaire* à Meillonnas (Ain) n° 4164.

Beaucoup d'autres, dont l'adhésion collective suivra sans aucun doute l'approbation donnée à nos statuts, sont représentées déjà sur nos listes.

L'*Association philomathique de Bayonne* par son secrétaire, M. le Dr Delvaille, n° 31.

La *Société philomathique de Bordeaux*, par le directeur de ses cours d'adultes, M. Schrader, n° 52.

La *Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin*, par son président, M. Jean Dollfus, n° 109, et une partie de son Comité.

La *Société des Bibliothèques communales de l'arrondissement de Montbéliard*, par son président, M. Bouthenot-Peugeot, n° 121.

La *Société des Bibliothèques populaires et communales de la Somme*, par son secrétaire, M. Frédéric Petit, n° 163, et son vice-président, M. Auguste Decaieu, n° 4123.

L'*Association des Amis de l'instruction*, à Montreuil-sur-mer, par son président, M. Victor Jeanvrot, n° 213.

La *Société d'instruction primaire du Rhône*, par son président, M. Humbert Valois, n° 511.

La *Société des Bibliothéques de la Drôme*, par son secrétaire, M. Coueslant, n° 638.

La *Société de la Bibliothèque et des Cours populaires de Nîmes*, par ses principaux membres, n°s 904 à 919.

La *Société de la Bibliothèque populaire de Toulon*, par son secrétaire, M. Margollé, adjoint au maire de la ville, n° 1288.

L'*Association Nantaise pour la propagation de l'enseignement professionnel*, par son président, M. Leloup, n° 1354.

La *Société de la Bibliothèque populaire de Lunéville* (Meurthe), par son secrétaire, M. le Dr Tony-Saucerotte, n° 1406.

La *Société des Bibliothèques scolaires et communales de la Lozère*, par son vice-président, M. Théophile Roussel, n° 2996.

La *Société de la Bibliothèque populaire de Jallieu* (Isère), par son secrétaire, M. Perrégaux, n° 2999.

La *Société des Bibliothéques populaires de la Charente*. par son président, M. Bonniot, n° 4077.

La *Société des Bibliothèques communales de l'Aisne*, par son secrétaire, M. Baillet, n° 4134.

La *Société d'Instruction mutuelle du Havre*, par son président, M. Rispal, n° 4159, et son bibliothécaire, M. Pain, n° 4260.

M. Auguste Perdonnet, le président de la célèbre *Association polytechnique* de Paris, l'homme de bien dont les amis de l'instruction populaire ne peuvent prononcer le nom qu'avec

douleur et respect, m'avait envoyé son adhésion à la Ligue, et son nom est inscrit au n° 1407 de la liste. C'est un sûr garant de l'entrée dans la Ligue de la Société qu'il avait fondée et qu'il dirigeait depuis tant d'années.

La Société coopérative l'*Universelle*, à Valence (Drôme), a fourni à notre deuxième bulletin toute une liste d'adhésions, où elle figure elle-même avec son directeur, M. Frandon, ses administrateurs, MM. Moulin, Emblard et Vasseur, et ses magasins coopératifs. On peut la considérer aussi, malgré son titre spécial, comme une Société d'instruction, puisqu'elle établit dans tous ses magasins des Bibliothèques à l'usage des consommateurs. C'est ce que vient de faire également à Saint-Etienne la *Ruche du Midi*, une autre Société de consommation, dont le gérant, M. Reynard, esf inscrit au n° 3241, et il y a là tonte une catégorie de Sociétés qui arriveront forcément, par la pente naturelle des choses, à devenir des Sociétés d'instruction aussi bien que de coopération, et comme telles à prendre rang dans la grande Ligue nationale.

Deux Sociétés de Crédit mutuel de Paris, n°s 1877 et 1878, ont si bien reconnu le rapport intime qui relie les deux mouvements l'un à l'autre, qu'elles ont affecté, lors de la dernière répartition, une partie des bénéfices réalisés à la propagande de la Ligue. De là à en consacrer quelque chose aux intérêts de l'instruction de leurs membres, il n'y a qu'un pas à faire, et ce pas, on le fera très-certainement, et là, et ailleurs.

La Société de Secours mutuels de Meillonnas,

figure sur notre liste à côté de cette *Société des amis de l'instruction primaire*, citée tout à l'heure, laquelle est sortie de son sein. Au fur et à mesure que les Sociétés de Secours mutuels comprendront que l'ignorance est aussi une maladie, elles la feront entrer en ligne de compte dans leurs prévisions d'assistance sociale, et deviendront, par le fait, des Sociétés d'instruction, ou bien elles en engendreront, comme à Meillonas, ce qui revient au même.

Et pour clore cette énumération de tous les groupes parmi lesquels la Ligue est appelée à recruter ses éléments, la *Fanfare des Aciéries d'Unieux* (Loire), n° 4124, m'a envoyé son adhésion au nom de ses deux commissions, de Musique et de *Bibliothèque*. Quand on est arrivé à se grouper pour apprendre la musique, le désir du reste est facile à venir, et facile aussi à satisfaire.

Le champ de récolte de la Ligue est certes assez vaste. Je ne la vois pas menacée d'un travail de poursuite dans le vide, comme on a voulu nous en faire peur. Mais le travail sera long, il faut s'y attendre; des années se passeront encore avant qu'elle ait atteint les proportions qu'on est en droit d'espérer pour elle. Les vrais citoyens, les seuls sur lesquels elle puisse compter, ceux qui ne travaillent pas pour eux-mêmes, mais pour leur pays, ceux qui remplissent un devoir de conscience, sans aspirer à la satisfaction personnelle d'un résultat immédiat, ceux-là, bien loin de s'en décourager, y verront un motif de multiplier des efforts qui ont un

avenir devant eux. Qu'est-ce que des années dans la vie d'un peuple ?

Tout d'abord, c'est aux membres inscrits à faire honneur à leur signature, en avisant aux moyens de passer de l'intention à l'acte. On ne devient centre d'attraction qu'à la condition de se condenser, et si nombreux que soient, à l'heure qu'il est, les signataires du projet d'établissement de notre Ligue, elle restera à l'état de nébuleuse tant qu'ils ne se seront pas groupés, et qu'ils ne l'auront pas affirmée par des faits.

Une affirmation, je dois le dire, bien inattendue lui est venue déjà, à la suite de la grande Exposition de Paris. Le vice-roi d'Egypte, jaloux de faire connaître son pays à la France autrement que par une exhibition de quelques mois, a fait don à la Ligue, pour être distribués à nos Bibliothèques populaires, de 500 exemplaires de l'*Egypte à l'Exposition universelle*, un magnifique volume dans lequel, à propos des trois constructions si fidèlement pittoresques, où affluait constamment la foule des visiteurs du Champ-de-Mars, M. Charles Edmond, le commissaire général de l'Exposition égyptienne, à tracé avec autant de science que de talent, une triple esquisse de l'Egypte des Pharaons, des Khalifes et du temps actuel. 300 exemplaires restent encore à distribuer. J'invite les commissions de Bibliothèques populaires, qui n'ont pas reçu l'ouvrage, à s'adresser à moi pour se le faire délivrer.

Ceci me rapplle un engagement dont j'ai à m'acquitter envers un des signataires de nos listes

d'adhésion. M. Larcher de Coupigny, ancien adjoint de Dieppe, inscrit au 3e bulletin, sous le n° 3671, a cru devoir revenir sur son adhésion, et m'a fait promettre de publier qu'il la retirait. Sa retraite laissait un n° vacant sur notre liste : il a été donné à Nubar-Pacha, président du conseil des ministres du vice-roi d'Egypte.

L'Egypte n'est pas le seul pays où l'on ait pris notre Ligue au sérieux.

Il m'est arrivé de Sicile une brochure, *la Lega del l'insegnamento*, où l'un de nos adhérents, le Dr Alfonso Giordano (n° 549), fait appel à ses concitoyens, et leur propose notre exemple à imiter, comme nous avons imité celui de nos voisins de la Belgique.

La Ligue de l'Enseignement se fonde d'elle-même, à vrai dire, en Italie. Le rapport adressé le 31 mars 1867, au Comice agricole de Voghera, en Toscane, porte à 74 le nombre des Bibliothèques populaires soutenues par le Comice dans le premier trimestre de cette année. Des Sociétés de Bibliothèques, dans le genre des nôtres, viennent de s'organiser pour le Milanais et la Vénétie. Une grande association qui s'est formée pour créer des salles d'asile dans les campagnes, embrasse tout le royaume et a des membres dans toutes les classes de la société, à commencer par la famille royale et son entourage. Un lien de confédération ne tardera pas, j'en ai reçu l'assurance, à s'établir entre tous les propagateurs du mouvement, parmi lesquels la Ligue française compte deux adhérents, le Dr Antonio Bruni (n° 2406), président de la Société de la

Bibliothèque de Prato, la première en date des bibliothèques populaires d'Italie, et le professeur Lnigi Luzzati, un de ceux à qui reviendra la meilleure part dans le travail de régénération sociale, qui s'entame de l'autre côté des Alpes.

Notre entreprise a eu aussi son écho en Allemagne. L'adhésion de M. Edouard Pfeiffer (n° 220), le président de l'*Union des Sociétés ouvrières d'instruction du Wurtemberg*, et la lettre, citée dans le 3e bulletin, de M. Lette, le président du *Comité central pour le bien des classes ouvrières en Prusse*, prouvent que le sentiment de la solidarité des peuples dans le progrès y est moins absent qu'on ne l'a dit chez nous.

La Ligue Belge enfin, notre aînée, n'a pas cessé, depuis le commencement, de suivre d'un œil attentif les progrès de l'œuvre que nous essayons. Il en est fait mention dans tous ses bulletins de cette année ; son bureau tout entier s'y est rallié (2e bulletin) ; grâce à l'aide de ses membres, les journaux de Bruxelles, de Liége, de Bruges, d'Anvers, de bien d'autres villes encore, en ont entretenu leurs lecteurs à plusieurs reprises.

Du reste, si en un an la Ligue Belge a presque doublé le nombre de ses membres, si ses cercles se sont multipliés et déploient une activité toujours croissante, l'heureuse concurrence, qui se prépare ici pour elle, y a peut-être aidé. « Vous m'avez éperonné, » m'écrivait le 6 mars dernier, M. Charles Buls, le secrétaire et — je le tiens de ses collègues eux-mêmes, — le grand travailleur de la Ligue Belge. J'espère bien qu'il

y aura aussi un éperon pour nous de ce côté là.

Voici donc notre Ligue annoncée, reconnue, acclamée dans les autres pays ! Nous ne pouvons plus la laisser avorter sans un affront pour nous. Après avoir donné si clairement à entendre, par une telle affluence de signatures, qne nous voulions faire cette chose là, nous sommes engagés d'honneur à la faire.

Un ami de Bruges, M. Ernest Discailles, m'a écrit, lecture faite de notre troisième bulletin ;

Qui affirmait que la France est morte, est bien morte à l'enthousiasme, aux grandes pensées, aux idées de solidarité et de dévouement ? Votre Ligue vient lui donner un éclatant démenti.

Le démenti ne me paraît pas encore d'un état suffisant, voyant l'affaire de plus près, et il y en a d'autres, Dieu merci ! Il faut convenir pourtant que ce concours offert spontanément par tant de citoyens, que cette manifestation d'un besoin public, se produisant à ciel ouvert, sans autorisation préalable et sans l'ombre d'une entrave, depuis un an passé qu'elle a été provoquée, ont de quoi donner à réfléchir aux étrangers qui ne se font pas une idée parfaitement juste de l'éclat réel des choses dans notre pays, et qui nous croient trop facilement sur parole quand ils nous voient le vilipender devant eux, avec un luxe d'abnégation qui leur parait concluant, parce qu'aucun d'eux ne s'y laisserait aller, s'il s'agissait du sien. Ils ne sont pas esclaves à ce point des impulsions de l'idée ! Autant les querelles de

supériorités nationales sont misérables, autant est légitime et sacré le sentiment d'honneur et de dignité personnelle qui fait qu'on ne veut pas déchoir, aux yeux d'autrui, dans la personne de son pays. C'est à ce sentiment là que je fais appel auprès de ceux qui ont donné leur signature à la Ligue. Ils ne voudront pas faire dire, avec la preuve du fait, ce que j'ai entendu hasarder quand j'en ai parlé pour la première fois à l'étranger, qu'elle n'était pas possible en France.

Je m'étais décidé, le 1er novembre, en raison surtout des circonstances du moment, à ajourner l'assemblée annoncée pour le 15, et j'avais envoyé à tous mes correspondants le projet de statuts qui devait y être discuté, quand j'ai reçu l'autorisation ministérielle qui m'est arrivée le 7. Elle devenait sans utilité présente, une fois le projet de statuts soumis partout à la discussion locale : j'ai demandé la permission d'en user plus tard.

Déjà plusieurs groupes m'ont fait savoir qu'ils acceptaient sans réserves ces statuts qui ne sont autre chose que la formule en articles de l'idée de la Ligue, telle qu'elle a été posée dès le principe. Quelques acceptations individuelle me sont égalcment parvenues. Pour régulariser le mode d'adhésion aux statuts, et me permettre de les présenter à l'approbation officielle, avec pièces à l'appui, je joins à ce rapport une feuille spéciale que je prie les adhérents de me renvoyer avec leurs noms, adresses et qualités, et les rectifications qui leur paraîtraient désirables.

Il est important qu'ils se réunissent pour en conférer ensemble dans toutes les localités où ont circulé les listes publiées dans nos bulletins. Les autorisations qui pourraient être nécessaires, ne me paraissent pas susceptibles d'être refusées, après celle donnée par M. le Ministre de l'Intérieur à l'assemblée générale, qui devait être convoquée à Paris. Je serais très reconnaissant à ceux qui présideront ces réunions, s'ils veulent bien me donner connaissance du résultat des délibérations.

Il y aura là une occasion toute naturelle d'essayer d'organiser les groupes qni ne le sont pas encore, comme aussi de présenter les nouvelles listes à ceux qui ont déclaré vouloir attendre, pour se rallier à la Ligue, qu'elle se formulât nettement. Je ne suppose pas qu'il puisse rester d'incertitudes dans l'esprit de ceux qui liront les statuts projetés.

Liberté pleine et entière du groupe dans la Ligue, et de l'individu dans le groupe.

Neutralité complète, loyalement acceptée, pour tout ce qui prête le flanc à la polémique :

Cela est clair, et l'on s'ait ce que l'on signe, en le signant.

Voici l'état récapitulatif des situations publiées successivement dans les quatre bulletins. On pourra se rendre compte, en le parcourant d'un coup d'œil, de l'emploi des sommes qui m'ont été envoyées pour faire la propagande de la Ligue.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

AU 1er NOVEMBRE 1867

Recettes

Au 15 décembre. . . .	1.612 30
Au 15 février	5.071 90
Au 15 mai.	3.909 30
Au 1er novembre. . . .	1.768 55
	12.362 05

Dépenses

1er *Bulletin* (1)	B	15.200 ex.	1.150 »	31.380	1.944 70	
	B	10.750	529 »			
	C	5.430	265 70			
2e *Bulletin.*	C	10.500 ex.	1.102 90	15.500	1.391 90	
	C	5.000	289 »			
3e *Bulletin.*	D	10.000 ex.	1.260 »	10.000	1.260 »	
Circulaire.	C	16.000 ex.	170 »	20.000	206 »	
	D	4.000	36 »			
Listes d'adhésion.	A	500 ex.	28 »	1.500	84 »	
	B	500	28 »			
	D	500	28 »			
Feuilles de mise au net	A	1.000 ex.	40 »	1.600	68 »	
	D	600	28 »			
Têtes de let.	D	1.500 ex.	23 »	1.500	23 »	
Ecritures.	D				100 »	
Timbres-poste.	B		710 »		1.801 »	
	B		396 »			
	C		390 »			
	D		305 »			
Piard : bandes et affr.	B		206 05		1.004 60	
	C		389 55			
	D		409 »			
				A reporter	7.883 20	

(1) Somme inscrite au 1er Bulletin A ; au 2e B ; au 3e C ; au 4e D.

				Report	7883 20
Affranchis-	B		53 05		
sem. payés	C		65 15		250 25
à la poste	D		132 05		
Ports payés	B		71 40		
au chemin	C		71 51		
de fer	D		29 »		190 75
	D		18 85		
Frais de re-	A		2 »		
couvrement	B		» 85		7 35
	D		4 »		
	D		» 50		
Frais div.	C				54 05
Ports de	A	275 à 20 c.	55 »		
lettres.	B	440 —	88 »	1.597	319 40
	C	527 —	105 40		
	D	355 —	71 »		
Ports de	A	178 à 8 c.	14 25		
listes.	B	279 à 7 c.	19 55	911	65 60
	C	367 à 7 c.	25 70		
	D	87 à 7 c.	6 10		

Total des dépenses. . .	8.770 60
Compte au 1er novembre à la Mutualité de Colmar.	2.160 95
Compte à la Caisse d'escompte des Associations populaires.	547 95
Compte au Crédit au Travail.	184 10
Entre les mains des collecteurs. . . .	356 »
En caisse au 1er novembre.	342 45
Total égal. . .	12.362 05

Le chiffre des recettes est donné par les listes mêmes publiées dans les bulletins, sur lesquelles chaque adhérent pourra retrouver ce qu'il a versé.

Les pièces justificatives des dépenses inscrites

et des comptes de dépôts annoncés seront présentées à la vérification, lors de la première assemblée générale de la Ligue. Elles ont été soumises provisoirement à ceux des membres du Cercle de Metz, qni se sont présentés pour les vérifier, à l'issue de la séance générale du Cercle, le 10 novembre, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Voici leur déclaration :

Les soussignés, membres du CERCLE MESSIN *de la Ligue de l'Enseignement, certifient avoir examiné les pièces à l'aide desquelles M. J. Macé peut établir l'emploi des sommes qui lui ont été versées pour favoriser l'établissement de la Ligue de l'Enseignement, et avoir trouvé sa comptabilité en régle.*

Metz, 10 novembre 1867.

REVEL, directeur de la Casserie, Ars-sur-Moselle.
LALIRE, capitaine d'artillcrie.
C. HESSE, entrepreneur de travaux.
ED. MAYER, rédacteur de *l'Indépendant de la Moselle.*
J. PERRET, professeur au Lycée.
P. FARJON, capitaine du génie.
E. VACCA, professeur au Lycée.
A. DEMOGET, architecte.
A. VENDEL, propriétaire.
WINSBACH, docteur en médecine.

Beblenheim, 15 novembre 1867.

JEAN MACE.

La brochure formée parce rapport se terminait par une lettre adressée de Lyon à la *Coopération* du 1er décembre et relatant l'ouverture à Lyon, le 10 novembre, du Cerclc des travailleurs du quartier des Brotteaux, et par la note suivante :

Il a été question de la Ligue française jusqu'au delà de l'Atlantique. J'apprends à l'instant par un de ses membres, Miss Marq. L. Booth (nº 2869). *que les journaux américains ont applaudi à notre tentative, et, à dire vrai, ils doivent trouver là bas que nous avons bien raison de penser qu'on n'en sait pas assez chez nous.*

IV

MARCHE DE L'ŒUVRE

de 1868 à 1870

BULLETIN

DU

MOUVEMENT D'ENSEIGNEMENT

PAR L'INITIATIVE PRIVÉE

Le projet d'établissement d'une Ligue de l'Enseignement en France a rencontré dès à présent assez d'adhésions individuelles, sur tous les points du pays et dans toutes les classes de la société, pour qu'il ne soit plus nécessaire de continuer la propagande de l'idée pure et simple.

La Ligue est entrée maintenant dans une seconde phase de préparation, celle de l'organisation des Cercles locaux et du ralliement des Sociétés d'instruction déjà existantes. C'est le bulletin de cette seconde phase dont je me décide à entreprendre la publication.

Elle revenait de droit à l'agence centrale qui

devait être nommée dans l'assemblée générale des représentants de groupes, l'autorisation obtenue pour la constitution définitive de la Ligue. Je n'avais pas tenu suffisamment compte des difficultés et des lenteurs, en fixant à si courte échéance cet essai de constitution.

Ce n'est pas encore le moment de chercher à former le faisceau : ses éléments ne sont pas prêts. Il n'y a pas encore assez de groupes organisés, ils ne le sont pas encore assez fortement pour être en mesure de faire les frais d'une agence centrale. Demander une autorisation, qu'on n'est pas en mesure d'utiliser, ne me paraît pas opportun. J'ai fait jusqu'à présent le service de cette agence; je prends sur moi de continuer à le faire. Comme elle n'aura de direction à donner, ni de largesses à distribuer à personne, c'est une prolongation de pouvoirs, que je ne crois pas compromettante. Elle sera confirmée, je l'espère, par ceux dont la confiance me les avait donnés.

Le nouveau bulletin sera sous un autre titre, et dans une forme différente, la continuation du premier. J'y rendrai, comme par le passé, mes comptes des fonds versés entre mes mains pour la propagande générale du mouvement d'instruction dans le pays. J'y donnerai connaissance, au fur et à mesure, des groupes qui arriveront à se constituer et des progrès de ceux qui le sont déjà. J'y signalerai les œuvres nouvelles qui se produiront, et tous les actes d'initiative privée qui parviendront à ma connaissance. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, fidèle à la devise de la

Ligue, je m'abstiendrai, de parti pris, de toute polémique. Mettre en lumière ce qui est digne d'éloge et laisser à d'autres le soin de s'attaquer à ce que l'on croit mériter le blâme, ce n'est, j'en conviens, qu'une moitié de la tâche. C'est la meilleure, et l'on me permettra de sacrifier l'autre pour sauvegarder celle-là.

Les fonds qui me restent seraient trop vite épuisés si je voulais servir d'office le nouveau bulletin aux 5300 adresses qui figurent à l'heure qu'il est sur les listes de la Ligue. Le service s'en fera par abonnement de 5 francs pour 25 feuillets in-8°, qui paraîtront successivement, à partir du mois de mai, par livraisons d'une ou plusieurs feuilles, selon l'abondance des matières.

Les abonnements seront versés à la caisse de propagande générale, qui soldera les frais de publication et d'envoi. Ceux qui voudront s'inscrire pour plusieurs abonnements, me feront savoir à quelles adresses il faudra les servir, s'ils ne préfèrent les affecter aux envois de propagande.

La liste des personnes qui se chargeront de recueillir les abonnements sera publiée dans le bulletin.

On peut me les adresser dès à présent à Beblenheim (Haut-Hhin).

20 mars 1868.

PROGRAMME DU BULLETIN

Continuer en le régularisant, le mouvement d'agitation pacifique en faveur de l'instruction populaire, dont le signal a été donné il y a aujourd'hui juste dix-huit mois ;

Créer un point de ralliement moral à tous les hommes qui veulent servir de leur personne dans la campagne ouverte contre l'ignorance publique ;

Constituer, par voie commerciale d'abonnement à une opération de librairie, un fonds de propagande générale en faveur de l'œuvre de la Ligue de l'enseignement :

Tel est le but de la présente publication.

La circulaire envoyée le 20 mars dernier aux adgérents de la Ligue donnait en quelques lignes le programme du futur Bulletin du mouvement d'enseignement par l'initiative privée. Il suffira de les reproduire ici :

Le nouveau bulletin sera, sous un autre titre et dans une forme différente, la continuation du premier. J'y rendrai, comme par le passé, mes comptes des fonds versés entre mes mains pour la propagande générale du mouvement d'instruction dans le pays. J'y donnerai connaissance, au fur ct à mesure, des groupes qui arriveront à se constituer et des progrès de ceux qui le sont déjà. J'y signalerai les œuvres nouvelles qui se produiront et tous les actes d'initiative privée qui parviendront à ma connaissance. Je n'ai pas besoin

d'ajouter que, fidèle à la devise de la Ligue, je m'abstiendrai, de parti pris, de toute polémique. Mettre en lumière ce qui est digne d'éloge et laisser à d'autres le soin de s'attaquer à ce que l'on croit mériter le blâme, ce n'est, j'en conviens, qu'une moitié de la tâche. C'est la meilleure, et l'on permettra de sacrifier l'autre pour sauvegarder celle-là.

A cela je ne vois rien d'utile à ajouter pour le moment. Ce n'est pas un attrait de curiosité littéraire qui fera la fortune de ce bulletin, s'il fait fortune ; c'est l'intérêt qui doit s'attacher aux efforts tentés en ce moment de toutes parts pour relever le niveau intellectuel de notre peuple. Il n'est pas jusqu'aux listes de noms et aux colonnes de chiffres dont ses pages seront parfois couvertes, qui n'aient droit, à ce titre, à intéresser les citoyens sérieux.

Ces noms sont une protestation vivante contre ces énervantes la mentation de décadence morale dont on devrait cesser de poursuivre un pays qui se réveille.

Ces chiffres, c'est le budget privé de l'instruction publique, un budget qui grandira vite quand on en aura pris l'habitude, et qui fera forcément grandir l'autre avec lui.

Avec cela et les exemples de dévouement individuel pour lesquels la place manquera toujours, notre pacifique bulletin aura bien, je pense, encore assez d'intérêt. Une publication peut se passer des ressources de la lutte, qui vise à devenir un jour un document pour l'histoire du pays.

Beblenheim, 15 mai 1868.

PROGRAMME DE LA LIGUE (1)

Les soussignés, désireux de contribuer personnellement au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique.

Telle est la formule qui a été présentée à la signature de tous les adhérents appelés actuellement à organiser entre eux, dans chaque localité, le premier noyau des cercles de la Ligue.

Il demeurait et il demeure entendu que c'est là le programme général, dont l'adoption universelle doit constitutuer l'unité morale des cercles, indépendants chacun dans le choix de leur mode d'organisation et de leurs moyens d'action, soumis tous à la loi commune, librement consentie d'avance par chacun de leurs membres.

Cette question-là, une question de vie ou de mort pour la Ligue, doit être posée avant toute chose, parce qu'elle a été, au sein de quelques groupes en voie de formation, l'objet de discus-

(1) Bulletin n°. 1, 15 mai 1868.

sions que je qualifierais d'oiseuses si, d'autre part, elles ne couraient risque de devenir compromettantes.

Un appel a été fait à tous ceux qui, sans abdiquer, bien entendu, leurs opinions personnelles, consentiraient à les oublier mutuellement pour travailler de concert, en évitant de se blesser les uns les autres, à une œuvre de salut public sur l'urgence de laquelle ils se trouvent tous d'accord. Ce concert désintéressé d'hommes apparte nant, pouvant du moins appartenir à toutes les opinions, et se donnant loyalement la main pour répandre autour d'eux ce qui est au-dessus de toute controverse dans le trésor des connaissances humaines, à commencer par ces sciences premières, inconnues encore à un si grand nombre de nos concitoyens, la lecture et l'écriture, ce concert désintéressé est-il possible ?

Cette abnégation est-elle patriotique ?

Ce programme est-il exécutable, et le résultat si on l'exécute, sera-t-il utile ?

On peut discuter ces choses-là hors de la Ligue et contre la Ligue. Entre ligueurs il n'y a pas là-dessus de discussion possible : on ne l'est devenu qu'en affirmant cela utile, pratique et patriotique, puisqu'on s'engageait à le faire.

Le projet de statuts généraux qui a été proposé à l'acceptation des signataires de la formule produite plus haut, énonçait formellement à l'article 3 cette loi d'abstention de toute polémique. Il a été discuté au sein d'un groupe de jeunes gens dont j'ai pu apprécier moi-même, dans un de mes voyages, le dévouement chaleu-

reux à la cause de l'instruction populaire, mais qui peut-être ne s'étaient pas rendus suffisamment compte du terrain sur lequel on les avait appelés.

Je lis ceci dans le procès-verbal de la discussion qu'ils ont bien voulu m'envoyer :

M. Charpentier dit que l'article 3 attente à la liberté des groupes et ne leur laisse pas l'indépendance dont ils ont besoin pour agir. Au nom de la liberté des cercles, il demande que l'article 3 soit rayé des statuts (1).

Si l'on pouvait être libre, quand on s'est rangé sous un drapeau, d'en changer la couleur dans chaque compagnie, il n'y aurait plus d'armée possible. Quand il s'agit surtout d'une armée aussi peu commandée que la nôtre, d'une armée de corps francs, échappant par la force même des choses à toute enrégimentation, qui n'ont pour se reconnaître qu'un mot d'ordre, accepté d'un commun accord dès l'entrée en campagne : Pas de polémique! peut-on vraiment, au nom de la liberté, demander la suppression de ce mot d'ordre, le seul trait d'union entre tous les détachements éparpillés? Si nos mœurs et nos lois se prêtaient à la liberté absolue d'association, se croirait-on libre, dans une ligue répu-

(1) Pendant l'impression de ce *Bulletin*, j'ai reçu une réponse à mes observations sur cette discussion :

Après la lecture de votre lettre, m'écrit M. Charpentier, nous avons passé à l'ordre du jour en ce qui concerne l'article 3, M. Dupanloup et ses collègues ayant suffisamment répondu aux objections que beaucoup d'entre nous auraient pu avoir encore dans l'esprit, bien que votre lettre ait été suffisamment explicite.

blicaine, de crier : « Vive le roi ! », dans une ligue royaliste de crier : « Vive la république ! » Il saute aux yeux que ce n'est plus là de la liberté, si ce n'est la liberté de changer de camp. De même dans une ligue d'enseignement sans polémique, on ne peut évidemment réclamer le droit de polémique, sans se retirer de l'association dans laquelle on était entré.

Je ne saurais trop insister sur ce point, qui est capital. L'oubli de toute considération étrangère au grand intérêt public qu'il s'agit de servir, l'alliance franche et loyale sur ce terrain-là d'hommes de toutes les opinions, j'entends de ceux qui l'accepteront, c'est là le principe même et la raison d'être de notre ligue. Là est sa force et son avenir.

Dois-je ajouter que c'est sa condition actuelle d'existence ?

A quoi bon ?

Nous serions sous le régime des Etats-Unis d'Amérique si le régime des Etats-Unis était possible avec un peuple ignorant, nous aurions tous le droit sans limites de faire de l'enseignement en prêchant, chacun à notre guise, nos doctrines personnelles. que ce serait encore le meilleur moyen d'en faire, le plus efficace et le plus patriotique, en présence des résistances à vaincre dans notre société même, toute forme de gouvernement mise à part, de proclamer la trêve des doctrines entre ceux qui savent, afin qu'ils puisse unir leurs forces et travailler de concert au profit de ceux qui ne savent pas — je veux bien oublier la loi de solidarité qui fait

ici du dévouement un acte intéressé. — Tant qu'il y aura en France une population d'hommes ne sachant ni lire ni écrire, on pourra se rassembler de confiance des quatre coins de l'horizon intellectuel pour s'occuper d'eux. Il sera toujours temps de travailler chacun de son côté quand on parlera d'ouvrir des cours de philosophie dans nos villages.

Avec un pareil programme, dont l'exécution loyale doit être assurée par la présence simultanée au sein des groupes des éléments qui peuvent se combattre ailleurs, il n'est à craindre pour personne que la Ligue devienne la chose d'un parti politique quelconque, ni qu'on fasse une machine de guerre de ce qui a été imaginé pour être un instrument de travail.

Si de cette organisation multiple et complexe, qui est en train de se faire d'elle-même d'un bout du pays à l'autre, il pouvait jamais sortir un parti ce serait le parti des hommes qui, dans tous les camps, mettent le bien public et l'amélioration sociale au-dessus de leurs aspirations personnelles, le parti de l'apaisement des mépris et des haines, la Ligue de la Paix à l'intérieur. Ceux qui ont des objections à faire à la formation de ce parti-là feront bien de se mettre en travers du chemin de la Ligue de l'enseignement. Elle y contribuera sans aucun doute, si elle prend le développement que je la crois appelée à prendre.

Ceci pour l'abstention politique.

Une lettre que je viens de recevoir me dispensera de rien dire de mon chef sur l'abstention religieuse. Je cède la parole à un négociant de

Bordeaux, M. Marc Maurel, un de ceux qui travaillent à l'heure qu'il est avec le plus d'activité à l'organisation du Cercle bordelais de la Ligue. Voici ce qu'il m'écrivait à le 3 mai :

Je dois vous avouer, monsieur, que j'ai été péniblement impressionné par la lettre publiée récemment par un membre éminent de l'épiscopat français, et dans laquelle l'œuvre de la Ligne de l'enseignement est attaquée. J'en ai été péniblement affecté, dis-je, parce que je suis catholique croyant, et de ceux qui pensent que la religion et la liberté civile pensent que la religion et la liberté civile peuvent cheminer en paix dans le monde, en se respectant réciproquement.

Il est dit dans les statuts de la Ligue qu'on ne s'occupera jamais de politique ni de religion. J'ai trouvé cet article très-sage, car pour conserver et entretenir la paix sociale, il convient de donner rendez-vous aux hommes de bonne volonté sur un terrain neutre, pour poursuivre ensemble la réalisation d'une idée juste, acceptée par tout le monde. Or la nécessité de répandre l'instruction est généralement reconnue chez les peuples chrétiens, quelle que soit la foi religieuse de chacun. La Ligue de l'enseignement en France fera son chemin si elle sait conserver la neutralité promise; mais elle échouerait infailliblement si la direction centrale ou même certains groupes cherchaient à faire prévaloir certains systèmes philosophiques, religieux ou politiques.

J'invite les ardents, soit en religion, soit en irréligion — l'ardeur irréligieuse n'est, à mes yeux, qu'une forme de l'exaltation dans les questions d'ordre théologique — je les invite à méditer ces lignes, écrites au courant de la plume, sans perspective de publicité, par un homme qui se proclame catholique, qui fait ses preuves

de ligueur sérieux et convaincu. Nous oublions tous trop facilement, de part et d'autre, qu'il n'y a pas que nous et nos amis en France.

Quant à moi, puisqu'on a fait appel à la sagesse de la direction centrale, qui n'existe pas, dont je garde la place pour que personne ne la prenne, je m'en tiens à ce que j'écrivais (1) à la veille d'entamer le mouvement de la Ligue. Je le soumets à tout homme sincère, ayant foi dans la raison et la conscience humaines, et sûr d'avoir avec lui la vérité.

Prêcher l'ignorant, dans un sens ou dans un autre, n'avance à rien et ne l'avance pas. Il demeure ensuite à la merci des prédications contraires, et n'en sait guère plus long après qu'avant. Qu'il apprenne ce que savent ceux qui le prêchent, c'est tout autre chose ; il sera en état de se prêcher lui-même. Et ceux qui craindraient qu'il soit à lui-même un mauvais prédicateur peuvent se rassurer d'avance. L'instruction n'a pas deux manières d'agir sur ceux qui la possèdent. S'ils s'en trouvent bien pour leur compte, pourquoi ne rendrait-elle pas le même service aux autres ?

Toute la philosophie du mot d'ordre mis en circulation dans la Ligue est là. Les amis sérieux de l'instruction la comprendront sans peine.

(1) Annuaire de l'Association pour 1867.

LA LIGUE DEVANT CÉSAR (1)

Il a été dit que la présente publication se passerait des ressources de la lutte, et c'est un article de son programme que je suis bien décidé à maintenir. Toutefois, je n'ai pas entendu m'interdire le droit de rectification au besoin. Rectifier, ce n'est pas lutter.

Dans un livre publié récemment par M. Alexandre de Saint-Albin, sous ce titre : *Les Libres-penseuses et la Ligue de l'enseignement*, il y a un chapitre, intitulé *La Ligue devant César*, qui commence ainsi :

... Il (1) sait seulement que les pouvoirs publics doivent voir sans alarme l'existence et les progrès de la Ligue : ... *Le tout sous l'œil de l'autorité, et d'accord avec elle, c'est entendu. Je ne demanderais pas mieux, pour mon compte, quand bien même ce*

---

(1) Bulletin n° 2, 16 juillet 1868.

(2) *Il*, c'est le *F.·. Jean Macé*.

M. de Saint-Albin, sur la foi de ses chefs ecclésiastiques, a confondu partout dans son livre la Ligue de l'enseignement avec la Franc-Maçonnerie. Là encore, il a été mal renseigné. Entre la Ligue et la Franc-Maçonnerie, il n'existe d'autre lien que celui d'une aspiration commune vers le but que poursuivent en ce moment chez nous tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir du pays : le développement de l'instruction publique. J'ai là-dessus une explication à donner : on la trouvera dans le prochain numéro de ce bulletin.

ne serait pas nécessaire. (1er bulletin de la Ligue, p. 20).

Quoique je n'aie point qualité pour parler au nom de la Ligue, elle ne me démentira pas si s'ajoute à ce que vient de dire son promoteur : La Ligue serait même heureuse que l'autorité voulût bien la recevoir sous sa protection, et le promoteur s'empresserait de renoncer à tous ses titres au profit de quelque auguste représentant de l'autorité.

L'auteur de ces lignes a été mal renseigné sur l'esprit qui règne dans la Ligue à l'endroit de la tutelle gouvernementale. Puisqu'il a cru pouvoir préjuger, sur une phrase, les intentions personnelles du promoteur de l'œuvre, qu'il me permette de lui mettre sous les yeux une déclaration de la même époque, où il retrouvera cette phrase à peu près telle quelle, encadrée de façon à ce qu'on ne puisse se méprendre sur sa véritable signification.

C'est un fragment d'une lettre publiée dans le *Temps*, le 8 décembre 1866, et adressée par moi à l'un de ses rédacteurs, M. Frédérick Lock, un ami, qui venait de souhaiter la bienvenue à notre ligue dans les termes les plus sympathiques.

Il est une prrase à laquelle je vous demande la permission de répondre. Elle serait décourageante s'il fallait la prendre tout à finit au sérieux, et ce n'est pas le moment de se décourager, quand on n'a pas encore commencé.

Après avoir fait l'énumération de tout ce qui se fait dans la Ligue belge, et devra se faire aussi dans la nôtre, vous ajoutez :

« .... L'autorité ne voudrait tolérer, ces choses qu'à la condition d'y avoir l'œil, sinon la main. »

Je ne puis être ici tout à fait de votre avis.

L'œil, oui, tant qu'elle voudra ; cela ne nous gênera jamais, n'ayant rien à faire qu'elle ne puisse voir.

La main, non ; ni elle ni personne.

Je la crois, entre nous, beaucoup trop intelligente pour ne pas comprendre parfaitement qu'une armée de volontaires s'en irait, comme une eau qui glisse, dans la main qui voudrait l'enrégimenter de force.

J'espère bien, du reste, que les adhérents à la Ligue, tous hommes en état de raisonner, puisqu'ils seront venue d'eux-mêmes à elle, sauront bien écarter tout danger d'enrégimentation quelconque, quand ils décideront de leur organisation, en déclarant qu'il se passeront d'un {*Comité directeur*, n'ayant pas besoin que personne leur apprenne de loin ce qu'ils ont à faire chez eux. Nous nouo en sommes passés jusqu'ici dans le Haut-Rhin, et je ne sais pas trop ce que nous ferions des directions qu'on croirait devoir nous envoyer. Si l'on n'est pas en mesure partout de se diriger soi-même, il faut qu'on s'y mette, Là est le progrès.

Et puisque je vous parle du Haut-Rhin, je puis bien vous dire, et je crois y être autorisé, que notre Société des bibliothèques communales, qui est un cercle local tout fait d'une ligue nationale, fonctionne en toute liberté depuis trois ans passés, sans que l'autorité y ait mis encore une seule fois' je ne dirai pas la main, mois l'œil, ce qui est plus.

Il est vrai que nos fenêtre sont ouvertes, et qu'on satt fort bien qu'il est nécessaire d'y regarder.

Ce que je disais au mois de décembre 1866, je le redis aujourd'hui, sans avoir un mot à y changer.

Cette réserve faite, je reconnais bien volontiers que M. de Saint-Albin a parfaitement raison dans une partie de ce qu'il dit. Le promoteur de la Ligue savait en effet « que les pouvoirs publics doivent voir sans alarme son existence et ses progrès : » il en a tracé le programme en conséquence.

C'eût été folie de se lancer dans une entreprise de ce genre avec une pensée de lutte, et j'ai été très-heureux, je ne m'en cache pas, en parcourant le *Journal de Rouen* du 3 juillet, d'y rencontrer l'entrefilet que voici :

Les membres du comité du Cercle rouennais de la Ligue de l'Enseignement se sont réunis hier.

Le président, M. Raoul Duval, a communiqué à l'assemblée une lettre de M. le Préfet ainsi conçue :

« Rouen, le 13 juin.

Monsieur,

J'ai pris connaissance du programme du Cercle rouennais de la Ligue de l'enseignement, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer.

Je verrai avec grand plaisir la formation d'une association qui a pour but la propagation de l'instruction et de l'éducation et la vulgarisation des connaissances.

Elle tend par cela même à seconder les vues du gouvernement et du ministre de l'instruction publique.

Agréez, etc.

Le sénateur, préfet de la Seine-Inférieure,

Signé : LEROY.

Le comité a chargé son président de remercier M. le préfet, et s'est ensuite occupé du projet de statuts qui doit être prochainement soumis à l'assemblée générale.

Si cela peut déplaire à quelques-uns que le préfet de la Seine-Inférieure voie avec grand plaisir la création du Cercle rouennais, à coup sûr ce ne sera pas aux travailleurs de la Ligue. Eux aussi l'ont vue avec plaisir, et ceux qui vont avoir des autorisations à demander à leurs préfets ne seront pas fâchés de pouvoir invoquer ce témoignage-là.

LA LIGUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Ce n'est pas la Franc-Maçonnerie qui a fait la Ligue ; ce sont les 5319 adhérents qui s'étaient ralliés à l'idée quand j'ai clos la liste préparatoire le 31 mars dernier.

On rapetisse à tort cette manifestation spontanée d'un besoin public, quand on la fait sortir d'un mot d'ordre donné quelque part. Elle est sortie des entrailles mêmes du pays, et celui qui l'a provoquée n'avait reçu consigne de personne, n'a pris conseil que de lui-même quand il s'est décidé à lancer l'appel.

Le rédacteur du *Monde maçonnique* a recommandé chaudement la Ligue : il y en a eu bien d'autres, et il est loin d'avoir été un des premiers.

Des Loges maçonniques figurent sur les listes qui ont été publiées successivement — elles devraient y figurer toutes, je dirai tout à l'heure pourquoi. En somme, elles n'ont apporté à l'œuvre de tout le monde qu'un appoint, utile il est vrai, mais insuffisant pour qu'on puisse la leur attribuer. D'ailleurs, chacune de celles qui sont venues à la Ligue s'y est décidée de son chef, et la lenteur des premières adhésions, l'inter-

(1) Bulletin n° 3, 15 novembre 1868.

valle qui les sépare, témoignent assez du fait que j'affirme. Les choses se seraient passées autrement s'il y avait eu convention préalable. Les adversaires de la franc-maçonnerie le savent aussi bien que ses amis.

Voici l'état des Loges ralliées à la Ligue dans les quinze mois et demi qui se sont écoulés depuis l'ouverture de la liste d'essai jusqu'à sa clôture, c'est à dire du 15 novembre 1866 au 31 mars 1868.

		Nos		Souscriptions
15 déc.	1866	526	*la Fraternité vosgienne.* Epinal	50
5 janvier	1867	920	*la Parfaite harmonie.* Mulhouse.	200
février	—	1852	*la Renaissance.* Paris.	50
6 février	—	1858	*la Fidélité.* Colmar	20
5 mars	—	2440	*la Rose du Parfait Silence.* Paris	25
23 mars	—	2626	*les Frères réunis.* Strasbourg.	50
8 mai	—	3292	*la Sincérité.* Reims.	100
mai	—	3619	*l'Espérance Couronnée.* Dieppe.	30
27 juillet	—	4121	*la Loge d'Hippone.* Bone.	50
Sept.	—	4165	*La Rose du Parfait Silence.* Le Mans.	15
7 octobre	—	4836	*Tolérance et Progrès,* Lure.	20
7 janvier	1868	4839	*les Amis de la Vérité.* Metz.	20
24 février	—	4874	*Oasis.* Batna.	10
9 mars	—	4880	*l'Etoile neustrienne.* Vernon.	5
12 mars	—	4885	*les Elus d'Hiram.* Paris.	20

16 mars 1868	4886	*la Parfaite Union*. Montauban		20
				6S5

Quinze (1) Loges, en tout, sur plusieurs centaines qui existent en France ! Quinze numéros pris sur une liste qui en compte 5319 ! On n'était pas fondé à dire que la Ligue ne faisait qu'une avec la Franc-Maçonnerie.

Le total des sommes versées pour propagande par l'ensemble des adhésents se montait au 31 mars à 13.776 fr. 25 c. L'appoint de la Maçonnerie, on peut le voir, est de 685 fr. Ce n'est pas précisément son argent qui a fait les frais de l'œuvre.

Je dis cela uniquement pour rétablir les faits. Le F.·. Jean Macé, — ce n'est pas moi qui ai livré au public l'innocent secret des trois points, — le F.·. Jean Macé n'aurait garde de renier le concours d'une association qu'il trouve bonne, apparemment, puisqu'il en fait partie.

Les faits rétablis, j'ajouterai, sans crainte d'effaroucher aucun de ceux qui se sont ralliés à la Ligue, que son œuvre, la diffusion de l'instruction, est en effet une œuvre essentiellement maçonnique, que ses principes, la liberté d'action laissée à tous et l'abstention de toute polémique, politique ou religieuse, sont entièrement conformes aux principes acceptés dans les Loges,

(1) Deux des listes enregistrées portent des signatures recueillies parmi les membresdes Loges *la Réunion* à Toulon, et les *Arts réunis*, à Grenoble ; mais ce sont là des adhésions individuelles auxquelles la Loge elle-même n'a pas joint la sienne.

et qu'une chose m'étonne, c'est le temps qu'elles ont mis pour s'en apercevoir. Je ne puis me l'expliquer autrement que par le peu d'autorité personnelle que pouvait y avoir un nouveau venu, inconnu d'elles quand il a commencé.

J'espère bien que les citoyens qui ont accepté pour leur compte l'œuvre et les principes de la Ligue, et qui ont cru travailler au bien de leur pays en cherchant à augmenter autour d'eux la masse des connaissances, sans esprit de secte ni de parti, j'espère bien qu'ils n'abandonneront pas le travail commencé pour avoir appris que c'est un travail maçonnique.

DERNIÈRES EXPLICATIONS (1)

J'ai été amené, depuis la publication du dernier bulletin, à donner de nouvelles explications sur l'œuvre de la Ligue.

Comme elles répondent à des objections qui se sont produites alleurs que dans les journaux auxquels elles ont été adressées, il me parait utile de les mettre sous les yeux de tous les membres de la Ligue. Ils jugeront si elles sont conformes aux déclarations faites précédemment, conformes à leur propre sentiment, et de nature à donner satisfaction aux doutes de bonne foi qui auront pu se manifester devant eux, soit à droite, soit à gauche.

Au rédacteur en chef de la Démocratie.

Beblenheim, le 17 janvier 1869.

Mon cher concitoyen,

Je ne puis que vous remercier de la chaleur avec laquelle vous prenez le parti de la Ligue contre les nouvelles attaques dont elle vient d'être l'objet.

Permettez-moi cependant un mot de réponse aux reproches que vous croyez devoir lui faire vous-même, et aux conseils que vous lui donnez,

Aucune colère ne saurait arracher les promoteurs de l'œuvre à leurs hésitations, parce qu'ils n'en ont jamais eu. C'est très-résolûment, et sachant ce qu'ils faisaient, qu'ils ont mis le mouvement

---

(1) Bulletin n° 4, 15 février 1869.

d'enseignement provoqué par eux en déhors de toute polémique. Ils n'ont déclaré et ne déclareront de guerre à personne, et celle qu'on juge à propos de leur déclarer, ils ignorent.

Le but qu'ils poursuivent, l'enseignement dans tout le pays de ceux qui ne savent pas par ceux qui savent, est placé assez haut pour qu'ils soient en droit de ne pas regarder ce qui se passe au-dessous, et comme, parmi les citoyens qui se présentent pour travailler ensemble à cette œuvre de salut public, il s'en trouve qui appartiennent à toutes les opinions, en religion aussi bien qu'en politique, il est sage, il est loyal, il est juste de ne pas troubler l'action commune sur le terrain commun, en y laissant entrer ce qui peut diviser ailleurs les hommes qui ont pris sur eux, par amour de leurs semblables aussi bien que de leur pays, de se donner la main dans la Ligue.

Il ne s'agit pas ici de rien abdiquer. Moi aussi, mon cher concitoyen, j'ai mes opinions, dont je ne me suis jamais caché, et je ne crois pas les déserter en ne leur permettant pas d'intervenir dans l'action que je puis exercer ici. J'ai foi pour elles dans le réveil des âmes chez ceux qui enseigneront, et des intelligences chez ceux qui se laisseront enseigner.

Vous dites que des citoyens sont sortis de la Ligue « effrayés de faire partie d'une association dont le premier membre inscrit est un sergent de ville, et qui enveloppe entre un procureur impérial et un capitaine d'infanterie, quelque curé ou pasteur égaré. »

Je suis d'avis que ces citoyens ont eu tort.

Je conserve, pour mon compte, une reconnaissance profonde à mon ami Larmier, le sergent de ville, ainsi qu'aux deux camarades qu'il m'a amenés, Antoine Mamy, le conducteur de chemin de fer, et Jean Petit, le tailleur de pieres. En accourant se ranger, avant l'appel, derrière une idée que j'avais laissé seulement eutrevoir, ils m'ont lancé de force

dans l'entreprise, alors que j'en étais encore à calculer ses chances de réussite. Peut-être bien, abandonné aux conseils refroidissants du calcul, n'aurais-je pas eu le courage de commencer. Si un sergent de ville s'est présenté le premier, j'y aurais mis tout aussi bien un grand seigneur, de rang, de naissance, d'argent ou de renom, peu importe, s'il s'était présenté un grand seigneur. Mais je n'en suis pas au regret des humbles débuts de la Ligue. Ils lui ont donné dès le premier jour le caractère inoffensif et modeste dont elle avait besoin pour réussir. Et c'est là justement ce qui m'a décidé.

Le procureur impérial dont vous parlez a fait une chose dont le plus méritant d'entre nous tous pourrait, à bon droit, se sentir fier s'il l'avait faite. Il a inauguré, de son chef, l'enseignement des ignorants dans la prison, qui en est pleine. Il a donné le branle, en payant de sa personne, à un mouvement qui va se propager maintenant, de gré ou de force, dans toutes lcs prisons de France, et on lui a fait l'honneur de se moquer de lui à cause de cela. Ceux que le nom de M. Edmond Turquet aura pu chasser de la Ligue y rentreront, j'en suis bien certain, quand ils auront réfléchi.

C'est un capitaine, M. Farjon, qui a fait passer la Ligue, lui second, de la période de prédication dans celle des faits, en organisant à Metz, avec M. Vacca, son premier cercle, celui qui a servi de point d'appui pour tous les autres. Ce nom-là n'est pas de ceux non plus qu'il faille regretter de voir sur la liste.

Les pasteurs qui s'y sont fait inscrire ne se sont pas « égarés » en venant avec nous. C'est aux pasteurs que nous devons nos premières bibliothèques de campagne, établies depuis longtemps déjà, alors que personne de nous autres n'y pensait encore, et c'est par un pasteur, M. Bretegier — je suis heureux d'avoir cette occasion de le reconnaitre — que j'ai été mis sur la voie qui devait me conduire à la Ligue.

Quant au prêtre unique qui m'a envoyé son nom, qui ne pourrait plus le faire maintenant, j'en ai bien peur, je n'ai qu'une chose à dire à son sujet : c'est que je ne me reconnais pas le droit, ni à moi ni à personne, d'écarter de notre œuvre d'enseignement les prêtres qui s'offriraient pour la servir, en acceptant, c'est bien entendu, son programme, c'est-à-dire en se renfermant dans le cercle des connaissances positives, sur lesquelles tout le monde est d'accord. Il est encore assez vaste, Dieu merci ! et nous avons assez de gens qui ne savent rien ! Nous ne serons jamais trop pour la tâche que nous nous somme taillée, si restreinte qu'on se puisse se la figurer.

Je tenais, mon cher concitoyen, à vous donner ces explications, pour que vons sachiez bien, vous et vos amis, à quoi vous en tenir sur l'œuvre de la Ligue, qui a son chemin tracé, dont elle ne déviera pas. Elle ignore ceux qui l'attaquent ; mais elle ne saurait en faire autant pour ceux qui la défendent, même en méconnaissants on esprit et la raison d'être de sa marche. Il n'y a, croyez-le bien, ni complaisance ni timidité dans le fait de sa neutralité. Il y a parti pris, et les imprécations dont on la poursuit, bien loin de la détourner de la ligne suivie, jusqu'à présent, devraient y ramener au contraire ceux qui auraient voulu l'en faire sortir. On ne se rue cette avec fureur que contre ce qui est fort, et pour être fort ici il fallait avoir raison, être dans le vrai de la situation. J'ai la certitude d'y être.

Beaucoup conviennent volontiers que l'instruction du peuple est le besoin premier, l'affaire capitale de ce temps, et s'étonnent ensuite qu'on refuse de subordonner ses intérêts à des considérations d'un autre ordre. Il faut être conséquent avec soi-même. Il serait exagéré, j'en conviens, de vouloir que tous s'absorbent à la fois dans cette seule et unique préoccupation. Au moins doit-on laisser à leur travail ceux qui s'y sont absorbés. Leur

enjoindre, — en pure perte, — des luttes qu'ils ont rayées sciemment de leur programme, ce serait leur créer des embarras nouveaux à côté de tant d'autres qu'ils ont déjà. Ils se croiraient des enfants si les provocations avaient le pouvoir de leur faire faire ce qu'ils ont déclaré qu'il ne feraient pas.

Dans l'*Opinion nationale* du 2 février a paru la note suivante, en réponse à une sommation qui m'avait été faite :

On me met en demeure de déclarer si « la Ligue a pour but de propager exclusivement l'enseignement laïque. «

Il n'y a pas de place dans le programme de la Ligue pour ce mot d'*enseignement laïque* qu'on prétend lui imposer, afin d'établir, malgré, elle un antagonisme qui n'est pas et ne sera pas de son fait, s'il existe.

L'enseignement qu'elle entend donner étant placé en dehors de toute discussion doctrinale, il ne saurait accepter d'autre nom que celui d'*enseignement scientifique*. Or, la science n'est ni laïque, ni cléricale : elle est la science.

La lecture, l'écriture, le calcul, la tenue des livres, la géométrie, la géographie, l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'hygiène, le droit usuel, l'étude des langues étrangères, tout ce qui peut faire l'objet des cours ouverts par les Cercles de la Ligue, tout cela n'a que faire de s'affubler d'une épithète contraire à l'esprit qui les anime. Un ecclésiastique qui se présenterait pour enseigner sous la condition que nous nous sommes imposée tous de ne pas en faire un prétexte à polémique serait admis très-positivement, et je ne comprendrais pas qu'un doute pût s'élever à cet égard dans l'esprit d'un homme sérieusement dévoué à la cause de l'instruction populaire.

Quant aux écoles, celles qui existent ne sont pas du ressort de la Ligue. Celles qui seraient fondées sous ses auspices le seront nécessairement dans

les conditions de son propramme, c'est-à-dire qu'elles seront ouvertes à tous les cultes et qu'on y laissera aux parents le soin de veiller eux-mêmes à l'enseignement religieux de leurs enfants. Ces conditions, aucune congrégation religieuse ne saurait les accepter, c'est assez clair. Il me paraît superflu de déroger, à cause d'elles, aux principes de la Ligue, qui n'exclut personne.

Je suis loin, on le voit, de décliner la responsabilité de l'attitude prise par les cercles de la Ligue. Cette loyale neutralité entre les opinions qui se disputent les esprits, au profit de ce qui échappe à la dispute, je l'ai prêchée dès le début, et je me déclare fermement résolu à la prêcher jusqu'au bout. On ne me convertira pas sur ce point-là.

Toutefois, il faut bien que je fasse une observation à ceux qui voudraient me convertir. J'aurais beau céder, cela n'y ferait rien maintenant. Les hommes qui se sont ralliés au programme actuel de la Ligue l'ont fait apparemment parce qu'ils l'auront trouvé de leur goût. Se figure-t-on qu'il dépende de moi de les emmener, comme un troupeau, hors du terrain sur lequel ils se sont établis de leur plein gré ? Ce serait s'abuser étrangement sur la nature de l'action qu'il m'est donné d'exercer, et faire aux cercles déjà organisés une injure dont ils ne seraient pas longtemps à se laver, s'il y avait lieu.

Je laisse au docteur Brierre, le fondateur du Cercle orléanais, le soin de répondre pour moi à ceux qui semblent me supposer investi de pouvoirs que je n'ai pas.

Voici ce qu'il écrivait dans le *Journal du Loi-*

ret du 29 janvier, après avoir protesté énergiquement contre toute imputation de déloyauté dans l'engagement formel pris par ses coadhérents « d'éviter toute controverse politique ou religieuse, c'est-à-dire de respecter absolument, sous ces deux rapports, les sentiments et les opinions de chacun : »

Le Cercle orléanais ne reçoit d'ailleurs le mot d'ordre de personne. Il ne relève et n'entend relever que de lui-même dans l'application qu'il fera d'une idée féconde et excellemment morale. C'est à ses adhérents, et à ses adhérents seuls, qu'il appartiendra de créer son programme d'action, en se conformant d'ailleurs aux termes que nous avons fait surabondamment connaître.

Il demeure donc entendu qu'en rendant pleine et entière justice à l'initiative du promoteur de la Ligue, nous n'avons nullement voulu établir une sorte de subordination que M. Jean Macé repousse lui-même très-explicitement.

Cela me paraît dit en assez bon français pour me dispenser d'y revenir (1).

Quant à me laisser, de ma personne, puis-

---

(1) Le secrétaire du Groupe colmarien, M. Charles Kœnig, n'a pas été moins net dans son rapport à l'assemblée générale du 31 janvier :

« La Ligue caractérise ce terrain neutre, ce rendez-vous commun où chacun, sans distinction de naissance, de fortune, d'opinions politiques ou religieuses, est convié à un acte de dévouement dont il n'aura d'autre prix que la satisfaction d'avoir accompli un devoir et de s'être rendu utile à ses semblables.

« Ainsi ce complètement à notre titre, ce mot de Ligue nous permet de proclamer hautement l'unité de but, disons mieux, la parenté qui nous unit aux autres sociétés de la Ligue, sans que cette liaison porte la moindre j'atteinte à notre liberté d'action, à notre entière indé-

qu'elle a été mise en cause, ébranler par la conviction de l'urgence et de l'efficacité de ce mouvement pacifique, qui me paraît supérieur à toutes les batailles, on ne doit pas attendre cela d'un homme qui reçoit tous les jours des lettres du genre de celle qu'on va lire.

J'en ai respecté tous les détails, parce que c'est une mise en scène fidèle des progrès qui s'accomplissent en ce moment dans une grande quantité de nos villages, et je n'ai même pas voulu toucher à ce qui me concerne. Je puis bien laisser voir qu'il y a des gens qui me savent gré de m'être mis à leur service pour les aider dans une œuvre utile, sans leur demander s'ils pensent en tout comme moi. J'ignore encore quelles sont au juste les croyances politiques et religieuses du signataire de cette lettre. Il n'a été question entre nous que de la bibliothèque de sa commune.

Verrières, par l'Hommaizé (Vienne), 14 janvier.

Monsieur,

Au mois de janvier 1868, M. Enain, instituteur de Verrières, vint demander à M. Foureau, alors maire de la commune, de vouloir bien lui prêter son concours pour fonder une bibliothèque populaire à Verrières; ce dernier s'empressa d'adhérer à cette idé et de la mettre à exécution.

La création d'une bibliothèque populaire était une idée toute nouvelle dans notre commune; elle rencontra

---

pendance, et pour vous le prouver, Messieurs, je prends à témoin votre présence dans cette enceinte. N'êtes-vous pas ici pour entendre et contrôler l'administration que nous tenons de votre mandat, pour l'approuver ou la blâmer, la reconnaître ou la contredire ?

beaucoup d'indifférents et une dizaine d'opposants. Une souscription fut ouverte, qui produisit 75 francs, malgré les mauvaises conditions dans lesquelles elle fut faite. Le conseil municipal alloua 100 francs sur le budget.

M. Emmanuel Vauchez, vice-président du Cercle parisien, nous accorda une allocation de 40 francs à votre recommandation.

Par votre intermédiaire, les éditeur, nous accordèrent des remises considérable ; des dons de livres vinrent s'ajouter à ceux que vous nous aviez donnés ; grâce à vos conseils, l'organisation de la bibliothèque marcha rapidement. Je mentionne tous ces faits seulement pour ordre ; mais, croyez-le bien, notre reconnaissance est toujours entière.

Sur la demande de M. de Beauchamp, député de la Vienne, M. le ministre de l'instruction publique accorda une cinquantaine de volumes pour la bibliothèque en question; un autre envoi vient d'être fait par le ministère de l'insfruction publique; enfin, une armoire pouvant contenir mille volumes fut donnée par M. Foureau.

Au mois de juin dernier, la bibliothèque se composait de plus de trois cents volumes et fonctionnait parfaitement; aujourd'hui elle en compte près de quatre cents. Les premiers volumes étaient à peine achetés que les lecteurs les demandaient avec empressement.

Il y eut néanmoins un ralentissement forcé à l'époque des travaux de la campagne, car, il faut le dire, la presque totalité des lecteurs était fournie par la classe ouvrière ; dans la classe bourgeoise, qui se compose d'une dizaine de familles à peine, trois seulement ont pris des livres.

L'instituteur, dont le zèle ne saurait trop être loué pour sa coopération active à la fondation de la bibliothèque, remplit gratuitement les fonctions de bibliothécaire; il tient un registre des volumes lus et du nom des lecteurs. Les livres sont donnés gratuitement; il n'existe pas de règlement spécial; les lecteurs sont seulement tenus de rendre les livres en bon état et dans un délai de quinze jours.

La population de la commune de Verrières se com-

pose de 1002 habitants, d'après le dernier recensement.

	Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire seulement	Sachant lire et écrire	Total général
	—	—	—	—
Sexe masculin.	242	61	212	515
— féminin .	378	31	78	487
	—	—	—	—
	620	92	290	1.002

Du 8 mars au 4 novembre, 200 volumes ont été lus.

150 personnes ont lu ou pris part aux lectures, c'est-à-dire plus de la moitié des personnes sachant lire et écrire.

Du 4 novembre au 31 décembre, il a été lu 200 volumes, autant dans ces deux mois que dans les huit qui ont précédé.

Les livres les plus généralement demandés sont les livres amusants, contes, romans, voyages; parmi les auteurs, Mayne-Reid, Erckmann-Chatrian, Mme de Ségur, Fenimore Cooper, Walter Scott, Las Cases, Mme Carraud, Dickens, Manzoni, Charton, Emile Souvestre, Edmond About, etc.

L'instruction est bien en retard dans les campagnes du Poitou, notamment dans l'arrondissement de Montmorillon, dont dépend la commune du Verrières. Cependant, les populations désirent s'instruire, mais plusieurs causes ont arrêté le développement de l'instruction jusqu'à ce jour. En première ligne, il faut compter la misère, la routine et l'apathie de la population; en second lieu, la mauvaise volonté de ceux qui s'opposent de toutes leurs forces au progrès du mouvement intellectuel. Comme exemple, on peut citer *une clause insérée dans certains beaux de fermes, qui défend au fermier* D'ENVOYER SES ENFANTS A L'ÉCOLE. Mais le mauvais vouloir ne prévaudra pas toujours; le besoin de s'instruire se répand de plus en plus; l'essor est pris, et les populations rurales commencent à comprendre que l'instruction est la seule planche de salut qui puisse les arracher à la misère qui les étreint. Une révolution se prépare, mais toute pacifique, car elle ne s'adresse qu'à

l'ignorance ; encore quelques années, et ceux qui aiment l'humanité auront la consolation de voir une génération instruite s'élever à côté de l'ancienne, désolée de son ignorance.

L'école du soir est fréquentée par des jeunes gens avides d'apprendre, qui viennent régulièrement suivre l'enseignement de l'instituteur. Certains habitent à plusieurs kilomètres du chef-lieu, et ne manquent jamais, quelque temps qu'il fasse. Cette assiduité toute volontaire est admirable et démontre que le procès de la routine et du mauvais vouloir est jugé. C'est un tableau curieux et intéressant à la fois de voir l'application et la bonne volonté de ces grands jeunes gens, de ces hommes, qui acceptent les leçons de moniteurs âgés de dix à douze ans.

Pour vous qui habitez un département où l'essor de l'instruction a pris des proportions telles, que le but à atteindre est bien proche, s'il n'est pas atteint déjà, vous n'êtes pas surpris de ce qui se passe chez nous, mais nous sommes tout étonnés des résultats obtenus. Je ne sais qui a dit cette vérité : qui a lu lira. Il a rencontré juste pour notre commune ; les livres sont lus avidement. Je connais des familles où la veillée se prolonge bien au delà de l'heure habituelle pour arriver à la fin d'un livre qui se lit au coin du foyer.

L'école des garçons compte 80 élèves, celle des filles 40; l'école du soir 39; au total 159. Depuis l'établissement de la bibliothèque, le nombre des enfants fréquentant l'école s'est accru de 12.

Les résultats obtenus dans la commune de Verrières me font désirer de voir notre exemple suivi ailleurs ; aussi je viens appeler votre attention sur la commune de Lussac-les-Châteaux, qui ne possède pas encore de bibliothèque. Cependant Lussac-les-Châteaux est un chef-lieu de canton assez peuplé, possédant un instituteur très-intelligent, instruit, qui serait heureux de voir fonder une bibliothèque dans la localité.

L'exemple de Verrières est trop récent pour servir de stimulant. Votre recommandation auprès de la Société Franklin ne serait peut-être pas inutile.

Agréez, monsieur, etc. C. Labergerie.

La *Contre-Ligue de l'enseignement* de l'arrondissement de Cognac (1) a trouvé des incrédules. Que diront-ils de cette « clause insérée dans certains baux de fermes qui défend au fermier d'envoyer ses enfants à l'école ? » Qu'ils voudraient voir l'acte ? Il n'est guère probable qu'on parvienne à se le faire montrer ; mais que le bruit seulement puisse en courir dans le pays, n'est-ce pas l'indice de résistances assez affichées à ces innovations pernicieuses pour le peuple qui s'appellent la lecture et l'écriture pour qu'on soit en droit de négliger le reste quand on est d'accord sur la nécessité d'apprendre au peuple à lire et à écrire ? Et là où il sait lire et écrire, combien encore trouvent mauvais qu'il en sache davantage ! Qu'on laisse donc se faire, sans la chicaner, la Ligue de ceux qui le trouvent bon et qu'on lui permette de ne pas mettre autre chose sur son drapeau !

Ceci dit, il n'en sera plus question dans notre bulletin, qui est à l'adresse des amis pratiques,

---

(1) Jean Macé écrivait dans le bulletin n° 3 du 15 novembre 1868 :

« Je trouve dans le *Progrès* de Bordeaux du 10 novembre quelque chose de si extraordinaire, de si comique, tristement comique, il est vrai, — que je me reprocherais d'en priver les lecteurs du Bulletin :

« Un fait incroyable a été signalé au convent maçonnique de Cognac par un homme, M. Roche, dont la bonne foi ne peut être suspectée. M. Roche a affirmé qu'une contre-Ligue de l'enseignement s'était formée dans un arrondissement voisin de Cognac par des propriétaires qui auraient pris l'engagement de n'accepter chez eux que des serviteurs ou des agents ruraux ne sachant ni lire ni écrire. »

et pratiquants de l'instruction populaire. Ceux-là sont aux prises avec les faits : ils n'ont pas besoin qu'on les leur rappelle.

PHILOSOPHIE DE LA LIGUE (1)

Le travail incessant des générations qui se succèdent détermine pour l'humanité la formation en permanence d'un double patrimoine, l'un matériel, l'autre intellectuel, soumis à deux lois de transmission bien différentes, en raison même de la différence de leur nature.

Le premier, qui est divisible, destructible par la consommation, se transmet dans les familles, de père en fils, pour la part échue à chacun. C'est par lui que l'inégalité sociale et l'antagonisme se maintiennent forcément parmi les hommes, obligés qu'ils sont de se le disputer, et les chances inévitables de la lutte s'opposant à l'égalité des parts.

Le second, le patrimoine intellectuel, a pour fonction normale de rétablir l'équilibre et l'harmonie rompus par l'autre, Il est indivisible et peut se transmettre tout entier à chacun, sans autre limite que la puissance individuelle de compréhension. Il est indestructible et, loin de périr par la consommation, plus il sert, plus il grandit. Partant, il ne saurait devenir un objet de lutte, personne ne pouvant se l'approprier et, bien au contraire, c'est par lui que doit se faire la grande réconciliation, tous étant intéressés à ce qu'il devienne d'un usage universel.

Ce patrimoine béni, où est le salut de l'humanité, c'est le livre qui le représente. Tout homme entre les mains de qui le livre n'arrive pas est donc frustré, sans bénéfice pour personne, que dis-je ! au détriment de tous, du meilleur de son héritage. Les

---

(1) Bulletin n° 5, 1re partie, 15 février 1870.

chefs-d'œuvre de l'esprit humain et les conquêtes de la science sont à lui comme aux autres, et, qu'il le sente ou non, il est volé, par le fait, s'il n'entre pas en possession de tous ces trésors qui lui appartiennent, en sa qualité de membre de la famille humaine. L'ignorant, fût-il millionnaire, est le vrai déshérité.

Ceci posé, il est facile de se dire ce que doivent être les bibliothèques communales. Elles doivent être un moyen offert à tous de se mettre en possession de l'héritage commun, demeuré trop longtemps l'apanage d'un petit nombre de privilégiés (1).

Ces lignes que j'écrivais quelques semaines avant d'entamer la prédication de l'œuvre de la Ligue contiennent pour moi ce que l'on peut appeler sa philosophie.

Il est facile d'en déduire, comme on doit pouvoir le faire de toute philosophie digne de ce nom, ses principes religieux et politiques, car elle en a assurément, et ce serait se méprendre sur le sens des mots que d'interpréter l'abandon proclamé des luttes de controverse, comme l'absence de toute croyance précise en religion et en politique.

Il y a deux manières d'échapper à la controverse : en se plaçant au-dessous ; c'est celle des indifférents et des sceptiques, qui se taisent par mépris : en se plaçant au-dessus ; c'est celle des vrais croyants, c'est la nôtre, je ne crains pas de le dire. La Ligue, en imposant à ses membres le sacrifice des satisfactions personnelles de polémique, a mis si peu son œuvre en dehors du

(1) Annuaire de l'association pour 1867, *Bibliothèque communale*, p. 291 et suivantes.

terrain religieux et politique, le seul sur lequel on puisse bâtir en grand, qu'elle ne pouvait espérer, et ne compte en effet d'adhérents sérieux de travailleurs utiles, que parmi les citoyens actifs, je veux dire : agissants, et les hommes sincèrement religieux.

Je m'explique.

Si la répartition plus équitable, entre tous les membres de la grande famille humaine, du trésor de connaissances, le patrimoine commun, est posée comme une œuvre de justice sociale et de fraternité, elle devient par cela même une œuvre éminemment religieuse, dans le sens pratique et universel du mot.

Les religions ont leurs dogmes, leur culte, leur sacerdoce, par lesquels elles diffèrent et au nom desquelles elles se combattent ; mais au fond de l'enseignement de toutes, de toutes celles du moins auxquelles nous pouvons avoir affaire, se retrouve la loi du sacrifice volontaire aux idées de justice et de fraternité humaine. Cette loi, catholiques, protestants, juifs, mahométans, la reconnaissent également. C'est pour tous un commandement divin dans lequel ils peuvent tous communier, et ceux-là mêmes qui ne voulant ni dogmes, ni culte, ni sacerdoce, se font une sorte de point d'honneur de renier le mot de religion, ceux-là acceptent comme les autres le commandement divin de toutes les religions. Je ne sais pas d'école au soleil qui l'ait rayé de son programme. Quelle que soit l'épithète qu'ils lui aient trouvée, la sanction qu'ils lui conçoivent, ils peuvent se donner la

main avec les autres quand ils viennent lui rendre l'hommage véritable, celui de la pratique, et je les crois alors plus religieux, ne leur en déplaise, que ceux qui l'enveloppent de formules sacrées, pour la fouler ensuite aux pieds par les actes.

C'est l'acte en effet qui fait l'homme religieux, ce n'est pas la formule ; c'est l'obéissance à la loi du devoir, et non pas sa conception métaphysique, et la controverse ne peut pas suivre ceux qui montent ensemble, du même cœur, à l'accomplissement du devoir universel d'amour et de justice. Sa place est plus bas, dans la région tourmentée où l'on se maudit pour des affirmations et des cérémonies.

De même en politique.

Tous les partis ont leurs hommes de bonne volonté, comme toutes les religions. Aucun ne saurait, sans disparaître, afficher un autre but à poursuivre que le bien général du pays, et parmi les moyens de le réaliser qu'ils préconisent à l'envi, il en est un qui n'a nulle part de contradicteur sérieux, c'est le développement de l'instruction populaire. Plus les populations seront éclairées, mieux elles seront aptes à discerner la forme de gouvernement qui leur offre le plus de garanties de prospérité : cela ne se conteste pas au grand air. On y perdrait toute autorité morale si on l'osait.

Et pour laisser de côté la question des formes de gouvernement, l'intérêt majeur, évident, de toutes les classes de la société à se sentir rapprochées par l'intelligence, à repousser loin

d'elles le fatal cortège de souffrances, d'erreurs, de haines et de crimes que l'ignorance traîne partout à sa suite, est une de ces vérités devenues banales, dont les adversaires à visage découvert ne comptent pas, on peut bien le dire.

A quelque classe, à quelque opinion que l'on appartienne, on est donc sûr de se rencontrer dans un but, dans un intérêt commun, en travaillant de concert à chasser de son pays l'ignorance, et d'avoir à se rendre mutuellement ce témoignage qu'on fait par là acte de citoyen. Là encore, il n'y a pas de place pour la controverse, dont le champ est dépassé.

Est-ce à dire que cette œuvre de justice et de salut social soit assurée de réunir dans un concert unanime toutes les forces groupées sous les différents drapeaux, religieux et politiques ?

Non, sans aucun doute.

Dieu, la justice et la patrie sont quelquefois des montures qu'on enfourche pour aller plus vite et plus loin, et l'on fait alors bon marché du triomphe des idées qui vous portent, si l'on ne doit pas triompher de sa personne en même temps. Qu'importe au cavalier que son cheval arrive, s'il reste lui-même en route ? Les besoins de domination, les appétits matériels ne sauraient avoir de terrain commun ; ils condamnent à des guerres sans trêve ni merci ceux qui combattent pour eux.

Mais ce n'est là que le moindre obstacle.

Le corps d'armée, dans tous les camps, est fait de ceux qui combattent pour des convictions.

On peut les mener, c'est vrai; mais s'ils n'étaient pas là, on n'aurait rien à mener. Malheureusement, l'honnêteté, qui seule fait les vrais soldats, n'élargit pas toujours l'âme, et l'intolérance étant une doctrine, on peut être honnête et intolérant. Cela n'arrive que trop souvent. L'ardeur même que l'on met au service des causes que l'on a épousées par amour de la justice, est une cause fréquente d'obscurcissement du sens de la justice. Le sang qui monte aux yeux les trouble. On se laisse envahir par de saintes indignations, qui font descendre l'anathème des idées sur les personnes; on recule devant les contacts jugés impurs, même pour faire plus sûrement le bien reconnu; l'on va même jusqu'à le méconnaître quand il se présente en mauvaise compagnie. Ce qui serait le bien, si on le faisait soi-même, devient le mal, fait par les adversaires. Ne devient-il pas une protection pour eux contre l'écrasement qu'ils méritent! D'où la conséquence très-légitime que loin d'y coopérer avec eux, il faut l'entraver pour leur faire échec.

Il en est enfin qui perdant de vue la dette sacrée de la famille humaine envers tous ses membres, le droit qu'ont tous les hommes à la possession de ce qui appartient à tous, et le devoir des aînés d'y aider les cadets, ne voient dans le développement de l'instruction populaire qu'une arme de guerre au profit de leurs idées, un moyen de battre en brèche directement ce qui leur fait opposition. Ceux-là, j'en ai bien peur, ne prendront qu'un intérêt médiocre

à un mouvement d'instruction pure et simple, et diront : à quoi bon ? Ils ne sont pas assez sûrs d'avoir raison pour se fier au résultat nécessaire du progrès des intelligences.

A plus forte raison notre Ligue ne ralliera-t-elle pas ceux qu'effraye la perspective d'un peuple qui se mettrait à penser, et qui se figurent qu'on ne trouvera plus personne pour travailler quand tout le monde saura quelque chose. Cela fait l'effet, imprimé, d'une plaisanterie ; mais si je ne l'avais pas entendu dire, et le plus sérieusement du monde, je ne l'aurais certes pas imaginé.

Il reste assez, Dieu merci, de braves cœurs, de vrais citoyens, d'hommes capables de s'élever au-dessus des considérations de doctrines et de personnes, pour qu'une Ligue puisse se former entre gens d'opinions différentes, à l'effet de répandre autour d'eux, comme il était dit dans le Bulletin du 15 mai, « ce qui est au-dessus de toute controverse dans le trésor des connaissances humaines, à commencer par ces sciences premières, inconnues encore à un si grand nombre de nos citoyons, la lecture et l'écriture. »

L'accord mutuel entre les membres d'une semblable Ligue pour lui interdire le terrain sur lequel ils ne pourraient plus la suivre tous ensemble, est une chose qui va de soi. C'est la condition *sine quâ non* de son existence, et sans cela il saute aux yeux qu'il y aurait rupture à chaque instant.

Il n'y avait donc pas lieu de l'accuser, comme on l'a fait, d'indifférence et de mépris pour les

questions dont elle a renoncé, par sagesse, à s'occuper. Ce n'est pas mépriser la religion, ce n'est pas oublier la patrie que d'éviter de froisser les croyances religieuses et politiques de ceux avec lesquels on travaille côte à côte quand ce travail en commun est pour tous l'accomplissement d'un devoir de conscience, d'un devoir de citoyen.

Qu'un enseignement aussi limité soit incomplet, c'est positif.

Mais dans quel travail a-t-on jamais fait fi de la première ébauche et de ses ouvriers spéciaux? N'y en a-t-il pas d'autres pour achever l'ouvrage commencé, qui doivent s'estimer heureux de le trouver commencé? Ce que la Ligue s'interdit d'enseigner, elle ne saurait l'interdire à personne, et les lacunes de son enseignement sont faciles à remplir par ceux qui les déploreraient. Le champ reste libre à côté d'elle pour qui voudra faire plus qu'elle, autrement qu'elle. Ce qu'elle aura fait n'en perdra rien de sa valeur, s'il est vrai que les lois de la chute des corps retrouvent leur application dans l'ascension des intelligences, et que l'effort antérieur, les connaissances acquises servent incessamment à en précipiter la vitesse.

Les membres de la Ligue demeurent au surplus toujours maîtres de défendre et de propager leurs idées personnelles, en leur nom personnel, bien entendu. Ils n'ont abdiqué, en y entrant, ni leurs convictions, ni le droit illimité qu'ils ont tous individuellement vis-à-vis d'elle, de chercher à les faire partager.

C'est l'action commune qui est illimitée, et la surveillance administrative, je suis bien forcé de le rappeler, — ne se ferait pas faute d'intervenir à l'occasion, si le principe même de l'œuvre ne la dispensait d'user de cette prérogative délicate, qui est moins une force pour le pouvoir qu'un embarras.

Voici, du reste, ce qu'en disait le premier numéro de ce bulletin, à une époque où cette question de l'intervention administrative pouvait paraître plus inquiétante qu'aujourd'hui. Je ne vois rien à en retrancher :

Nous serions sous le régime des Etats-Unis d'Amérique si le régime des Etats-Unis était possible avec un peuple ignorant, nous aurions tous le droit sans limites de faire de l'enseignement en prêchant, chacun à notre guise, nos doctrines personnelles, que ce serait encore le meilleur moyen d'en faire, le plus efficace et le plus patriotique, en présence des résistances à vaincre dans notre société même, toute forme de gouvernement mise à part, de proclamer la trêve des doctrines entre ceux qui savent, afin qu'ils puissent unir leurs forces et travailler de concert au profit de ceux qui ne savent pas, — je veux bien oublier la loi de solidarité qui fait ici du dévouement un acte intéressé. — Tant qu'il y aura en France une population d'hommes ne sachant ni lire ni écrire, on pourra se rassembler de confiance des quatre coins de l'horizon intellectuel pour s'occuper d'eux. Il sera toujours temps de travailler chacun de son côté, quand on parlera d'ouvrir des cours de philosophie dans nos villages.

Avec un pareil programme, dont l'exécution loyale doit être assurée par la présence simultanée au sein des groupes des éléments qui peuvent se combattre ailleurs, il n'est à craindre pour per-

sonne que la ligue devienne la chose d'un parti politique quelconque, ni qu'on fasse une machine de guerre de ce qui a été imaginé pour être un instrument de travail.

Si de cette organisatiou multiple et complexe, qui est en train de se faire d'elle-même d'un bout du pays à l'autre, il pouvait jamais sortir un parti, ce serait le parti des hommes qui, dans tous les camps, mettent le bien public et l'amélioration sociale au-dessus de leurs aspirations personnelles, le parti de l'apaisement des mépris et des haines, la Ligue de la Paix à l'intérieur.

Puisse-t-il se faire bientôt, ce parti-là! Nous en avons besoin.

SITUATION GÉNÉRALE

DE L'ŒUVRE DE LA LIGUE AU 15 MAI 1868 (1)

Le rapport adressé aux adhérents, le 15 novembre dernier, sur la première année de propagande, n'avait eu à signaler qu'un seul cercle régulièrement constitué le Cercle Messin, autorisé par arrêté du préfet de la Moselle du 28 juin 1867.

Le progrès réalisé dans les six mois qui se sont écoulés depuis est déjà sensible.

Trois cercles de villages se sont constitués aux alentours de Metz :

1° Ars-sur-Moselle : président, M. Remaury ;

2° Remilly : président, M. Valette maire de Remilly ;

3° Solgne : président M. Jules Pâté, médecin cantonal.

Une Société des cours d'adultes, fondée à Ars, il y a douze ans déjà, par M. Revel, s'est ralliée à la Ligue, en conservant son existence indépendante, et il y a là maintenant en réalité deux cercles de la Ligue, chacun avec ses cours et sa bibliothèque, qui fonctionnent l'un à côté de l'autre, sans se nuire, il s'en faut.

(1, Bulletin n° 1.

L'intelligente administration de M. Valette, un ligueur de la veille, qui s'est consacré tout entier depuis de longues années au développement de l'instruction dans sa commune, laissait peu de chose à faire au Cercle de Remilly. Il a mis dans ses Statuts : *La Société ayant des adhérents dans les villages voisins y étendra son action.*

J'ai cru devoir citer ces deux exemples. Ils me paraissent répondre victorieusement aux objections de ceux qui ne voient plus rien à faire là où quelque chose est déjà fait.

Deux cercles existent actuellement en Alsace :

1° Le Groupe Colmarien : président, M. Louis Chauffour ;

3° Le Cercle Mulhousien : président, M. Auguste Dollfus.

Ils sont au début et n'ont pu encore se mettre à l'œuvre. Le Groupe Colmarien a déjà acheté les premiers livres de sa bibliothèque qu'il a installés dans une salle de l'ancienne mairie, où se feront ses cours.

MM. Charles Muller et Bindschelder rencontrent le même obstacle à Thann, pour le Cercle qu'ils ont entrepris d'y fonder. Je viens de dire ce que je pense de cet obstacle-là ; mais plût au ciel qu'on pût le rencontrer dans toutes nos villes, grandes et petites !

A Giromagny, le docteur Benoît et le maire de la ville, M. Beigeol, ont fondé une *Société des amis de l'Instruction populaire*, dont un envoi spécial (1) a fait connaitre à tous les

(1) Je tiens la pièce à la disposition de tous ceux qui la désireront.

membres actifs de la Ligue les statuts et les premiers travaux. Le Cercle Mulhousien a fait figurer en première ligne daus son programme l'œuvre de la société de Giromagny. Elle mérite d'en trouver une partout. Nous y reviendrons.

Un avoué de Nancy, M. Tisserand, avait mis en circulation, il y a plnsieurs mois, avec l'aide de quelques amis, les premières listes d'adhésion au Cercle Nàncéien. Une réunion préparatoire a eu lieu le 20 avril, à l'eflet d'arriver à l'organisation définitive. Le prochain bulletin en donnera probablement des nouvelles.

A Reims, le Comité Rémois, présidé par M Cadet, professeur au lycée, compte déjà près de 450 membres, et le docteur Thomas, son vice-président, m'assurait le mois dernier que ce chiffre ne tarderait pas à être plus que doublé quand les démarches entamées depuis assez longtemps déjà pour obtenir l'autorisation administrative auraient enfin abouti. La Société industrielle de Reims a mis ses salles à la disposition du Comité de la Ligue pour la bibliothèque qu'il a fondée, et les cours qu'il se propose d'ouvrir.

A Châlons-sur-Marne, une commisson provisoire, formée au mois d'avril, a accepté la tâche de l'organisation du Cercle Châlonnais. Des promesses ont été faites pour Epernay. A Laon, la Ligue est représentée par M. Baillet, le secrétaire actif et dévoué de la *Société des Bibliothèques communales de l'Aisne*, qui a couvert, en deux ans, le département de bibliothèques ru-

rales. Elles ne saurait manquer de prendre pied sur un terrain si bien préparé, et la Champagne ne tardera pas, on peut l'espérer, à entrer tout entière dans le mouvement.

Deux cercles sont déjà régulièrement constitués en Normandie :

1° Le Cercle dieppois: président, M. Féret ;

2° Cercle de Pont-Audemer : président, M. Charles d'Osmoy, conseiller général.

Deux autres sont en voie de formation :

1° Le Cercle rouennais, dont le siège provisoire est chez M. Viénot, agréé ;

2° Le Cercle havrais, dont la commission provisoire est présidée par M. Bielefeld, negociant.

M. de Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, à Bernay ; M. Delise, avocat, à Lisieux ; M. Talleau, chef du mouvement de la gare de l'Ouest, à Caen, ont accepté la mission de fonder des cercles de la Ligue dans leurs villes, et la Normandie sera, selon toute apparence, une des provinces de France où le mouvement d'organisation des cercles prendra le plus vite des proportions sérieuses. Il aura suffi, pour le déterminer, de quelques hommes dévoués et persévérants, parmi lesquels les autres me pardonneront de citer seulement MM. Emile Lebon et Heutte, les fondateurs des Cercles de Dieppe et de Pont-Audemer, et M. Viénot, à Rouen.

Le Cercle versaillais, fondé par une femme qui a consacré sa vie aux œuvres du bien public, Mme Hippolyte Meunier trouve à côté de lui la société présidée par M. Edouard Charton, le directeur du *Magasin pittoresque*, laquelle a orga-

nisé déjà une bibliothèque et des conférences populaires. Le personnel des deux sociétés est à peu près le même comme il arrive souvent en pareil cas : il est probable que la première se transformera en un comité de dames qui se donnera la mission spéciale de l'enseignement des jeunes filles.

Dans l'Yonne, MM. Charles Moiset, à Saint-Florentin ; Savatier-Laroche et Gustave Perriquet, le rédacteur de la *Constitution*, à Auxerre, travaillent à organiser une société départementale qui se donnera pour tâche de faire établir des bibliothèques et des conférences populaires, à l'imitation de ce qui existe déjà à Auxerre. Ce sera le début de la Ligue en Bourgogne.

J'ai peu de chose à dire encore des pays de la Loire. Des sociétés d'instruction y existent sur plusieurs points ; mais je ne vois à y porter au compte de la Ligue que les efforts, jusqu'à présent infructueux, tentés à la Châtre par M. Robin-Duvernet pour y fonder un cercle local. « Dans nos provinces du centre, m'écrivait-il ces jour-ci, nous courbons plus qu'ailleurs sous l'habitude française d'attendre l'initiative du pouvoir pour constituer une œuvre quelconque. » C'est une habitude qui se perdra : l'exemple des uns rendra le cœur aux autres.

J'allais oublier que c'est dans le Centre, à Chevilly, un village du Loiret, qu'a été constitué par M. Barillon, en dehors de toute intervention administrative, le premier Cercle de la Ligue qui ait fonctionné en France. Son histoire vaut la peine d'être racontée à part. Je la réserve pour un des prochains numéros de notre bulletin.

M. Cézanne, ingénieur en chef de l'exploitation des chemins de fer du Midi, et Marc Maurel, négociant à Bordeaux, ont pris l'initiative de l'organisation du *Cercle bordelais*. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu déjà, et dans quelques jours sera lancé le projet de statuts présenté par un comité provisoire de vingt membres. Bordeaux est la première ville de France qui ait fourni une liste d'adhérents à l'idée de la Ligue : il était sûr qu'elle serait une des premières à la mettre à exécution.

Nérac comptait, il y a déjà plus d'un an, 240 adhérents à la Ligue, recruté, par M. Sébastiens Mauget et quelques jeunes gens de ses amis. Ils ont obtenu, le 24 février dernier, de M. Lorette, le nouveau préfet de Lot-et-Garonne, l'autorisation de constituer le *Cercle néracais*, qui a M. d'Andiran aîné pour président. « Environ trois cents ouvrages donnés, m'écrivait-il avant-hier, quatre cents achetés seront le fonds de notre bibliothèque, qui va ouvrir ces jours-ci. A l'automne prochian, nous espérons pouvoir faire des conférences et lectures instructives, principalement à l'usage de la classe ouvrière. Nous voulons aussi essayer d'établir des cours d'histoires, de géographie, de mathémathiques, de dessin, etc, Enfin, nous espérons dans l'avenir. » C'est ce que l'on pourra dire partout où l'on se mettra en marche. Il suffit ici de partir pour être certain d'arriver.

La Ligue n'a pas de cercle attitré à Toulon ; mais le nom seul y manque. Il existe là, depuis plusieurs années, une société qui a fondé, une

des premières en France, une bibliothèque et des conférences populaires. Les cours d'adultes ont été organisés en grand par l'administration municipale, qui s'est mise à la tête du mouvement d'instruction dans la ville, et les nombreux adhérents de la Ligue, recrutés par M. Margollé, l'adjoint au maire, se sont groupés autour d'une *Caisse des Ecoles*, dont l'œuvre est à peu près la même que celle de la *Société de Giromagny*. Nous reparlerons de cette institution qu'une circulaire de M. Duruy du 12 mai 1867 recommandait à tous les préfets et sur laquelle pourront se reporter les bons vouloirs, là où les circonstances locales feront obstacle à la création d'un cercle en nom de la Ligue. On peut faire bon marché du nom quand on tient la chose.

J'ai reçu au commencement du mois le prospectus lancé par la commission provisoire de la *Ligue de l'Enseignement dans le département de l'Isère*, et quelques jours après, une lettre de M. Brajon, le gérant de l'*Union de Crédit* de Grenoble, m'apprenait que la nouvelle société venait d'être autorisée.

Il s'en prépare une semblable pour la Drôme, à Valence, où la Ligue a trouvé, dès le premier jour, un partisan actif et dévoué dans M. Frandon, le directeur de l'*Universelle*, la plus large et, sans contredit, l'une des plus vivantes de nos sociétés coopératives. La Drôme a déjà, toute prête à se rallier à la Ligue, sa *Société des Bibliothèques communales*, fondée à Dieulefit par un simple instituteur, M. Coueslant, un des premiers propagateurs de bibliothèques populaires en France,

un de ceux dont j'avais l'exemple sous les yeux quand j'ai commencé, il y a cinq ans, le mouvement d'où la Ligue est sortie.

Lyon possède le plus intéressant, à mon avis, de tous les cercles de la Ligue, celui dont l'exemple me paraît le plus utile à citer, le *Cercle des Travailleurs du quartier des Brotteaux* (président M. Cartier), fondé entre eux pour s'instruire par ceux-là mêmes dont il s'agit, dans la Ligue, de développer l'instruction. Le bulletin du 15 mai 1867 avait emprunté au journal la *Coopération* une lettre très-intéressante de M. Edouard Pfeiffer, le président de l'*Union des Arbeiter-Vereine* du Wurtemberg, sur ces sociétés ouvrières d'instruction dont l'Allemagne est couverte, et qui ont contribué pour une si large part au progrès social de la classe ouvrière dans ce pays. La question a été reprise dans le *Travail*, par M. Victor Somer, qui invitait avec une chaleureuse conviction l'ouvrier français à entrer dans cette voie, si féconde en résultats de toute sorte. L'on aura eu l'honneur de voir éclore, au mois de novembre dernier, notre premier cercle des travailleurs, une importation allemande à laquelle le génie national aura bientôt donné son cachet particulier (1).

Une Société semblable s'est formée depuis entre ouvriers tisseurs dans le département du Nord, *la Société d'épargne et de lecture d'Armen-*

(1) Voir une petite brochure intitulée : *Une journée du Cercle des Travailleurs du quartier des Brotteaux.* On pourra la demander à M. Chapitet, teneur de livres, 43, rue de Créqui, à Lyon.

tières (président, M. Henri Grave), qui compte déjà quatre-vingts membres, et M. Longuemare, le gérant de la *Société de Crédit mutuel*, qui a son siège au n° 21 de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, s'occupe en ce moment avec ses amis de la création du *Cercle des Travailleurs du faubourg Saint-Antoine*.

Elle viendra prêter main forte, il faut l'espérer, au *Cercle des Associations coopératives de Paris* essayé l'année dernière par M. Léon Walras, laquelle aurait été la première en date de nos sociétés ouvrières d'instruction, sans la station faite par ses statuts dans les cartons administratifs. Ce qui est nouveau a peine à se produire dans notre singulier pays, dont on ne saurait dire s'il est le plus aventureux ou le plus peureux de tous ; mais ceci ne sera pas longtemps nouveau. Les imitations ne manqueront pas. M. E. Robert, le secrétaire de la commission provisoire du Cercle Havrais, m'écrit en note, sur une épreuve de la déclaration qui va être lancée, au nom de la Ligue, dans tout l'arrondissement : « Nous allons travailler à populariser au Havre l'idée d'un *Cercle populaire*, que je considère comme notre premier objectif. » C'est aussi, je crois bien, l'objectif que va se donner M. Talleau, à Caen. M. Frédéric Petit se l'est déjà donné à Amiens. Il en a été parlé à Strasbourg, où le voisinage de l'Allemagne rendra la chose plus facile qu'ailleurs. Il sera souvent question dans notre Bulle-

(2) Cette déclaration serait à faire lire à tous ceux qui nient l'opportunité de la Ligue et soutiennent qu'elle ne peut trouver rien à faire.

tin de ces institutions qui sont appelées à jouer un rôle si important dans l'œuvre de la Ligue.

J'en dirai autant du *Cercle de l'Enseignement scientifique*: une institution naissante, qui a son siège provisoire chez M. Bazaine, ingénieur, 84, rue d'Amsterdam, à Paris, et dont voici le programme sommaire :

La Société se donne pour but de venir en aide à tous ceux qui entreprendront des cours ou conférences populaires d'astronomie, cosmographie, géographie, géologie, physique, chimie, sciences naturelles, en leur facilitant l'acquisition, dans les meilleures conditions possibles d'économie et de simplicité, des appareils et des moyens matériels de démonstration.

Elle recherchera tout ce qui s'est fait dans ce genre, soit en France (1), soit à l'étranger, et mettra à l'étude ce qui peut se faire encore.

Elle fait appel aux lumières des hommes de science et au concours pécuniaire de tous les amis de l'instruction populaire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des services que ce cercle-là pourra rendre aux autres. Elle sera comprise du reste par tous ceux qui auront pensé déjà à faire des cours populaires de sciences, et qui auront re-

---

(1) Un premier appareil, aussi simple qu'ingénieux et destiné à donner, entre les mains de tout homme instruit, une démonstration frappante des mouvements de la terre et de la lune, a fonctionné déjà devant une partie de la commission provisoire du Cercle, qui l'a reconnu excellent. Il coûte 10 francs avec sa boite d'emballage, arrangée exprès pour le transport à la main, et se trouve chez Tremeschini, ingénieur-constructeur, 13, passage Feuillet, rue des Ecluses-Saint-Martin, à Paris.

culé devant la difficulté de se procurer le matériel nécessaire pour les démonstrations. Les premières signatures et les premières souscriptions ont été recueillies seulement à la fin du mois d'avril, et je n'ai pas encore la liste définitive de la commission provisoire. En voici le commencement :

Bazaine, ingénieur.
Arlès-Dufour père.
Love, président de la Société des ingénieurs civils.
Raoul Duval, ingénieur.
Emile Augier, membre de l'Académie française.
Jules Duval, directeur de l'*Economiste français*.
Félix Foucou, ingénieur.
Flammarion, astronome.

Ces noms me paraissent un gage suffisant de vitalité pour la Société naissante, qui ne pouvait trouver un berceau entouré de plus de garanties que celui qu'elle a.

J'ai réclamé l'honneur de faire partie de la commission pour lui servir au besoin d'intermédiaire dans l'établissement des relations du Cercle avec les autres groupes ; mais je m'imagine que je n'y serai pas nécessaire, et que les relations s'établiront bien d'elles-mêmes.

Le groupe Parisien, présidé par M. Flammarion, dont je signalais l'existence dans le rapport du 15 novembre, s'est déjà mis à l'œuvre. Avec un effectif de 133 membres et un encaisse de 532 fr. 50 c., suivant l'état qui m'a été envoyé le 26 janvier, le *Cercle Parisien pour la propagande de l'instruction dans les départements* est entré bravement, sans plus attendre, dans l'exercice de ses fonctions. Il a déjà envoyé un secours

de 100 fr. à un instituteur de la Haute-Marne, pour le couvrir des frais de son cours d'adultes, dont il a seul la charge, et déterminé la fondation de deux bibliothèques communales à Champigny, dans l'Eure, et Verrières, dans la Vienne, par une allocation, à la première commune, de 50 fr. ; à la seconde, de 40 fr. La commande de livres faite par la commune de Verrières vient de passer entre mes mains. Elle se monte à 172 fr. 50, preuve assez claire du résultat moral obtenu. Ceux qui ne conçoivent l'action qu'en grand, du premier coup, trouveront peut-être que cela ne vaut pas beaucoup la peine d'en parler. J'y vois l'abîme qui sépare peu de rien, l'acte de l'envie d'agir, et avant qu'il soit longtemps, j'en ai la certitude, plus d'une commune devra des remercîments à M. Emmanuel Vauchez, l'intrépide et sage organisateur du *Cercle parisien* (1)

Au mois de février, une réunion des adhérents de la Ligue à Paris avait eu lieu dans les bureaux de la *Coopération* sans résultat pratique, faute à la réunion, autant que j'ai pu le deviner, d'avoir su se borner dans ses aspirations. M. Ernest Hendlé, qui en avait été le promoteur, a trouvé depuis une œuvre déterminée à proposer. Il vient de mettre en avant le projet d'une société pour la création à Paris d'une *école professionnelle de la coopération*. C'est un enseignement spécial, à l'adresse des nombreuses familles de travailleurs engagées déjà à Paris ou prêtes à s'engager dans

(1) On peut s'inscrire chez le trésorier du Cercle, M. Leymarie, tailleur, 9, rue de Provence.

les sociétés coopératives, et qui doit se fonder principalement, aux termes de la coopération, par le concours de ceux qui sont appelés à en profiter. Une commission provisoire s'est chargée d'élaborer un programme et de rédiger un projet de statuts pour la nouvelle société, dont le siége actuel est chez M. Ernest Hendlé, 10, rue Bleue, à Paris.

Enfin, au moment où j'écris ces lignes, j'apprends qu'une réunion de professeurs libres va se tenir dans les bureaux du *Crédit au Travail*, 20 rue Magnan, pour constituer une société coopérative de producteurs d'instruction, si l'on veut bien me permettre l'expression. Le professeur est un travailleur comme les autres, qui chôme trop souvent, au détriment commun aussi bien qu'au sien, faute d'avoir sous la main l'instrument de travail qui lui est nécessaire, je veux dire une salle de cours et le matériel d'enseignement, l'atelier et les outils. Il peut se le procurer, comme les autres, par l'association, et rien ne saurait mieux servir le mouvement de la Ligue dans Paris qu'une organisation de cours populaires payants, telle qu'elle doit sortir de cette association d'un genre tout nouveau, dont on ne sera pas longtemps à reconnaître la sérieuse utilité, si elle parvient à se fonder sur des bases solides.

Telle est, en raccourci, la situation générale de l'œuvre de la Ligue, au moment où commence la présente publication. Elle pourra plus tard être curieuse à comparer avec celle que donnera la dernière livraison, car le progrès conti-

nu de l'œuvre me paraît hors de doute, maintenant plus que jamais.

Quelques-uns trouveront peut-être qu'après dix-huit mois de prédication, ce n'est pas encore assez. D'autres trouvent, à ce qu'il paraît, que c'est déjà trop. Enfin, un mécontent anonyme, qui en est encore à s'offusquer du mot de Ligue, déclarait l'autre jour, dans le *Courrier de l'Isère* que c'est inutile, et nous comparait à la mouche qui va se poser sur le nez du cocher, le cocher « du char du progrès, » s'il vous plaît.

A tout cela je n'ai qu'une réponse à faire, celle que je faisais à notre ami de la Châtre, pour le rassurer sur le résultat final de ses efforts :

Le mouvement d'association des citoyens en faveur du développement de l'instruction populaire, ce mouvement qui se déclare aux quatre coins de la France, à la fois, répond à un besoin trop profond de notre société, telle que le suffrage universel l'a faite, pour qu'il y ait un doute à conserver sur son compte, tant qu'il se maintiendra dans les limites de l'inattaquable. Ainsi restreint à cette modeste et souveraine ambition de propager l'instruction, sans plus, on pourra le maudire, le railler, le contrarier ; on pourra le proclamer dangereux, insuffisant, inutile : personne ne l'empêchera de passer.

SITUATION AU 15 JUILLET 1868 (1)

Un Cercle nouveau vient de se former à Saint-Dié, dans les Vosges.

On a procédé comme à Rouen.

Dans l'après-midi du dimanche 21 juin, une réunion des adhérents de la Ligue a eu lieu chez M. Ruye, dans laquelle le *Cercle de Saint-Dié de la Ligue de l'enseignement* s'est déclaré constitué. La commission provisoire, composée des membres présents, a nommé sur-le-champ son bureau :

> Président, M. Blondin père, ancien maire de Saint-Dié :
> Vice-président, M. Royer, avocat ;
> Secrétaire, M. Bardy, pharmacien ;
> Trésorier, M. Baldensperger, fabricant;
> Bibliothécaire, M. Meyer, avocat,

Une somme de 200 francs, souscrite séance tenante par les personnes présentes, et versée entre les mains du trésorier comme fonds de première mise, a permis à l'assemblée de voter avant de se séparer l'acquisition d'un premier fonds de livres et d'appareils de démonstration scientifique, et de confier à son bureau le soin des frais préliminaires de propagande.

Tout cela s'est fait en deux heures.

Le lendemain, M. Bardy, le promoteur de la

(1) Bulletin n° 2

réunion, chez qui la Société avait fait élection de domicile provisoire, entrait en exercice de ses fonctions en adressant à l'*Impartial de* L'*Est*, à Nancy, un compte-rendu de la séance, qui a été tiré à part et distribué dans l'arrondissement.

Des listes d'adhésions, établies sur le modèle de celles du Havre, ont été mises immédiatement en circulation.

J'ai reçu avant-hier une affiche convoquant pour dimanche prochain 19 juillet, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Saint-Dié, la première assemblée générale des adhérents de la Ligue, dont voici l'ordre du jour :

1° *Rapport sur la situation de la Ligue.*

2° *Discussion du projet de statuts présenté par la commission provisoire du Cercle.*

3° *Nomination du comité définitif.*

Pour peu qu'on fasse diligence, le comité qui sera nommé le 19 juillet, à demander l'autorisation des statuts votés par l'assemblée générale, les bureaux de la préfecture des Vosges à l'expédier, il n'aura guère fallu qu'un mois au cercle de Saint-Dié pour traverser toutes les phases préparatoires de sa constitution définitive. Il est en mesure, dès à présent, d'ouvrir sa bibliothèque et de commencer ses conférences, s'il veut se mettre à l'œuvre sans désemparer.

Le 5 juillet, une réunion semblable à celle de Saint-Dié a eu lieu chez M. Pierre Dollfus, un fabricant de La Poutroye (Haut-Rhin), et là auss un cercle a été constitué, une somme de 100 francs souscrite, et une première acquisition d'appareils de démonstration votée séance tenante.

Le cercle de La Poutroye n'aura pas à se préoccuper d'achats de livres au commencement. Il trouve sur son terrain, en arrivant, une bibliothèque riche déjà de plus de 600 volumes, fondée, avec l'aide de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, par M. Jean-Baptiste Ancel, un cultivateur du hameau du Grand-Trait, qui a déjà établi plus de trente dépôts de livres dans les villages et les hameaux de la montagne. Il a été convenu que les abonnés de cette bibliothèque se rallieront au Cercle de La Poutroye, qui, tout d'abord, en prendra la gestion.

Le reste viendra ensuite, et, pour commencer M. Pierre Dollfus va joindre à l'école primaire qu'il a dans sa fabrique une école d'adultes dont il se fera lui-même le professeur, et une salle de lecture chauffée et éclairée à ses frais. Le docteur Abel Claude, qui assistait à la réunion du 5 juillet, s'occupe d'en faire établir une à Orbey. Une dame, qui fait partie de la commission provisoire, s'est chargée d'organiser un cours d'instruction pour les filles du pays.

M. Demenge, un fabricant des Vosges, s'est mis en campagne à Raon-l'Etape. « Après les encouragements assez nombreux que j'ai reçus de tous les côtés, m'écrit-il, il ne me reste qu'à me souhaiter assez de courage et de lumières pour remplir la mission dont je me trouve chargé. » Elle le sera sans aucun doute : ce sont là des souhaits qui se réalisent toujours. Il suffit de les former.

M. Décembre-Alonnier, le directeur de la

Bibliothèque encyclopédique moderne, m'annonçait le mois dernier qu'il se préparait, avec quelques amis, à fonder un cercle de la Ligue à Dreux.

Je viens d'apprendre que des réunions préparatoires ont été décidées à Lure et à Remiremont, et M. Daumas m'écrit de Marseille, le 28 juin, qu'il a pris en main, avec M. de Pleuc, la fondation d'un *Cercle phocéen de la Ligue de l'Enseignement*, pour laquelle il a déjà l'assurance du concours de quatre à cinq conseillers municipaux. A Lyon, M. Chapitet a entrepris celle du Cercle Lyonnais. La commission chargée d'élaborer un projet de statuts a déjà été nommée dans une réunion préparatoire qui s'est tenue chez lui.

Enfin aujourd'hui même je reçois le *Nouvelliste* de Melun du 11 juillet, où je lis ces lignes :

Le projet de fonder à Melun une *Ligue de l'Enseignement* poursuit son cours. Le nombre des adhérents augmente, et très-prochainement les statuts seront soumis à l'approbation pour que la nouvelle association puisse se constituer légalement.

Le journal donne les noms de ceux qui recrutent pour le Cercle de Melun. Ce sont :

MM. Robillard, conseiller municipal, président de la Société cantonale des instituteurs ;

Kerckhofs, professeur de l'Université ;

Dupré, pharmacien ;

Leroy, secrétaire de la Société archéologique.

On reçoit aussi les adhésions dans les bureaux du *Nouvelliste* et de l'*Indicateur*.

Ainsi posée et soutenue, l'affaire ne peut manquer d'aboutir.

Ceci est la part du nouveau.

Il me reste à signaler ce qui s'est fait dans les cercles mentionnés, il y a deux mois, au premier numéro de ce bulletin.

L'événement, sans contredit, le plus important pour la Ligue est l'inauguration du nouveau droit de réunion faite à son profit par les promoteurs de la Société dont je parlais le 15 mai dernier, et qui se donnera pour but la création à Paris d'une *Ecole professionnelle de la coopération.*

M. Ernest Hendlé m'a envoyé la pièce suivante, que je reproduis telle quelle : elle a pour moi une valeur historique.

Vendredi prochain 19 juin, à 8 heures du soir

EN VERTU DE LA NOUVELLE LOI

PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

Salle Pilodo, 16, rue de la Douane

ORDRE DU JOUR

De l'utilité d'un enseignement coopératif :
Création à Paris d'une école professionnelle coopérative.

Les signataires de la déclaration légale :

Antide Martin,
Barthélemy,
Lecoq de Boisbaudran,
Achille Mercier,
André Rousselle,
Achille Delorme,
Ernest Hendlé.

La seconde réunion publique, en vertu de la

nouvelle loi, a été provoquée par la Société des professeurs libres, dont il était fait mention également dans le dernier bulletin et qui cherche à se donner par la coopération l'instrument de travail du producteur d'instruction (1).

Ce droit nouveau de réunion est pour la Ligue un moyen d'action dont l'importance a été comprise du premier coup, et le sera chaque jour davantage à mesure qu'on se familiarisera avec la manière de s'en servir.

J'ai deux conseils à donner à ce sujet aux hommes de la Ligue :

Le premier, c'est de se rappeler que les restrictions apportées par la loi nouvelle à l'exercice de la parole publique ne sauraient avoir rien de gênant ni d'irritant pour nous, puisque,

(1) La gratuité, en fait de distribution populaire de l'instruction, a certainement sa raison d'être au début, et l'aura toujours dans une certaine mesure ; mais on aurait tort de la considérer comme le procédé absolu et définitif. Il est contraire aux lois économiques, qui s'appliquent aussi à la richesse intellectuelle. Tout ira mieux et plus vite quand il y aura, à côté de l'enseignement bénévole, qu'il ne saurait être question de supprimer, des professeurs du peuple, rétribués par lui, comme la classe aisée rétribue les siens, à meilleur marché naturellement.

M. Mulatier, commis d'économat au lycée de Rodez, m'écrit qu'il va commencer dans une salle à lui, dont le prix d'entrée sera de 10 c., des lectures publiques, avec explications données sur le texte à qui le désirera. « Plus tard, me dit-il, je verrai à employer pour l'audition des lectures le système des jetons en usage dans certaines sociétés de consommation. »

C'est une excellente idée, à laquelle je souhaite tout le succès d'imitation qu'elle mérite.

dès le principe, nous nous sommes interdit à nous-mêmes, les terrains qui se trouvent défendus, et que c'est à notre propre loi que nous obéissons en n'y mettant pas le pied. La recherche des moyens pratiques pour arriver à la réalisation du but que nous poursuivons doit suffire, et largement, à remplir les séances. L'on fera le sacrifice, si l'on prend son œuvre au sérieux, des excursions à coté, des malices d'allusions et des phrases héroïques, à l'aide desquelles un orateur peut, à propos de tout, quand cela le démange, faire la cour aux applaudissements. Ces choses-là ont l'inconvénient, pour oublier les autres, de perdre un temps qui est mesuré, et de détourner les esprits de l'objet réel de la réunion. Il vaut la peine, ici, qu'on ne lui fasse pas d'infidélités. « *Age quod agis,* » doit être la devise de ceux qui veulent agir. Faire deux choses à la fois, c'est courir le risque de les faire mal toutes les deux.

Le second conseil, c'est d'imiter les Anglais quand ils se réunissent à l'effet de fonder une œuvre utile, et de la créer par le fait avant de se séparer, si on la veut, en lui donnant les premiers moyens d'existence. J'ai lu dans les journaux qui ont rendu compte des deux premières réunions publiques de la salle Pilodo qu'elles s'étaient terminées par un vote unanime en faveur des créations proposées. Ce sont là des votes platoniques qui ne coûtent rien, mais qui ne créent rien non plus. Les votes ne comptent, en pareille circonstance, que quand ils sont doublés d'un versement à l'appui.

Savoir garder sa langue dans sa poche, quand cela vaut mieux, et savoir y mettre la main, quand il le faut, sont deux vertus civiques, dont l'une aide à l'autre dans le cours d'une séance. Le renoncement au patriotisme en paroles est moins pénible quand on a devant soi le patriotisme en acte qui vous attend à la clôture (1).

Le *Cercle parisien*, qui a débuté par l'acte, à publié en juin son dernier bulletin : il n'est pas verbeux.

Un groupe de la *Ligue de l'Enseignement* s'est organisé à Paris, dans le but de propager l'instruction dans les départements. Ce groupe s'impose la mission de travailler au développement de l'instruction générale en France, et s'interdit toute participation aux questions politiques et religieuses.

C'est là toute sa rhétorique.

Puis vient immédiatement la liste de ses 234 membres, sur laquelle je trouve le nom d'un sénateur, — il est vrai qu'il s'appelle Sainte-Beuve ; — le montant des cotisations annuelles, qui de 532 50, chiffre que j'accusais dans le bul-

---

(1) Pendant que j'achève cette chronique, il m'arrive un numéro du *Réveil* du 16 juillet, où je trouve les deux conseils que je donne mis d'avance en pratique.

M. Tardif, le représentant de Marseille, y écrit à la date du 22 juillet :

« Hier a eu lieu à Marseille la première réunion publique. Notre génération n'est pas habituée à ce genre d'exercices, aussi craignait-on que ce défaut, joint à l'ardeur méridionale, ne produisît des scènes dont le parlementarisme n'aurait pas fait tous les frais. Je constate avec plaisir qu'il n'en a rien été, et que tout s'est passé dans l'ordre la plus parfait... La grandeur du

letin du 15 mai, s'est élevé à 1037, et l'emploi des sommes versées au 1er juin.

Un nouvel envoi de 100 fr. a été fait dans l'intervalle à Vauchassis (Aube) pour coopérer à la fondation d'un orphelinat-école normale de filles pour le canton d'Estissac, dont une femme énergique poursuit la fondation avec ses propres ressources, qui sont très-modestes.

J'espère avoir à parler bientôt de cette institution, qui me paraît appelée à rendre de grands services dans nos campagnes, si elle parvient à se généraliser.

Le rôle du *Cercle Parisien pour la propagande de l'instruction dans les départements* — c'est la dénomination qu'il a adoptée — sera surtout de venir en aide aux efforts isolés qui se produisent dans les campagnes, et de préparer ainsi les voies à l'organisation de la Ligue dans les pays demeurés en retard, en la faisant connaître par son intervention effective, ce qui est bien la meilleure de toutes les propagandes. Je signale

---

but suffisait à elle seule pour imposer la dignité et le respect de l'assistance. Il s'agissait de la propagation de la *Ligue de l'enseignement*.

« Trois cents personnes environ s'étaient rendues à cette réunion : discours et conversation intimes se sont échangés, et l'on a ouvert une liste de souscriptions qui a donné, séance tenante, cent cinq adhérents. L'assemblée s'est séparée après la nomination d'une commission composée de vingt membres, chargés de recueillir de nouvelles adhésions. »

Modération de langage et résultat immédiat, voilà un exemple complet et commode à suivre. A quoi bon se donner l'embarras de courir ensuite après les gens quand on les tient réunis ?

encore une fois son existence aux adhérents de Paris qui n'ont pas fait leur choix. Les cotisations qu'ils ont consenties trouveront là un emploi dont l'utilité n'est pas contestable.

Le siége actuel du *Cercle parisien* est chez M. Emmanuel Vauchez, 9, rue de Provence. Les versements se font chez MM. Guilloteau, Bouron et Ce, banquiers, 32, rue de Trévise.

Le Cercle de Chevilly a envoyé, le 2 juin, au préfet du Loiret une première somme de 20 fr. pour entamer la fondation dans la commune d'une *caisse des écoles*, qui se trouve fondée actuellement. M. Barillon, en m'annonçant cette nouvelle, m'apprend qu'il est parvenu enfin à faire pénétrer le mouvement de la Ligue à Orléans. Une des listes qui lui avaient été envoyées l'année dernière s'y couvre en ce moment de signatures, et l'on procèdera bientôt à la constitution du Cercle orléanais. Le village aura entraîné cette fois la ville, à charge de revanche pour celle-ci, je le suppose bien. Il ne manque pas d'autres villages autour d'elle.

A Versailles, la fusion que j'annonçais il y a deux mois a eu lieu. La *Société de la Bibliothèque populaire* s'est déclarée centre de la Ligue de l'Enseignement à Versailles, et Mme Hippolyte Meunier (1) m'apprend que le comité de dames

(1) Mme Hippolyte Meunier a mis à la disposition des cercles de la Ligue 50 exemplaires d'un excellent livre d'hygiène populaire, *le Docteur au Village* (librairie Hachette, 1 franc), qu'elle vient de publier. Je lui transmets ici les remercîments que plusieurs m'ont chargé de lui adresser.

entrera en fonctions l'hiver prochain. Il fonctionne déjà, à vrai dire, et l'on n'aura qu'à développer l'œuvre entamée depuis deux ans par Mme Henriette Blanckley, qui s'est ralliée à la Ligue dès le commencement, et à qui le conseil municipal de Versailles décernait l'année dernière une médaille d'or pour le *Cours normal* qu'elle fait gratuitement aux jeunes filles de la ville.

Les organisateurs des cercles de Normandie ne sont pas restés inactifs pendant les deux mois qui viennent de s'écouler.

Le Cercle Rouennais a publié au mois de juin son manifeste, dont j'extrais les lignes suivantes :

Rechercher les enfants qui ne fréquentent pas encore les écoles et user de tous les moyens d'influence morale pour amener les parents à leur assurer les bienfaits de l'instruction;

Mettre des prix ou livrets de caisse d'épargne à la disposition des administrations municipales ou directeurs d'institutions, en vue de récompenser les élèves les plus méritants ;

Exciter à la fréquentation des écoles par la distribution de jetons de présence aux enfants nécessiteux ;

Développer ou créer pour les ouvriers des villes et des campagnes des conférences gratuites, dans lesquelles on leur enseignera les éléments des sciences exactes et les grandes lois de la nature ;

Procurer à bon marché et répandre les instruments nécessaires à cet enseignement ;

Fonder ou contribuer à fonder des bibliothèques populaires ;

Tels sont les principaux moyens dont la Ligue déclare vouloir user dans le Cercle Rouennais.

Quatre listes d'adhésions ont déjà paru successivement dans le *Journal de Rouen*, et le recrutement, du reste, était facile. Il avait été préparé d'avance par MM. Jules Sourdois et Emile Rondeaux, qui ont fourni des listes importantes aux premiers bulletins de la Ligue. M. Viénot m'écrit que l'assemblée générale de constitution est sur le point d'avoir lieu.

Le Cercle Havrais a eu la sienne le 18 juin. A cette date, il comptait déjà 291 membres, ayant souscrit entre eux tous une somme d'environ 5400 francs. Son bulletin, en ce moment à l'impression, et qui sera envoyé à tous les cercles formés déjà, ou en voie de formation, leur donnera les détails de son organisation.

Le Comité, m'écrit M. Ed. Robert, le secrétaire du cercle, a commencé par nommer une commission chargée de lui faire des propositions. Jusqu'ici le programme de Giromagny est celui qui a le plus vivement attiré l'attention de cette commission

M. Manier, l'auteur des célèbres cartes de l'ignorance publique en France, a commencé pour le Cercle Havrais, grâce à l'initiative de M. E. Robert, une carte spéciale du département de la Seine-Inférieure, où les cantons seront classés par teintes différentes, selon le degré d'instruction. M. Lasseau, de Clermont-Ferrand, avait eu de son coté l'idée d'une carte semblable pour le département du Puy-de-Dôme, et je suis certain qu'elle sera acclamée dans beaucoup d'autres. On ne pouvait guère rien imaginer de meilleur pour faire honte aux pays d'ignorance,

et tenir éveillée l'émulation locale. Les Cercles de la Ligue feront bien de s'entendre dans chaque département à l'effet de se donner à frais communs un instrument de propagande aussi puissant.

Le Cercle Dieppois, le premier en date dans la Seine-Inférieure, a déjà commencé ses conférences et ouvert sa bibliothèque.

Celui de Pont-Audemer (Eure) annonce, dans un bulletin publié au mois de mai, qu'il a rassemblé les premiers éléments de la sienne, et témoigne des mêmes préoccupations que celles signalées tout à l'heure par M. Ed. Robert.

Ce qui empêche le Cercle de Pont-Audemer de dormir, ce sont les lauriers de Giromagny. Là, on a trouvé le moyen d'arracher à la mendicité et au vice tous les malheureux enfants qui n'allaient pas à l'école. Pourquoi ne ferait-on pas de même ici ?

Je puis bien ajouter : Pourquoi ne ferait-on pas de même partout ?

De la Bourgogne, M. Charles Moiset m'écrit que la réunion publique, dans laquelle sera constituée la Société d'instruction pour le département de l'Yonne, aura lieu le 1er août ; le Dr Tenting, qu'il vient de se fonder à Châtillon-sur-Seine une Société pour la propagande de l'instruction dans le canton, laquelle compte déjà trois cents souscripteurs à un minimum de cotisation annuelle de 2 fr. « Elle ne s'est point agrégée à la Ligue, pour ne pas effaroucher », me dit le Dr Tenting. Qu'à cela ne tienne ! Pourvu que la chose se fasse, chacun peut bien rester juge de la façon dont elle peut le mieux se faire.

En revanche, la Ligue vient de voir venir à elle la *Société agricole et industrielle de Beauregard*, à Vienne (Isère), la plus complète sans contredit de toutes nos sociétés coopératives, et qui a fait aussi la part de l'instruction dans son programme, puisqu'elle joint à tout ce qu'elle possède d'autre part : meunerie, boulangerie, boucherie, magasin de charbon, établissement alimentaire, fabrique de draps, ateliers divers, maison de campagne, une école pour les enfants de ses sociétaires, une bibliothèque et un salon de lecture pour eux-mêmes.

Notre bibliothèque et salon de lecture, m'écrit le Dr Couturier, le président et l'âme de la société, qui doivent dans nos intentions servir à des conférences, n'arriveront que par leur développement et la préparation de nos associés à leur développement intégral.

C'est un résultat qui ne saurait se faire attendre longtemps. Des hommes qui recueillent déjà le bénéfice de l'association sous tant de formes, auront bientôt compris qu'elle peut servir aussi à conquérir la richesse intellectuelle, dont l'inégale distribution est la vraie plaie sociale.

De 394 membres qu'il comptait l'hiver dernier, le cercle d'Ars-sur-Moselle s'est élevé à près de 700 recrutés presque tous dans le personnel des deux grandes usines de la commune. Ingénieurs et employés font les cours ; les ouvriers les suivent : tous sont membres du cercle au même titre. C'est la vraie manière de concevoir la Ligue. Ainsi que le dit très-bien

M. Heutte dans le bulletin de Pont-Audemer :

On n'y entre pas seulement pour instruire les autres, mais encore et surtout pour s'instruire.

Le *Cercle Messin* vient de renouveler son comité, dont les pouvoirs expiraient au mois de juin. Ce n'est qu'un détail d'administration intérieure ; mais il ne sera pas sans intérêt pour ceux qui auront plus tard à le régler chez eux.

Quinze jours avant l'élection, une liste d'inscription avait été ouverte au siège de la Société pour les candidatures. Cette liste a été imprimée et distribuée à tous les adhérents. Elle contenait 22 noms, dont 13 de l'ancien comité et 9 nouveaux. Trois autres noms y ont été portés au moment même de l'élection. Le scrutin est resté ouvert pendant 5 jours, et 283 adhérents sont venus déposer leurs bulletins de vote. Les 13 membres de l'ancien comité ont été tous réélus à une très-grande majorité, M. Vacca réintégré dans ses fonctions de président.

Les cours du cercle Messin ont été fermés au mois d'avril pour rouvrir en automne ; mais le service de sa bibliothèque, qui compte aujourd'hui plus de deux mille volumes et de quatre cents lecteurs, n'a pas été interrompu, et les hommes intelligents qui la dirigent ont trouvé un admirable moyen de faire continuer pendant l'été les études de leurs élèves.

Nous avons remplacé nos cours, m'écrit M. Vacca, par des excursions du dimanche qui ont parfaitement réussi, tantôt excursion botanique, tantôt excursion géologique, tantôt excursion industrielle.

Ainsi nous sommes allés visiter les ateliers du chemin de fer à Montigny, près Metz ; nous étions plus de soixante. Le directeur des ateliers, M. Dielz, aujourd'hui de notre comité, avait eu la gracieuseté de faire fonctionner toutes les machines, ce qui à rendu la visite des plus intéressantes. Dimanche prochain, nous allons visiter une des plus grandes tanneries de Metz, chez M. Sendret, qui vient de m'écrire une lettre charmante pour me dire qu'il se met à notre disposition.

Le *Cercle Strasbourgeois* entre enfin dans sa période active d'organisation, retardée, comme je l'ai déjà dit, par l'existence antérieure d'autres sociétés d'instruction. Il a fait imprimer ses listes d'adhésion, en tête desquelles est son manifeste :

Déjà, dit-il, par l'initiative privée de plusieurs de nos concitoyens, fonctionnent à Strasbourg des Institutions tendant au but même que nous. Loin de chercher à les entraver dans leur mission nous nous efforcerons au contraire de travailler de concert avec eux pour élargir leurs attributions et les nôtres.

Une réunion publique sera provoquée sous peu de jours par les membres de la commission provisoire.

Le *groupe Colmarien de la Ligue* a tenu, le 12 juillet, sa deuxième assemblée générale, présidée par M. Kœppelin, dans l'ancien local de la justice de paix, qui a été mis à sa disposition par le maire de la ville.

Le rapport présenté par M. Kœnig, le secrétaire du groupe, constate qu'il compte actuellement 230 membres, ayant versé ensemble 857 francs, sur lesquels 486 ont déjà été dépensés pour frais d'impression, aménagement

du local et achats des premiers livres de la bibliothèque. Celle-ci compte aujourd'hui 288 volumes, catalogués, reliés et déjà entrés en circulation, grâce au zèle et à l'activité du bibliothécaire, M. Julien Sée. Les membres de la commission de la bibliothèque se tiennent à tour de rôle, tous les dimanches, à la disposition des lecteurs, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

La commission des cours et conférences s'est assuré déjà du concours de plusieurs membres du groupe, et a dressé son programme, qui sera mis à exécution cet hiver.

S'il y avait en France une ville où l'on pût dire que la Ligue n'y trouverait rien à faire, c'était bien Mulhouse.

C'est là qu'a été inauguré le plus populaire et le meilleur enseignement professionnel, celui donné aux ouvriers sur les choses de leur profession par leurs chefs d'atelier.

120.000 volumes y ont été mis en circulation dans les 12 derniers mois, d'après le rapport de M. Pénot, par les diverses bibliothèques ouvertes à toutes les classes de la population.

Mulhouse a une *Société de cours d'adultes* qui a établi, à ses frais, dans les différents quartiers de la ville des classes du soir, suivies par 6 à 700 élèves.

Là est le siège de la *Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin*, le berceau de la Ligue, — j'ai qualité pour le dire, — qui aura bientôt une centaine de bibliothèques rurales dans le departement, et qui, élargissant son

cercle d'action, vient d'entreprendre l'établissement de conférences et de lectures publiques dans le département.

Avec tout cela, il s'est trouvé pourtant quelque chose encore à faire pour le Cercle Mulhousien de la Ligue de l'enseignement.

Voici ce que vient de m'écrire son président M. Auguste Dollfus, qui est en même temps le président de la Société industrielle de Mulhouse :

A la réunion du comité qui a eu lieu après l'autorisation de nos statuts, on s'est subdivisé en quatre commissions chargées :

1re de l'instruction des prisonniers (1).
2e — des conscrits.
3e — des adultes.
4e — des enfants.

La première commission avance rapidement et peurra bientôt commencer son œuvre. C'est M. Klenck, son président, qui s'en occupe surtout.

La deuxième attend des documents de la mairie. Elle se confond un peu du reste avec la troisième, dont le programme est encore à l'étude.

La quatrième va se rassembler de nouveau. Elle réunit les éléments d'une statistique des enfants de

---

(1) L'instruction des prisonniers mérite de figurer au premier rang dans le programme des cercles de la Ligue, partout où l'on est sûr de ne faire concurrence à personne.

Le procureur impérial de Vervins, M. Edmond Turquet, un des premiers et des plus zélés adhérents de la Ligue, a donné le signal d'une campagne à entreprendre pour fonder des écoles dans toutes les prisons de France, en commençant par se faire lui-même l'instituteur de ses prisonniers. J'attends les derniers renseignements sur les résultats obtenus jusqu'à présent pour en faire le sujet d'un article spécial.

six à huit ans de huit à dix et de dix à douze, qui sont en ville, et une autre de ceux qui suivent les écoles. La différence nous donnera le nombre d'enfants privés d'instruction. C'est par les enfants de six à huit ans que nous commencerons nos efforts. Là, nous avons plus d'action, la loi *défendant* qu'il aillent aux fabriques.

Quelqu'un me reprochait dernièrement de faire la sourde oreille aux attaques dont la Ligue a été l'objet, et de continuer, « confiant dans mon œuvre, mon petit bonhomme de chemin. »

Après avoir lu tout ce qui précède, on pourra juger si je n'ai pas eu raison.

SITUATION AU 15 NOVEMBRE 1868 (1)

La prédication de la Ligue a commencé il y a aujourd'hui juste deux ans. Les applaudissements ne lui ont pas manqué dès le début ; mais parmi ceux-là même qui applaudissaient du meilleur cœur, beaucoup ne comprenaient pas bien ce que pourrait devenir un mouvement abandonné à lui-même, sans pouvoir directeur et sans unité visible. Les plus affamés de décentralisation et de liberté se seraient plaints volontiers d'en voir trop dans le plan de l'œuvre proposée.

Avons-nous déjà le droit de chanter victoire ? Mieux vaut attendre encore. Il ne plaît pas à tout le monde qne des Sociétés se forment sans arborer d'autre drapeau que celui du développement pur et simple de l'instruction populaire, et les oppositions grandiront avec le succès de l'œuvre, c'est très-certain. Qu'elles finissent par être les plus fortes, à dire le vrai, je n'en crois rien ; mais les luttes à soutenir ne sont pas terminées : elles commencent.

---

(1) Bulletin n° 3.

En attendant, les racines que la Ligue jette dans le pays deviennent chaque jour plus nombreuses et plus fortes, et elle y a conquis désormais droit de cité. La preuve en est déjà dans ce qui précède, et ce qui va suivre le prouvera mieux encore. — Pour deux ans, c'est assez. Qu'est-ce que deux ans dans la vie d'un peuple?

Voyons d'abord de combien s'est grossie, depuis la publication du dernier bulletin, la liste des Cercles officiellement constitués.

Dans la réunion tenue le 11 juillet à Marseille, et où les choses s'étaient passées d'une façon si calme et si pratique, ainsi que le constatait la *Chronique* du 15 juillet, avait été fondé, séance tenante, un Cercle de la Ligue, l'*Association phocéenne pour le développement de l'instruction et de l'éducation*, autorisé par arrêté préfectoral le 20 du même mois. On ne lui avait pas fait faire longtemps antichambre.

Il paraît que « l'ardeur méridionale » dont parlait le correspondant du *Réveil* dans sa note sur la réunion du 11, a repris le dessus dans celles qui sont venues ensuite. Il y a eu des orages, à la suite desquels MM. Daumas et de Pleuc, les premiers organisateurs de l'Association phocéenne, ont pris le seul parti qu'il y ait à prendre en pareil cas. Ils se sont retirés avec ceux qui étaient de leur avis et tous ensemble ils ont fondé le 29 août un nouveau Cercle, la *Ligue marseillaise de l'Enseignement*, qui a été autorisé le 4 septembre. Il y aura place pour deux sociétés partout où l'on ne tombera pas d'accord sur la marche

à suivre, et Marseille est assurément de taille à en contenir plus de deux au besoin.

Je n'ai pas eu d'autres nouvelles de l'Association phocéenne qui restait forte, après la séparation, de 340 à 450 membres ; mais je puis dire de la Ligue marseillaise qu'elle n'a pas perdu son temps. Le 26 septembre, elle comptait plus de 700 membres, et ouvrait ses cours dont voici la liste :

1° Grammaire, M. Pays, *samedi* ;

2° Arithmétique, M. Jamet, *mercredi* ;

3° Géométrie appliquée, M. Rüss, *jeudi* ;

4° Chimie industrielle, M. Payen, *mardi* ;

5° Physique, M. Labouchère, *lundi* ;

6° Biologie (notions élémentaires d'anatomie et de physiologie comparée), M. Picard, *vendredi*.

M. Thourel, avocat, fait tous les dimanches matin, à neuf heures, depuis le 4 octobre, un cours de droit usuel sur les contrats et obligations, et M. Daumas s'est chargé de faire, deux fois par semaine, des lectures publiques, avec explications.

Enfin, M. de Pleuc m'écrivait à la fin de septembre qu'une bibliothèque populaire allait être établie au local du Cercle, et que des conférences s'y feraient, au moins une fois par semaine, sur des sujets historiques, littéraires et scientifiques.

L'ardeur méridionale a aussi son bon côté.

Le 6 septembre a eu lieu à Epinal une assemblée générale des adhérents de la Ligue. On y a constitué le *Cercle spinalien*, dont les statuts ont reçu l'autorisation préfectorale dans le courant du mois. Il comptait déjà au 10 septembre plus

de 200 membres ayant souscrit ensemble une somme d'environ 2000 francs, et son comité s'est mis immédiatement à l'œuvre pour organiser cette école libre de filles qu'on me réclamait déjà d'Epinal, au mois de mai 1867, en faisant appel au trésor de la Ligue, un trésor absent, heureusement pour moi.

L'Ecole a dû s'ouvrir le 9 novembre, aux termes d'une affiche qui m'a été envoyée, et sur laquelle sont énumérées les matières de l'enseignement qui s'y donnera :

Lecture, *écriture*, *langue et littérature française*, *arithmétique*, *histoire et géographie*, *travaux à l'aiguille*, *notions usuelles de physique et de chimie*, *tenue de livres*, *dessin linéaire et d'ornement*, *notions d'hygiène*, *langue allemande, gymnastique et musique vocale.*

L'école libre d'Epinal est ouverte à tous les cultes. L'instruction religieuse s'y donnera aux élèves dont les parents en feront la demande, en dehors des heures réglementaires.

Le Cercle dont M. Demenge préparait l'organisation à Raon-l'Etape est constitué. Ses statuts lui sont revenus le 4 octobre de la préfecture des Vosges, revêtus de l'approbation officielle. Son budget de souscriptions se montait à cette date à 650 francs. La commission du *Cercle Raonnais* était convoquée pour aviser au choix d'un local et réunir les premiers livres de sa bibliothèque qui doit fonctionner maintenant.

Le *Cercle Nancéien* a reçu, le 29 août, l'autorisation qu'il sollicitait depuis assez longtemps pour ses statuts. Son organisation définitive

s'est trouvée retardée jusqu'à présent ; mais l'assemblée générale, dans laquelle elle doit avoir lieu, est convoquée pour le 29 de ce mois, et la composition de sa commission provisoire où se trouvent réunis des fabricants, des médecins, des hommes de loi, des professeurs à la Faculté de Nancy, trois conseillers municipaux, ne peut laisser aucun doute sur l'action sérieuse de ce Cercle important, qui donnera, sans aucun doute, l'élan dans la Meurthe, comme le Cercle messin l'a fait dans la Moselle.

Déjà une réunion préparatoire a eu lieu au mois d'août à Lunéville, chez M. Lebrun, qui a reçu les premiers fonds versés pour le Cercle futur (1).

Des réunions semblables, suivies du même résultat, se sont tenues vers la même époque à Remiremont, dans les Vosges, chez M. Mougin ; à Thann, dans le Haut-Rhin, au Cercle de la ville ; à Lure, dans la Haute-Saône, chez M. Coutherut ; à Châlons-sur-Marne, chez M. Cordier. Je ne saurais trop engager les citoyens qui se réuniront pour le même objet à faire de même et à ne pas se séparer sans s'être donné un trésorier, j'entends un trésorier entré en fonctions. L'argent versé est inexorable. On peut le laisser dormir ; mais il reste là. Si mince qu'il soit, sa présence est une protestation permanente dont

(1) Une lettre de M. Larcher, le président de la commission provisoire du Cercle Nancéien, que j'ai reçue pendant l'impression du bulletin, me donne avis de l'organisation d'un Cercle de la Ligue qui se prépare à Toul.

on ne parvient à se débarrasser qu'en lui trouvant son emploi.

Une lettre de M. Coutherut, du 13 octobre, m'apprend que la bibliothèque du *Cercle de Lure* s'organisera dans le courant de novembre.

Une autre de M. Edouard Georges, un des promoteurs de la réunion de Remiremont, me consulte sur la bibliothèque qu'il se propose de fonder dans sa commune, en attendant que son Cercle se mette en activité.

L'organisation du *Cercle thannois* a rencontré des oppositions et des mauvais vouloirs de plus d'une sorte. Les organisateurs ont tenu bon, et maintenant des listes d'adhésions, établies sur le modèle des listes havraises, circulent dans la ville. L'assemblée générale aura lieu, et les statuts seront envoyés à l'autorisation préfectorale dès qu'on aura réuni une soixantaine d'adhérents. Il en viendra d'autres ensuite, c'est plus que probable.

On ne va pas partout aussi vite qu'à Marseille ; mais il faut en prendre son parti. L'important est d'arriver, et pour arriver, il suffit de faire comme le docteur Brierre qui poursuit aussi depuis le mois d'août la création du *Cercle Orléanais* et qui m'écrivait le 3 octobre :

Soyez tranquille ; *je le veux.*

Onze jours après, le *Journal du Loiret* annonçait la mise en circulation des listes d'adhésions dans Orléans. Le résultat pourra se faire attendre ; il est inévitable. Une volonté ferme, mise au service d'une œuvre d'utilité publique évi-

dente, finit toujours par avoir le dessus. Les obstacles ne sont pour elle qu'une question de temps.

Notre Ligue est sortie de ce « mouvement magnifique » que glorifiait M. Charles Robert dans le discours cité plus haut ; elle y a sa force, irrésistible comme lui. On peut aller de l'avant de confiance quand on se sait travailler à « la grande affaire nationale. »

M. de la Plesse, maire de Vitré, et M. Foucqueron, avocat à Rennes, ont entrepris de faire pénétrer la Ligue dans le département d'Ille-et-Vilaine, d'où il faudra bien qu'elle gagne le reste de la Bretagne : la besogne ne lui manquera pas. Heureusement que l'action y sera aussi têtue que la résistance, on peut y compter :

Songez, m'écrit M. Foucqueron, que notre sol est de granit, et que la goutte d'eau peut seule le traverser en tombant continuellement. Attendre, c'est le seul moyen de réussir.

A Rennes, en particulier, il y a le comité de M. Arthur de la Borderie qui a donné l'exemple et réclamé en faveur de la diffusion complète de l'instruction populaire « le concours incessant et énergique de toutes les forces sociales (1). » On ne peut pas se dispenser de répondre à son appel.

M. Coudreuse m'annonce la création prochaine (2) d'un cercle de la Ligue à Baugé, dans le département de Maine-et-Loire. Il y trouvera un terrain tout préparé ; une bibliothèque popu-

(1) 2e *Bulletin.*

laire qui fonctionne depuis trois ans, et qui compte en ce moment cent trente-huit lecteurs; deux cours d'adultes qui attirent déjà des élèves de la campagne, et par-dessus tout un maire M. Langlois, entièrement dévoué à la cause de l'instruction populaire. Il lui sera facile de marcher.

M. Chennevière, le secrétaire de la Société Franklin, et M. Lavoye ont entamé à Pontoise la fondation d'un cercle qui joindra ses efforts à ceux d'une *Société des Bibliothèques populaires de Pontoise et des environs*, établie depuis quelque temps. Le Cercle de Pontoise se chargera des lectures publiques et des conférences, et ses membres ont déjà commencé à se préparer à leur tâche par des *causeries* entre eux, en petit comité, sur des sujets d'histoire, d'économie sociale et d'industrie désignés quinze jours à l'avance. C'est un exemple bon à imiter pour ceux qui ont le désir de se rendre utiles et le besoin de se familiariser avec la parole publique.

Le cercle de Melun, qui commençait à s'organiser au mois de juillet dernier, avait réuni une centaine d'adhésions il y a un mois. Il préparait des cours populaires de chimie, de littérature et d'anglais, qui doivent s'ouvrir en ce moment.

Les efforts de M. Robin Duvernet pour orga-

---

(2) Au moment de terminer la correction des épreuves du *Bulletin*, je reçois une lettre de M. Coudreuse m'annonçant qu'un arrêté préfectoral, en date du 25 novembre, vient d'autoriser la fondation du groupe baugeois de la Ligue.

niser un cercle à La Châtre ont enfin abouti. La Société qu'il est parvenu à constituer a déjà fondé une bibliothèque à Verneuil, une commune voisine de La Châtre. C'est un premier acte qui ne restera pas longtemps seul.

M. Petitbien, propriétaire à Blénod-les-Toul (Meurthe) s'est proposé pour fonder un Cercle dans son canton.

Pareilles propositions ont été faites par M. le docteur Gindrey, à Pontarlier (Jura) ; MM. Guyot et Paul Morel pour les cantons de Rougemont et de Villersexel, dans la Haute-Saône ; M. Lecherbonnier à Issoudun (Indre), et M. Poujade, professeur au lycée de Mont-de-Marsan.

M. Sébastien Mauget, qui a puissamment contribué à la création du Cercle de Nérac, en organise un en ce moment à Sos (Lot-et-Garonne).

A Caen, M. Talleau vient de lancer ces jours-ci dans le *Suffrage universel* le manifeste de la Ligue et d'ouvrir chez lui la liste d'adhésions qui ne tardera pas à se couvrir de signatures, car il s'est assuré déjà du concours d'un noyau d'hommes dévoués.

L'organisation du Cercle bordelais, retardée jusqu'à présent (1) vient d'être reprise en sous-œuvre par les Loges de Bordeaux. Une commission spéciale vient d'être nommée, avec mission spéciale d'y aviser, et le Cercle a déjà trouvé un domicile dans le vaste local de la rue Roland,

---

(1) Une *Société des Amis de l'Instruction élémentaire* qui s'est établie dans le quartier Sud de Bordeaux, peut être considérée, à vrai dire, comme un véritable Cercle de la Ligue, moins le nom.

occupé par M. Laurendeau, qui l'a mis généreusement à sa disposition.

Je crois devoir constater ici les progrès que l'idée de la Ligue a faits dans les Loges maçonniques. Elle a été acclamée par leurs représentants au Congrès international qui s'est tenu, en septembre, au Havre, aussi bien qu'au Convent de Cognac qui réunissait, le mois suivant, deux cents membres des Loges de l'Ouest. Le besoin de s'associer activement à la lutte nationale contre l'ignorance se fait sentir chaque jour davantage dans la Maçonnerie française, et c'est un renfort précieux qui viendra de là aux citoyens déjà engagés dans cette lutte. S'en effaroucher, de peur d'être compromis aux yeux de certaines gens, serait une faiblesse. Ceux qui ne veulent pas de la Ligue n'en voudront jamais, quoi qu'on fasse, et elle ne saurait être compromise par personne vis-à-vis de ceux sur lesquels on peut sérieusement compter, quelles que soient

---

Elle a tenu, le 12 octobre, sa seconde assemblée générale semestrielle, et la *Gironde* du 31, en rendant compte de la séance, définit ainsi le but et le caractère de son œuvre :

« Le but de la *Société des Amis de l'Instruction élémentaire* est de répandre parmi les personnes privées des bienfaits de l'éducation les notions indispensables de la science.

« Cette association n'arbore, par conséquent, aucun drapeau politique ou religieux. Elle admet dans son sein les représentants de toutes les opinions et de tous les cultes. Elle s'efforce uniquement d'éclairer les intelligences. »

C'est exactement le programme général de tous les Cercles de la Ligue.

leurs croyances, tant qu'elle restera fidèle à son principe d'abstention en matière de controverse politique ou religieuse. Ce n'est pas la Maçonnerie qui le lui fera jamais trahir : notre principe est aussi le sien.

Le mouvement de la Ligue commence à gagner l'Algérie.

M. Gries-Traut, qui en a fait une propagande active dans toute la colonie, vient d'entrer dans la voie des applications pratiques, en organisant à Alger une Société d'*Asiles agricoles* sur le modèle des établissements du même genre qui fonctionnent si admirablement en Suisse. Il en existe un depuis une vingtaine d'années dans le Haut-Rhin, fondé par la générosité des fabricants du pays, et dirigé avec le plus grand succès, depuis sa fondation, par M. et Mme Sweifel : le ménage est de rigueur ici. Cet essai limitrophe d'acclimatation en France de l'institution suisse était resté isolé. Il serait assez curieux qu'elle finisse par entrer pour de bon chez nous, en passant par l'Agérie.

M. Olivier Delamarche, rédacteur de la *Seybouse*, à Bone, a fait au mois de septembre à ses concitoyens un appel qui a été entendu. La Ligue comptait déjà parmi eux un certain nombre d'adhérents. M. Zeys, juge au tribunal de Bone, a accepté la mission de donner un but d'action aux aspirations généreuses qui se sont manifestées, et de rallier autour de lui ceux qui voudront agir.

Je me suis adjoint, m'écrit-il, un de mes amis, M. Durrbach. Nous nous sommes partagé la ville, afin

de réunir des adhésions. Ce résultat obtenu (ce qui ne tardera pas), je compte indiquer une réunion préparatoire dans laquelle on posera la première pierre du futur édifice.

Le juge de paix de Mascara, M. Constant Durr, vient de se mettre en rapport avec moi pour entamer l'œuvre de la Ligue sur la limite de la barbarie musulmane, et sa lettre respire la plus grande confiance :

Mascara, un des derniers postes *civilisés* de nos possessions dans la province d'Oran, est une forte ville de garnison et contient une population européenne assez considérable. Depuis l'employé jusqu'à l'ouvrier, l'artisan et beaucoup de vignerons, toutes les classes de la société y sont représentées par des gens travailleurs, intelligents, et qui sont dès lors devenus aisés. Cette population est très-bienveillante, et dès lors accessible à toute bonne institution.

Qui sait si nous n'entendrons pas bientôt parler d'une Ligue Arabe de l'enseignement ? C'est par là qu'on aurait dû commencer en Algérie. Mais revenons en France.

En dehors du mouvement attitré de la Ligue, si je puis m'exprimer ainsi, l'initiative des citoyens grossit chaque jour la liste des Sociétés d'instruction qui se sont formées d'elles-mêmes dans le pays. Je ne puis parler naturellement que de celles dont les fondateurs se sont mis en rapport avec moi.

Une réunion de 400 personnes, présidée par M. Guichard, a eu lieu, le 29 juillet, à Auxerre, dans laquelle a été décidée la création d'une Société pour la propagation de l'instruction popu-

laire dans le département de l'Yonne, principalement à la campagne. Le docteur Tenting, qui, depuis cinq ans, a fait déjà plus de deux cents conférences scientifiques dans les villages de la Cote-d'Or, assistait à la séance, où il était une preuve vivante de ce qu'on peut faire à la campagne. La *Constitution de l'Yonne* du lendemain a reproduit une phrase de son discours qui est bonne à citer :

Un jour que j'étais allé dans une commune de la Côte-d'Or pour y faire une conférence, je rencontre en revenant le brigadier de gendarmerie : je le fais monter dans ma voiture.

— Ah ! me dit-il, vous m'avez fait manquer le but de mon voyage ; j'étais venu pour surveiller les cabarets ; ils étaient déserts !

J'ai reçu le manifeste lancé par le comité provisoire (1) de la nouvelle Société. Le projet de statuts qu'il contient a été fait sur le modèle adopté jusqu'à présent par tous les Cercles de la Ligue.

Une Société d'instruction générale pour l'arrondissement de Senlis existe depuis le mois d'octobre, grâce à l'activité persévérante d'un groupe d'hommes dévoués qui travaillent depuis plus d'un an à cette création.

Le *Courrier de l'Oise*, dont le rédacteur, M. Duriez, a puissamment secondé les initiateurs,

(1) Ce comité se compose de MM. Guichard, ancien représentant, à Soucq ; Charles Moiset, à Saint-Florentin ; Dupont Delporte, au domaine de Montpierreux ; Prudent, à Courson ; Rouby, à Carisey ; Jules Chasle, Mérat, Gustave Perriquet, Lepère, Rouillé, Ribière et Arthur Savatier-Laroche, à Auxerre.

rendait compte, dans son numéro du 9 octobre, de la réunion qui avait eu lieu le 5, à la salle de la mairie, et dans laquelle, à la suite d'une discussion où avait été posée nettement la stricte neutralité à observer sur le terrain politique et religieux, soixante-neuf sociétaires présents avaient nommé un bureau provisoire, composé de MM. Cabot, Vernois, Cossin, Arpillière, Moniot, de Caix de Saint-Aymour, Thirion et de Maricourt. La Société comptait déjà deux cent cinquante membres, et, dix jours après, M. de Caix de Saint-Aymour m'écrivait :

Le Préfet nous a parfaitement accueillis, Il nous a promis l'autorisation à bref délai, et nous a dit que nous pouvions nous occuper de notre organisation. Les souscriptions marchent donc toujours, et le règlement est en train.

Le docteur Vannaire m'adressait, à la fin d'août, une demande de renseignements, en qualité de secrétaire d'une Société qui venait de se créer à Gannat (Allier) pour la fondation d'une bibliothèque et de cours publics.

Pareille demande m'a été adressée en septembre par M. Bonneville pour une Société qui se formait à Dreux ; en octobre, par M. Fernand Baboin, au nom d'une Association de Saint-Romain-d'Albon, dans la Drôme, pour fonder une bibliothéque et des cours d'adultes, et je viens de recevoir, hier, une lettre, dans laquelle la Société de Saint-Romain-d'Albon, déclare « se rattacher et adhérer à la Ligue de l'Enseignement, dont elle répandra daus le pays les bulletins et le programme. »

Enfin, le docteur Tenting m'a donné avis, il y a quelques mois déjà, de l'existence à Laignes d'une Société d'instruction qui poursuit « pour son compte » la réalisation de l'œuvre de la Ligue, je veux dire la diffusion de l'instruction, sans vouloir en prendre le nom. Comme tous nos Cercles en titre en sont là, chacun travaillant aussi pour son compte, dans sa pleine et entière libérté, il importe peu que la Société de Laignes décline sa parenté avec eux. Elle a raison si elle y voit un inconvénient local.

Passons maintenant aux nouvelles que je puis donner des cercles dont il a été question déjà dans nos précédentes chroniques.

Le *Groupe colmarien*, mon plus proche voisin, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son bureau, a pris l'initiative d'une mesure dont j'invite les autres Cercles à prendre note. Il s'est adressé au général commandant la subdivision militaire du Haut-Rhin pour se faire autoriser par lui à mettre les livres de sa bibliothèque à la disposition de la garnison de Colmar. Sur la réponse favorable du général, des démarches ont été faites auprès des chefs de corps et de l'intendant militaire. Des bibliothèques spéciales fournies par le Groupe sont installées actuellement à l'hôpital militaire et dans les deux casernes de la ville. Le tour de la prison et des hôpitaux civils viendra ensuite.

Les conférences du *Groupe Colmarien* ont été inaugurées le 11 novembre par M. Gauckler, l'ingénieur des travaux du Rhin, qui avait choisi pour sujet : *La Pluie et le beau temps*, un sujet bien simple en apparence, et qui se rattache aux

questions les plus élevées de la constitution physique de notre globe. Le préfet du Haut-Rhin a voulu donner une marque de sa sympathie pour l'œuvre de la Ligue en venant assister à la conférence de M. Gauckler.

Les cours vont s'ouvrir au commencement de décembre dans les deux salles de l'ancien hôtel de ville mises au service du Groupe par la municipalité qui fournit le chauffage, l'éclairage et le mobilier.

Voici l'état de ces cours, tel qu'il vient d'être arrêté dans une séance spéciale, à laquelle avaient été convoqués tous les citoyens disposés à se rendre utiles :

Comptabilité, M. Eudeline. Mardi et samedi.
Arithmétique, M. Stœcklin. Vendredi.
Géométrie, M. Dreyfus. Mardi.
Mécanique, M. Schelbaum. Lundi.
Droit usuel, M. Mathieu. Samedi.
Droit commercial, M. Rauch. Samedi.

La circulaire répandue dans la ville, lors de l'inauguration des conférences, porte que « dès qu'un cours quelconque sera réclamé par un nombre tant soit peu sérieux d'auditeurs, ce cours sera fait. »

Le *Groupe colmarien* a publié, le 19 juillet, son premier bulletin, contenant ses statuts, la liste de ses membres, le catalogue et le règlement de sa bibliothèque. J'en ai reçu un certain nombre d'exemplaires pour être distribués à ceux qui désirent en prendre connaissance.

A Mulhouse, les organisateurs du Cercle de la

Ligue ont attendu qu'il se fût affirmé par des actes pour en faire sérieusement le recrutement.

Le rapport de M. Klenck, reproduit plus haut, a donné déjà l'historique de l'école fondée par le Cercle dans la prison.

Les conscrits de la classe 1868 ont été convoqués ensuite à la salle de la Bourse. Sur deux cents jeunes gens environ qui se sont rendus à l'appel du *Cercle Mulhousien*, cinquante-sept illettrés se sont fait inscrire pour suivre les cours d'adultes, et une indemnité de route a été promise, au moment de leur départ pour l'armée, à ceux d'entre eux qui auront assidûment suivi les cours et qui pourront justifier d'un résultat obtenu.

A la suite d'un rapport très-intéressant, présenté le 6 octobre à la commission de l'enfance par M. Hurbin, et constatant, d'après les documents fournis par la mairie, que sur deux mille quatre cent quarante enfants de six à huit ans (1) reconnus devoir exister actuellement à Mulhouse, mille environ ne fréquentent pas les écoles, les membres de la commission ont commencé eux-mêmes aux parents les visites qu'il a été convenu d'organiser dans tous les quartiers de la ville.

(1) La commission a cru devoir limiter sa première tentative d'action à cet âge de six à huit ans, où les enfants de la classe ouvriére à Mulhouse se trouvent entre la salle d'asile qu'ils viennent de quitter et la fabrique qui les attend. Ou peut juger, par l'état de choses constaté dans une des villes de France où l'on s'occupe le plus des écoles, de ce qu'il doit être ailleurs.

Cela fait, on a mis en circulation de nouvelles listes d'adhésion, qui se couvrent en ce moment de signatures. Le chiffre actuel, qui est loin d'être définitif, est de 300 à 400, et celui des souscriptions promet de s'élever à une somme relativement considérable. On m'a cité une liste revenue avec cinq noms et 600 francs de cotisations annuelles. Un des principaux chefs d'industrie de la ville s'est fait incrire pour une cotisation annuelle de 2000 francs. L'argent ne manquera jamais au *Cercle mulhousien*, c'est très-certain, ni les hommes pour lui trouver un emploi utile, c'est heureusement très-certain aussi. Tant valent les hommes, tant vaut l'argent.

Le Cercle qui s'était formé au commencement de juillet à La Poutroye n'a pu parvenir encore à se constituer régulièrement; mais son fondateur, M. Pierre Dollfus, a commencé sans lui. Il a ouvert dans sa fabrique l'école d'adultes et la salle de lecture dont il avait annoncé l'établissement. La bibliothèque du Grand-Trait, dont je raconterai l'histoire une autre fois, possède un noyau de cercle tout fait dans ses abonnés, et les oppositions locales au mouvement d'instruction dans le canton seront, sans ancun doute, impuissantes à l'arrêter.

Le Cercle de Saint-Dié comptait 158 membres inscrits lors de son assemblée générale du 19 juillet. Il avait en caisse plus de 400 francs, et sa bibliothèque naissante possédait déjà 255 volumes. J'ignore s'il est parvenu à organiser un enseignement oral ; mais son comité a décidé, à

la séance du 14 octobre, qu'il publierait tous les quatre mois le bulletin de ses travaux, et le mouvement des livres de sa bibliothèque ne saurait suffire assurément à le remplir.

Le Cercle d'Ars-sur-Moselle a publié le 20 septembre son premier bulletin annuel. Sa bibliothèque possédait à cette date 976 volumes qui, en neuf mois, du 15 décembre 1867 au 15 septembre 1868, avaient donné lieu à 5232 prêts. Son budget de l'année se montait à 3641 fr. 25c. Sur la demande signée de soixante-quatre pères de familles, une école supérieure, à l'usage des enfants sortants de l'école primaire, a été ouverte à Ars par le Cercle qui a, d'autre part, des cours spéciaux destinés aux sociétaires adultes.

On enseigne dans l'école supérieure :

La langue française, avec la composition et le style ; — l'histoire et la géographie ; — l'arithmétique théorique et pratique, la tenue des livres ; — l'algèbre ; — la géométrie élémentaire, l'arpentage, le nivellement, la trigonométrie, les éléments de la géométrie descriptive et le dessin graphique ; — enfin, des notions de mécanique, de cosmographie, de chimie et d'histoire naturelle.

Je dois rappeler qu'à côté des cours donnés par le Cercle d'Ars se continuent ceux que M. Revel fait depuis quinze ans aux ouvriers de l'usine Karcher, avec lesquels il a commencé, l'été dernier, des excursions scientifiques dans le genre de celles qui on été imaginées à Metz.

Le Cercle de Solgne (Moselle), un village de quatre cents âmes, compte actuellement soixante-quatre adhérents, dont trois dames. Il a sa bibliothèque à lui, fonctionnant à côté de la bi-

bliothèque communale, et est sur le point d'inaugurer ses conférences, pour lesquelles on viendra de Metz de son secours.

L'affiche du Cercle Messin, reproduite en regard de la circulaire du Cercle belge de Bruxelles, fait connaître suffisamment le plan de sa campagne d'hiver.

Son quatrième bulletin trimestriel, publié au mois d'août, constate, non sans un légitime orgueil, le terrain gagné dans une seule année :

Nos lecteurs ont pu se convaincre, en parcourant ces pages, que notre Cercle marche aujourd'hui sans secousse et d'une manière régulière ; si nos débuts ont été difficiles, nous avons été soutenus par la conscience du bien que nous pouvions accomplir. Dans le courant de cette année notre institution a donc passé par des phases diverses : organisation générale, choix d'un local, création d'une bibliothèque, de cours, de conférences, de courses scientifiques, aujourd'hui tout fonctionne avec ordre.

Au 8 novembre, le nombre des membres du Cercle Messin se montait à treize cent cinquante. (1) Sa bibliothèque était riche de deux mille deux cents volumes, ayant été prêtés huit mille sept cent cinquante-sept fois, depuis l'ouverture, à trois cent soixante-douze lecteurs inscrits. Je tiens ces chiffres du président du Cercle, M. Vacca, le meilleur soldat qu'ait rencontré la Ligue jusqu'à présent, celui qui me

(1) Dans ce nombre figurent plusieurs centaines d'ouvriers des ateliers de Montigny, dont le directeur, M. Dietz, est entré dans le comité du Cercle. La compagnie de l'Est, à qui appartiennent ces ateliers, vient de renouveler sa souscription de 200 francs de l'année dernière.

remplacera, je l'espère, dans la gestion de ses affaires générales, quand mes yeux, qui s'en vont, n'en voudront plus.

Voici le tableau des cours du Cercle dieppois, tel qu'il m'a été envoyé à la fin d'octobre :

TABLEAU DES COURS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Salle Michau, rue Duquesne, 8

Lundi soir. Lecture et écriture, de 9 à 10 h. M. Jeanny.

Id., tous les quinze jours. Géographie, de 8 à 9. h. M. S. Hardy.

Id., tous les quinze jours. Lecture, de 8 à 9 h. Plusieurs membres de la Ligue.

Mardi, Grammaire, de 8 à 9 h. M. S. Léfebvre.

Id., Lecture et Ecriture, de 9 à 10 h. M. Jeanny.

Mercredi, Histoire de France, de 8 à 9 h. M. A. Bouteiller.

Id., Lecture et Ecriture, de 9 à 10 h. M. Jeanny.

Jeudi. Arithmétique, de 8 à 10 h. M. La Tour.

Vendredi, Lecture et Ecriture, de 8 à 10 h. M. Jeanny.

Samedi, Lecture et Ecriture, de 9 à 10 h. M. Jeanny.

Id., Géométrie élémentaire, de 8 à 9 h. M. La Tour.

Salle de dessin de l'Ecole de la place aux Veaux

Vendredi, Dessin linéaire, de 8 à 9 h. MM. Senties et Lorrain.

Ces cours ont commencé le 9 novembre avec vingt-neuf inscriptions. Il y a place pour cent élèves dans la salle Michau.

La bibliothèque du Cercle a été ouverte à la même époque. Elle comptait sept cents volumes le jour de l'ouverture.

La reprise des conférences a eu lieu le

octobre. (1) A la troisième, donnée sur la télégraphie par le directeur du télégraphe à Dieppe, les deux cent cinquante auditeurs qu'il avait attirés dans la salle du tribunal, s'y sont trouvés tellement entassés qu'il a fallu faire la suite de cette conférence dans la grande salle de l'établissement des bains qui contient six cents personnes.

Le Cercle dieppois comptait au 10 novembre cent quatre-vingt sept adhérents, ayant souscrit ensemble pour 1350 fr. de cotisations annuelles.

On commence, m'écrivait ce jour-là, M. Emile Lebon, le promoteur du Cercle, à demander d'élever les souscriptions de 5 fr., qui à 10 fr., qui à 20, etc.

Les dames viennent s'inscrire à leur tour sur la liste du Cercle. Nous en avons déjà douze, dit M. Emile Lebon. Encore autant et nous ferons un Comité de dames qui s'occupera des filles.

L'existence au Havre d'une *Société d'instruction mutuelle*, qui a déjà organisé dans la ville une bibliothèque et des cours populaires et qui peut être considérée comme un Cercle de la Ligue à laquelle elle a donné son adhésion, a décidé le comité du *Cercle havrais* à ne s'occuper d'abord au Havre que de la fréquentation des écoles et à porter son action sur les campa-

(1) Le compte-rendu de la séance de réouverture a été imprimé et mis en vente à 10 centimes, dans la ville. On a donné ainsi une publicité bien plus grande aux excellentes choses dites par M. Féret, le président du Cercle, et M. Roger, le conférencier. C'est un moyen de propagande dont on peut prendre note dans les autres Cercles.

gnes de l'arrondissement afin d'y développer l'institution des bibliothèqnes populaires et des cours d'adultes par des dons de livres et des encouragements donnés aux instituteurs.

Un premier pas a déjà été fait dans cette voie par la distribution à toutes les communes de l'arrondissement de la carte Manier de la Seine-Inférieure, jointe à trois autres cartes du même auteur : l'Europe, la France sachant lire et écrire, la France de 1832 à 1867. Le Comité, dans sa séance du 24 juillet, a décidé que les quatre cartes seraient collées ensemble sur une toile et envoyées à toutes les écoles où elles pourront être affichées, aux termes de la lettre de M. Duruy que j'ai citée plus haut.

Une autre lettre du ministre de l'instruction publique, à la date du 24 août, mettait à la disposition du *Cercle havrais*, pour en gratifier une des bibliothèques populaires de l'arrondissement, « une des concessions de livres dues à une généreuse libéralité en faveur des bibliothèques populaires par S. A. S. Charles Ier, prince régnant des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie. » Elle a été attribuée à la bibliothèque d'Etretat dont l'instituteur, M. Seigneuré, avait obtenu la médaille d'or pour les cours d'adultes en 1867.

Une commission composée de MM. Bazan, Baudry, Caron, Edouard Robert, a été nommée pour aviser aux moyens d'organiser des groupes de la Ligue dans les cantons de l'arrondissement.

Le premier et le deuxième bulletins du *Cercle*

havrais ont été publiés en juillet et en octobre. Je puis les envoyer aux personnes qui m'en feront la demande ; mais la note qui termine le premier me paraît si instructive que je tiens à la mettre sous les yeux de tous mes lecteurs :

LISTE DES PAYS D'EUROPE OU L'INSTRUCTION POPULAIRE EST A PEU PRÈS PARTOUT RÉPANDUE, ET QUI, A CET ÉGARD, ONT PRÉCÉDÉ LA FRANCE DANS LA VOIE DU PROGRÈS.

(*Extrait des légendes de la carte de l'instruction populaire en Europe*, par M. Manier.)

1° *Saxe*. — Depuis longtemps *tous* les habitants du royaume de Saxe savent lire, écrire, et possèdent les connaissances indispensables. L'instruction est obligatoire. On ne trouverait pas un seul enfant dans tout le royaume n'ayant jamais fréquenté l'école.

2° *Suisse*. — Tout le monde sait lire et écrire et possède d'autres connaissances indispensables. Presque tous les enfants de douze à quinze ans reçoivent une saine éducation. L'instruction est obligatoire. C'est le pays de l'Europe où l'Etat fait, relativement à ses ressources, le plus de sacrifices pour l'instruction primaire.

3° *Petits Etats de l'Allemagne du Nord*. — Dans tous ces Etats, l'instruction est universelle et obligatoire. Il est rare d'y trouver un individu illettré. Tous les enfants fréquentent l'école.

4° *Danemark*. — Tous les Danois, à peu près d'exceptions près, savent lire, écrire et compter. Tous les enfants vont à l'école jusqu'à quatorze ans. L'instruction est obligatoirc.

5° *Prusse*. — Presque tous les enfants, sauf dans quelques districts de l'Est, fréquentent régulièrement l'école. — Un officier chargé de l'instruction militaire de la Landwehr n'avait reçu *en douze années* que *trois* jeunes soldats ne sachant ni lire ni écrire. Une enquête fut ordonnée, Elle démontra que c'étaient trois fils de bateliers qui, nés sur le fleuve, avaient passé leur vie à en descendre et remonter le cours sans s'arrêter nulle part. — L'instruction est obligatoire.

6° *Suède.* — La proportion des habitants qui ne savent ni lire ni écrire est en Suède de 1 sur 1000 (*un sur mille*). L'instruction est obligatoire.

7° *Bade.* — Tous les enfants reçoivent l'instruction.

8° *Wurtemberg.* — Il n'est pas un paysan, une fille de basse-cour ou d'auberge qui ne sache parfaitement lire, écrire et calculer. Tous les enfants vont à l'école. L'instruction est obligatoire.

9° *Hollande.* — Les secours publics sont retirés à toutes les familles indigentes qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école. On porte le nombre des personnes entièrement illettrées à trois sur cent habitants.

10° *Norwège.* — Presque tous les Norwégiens savent convenablement lire, écrire et calculer. L'instruction est obligatoire.

11° *Bavière.* — Sur cent conscrits on n'en compte que sept dont l'instruction soit nulle ou incomplète. L'instruction est obligatoire.

La France, avec ses vingt-trois conscrits illettrés sur cent, occupe le *douzième rang*. Elle est suivie par la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, la Grèce, l'Etat pontifical, l'Espagne, le Portugal, la Moldo-Valachie, la Russie et la Turquie.

Le *Cercle Rouennais* a tenu, le 13 août, sa première assemblée générale, présidée par M. Raoul-Duval, avocat général à la cour de Rouen. Il comptait, ce jour-là, près de trois cents adhérents dont les cotisations, variant de 1 à 100 fr.. lui assuraient pour les trois premières années un budget de 3000 fr. environ. Ce budget ira, selon toute apparence, en augmentant, comme à Dieppe, quand le Cercle sera entré dans la période d'action.

Son premier bulletin (1), publié au mois de

(1) J'en ai reçu des exemplaires qui sont à la disposition des membres de la Ligue.

septembre, annonce la formation au sein du comité de deux commissions chargées, l'une d'organiser la bibliothèque, l'autre de mettre à l'étude la question des enfants ne fréquentant pas les écoles. Il sera certainement facile au *Cercle Rouennais*, avec l'appui de son président, d'entreprendre l'œuvre si importante de l'enseignement dans la prison.

Le *Cercle Pont-Audemérien* a déjà fait quelque chose dans cette direction-là. Sur la demande du procureur impérial, il a voté, au mois de juillet, des abonnements à la bibliothèque de la ville pour les prisonniers.

Cette bibliothèque municipale de Pont-Audemer, qui comptait au delà de 4000 volumes, presque sans emploi, comme il arrive trop souvent, a été transformée par un vote du conseil municipal, au mois de mai dernier, en une bibliothèque populaire de circulation, dont l'administration a été confiée à une commission de conseillers, membres du Cercle de la Ligue. C'est un exemple qu'on pourrait imiter dans beaucoup de petites villes, au grand profit de la population.

A Versailles, le comité de dames dont il était question au dernier *Bulletin* s'est constitué de lui-même dans le *Cours normal*, ouvert gratuitement aux jeunes filles de la ville par Mme Blanckley. Les élèves du cours se sont organisées en Société d'instruction. Elle se sont donné une bibliothèque à elles, avec un règlement de leur façon, et les encouragements qui leur sont venus de tous les côtés sont de bon

augure pour l'avenir des Sociétés de ce genre. Des dons de livres ont promptement enrichi leur bibliothèque, bien modeste au début. M. Bertrand, le directeur de l'école libre, leur a ouvert, aux heures où ses élèves sont absents, le cabinet de physique qu'il a créé pour eux. M. Deschanel, l'éloquent professeur de littérature, les a conviées gracieusement aux conférences qu'il est venu faire à Versailles. On ne sait pas assez combien les choses deviennent faciles, une fois commencées.

Des tentatives de Sociétés d'instruction entre jeunes filles ont été faites, à ma connaissance, à Brumath, à Saverne, à Wissembourg. Mme Hippolyte Meunier m'écrit qu'on en a parlé à Reims. Les obstacles sont plus grands, à ce qu'il paraît, pour ces sociétés-là que pour les autres ; mais on y viendra, et avant qu'il soit longtemps, je n'en suis pas inquiet. Les progrès nécessaires répondent toujours à l'appel, quand il a été fait.

J'ai peu de choses à dire de Paris.

Le *Cercle de l'enseignement scientifique*, qui est appelé à rendre de si grands services, et qui ne peut guère avoir son siège que là, s'est trouvé retardé jusqu'à présent dans son organisation. Ce n'est heureusement que partie remise.

Les ressources du *Cercle parisien pour la propagation de l'Instruction dans les départements* sont encore trop restreintes pour le vaste champ d'action qu'il s'est donné. Je réitère ici l'invitation, déjà faite à plusieurs reprises, aux adhérents de Paris qui se sont engagés à des cotisa-

tions annuelles, demeurées jusqu'à présent sans emploi, de les porter là.

Le siège du Cercle est chez M. Emmanuel Vauchez, 51, rue Vivienne, et les versements se font chez MM. Guilloteau Bouron et C[ie], banquiers, 32, rue de Trévise.

100 francs ont été versés au mois d'août, provenant d'une collecte faite entre ouvriers, employés et patrons, à la manufacture d'orgues Gavioli et C[ie], 3, rue de Citeaux. Bien des créations utiles pourraient être provoquées et soutenues dans nos campagnes, si dans tous les ateliers on en faisait autant.

Les Sociétés d'enseignement, dont les fondateurs ont inauguré en France le droit de réunion, étaient constituées dès la fin de juillet. Je n'ai pas appris depuis qu'elles soient entrées en exercice.

L'association est un moyen d'action tout puissant, et ce n'est pas moi qui la déprécierai, ici surtout. Mais peut-être est-il bon de savoir partir sans elle quand elle s'attarde trop, ne fût-ce que pour lui frayer la voie. Ce qu'on fait tout seul à l'avantage de se faire tout de suite, comme on l'entend, et d'échapper d'emblée aux cartons administratifs, cartons trop assiégés, entre nous, et qui ne demanderaient pas mieux, la plupart du temps, que d'être moins bourrés, si l'on avait le bon esprit de ne pas aller à eux quand on pourrait passer à côté.

J'avoue mon faible pour les intrépides qui se taillent la besogne à eux-mêmes, et le grain d'exaltation qui leur est parfois nécessaire n'a

jamais eu que mes respects. J'ai reçu, le 26 septembre, une lettre qui commençait ainsi :

Publiée par le *Siècle* une seule fois, l'avis ci-joint m'a déjà valu des auditeurs et des collaborateurs.

Voici cet avis. Je le reproduis sans y toucher, avec l'espoir que la seconde publication ne sera pas moins efficace que la première.

AVIS

Les soussignés, ouvriers à Paris, témoignent du profit intellectuel que leur a procuré le cours gratuit d'histoire et de géographie ouvert le 14 mai par un bachelier, étranger à l'enseignement, chez un instituteur primaire libre, M. Gonnet.

Ils appellent sur cette œuvre fraternelle l'attention de tous ceux qui comprennent l'utilité et la beauté de l'instruction.

Tous les mercredis, séances de 8 heures 30 minutes à 10 heures du soir.

Entrée publique, rue Saint-Denis, 271, impasse Mauconseil, 8.

NOTA. — M. Gonnet professe lui-même, depuis le 5 juin, des cours gratuits de grammaire et de calcul, le mardi et le vendredi de 8 heures 30 minutes à 10 heures du soir.

Signé : MM. Bastien, corsetier ; Bazoge, confiseur : Camusat, bonnetier ; Cuyl, bijoutier : Denise, mécanicien ; Lefèvre sertisseur ; Mayer, tourneur ; Voisin, sellier.

C'est pour moi un plaisir et un devoir de publier le zèle, l'assiduité et le progrès des signataires qui viennent, même de très-loin, après le travail du jour, s'asseoir devant une mappemonde et un tableau historique de M. Alvarès Lévi, achetés par eux, pour étudier deux sciences qui éclairent la philosophie, la politique et la littérature.

J'invite, au nom de la civilisation française, tout bachelier étranger à l'enseignement, sans distinction de professions, d'églises, ni de partis, à consacrer aux ouvriers de Paris une soirée par semaine pour la propagation des notions usuelles sur le droit, la médecine, les sciences, l'histoire ou la littérature. Dans les congrès trimestriels, nous échangerions nos idées. — Diplôme oblige. — A bon entendeur, salut.

Signé : H. ALEXANDRE, bachelier.

16 août 1868.

Renseignements chez M. Gonnet, instituteur. Entrée privée, rue St-Sauveur, 9.

Un autre soldat de l'instruction, parti tout seul, en enfant perdu, dont j'annonçais dans le deuxième bulletin le système de lectures publiques, à 10 centimes d'entrée, m'a adressé, le 8 octobre, la rectification suivante, à laquelle je m'empresse de faire droit :

Ce n'est pas M. E. Mulatier, premier commis d'économat au lycée de Rodez, qui veut faire des *lectures et causeries coopératives*, mais M. Louis Mulatier, agent d'assurances à Rodez, promoteur en cette qualité d'une *Ligue de l'Enseignement*, dont le but et les moyens d'action sont étrangers à la nôtre.

L'agence Mulatier a entrepris de fonder des *salles d'études publiques* ouvertes, — je cite une lettre publiée dans le *Journal d'Annonay*, dont le rédacteur, M. Paul d'Albigny, s'est rallié dès le commencement au mouvement de la Ligue, — à toutes les personnes qui voudront venir y lire, faire leur courrier, prendre ou donner des leçons d'écriture, de calcul, de dessin, de comptabilité, s'instruire mutuellement, instruire ou se faire instruire coopérativement, et cela à

leurs heures, avec faculté de rester tant qu'elles voudront et pour ce qu'elles voudront.

L'idée poursuivie par M. Mulatier, c'est de faire de l'enseignement supplémentaire du peuple un moyen d'existence pour ceux qui voudraient s'y consacrer entièrement, comme cela se pratique partout pour l'enseignement officieux des classes qui ont l'habitude de le payer. Faire prendre au peuple cette habitude-là serait assurément un très grand service à lui rendre, et les dévouements, dont l'action est forcément intermittente, n'auront pas à s'inquiéter de la concurrence. Ils n'en trouveront que plus facilement, et d'une façon plus fructueuse, à s'exercer.

Il me reste à mentionner des dons de livres faits à la Ligue : par Mlle Hélène Fée, de 50 exemplaires de son *Traité sur la coupe et la confection des vêtements*, destinés aux écoles de filles et aux cours d'adultes pour femmes : 2° par M. Daniel Dollfus-Ausset, de 100 exemplaires d'une brochure, la *Vigie nationale*, dans laquelle il a rassemblé des documents pleins d'intérêt sur la question de l'instruction populaire ; 3° par Mlle Marie Oberthal, de 25 exemplaires de son livre *de l'Education morale de la Femme*, ouvrage couronné par la Société d'instruction élémentaire, dans sa séance solennelle de 1866 ; 4° par M. Charles Kœnig fils, le secrétaire du groupe Colmarien, de 100 exemplaires de sa brochure : *Connaissances premières sur la culture des arbres fruitiers*. Je tiens ces ouvrages à la disposition des personnes qui voudront les utiliser.

Enfin, M. Léon Rieder a fait mettre en vente au profit de la Ligue, des *Lettres sur la coopération*, publiées par lui dans l'*Industriel alsacien*, pour propager les idées coopératives en Alsace. C'est d'un seul coup servir deux causes à la fois. Il est vrai qu'elles se touchent de près.

Je terminerai par un détail qui m'est personnel, si l'on veut, mais qui touche d'assez près aux intérêts généraux de la Ligue pour que je juge à propos de le relever ici.

Un journal de Paris — le nom n'y fait rien — a publié les lignes suivantes :

> Le *Siècle*, par la plume de M. Jourdan, fait appel à la bourse des frères et amis en faveur d'un autre compère, humble professeur du Haut-Rhin, répondant au nom de Macé, et qui va publier à Beblenheim un bulletin mensuel du mouvement d'enseignement *par l'initiative privée*. L'argent, c'est le nerf de la guerre. La France ne comptera pas un âne de moins : mais si les rédacteurs du bulletin mensuel font leur pelote, l'argent ne sera pas perdu.

Les raisons qu'on doit avoir eues pour dire cela, on les aura probablement pour le redire, et c'est une des objections que pourront rencontrer, ici ou là, les partisans de la Ligue. Je prie instamment ceux d'entre eux devant qui elle se produirait, de mettre sous les yeux des gens la série de mes écritures de comptabilité. Je tiens, à cet effet, la collection des bulletins de la Ligue, depuis le commencement, à la disposition de ceux qui ne l'auraient pas entière entre les mains.

SITUATION AU 15 FÉVRIER 1869. (1)

Deux cercles nouveaux ont été autorisés depuis le 15 novembre, à Baugé (Maine-et-Loire) et Toul (Meurthe).

Le *Groupe Baugeois*, qui a pour président M. Coudreuse, avocat, étend son action sur tout le canton. Aux termes de ses statuts, il distribue des primes aux instituteurs qui auront le plus d'élèves à leurs classes d'adultes, proportionnellement à la population de la commune, encourage les fondations de bibliothèques populaires, et subventionne les caisses des écoles qui seront fondées dans le canton.

Nous sommes déjà quatre-vingts souscripteurs, m'écrivait, le 5 février, M. Gasnier, l'un des organisateurs du Groupe Baugeois. Le mouvement des cotisations volontaires s'élève à 199 fr. Sur quinze communes, dont se compose le canton, nous avons des adhérents dans six communes, et je compte sur beaucoup de personnes, et de ces communes, et des autres, pour grossir notre liste. Je dois vous faire remarquer que le plus grand nombre des souscripteurs sont ouvriers, marchands ou cultivateurs, et même cinq illettrés ont souscrit avec une chaleur qui fait bien augurer du besoin d'instruction dans le peuple.

(1) Bulletin n° 4.

C'est hier seulement que l'on m'a donné avis de la constitution définitive du *Cercle Toulois*. Elle avait été essayée une première fois au mois de décembre. Déjà M. Grébus, le principal du collège de Toul, qui en avait pris l'initiative, avait réuni plus de cents adhérents et des promesses de souscriptions pour plus de 500 francs. L'on n'a pû s'entendre dans l'assemblée préparatoire et la commission, qui s'était chargée d'élaborer un projet de statuts, a dû ajourner son œuvre. Elle est reprise maintenant et la séance d'inauguration du Cercle aura lieu le dimanche 28 février (1)

Le *Cercle Toulois* a fait entrer aussi dans son programme l'action à exercer sur les communes environnantes. Il a déjà un auxiliaire tout prêt à travailler dans la sienne, M. Petitbien, de Blénod, qui s'occupe de rassembler les livres d'une bibliothèque à l'usage de ses voisins.

L'œuvre de la Ligue a fait ses débuts à Châlons-sur-Marne.

La commission provisoire du *Cercle Châlonnais* a déjà lancé ses listes d'adhésions, réuni une cinquantaine de souscriptions et acheté les premiers livres de sa bibliothèque, qui ont été mis sur le champ en circulation. On m'apprend qu'une autre Société d'instruction s'organise simultanément dans la ville, par les soins sur-

(1) J'ai assisté à cette séance, qui s'est tenue dans la salle du théâtre, en présence des autorités de la ville et d'une nombreuse assemblée, où l'on remarquait beaucoup de dames. La liste d'adhésions a été couverte de signatures à la fin de la séance.

tout de M. Hippolyte Faure, le premier adhérent de la Ligue à Châlons. Le nom de son principal organisateur est un sûr garant des services qu'elle rendra à la cause commune. On ne saurait trop se le persuader : partout où l'on ne tombera pas entièrement d'accord, deux sociétés valent mieux qu'une.

Le *Cercle Orléanais* aura sa première assemblée générale le 21. Son organisateur, le docteur Brierre, a eu une idée excellente que je recommande aux Cercles des grandes villes. Je cite le passage de sa lettre :

La bibliothèque serait divisée en un certain nombre de groupes de volumes. Chaque groupe de 10, vol., ou de 20, 30, etc. serait remis à un bibliothécaire de quartier, chargé non-seulement de les faire lire, mais de donner de vive voix, ou par des lectures plus étendues, les explications nécessaires, d'où acheminement à la conférence.

La Ligue a fait beaucoup parler d'elle à Bordeaux. Deux grandes réunions publiques ont eu lieu en son honneur, le 15 et le 28 décembre.

Dans la seconde, une salle qui peut contenir 4000 personnes était remplie à comble par la foule accourue pour entendre la parole éloquente de M. Jules Simon ; — j'ai reçu un croquis du coup d'œil, qui était vraiment imposant.

L'effet moral a été grand ; mais il est difficile, dans l'état actuel de nos mœurs publiques, d'obtenir un résultat effectif de ces grandes foules, habituées à se disperser dès que l'on a cessé de parler.

Les organisateurs de l'assemblée du *Groupe havrais*, qui s'était tenue la veille, dans une

salle moins grande, il est vrai, avaient eu une heureuse inspiration :

Je m'arrête, avait dit M. Labbé au milieu de son discours, et je cède la parole aux actes. Quand les actes auront parlé, quand ils auront pourvu à l'urgence de la situation, je terminerai en vous indiquant ce que nous pourrions faire plus tard.

Les listes d'adhésions qui ont circulé à ce moment dans la salle sont revenues avec plus de 600 francs de souscriptions nouvelles, et le chiffre de plusieurs cotisations déjà souscrites s'est grossi de quelques centaines de francs.

S'il avait été possible d'en faire autant à Bordeaux, le *Cercle Bordelais* serait assurément fondé et puissant à l'heure qu'il est. Il me suffit du croquis que j'ai sous les yeux pour n'en pas douter. Ce n'est, au surplus, qu'une question de temps.

La chose a fait maintenant trop de bruit dans la ville pour en rester là (1).

Les deux cercles qui se sont fondés presque en même temps à Marseille fonctionnent à l'envi côte à côte.

M. Tardif, le secrétaire de l'*Association phocéenne*, m'a communiqué le rapport présenté par lui à l'assemblée générale du 30 janvier ; dans les cinq mois d'existence qu'elle avait alors, la société avait reçu 1958 adhésions, déduction faite des démissions données par écrit. Le nom-

(1) M. Laterrade, qui a pris l'initiative du Cercle Bordelais, annonce dans le *Progrès* de Bordeaux du 20 février que tous les adhérents à la Ligue seront appelés dans le courant de mars à constituer un comité d'organisation.

bre des membres effectifs se trouvait réduit le jour de l'assemblée à 765, par suite d'inexactitudes dans les versements ; mais, huit jours après M. Tardif m'écrivait « : Ainsi que j'en exprimais le désir, un grand nombre sont venus payer leurs cotisations en retard, de sorte qu'aujourd'hui notre effectif s'élève à 907, sans compter que les inscriptions continuent et que d'autres retardataires viennent se mettre en règle. »

Votre bibliothèque, dit le rapport, compte 694 volumes, dont les uns proviennent de dons fait à la Société, et les autres figurent à titre de prêts (1). Une quinzaine de journaux sont à la disposition des sociétaires : des cours instructifs et attrayants attirent chaque jour 150 personnes environ : enfin, et voici le plus intéressant, nous avons fondé une école au boulevard National, qui est fréquentée, après trois mois d'existence seulement, par 61 élèves, ainsi que le constate le dernier rapport du professeur qui la dirige.

Cette école est visitée chaque semaine par un membre délégué du comité, et il résulte des divers rapports hebdomadaires qu'elle est dirigée avec soin et intelligence.

La *Ligue Marseillaise* comptait au 8 février de 11 à 1200 adhérents. Voici ce que m'écrivait le 19 janvier son secrétaire, M. Edmond Barthélet :

Nous avons trouvé, au centre de Marseille, à un premier étage, un beau local en partie meublé. Une

(1) C'est la seule bibliothèque populaire, à moi connue jusqu'à présent, où se trouvent des livres prêtés. L'expédient mérite d'être pris en note pour les bibliothèques qui se fondent et dont on peut aider ainsi les débuts, sans se démunir de livres qu'on tiendrait à garder.

salle pour 120 personnes commodément assises, un cabinet de lecture et une salle de comité, le tout séparé par des cloisons mobiles, nous donnent toute la place désirable. Nous pouvons, en les enlevant, porter la contenance de la salle des conférences à 250 personnes — un peu serrées toutefois.

Nous n'atteignons ce chiffre de 250 personnes que dans les conférences mensuelles. Les cours et conférences ordinaires n'amènent pas plus de 80 à 100 personnes. Aussi avons-nous pris le parti de ne plus faire à notre local que des conférences attrayantes. Les véritables cours d'instruction sont renvoyés à l'école, dont il me reste à vous parler.

Nous ouvons, le 1er février prochain, une école primaire de garçons et une école primaire d'adultes au milieu des quartiers ouvriers, à côté de l'atelier des forges et chantiers de la Méditerranée. Nous allons essayer en même temps, et dans le même local, d'une école professionnelle d'adultes. Les élèves seront inscrits : on les interrogera comme dans une véritable classe. Un cours de littérature française (exercice et rédaction avec correction des devoirs) ; un cours de comptabilité ; un cours d'algèbre, suivi des éléments de la trigonométrie, sont dès maintenant assurés. Nous recevons les inscriptions qui sont encore, je dois le dire, peu nombreuses.

Voici le tableau de nos dépenses évalues au minimum :

Local. . , , ...	2.500
Agent	9.960
Ecole et instituteur.	2.500
Eclairage, chauffage, impressions, etc.	1.000
	6.960

Nous n'avons pas encore un total de souscriptions, suffisant pour couvrir ces frais. Mais ce qui donne confiance, c'est qu'hier nous avons reçu 33 nouveaux membres et ordonné l'affichage au tableau de 42 autres, soit pour une quinzaine,

75 adhérents. Nous avons confiance dans l'avenir, et avec la ferme volonté d'aller en avant on est certain d'arriver.

Nul doute que l'existence simultanée, à Marseille, de deux Cercles, jusqu'à un certain point rivaux, ne soit un stimulant énergique pour les efforts qui se feront de part et d'autre.

Nul doute aussi que les dissidences du commencement ne finissent par tomber d'elles-mêmes devant la communauté d'action dans le même sens, par des moyens forcément semblables. Il ne saurait y avoir de frères ennemis, avec des intérêts identiques.

Je ne puis que répéter ce que j'en disais le 15 novembre dernier. Se séparer, quand on n'est pas d'accord, c'est le seul parti raisonnable qu'on ait à prendre ; c'est décupler le travail utile en rendant indépendantes des forces qui s'useraient à se neutraliser mutuellement. Viser quand même à l'unité serait un mauvais calcul dans une affaire de ce genre-là, dont l'essence est le consentement volontaire, et la liberté de mouvement.

Il en est d'ailleurs — j'en sais un pour mon compte — qui ne peuvent mettre leur cœur qu'à ce qu'ils font eux-mêmes. Ceux-là, il faut toujours les laisser aller, quitte à prendre soi-même une autre initiative, si l'on ne veut pas de la leur.

Je ne vois pas d'autre moyen de sortir de ces malheureuses questions de personnes, qu'il est plus facile de déplorer que de supprimer. Il y a ici de la besogne pour tout le monde, et plus il

y aura de chefs ouvriers, plus il y aura de travail abattu. On est bien forcé de fraterniser ensuite quand on a travaillé côte à côte.

A Chevilly, on travaille sur une moins grande échelle qu'à Marseille ; mais l'intérêt n'est pas moindre qui me paraît devoir s'attacher aux efforts du petit groupe d'hommes énergiques qui se sont constitués, les premiers de tous, en Cercle de la Ligue, dans ce village du Loiret.

Une salle d'asile laïque était réclamée depuis longtemps pour le hameau de Chapelle qui dépend de la commune. L'affaire traînant en longueur, le Cercle de Chevilly l'a prise à son compte.

Son président, M. Barillon, adressait le 14 janvier, au préfet du Loiret, la lettre suivante, dont il m'a envoyé copie.

Monsieur le préfet,

Agissant au nom des adhérents de Chevilly à la Ligue de l'Enseignement, j'ai l'honneur de vous informer que je cède gratuitement jusqu'au 1er novembre prochain à cette commune, pour y installer la salle d'asile réclamée par le conseil municipal dans ses séances des 11 février, 17 mai, 18 octobre et 10 décembre derniers, un local spacieux que j'ai loué au hameau de Chapelle, et que nous vous demandons de faire visiter par l'autorité compétente.

Je vous prierai, monsieur le préfet, de vouloir bien me faire connaître le jour que vous désignerez pour l'inspection de ce local, et j'accompagnerai, si vous le désirez, le fonctionnaire que vous commettrez à cet effet.

L'accueil qui devait être fait à une pareille proposition n'était pas douteux. M. Barillon vient de m'écrire :

L'offre à la commune de Chevilly par le Cercle de la Ligue d'un local au hameau de Chapelle pour l'installation d'une salle d'asile laïque est acceptée. M. l'inspecteur primaire est venu visiter le local et l'a approuvé. Le conseil municipal a été saisi de la question aujourd'hui et a décidé l'ouverture de l'asile laïque. Nous attendons maintenant une directrice.

Quand nous aurons pris l'habitude en France de mener ainsi les affaires auxquelles nous nous intéressons, nous perdrons celle de nous plaindre de nos gouvernements, et tout le monde y gagnera.

Je cède la parole à M. Vacca pour un exemple d'un autre genre, qui nous vient de Metz :

Je vous ai parlé déjà des cours d'adultes pour femmes dont l'établissement avait été décidé par le comité du Cercle Messin, et qui devaient se faire à domicile. Ils fonctionnent avec le plus grand succès depuis deux mois.

Les cours ont lieu chez moi, et en ce moment les mardi et jeudi de chaque semaine, de sept heures et demie à neuf heures et demie du soir, 35 jeunes filles viennent très-régulièrement pour suivre des cours qui leur sont faits par Mme Bamberger, Mlle Goudchaux et Mme Vacca. M. Bamberger et moi, nous assistons ces dames.

Nous sommes donc 5 professeurs et nos élèves sont réparties, suivant leur état d'instruction, en cinq divisions, installées dans deux salles, mon salon et mon cabinet de travail. Les moins avancées apprennent à lire, à écrire et à compter ; d'autres font les quatre règles et de petites dictées françaises. Les deux divisions suivantes font les mêmes exercices, plus difficiles, avec de l'analyse grammaticale ; on y parle du système métrique et des nombres décimaux. Enfin les quelques élèves de la dernière division voient les fractions, les règles d'in-

térêt, d'alliage, etc., et sont exercées à des narrations sur des sujets faciles.

Ceci représente le travail ordinaire de chaque semaine. Il serait bon d'en étendre le programme ; cela viendra plus tard. Nous avons encore les jours de fête, où l'on ne travaille pas.

Après-demain sera un de ces jours.

Les élèves, les professeurs et quelques dames invitées se réuniront dans notre grande salle de classe, redevenue salon pour ce jour-là. Il y sera fait quelques expériences de chimie relatives à l'air, et l'on traitera les questions d'hygiène qui s'y rattachent. Pendant les temps d'arrêt de cette leçon familière, on causera en prenant quelques rafraîchissements. Puis on se séparera heureux, les uns d'avoir reçu, les autres de l'avoir été.

Trois fois déjà les choses se sont ainsi passées, et chaque séance a été consacrée à l'étude d'une question d'intérêt pratique.

On me dispensera de relever la portée, à tous les points de vue, d'un enseignement donné dans ces conditions. L'exemple des dames de Metz peut se passer de mes éloges ; je me contenterai de lui souhaiter celui de l'imitation.

Le docteur Jules Paté m'écrivait le 20 décembre, en m'envoyant l'affiche des conférences (1)

---

(1) LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. CERCLE DE SOLGNE

Le Cercle de Solgne fera l'inauguration de ses Cours le dimanche 22 courant, à trois heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie.

Programme des Conférences organisées par le Cercle pour l'hiver 1868-69

1° Géométrie appliquée (arpentage), par M. Mazagot, vérificateur des tabacs à Solgne ;

du Cercle de Solgne (400 habitants), suivies par une quarantaine de personnes en moyenne, dont les professeurs habituels sont fournis par la localité, que le recrutement du Cercle se continuait toujours. Le chiffre de ses membres était monté à 71, et l'on comptait sur une dizaine d'adhésions nouvelles.

Les détails donnés à peu près à la même date par M. Sévoz sur le Cercle d'Ars (Moselle), sont des plus satisfaisants. Le chiffre des lectures, qui avait été de 5232 pour les neuf premiers mois d'exercice de sa bibliothèque, a dépassé 3600 en moins de trois mois, du 1er octobre au 24 décembre; de 976, chiffre accusé dans le bulletin du 20 septembre, le nombre des volumes était allé à 1133. Une conférence faite à Ars, sur la demande du Cercle, par M. Frédéric Passy, avait attiré plus de 500 auditeurs « qui se rappelleront longtemps, m'écrit M. Sévoz, les bons conseils que l'éminent économiste leur a prodigués. »

2° Hygiène publique et privée, par M. Jules Paté, docteur-médecin.

3° Hygiène du bétail, par M. Parant, médecin vétérinaire à Faulquemont.

4° Histoire de France, par M. Perdriset, vérificateur des tabacs.

Ces conférences auront lieu le dimanche, à Solgne, dans la salle de la mairie, à l'issue des vêpres.

D'autres conférenres ou lectures sur les mêmes sujets pourront avoir lieu un jour de la semaine, à sept heures du soir.

Le president du Comité, JULES PATÉ.

Vu et approuvé, le 19 octobre 1868 :

Le préfet de la Moselle, PAUL ODENT.

J'assistais à la première assemblée générale du *Cercle Nancéien* qui a eu lieu, le dernier dimanche de décembre, dans la salle de l'Université, et à la suite de laquelle une foule de personnes, venues là en partie par curiosité, s'est portée au bureau pour y signer les listes d'adhésion. Voici les renseignements que m'envoie M. Larcher, le président du Cercle, sur ses premiers travaux :

Nous avons organisé tout d'abord, dans une des salles de l'Université, un cours public de dessin appliqué aux arts et métiers, et spécialement destiné aux jeunes ouvriers qui sont retenus toute la semaine dans les ateliers, et ne peuvent, pour cette raison, suivre le cours municipal.

Ce cours a lieu le dimanche, de 2 à 4 heures, sous la direction d'un professeur et de deux maîtres adjoints, qui ont spontanément offert leur concours. Une commission de trois membres, choisis dans le sein du comité, est chargée de tous les détails de l'organisation du cours, qui fonctionne depuis trois semaines et compte déjà quatorze élèves, pour la plupart fils d'adhérents. Nous sommes très-surs d'une augmentation notable de ce nombre.

Notre intention pour nos conférences populaires était de les faire le soir, dans les salles d'école de la ville. Nous avions pensé qu'il serait meilleur de nous mettre en relation directe avec la population de chaque quartier, et que nous aurions plus de chances de réussite en allant chercher nos auditeurs chez eux. La municipalité a préféré mettre à notre disposition la grande salle de l'Université, où nous avions eu notre séance d'inauguration. C'est là que nous ouvrirons nos conférences populaires du dimanche, le 21 février (1).

---

(1) Une lettre du 9 mars donne des détails intéressants sur ces conférenses :

Le Cercle Rouennais cherche encore sa voie, empêché qu'il s'est trouvé dans le choix de son mode d'action par les facilités de toute nature que rencontrent déjà à Rouen ceux qui veulent s'instruire.

L'enseignement n'a pu encore s'organiser dans l'importante prison de la ville, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de M. Raoul-Duval qui en avait pris l'initiative. Ce n'est que partie remise.

Un projet d'établissement d'une école à l'usage des enfants déguenillés, comme celles qui existent en Angleterre (*ragged school*) a été abandonné. On a pensé, avec raison je crois, qu'il valait mieux leur fournir les moyens de se présenter aux écoles entretenues par la ville, et le comité a voté, dans sa séance du 5 février, une somme de 1000 francs mise à la disposition de la commission des écoles pour être distribuée en vêtements et secours en nature aux familles indi-

« La première à été faite par M. Liégeois. Il a traité de l'état des classes ouvrières avant 1789. Il a eu 150 a 200 auditeurs. L'impression a été bonne.

« Dans la seconde (28 février), le docteur Parisot a fait une causerie médicale sur l'hygiène. Succès plus accentué, 300 à 350 auditeurs.

« Dimanche dernier, M. Larcher, a fait une conférence sur Jeanne d'Arc. Salle comble : tout le monde n'a pu entrer. Auditoire très mêlé ; des ouvrières en foule, à côté de petits bourgeois et de grandes dames. Excellente journée pour la Ligue. On en parle encore.

« Il est évident que notre Cercle compte maintenant dans Nancy, et qu'il y a conquis une place honorable. Cela nous encourage. Nous avons assuré le service des conférences jusqu'à l'été. »

gentes dont les enfants sont empêchés de fréquenter régulièrement les écoles.

Une allocation de 50 francs a été faite pour le même objet à l'instituteur de Buchy, une commune des environs de Rouen; mais l'action d'un Cercle de la Ligue ne peut pas évidemment se borner à ces distributions de secours qui en feraient quasi, si elles restaient seules, une société de charité, et celui de Rouen aura bientôt trouvé autre chose à faire, cela n'est pas douteux. On peut s'en fier aux hommes qui sont à sa tête.

Le Cercle Versaillais, auquel des dévouements antérieurs laissaient peu de chose à faire dans la ville, va rayonner sur la campagne. Son promoteur, madame Hippolyte Meunier, à qui la Société Franklin vient de décerner une médaille d'argent pour son excellent livre de lecture populaire, *le Docteur au village*, et pour avoir fondé, à elle seule, vingt et une bibliothèques de campagne, m'écrit que les professeurs du lycée de Versailles viennent de s'offrir pour aller faire le dimanche des conférences dans ses villages, comme elle les appelle.

Le dévouement des professeurs de lycées va s'ajouter, dit-elle, à celui de mes tant braves instituteurs, Desperrois, Prévost, madame Prévost,

---

« D'un autre côté, M. Nicklès, le professeur de chimie de la Faculté et de notre collègue du comité, vient d'ouvrir, dans son amphithéâtre l'Académie, des conférences de chimie populaire, spéciales pour chaque corps d'état, qui rentrent tout naturellement dans l'œuvre de la Ligue ; les affiches du Cercle Nancéen les ont annoncées. Elles ont eu, dès le début, le plus grand succès. »

Trouvain, Rivers. Je vous en ferais une liste très longue. Et Klein, et Roger, et Schmit ! s'il y avait place au bulletin.

Il n'y aura bientôt plus de place malheureusement, au train dont vont les choses ; mais M, Duruy va être jaloux si on lui prend ainsi ses instituteurs. Je suis toutefois sans crainte pour ceux-ci. Ce témoignage extraofficiel, saisi au vol dans le sans-gêne de sa forme spontanée, ne peut pas leur faire de tort, et j'étais bien aise d'avoir cette occasion de montrer aux dames qui ont du temps à donner à leur pays qu'elles n'ont besoin d'aucune loi pour remplir des fonctions publiques.

Il y a maintenant un an, à la suite de la première réunion des adhérents de la Ligue à Paris, avortée, faute d'un but déterminé, M. Ernest Hendlé, le promoteur de la réunion, avait mis en avant le projet d'une société pour la création d'une *Ecole professionnelle de la coopération*, dont il a été fait mention au bulletin du 15 mai. Celui du 15 juillet donnait, à titre de pièce historique, l'affiche de la réunion publique présidée le 29 juin par M. Antide Martin, qui a inauguré en France le droit nouveau de réunion et dont l'ordre du jour portait : *Création à Paris d'une école professionnelle coopérative.*

L'école coopérative est enfin fondée, grâce à l'énergie persévérante de M. Ernest Hendlé que rien n'a pu rebuter dans la longue poursuite du but qu'il s'était donné. Elle ouvrira, le 22 de ce mois, dans un local fourni gratuitement par M. Barthélemy, l'un des sept signataires respon-

sables de la déclaration exigée pour la réunion du 19 juin.

Voici le programme des cours :

Histoire des associations ouvrières,	M. Dréo.
Économie sociale,	M. Horn.
Histoire moderne,	M. Hendlé
Littérature française,	M. Louis Herbette.
Sciences physiques et chimie,	M. Stoppin
Arithmétique et géométrie,	M. Pichenot, etc.

Le *Cercle Parisien* à la fondation duquel M. Emmanuel Vauchez met la même tenacité que M. Hendlé a mise à celle de son école coopérative, s'achemine lentement, mais sûrement, vers le développement sérieux qu'il est appelé à prendre.

Depuis le dernier bulletin il s'est grossi de 118 nouveaux membres, ayant souscrit ensemble pour 720 fr. 25 c. de cotisations annuelles.

Il a envoyé :

100 francs à un instituteur de la Haute-Marne, aujourd'hui infirme, qui fait dans sa commune depuis vingt-cinq ans un cours d'adultes à ses frais.

50 francs à un autre instituteur du même département pour le couvrir des frais de son cours d'adultes.

Un nouveau secours de 150 francs à Vauchassis (Aube), pour l'orphelinat-école normale de filles du canton d'Estissac, cité au Bulletin du 15 juillet, dont les frais de premier établissement avaient épuisé les modestes ressources de sa fondatrice.

40 francs pour aider à la fondation d'une bi-

bliothèque populaire à Cournonsec (Hérault).

Créer à Paris, en dehors de toute influence politique ou religieuse, un point d'appui désintéressé aux soldats volontaires de l'instruction dans la campagne, désarmés par l'isolement, il n'y avait qu'un citoyen obscur, dont le nom n'eût aucune signification, qui pouvait le tenter, et il fallait, pour le tenter dans ces conditions, une de ces fois robustes qui ne reculent devant rien; pour y réussir, une dose égale de dévouement et de sagesse.

Les hommes se trouvent toujours quand les choses sont mûres, et la Ligue a trouvé le sien à Paris. Il est parvenu enfin à réunir un comité d'organisation qui va recruter sur une plus grande échelle; et l'un des chefs d'une des maisons de banque les plus honorables de Paris, Guilloteaux-Bouron et Cie, 32, rue de Trévise, où les fonds de la Ligue sont actuellement en dépôt, vient de donner une consistance plus sérieuse à son entreprise, en s'y associant activement.

L'importance du rôle a jouer par le Cercle parisien, quand ses ressources seront à la hauteur de la mission qu'il s'est donnée, ne saurait échapper aux nombreux adhérents de la Ligue dans la capitale du pays, et ils me permettront de les engager encore une fois à concentrer là leurs efforts.

C'est, à mon sens, ce qu'ils peuvent faire de plus utile en ce moment, et de plus facile, s'ils veulent y réfléchir. Mais il faut qu'il soit bien entendu entre tous ceux qui se grouperont au-

tour de cette œuvre d'encouragement universel, qu'on tendra la main aux hommes des départements pour les servir, et non pour se servir d'eux, et que le point d'appui n'aura pas la prétention d'être un gouvernail. Ceux qui l'entendraient autrement feront mieux de ne pas venir, ils n'apporteraient pas une force, mais un embarras.

Les bons vouloirs à soutenir ne manquent pas, et tous les jours il s'en produit de nouveaux.

Cette bibliothèque de Cournonsec, par exemple, dont le groupe parisien a favorisé la création, est le fait d'une société qui est parvenue à réunir, dans un village de six cents âmes, une trentaine d'adhérents, lesquels ont trouvé entre eux pour s'acheter des livres une première somme de 139 fr. 35 c., et M. Jean-Pierre André, le bibliothécaire, m'écrit que leurs voisins de Cournonterral parlent déjà de les imiter. On ne voulait d'abord que des livres de récréation ; à peine les avait-on reçus qu'on s'est aperçu qu'il fallait aussi des livres d'histoire.

C'était le début de l'Hérault dans la Ligue. Un mois après la première lettre de M. Jean-Pierre André, j'en recevais une de M. Malaret, avocat à Béziers, m'annonçant son intention de travailler à des créations de bibliothèques populaires dans les communes des environs de la ville, et je viens de transmettre une commande de livres de 120 francs venue d'Hérépian, un village du même département.

Là, des conférences du crû, si l'on veut me passer l'expression, vont se fonder à la bibliothèque.

Les principaux adhérents au projet, m'écrit M. Auguste Bessières, ceux qui se chargent de faire les conférences, sont :

MM. Mouisset (Alphonse), docteur en médecine :
Pastu (César) fils, médecin vétérinaire ;
Gailhard (Philippe), chef d'instruction libre ;
Giraud, ancien chef d'institution.

Tel est le personnel des maîtres. Quant aux élèves futurs, ce seront les habitants du village qui voudront s'instruire.

Ici tout le monde sait lire. Seulement, à part quelques rares exceptions, une fois sorti de l'école, personne ne s'occupe plus de lire et de s'instruire

Il arrivera là comme ailleurs. On y aura bientôt la démonstration de la vérité du vieux proverbe : *l'occasion fait le larron*, et je puis citer l'exemple de Chaville, près de Paris, où, malgré la proposition du maire, M. Courot, le conseil municipal s'était refusé d'abord à voter au mois de novembre une subvention pour l'établissement d'une bibliothèque dont on n'éprouvait pas le besoin. M. Emile Marmo a fait don à la commune du corps de bibliothèque, garni d'un premier fonds de livres. Le 4 janvier a eu lieu l'ouverture, « annoncée par des affiches, des catalogues et le tambour public, » et le donateur m'écrit :

Le succès a dépassé toutes les espérances. Le nombre des livres, grâce à divers donateurs, s'est élevé rapidement de 70 à 120; 60 volumes sont entrés déjà en circulation; les sympathies les plus actives se sont déclarées; bref, on peut considérer l'institution comme fondée maintenant. »

Il ne faudrait pas croire, du reste, que les promoteurs de ces créations nouvelles aillent se

heurter partout contre l'indifférence au début. Au commencement de janvier, M. Saint-Martin, un jeune avocat d'Apt (Vaucluse), a entrepris, de la vraie façon, en allant parler aux gens, de faire créer une bibliothèque par association dans la ville voisine de Pertuis. Les lignes suivantes de sa lettre du 6 janvier sont faites pour donner confiance à ceux qui voudraient l'imiter :

Vous avez reçu ma circulaire. Elle réussit admirablement. Nous avons, je crois, 350 ou 400 adhésions; il y en a de 25 cent. et même de 15 cent.; mais il y en a aussi de 3 et 4 fr. Et cela en trois jours parmi des artisans, des ouvriers, des cultivateurs. Il y a des chambrées où l'on a accueilli ma propagande en langue provençale avec une sympathie extraordinaire, avec enthousiasme; des enfants de douze ans se sont inscrits.

Le 24 janvier courant, assemblée générale dans la salle du petit théâtre de Pertuis; le soir, représentation dramatique par les jeunes gens de la ville au profit de l'œuvre de la bibliothèque populaire.

Et vingt jours après :

Nous avons eu, dimanche 24 janvier, notre réunion publique, et tout s'est passé pour le mieux. Nous avions, hommes ou femmes, plus de six cents personnes. Et si vous saviez avec quel ordre, quel calme, quelle respectueuse émotion ! J'ai essayé de faire pénétrer dans l'esprit de cette foule sympathique la grande idée des bibliothèques populaires, et je crois y être parvenu. En sortant, les nouvelles souscriptions nous arrivaient avec un véritable entraînement; notre œuvre est pour le moment la grande affaire du pays. Espérons que de ce mouvement sortira quelque chose de bon et d'utile. Pour moi, je ne saurais vous dire combien j'ai été heureux ce jour-là. J'avais pour assesseurs deux jeunes gens de la ville très-intelligents et très-dé-

voués à l'idée, MM. Louiset Arnaud et Mary Payan : ils m'ont parfaitement secondé.

Je comprends les découragements de ceux qui vont étudier la jeunesse française sur les champs de course, et autres lieux du même genre. Ils comprendront qu'on y échappe quand on a les yeux tournés du côté des généreux et des vaillants, qui feront une foule aussi quand ils auront où se réunir.

La bibliothèque populaire est le point de départ naturel du mouvement d'instruction, surtout à la campagne, où l'organisation des cours et des conférences présente au début plus de difficultés ; encore, en cherchant bien, trouverait-on à peu près partout les éléments qu'on a su trouver dans les villages de Dieppe, de Solgne et d'Hérépian. — Le livre est un professeur, un conteur toujours prêt, que chacun a sous la main, à chaque instant, et comme il n'a pas de réponse à donner aux demandes d'explications, son enseignement conduit forcément au désir d'un autre qui ne soit pas muet.

La première œuvre d'un Cercle de la Ligue qui entre en fonctionnement doit donc être, à moins de circonstances spéciales dont il demeure juge, bien entendu, la création d'une bibliothèque populaire, et, partant, toute bibliothèque populaire qui se crée doit être considérée comme le commencement d'un Cercle.

Aussi je me crois en droit de porter au compte de la Ligue les nouvelles qui m'arrivent à chaque instant de bibliothèques créées ou à créer.

M. Daliphard, artiste peintre à Poissy, me

demandé des renseignements pour celle qu'il s'occupe de faire établir dans son village natal, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure) :

Je compte, dit-il, décider le maire et le conseil municipal, par la promesse d'une souscription immédiate de 300 francs fournis par ma famille, et un don de 100 volumes distraits de ma bibliothèque personnelle.

Je connais une commune, près de chez moi, où l'on n'a jamais pu parvenir à faire accepter par les autorités municipales l'offre d'un don annuel de 50 francs, provenant d'un habitant de Strasbourg qui voulait aussi doter son village natal d'une bibliothèque communale. Mais on a trop de bon sens en Normandie pour être dédaigneux à ce point, et la proposition de M. Daliphard sera la bien-venue à Blangy, j'en suis très certain. Il ne manque pas de gens, établis dans les villes, qui ont quelque part un village natal. Pourquoi n'essayeraient-ils pas de cette manière d'y rafraîchir le souvenir qu'on peut garder d'eux.

M. le capitaine Farjon, qui continue à Calais, sa nouvelle résidence, le noble métier qu'il faisait à Metz, m'a écrit le 27 décembre qu'il venait de faire introduire dans les statuts de la boulangerie de Saint-Pierre, près Calais, un article affectant 10 pour 100 des bénéfices à la création d'une bibliothèque qui serait mise à la disposition des 250 membres de la Société. C'est une mesure qui tend à se généraliser dans les sociétés coopératives, et elles ne tarderont pas à reconnaitre tout ce qu'elles ont à y gagner, au

point de vue même de leur prospérité matérielle.

M. le docteur Vannaire, à Gannat (Allier), m'apprend qu'aux 1200 francs réunis déjà par souscription, pour fonder une bibliothèque populaire dans la ville, vient de s'ajouter un legs de 2,000 fr. fait par un des membres du conseil provisoire d'administration à l'œuvre qu'il ne lui a pas été donné de voir en cours d'exécution. Des formalités administratives en ont retardé jusqu'à présent la mise en train ; mais à mesure que les choses iront, on s'habituera très-certainement de part et d'autre à s'effaroucher moins, l'administration de la libre action des citoyens, ceux-ci des garanties réclamées parfois par l'administration, lesquelles sont moins gênantes, on s'en apercevra bien à la pratique, qu'on ne se le figure de prime abord. Un président honoraire de plus ou de moins changera-t-il quelque chose à la somme de travail intellectuel à déterminer dans la ville par les 3200 francs de livres que la société de Gannat est dès à présent en mesure d'y mettre en circulation ? En montrer le catalogue n'est pas une servitude bien terrible, puisqu'une des conditions de succès est de le faire imprimer. Tel qu'il convient d'ailleurs qu'il soit composé, on doit pouvoir le montrer de confiance à qui désire le voir.

J'apprends de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) que, grâce à l'initiative intelligente d'un membre du Conseil municipal, une bibliothèque populaire est enfin fondée dans la ville. Elle débute avec 400 volumes, qui sont à la reliure ; sa commis-

sion est nommée : elle fonctionnera au commencement du mois prochain.

Il venait de s'en établir une à Breloux, une commune située à 10 kilomètres de Saint-Maixent. Des questions de personnes ont surgi : il y en a deux maintenant. Tant mieux !

M. Deville me donne de nouveaux détails sur sa bibliothèque de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), dont je lui ai fait raconter l'histoire dans le dernier Bulletin Elle compte présentement plus de 300 volumes, et 57 lecteurs ont fait déjà plus de 350 emprunts. J'ajouterai que M. Deville n'habite pas Paray-le-Monial. C'est un cultivateur des environs qui, sans rien demander à personne, y a loué un cabinet où il s'est mis, le dimanche, lui et ses livres, à la disposition du public, ainsi qu'on a pu le voir dans sa lettre du 16 février 1868.

Je n'ai pas manqué un seul dimanche, me dit-il cette fois, de me mettre à la disposition du public, de trois à quatre heures du soir, et je ne suis que très-peu d'instants seul dans mon cabinet. Je vois avec plaisir venir des jeunes gens et des ouvriers que je ne connais pas encore. Avant peu j'espère arriver au moment où l'idée sera comprise, et alors j'aurais un concours plus sérieux, si je ne suis pas remplacé par un comité.

Mes livres rentrent assez régulièrement. Un ami du progrès a bien voulu se charger de voir les personnes négligentes.

Habitant toute la semaine à la campagne, je sais peu ce que l'on dit de moi, et m'en inquiète médiocrement. Je suis indépendant ; je crois faire un peu de bien, et je persévérerai tant qu'il me viendra des lecteurs, n'en aurais-je qu'un par dimanche.

Je vous suis doublement reconnaissant de vos

conseils. Vous m'avez fourni une distraction très-agréable tout en me mettant à même d'être utile.

Mme Girault-Lesourd a imaginé, l'été dernier, un moyen d'une imitation plus facile, pour préparer l'établissement d'une bibliothèque communale à Saint-Georges-le-Thoureil (Maine-et-Loire) où elle va passer la belle saison. Elle a fait un choix de livres dans sa propre bibliothèque, les a inscrits sur un registre, et a commencé à les mettre en circulation dans la commune en les prêtant aux enfants :

En attendant, me dit-elle, que notre instituteur devienne le bibliothécaire communal, c'est notre jardinier qui est chargé de prêter les livres, de les enregistrer à leur sortie et à leur rentrée. Les lecteurs n'ont pas été nombreux pour commencer, mais ceux qui mordent à la lecture préfèrent l'histoire au roman.

M. le docteur Thomas, le président du Comité Rémois de la Ligue, me signale un fait du même genre, en me donnant des nouvelles d'une création pour laquelle j'avais été consulté.

Vous souvenez-vous de la bibliothèque de l'usine de Villeminot Huard et Rogelet ? La plupart des livres, y sont, non pas lus, mais dévorés. On querelle celui qui paraît les garder trop longtemps. Les femmes y mettent la même ardeur que les hommes. J'attends la première réunion générale des actionnaires pour demander le doublement des livres. Symptôme bien intéressant : les romans seuls sont délaissés. La faveur est aux livres d'histoires, voyages, sciences, etc.

D'où je conclus que le comité Rémois trouvera sans peine l'emploi de ses moyens d'action au sein d'une population ainsi disposée.

Le besoin d'un cercle, écrit le docteur Thomas, avec bibliothèque, etc, est accusé déjà parla classe ouvrière. Beaucoup le désirent très-vivement.

C'est un désir facile à satisfaire.

M. Micard s'adresse à moi pour une bibliothèque qu'il travaille, de Paris, à faire établir dans la commune de Bult, au fond des Vosges. Il y réussirait plus facilement que s'il était dans la commune, je n'en serais pas étonné.

On ne sait pas assez, dans notre pays, la force de l'action individuelle à distance, faute d'en avoir suffisamment essayé.

Des amis de Remiremont m'apprennent la création récente, à Rupt, une commune de l'arrondissement, d'une bibliothèque populaire par MM. Pinot et Forel.

Cette bibliothèque, disent-ils, prête déjà de 30 à 40 volumes par semaine, et son développement, qui s'accroit tous les jours, prouve que la population des campagnes est bien plus désireuse qu'on ne le dit de s'instruire par la lecture.

M. Edouard Georges, un des membres du Cercle de Remiremont, m'envoie une commande de livres se montant à 154 fr. 50 c., produit de la souscription ouverte par lui pour fonder la bibliothèque du Val d'Ajol, qu'annonçait la chronique du 15 novembre, et qui fonctionne depuis la fin de janvier.

Enfin, M. Alfred Girard me fait savoir que le groupe des adhérents de la Ligue à Valenciennes s'occupe de fonder dans la ville une bibliothèque populaire, qui « devra, dit-il, se compléter le plus tôt possible par des cours, ou plutôt

des instructions familières à l'usage de ses lecteurs, sitôt que nous aurons pu en réunir un certain nombre. »

Ce sera le premier acte de vie de notre Ligue dans le département du Nord, où jusqu'à présent, je suis honteux de le dire, elle n'avait rien à montrer à ses émules de l'autre côté de la frontière.

A la suite d'un appel en faveur de la Ligue, fait dans le *Siècle* du 22 janvier par M. Louis Jourdan, un grand nombre de lettres m'ont été adressées de divers points de la France, témoignant toutes d'une vive sympathie pour l'œuvre qu'elle poursuit, et qui va grandissant, comme l'aura prouvé, je l'espère, ce bulletin déjà trop long.

Je ne puis le terminer cependant sans parler de deux faits que j'emprunte encore au volumineux dossier de ma correspondance. Ceux que j'aurai oubliés me pardonneront. Je n'y suffirais pas, s'il fallait tout dire.

Le premier, c'est la création, au mois de décembre du *Cercle Savernois pour la propagande de l'instruction populaire*, qui a ceci de particulier qu'il est l'œuvre d'une demoiselle de Saverne, et que l'élément féminin y domine. En tête de la liste figurent à peu près toutes les dames, filles ou veuves de fonctionnaires, qui habitent le château impérial.

C'est le programme de Giromagny qui a été adopté :

La Société, disent les statuts, se donne pour mission d'encourager la fréquentation régulière des écoles et de rechercher les enfants qui ne les fréquentent pas.

Il n'y a pas d'autre engagement pris ; mais on ne s'arrête pas où l'on veut quand on est entré dans l'engrenage du bien commencé. Des enfants d'ouvriers se trouvaient empêchés de fréquenter l'école par l'obligation de veiller à la maison sur les petits frères et les petites sœurs. Il fallait, pour leur rendre la liberté, une *garderie de poupons*, je ne trouve pas de meilleure expression. On l'établit maintenant. La pensée des adultes ne pouvait manquer de venir après celle des enfants. On parle déjà d'installer une bibliothèque à leur usage dans une des pièces disponibles du château. L'enseignement oral aura son tour ensuite, c'est à peu près convenu, et l'exemple des dames de Metz ne tardera pas, j'en suis très-certain, à être imité à Saverne — d'où nécessité pour les hommes d'en faire autant, cela va sans dire.

Présentement le Cercle Savernois compte déjà 63 membres, et on lui a confié la surveillance de 69 enfants, portés tous sur un registre qui m'a été montré, où l'on tient note, pour chacun, des résultats obtenus depuis qu'on s'occupe d'eux. Ils ont déjà de quoi payer la dépense de courage faite pour se mettre en avant, et ce n'est assurément que le commencement du salaire.

Le second fait que j'avais à citer a aussi quelque chose de particulier. C'est un cercle flottant de la Ligue qu'a établi à bord de la *Grenade*, un bâtiment de l'Etat en station sur la côte de Cette, son corps d'officiers, inscrit tout entier sur la liste des adhérents de la Ligue.

Nous tenons tous, m'écrit l'un d'eux, M. Louis Kœnig, le frère du secrétaire du Groupe Colmarien,

nous tenons tous la main à ce que tous les jours, pendant une heure, les matelots qui désirent s'instruire et travailler aient un cours élémentaire, et j'espère bien que d'ici à peu de mois tous nos hommes pourront lire, écrire et chiffrer, résultat qui, je crois, leur sera bien plus sensible, quand ils seront rendus à leur famille, que d'avoir appris à bien présenter les armes et à tirer un coup de canon.

M. Louis Kœnig me permettra d'ajouter, pour couvrir ce que sa phrase peut avoir d'irrévérencieux à l'endroit guerrier, que l'intelligence est aussi une arme de guerre, aussi bonne à perfectionner que les autres, et que ce ne serait certes pas un équipage à dédaigner, même au point de vue de l'abordage, que celui dont tous les hommes en sauraient assez pour être officiers.

Mais c'est là un ordre de considérations étranger au sujet de ce Bulletin. Ce qui ne lui est pas étranger, c'est l'exemple donné par les officiers de la *Grenade* à leurs camarades, qui doivent se trouver quelquefois si embarrassés de leur temps.

STATISTIQUE DE LA LIGUE

Au 15 février 1870 (1)

L'état qui suit est loin de représenter l'ensemble des résultats obtenus depuis le commencement de la prédication de la Ligue. Beaucoup de ses membres, après s'être mis en correspondance avec moi pour organiser des Cercles dans leurs localités, ont reculé, au moment de l'exécution, devant les anathèmes lancés contre elle par ceux qui ont jugé à propos de se faire ses ennemis. Pour rassurer les consciences alarmées, ils ont cru préférable de ne pas mettre sous son invocation les sociétés qu'ils fondaient, et qui n'en fonctionnent pas moins utilement pour cela, Quelques-uns même y ont été forcés après coup, par les répugnances mal raisonnées de leurs coassociés.

Nous avons au nombre des membres du conseil d'administration, m'écrivait au mois de mai un adhérent de la première heure, quelques personnes timorées, auxquelles le frère Macé — permettez-moi l'expression — fait peur. Non-seulement elles ont retranché de notre enseigne le mot : *Ligue de l'Enseignement*, mais le président, se faisant leur organe, a déclaré publiquement et officiellement qu'il n'y avait plus rien de commun entre notre Société et la Ligue de Jean Macé.

---

(1) Bulletin n° 5, 1re partie.

J'ai sous sous les yeux les statuts de cette Société, qui n'a rien de commun avec notre Ligue, et qui s'est donné pour but « *de favoriser et de propager autour d'elle l'instruction par tous les moyens possibles* ». Ils ont été à peu prés copiés, dans leurs dispositions essentielles, sur les statuts du Cercle Messin, qui ont servi de type pour presque tous nos Cercles ; et en tête est inscrit textuellement, à son numéro d'ordre, ce fameux article 3 qui a provoqué les malédictions devant lesquelles on s'incline :

Art. 3. — *La Société n'est l'œuvre d'aucun parti. Elle ne s'occupera ni de politique, ni de religion.*

Il est difficile de prendre au sérieux ces défections-là, et je consentirais de grand cœur à voir disparaitre sur l'heure le nom mal sonnant, à ce qu'il parait, de notre Ligue, si la France pouvait, à ce prix, se couvrir d'associations acceptant aussi franchement son programme, dussent-elles répudier hautement toute accointance avec le F.·. Jean Macé L'intérêt du pays mis à part, je ne me verais pas, j'imagine, embarrassé de mon temps, s'il m'était rendu pour faire autre chose.

Maintenant, si notre Ligue est en droit de revendiquer comme siens ceux qui acceptent et exécutent son programme, tout en se défendant de lui appartenir, elle est bien forcée, en revanche, de ne pas ouvrir ses rangs à d'autres, qui prennent son nom et renient ses principes. Je n'ai pu faire figurer dans sa statistique une *Ligue de l'Enseignement* qui vient d'être annon-

cée dans un département du Midi, et dont le manifeste contient ces lignes :

Nous ne sommes pas d'avis de permettre à nos adversaires de prendre pied dans cette œuvre nouvelle, démocratique dans son essence, et qui doit garder dans ses résultats son origine première.

Il est bien positif que ce groupe-là, s'il s'organise sur une pareille base, ne fera pas route avec nous, qu'il s'appelle Ligue, ou non. Nous ne connaissons d'adversaires, nous autres, que les ennemis de l'instruction, et nous ne croyons pas nécessaire de veiller à ce que ceux-là ne prennent pas pied chez nous : il n'auront garde de nous apporter l'appoint de leurs noms et de leur argent (1). Ne sachant rien de plus démocratique que de faire monter à la science les intelligences en retard, nous nous contentons de ce résultat, nous fiant à lui, les uns et les autres, pour produire le reste.

Après cela, l'on peut bien se dire que toute Société d'instruction, quelles que soient sa composition et la teneur de ses statuts, se trouve dans les mêmes conditions pratiques d'enseigne-

---

(1) Nous soumettons aux auteurs du manifeste ce passage du Bulletin de l'Association phocéenne, qui répond à leur frayeur de la mauvaise compagnie :

En secondant nos concitoyens qui se trouvent en danger d'ignorance, nous ne risquons pas d'être entraînés, car la force est actuellement du côté de ceux qui raisonnent et s'instruisent. Le devoir nous commande donc un sauvetage sans péril pour ceux qui l'entreprennent. Si pour former la chaîne de secours, une main vient serrer la nôtre, ne regardons pas notre carnet de visite avant de l'accepter. »

ment que les autres, vis-à-vis les illettrés, quand elle arrive à l'exécution. C'est là qu'on peut attendre quiconque se présentera avec l'intention sérieuse de travailler à l'instruction du peuple. Le sentiment de la réalité vient tout seul à qui se met aux prises avec elle. Il ne faudrait donc pas s'effaroucher outre mesure des effervescences de langage antérieures à l'action.

« Les plus ardents se calment quand ils se sentent pris dans l'engrenage d'une œuvre utile. C'est une loi d'ordre physique aussi bien que d'ordre moral : la loi de conversion de la chaleur en mouvement (1). »

EST

	date de la création	mem bres	cotisa. annu.
Groupe Colmarien	26 fév. 1868		
Titot, fabricant		409	1.200
Cercle Mulhousien	3 mai 1868		
A. Dollfus, fab.		367	3.150 (2)
Cercle Thannois, en voie d'organisation		43	243
Cercle de la vallée de Ste-Marie	24 oct. 1869		
Al. Blech, fabricant		257	1.566
Cercle Savernois	11 déc. 1867		
Mlle E. Hirtz, secrét.		83	182
Cercle Messin	21 juin 1867		
Vacca, professeur		1.750	5.000
Cercle d'Ars-sur-Moselle	9 sept 1867		
Remaury, ingénieur		750	1.600
Société des cours d'adultes d'Ars-sur-Moselle (3)	5 nov 1856		
Revel, chef d'atelier		63	189

(1) Bulletin du 15 décembre 1866.

(2) En plus, une donation de 2000 fr. la première année.

(3) Ralliée à la Ligue en 1867.

Cercle de Solgne (Moselle)	11 mai 1868		
Dr Jules Paté		86	253 25
Cercle de Remilly (Moselle)	nov 1867		
Gandar, notaire		80	250
Cercle Nancéien	6 déc 1868		
Drouot, insp. géneral. des mines		434	1.770
Cercle Toulois	janv 1869		
Dr Louis Naquard		310	1.000
Cercle Spinalien (Epinal)	sept 1868		
George, avocat		295	1.795
Cercle de St-Dié	21 juin 1868		
Ph. Baldensperger, fab.		208	845 25
Cercle Raonnais (Raon-l'Etape), Vosges	25 juil. 1868		
Demenge, fabric.		75	400
Cercle Sénonais (Senones); Vosges	21 juin 1869		
Martin Gœury, fab.		112	318
Cercle de Lure (Hte-Saône)	août 1868		
Depierres, avocat		22	284
Cercle Mâconnais	avril 1869		
Martin avoué		»	»
Cercle de Tournus (S.-et-L.)	juill. 1869		
Alexis Bessard		128	500
Comité Rémois	nov. 1867		
Dr Thomas, prof. à la faculté		240	1.036 50
Cercle Châlonnais (Marne)	août 1868		
Dr Gérard			
Cercle de Joinville (Hte-M.)	1869		
P. Tauret, cons. mun.		115	209 50
		5.846	21 953 25

NORD

Cercle Nouvionnais	12 déc. 1869		
en voie d'organisation à Nouvion en Thiérache (Aisne)		160	300

CENTRE

Cerclo Parisien	19 juin 1869		
Jean Macé, prof, à Beblenhein (1)		700	4.000
Société d'enseignement copératif (2)	fév. 1869		
Ern. Hendlé, avocat		113	913
Cercle de la rue Ville-Hardouin	15 mai 1868		
Alexandre, employé, rue Villehardouin		33	45 85
Cercle Versaillais (3)	1865		
Edouard Charton, dir, du Magasin Pittoresque		500	3.000
Cercle de Pontoise	sept 1868		
Lavoye, cl. de notaire		20	45
Cercle Orléanais (4)	août 1868	63	494

(1) S'adresser pour ce qui concerne le Cercle, au secrétaire, M. Vauchez, 53, rue Vivienne. Le Cercle n'a été constitué définitivement que le 19 juin 1869 ; mais sa première organisation remonte au 24 juin 1867.

(2) Le siège de la Société est au n° 34 de la rue Picpus.

3) Société de la Bibliothèque populaire de Versailles, ralliée à la Ligue en 1869.

(4) Le Cercle Orléanais avait pour président son fondateur, le docteur Brierre, qu'une longue et cruelle maladie retenait au lit depuis un an. « Nous sommes et nous ne sommes pas, m'écrivait-il d'une main encore ferme, au mois de décembre, me parlant de son œuvre interrompue ; mais *nous serons à coup sûr,* si je vis, comme je l'espère bien à présent. »

Cet espoir, hélas ! devrait être déçu.

Une lettre de M. Barillon, le président du Cercle de Chevilly, vient de m'apprendre la mort de ce courageux et dévoué citoyen, « mort comme il a vécu, en homme ferme et convaincu. »

« Un devoir incombe maintenant au Groupe Orléanais, me dit M. Barillon, c'est de choisir dans son sein un président résolu à poursuivre la réalisation

Cercle de Chevilly (Loiret)	déc. 1866			
Edmond Barillon		147	213	
Cercle de Clermont-Ferrand	1869			
en voie d'organisation. (1)		160	1.600	
		1.736	11.310	85

OUEST

Cercle Rouennais	28 nov. 1868			
Raoul Duval, avocat général		443	4.301	35
Groupe Havrais	16 juill. 1868			
J. Siegfried, négoc.		400	3.595	50
Cercle Dieppois	fév. 1868			
Feret, bibliot. de la ville		241	1.550	
Cercle Pont-Audemerien	27 mars 1868			
Cte Ch. d'Osmoy		104	412	
Cercle Condéen	août 1869			
Condé-sur-Noireau (Calvad.)				
Ed. Debon, fabricant		147	1.080	
Groupe Baugeois	25 nov. 1868			
Baugé (Maine-et-Loire)				
Coudreuse, avocat		143	337	
Cercle Poitevin (Poitiers)	28 nov. 1869			
Raveaud, conseiller à la cour impériale		102	»	
Cercle Châtelleraudais, Châtellerault (Vienne)	8 août 1869			
Pleignard		308	1.749	
Ligue des Deux-Sèvres (Niort)	19 nov. 1869			
Ant. Proust, publiciste		830	2.805	
		2.718	15,829	85

de l'œuvre à laquelle M. Brierre s'est dévoué. »

Quant les meilleurs s'en vont, c'est un honneur qu'on doit se disputer de remplir les places qu'ils laissent vacantes.

(1) Société Nationale contre l'ignorance. Virotte-Ducharne, organisateur.

MIDI

Associat. Phocéenne (Mars.)	27 juill. 1868		
Em. Boucher, avocat		2.500	4.000
Ligue Marseillaise	22 août 1868		
Nugues, négociant		1.600	8.000
Cercle Nimois	déc 1869	»	»
Cercle Anduzien	15 nov. 1869		
Hippolyte Noguier		412	1.800
Anduze (Gard)			
Cercle de Cournonsec (Hérault)	6 fév. 1860		
J.-P. André, cultiv.		40	270
Cercle Néracais, Nérac (Lot-et-Garonne)	1er mars 1868		
Cruzel aîné, professeur		211	571
Cercle Sotiate, Sos (L.-et-G.)	oct. 1868		
Mauget, cl. de notaire		50	150
Ligue Bordelaise (1)	17 août 1869	500	1.500
		5.543	16.291

ALGÉRIE

Cercle Algérien (Bône)	déc. 1868		
Zeys, juge au tribunal civil		606	3.090
Cercle de Guelma	3 janv. 1869(2)		
Droguet		61	525 60
Cercle de Souk Ahras	3 janv. 1869 (2)		
Raffenaut		67	»
Cercle de la Calle.	3 janv. 1869 (2)		
Rava, bijoutier		72	»
Cercle de Sétif	mars 1869		
Coinze, président du tribunal civil		200	2.400
Cercle de Phillippeville	10 avril 1869		
Gay, ingénieur des ponts-et-chaussées		582	3.614 50

(1) Présidence vacante. Vice-Président : Raulin, professeur à la faculté, et Saugeon, conseiller général,

(2) Ces trois cercles ont été constitués par le Cercle algérien dans sa séance du 3 janvier 1869.

Cercle de Batna	15 juin 1869			
Marius Arnaud, banq.		180	1.080	
Cercle de Constantine	28 août 1869			
Lamouroux, conseiller de préfecture		210	1.850	
Société de Mascara	1869			
Const. Durr, fondateur		75	300	
		1.853	12.770	10

	MEMBRES	COTISATIONS ANNUELLES
Est. . . .	5.846	21.963 25
Nord . . .	160	300 »
Centre . .	1.736	11.310 85
Ouest. . .	2.718	15.829 85
Midi . . .	5.543	16.291 »
Algérie . .	1.853	12.770 »
	17.856	78.445.05

59 cercles, réunissant entre eux tous un budget connu de 78.455 fr. 05 souscrit par 17.856 membres, c'est peu, réparti sur la carte de France; c'est beaucoup, si l'on se reporte aux origines plus que modestes de la Ligue, si l'on tient compte des incertitudes forcées de son début, des incrédulités qui ont accueilli sa prétention de n'être d'aucun parti, des inimitiés puissantes qu'elle a rencontrées.

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici, encore une fois, la réponse que je faisais dans les premiers jours aux questions, impossibles alors à résoudre, qui m'étaient posées de tous les côtés :

Quand des Settlers américains s'en vont droit devant eux à la recherche d'un établissement dans le Far-West, savent-ils toujours où et comment ils le feront? Ce qu'ils savent, c'est qu'ils sont des hommes, et qu'il y a de la terre à défricher là-bas. Allez voir dix ans après à l'endroit où ils se sont

arrêtés. Vous y trouverez une ville dont il est bien certain qu'ils n'avaient pas le plan dans leurs poches quand ils sont partis. Elle est faite pourtant. —Ainsi se fera notre Ligue, si nous sommes des hommes.

Il paraît qu'il s'est trouvé des hommes dans le pays; car notre Ligue entre seulement dans sa quatrième année, et si l'on ne peut pas dire encore qu'elle est faite, elle se fait évidemment.

On peut suivre, en relevant les dates du tableau ci-dessus, la marche de ses progrès.

Elle a débuté par le Cercle de Chevilly, fondé spontanément dans les six semaines qui ont suivi l'appel du 15 novembre 1866. Il partait d'un village: c'est un village qui a répondu le premier.

La constitution régulière du Cercle Messin, au milieu de 1867, a été le véritable point de départ du mouvement, bien lent d'abord. Les cercles de deux villages de la Moselle, entraînés par l'exemple de Metz, et le Comité Rémois, qui attend encore l'autorisation donnée depuis à tant d'autres, forment, avec le Cercle de Saverne, le faible apport de la première année.

24 Cercles ont été fondés en 1868. L'Alsace, la Lorraine et la Normandie peuvent en revendiquer la plus grande partie. C'est aussi de cette année que datent les deux Cercles de Marseille, qui tient jusqu'à présent le premier rang dans la Ligue par le nombre de membres inscrits et le total des cotisations.

La Ligue s'est accrue de 29 Cercles en 1869, malgré la diversion faite dans les esprits par

l'agitation électorale. C'était une période critique pour les Cercles déjà fondés. Ils l'ont traversée heureusement, et les entraînements, les froissements faciles à prévoir, qui ne pouvaient manquer de se produire çà et là, n'ont eu de suites sérieuses nulle part. On est en droit de penser que c'est d'un bon augure pour l'avenir.

Le grand succès de l'année est le développement inespéré de la Ligue Algérienne, qui recrutait ses premiers membres en décembre 1868, et qui tend déjà à couvrir toute la colonie de ses ramifications.

Citons aussi la constitution définitive du Cercle parisien, qui a créé un point d'appui universel aux efforts individuels dans les campagnes éloignées des cercles en activité.

Il y a une ligne qui fait tache dans l'état récapitulatif par régions : celle consacrée au Nord, qui ne compte qu'un seul Cercle ; encore est-il seulement en voie d'organisation. Ce n'est pas assurément le dernier mot de cette riche et populeuse contrée, où il s'est fondé du reste, à ma connaissance, dans ces dernières années, des Sociétés d'instruction en dehors de la Ligue, qui font son œuvre et lui préparent le terrain.

En résumé, ce qui était le plus difficile, ce que l'on prétendait impossible, est fait. La Ligne n'est plus une utopie ; elle a conquis son droit de cité dans le pays. A ceux maintenant qui en comprennent l'utilité, qui se sont déjà mis à l'œuvre ou se préparent à s'y mettre, à développer une

œuvre qui ne demande plus qu'à grandir pour devenir comme la Société fondée en Hollande, il y a quatre-vingts ans, par le pasteur de Monnikendam : *Une force nationale sortie d'un bienfait national.*

DERNIÈRES NOUVELLES (1)

Un assez grand nombre de renseignements me sont parvenus pendant l'impression de ce Bulletin, et d'abord celle de la dissolution du Cercle Châlonnais, qui s'est réuni à la *Société Châlonnaise de lecture et d'enseignement*, fondée à la même époque que lui.

C'est une ligne à biffer sur notre tableau statistique. En revanche, il y en a une à donner au Cercle Strasbourgeois dont l'organisation, abandonnée depuis un an, vient d'être reprise activement, et qui figure sur le certificat à l'appui de ma comptabilité qui m'a été délivré le 21 février.

Une lettre que je viens de recevoir de Calais m'oblige aussi à faire une rectification en faveur de la région du Nord, si faiblement représentée sur la liste des Cercles de la Ligue.

C'est le capitaine Farjon qui m'écrit :

Je suis fort en retard avec vous, puisque le *Cercle de la Ligue de l'Enseignement de Calais et Saint-Pierre* existe depuis le 19 décembre 1869, et que sa bibliothèque est ouverte depuis le 7 de ce mois-ci. Notre Cercle, qui s'est donné pour président M. le docteur Dornel, compte actuellement 250 membres, et le total des cotisations annuelles est de 1.000 francs.

---

(1) Bulletin n° 5, 1re partie (15 février 1870).

C'est donc, actuellement, 60 Cercles que compte en tout la Ligue : et le chiffre connu de ses membres, en négligeant l'appoint du Cercle Strasbourgeois dont les listes circulent en ce moment, dépasse 18.000, celui des cotisations annuelles 79.000.

Il n'en restera pas longtemps là. Trois lettres de Beauvoisin (Gard), de Bédarrieux (Hérault) et de la Rochelle, que j'ai reçues ces jours-ci, m'annoncent des créations de sociétés qui ne tarderont pas à venir grossir nos rangs :

Je me fais un plaisir de vous annoncer, m'écrit M. le pasteur Draussin, qu'un nouveau cercle pour la propogation de l'instruction vient de se constituer à Beauvoisin. Le nombre des sociétaires est déjà de 37 ou 38, et le chiffre de la première souscription s'élève à 20 francs par personne. Le titre adopté par la Société est celui-ci : *Bibliothèque et Cours populaires de Beauvoisin*. Il ne dépendra pas de moi que notre Cercle s'empresse d'entrer dans la Ligue dont vous êtes le propagatour.

A Bédarrieux, c'est au sein de la *Société coopérative de panification* que s'organise le groupe nouveau. « Nous aurons, m'écrit son président, M. Gustave Massé, un local qui comprendra une ou deux salles de lecture, et une grande salle pour les lectures expliquées, les cours et les conférences, » et il fait inscrire le groupe sur la liste des abonnements à notre bulletin.

M. le d^r^ Brard m'envoie l'état de la *Société de la bibliothèque coopérative Rochelaise*, fondée le 5 janvier de cette année, et qui compte déjà 238 membres, avec un budget annuel de 1328 francs. Son local est déjà prêt ; il se com-

pose d'une salle de lecture et d'une vaste salle pour les conférences.

Une bibliothèque vient de s'organiser à Rochefort, m'écrit-il, celle de Marans est en préparation. Le grain a été jeté à Saintes et à Jonzac (1).

Nous nous agrégerons certainement à la Ligue quand nous allons être un peu sortis de nos limbes.

Je viens de recevoir de M. Boufhenot-Peugeot, le président de la Société des Bibliothèques communales de l'arrondissement de Monbéliard, le compte-rendu de la troisième séance annuelle de la Société, et j'emprunte à son rapport quelques lignes qui font un contraste assez piquant avec l'émulation constatée presque partout :

Un maire nous a retourné notre questionnaire en déclarant que le village de*** ne sentait pas le besoin de ce nouveau genre d'institution; la commune de*** nous a répondu par ce bout rimé:

Adonné à la *culture*,
Le village ne s'occupe pas de lecture.

J'ai reçu également le rapport sur la *Société pour la propagation de l'instruction dans le canton de Châtillon-sur-Seine*, fondée le 2 août 1868, laquelle a 431 membres, un budget annuel de 780 fr. et possède un capital de placement, provenant de souscriptions spéciales et se montant déjà à 1840 fr. Cette Société s'occupe particulièrement d'encourager la fréquentation des

(1) C'est à l'active propagande de M. Ernest Brelay, l'instigateur des bibliothèques de l'île de Ré, et aux conférences qu'il est allé faire de canton en canton, qu'est dû, en grande partie, ce mouvement si accentué de la Charente-Inférieure.

écoles. Elle distribue des prix aux élèves des cours d'adultes, et a déjà aidé les instituteurs de dix-sept communes du canton à commencer la création de bibliothèques communales.

Votre œuvre, m'écrit le rapporteur, M. le docteur Boutequoy, a eu sa part d'influence pour provoquer ici une initiative du même genre, et nous nous sommes plus d'une fois inspirés de votre exemple.

Sur la liste des vingt cercles cités (1) comme ayant commencé la publication de leurs bulletins, il faut ajouterle Cercle Condéen, qui vient de m'envoyer le sien, à la date du 30 décembre, et le Cercle Pont-Audemérien qui en prépare un.

Nous comptons, m'écrit M. Heutte, sur notre bulletin, qui sera un petit *Manuel du Ligueur*, et qui donnera, en quelques pages, une idée aussi claire que possible de ce qui se fait et surtout de ce qui peut se faire ici.

Il m'apprend en même temps que depuis le mois de novembre, le chiffre des membres du Cercle est monté de 104 à 150, celui de son budget de 412 à 700 francs.

Le bulletin du Cercle Condéen est consacré à l'historique de sa fondation. Il confirme les conseils donnés plus haut aux fondateurs de Cercles. C'est exactement la marche indiquée qui a été suivie.

Une lettre de Mme Dumonteil, membre du Cercle Bordelais, contient ces lignes, venues trop tard pour figurer à leur place, au chapitre des œuvres de la Ligue :

---

(1) Voir page 511

Je viens d'inaugurer, le dimanche 6 février, un cours de dessin gratuit pour les jeunes personnes au-dessus de douze ans, suivi d'un cours de lecture pour les dames. Je me propose de passer en revue dans ces entretiens familiers les biographies des hommes qui ont apporté quelque adoucissement à la condition de leurs semblables.

Enfin M. Raoul Duval, le président du Cercle Rouennais, m'annonce son intention de créer à Rouen un Cercle populaire sur le modèle de ceux qu'on organise en Alsace. J'ai appris d'autre part qu'il était question d'en fonder à Lille et à Reims. S'il m'était permis de donner un conseil aux hommes qui s'en occupent, je les engagerais fort à ne se présenter que comme auxiliaires, et à chercher d'abord parmi les intéressés ceux qui pourraient mettre l'idée en tête aux autres. C'est la méthode allemande qui est ici la bonne.

L'*Indépendant rémois* du 17 février rend compte d'une conférence de M. Edmond Turquet, Elle a eu lieu, sous forme de réunion publique, dans le local de la Loge à Reims, qui suffisait à peine à contenir la foule accourue pour entendre l'éloquent apôtre de l'enseignement des prisonniers.

Le jour, a-t-il dit, où cent personnes, réunies par une même pensée généreuse, s'adresseront à un ministre pour lui déclarer qu'elles sont prêtes à fonder une école dans la prison de leur ville, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, il est à peu près certain qu'on leur accordera l'autorisation qu'elles demanderont et qu'il serait difficile de leur refuser.

Cela paraît, en effet, difficile à refuser, et

voilà une besogne toute prête pour le Comité rémois, qui n'a pu encore se faire une existence au grand air.

Puisque j'ai été amené à parler au commencement de ce Bulletin, (1) à propos d'une délibération du Groupe Havrais, de l'enseignement obligatoire (2), on me permettra de reproduire, en le terminant, ce que j'écrivais, il y a deux ans. dans l'*Opinion nationale*, à l'occasion de l'école ouverte par M. Edmond Turquet à la prison de Vervins :

L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DANS LES PRISONS

Quand la Société exerce ses droits les plus rigoureux sur ceux de ses membres qu'elle a jugé dangereux, il n'y a plus, je l'espère bien, à lui contester le droit qu'elle a de leur imposer l'instruction, la meilleure sauvegarde contre le crime, quoique en disent les amis de la vertu ignorante, ou de l'ignorance vertueuse, comme on voudra.

Les statistiques officielles laissent peu de place à la controverse sur ce chapitre-là. Après avoir lu, par exemple, qu'en 1864 sur 4250 accusés traduits en Cour d'assises, 142 seulement avaient reçu une instruction sérieuse, et 3596 ne savaient ni lire ni écrire, ou ne le savaient qu'à moitié, il faut fermer

---

(1) Voir page 504.

(2) J'apprends à l'instant qu'un Comité de propagande de l'enseignement obligatoire vient de se former à Strasbourg, et qu'il se propose de mettre en circulation dans toute la France des listes à signer à l'appui du projet de loi qui vient d'être déposé à cet effet. Ceux qui seraient disposés à s'associer à ce mouvement, sont invités à se mettre en rapport avec M. Schnéegans, rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*, à Strasbourg,

les yeux avec l'obstination du parti-pris pour ne pas voir la corrélation profonde, indéniable, qui existe entre l'instruction et la moralité.

Remplissez les écoles, disait un jour M. Duruy, vous viderez les prisons.

Les prisons pleines, il reste encore un moyen, c'est d'en faire des écoles. Elle deviendront ainsi ce qu'elles devraient être depuis longtemps, des maisons de santé morale où la Société mettra ses malades en traitement. Le meilleur traitement c'est d'aller à la source première du mal. Sans prétendre attribuer une efficacité absolue aux travaux forcés de l'école, qui malheureusement viendront trop tard actuellement pour plus d'un, on peut affirmer hardiment qu'ils en guériront beaucoup, et que ce bagne-là aura moins de *chevaux de retour* que l'autre.

Que si l'horreur de l'obligation, en fait d'école, va jusqu'à laisser la liberté de l'ignorance a ceux que l'on a déclarés déchus de toutes les autres, qu'on leur donne au moins la faculté de s'instruire, s'ils consentent à diminuer le danger en permanence que fait courir à la Société leur manque complet de culture d'esprit. Qu'on fasse de l'école de la prison, une institution en règle, et puisqu'il n'y a rien d'inscrit au budget de la justice, en prévision d'un service oublié par nos législateurs, qu'on demande, pour commencer, des hommes de bonne volonté. Il s'en trouvera, sans aucun doute, et les résultats qu'ils obtiendront les paieront amplement de leur peine.

Je n'en veux pour preuve que les lignes suivantes, d'une lettre que je viens de recevoir de M. Edmond Turquet, procureur impérial à Vervins (1).

J'ai ouvert un cours d'adultes à la maison d'arrêt

(1) Cette lettre est datée du 23 décembre 1867.

de Vervins, ou j'ai trouvé parmi les détenus une proportion effrayante d'illettrés. Chaque soir je vais passer une heure avec nos malheureux condamnés ; je leur apprends à lire et à écrire, et je leur fais des lectures morales et instructives. Si vous voyiez comme tous ces pauvres gens sont heureux et reconnaissants, comme ils se montrent désireux de s'instruire ! Il y a là un bien énorme a faire, et je n'ai point hésité.

M. Edmond Turquet est membre de la Ligue de l'Enseignement, un de ceux qui s'y sont ralliés les premiers et qui l'ont prise le plus à cœur. C'est en qualité de ligueur, qu'il s'est imposé une tâche qui lui est bien douce, comme on voit que d'autres ligueurs accepteront aussi quand on le voudra. La généreuse initiative que vient de prendre le procureur impérial de Vervins profitera à d'autres prisonniers que les siens, il peut s'en tenir assuré. En attendant que son exemple fasse loi, de par décision supérieure, ce qui arrivera tôt ou tard, j'ai cru devoir le signaler à tous ceux qui ont autorité sur les prisons et qui peuvent l'en croire sur parole quand il dit : *Il y a là un bien énorme à faire...*

LE CERCLE ROUENNAIS (1)

C'est en général devant les difficultés du commencement qu'on demeure arrêté le plus longtemps. Il n'est pas ici de conseils qui puissent valoir l'exemple de la chose faite : voici comment s'y est pris pour commencer M. Viénot, l'organisateur du Cercle rouennais.

Il a convoqué chez lui, le 21 avril, par lettres personnelles, et en l'annonçant d'avance dans les journaux du pays, une réunion des adhérents de la Ligue à Rouen. Une quarantaine environ ont répondu à son appel — on peut commencer à moins — et après une conférence de deux heures, dans laquelle tous les avis ont eu largement le temps de se produire, la pièce suivante, qui pourra, je crois, servir de modèle ailleurs, a été signée par les personnes présentes.

CERCLE ROUENNAIS

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Une Société est formée à Rouen, sous le titre de *Cercle rouennais de la Ligue de l'Enseignement*, dans le but de propager autour d'elle l'instruction par tous les moyens possibles.

Bulletin n° 1 15 mai 1868.

Cette Société n'est l'œuvre d'aucun parti. Elle ne s'occupera ni de politique, ni de religion. Elle fait appel au concours désintéressé de tous ceux qui croient à l'importance de l'instruction, et qui jugent utile de la répandre, quelle que soit leur manière de voir sur les autres questions.

Une commission est chargée :

1° De recueillir les adhésions et les souscriptions de première mise ;

2° De préparer un projet de statuts et un programme d'action qui seront soumis à l'assemblée générale quand elle aura recueilli un nombre suffisant d'adhésions.

Cette commission se compose de :

MM.

Besselièvre (Charles), manufacturier.
Brière (Léon), directeur du *Journal de Rouen*.
Chouillou, fabricant de produits chimiques.
Cordier (Alphonse), manufacturier.
Clogenson, conseiller honoraire.
Desseaux, avocat.
Duval (Raoul), avocat général.
Deschapms (Frédéric), avocat.
Durand (Michel), conseiller municipal.
Dubosq (Jules), négociant.
Ernoult-Jottral, banquier.
Justin, conseiller à la cour.
Levasseur (Louis), docteur-médecin.
Noel, (Eugène), rédacteur du *Journal de Rouen*.
Pouyer-Quertier, député au Corps législatit.
Pouchet, membre de l'Institut.
Rondeaux (Emile) propriétaire.
Sourdois (Jules), négociant.
Stœsser, manufacturier.
Viénot (Eugène), agréé.

Le siège provisoire de la Société est chez M. Eugène Viénot, rue de la Vicomté, n° 37, à Rouen.

Sauf trois ou quatre qui ont donné leur acceptation le lendemain, tous les membres de la commission rouennaise faisaient partie de la réunion qui les a choisis, et c'est, à mon avis, ce qu'il y aura de meilleur à faire le plus souvent. Leur présence était déjà un gage de l'intérêt qu'ils prenaient à l'œuvre dont ils allaient se charger, et ses fonctions de dévouement peuvent toujours se prendre sans fausse honte : cela fait partie du dévouement, de se mettre en avant dans ces affaires-là. Le choix du comité définitif demeure d'ailleurs réservé à l'assemblée générale. On peut ainsi le préparer en meilleure connaissance de cause, après être allé frapper aux portes, et il faut bien qu'il s'en trouve d'abord pour aller y frapper.

J'assistais à cette réunion du 21 avril, et je puis bien le dire en passant pendant qu'il est question de la commission rouennaise, c'est grand dommage que ceux qui liront cette liste ne puissent pas mettre les personnes derrière les noms : ils pourraient se convaincre qu'elle offre toutes les garanties voulues d'entière bonne foi, de part et d'autre, dans la neutralité promise.

La piece signée chez M. Viénot circule en ce moment dans Rouen, sur feuille imprimée, portant au dos un cadre préparé pour recevoir les adhésions. Une lettre qu'on vient de m'écrire m'apprend qu'elles arrivent en foule, et que l'autorisation préfectorale est acquise d'avance à une création qui a toutes les sympathies de la population. Les hommes d'initiative qui vou-

dront prendre ailleurs exemple sur M. Viénot auront plus de chances qu'ils ne se le figurent peut-être d'arriver an même résultat que lui. Il ne coûte rien en tout cas d'essayer.

LA LIGUE A REIMS (1)

Je n'ai pas à discuter ici, c'est entendu, les actes de l'administration. D'autres le feront assez sans moi, quand il y aura lieu, et les nombreuses marques de bon vouloir qu'elle a données jusqu'à présent à notre Ligue pacifique ont de quoi rassurer pleinement ceux qui pourraient s'inquiéter d'une mesure accidentelle prise en sens inverse. Toutefois, le refus d'autorisation officielle que vient de rencontrer, pour la seconde fois, le groupe des adhérents de la Ligue à Reims, a été relevé d'nne façon trop bruyante dans la presse, et a fait trop de sensation dans les Cercles existants déjà, aussi bien que dans ceux qui sont en voie de formation, pour qu'il me soit possible de le passer sous silence.

Voici ce que je puis répondre aux demandes d'explication qui m'ont été adressées de différents côtés.

C'est sur l'avis défavorable des autorités locales que l'autorisation officielle a été refusée par le ministre au Comité rémois de la Ligue, qui en est bientôt à sa seconde année d'existence. La municipalité aurait déclaré, paraît-il, qu'elle se propose de faire elle-même ce que la Ligue demande à faire.

Les choses n'en sont pas restées là. Une réunion des adhérents a eu lieu le 6 novembre dans

---

Bulletin n°3, 15 novembre 1868.

la salle des cours de la Société Industrielle, au sein de laquelle le Comité rémois s'est largement recruté. Il a été décidé qu'une nouvelle demande serait adressée au ministre, signée cette fois de tous les adhérents rémois de la Ligue. Un projet de lettre au ministre a été lu, adopté à l'unanimité des membres présents et revêtu, séance tenante, de plus de 100 signatures. Il en restait au delà de 300 à recueillir, si tous ceux qui ont mis leurs noms sur les premières listes d'adhésions consentent à s'associer à cette nouvelle démarche qui aura un résultat utile, on ne saurait en douter.

J'ai eu l'honneur de me rencontrer plusieurs fois déjà avec les hommes qui se sont mis à la tête du mouvement de la Ligue à Reims. Par leur position, leur caractère, la droiture de leurs idées, ils échappent de plein droit, à tout empêchement d'agir persistant. Je sais d'ailleurs qu'ils n'abandonneront pas la partie. Ils considèrent comme leur devoir de citoyens de travailler au développement de l'instruction populaire dans leur ville, et l'on est tenu à l'action personnelle quand on a conscience de ce devoir-là. Ce qui peut se faire à côté de vous ne vous en décharge pas.

LE TROISIÈME BULLETIN DU CERCLE MESSIN (1)

Le cercle Messin vient de publier son troisième bulletin trimestriel daté du 15 avril.

La liste de ses membres s'arrêtait au 1er avril au nº 1144, et le total des souscriptions montait à 4446 fr. 25.

Sa bibliothèque, riche, à la même date, de 1706 volumes, avait fait en moins de 8 mois — elle a été ouverte le 11 août 1867 — à 387 lecteurs, 4481 prêts, répartis dans l'ordre de progression suivant :

1er trimestre		289	volumes.
2e	—	1.818	—
3e	—	2.374	—

Ses cours (2) ont un succès d'assiduité que le bulletin relève avec une légitime satisfaction :

A chacun d'eux, l'on trouvait presque toujours la même assistance, de telle sorte qu'à vrai dire il s'établissait, dans les différents cours, entre les professeurs et leurs auditeurs, une communication habituelle, un lien presque intime. Et c'est là une des bonnes conditions de l'enseignement, tel que nous l'avons compris.

---

(1) Bulletin nº 1 — 15 mai 1868.

(2) Voici le programme des cours du cercle Messin, tel qu'il a été approuvé le 4 décembre dernier par le ministre de l'instruction publique :

A huit heures du soir

Les lundis, *dessin graphique, chimie* ;
Les mardis, *géométrie, comptabilité* ;
Les mercredis, *grammaire, mécanique* ;
Les jeudis, *arithmétique (1e division) économie industrielle*,
Les vendredis, *dessin graphique, hygiène*.

Une assemblée générale, convoquée le 5 avril, réunissait près de six cents personnes, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où la Société de Sainte-Cécile était venue offrir son concours musical à la solennité, et je crois devoir citer, à l'adresse des fondateurs futurs de Cercles, les paroles arrachées à M. Vacca, l'intelligent et courageux fondateur du Cercle Messin, par ce commencement d'éclat.

Combien nous sommes loin déjà de l'origine de notre Cercle, quand, il y a neuf mois, le 25 juin dernier, quarante à cinquante membres de la Ligue, sans influence ni notoriété (2), se sont réunis dans une

Les samedis, *physique.*

A deux heures.

Tous les dimanches, *littérature et sujets divers.*

Les cours de mécanique, de physique et de chimie se font dans une salle du lycée, qui a mis son cabinet de physique et son laboratoire de chimie à la disposition des professeurs. Les autres se font au siège du cercle, 7 place de Chambre.

Les élèves des cours et les lecteurs de la bibliothèque sont membres du cercle. Un cours nouveau est établi toutes les fois qu'il est demandé par un groupe de vingt membres. C'est ainsi que les cours de grammaire et d'arithmétique élémentaire ont été ajoutés au programme dès le début par le comité, qui avait décidé d'abord de le réduire à l'enseignement technique.

Une commission spéciale vient d'être chargée d'étudier un projet de cours pour les femmes, à l'imitation de ceux de Sedan, qui ont été suivis l'hiver dernier par près de 300 femmes, de 17 à 46 ans.

(2) « Quand nne idée porte un cachet bien évident « d'utilité publique, le premier venu peut la servir, s'il « n'a pas peur ce se mettr e en avant, et il acquiert, « en la servant, l'autorité personnelle qu'il n'avait pas. « (*Morale en action,* p. 47.)

petite salle, presque en cachette, pour jeter les bases de notre Société et en rédiger les statuts.

Quelqu'un manquait à ce triomphe de la Ligue, le capitaine Farjon, l'ancien secrétaire du Cercle, le compagnon d'initiative et de travail de M. Vacca dans sa première organisation, appelé cet hiver à Calais par l'ordre de ses chefs. L'assemblée lui a voté des remercîments qui seront renouvelés, je l'espère, à notre première Assemblée générale. Les Cercles de la Ligue ne sauraient oublier, ce jour-là, leur dette envers les deux hommes qui leur ont ouvert la voie.

Le successeur de M. Farjon dans ses fonctions de secrétaire, M. Jules Lejeune, qui compte aussi parmi les fondateurs du Cercle, a envoyé sa démission, à la suite d'un mandement de l'évêque de Metz dans lequel l'œuvre du Cercle était condamnée. Le bulletin publie sa lettre d'adieu à ses collègues, comme un témoignage non suspect. C'est à ce titre que je juge utile de la reproduire ici. Elle fait trop honneur à celui qui l'a écrite pour qu'il puisse le trouver mauvais :

Messieurs,

Notre discussion franche et mesurée d'avant-hier augmente encore le regret que j'éprouve de la détermination que je crois devoir prendre aujourd'hui.

Des considérations de famille, et non d'autres motifs, me décident à vous prier d'accepter ma démission de membre du *Cercle messin de la Ligue de l'Enseignement*, et des diverses fonctions de membre du Comité, de secrétaire, de professeur d'économie industrielle, dont votre confiance et celle de nos adhérents m'avaient honoré.

J'étais convaincu de n'avoir rien à abdiquer de

mes croyances religieuses en entrant dans la Ligue, où je venais unir mes efforts à votre zèle pour la lutte contre l'ignorance, unique but de l'institution.

Cette conviction, je l'ai conservée, et je dois loyalement affirmer que j'ai toujours vu le *Cercle messin* fidèle aux statuts que j'ai signés en parfaite connaissance de cause.

Ma retraite ne pouvait donc avoir d'autres motifs que ceux d'ordre privé que j'ai eu l'honneur de vous indiquer.

Veuillez, messieurs, agréer, avec l'expression de mon vif regret, l'assurance de ma sympathie pour vous et votre œuvre.

JULES LEJEUNE.

La société de Metz est une société-mère, dont les statuts ont servi de type jusqu'à présent, dans leurs dispositions fondamentales, aux cercles de la Ligue qui se sont constitués depuis, et peuvent en servir encore à ceux qui vont se constituer. Je vois dans son Bulletin qu'on s'est adressé à elle de Périgueux, de Roanne, de Château-Thierry, de Saint-Dié, de Bar-le-Duc, pour des essais d'organisation que j'ignorais. Il signale, à Sarreguemines, un cinquième cercle dans la Moselle, dont je n'avais pas connaissance. C'est un commencement de décentralisation dans la correspondance de la Ligue que je suis heureux d'avoir à constater, pour l'œuvre d'abord, qui ne doit pas, sous peine d'avortement, graviter autour d'un seul homme, et pour l'homme ensuite, si l'on veut bien lui permettre d'en faire l'aveu.

Une dernière observation sur ce Bulletin. Il contient la liste, par ordre alphabétique, des 206 membres nouveaux entrés dans le Cercle, du

1er janvier au 31 mars, et le catalogue, par ordre de matières, des 340 volumes dont la Bibliothèque s'est accrue pendant le trimestre. Le deuxième Bulletin donnait également l'état des 394 membres et des 619 volumes acquis pendant le trimestre d'octobre C'est une excellente mesure. que je recommande à l'attention des comités de cercles, et que les échanges de bulletins, d'un cercle à l'autre, rendront profitable à tous, au double point de vue de l'émulation et des renseignements.

DÉLIBÉRATION DU GROUPE HAVRAIS (1)

La question de l'instruction obligatoire est une de celles qui préoccupent le plus vivement les hommes soucieux de l'avenir de notre pays. Il y a là, je ne crains pas de le dire, une nécessité publique, qui s'imposera quand même, avant qu'il soit longtemps, et les objections soulevées par ceux qui se refusent encore à le reconnaître me paraissent avoir été mises trop souvent et trop évidemment à néant, pour conserver une autorité sérieuse sur les esprits non prévenus.

C'est là mon opinion personnelle que je tenais à exprimer, avant de parler du premier désaccord survenu entre le rédacteur du bulletin et quelques-uns des hommes qui ont répondu à son appel.

Obéissant au sentiment de cette nécessité publique que je reconnaissais tout à l'heure, le comité du groupe havrais, dans sa séance du 6 novembre dernier, a pris une délibération en vertu de laquelle il a adressé, au nom du groupe, une lettre au député de l'arrondissement du Havre, lui demandant de saisir le Corps législatif d'un projet de loi qui rendrait l'instruction primaire obligatoire.

Il a invité les autres cercles de la Ligue à suivre son exemple, et a cru pouvoir compter sur moi pour appuyer son invitation.

(1) Bulletin n° 5, 1re partie, 15 février 1870

Je ne le ferai pas, et voici pourquoi :

Mettre un député en demeure de présenter un projet de loi, c'est exercer une action de politique, et il a été convenu, dès le commencement, que notre Ligue ne mettrait pas le pied sur le terrain politique. Rien assurément ne saurait mieux servir le but qu'elle se propose qu'une loi rendant l'enseignement primaire obligatoire ; mais la réclamation collective d'une mesure législative, si conforme que puisse être cette mesure aux aspirations de la Ligue, la ferait sortir de son programme, et l'engagerait sur une pente qui pourrait l'emmener plus loin qu'on a pensé peut-être. Les occasions ne manqueront jamais, si le pli s'en prend, de faire intervenir les cercles dans les questions législatives et les actes administratifs qui peuvent toucher, de près ou de loin, aux intérêts de l'instruction publique. Aujourd'hui, c'est une sommation qu'on envoie au député : demain on voudra faire prendre des engagements au candidat. Une fois entré dans cette voie, l'on se trouve bientôt descendu dans l'arène, où il avait été dit qu'on ne descendrait pas. Y gagnera-t-on ? je ne le crois pas.

Les Anglais organisent en ce moment une *Ligue d'Education nationale* dont il sera question plus loin, qui se donne pour but précisément de provoquer un mouvement d'agitation dans tout le pays, à l'effet d'arracher au Parlement une loi sur les écoles. Cette Ligue-là a son chemin tout tracé ; l'action politique est la base même de son programme. Si l'on veut en

faire une semblable ici, j'en suis d'avance ; mais ce ne sera pas celle que j'ai prêchée jusqu'à présent, et dont les principes ont été acceptés.

Le Conseil général de la Ligue Belge met à l'étude des projets de loi, adresse des rapports aux ministres, prend fait et cause dans les cas d'abus administratifs. Il règle son action sur les besoins, les mœurs et les institutions de son pays. Il serait sage d'en faire autant.

Notre Ligue, telle que je la conçois, doit être avant tout, pour ceux qui s'y enrôlent, une école d'action individuelle. Nous sommes peut-être, de tous les peuples civilisés, celui où l'on a plus besoin d'apprendre à faire soi-même la besogne publique, au lieu d'en laisser toute la charge au pouvoir, dont l'importance s'exagère d'autant. Nous avons peine à concevoir le progrès social autrement que sous la forme de décrets, et pendant que nous perdons notre temps à implorer, à gourmander notre gouvernement, à en rêver d'impossibles, à renverser au besoin ceux qui sont là sans rien changer en définitive à la machine gouvernementale, toujours d'aplomb sur nos habitudes d'esprit, les autres peuples nous dépassent dans leur marche régulière, en riant de nos prétentions à la supériorité sur eux.

Il me paraît donc souverainement utile qu'on fasse chez nous quelque part l'apprentissage de l'initiative personnelle, de l'effort privé ; et l'action des cercles de notre Ligue, s'ils veulent rester dans leur véritable rôle, doit aller s'exercer hors des régions qu'habite le gouverne-

ment. C'est le vrai moyen de ne pas le rencontrer dans notre chemin, et le moyen aussi de diminuer cette omnipotence qui l'écrase, en nous habituant à nous passer de lui. Il ne s'en trouvera pas mal, et nous nous en trouverons bien.

La *Circulaire aux Groupes en voie de formation*, publiée le 2 avril 1867, indiquait très-nettement la part qui revient de droit aux Cercles de la Ligue dans la campagne nationale à organiser pour rendre chez nous l'instruction obligatoire :

On peut, sans entrer dans l'école, s'occuper des enfants qui restent dehors, faire la chasse aux parents coupables d'oubli ou d'exploitation prématurée, subventionner au besoin l'indigence pour l'empêcher d'enfanter l'ignorance, décréter en un mot l'instruction obligatoire autour de soi par décret privé, à défaut d'un décret public.

Je sais bien qu'il est plus commode de dormir sur l'oreiller d'une loi, et je ne fais pas difficulté de reconnaître que les efforts privés n'auront jamais, dans l'état actuel de nos mœurs civiques, l'efficacité d'une loi. Mais pour être de la Ligue, on n'a pas cessé d'être citoyen, et les membres des cercles qui sont convaincus de l'efficacité de la loi n'ont qu'à faire leur devoir de citoyens, en travaillant, comme ils l'entendront, à la faire voter.

Quant aux cercles eux-mêmes, le meilleur appui qu'ils puissent donner ici, c'est le spectacle de leurs efforts pour suppléer à la loi qui n'existe pas. Ils trouveraient difficilement un agent de propagande plus puissant que cette prédication

par les actes, et l'on se résignera d'autant plus facilement à voter la loi qu'on verra plus d'hommes à l'œuvre pour la rendre inutile.

J'ajouterai que nous sommes ici en présence d'une question controversée. Pour moi, et beaucoup d'autres, elle est jugée ; elle ne l'est pas pour tout le monde. Ou je me trompe fort, ou l'on ne sera pas partout d'accord dans les cercles, je ne dis pas sur l'opportunité de la manifestation qu'on leur demande, mais sur le principe même de la loi réclamée. Appeler la Ligue tout entière à arborer ce drapeau-là, ce serait s'exposer à jeter la discorde dans ses rangs, et provoquer des désertions. Il en est qui trouvent bon que les enfants aillent à l'école, qui s'emploieront, si l'on veut, de leur personne à les y faire aller, et qui trouveront mauvais qu'on fasse une loi pour les y forcer. Qu'ils aient tort ou non, là n'est pas la question. Il y a tant d'autres points sur lesquels nous pouvons ne pas être d'accord dans la Ligue, auxquels nous nous abstenons de toucher à cause de cela. On fera bien de ne pas toucher non plus à celui-là.

Le groupe havrais, en prenant l'initiative de ce mouvement d'agitation, et en s'efforcant d'y entraîner les autres cercles, a usé du droit que nous avons tous dans la Ligue, de dire et de faire ce qui nous paraît utile à la cause de l'instruction populaire. Il me pardonnera si j'use du mien pour déconseiller ce qu'il a conseillé, et les cercles qui, s'inspirant du même sentiment que lui, sentiment que je partage, je tiens à le répéter, auront jugé bon de s'associer à sa démonstration

ne prendront pas, je l'espère pour l'expression d'un blâme ce qui n'est que l'affirmation de mon avis personnel. Où ils n'ont vu qu'un service à rendre au pays, je vois un danger pour le service, selon moi plus grand qu'ils lui rendent déjà, et c'était mon devoir de le signaler à leur attention, moins peut-être pour le cas présent que pour ceux qui pourraient se produire par la suite.

Ceci dit, je me trouve à l'aise pour recommander aux lecteurs du bulletin la publication pleine d'intérêt que le groupe havrais a mise en vente, et dans laquelle se trouvent groupés, à l'appui de sa délibération, les documents les plus précieux, les arguments et les faits les plus frappants que puissent mettre sous les yeux du public ceux qui entreprendront d'agir sur l'opinion en faveur du principe de l'instruction obligatoire.

Je mentionnerai en particulier un travail entièrement nouveau dû au dévouement infatiguable du secrétaire du groupe, M. Edouard Robert, qui donne, par provinces et départements, la statistique du progrès annuel moyen de l'instruction primaire en France depuis 1827 jusques et y compris 1869. Ce travail, qui a quelque chose d'effrayant quand on suit de l'œil les longues colonnes de chiffres qui s'entassent dans les deux tableaux *in-folio* annexés à la brochure, a été entrepris pour établir la lenteur du progrès accompli sous le régime scolaire actuel, et ses révélations sont plus éloquentes que toutes les phrases du monde.

Le groupe havrais a dû consacrer une partie notable de ses ressources à cette publication, rendue dispendieuse par les cartes et les tableaux coloriés qui y sont joints. Il fait appel au concours de tous les amis de l'instruction populaire pour l'aider à la fois à couvrir ses frais et à répandre son instructive brochure, dont le prix est de 2 fr. (2 fr. 50 par la poste).

Pour cet appel-là, je joins sans hésitation ma voix à la sienne, et j'ai bon espoir qu'il sera entendu.

ŒUVRES DES CERCLES (1)

1° Publications

20 Cercles ont déjà commencé la publication de leurs Bulletins.

Je ne saurais trop engager les autres à imiter leur exemple. Le Bulletin d'une Société est à la fois la garantie de son action et son certificat de vie. Sa perspective stimule le zèle des comités, et sa lecture entretient l'intérêt pris à l'œuvre par les souscripteurs, qui se sentent faire partie d'un corps vivant. Ajoutez à cela que les exemples donnés et les résultats obtenus perdent beaucoup de leur utilité s'ils ne sont pas mis sous les yeux de tous, pour encourager les bons vouloirs et déconcerter les mauvais. Enfin, c'est par l'échange de leurs publications que les Cercles de la Ligue se mettront le plus facilement et le plus pratiquement en rapports entre eux.

La liste suivante pourra peut-être aider à l'établissement de ces rapports.

Groupe Colmarien	1er bulletin	.	19 juillet 1868
	2e —	.	31 janvier 1869
Cercle Mulhousien	1er —	.	Mai 1869.
Cercle Messin	1er —	.	1er octobre 1867.
	2e —	.	1er janvier 1868.
	3e —	.	avril 1868.
	4e —	.	août 1868.
	5e —	.	février 1869.

(1) Bulletin n° 5e, 1re partie. 1870.

	6e — .	décembre 1869.
Cercle d'Ars-s.-Moselle	1re — .	Septembre 1868.
Cercle de Remilly	Compte rendu de la 1re année d'existence	Janvier 1869.
Cercle de Solgne	1er bulletin .	Décembre 1869.
Cercle Nancéien	1er — .	Septembre 1869.
Cercle Toulois	1er — .	15 Août 1869.
Cercle Spinalien	1er — .	20 décem. 1868.
	2e — .	20 décem. 1869.
Cercle de Saint-Dié	1er — .	20 novem. 1868
	2e — .	25 juillet 1869.
Cercle de Sénones	1er — .	31 octobre 1869.
Cercle Parisien	1er — .	10 juin 1868.
	2e — .	Novembre 1869.
Cercle Rouennais	1er — .	Septembre 1868.
	2e — .	27 novem. 1869.
Groupe Havrais	1er — .	Juillet 1868.
	2e — .	Octobre 1868.
	Séance publique du	27 décembre 1868.
	Vœu en faveur de l'inscript. dans la loi du caractère obligatoire de l'instruction primaire . . .	Janvier 1870.
Cercle Dieppois	1er bulletin.	Octobre 1868.
	Séance d'ouverture du	14 octobre 1868.
	2e bulletin.	Mai 1869.
	3e —	Octobre 1869.
Ligue des Deux-Sèvres	Bul. mensuel	Ont paru les nos de novembre et décembre 1869 et janvier 1870.
Ligue Marseillaise	1er bulletin .	Septembre 1869.
Associat. Phocéenne	1er — .	Novembre 1869.
Cercle Algérien (Bône)	1er — .	Novembre 1869.
Cercle de Philippeville	1er — .	Juillet 1869.

2° Bibliothèques

La création d'une Bibliothèque populaire, quand elle n'existait pas, et quelquefois même quand il en existait déjà une, a été partout le premier emploi des fonds mis à la disposition des comités des Cercles. C'est, en effet, ce qu'il y a de plus urgent et en même temps de plus facile à faire.

Partout les livres sont emportés pour être lus à domicile. Les salles de lectures, qui ont été ouvertes, sont restées en général sans emploi. Elles attendront, je crois, que les cours populaires leur aient créé une classe de lecteurs assez avancés déjà, assez désireux d'aller plus loin, pour venir y faire ce qu'on peut appeler des recherches et consulter plusieurs ouvrages à la fois, comme il arrive dans les bibliothèques fréquentées par les lettrés.

Il y a pourtant utilité sérieuse à ce que le local consacré à la bibliothèque soit assez spacieux pour qu'on puisse, à certains jours, y réunir une partie des lecteurs et leur faire des leçons, moitié lecture, moitié conversation, sur les livres de pure récréation. C'est une pratique excellente, dont ceux qui en auront essayé reconnaîtront bientôt les avantages, et que je continuerai à conseiller jusqu'à ce que les bulletins des Cercles le fassent avec plus d'autorité par la mention des progrès réalisés. Grâce à elle (1), ces

(1) Une idée, que je crois bonne, m'a été suggérée. Elle met ensemble la lecture publique et la distribution des livres, en leur enlevant à toutes les deux ce caractère de gratuité qu'il importe d'éliminer des œu-

lectures, accompagnées d'explications, peuvent très-bien se faire à domicile, surtout dans les villages où tout le monde se connait. Le Cercle de Chevilly en a fait l'essai, il y a longtemps déjà, avec le plus grand succès. Dans les villes, ce serait un moyen de faire connaissance.

Sur la note que m'a envoyée le Groupe Colmarien, je lis :

BIBLIOTHÈQUE. — *Dépôts : à l'hôpital militaire, au quartier de cavalerie, à la caserne d'infanterie, à la maison de santé protestante.*

Le Cercle de Pont-Audemer a mis en circulation dans la prison de la ville une partie des livres dont il dispose.

---

vres populaires, toutes les fois que l'on sera en mesure de le faire.

Cette idée, la voici :

Prélever à l'entrée des salles où se feront les lectures publiques un droit d'entrée minime, 10 centimes, par exemple, et remettre à chaque personne qui entre une carte portant son numéro d'ordre à partir du n° 1:

Tirer au sort, à la fin de la séance, entre tous les numéros délivrés, des exemplaires du livre qui en aura été l'objet, pour une valeur égale à la somme encaissée par le receveur, soit 10 exemplaires d'un livre valant 1 fr., s'il a été délivré 100 cartes d'entrée. Les auditeurs rendront leurs cartes en sortant et les exemplaires seront remis aux porteurs des numéros gagnants.

On placerait ainsi à demeure dans dix maisons un livre choisi avec soin nécessairement, inspirant d'avance un intérêt et susceptible d'être lu avec plus de

A l'école fondée dans la prison par le Cercle mulhousien est annexée une bibliothèque spéciale à laquelle M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, a fait coup sur coup, dès sa création, deux dons de cinquante volumes chacun.

Le Cercle Bordelais a entrepris de doter aussi d'une école et d'une bibliothèque la prison de Bordeaux. Il y réussira : c'est une dame qui en a eu la première idée, et qui, après l'avoir fait adopter, a été chargée d'en poursuivre l'exécution.

La prison, l'hôpital et la caserne, il y a là pour les Cercles de la Ligue un champ d'activité à conquérir, qui mérite de fixer leur attention. Je dis : à conquérir, car l'on peut s'attendre à rencontrer des obstacles dont il faudra bien pourtant qu'on triomphe, à force de faire appel à la conscience publique.

Le deuxième bulletin du Cercle rouennais contient ce passage, que je ne puis m'empêcher de citer en entier. Le fait qu'il révèle est trop grave pour le laisser passer inaperçu. Je l'extrais du rapport du secrétaire du Cercle, M. Eugène Viénot, à l'assemblée générale du 27 novembre 1869 :

.... Dans le même esprit de propagation du goût

---

fruit, puisqu'il aurait été expliqué en partie, un livre qui n'aurait rien coûté au distributeur et qui n'aurait pas été donné, mais gagné, un détail plus important qu'on pourrait le croire. Je ne parle pas de l'attrait spécial ajouté par ce tirage au sort à l'attrait, insuffisant peut-être pour beaucoup, de la lecture annoncée. (*Bulletin du* 15 *mai* 1867).

de la lecture utile, un achat de livres a été voté par votre comité.

Ces livres ont été adressés à MM. les administrateurs des hospices de Rouen, pour être mis à la disposition des malades de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Nous regrettons d'avoir à vous faire connaître, de la part de l'administration des hospices, un défaut presque absolu de bonne volonté. Il nous a été impossible de savoir s'il avait été fait usage, par les malades convalescents, des livres par nous donnés.

M. E. Rondeaux, spécialement désigné à cet effet par le comité, n'a pu être admis à s'en rendre personnellement compte, sous le prétexte que les règlements ne permettent pas l'admission dans l'hospice des personnes étrangères au personnel de son administration. Il lui a même été impossible d'obtenir un seul renseignement utile. La seule chose qui lui ait été répondue, c'est que les livres se trouvaient à la disposition des malades dans une armoire, dont la clef était entre les mains de la sœur chargée de la direction de la salle. Dans ces conditions, votre comité croit devoir s'abstenir de tous dons ultérieurs, et proposer à l'assemblée générale de s'associer aux regrets que nous exprimons.

Déjà, au mois de juin 1867, les internes de l'Hôtel-Dieu de Lyon s'étaient cotisés pour créer une bibliothèque à l'usage de leurs malades. L'un deux M. Gus'ave Goyard m'écrivait, en réclamant mes conseils pour le meilleur emploi d'environ 200 francs qui restaient encore dans la caisse du groupe :

Nos premiers livres sont distribués. Nous avons la satisfaction de voir que nos malades, gens du peuple, par conséquent laborieux, et à qui l'oisiveté est à charge, en sont avides.

J'ai appris que les administrateurs de l'Hôtel-

Dieu avaient mis leur veto à cette distribution. L'intervention d'un des hommes les plus considérables de Lyon, dont j'avais invoqué l'appui, est demeurée sans résultat, et depuis je n'en ai plus entendu parler.

Il est indubitable qu'on aura raison de ces résistances-là quand on voudra s'en donner la peine, et user jusqu'à solution, sous toutes les formes, de cet appel à la conscience publique dont je parlais tout à l'heure. Si l'on montait à l'assaut partout à la fois, on trouverait bien à faire brèche quelque part. La brèche une fois ouverte quelque part, on passera partout.

Une foule de sociétés s'organisent en ce moment dans nos villages pour y fonder des bibliothèques. J'en ai cité déjà beaucoup, dans les précédents bulletins, auxquelles il ne manque que d'en prendre le nom pour être des cercles de la Ligue. Une lettre qui m'arrive à l'instant de Saint-Martin, le chef-lieu de l'île de Ré, m'apprend qu'il s'en forme là quatre d'un coup : à Saint-Martin, la Flotte, la Couarde et Ars. On peut juger, par ce seul petit point, de ce qu'il doit s'en faire ainsi spontanément sur toute la surface de la France.

« Notre bibliothèque est établie sous la forme coopérative » m'écrit mon correspondant : ce qui veut dire qu'elle est la propriété des associés et à leur usage exclusif.

Le premier avantage de faire les choses soi-même, c'est de les faire comme on l'entend, et je n'aurai garde de critiquer la marche suivie par les Sociétés de l'île de Ré, qui ont eu certai-

nement leurs raisons pour l'adopter. Toutefois, je profiterai de l'occasion, puisqu'elle se présente pour exprimer mon opinion sur la forme de bibliothèque qui me paraît la meilleure dans les villages.

Je n'en vois pas qui présente plus de garantie de durée, plus de chances de développement que la bibliothèque communale, propriété de la commune, ayant son chapitre ouvert au budget municipal, ce qui n'empêche pas une Société d'en prendre l'initiative, de la soutenir, de l'administrer même par délégation du conseil municipal, délégation d'autant plus simple à donner, que d'habitude, en pareil cas, le maire et les conseillers font eux-mêmes partie de la Société. C'est ainsi que s'est fondée, à Beblenheim, il y a sept ans, la première bibliothèque communale de village dont il a été question en France.

Il ne faut pas toujours se laisser prendre aux mots. Ce que l'on appelle l'autorité locale dans un village n'a plus le même caractère qu'à Paris ou à Lyon, et plane de moins haut sur la population. Dans bien des cas, son intervention n'empêchera pas une bibliothèque de se fonder en famille.

Je retrouve dans un vieux numéro de l'*Indicateur de Cognac*, qui m'a été envoyé en novembre 1867 par le président de la Société des bibliothèques communales de la Charente, l'histoire de la fondation de la bibliothèque de Gimeux. On pourrait assurément s'en contenter pour tous les villages qui sont encore à pourvoir.

Sous le patronage éclairé de M. François Yvon, maire de cette commune, une liste de souscription — en tête de laquelle, bien entendu, il avait inscrit son nom — était dressée, il y a peu de temps, et grâce aux soins obligeants et dévoués de son fils et de M. Guimbelot, instituteur, elle circulait chez les divers habitants, qui tous, ont voulu y figurer. On a bientôt pu compter 107 souscriptions dont le montant a dépassé la somme de 500 francs : double résultat vraiment encourageant et des plus satisfaisants, si on considère que la localité dont nous parlons ne possède guère plus de 400 âmes.

S'il n'y avait d'écoles publiques dans nos campagnes que celles entretenues des deniers privés, on se garderait bien, je le suppose, de contredire celui qui viendrait proposer l'institution de l'école communale. Les Anglais, qui ne l'ont pas, font justement une Ligue en ce moment pour l'avoir. Eh bien ! il s'agit d'une institution nouvelle à implanter dans le pays. La bibliothèque n'est que le prolongement de l'école, à le bien prendre ; c'est un besoin du même ordre, et le but à poursuivre est qu'il soit dit en France que la commune doit avoir sa bibliothèque, comme elle a son école, son église et sa mairie. Ce grand progrès national, des bibliothèques coopératives ne le réalisent pas. Si utiles qu'elles puissent être d'ailleurs, elles n'auront jamais pour moi l'importance de la propriété communale, qui demande à être constituée dans nos villages.

Je parlais, il y a un an, de l'offre faite, de Poissy, par M. Daliphard, au conseil municipal de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), d'un don de livres et d'argent, destiné à doter la com-

mune d'une bibliothèque. J'en ai reçu des nouvelles datées du 10 janvier. La bibliothèque de Blangy avait, à cette date, plus de 200 souscripteurs, 1671 volumes, et une encaisse de 250 fr. Ouverte le 26 septembre, elle avait déjà, le 2 janvier, fourni 811 volumes à ses lecteurs (1). Il est indubitable pour qui a vécu dans un village que le résultat aurait été moindre si l'initiateur s'était restreint à une entreprise privée.

Malheureusement, il faut bien le reconnaître, tous les maires ne sont pas comme M. François Yvon, et il ne manque pas de municipalités hostiles à l'institution. Ceux qui veulent se donner des livres sont bien forcés alors de renoncer à leurs concours, et ce n'est pas là ce qui doit les arrêter.

Si la création d'une bibliothèque, propriété privée, n'est à mes yeux qu'un pis-aller, en revanche, elle n'a rien de compliqué. Acheter les livres, les mettre chez l'un des sociétaires, et les lire entre voisins : ce n'est pas là une affaire qui vaille la peine de déranger le gouvernement.

Enfin, rien n'est plus facile, pour qui tient à voir le goût de la lecture se répandre autour de lui, que d'avoir des livres et de les prêter. Ceci échappe nécessairement à toute formation préliminaire.

J'ai cité déjà l'exemple de M. Deville, ce cultivateur de Saône-et-Loire qui a loué un cabinet à Paray-le-Monial, et s'y est mis le dimanche, lui et ses livres, à la disposition du public ;

(1) Blangy a 1,836 habitants.

— celui de Mme Giraud-Lesourd, qui a fait un choix de livres dans sa bibliothèque, à l'usage des gens de Saint-Georges-le-Thoureil (Maine-et-Loire), où elle va passer la belle saison.

J'ai cette fois à citer celui de Mme Prin, à Vauchassis (Aube), qui m'envoie cette note, curieuse dans son laconisme :

Sur le refus de la commune de voter les fonds pour la bibliothèque, ouverture le 1er juillet 1869 de la bibliothèque particulière de Mme Prin. Le public est admis moyennant une légère rétribution. Il y a des lecteurs.

A Saverne, Mlle Eliza Hirtz, la fondatrice du Cercle Savernois, en a fait autant. Elle a mis sa bibliothèque à la disposition du Cercle, qui commence maintenant à s'en acheter une.

Qu'on me laisse aussi mentionner deux demoiselles de Saar-Union (Bas-Rhin), — deux de mes anciennes élèves, je suis fier de pouvoir le dire, — qui, au 1er septembre, ont ouvert de leur chef, chez leur père, une petite bibliothèque populaire, et qui avaient prêté, le 12 janvier, 135 volumes, à 10 centimes par volume et par mois, sans plus reculer que Mme Prin devant cette rétribution qui met le lecteur à l'aise. On peut être assuré que les choses sont bien faites quand les femmes se décident à les faire.

3° Conférences

Seize Cercles ont organisé déjà des conférences publiques : à Colmar, Sainte-Marie-aux-

Mines, Metz, Solgne, Nancy, Toul, Versailles, Rouen, le Havre, Dieppe, Pont-Audemer, Marseille (les deux Cercles), Anduze, Nérac et Bordeaux.

Ce sera certainement un des services rendus par la Ligue au pays que de contribuer à y faire prendre l'habitude de la parole publique, en appelant chaque jour un plus grand nombre de citoyens à dire ce qu'ils savent pour l'appren dre aux autres. Ce qu'ils y gagneront eux-mêmes, et ce qu'y gagnera le pays. je n'ai pas besoin d'en parler.

Les séances en petit comité, dans les salles de bibliothèques, dont je parlais tout à l'heure, seront une excellente préparation à l'accomplissement de ce qui s'imposera insensiblement comme un devoir à tout homme instruit, désireux d'être utile.

Celui qui sait, m'écrivait ces jours-ci M. Angelo Garbini, le fondateur du Cercle véronais de la Ligue italienne, finira par comprendre qu'il doit enseigner celui qui ne sait pas. C'est une dette publique que nous nous habituerons à payer, et qui deviendra pour nous quelque chose de tout naturel.

Cela me paraît aussi facile à comprendre en France qu'en Italie, et il n'est pas nécessaire d'avoir un Cercle de la Ligue derrière soi pour payer sa dette de cette façon-là. Rien ne laisse le champ plus libre à l'action, je dirai plus, à la fantaisie individuelle, que cet enseignement partiel que chacun peut faire à sa guise, à son heure, sans charge de frais onéreux et d'engagements pris. Il a suffi de l'entente de quelques

habitants de Ribeauvillé, à une lieue de chez moi, pour y faire donner l'année dernière toute une série de conférences qui se continuent d'elles-mêmes, en quelques sorte avec le plus grand succès. Un pharmacien a parlé de chimie, le maire, d'astronomie, le pasteur, de botanique. Un enfant de la ville, qui a passé plusieurs années en Amérique, a raconté les mœurs et les institutions du pays. Un autre, à son retour de l'inauguration du canal de Suez, a fait l'histoire de l'isthme, et décrit dans tous ses détails ce merveilleux triomphe de l'homme sur la nature, dont il avait l'imagination encore pleine. On y a pris goût, à commencer par les conférenciers.

Il en sera de même ailleurs, selon toute probabilité. Les sujets à traiter ne manqueront nulle part, non plus que les hommes, quand on s'y mettra ; et tel qui se croyait incapable de parler en public, se découvrira une faculté qu'il ignorait. Comment savoir si l'on a le don de la parole avant d'en avoir fait l'essai ?

Les villages peuvent avoir leurs conférences comme les villes ; assez d'exemples le démontrent déjà. Le dernier bulletin parlait de la Société des conférences agricoles de Dieppe, dans la Meuse, des conférences qui s'organisaient à Hérépian, dans l'Hérault ; il donnait le programme de celles du Cercle de Solgne dans l'hiver de 1868-69. J'ai reçu le programme affiché à Solgne pour l'hiver 1869-70, et je tiens à le mettre encore sous les yeux des membres de la Ligue. Ils penseront comme moi que les ins-

titutions de villages sont celles qui méritent le plus d'appeler leur attention.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

CERCLE DE SOLGNE

Programme des conférences organisées par le Cercle pour l'hiver 1869-70

16 janvier. — M. Vacca, professeur au Lycée : Phosphore, usage des os dans l'agriculture.

23 janvier. — M. Parent, vétérinaire : Des terrains agricoles.

6 février. — M. Jules Paté, docteur : Hygiène, Alimentation, Habitations rurales.

20 février. — M. Vacca : De l'Eau.

6 mars. — M. Perdrizet, vérificateur des tabacs : Arpentage, Levé des plans.

Ces conférences auront lieu aux jours susindiqués, dans la salle de la Mairie, à trois heures, à l'issue des vêpres.

Des lectures publiques sur l'Histoire de France auront lieu dans le même local, à sept heures du soir, les dimanches 30 janvier, 13 et 27 février, 6, 13, 20 et 27 mars.

Arrêté en séance du Comité, le 15 décembre 1869.

Le Président du Comité

Docteur Jules PATÉ

Le nom de M. Vacca, le président du Cercle Messin, revient deux fois dans ce programme. Il représente l'apport du Cercle de ville a l'œuvre du Cercle de campagne, et c'est là une des tâches que doivent se donner les

groupes de la Ligue dans les centres importants, apporter leur concours aux hommes qui agiront dans leur rayon : s'il ne s'en présente pas, en envoyer eux-mêmes qui donneront le branle.

Les Cercles de la Ligue belge ont ainsi leurs missionnaires qui vont par le pays développer les intelligences et réchauffer les âmes. Il faut que les Cercles de la Ligue française aient aussi les leurs, et qu'on n'enferme pas son action dans l'enceinte de sa ville. Je puis citer déjà le président du Cercle Rouennais, M. Raoul Duval, qui, non content d'inaugurer à Rouen les conférences, est allé en faire à Dieppe et au Havre. Le 2e bulletin du Cercle contient ces lignes :

M. Raoul Duval, dans le but de propager l'Œuvre de la Ligue, a fait à Gisors deux conférences qui auront très-probablement pour résultat la création d'un Cercle correspondant dans le département de l'Eure.

M. Edmond Turquet, dont le nom est bien connu de tous ceux qui s'occupent chez nous d'instruction populaire, pour s'être fait l'instituteur de ses prisonniers, alors qu'il était procureur impérial à Vervins, m'écrit qu'il se met à la disposition des Cercles qui l'appelleront, pour aller faire des conférences sur une question qu'il a pu étudier de si près. Il en a fait une, le mois dernier, à Senlis sur les conséquences du défaut d'instruction au point de vue de la criminalité, et le président du comité Rémois l'a invité déjà à venir parler à Reims de l'école de la prison. La parole de M. Edmond Turquet ne sera pas moins efficace, j'en suis

très certain, que celle de M. Raoul Duval. Ce qu'il dira est de nature à faire réfléchir les plus indifférents. J'ajouterai que le nouvel exemple qu'il donne ne saurait manquer d'avoir aussi des imitateurs, comme le premier en a déjà eu.

4° Cours populaires

Voici des renseignements que je trouve dans les bulletins des Cercles sur les cours populaires organisés par eux :

GROUPE COLMARIEN (2e bulletin, p. 8).

M. Ed. Eudeline. *Comptabilité commerciale* (ouvert le 5 décembre, avec 40 inscriptions).

C. Schelbaum, *Mécanique appliquée* (7 décembre, 17 inscriptions).

Em. Dreyfus. *Géométrie* (8 décembres, 22 inscriptions).

J. Stæcklin. *Arithmétique* (11 décembre, 24 inscriptions).

Julien Sée. *Lecture écriture et grammaire française*(17 décembre, 18 inscriptions).

A. Rauch. *Droit commercial* (19 décembre, 10 inscriptions).

Tous ces cours, dont le tableau affiché dans la salle indique la distribution, ont été portés à la connaissance des intéressés, au fur et à mesure de leur création, par tous les moyens dont nous disposions : journaux, affiches et circulaires, adressés aux chefs d'établissements ou d'ateliers, etc., etc.

.... Un cours de syntaxe et de littérature française est en voie d'organisation, ainsi que le cours de dessin, le plus important par les nombreux services qu'il est appelé à rendre aux artisans de tous métiers. Un grand nombre de matériaux ont été

rassemblés, grâce à l'obligence de M. Buls (1), secrétaire général de la Ligue belge, et nous faciliteront l'étude d'un programme, qui entrera en exécution dês qu'il aura été adopté.

CERCLE MESSIN (3e bulletin, p. 8).

DESSIN GRAPHIQUE. — MM. Demoget et Larivière, deux fois par semaine.

GRAMMAIRE. — M. Pillon, une fois par semaine.

ARITHMÉTIQUE. — M. Weil, deux fois par semaine.

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE. — M. Porchon, une fois par semaine.

MÉCANIQUE. — M. Mehrmann, une fois par semaine.

CHIMIE. — M. Perret, id.

PHYSIQUE. — M. Vacca, id.

HYGIENE. — M. Herpin, id.

HISTOIRE. — M. Réau, id.

LEGISLATION. — M. Glatigny, id.

COMPTABILITÉ. — M. Goudchaux, id.

ECONOMIE INDUSTRIELLE. — M. Rovel, tous les dimanches, dans la journée.

LECTURE ET ECRITURE. — M. X..., deux fois par semaine.

DESSIN D'IMITATION, -- M. Vatrin, une fois par semaine.

Tous ces cours, qui ont commencé à partir du 12 novembre, sont suivis en moyenne par un nombre d'élèves variant de 15 à 20.

---

(1) M. Charles Buls fait au Cercle de Bruxelles un cours d'histoire des arts décoratifs, et chaque auditeur reçoit à la porte une feuille lithographiée sur laquelle se trouvent d'un côté, le résumé de la leçon, ou plutôt les notes qu'ils pourrait prendre, de l'autre des dessins au trait représentant des échantillons du style de toutes les époques.

Les élèves du cours peuvent ainsi emporter chez eux et consulter à loisir une collection de 6 feuilles qui se trouve être une histoire complète de l'art : art grec, romain, roman, gothique, de la Renaissance, styles Louis XIV et Louis XV.

CERCLE NANCÉIEN (1er bulletin).

Le cours de dessin, commencé le dimanche 21 février, a été arrêté le 25 avril dernier. Vingt-sept élèves l'ont fréquenté, sous l'habile direction de M. Tabellion, assisté de deux de ses élèves, MM. Larcher, et Poultier, avec le concours d'une commission composée de trois membres du comité.

Dans le cours de l'année, le comité a perdu un de ses membres les plus dévoués, M. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté, qui est mort victime de son zèle, au moment où il avait terminé les préparatifs pour l'instruction des ouvriers par corps de métier (1).

CERCLE DIEPPOIS (3e bulletin, p. 10)

Nous allons recommencer cet hiver nos cours primaires, mais seulement pour les jeunes gens ayant leur dix-huitième année.

Une autre feuile, accompagnée de la liste explicative des objets dessinés, leur donne toute l'histoire de l'orfèvrerie depuis les Egyptiens jusqu'à la Révolution française.

On comprendra sans peine de quelle utilité cette distribution serait pour l'élève, et quelles facilités elle donnerait au professeur, surtout pour les cours qui demandent des tracés de figures au tableau. Une seule feuille pourrait servir pour plusieurs leçons.

Je conseille au Cercles, qui voudraient user du procédé de se mettre en rapport avec M. Charles Buls, 103, Marché aux Herbes, à Bruxelles. Ils ne sauraient douter de l'empressement avec lequel il mettra à leur service l'expérience qu'il en a faite.

(1) J'ai sous les yeux l'avis publié par M. Nicklès, à la date du 28 février 1869. Il énumère 51 corps d'état, ramenés, au point de vue de la chimie, à 21 classes.

Des conférences, ayant pour objet les diverses industries qui viennent d'être énumérées, auront lieu successivement au laboratoire de chimie de la Faculté ; les personnes qui s'y intéressent sont priées de s'ins-

Ces cours seront faits par M. Masse, instituteur libre.

Nous rétablissons en même temps des cours d'histoire, d'arithmétique et de chimie élémentaire. Nos collègues, MM. Hardy, Mathieu et Lelong nous ont promis leur concours.

Nous espérons encore pouvoir traiter de l'hygiène de temps en temps, et faire assister ceux de nos concitoyens qui en sentiront l'utilité à des lectures tirées des auteurs les plus recommandables de notre littérature, par nos amis MM. Le Baron et Morisse.

Enfin, tous ceux d'entre vous qui seraient disposés à payer de leur personne pour instruire les fillettes, seront accueillis avec reconnaissance.

---

crire en indiquant leur adresse, l'industrie à laquelle elles appartiennent, ainsi que les jours et les heures dont elles peuvent disposer : dès qu'il y aura un certain nombre d'adhérents, cinq au moins par corps d'état, on fixera le jour de la conférence et on le fera connaitre par avis direct.

Chaque corps d'état aura sa séance à lui. Chacun des assistants pourra y prendre la parole et interroger le professeur sur ce qui l'intéresse.

Les chefs d'industrie et les patrons sont admis aussi bien que les contre-maîtres, les ouvriers et les apprentis.

M. Nicklès avait été un des premiers adhérents de la Ligue. La mort ne lui a pas permis de mettre à exécution l'idée généreuse que lui avait suggérée son amour du bien public ; mais elle lui survivra. J'espère bien avoir à désigner, dans un autre Bulletin, les laboratoires qui se seront ouverts aux corps d'état, à l'effet d'y vulgariser des notions d'un si grand intérêt pour eux.

En attendant que l'école primaire initie chez nous le peuple à la science, comme elle le fait déjà dans des pays plus favorisés, c'est une tâche digne de sourire aux plus savants que de lui faire voir clair dans les phénomènes qui interviennent à chaque instant dans son travail.

LIGUE MARSEILLAISE (1er Bulletin, p. 14).

Les cours, installés dès le mois de septembre, subirent une transformation vers le milieu de janvier. Ces premiers cours, très-élémentaires, s'adressaient à la classe laborieuse, mais ils présentaient un inconvénient : le professeur faisait sa leçon, sans se mettre en rapport direct avec ses auditeurs. De plus l'ouverture de l'école des adultes rendait ces cours superflus : et dès lors il n'y eut plus au siège de la Ligue que des conférences.

Plus tard, vers le mois de mai, on ouvrit encore un cours d'italien, mais il fut décidé qu'il y aurait un registre d'inscription ; le professeur, M. Furitani, interrogeait ses auditeurs, qui étaient de véritables élèves, et il leur fit faire ainsi de rapides progrès en quelques mois.

ASSOCIATION PHOCÉENNE (1er Bulletin, p. 13)

Cours et conférences qui ont eu lieu pendant l'hiver 1868-1869.

MM. Rivière de la Souchère. — *Chimie industrielle.*
Grawe, Paul. — *Cosmographie.*
Guichenet. — *Histoire de France.*
G. Crémieux. — *Morale.*
Dr Laugier. — *Causeries scientifiques.*
Guizou. — *Sociologie.*
Delpech. — *Tenue des livres.*
Bouchet. — *Droit commercial.*
Tognocchi. — *Langue italienne.*
M. Carbonnel. — *Histoire des guerres de religion.*
Gilly. — *Associations ouvrières.*
Rouvier. — *Grammaire française.*
Vertul. — *Mathématiques.*
J,-L. Noble. — *Dessin d'imitation.*
Th. Fabre.— *Sciences exactes.*
Pascal. — *Dessin linéaire.*
Surand. — *Cours d'anglais,*

Les renseignements sont moins complets sur les notes sommaires qui m'ont été envoyées par les Cercles. Voici ce que je trouve à en extraire :

Cercle de la vallée de Sainte-Marie. — Cours d'adultes scientifiques *(physique, chimie dessin, arithmétique, hygiène).* Des cours d'adultes élémentaires *(lecture et écriture)* existaient déjà. Nous leur donnons notre appui.

Cercle Savernois. — Cours de lecture, d'ouvrage à aiguille.

Cercle d'Ars-sur-Moselle (1). — Cours de physique, mécanique, métallurgie, géométrie et dessin.

Cercle de Remilly. — Cours d'adultes, avec quelques essais de vulgarisation des sciences.

Cercle de Tournus. — Cours d'adultes.

Cercle Versaillais. — Cours, conférences.

Cercle Pont-Audemérien. — Cours et conférences.

Cercle Condéen. — Cours et conférences gratuites.

Cercle Poitevin. — Cours populaires.

Cercle Anduzien. — Cours divers, leçons, conférences.

Cercle Bordelais. — Le mercredi soir, à huit heures et demie, hygiène, par le Dr Gyoux; arithmétique et comptabilité, par M. Laporte.

Il y a un des cours de la Ligue qui mérite une mention particulière : c'est le cours d'adultes-femmes essayé à Metz par M. et Mme Vacca, dans leur domicile, avec le concours de quel-

(1) A côté du Cercle d'Ars, continue de fonctionner la Société des cours d'adultes, fondée, il y a quatorze ans, par M. Revel. Elle a tous les soirs des séances dans lesquelles, sous forme principalement de lectures et de conversations, se donnent des leçons de sciences, d'histoire et de littérature. Un cours de dessin industriel y est joint.

ques amis. J'en ai raconté les débuts dans le bulletin du 15 février 1869. Le développement rapide qu'il a pris (1) a lancé le Cercle Messin dans une voie nouvelle, et voici ce que M. Vacca m'écrivait au mois d'octobre dernier :

Il vient d'être décidé, dans notre assemblée générale, que le comité serait désormais composé de 30 membres, dont 10 dames, nommées en assemblée comme les hommes et siégeant au comité au même titre qu'eux. Elles ont été nommées, se sont réunies, et notre nouvelle organisation de cours d'adultes-femmes va fonctionner immédiatement. Nous avons loué rue de la Chèvre, au rez-de-chaussée, un local où nous allons installer une bibliothèque pour les jeunes filles, et un ouvroir sous la direction d'une maîtresse-ouvrière qui y sera logée. Tous les soirs il y aura des cours de français et d'arithmétique fait par deux institutrices que nous payons. Cela n'empêchera pas les autres cours qui pourront être faits par M. Bamberger et par moi. Il y aura un cours de musique par la méthode Chevé.

Le Comité de dames aura son œuvre spéciale consistant à surveiller l'ouvroir, à tenir la bibliothèque, à faire acte de présence aux cours pour aider les professeurs.

Nous allons faire l'ouverture le 30 novembre.

Il se trouvera assurément d'autres Cercles pour entrer dans la voie ouverte par le Cercle Messin. Elle réalise un double progrès : 1° étendre aux femmes l'enseignement donné ; 2° leur faire prendre une part active aux tra-

---

(1) Commencé avec 20 élèves, il en comptait 40 au bout de deux mois, et le chiffre des inscriptions dépassait la centaine avant la fin de l'été.

vaux de la Ligue. L'on me dispensera d'insister sur l'importance capitale de ce double progrès.

Il aura été dû à la généreuse pensée de M. et Mme Vacca d'ouvrir leur domicile à des leçons qu'on désespérait d'abord de pouvoir faire dans un local public.

Ceci m'amène à parler d'un genre de Cours que je recommande d'une façon toute particulière aux hommes de dévouement : du *Cours à domicile*.

Parmi les Cercles de la Ligue, il en est un, modeste entre tous, qui figure sur son état statistique pour un chiffre de trente-trois membres et un budget annuel de 45 fr. 80 c. C'est le Cercle de la rue Villehardouin, à Paris. Il a commencé par un cours gratuit d'histoire et de géographie, donné à l'école de M. Gonnet, instituteur libre, par un jeune homme de bonne volonté, M. Alexandre, dont le Bulletin du 15 novembre 1868 reproduisait l'avis inséré quelque temps auparavant dans le *Siècle*.

Les premiers élèves se sont bientôt constitués en Société, sous la présidence du professeur, et, M. Gonnet ayant quitté Paris, la Société a transporté son siège au domicile du président, où les leçons se donnent depuis le mois d'avril 1869. Tous les mois, une soirée littéraire y réunit le dimanche les anciens et les nouveaux élèves du cours, et la conversation s'engage sur les lectures faites. C'est un enseignement en famille dont je puis attester le charme et l'utilité, pour avoir assisté à l'une des séances. Il trouve un aliment inépuisable dans une bibliothèque com-

mune, produit des cotisations hebdomadaires, dont chaque élève emporte les livres à tour de rôle, non pas pour se distraire, mais pour apprendre.

Le Bulletin de la Ligue Marseillaise parlait tout à l'heure de cours interrompus, pour absence de rapports établis entre le professeur et les élèves. C'est un écueil qui n'est pas à redouter dans le cours à domicile, où le lien de l'hospitalité s'impose de lui-même. Il offre en plus ce grand avantage, que je relevais pour la bibliothèque à domicile, d'échapper à toute formalité, et cet autre qui mérite bien aussi qu'on en parle, de ne rien coûter. Je conseillerais volontiers à ceux qui pourraient reculer devant le manque apparent de place, de faire l'escalade des cinq étages par où l'on arrive au logement que M. Alexandre occupe avec sa mère. Ils se rassureraient sur la possibilité de faire une bonne chose dans une petite chambre, dans une très-petite même. Le procédé ne permet pas, c'est vrai, de compter les élèves par centaines ; mais, en revanche, c'est le chiffre des professeurs qui peut ainsi aller à la centaine, dans une grande ville. Pour qui voudra réfléchir, le choix sera bientôt fait.

Une note insérée dans l'*Opinion nationale* du 29 janvier me donnerait à supposer que le professeur de la rue Villehardouin commence à faire école, et qu'il aura recruté au moins trois imitateurs. Je la reproduis dans l'espoir de lui en recruter d'autres encore :

Cours du soir, à huit heures et demie du soir,

gratuits et familiers, par des amis du progrès.

Mardi : Orthographe et littérature, boulevard Rochechouart, 58.

Histoire et géographie, rue de Flandre, 93.

Mercredi : Géographie et chronologie, rue Villehardouin, 20.

Jeudi : Droit administratif, faubourg St-Martin, 188.

Vendredi : Histoire et géographie, rue de Flandre, 63.

Samedi : Anglais, faubourg St-Martin, 188.

On pourrait, dans tous les Cercles de la Ligue, ouvrir un registre semblable à celui qui a été déposé, en avril 1867, à la *Librairie des sciences sociales* de la rue des Saints-Pères, — sans résultat utile, je regrette d'avoir à le dire.

Sur une page devaient s'inscrire ceux qui demanderaient à apprendre, sur la page en regard ceux qui s'offriraient à enseigner, chacun indiquant son jour et son heure, et l'enseignement de son choix. L'offre et la demande se faisant face mutuellement, on se serait bien vite rencontré (1).

C'est une tentative à recommencer, et le meilleur moyen que je puisse concevoir d'arriver promptement à une organisation du cours à domicile. On ne sait pas assez se servir du chez soi, et l'on oublie trop combien on y est à l'aise pour faire ce qui est utile.

Le cercle de la rue Villehardouin m'en rappelle un autre, plus modeste encore (27 *membres*, 45 *fr. de budget annuel*), celui de Pontoise, composé de jeunes gens qui, ne se sentant pas encore

---

(1) Pour être historien fidèle, je dois rappeler que la page de l'offre contenait six noms, inscrits d'avance. L'autre sera restée blanche, j'en ai bien peur.

de taille à aborder l'enseignement public, ont imaginé d'en faire entre eux l'apprentissage, et se réunissent aussi à domicile, pour traiter en petit comité les sujets qu'ils pourront avoir plus tard à professer devant un auditoire plus considérable :

Nous venons d'acheter, m'écrit M. Chennevières, un des fondateurs du Cercle, l'appareil Tremeschini, et celui d'entre nous qui se sentira assez fort entreprendra, à l'aide de cet ingénieux instrument, un cours de cosmographie. Je pense commencer dans un mois ou deux, pour quelques personnes, un petit cours de grammaire, et aussi, ce qui excitera bien plus leur curiosité, une série de *leçons de bibliothèque* sur des voyages.

Je vous envoie la liste des questions qui feront l'objet de nos causeries hebdomadaires du mercredi pendant ce semestre. Quelqnes-unes des questions vous paraîtront peut-être un peu bizarres ; mais peu importe. L'essentiel c'est que certaines de ces causeries puissent inspirer l'idée d'un cours. Nous prendrons vie peu à peu au fur et à mesure du développement de nos forces.

Voilà un exemple que je suis trop heureux de pouvoir mettre sous les yeux d'un groupe, bien dévoué pourtant, où l'on se récriait, il n'y a pas longtemps , à ma proposition de conférences et de cours faits par d'autres que des gens du métier.

Les plantes exotiques s'acclimatent en serre-chaude. Pourquoi le domicile ne serait-il pas la serre-chaude, où s'acclimaterait chez nous la parole publique, qui n'est pas encore du pays ?

5° Excursions du Dimanche (Voyages en commun).

Les cours populaires chôment ordinairement en été. Le Cercle Messin a comblé cette lacune de la façon la plus heureuse en instituant, pour le dimanche, des excursions, ayant un but d'enseignement, dans lesquelles élèves et professeurs marchent côte à côte, et où mille occasions se présentent de revenir sur les sujets traités dans les leçons de l'hiver.

Voici le passage consacré à ces excursions dans le 6e Bulletin du Cercle (page 9) :

Dès le mois d'avril, un des membres du Comité, M. Bamberger, a commencé ses conférences de botanique. Elles ont eu lieu les mercredi et samedi de chaque semaine, à huit heures du soir. Elles ont servi de préparation aux excursions botaniques du dimanche. Un sentiment généreux de fraternité anime ces promenades en commun qui, dès la belle saison, remplacent les cours d'hiver. Grâce à elles, des hommes, dont les travaux et la situation sociale diffèrent, apprennent à se connaître et à s'aimer. Grâce à ces rapprochements sympathiques, l'ancien antagonisme des riches et des pauvres se résoudra dans une intimité réciproque, par une fraternelle union. — Si, par les lectures qu'il provoque, par les cours, par ses conférences, le Cercle Messin combat l'inégalité civile et politique qui naît de la différence d'intelligence et d'instruction, c'est surtout par ses excursions et voyages en commun qu'il fait naître la connaissance et la mutuelle amitié de tous ses membres, et qu'il favorise l'heureuse harmonie des bourgeois et des ouvriers.

Voici l'indication, sans commentaires, des principales excursions d'été :

Dimanche 9 mai. Visite aux moulins de MM. Bouchotte.

Dimanche 6 juin. Excursion botanique sous la direction de M. Bamberger.

Dimanche 13 juin. Visite à la fabrique des glaces de M. Soyeur.

Dimanche 20 juin. Visite aux forges d'Ars-sur-Moselle (Dupont et Dreyfus).

Dimanche 27 juin. Visite aux usines à laines et foulons.

Dimanche 11 juillet. Visite aux usines de MM. Karcher et Westermann (hauts fourneaux et ustensiles de ménage).

Dimanche. Visite chez M. Kraft, fabricant de caoutchouc, au Sablon.

Enfin, dernière visite à la fabrique de verres à bouteilles, à Richemont.

Soixante ou soixante-dix personnes assistaient à ces excursions. Toutes les indications utiles ont été fournies par les directeurs ou contre-maitres des usines, sur les machines en fonction. Partout les adhérents du Cercle ont trouvé un bon accueil, des explications bienveillantes. Ils ont à cœur de témoigner publiquement leur gratitude pour l'excellente réception qui, partout, leur a été faite.

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir être, au mois de juillet, d'une de ces parties qui sont bien, comme le dit le Bulletin, des rendez-vous amicaux de bourgeois et d'ouvriers, et où j'ai vu des dames au bras de leur père, de leur mari. Je les considère comme une des idées les plus heureuses qu'on ait eues jusqu'à présent dans la Ligue. Elle ne saurait manquer d'être utilisée ailleurs qu'à Metz, l'été prochain (1).

J'en dirai autant des voyages en commun

(1) La note envoyée par M. Naquard, le président du Cercle Toulois, porte déjà : *Institué et inauguré des excursions scientifiques et industrielles.*

dont le Cercle Messin a également l'honneur d'avoir pris l'initiative.

Une excursion de dix jours en Alsace et dans les Vosges a été organisée par son président, M. Vacca, qui avait obtenu de la Compagnie des chemins de fer de l'Est des billets à prix réduits pour ses compagnons de voyage. Ils ont trouvé l'accueil le plus amical auprès des Cercles de la Ligue établis dans les villes qu'ils traversaient, et partout on s'est empressé de leur ouvrir les portes des établissements intéressants pour eux à visiter.

Nos voisins de la Suisse et de l'Allemagne sont familiarisés depuis longtemps avec ces voyages en commun dont il est désirable de voir l'usage s'introduire chez nous, et dont le devis peut s'établir facilement d'avance sur telle base qu'il conviendra. M. Charles Rimestad, le fondateur du Cercle ouvrier de Copenhague, qui compte près de 2500 membres, me racontait cet automne, qu'il en avait emmené en Suède par centaines à la fois. Il est vrai que le Sund est bientôt traversé, et que l'hospitalité scandinave lui est venue en aide; mais d'un Cercle à l'autre, on peut aussi s'entr'aider chez nous. Les Cercles qui distribuent des encouragements aux cours d'adultes pourraient très-bien leur donner la forme de billets de voyage, qui seraient, j'en suis convaincu, un merveilleux stimulant. Cela devrait faire aussi partie de l'éducation du peuple de voir du nouveau, et on l'a compris à peu près partout lors de la grande Exposition de 1867. Le sentiment qui a dicté

cette utile et généreuse innovation n'a-t-il pas sa raison d'être en permanence ?

Du reste, il ne faut pas perdre de vue que les institutions de la Ligue, bibliothèques, conférences, cours et le reste, sont à l'adresse de toute les classes de la société, et que chacun peut en user dans la mesure de ses facultés comme de ses besoins.

Le personnel de cette première expédition du Cercle Messin, qui n'était qu'un essai, se composait presque en entier de professeurs et de jeunes gens.

M. Vacca en prépare une autre pour le mois d'août, qui se dirigera vers la haute Italie (1).

Mon ami Charles Buls, le secrétaire général de la Ligue belge, m'a fait la proposition de préparer des réceptions dans ses Cercles à ceux de nos Ligueurs français qui voudraient s'entendre pour venir visiter ensemble la Belgique.

Ce sont là des voyages tels qu'il devrait s'en faire beaucoup et dont la portée n'échappera à personne, mais qui ne sont pas assurément, quelqu'économie qu'on puisse y mettre, à la portée de tout le monde. On peut, à côté de ceux-là, en organiser d'autres plus modestes, où les questions de temps et d'argent seront un

---

(1) Des jeunes gens de Reims et le président du Cercle Toulois étaient venus se joindre aux Messins pour leur voyage dans les Vosges et l'Alsace. Les membres des autres Cercles de la Ligue, qui désireraient les accompagner dans celui-ci, sont invités à en prévenir M. Vacca.

obstacle moins sérieux, et qui auront encore attrait et utilité pour ceux qui les feront.

Ceux qui, dans notre pays, s'intéressent au bien du peuple, n'ont pas commencé par poser distinctement les bases d'une éducation générale pour l'octroyer ensuite au peuple. Ce qu'ils voulaient atteindre d'abord, était de faire naitre dans le peuple même le désir d'améliorer son état intellectuel. Dès que s'est éveillé chez lui le désir de savoir quelque chose de plus, on peut et on doit lui laisser, à lui-même, l'organisation de tout le reste. Ses amis n'ont plus alors qu'à le soutenir de leur mieux dans ses louables efforts.

C'est ainsi qu'il s'est formé en Allemagne, sous une influence supérieure. il est vrai, mais par l'initiative populaire, un certain nombre de Sociétés ayant pour but d'étendre les institutions propres à l'éducation du peuple, surtout des ouvriers, et qui visent en général à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de tous les citoyens. Ces Sociétés, qui se nomment Sociétés de culture (éducation pour les ouvriers, *Arbeiter Bildung Verein*), ou simplement Clubs d'ouvriers (*Arbeiter Verein*), se recrutent particulièrement entre les ouvriers. Tout membre de la Société paie par mois une cotisation fixe, qui fournit les moyens de louer un local où l'on se réunit le soir. Il y a même des Sociétés placées dans des conditions plus favorables qui possèdent déjà une maison qui leur est propre.

Le premier soin de toutes ces Sociétés a été de se donner une bibliothèque et un salon de lecture, où l'on trouve quelques-uns des meilleurs journaux. En outre, on vient en aide aux connaissances insuffisantes, par les leçons et des conférences. Le plaisir n'est pas oublié ; seulement on veille à ce que les amusements soient toujours convenables. Les jeux de cartes et de dés sont prohibés dans le local de la Société, mais il s'y trouve de quoi jouer aux échecs, aux dames et aux do-

minos. Il y a quelquefois un bal pour ceux qui aiment la danse ; les concerts ne sont pas non plus négligés, et dans la belle saisou, on fait souvent des promenades en commun.

Tout ce qui concerne ces Sociétés est confié aux mains des membres eux-mêmes, qui choisissent dans leur sein un président du conseil de surveillance, auquel toute la direction et l'administration restent confiées.

Ceux qui s'intéressent aux ouvriers, et les propagateurs de l'amélioration du peuple, n'ont plus rien à faire alors qu'à soutenir les efforts tentés : il ne manque jamais d'occasions pour pouvoir faire preuve de ses sentiments. Beaucoup de gens entrent comme membres dans ces associations et paient leur part pour aider au soutien de l'œuvre ; d'autres font des dons volontaires ; d'autres offrent des livres à la bibliothèque ; d'autres font des conférences instructives ; enfin, quelques-uns donnent des leçons gratuites. Il y a toujours lieu pour ceux qui en ont la bonne volonté de joindre leurs efforts à ceux qui tendent au bien général de ces établissements, sans froisser aucune susceptibilité légitime.

A l'heure qu'il est, l'Allemagne possède environ 300 de ces sociétés, formant un total d'au moins 80.000 membres. Tous ces établissements sont en relation les uns avec les autres, et tous les ans ils envoient leurs délégués à un congrès, où les expériences faites sont communiquées, et où l'on se concerte sur les intérêts généraux.

De temps à autre, on a essayé de faire tou.. ces associations au profit des partis politiques ; mais avec un tact parfait, les sociétaires ne se sont prononcés, comme sociétaires, pour aucun parti. Il résulte de la nature même de ces établissements que la presque totalité de leurs membres rend hommage aux opinions libérales et à l'action bienfaisante du *Progrès* ; mais en tant que sociétés, elles ne se mêlent pas de la politique du jour.

Ainsi s'exprimait, il y a trois ans passés, dans une lettre adressée à *La Coopération*, et qu'a déjà reproduite le Bulletin du 15 mai 1867, M. Edouard Pfeiffer, le président de l'*Union des Arbeiter-Vereine* du Wurtemberg.

Un grand progrès aura été accompli dans notre pays, quand il se sera couvert, comme l'Allemagne, de sociétés semblables.

J'ai cité déjà le *Cercle des amis de l'instruction* (1), fondé à Mazamet (Tarn), sur un plan presque identique, par MM. Bordes et Camille Rabaud ; le *Cercle des travailleurs du quartier des Brotteaux*, fondé à Lyon au commencement de novembre 1867 ; et la tentative de M. Léon Walras (2) pour créer à Paris le *Cercle des associations coopératives*, tentative qui n'a pas réussi malheureusement, mais qui aboutirait maintenant, je le suppose, si on la renouvelait.

Le Bulletin du 15 février dernier parlait du don de 100.000 francs fait à la Société industrielle de Mulhouse, par M. Jules Siegfried, le président actuel du Groupe havrais, pour l'établissement d'un Cercle ouvrier dont le bâtiment, déjà construit, se meuble en ce moment.

Il contenait un travail très-intéressant de M. Engel-Dollfus, consacré aux sociétés allemandes, et accompagné du plan de la salle de réunion qu'il a fait construire à Dornach, pour y installer un *Cercle du Dimanche*, composé de

---

(1) Bulletin du 15 mai 1867, voir page, 276.

(2) Rapport sur la première année de propagande, voir page 316.

tous les éléments déjà groupés dans les diverses Sociétés populaires de Dornach, sociétés de chant, de gymnastique, de consommation, de la bibliothèque communale (1).

J'ai sous les yeux un projet de création d'un *Cercle populaire*, publié à l'adresse des fabricants de Roubaix par M. Ch. Junker, qui m'annonçait, au mois de septembre dernier, son espoir de voir le projet se réaliser au grand profit d'une ville où l'antagonisme entre les classes constitue — les faits l'ont prouvé — un danger public qu'il importe de conjurer.

Mon poste de directeur d'une filature assez importante, m'écrit M. Ch. Junker, me permet de parler aux patrons comme je parle aux ouvriers.

---

(1) J'ai visité dernièrement cette salle, que l'on a inaugurée au mois de décembre 1868. Le plan du bulletin de novembre n'est plus conforme déjà, en raison des agrandissements qui ont été jugés nécessaires dès le commencement. Une salle spéciale a été disposée pour recevoir un musée local dont les premiers éléments sont déjà rassemblés. La grande salle peut contenir maintenant de cinq à six cents personnes, et des aménagements établis dans le sous-sol permettent aux Sociétés qui ont la jouissance du bâtiment d'y donner leurs banquets annuels.

C'est là qu'ont lieu les concerts des Sociétés de musique et de chant, les fêtes de famille, les représentations théâtrales, les conférences et les lectures publiques organisées par les soins du comité du Cercle.

L'on m'a communiqué une feuille distribuée au public d'une de ces conférences, à l'imitation de celles imaginées par M. Charles Buls. C'est une collection d'objets vus au microscope solaire, fils de soie, de laine, de coton, cheveux, pointes d'aiguille, globules du sang de l'homme et de la carpe, etc., étiquetés et nu-

Je crois qu'à nous, intermédiaires des deux classes, incombe la tâche sinon d'opérer, au moins de tenter ce rapprochement.

Ce n'est donc plus tout à fait une nouveauté chez nous que cette idée des Cercles populaires, et les conditions ne me paraissent meilleures nulle part ailleurs que dans la Ligue pour organiser ce contact personnel entre ouvriers et bourgeois, qui devient chaque jour davantage une question de salut pour le pays.

J'ai pu en juger dans la visite que je viens de

---

mérotés. Il n'en faut pas plus quelquefois pour ouvrir des horizons nouveaux à des intelligences sans culture et les amener à se mettre en marche.

Chaque Société fait les frais de ses réunions particulières, et le comité, qui est composé de leurs délégués, règle à l'amiable avec elles les jours et les heures où elles disposeront des salles.

Faut-il le dire ? l'unique souci de l'homme de bien qui n'a pas reculé devant la dépense considérable d'un pareil établissement, dans son désir d'aider au développement intellectuel et moral de la population au milieu de laquelle il vit, c'est la difficulté qu'il rencontre à lui faire prendre elle-même la direction du progrès auquel elle est conviée.

« Le plan complet de la salle de Dornach, m'écrivait M. Engel-Dollfus à la fin de décembre, nous revient de l'Exposition d'Amsterdam avec une médaille pour le Cercle du Dimanche. Mais ce n'est encore que du patronage. Nous allons bien lentement du coté de l'initiative. C'est égal, notre expérience se fait. Elle profitera à d'autres. »

Nous sommes encore loin des Allemands sur ce terrain de l'initiative populaire, en fait d'organisation pratique et d'instruction ! Raison de plus pour travailler à les rejoindre.

faire aux deux Cercles de Marseille, qui comptent 1600 et 2500 membres recrutés en majeure partie dans la classe ouvrière. J'ai trouvé là deux locaux spacieux, avec des journaux et une bibliothèque, ouverts en permanence à tous les membres du Cercle qui viennent y converser ensemble sur un pied d'affectueuse égalité, et auxquels il ne manque qu'une part plus grande faite à la récréation pour reproduire le type si bien décrit par M. Edouard Pfeiffer. .

C'est sous forme de Cercle populaire qu'entend se constituer le Cercle Thannois, indiqué sur notre tableau statistique comme étant en voie d'organisation.

C'était aussi sous cette forme-là que devait se constituer un autre Cercle que je n'ai pu y faire figurer : celui qui avait commencé à se former à Bischwiller, au mois de septembre dernier. Son travail d'organisation s'est arrêté net devant une grève que le Cercle aurait prévenue peut-être, s'il avait existé.

Le Cercle Messin, dont les 1750 membrer se composent aussi en majeure partie d'ouvriers, a trouvé dans les excursions du dimanche mentionnées plus haut, le moyen de faire en plein air ce qui se fait dans la salle de l'*Arbeiter-Verein* allemand. Il ne s'arrêtera pas là, on peut s'en fier à ce que m'écrivait au mois d'octobre son président, M. Vacca :

Je viens de lancer, à notre assemblée générale, une idée dont je suis impatient de voir la réalisation : création d'une Société civile pour arriver à

l'achat d'une maison où sera installé notre Cercle avec tous les développements qu'il doit prendre : salles de cours pour les femmes, bibliothèque, musée (1), ouvroir, et surtout une grande salle de réunion permanente, où serait constitué un vrai Cercle, avec des journaux et le reste.

L'idée est lancée : je ne l'abandonnerai pas ; je crois qu'elle représente l'avenir du Cercle, et que c'est le seul moyen d'assurer solidement son existence.

Il appartenait à l'homme qui s'est fait le fondateur pratique de notre Ligue, en lui donnant son premier Cercle en règle, modèle et point d'appui pour les autres, d'être aussi le premier à assurer solidement son existence, en l'asseyant sur le sol par la propriété foncière. Le succès de

(1) Nous avons cru utile de faire tous les samedis une conférence sur un sujet industriel, tel que fabrication du verre, du papier, du fer, des tissus, etc. Ces conférences vont nous conduire à ce résultat : création d'un musée industriel, où nous tâcherons de représenter les industries, celles du département surtout de la manière la plus complète. (Même lettre).

A Giromagny, le docteur Benoît a commencé, il y a quatre ans déjà, un *Musée d'histoire naturelle locale* qu'il a joint à la Bibliothèque communale. « Je suis heureux, m'écrivait-il en 1867, de pouvoir utiliser, pour le plus grand nombre, des collections qu'il m'était agréable d'avoir sous la main dans mon laboratoire, mais que je verrais avec non moins de plaisir figurer à côté des livres utiles que nous avons déjà, et que nous augmenterons encore par la suite.

Le docteur Vannaire m'écrit, en m'envoyant les renseignements sur la Bibliothèque populaire de Gannat : « Quoique nos statuts ne comprennent pas la fondation d'un musée, je me suis mis en tête d'en créer un, car je considère ces établissements comme les compléments obligés des bibliothèques. Mais c'est un musée

tout ce qu'il a entrepris jusqu'à présent me paraît un sûr garant que l'idée, lancée par lui à Metz, y fera son chemin. Il s'en trouvera d'autres ensuite pour la réaliser ailleurs.

7° Ecoles

Les fondations d'écoles ont tenu peu de place jusqu'à présent dans les œuvres de la Ligue. Ce sont des entreprises lourdes pour un début, et qui demandent, avant toute chose, à être réclamées par les familles, dont le concours effectif me paraît ici une condition indispensable.

---

vraiment populaire que je désire établir. Pour cela, le nombre des objets exposés importe peu : ce qui est nécessaire, c'est que tous aient une valeur d'enseignement, et fassent connaître surtout le pays au point de vue de ses productions et de ses ressources.

Cette question des musées populaire mérite, à juste titre, d'appeler l'attention de tous nos Cercles. Il y a là un moyen puissant d'enseignement, attrayant à la fois pour l'élève, et précieux pour le professeur, comme tout ce qui parle aux yeux.

On pourrait en attendant la création de ces musées spéciaux , utiliser ceux qui existent déjà dans la plupart de nos villes, et qui n'offrent la plupart du temps qu'un spectacle stérile aux visiteurs, faute des connaissances voulues pour en apprécier les collections.

M. Charles Buls s'est aidé très-heureusement, pour son cours d'*Histoire des arts décoratifs* du *Musée de l'industrie* de Bruxelles, où il a conduit ses élèves à plusieurs reprises-

Ce seraient aussi d'utiles excursions à organiser que des promenades en commun dans nos musées, sous la conduite d'un peintre, d'un archéologue, d'un natu-

Le seul Cercle qui ait concentré son action sur une fondation d'école est celui d'Epinal. Sa première œuvre a été l'ouverture d'une école laïque de filles, réclamée depuis longtemps par un grand nombre de familles, et préparée par une souscription antérieure à la création du Cercle, laquelle avait réuni déjà plus d'un millier de francs. Cette école reçoit aujourd'hui 55 élèves, tout ce qu'elle peut contenir; et cette attestation, par les faits, du besoin public qu'elle ne suffisait pas à satisfaire, a déterminé la création d'une école laïque communale de filles, votée par le conseil municipal le 8 novembre dernier, un an juste, moins un jour, après l'ouverture de l'école du Cercle.

C'est assurément une année bien employée: mais il faudra que le Cercle spinalien avise à grossir son budget, s'il veut aborder à son tour quelqu'une des institutions dont il a été question précédemment, et qui constituent pour moi l'œuvre essentielle de la Ligue. La note qu'il m'a envoyée contient cette mention unique, faisant suite à la fondation scolaire :

Bibliothèque populaire. Environ 500 volumes,

---

raliste, à des heures spéciales qu'il sera très-certainement facile d'obtenir. Les conservateurs, au besoin, seront enchantés, je n'en doute pas, de pouvoir mettre en lumière les richesses dont ils ont la garde, et devant lesquelles trop de gens défilent sans y rien comprendre.

Pour le dire en passant, cela devrait faire partie de de leurs fonctions, peu écrasantes en général, d'avoir à certains jours des leçons publiques à donner dont leurs musées feraient aisément et fructueusement les frais.

provenant tous de dons (1), et pas de fonds pour en acheter. L'école absorbe toutes les ressources.

L'Association Phocéenne avait fondé une école primaire dans un quartier éloigné des écoles de la ville ; elle a reporté les ressources dont elle dispose sur une école professionnelle à créer, après l'établissement d'une nouvelle école communale dans ce quartier, oublié jusque-là par la municipalité.

J'ai visité l'école primaire ouverte par la Ligue Marseillaise. Les enfants y abondent, mais il est difficile de s'en réjouir, à cause de l'insuffisance du local. Ce sera certainement une démonstration pour la municipalité de Marseille que les besoins d'enseignement laïque y sont en souffrance, une invitation muette, et d'autant plus éloquente, à y pourvoir : mais pour entreprendre de se substituer dans une grande ville à l'action communale, en fait d'école primaires, il faut chiffrer son budget par centaines de mille francs, comme la *Société d'Instruction primaire*, à Lyon. La meilleure cotisation que je conçoive, quand on n'en est pas là, c'est le vote du citoyen aux élections municipales.

Je ne dis pas cela pour décourager les fondateurs d'écoles privées, là où l'enseignement donné par la commune déplaît à une partie des habitants. Le Cercle de Saint-Dié, par exemple,

(1) Il y a souvent des non-valeurs, comme lecture populaire, dans les livres donnés. Il n'est pas un bibliothécaire qui n'en sache quelque chose.

a entrepris la création d'une école laïque de filles que je serais mal venu à déconseiller, puisque j'en ai été le premier souscripteur.

Seulement, il me paraît convenable que ces créations, à l'adresse directe des familles qui comprennent la gravité de la direction première donnée aux enfants et l'importance d'une instruction sérieuse, prennent surtout le caractère d'associations de pères de famille, et demeurent, pour la plus grosse part du moins, à la charge des intéressés. Si désirables qu'elles puissent être, il serait fâcheux qu'elles paralysassent l'action des Cercles sur tous les autres points, en vidant à elles seules des caisses encore trop peu garnies. Nous sommes dans un pays où l'on se croit un grand citoyen quand on a donné 5 fr. par an pour le régénérer. C'est un état de choses qui doit nous imposer la modestie dans nos visées, jusqu'à ce que nous en soyons sortis.

Le côté vraiment sérieux de ces fondations, jusqu'à présent, c'est l'action exercée sur les autorités municipales, mises en demeure par l'initiative des citoyens. C'est ainsi que le Cercle de Chevilly a pour ainsi dire forcé la main à son maire, longtemps sourd aux réclamations réitérées du conseil municipal, en louant de son chef et cédant à l'amiable la commune le local de cette salle d'asile laïque, dont l'histoire a été racontée dans notre dernier Bulletin et qui est maintenant une institution communale.

Les écoles n'en ont pas moins été l'objet d'une sollicitude active pour les Cercles de la Ligue,

qui ont trouvé là plus d'un moyen d'utiliser avantageusement leurs ressources. On pourra en juger par les extraits suivants de leurs notes de rerseignements :

Cercle Mulhousien. — Recherche des enfants ne fréquentant que les école. On les y envoie, on paie l'écolage, on les habile, et quelquefois, *dans des cas spéciaux*, on donne un secours pour remplacer le gain que leur travail procurerait aux parents.

Cercle Toulois. — Encouragement aux écoles; donné en prix des livrets de la caisse d'épargne aux enfauts des deux sexes des écoles municipales (50 fr.)

Cercle de Solgne. — Paiement d'écolage. Distribution de cahiers et de livres aux écoles.

Cercle de Remilly. — Encouragement à l'assiduité pour les écoles primaires.

Cercle de Joinville. (Haute-Marne). — Fondé quatre bourses au profit de filles d'onvriers, pour soutenir l'école de Mlle Clémence Mugnerot, en butte à des persécutions locales.

Cercle Rouennais. — Distribution de secours aux familles dont les enfants sont empêchés par l'indigence de fréquenter lea écoles. Allocation aux insttiuteurs d'instruments scolaires, tels que spbères, cartes, etc. Allocation de fonds pour rembourser aux instituteurs les dépenses scolaires aux élèves assidus.

Groupe Havrais. — Encouragement aux écoles laïques du Havre (gratuité obsolue des livres et fournitures scolaires) ; prix d'assiduité à tous les élèves des écoles municipales ; recherche des

enfants indigents ayant besoin de vêtements pour aller à l'école.

Cercle Pont-Andemérien — Chasse aux enfants qui ne vont pas à l'école (1).

Cercle de Chevilly. — Création d'une caisse des écoles à Chevilly (versement : 20 fr.) Fondation de deux livrets de caisse d'épargne pour les écoles communales laïques (60 fr.). Création d'une salle d'asile laïque (maintenant communale), loyer de la maison et mobilier (137 fr.). Bois de chauffage aux écoles d'asile laïques. Paiement de la rétribution scolaire pour des familles peu aisées. Secours annuels aux instituteurs laïques.

Groupe Baugeois. — Encouragements donnés aux instituteurs du canton pour les classes du jour et les cours d'adulets.

Citons aussi parmi les institution scolaires de la Ligue l'école du *Cercle de l'Enseignement coopératif* fondé à Paris, grâce à l'initiative et à la persévérance de M. Ernest Hendlé. C'est moins une école proprement dite qu'un ensemble de cours faits gratuitement par les membres du Cercle, dans un local (34, rue Picpus) fourni gratuitement aussi par un des sociétaires, M. Barthélemy. Voici le programme de ce cours:

Tous les soirs à 8 heures et demie:

Lundi. Notions élémentaires sur le droit civil,

---

(1). « L'œuvre des petits vagabonds n'avance pas, m'écrit M. Heutte, le fondateur du Cercle ; le premier qui me tombe sous la main, je le mène moi-même à l'école. J'ai les sympathies de toute la ville ; on applaudira à tout ce que je ferai. »

le droit commercial et le droit criminel; droits et devoirs des citoyens par M. Goirand.

Mardi. Littérature française, par M. Louis Herbette.

Mercredi. Arithmétiqne et géométrie élémentaire, par M. Rab.

Jeudi. Histoire moderne, par M. Ernest Hendlé.

Vendredi. Physique et chimie, par M. Stoppin.

Samedi. Histoire comparée des Associations ouvrières dans les différents pays de l'Europe.

M. Ernest Hendlé m'écrivait le 24 avril dernier :

Nous avons tous les soirs une quarantaine d'auditeurs, dont les deux tiers sont adultes, et nous aurions beaucoup plus de monde si nous n'étions pas dans le quartier le plus extrême et le plus solitaire de la ville. Malheureusement, nous n'avons pas d'argent pour louer un local indépendant.

Et le 29 octobre :

Nous essayons de doubler les cours d'adultes d'une école primaire du soir. J'espère que nous réussirons. C'est une question d'argent.

Toujours la même question !

J'ai réservé une place à part pour le Cercle Savernois, dont la note porte :

Enfants assistés, 104. Fournitures de livres, cahiers, cahiers, plumes, crayons, etc., d'effets d'habillements, de coton, dés à coudre, fil, aiguilles, etc. CRÈCHE, 20 enfants inscrits.

Cette crèche est la *garderie de poupons* dont il a été fait mention dans un Bulletin précédent, et qui a pour but de rendre la liberté aux enfants empêchés de fréquenter l'école par l'obligation de veiller à la maison sur les petits

frères et les petites sœurs. C'est une idée de femmes, et elle ne pouvait guère venir qu'à une femme; mais, maintement que la voilà mise en pratique, elle peut trouver son application partout. Je la recommande à tous ceux qui se verront en présence du même empêchement.

C'est aussi une femme qui a imaginé l'*Orphelinat école normale de filles*, fondé à Vauchassis (Aube), par Mme Prin, dont je mentionnais tout à l'heure la courageuse initiative, au chapitre des bibliothèques.

Un des obstacles sérieux que rencontre l'établissement de ces écoles laïques de filles qui font défaut dans un si grand nombre de communes rurales, c'est la pénurie des institutrices élevées à la campagne, réunissant les conditions voulues pour y être et s'y trouver à leur place. Mme Prin a pensé qu'on aurait bientôt comblé cette lacune, si l'on ouvrait dans les campagnes des refuges pour les orphelines dont on dirigerait l'éducation de façon à en faire plus tard des institutrices, et prêchant d'exemple, elle a commencé dans son village.

Malheureusement ses ressources personnelles ne sont pas à la hauteur de son dévouement et de son courage; les oppositions qu'on pouvait prévoir ont fait le vide autour d'elle; le Cercle Parisien est venu deux fois à son aide, mais la tâche qu'il s'est donnée ne lui permet de prendre à sa charge aucune œuvre spéciale; l'éternelle question d'argent se pose encore ici en travers d'une création, la plus féconde peut-être en résultats pour l'avenir, qui ait pu se concevoir.

La Ligue n'a pas de caisse centrale qui la mette en mesure de rien subventionner — j'y verrais, pour mon compte, de tels inconvénients que je n'y pousserai pas — mais elle compte dans son sein beaucoup d'hommes assez intelligents pour comprendre la portée de l'idée dont la réalisation s'essaie à Vauchassis, assez riches pour y aider utilement s'ils la prennent à cœur. Qu'ils me permettent de réclamer ici leur concours personnel en faveur de ce premier établissement d'une pépinière d'institutrices pour la campagne. Il y en aura d'autres avant peu, sans aucun doute, si cela réussit.

8° Action extérieure

J'ai déjà dit un mot, à propos des Conférences, de l'action que les Cercles de la Ligue sont appelés à exercer hors de l'enceinte des localités dans lesquelles ils se sont fondés.

C'est la seule œuvre inscrite au programme du Cercle Parisien, et c'était bien la mission la plus utile qu'il pût se donner, celle qui convenait le mieux à sa position exceptionnelle.

Je lui laisse la parole :

Le Cercle Parisien ne s'est pas trouvé en face de besoins locaux véritablement impérieux. A Paris, l'initiative individuelle, l'action municipale ou celle des grandes sociétés, ont suppléé à l'insuffisance évidente du département de l'instruction publique. Mais Paris ne saurait être considéré comme une ville homogène. Ses habitants, provenant de tous les points de la France, lui apportent et renouvellent incessamment sa vie et sa force.

C'est donc un devoir naturel et fraternel pour

tout habitant de Paris que de rappeler dans quel état lamentable, au sein des populations rurales, se trouve l'enseignement élémentaire : ni bibliothèque, ni cours du soir, ni enseignement agricole ou arboricole. Rien que la routine des traditions, et çà et là quelques almanachs semés de préjugés. D'autre part, aucun éveil des goûts intellectuels : le cabaret, à qui rien ne vient faire concurrence, et les suites déplorables de sa fréquentation.

Le Cercle Parisien a donc cru bien faire en reportant toute sa sollicitude vers les départements. Il compte provoquer et entretenir, partout où une initiative quelconque l'y invitera, un mouvement intellectuel adapté aux besoins locaux. Fondation de bibliothèques et écoles, encouragements aux cours d'adultes et aux cours du soir, conférences populaires, renseignements et conseils sur tout les points, etc. (*Deuxième bulletin*, p. 5.)

Il a été question au comité du Cercle d'organiser, comme à Bruxelles, un service de conférences au dehors, dans un rayon d'une vingtaine de lieues autour de Paris. Déjà l'un de ses vice-présidents, M. Camille Flammarion, s'est transporté à Joinville, dans la Haute-Marne, pour présider une distribution de prix à l'école de Mlle Clémence Mugnerot, à qui le Cercle avait décerné une récompense pour son dévouement à l'instruction des femmes. Sa présence y a déterminé la fondation d'une bibliothèque populaire et d'un nouveau Cercle de la Ligue.

Les lettres de M. Vauchez, le fondateur et l'actif secrétaire du Cercle, m'apprennent que les commandes de livres pour bibliothèques populaires lui arrivent déjà de tous les côtés. Une récente décision du comité a rendu plus efficaces encore les facilités offertes par le

Cercle Parisien à tous ceux qui travaillent à répandre le goût de la lecture dans les départements. Non-seulement il leur abandonne entièrement la remise qu'il a obtenue des librairies, mais il se charge encore des frais de port et d'emballage. Il suit en cela l'exemple de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, qui a déjà rendu ce service à plus de cent bibliothèques communales dans son département.

Les sommes envoyées par le Cercle Parisien, sur les différents points de la France, pour provoquer ou soutenir des créations de bibliothèques populaires, aider à des créations d'écoles ou de cours d'adultes, leur fournir un matériel de démonstration, récompenser des instituteurs, ou les couvrir des frais de leurs cours d'adultes, se montaient en novembre 1869, date de son deuxième Bulletin, à 1106 fr. 35, répartis sur dix-huit localités (1)

Il y a loin assurément de ces modestes chiffres à ceux auxquels il est en droit d'aspirer ; mais ce n'est qu'un début. Son organisation définitive avait à peine quatre mois de date quand la liste de novembre a été arrêtée. Ceux qui ont de l'argent à donner pour aider chez nous au mouvement général de l'instruction populaire peuvent le verser de confiance dans sa caisse. Il en trouvera toujours l'emploi.

(1) Depuis le mois de novembre, une somme de 700 francs a été répartie par le comité du Cercle parisien entre 13 bibliothèques et trois instituteurs pour leurs cours d'adultes.

Au surplus, les autres Cercles sont là pour faire, chacun dans son rayon, ce que le Cercle Parisien a entrepris de faire dans toute la France. Il n'y suffirait jamais, s'il était seul.

Le Cercle qui s'organise en ce moment à Nîmes y trouvait la place prise par la *Société de la Bibliothèque et des Cours populaires*, qui est un véritable Cercle de la Ligue, fonctionnant à l'égal de nos meilleurs, et dans le même esprit. Il a été facile d'assigner un but déterminé à ses efforts futurs, sans le mettre en concurrence (1) avec la Société établie. Il dirigera toute son action sur les campagnes qui entourent la ville, et les occasions de travailler utilement ne lui manqueront pas.

Je sais des villes où l'on s'est persuadé qu'un Cercle de la Ligue n'y trouverait rien à faire parce qu'elles ont déjà quelque part une bibliothèque populaire et des écoles ouvertes le soir aux adultes illettrés. Même à le prendre ainsi, on pourrait toujours se rabattre, comme à Nîmes, sur le travail *extra-muros*. Il y a plus encore à faire dans les campagnes que dans les villes, et c'est là qu'il y a le moins d'ouvriers.

Le Cercle Rouennais a une commission des écoles, avec une allocation spéciale de 1000 francs, pour encourager la fréquentation des écoles dans les campagnes de l'arrondissement, et aider les instituteurs qui ont ouvert des cours

(1) Il serait bon pourtant de prendre son parti de ces concurrences-là. Pouquoi vouloir que ce soit trop de deux bibliothèques et de deux salles de cours dans des villes où ce n'est pas assez de cinqnante cafés ?

d'adultes. Le rapport présenté par M. Eugène Viénot à l'assemblée du 27 novembre 1869 énumère dix-neuf communes où le Cercle est intervenu pendant sa première année d'exercice.

Le rapport présenté le 27 décembre 1868, à l'assemblée du groupe havrais par son président, M. Bazan, sur les premiers travaux du comité, mentionnait déjà des subventions accordées aux bibliothèques et aux cours d'adultes de Sanvic, Bléville, Etretat.

Le Cercle Pont-Audemérien s'occupe activement de ses campagnes. « Quant aux bibliothèques rurales, m'écrit son secrétaire M. Eugène Heutte, nous n'en avons encore que trois qui marchent bien ; mais je suis en corrrespondance avec quinze communes pour en fonder d'autres cet hiver. »

Mlle Eliza Hirtz, la fondatrice du Cercle Savernois, après avoir mis sa propre bibliothèque en circulation comme Mme Girault-Lesourd et Mme Prin, m'écrivait le 30 décembre, en m'annonçant le premier achat de livres pour la bibliothèque du Cercle : J'en suis à ma seconde bibliothèque de village, celle d'Echartwiller. C'est le maire, un ancien instituteur, qui s'en occupe. Je travaille deux autres villages en ce moment.

Les opérations de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, qui a son siége à Niort, embrassent tout le département. Ses statuts, approuvés le 13 novembre dernier, débutent ainsi :

ART 1er *Le but de l'Association est de propager dans le département des Deux-Sèvres les meilleures méthodes d'enseignement.*

ART. 2. *Dans ce but, l'Association s'efforce d'établir dans chaque commune une bibliothèque, d'y ouvrir des cours, et d'y organiser des conférences.*

La Société se réserve d'établir des sous-sections partout où elle réunira un nombre suffisant d'adhérents; et au bulletin de souscription que m'a envoyé son fondateur M. Antonin Proust, est jointe cette annotation :

Toute souscription adressée à la *Ligue de l'Enseignement* est attribuée à la création d'une bibliothèque ou à l'ouverture de cours dans la commune d'où cette souscription provient, avec une retenue d'un quart pour la formation d'un fonds commun.

Citons enfin la propagande faite dans les environs de Marseille par l'Association Phocéenne, dont le comité a envoyé quelques-uns de ses membres à Roquevaire et Endoume, pour y expliquer dans des réunions privées l'œuvre de la Ligue et y provoquer la création de nouveaux Cercles.

Ce dernier mode d'action extérieure est, à mon avis, le meilleur de tous nos Cercles. Les résultats qu'ils pourront obtenir de loin n'égaleront jamais ceux que détermineraient sur place les efforts d'une société locale, se taillant la besogne à elle-même, en ayant l'honneur et la responsabilité, et entrainée insensiblement, par la pente même de son œuvre, à la développer.

Le Cercle Messin était entré dès le premier jour dans cette voie de propagande ; les trois

Cercles d'Ars-sur-Moselle, Solgne et Remilly, se sont fondé coup sur coup, dans ses alentours à quelques mois de date après lui. Il n'en restera certainement pas aux créations du début. C'est un chapitre de plus qu'il doit tenir à honneur de pouvoir ajouter à ses bulletins, déjà si bien remplis, et qui figurera bientôt, je l'espère, dans les bulletins de tous les autres Cercles.

Au surplus, ce n'est pas aux Cercles seulement qu'il appartient de se mettre en avant pour provoquer de nouvelles créations de groupes de la Ligue. C'est une mission que l'on peut très-bien se donner à soi-même, sans avoir de comité derrière soi. Il n'y a pas de Cercle de la Ligue à Beblenheim, si l'on veut me permettre de rappeler un détail qui me vient tout naturellement à l'esprit.

Le procédé à employer pour fonder un Cercle est des plus simples. Il a déjà servi bien souvent et récemment encore en Egypte : je puis en toute sécurité le recommander aux initiateurs.

On réunit où l'on veut quelques amis : la question du nombre n'a pas d'importance, mais bien celle du bon vouloir des personnes présentes. Le but de la Ligue est facile à faire comprendre. Tout lecteur de son Bulletin doit être surabondamment au fait de ses principes, de son organisation, de ses moyens d'action. Quant à la place qu'elle tient déjà dans le pays, la liste des sociétés fondées en donne assez éloquemment la mesure pour qu'il suffise de le montrer.

Entre gens d'accord, il n'est pas besoin de

longues délibérations ; ce qu'il faut seulement, c'est donner un corps à l'idée, un commencement de réalisation à l'aspiration commune.

Or, des hommes réunis pour fonder une société n'ont rien autre chose à faire qu'à déclarer qu'elle existe, et à le signer. Il suffira donc au promoteur d'avoir préparé une pièce sous laquelle se mettront les signatures. Qu'il reste juge de la rédaction, il est superflu de le dire : en voici une pourtant que je crois pouvoir proposer comme laissant d'une part le champ libre à l'initiative des fondateurs, et réservant de l'autre tous les droits de la société future à se régir comme elle l'entendra.

CERCLE. . . . . .

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Une Société est formée à , sous le titre de *Cercle... de la Ligue de l'Enseignement*, dans le but de propager autour d'elle l'instruction par tous les moyens possibles.

Cette Société n'est l'œuvre d'aucun parti. Elle ne s'occupera ni de politique, ni de religion. Elle fait appel au concours désintéressé de tous ceux qui croient à l'importance de l'instruction, et qui jugent utile de la répandre, quelle que soit leur manière de voir sur les autres questions.

Une commission provisoire est chargée :

1° De recueillir les adhésions et les cotisations ;

2° De préparer un projet de statuts et un

programme d'action qui seront soumis à l'assemblée générale quand elle aura recueilli un nombre suffisant d'adhésions.

Cette commission se compose de :

. . . .

Les signataires composent de droit cette commission sauf à eux à la compléter comme ils le jugeront à propos. S'ils ne veulent pas faire les choses à demi, ils choisiront immédiatement parmi eux un trésorier provisoire, et ne se sépareront pas sans avoir versé entre ses mains leur première cotisation. Dès lors leur Cercle ne sera plus un être de raison. Il aura une existence civile de par la propriété, des membres effectifs, un fonctionnaire en exercice forcé de ne pas laisser son argent sans emploi : le reste ira tout seul. Je ne juge pas nécessaire de pousser plus loin l'indication de la marche à suivre. Chercher des hommes, trouver de l'argent et s'en servir : personne n'a besoin d'apprendre comment cela se fait.

A l'œuvre donc ! Que tous ceux qui se sentent au cœur l'envie d'agir, si humble que soit leur position, si petite localité qu'ils habitent, entrent resolument daus l'action et ne prennent conseil que d'eux-mêmes. Ils ont dès à présent assez d'exemples à mettre sous les yeux des gens pour rendre courage anx plus timides, et ne pas craindre eux-mêmes d'être arrêtés en route. Où tant d'autres ont passé, passera qui voudra.

LA LIGUE EN ALGÉRIE (1)

La *Chronique* du 15 novembre parlait d'un cercle que MM. Zeys et Dürrbach se proposaient de fonder à Bone. Il fonctionne actuellement et sen histoire me paraît contenir un enseignement préciex à l'usage de tous les fondateurs de cercles.

Les initiateurs ont commencé par s'adjoindre cinq amis, MM. Souleyre, Redon. Moudéhard, Lévy et Tussing. Ce premier noyau de sept personnes, d'une honorabilité reconnue dans te ville. s'est grossi presque sans effort dès le premier jour, et, le 14 décembre, M. Zeys m'écrivait la lettre suivante, qui a été publiée dans le *Courrier du Bas-Rhin*. Elle avait un double intérêt pour l'Alsace (2) :

« J'ai la très vive satisfaction de vous annoncer que la Ligue de l'enseignement compte une fille de plus, une fille algérienne. Nous sommes constitués, et ma joie est profonde. Cinquante souscripteurs ont répondu à mon premier appel, et j'ai bon espoir d'en trouver encore cinquante d'ici au 1er janvier.

Voici nos premières résolution :

Nous avons ici deux cours d'adultes créés par deux instituteurs alsaciens, MM. Tussing et Lévy. Nous fournissons de papier, de plumes, etc., les jeunes gens pauvres qui suivent ces cours. Nous avons promis aux deux élèves qui se distingueront le plus cette année des livrets de caisse d'épargne de 50 francs, comme récompense et comme encouragement.

---

(1) Bulletin n° 5, 1re partie, 15 février 1870.

(2) MM. Zeys et Durrbach sont Alsaciens tous les deux.

Enfin, nous fondons un cours public et gratuit de dessin appliqué aux métiers et aux arts.

Une fois par semaine une salle de l'école communale, que nous livre la ville, sera éclairée. chauffée en hiver. Qui voudra pourra y venir lire toute la soirée sous la surveillance d'un membre du Cercle. Notre petite bibliothèque recevra d'abord les dons des membres de la Société; nous l'augmenterons à frais communs dès que notre caisse nous le permettra.

Je voudrais pour mon compte faire un cours de droit usuel; mais j'ai besoin de l'autorisation du premier président, et je la demande en ce moment.

15 décembre.

Depuis hier, les 50 souscripteurs que je vous annonçais se sont augmentés de près de 30 adhérents nouveaux. Nous voilà 80. Je vous ferai tenir nos statuts dès qu'ils auront été approuvés.

Le 23 décembre paraissait dans la *Seybouse*, de Bone, un appel de M. Zeys, reproduit à quelques jours de date par *l'Akhbar* et le *Moniteur de l'Algérie*, en faveur du *Cercle Algérien de la Ligue de l'enseignement*, qui comptait déjà 187 adhérents. Les prévisions du début avaient été rapidement dépassées.

Cinq jours après, la *Seybouse* publiait les statuts du nouveau cercle, soumis à l'approbation du préfet de la province de Bone, et M. Zeys convoquait ses membres à une assemblée générale, le 3 janvier, pour la nomination du comité. Leur nombre était monté à 255.

Les conseils pratiques qui suivaient la convocation peuvent servir partout. C'est en effet du choix de son comité que dépendra presque toujours l'action d'un cercle :

La société est née d'hier, ses membres se connaissent encore bien peu. Il est difficile de savoir qui voudra concourir sérieusement à l'œuvre commune, c'est-à-dire faire partie du comité. D'autre part, il indispensable d'éviter que les votes ne s'éparpillent ou ne se perdent et qu'il ne faille déranger trois cents personnes à plusieurs reprises.

Nous proposons donc la combinaison suivante :

Nous faisons appel à ceux qui voudraient se dévouer à faire partie du comité.

Une liste de tous ces volontaires du bien public sera dressée et déposée sur le bureau, le jour du vote.

Il va de soi qu'on n'entend nullement préjuger le vote de l'assemblée. Cette liste ne servira que de renseignement à ceux des votants qui désireront la consulter.

Que nul ne craigne de s'offrir en cette circonstance. Il n'est pas question de se mettre en vue, mais de faire acte de dévouement ; car il ne faut pas se le dissimuler, les membres du comité devront payer de leur personne, — fonder une bibliothèque, l'installer, l'augmenter avec discernement et unité de vues, distribuer des livres appropriés aux goûts et aux capacités des lecteurs, organiser et surveiller les séances de lecture, — créer des cours, y assister parfois, professer en cas de besoin, — rechercher les enfants privés d'instruction, — agir sur les parents négligents, etc., — se vouer, en un mot, de plein et grand cœur, au triomphe de l'idée commune, qui est : le bien sous toutes ses formes, l'avancement moral et intellectuel de l'humanité.

Que le comité soit bien pénétré de ses devoirs, nous prospérerons. Qu'il soit inactif, nous périrone misérablement avec la honte d'avoir tenté une grande chose sans avoir eu l'énergie et l'intelligence de la mener à bonne fin.

Cette élection est donc une question vitale pour la société. Je supplie tous les adhérents d'y songer sérieusement.

Ce n'était pas témérairement que l'organisateur principal du Cercle algérien avait parlé par anticipation d'un déplacement de trois cents personnes. Le jour de l'assemblée générale, la Société comptait 302 membres. Ses statuts avaient été approuvés le 29 décembre.

Voici la liste du Comité nommé le 3 janvier :

MM. Zeys, juge.
Redon, officier ministériel.
Dubarbier, avocat.
Dürrbach, garde mines.
Serpaggi, professeur.
Mathieu, capitaine du génie.
Souleyre, contrôleur des contributions directes.
Bronde, adjoint.
Giubéga employé des douanes.
De Cerner, ingénieur de la Compagnie Talabot.

Quatre jours après, le comité tenait sa première séance et commençait par faire choix d'un local pour installer les cours et la bibliothèque, dont les 102 premiers volumes, offerts par onze donateurs, étaient déposés sur le bureau. Il recevait communication d'une lettre de M. Carle, imprimeur à Bone, s'offrant à imprimer gratuitement les documents, prospectus, lettres, procès-verbaux, etc., de la Société, à la charge seulement de payer le papier employé.

Il adoptait, à l'unanimité les résolutions suivantes, motivées par une publication d'un de ses membres qui donnait d'avance, paraît-il, à l'ac-

tion du Cercle un caractère belliqueux en désaccord avec ses statuts :

1° *Il sera interdit à tous les membres du Comité de se donner comme les interprètes de la pensée générale. Pour le présent et pour l'avenir, le comité ne sera engagé que par des exposés de principes délibérés en séance et votés à la majorité* ;

2° *Les actes du comité seront rendus publics par la voie des deux journaux* (1) *de la localité, indistinctement.*

Le Cercle comptait 348 adhérents ce jour-là, 7 janvier.

Le 18, M. Zeys m'écrivait :

Nous sommes 382 membres au moment où je vous écris.

Le courrier de demain emportera une demande adressée au recteur d'Alger par laquelle nous le prions d'autoriser l'ouverture de 12 cours d'aldultes à Bone :

1° Un cours de dessin, par MM. Abel de Pujol, peintre, Goujon, architecte du département.

2° Un cours de géométrie élémentaire, par MM. Mathieu, capitaine du génie, et de Cerner, ingénieur.

3° Un cours d'économie politique, par M. Lusson, principal du collège.

4° Un cours d'histoire par M. Courboges, professeur au collège.

5° Un cours de sciences naturelles, par M. Cabrollier, professeur au collège.

6° Un cours d'arithmétique, par M. Dumont, professeur au collège.

7° Un cours de grammaire et de littérature, par M. Serpaggi, professeur au collège.

8° Un cours de musique, par M. Dürrbach.

---

(1) La *Seybouse* et *l'Est algérien*.

9° Un cours de droit usuel, par M. Dubarbier, avocat, et moi.

10° Un cours d'italien, par M. Giubéga, employé des douanes.

11° Un cours de logique, par M. Redon, officier ministériel.

12° Un cours de lecture expliquée, par moi.

Nous ouvrirons ces cours au fur et à mesure de nos besoins.

Le cours de dessin a été ouvert le 1er février, avec 34 inscriptions. Le Cercle prête aux élèves qui ne les ont pas les objets nécessaires au dessin.

Mes derniers renseignements datent d'une lettre du 4 février, me transmettant, avec la souscription du Cercle algérien à l'œuvre de propagande générale de la Ligue, une commande de livres de 400 fraucs.

Le rapport présenté à la fin de janvier par M. Souleyre, au nom de la commission du budget, accusait un chiffre de souscriptions de 2638 francs. Le Cercle continuait à grandir. Le nombre de ses adhérents s'élevait à 416, répartis ainsi :

Commune de Bone,	320
Communes de l'arrondissementde Bone, y compris la Calle et Souk-Ahras,	20
Communes de l'arrondissement de Guelma,	45

Une part spéciale est réservée dans le budget général à chacun des deux derniers groupes, en raison d'une convention faite avec leurs membres, que, « jusqu'au moment où ils seraient un

mesure de se former en groupes distincts et de s'administrer eux-mêmes, le produit de leurs souscriptions serait intégralement employé dans leurs localités respectives, sans autres exceptions que celles nécessitées par leur concours au frais généraux. »

Je me suis étendu tout au long sur cette création du Cercle Algérien. C'est qu'en dehors de l'activité intelligente et résolue avec laquelle elle a été menée, bonne à citer comme exemple, elle est pour moi un des faits les plus importants de l'histoire de notre Ligue.

« La Ligue a pris pied en Algérie depuis un mois à peine », dit M. Souleyre en donnant les chiffres que j'ai empruntés à son rapport ; et il ajoute :

Ces chiffres sont hautement significatifs. Obtenus en aussi peu de temps et comparés à ceux que le bulletin de la Ligue accuse dans la métropole, ils sont le témoignage le plus magnifique de l'esprit d'initiative et de progrès qui anime les populations de l'Algérie.

Il est à désirer, est-il dit dans le *Moniteur de l'Algérie* du 21 janvier, à propos du Cercle fondé à Bône, non-seulement que cette courageuse et importante entreprise soit couronnée de succès, mais qu'elle fasse, pour ainsi dire, la traînée de poudre et soit imitée par tous les autres centres de population de l'Algérie.

On peut s'en fier pour cela aux hommes qui ont si bien conduit jusqu'à présent l'affaire du Cercle Algérien. Ils ont su donner à ce que le *Moniteur de l'Algérie* appelle « cette courageuse et importante entreprise » tout autant de retentissement et d'éclat qu'il en fallait pour appeler

sur elle l'attention des hommes d'initiative et de progrès de toute la colonie. Je n'en veux pour preuve qu'une phrase de l'*Echo de Notre-Dame d'Afrique* du 30 janvier. Son témoignage ne peut pas être suspect, car il n'y met pas d'enthousiasme :

Nos journaux d'Algérie sont, depuis quelques semaines, peuplés de réclames, lettres, objurgations, déclarations, tableaux à effet, au sujet de la belle invention de M. Jean Macé qui a pour étiquette *Ligue de l'Enseignement.*

Nos colons algériens ont devant eux une tâche à part dans l'œuvre générale de la Ligue. Ils ont à payer ce que je ne crains pas d'appeler la dette de la mère patrie vis-à-vis des populations qu'elle a conquises. Je n'ai pas à en dire ici plus long sur une question qui se comprend d'elle-même.

J'écrivais dans le dernier bulletin, après avoir cité une lettre de M. Constant Dürr, le juge de paix de Mascara (1) :

Qui sait si nous n'entendrons pas bientôt parler d'une Ligue arabe de l'enseignement ?

M. Constant Dürr me répond :

J'ai relevé avec satisfaction, dans votre Bulletin, la pensée d'étendre le principe de la Ligue aux populations musulmanes. Certaines personnes pour-

(1) Le projet d'une bibliothèque populaire à Mascara dont m'entretenait cette lettre peut être considéré comme réalisé maintenant, M. Constant Durr m'écrivait le 4 janvier :

« Le Conseil municipal a reçu ma communication de la manière la plus favorable, et m'a accordé immédiatement ce que je lui demandais, local, armoire, éta-

raient croire à une utopie irréalisable en entendant énoncer seulement la possibilité de pareille entreprise. Et cependant rien n'est moins vrai que son impossibilité. Lorsque, chez mon père (1), j'eus l'occasion de lire vos travaux sur cette question, le projet me vint aussitôt d'appliquer certaines propositions à l'instruction de nos indigènes, si honteusement ignorants. Depuis, j'ai travaillé l'idée et il pourrait bien se faire qu'à un jour donné la Ligue fonctionnât sur la limite du désert, et que Mascara fit comprendre ce qu'on aurait dû faire déjà depuis longtemps pour une population qui va s'éteignant, et dont une des principales causes de mort est l'ignorance superstitieuse.

Ce que nous avons à faire en Algérie, je crois qu'on l'a déjà compris à Bone, et que la Ligue arabe s'y organise dès à présent dans ses vraies conditions, Arabes et Français côte à côte.

Les listes de noms ne sont pas très-intéressantes à lire en général; mais en voici une que j'ai lue avec un vif intérêt, et je suppose bien qu'il sera partagé par tous les lecteurs du Bulletin. C'est la quatrième liste d'adhérents présentée au comité du Cercle Algérien dans sa séance du 7 janvier :

Quatrième liste d'adhérents.

MM. Buatois père, Zill des Iles, Mouscadet, Kaddour ben Turkta, cadi de Bone; Moh. ben Belkassem, bach-adel; Moh. Bakkar ben el Badi, adel; Moh. ben el Ake-

---

gère, et la désignation d'un des instituteurs comme bibliothécaire. J'ai ensuite soumis la liste à plusieurs de nos habitants, en me fixant comme première mise de fonds une somme de 3 à 400 francs. J'ai actuellement recueilli déjà près de 200 francs. »

(1) M. Alphonse Durr, président du Consistoire d'Algérie.

dar, adel; El Hadj el Abassi, oukil; Kassem Chérif, oukil; Kassem Salah, oukil; Ahmed ben Mérad, cadi de l'Edough; Moh. Salah ben Mérad, bach-adel; Ali ben Kara Ali, cadi de la plaine; Moh. Larguech, ancien cadi de Bone; Gueit, Ali ben Scheik, Delcambe, Dupont, Vidal père, J. Maurice, Ad. Robert, Rouanet, Holzer, Blanc, Brière, Seurin, Mical, Anselme (Sébastien), Abdallah ben Youssef, Ali ben Moh. Sammar, Ali Bourdaoua.

L'article 3 des statuts du Cercle Algérien est ainsi conçu :

Il demeure entendu que, soit dans la composition des bibliothèques, soit dans l'enseignement des cours, soit dans le programme des écoles, fondés ou soutenus par la Ligue, on s'abstiendra absolument de tout ce qui pourrait avoir une couleur de polémique, politique ou religieuse.

C'est assurément cet article 3 qui a permis à des oukils et à des cadis d'entrer dans la Ligue. Eux seuls peuvent avoir une action suffisaute sur leurs coreligionnaires pour faire cesser l'état de choses que je trouve constaté dans un rapport présenté au conseil municipal de Bone à sa séance du 25 novembre dernier. Il émane d'une commission nommée sur une pétition indigène déposée par Mohammed Karésy, pour étudier « la situation des jeunes indigènes musulmans, par rapport à l'instruction publique. »

La commission a l'honneur de vous exposer qu'elle s'est rendue, le 10 juin dernier, aux établissements qui lui ont été désignés comme étant fréquentés par de jeunes indigènes de la localité et qui y recevaient, lui a-t-il été dit, une instruction quelconque.

Ces établissements, au nombre de trois, savoir

1° La mosquée rue Saint-Augustin, dite de Zaoïa ou Sidi-Abder-Rhaman;

2° La mosquée impasse Joseph, dit Sidi-Klif;

3° La mosquée place d'Armes, dite Grande-Mosquée;

Reçoivent :

La première 80 garçons, logés dans une pièce d'environ 30m de superficie;

La deuxième, 46 garçons, 4 filles, dans deux pièces de 60m.

La troisième, 20 garçons, logés dans deux pièces de 25m.

Total : 146 garçons, 4 filles.

Ensemble, 150 élèves de 5 à 15 ans, sous la direction de cinq maîtres plus ou moins rétribués par les parents, *qui tiennent essentiellement, paraît-il, à ce que leurs enfants n'apprennent que le Coran.*

De ce qui précède vous en déduirez avec nous que ces établissements ne sont pas des écoles, et que les enfants qui les fréquentent sont loin de trouver là les éléments d'instructiou d'où doit dépendre une plus intime assimilation avec nos mœurs, nos usages et nos lois.

Voilà au moins un pays où l'on n'ira pas dire, j'imagine, qu'il n'y a rien à faire pour la Ligue de l'Enseignement!

LA LIGUE EN ALGÉRIE

J'annonçais, il y a un an, les débuts de la Ligue en Algerie. Elle y compte aujourd'hui nenf Cercles, réunissant entre eux 1853 membres, et un budget de 12.770 fr.

Ces chiffres sont hautement significatifs. Obtenus en aussi peu de temps et comparés à ceux que le Bulletin de la Ligue accuse dans la métropole, ils sont le témoignage le plus magnifique de l'esprit d'initiative et de progrès qui anime les populations de l'Algérie. (*Bulletin du* 15 *février* 1869.)

J'avais emprunté ces lignes au rapport présenté par M. Souleyre, le 3 janvier 1860, à l'assemblée générale du Cercle Algérien, à Bône, le premier fondé, et qui s'organisait ce jour-là. Elles trouvent aujourd'hui une éclatante confirmation.

Ce qui vaut mieux encore que des chiffres, on s'est mis partout à l'œuvre.

Je viens de recevoir le premier Bulletin du Cercle Algérien, daté de novembre 1869. Il est rempli de faits intéressants, et témoigne éloquemment de l'activité des hommes qui sont à sa tête. C'est à eux, à leur président surtout, M. Zeys, qui a lancé le mouvement avec une mesure et une énergie des plus rares, que l'Algérie devra sa Ligue de l'enseignement. Leurs noms mériteraient d'être signalés à la reconnaissance publique.

La bibliothèque du Cercle compte déjà 1100

volumes, dont la distribution a suivi une marche ascendante, curieuse à constater. Le 14 mars, jour de l'ouverture, il a été distribué trois volumes; le 2 mai, douze; le 18 juillet, vingt-sept; le 3 septembre, trente-quatre. Le chiffe total des sorties ne s'est élevé qu'à 799, du 14 mars au 1er octobre; mais en novembre déjà, on comptait quatre-vingt volumes délivrés par semaine. A la même époque, des catalogues ont été déposés dans les hôpitaux et les prisons civiles et militaires.

Le Comité, dit le Bulletin, a dû écarter quelques ouvrages que l'article 3 des statuts lui interdisait de faire figurer dans la bibliothèque de la Ligue. Les personnes qui ont donné ces ouvrages ne se formaliseront pas d'une mesure que le Comité ne pouvait pas ne pas prendre.

Quatre-vingt jeunes gens ont suivi le cours d'adultes ouvert depuis plusieurs années par l'instituteur israélite de Bône, M. Nathan Lévy, et que le Cercle a soutenu par des distributions de prix et de fournitures classiques, ainsi que celui de M. Tussing, l'instituteur protestant.

Un cours de dessin industriel, fait par MM. de Pojol et Goujon, avait réuni d'abord 90 inscriptions, et la salle, mise à la disposition des professeurs, ne comportait guère qu'une quarantaine d'élèves. Elle a été pleine à chaque séance.

Quinze élèves ont suivi le cours d'arabe fait par M. Causse, l'interprète du tribunal de Bône; trente-cinq, celui de comptabilité fait par M. Laurent.

Trois membres du comité ont aussi pris leur

part de ces leçons publiques : MM. Giubéga, de Cerner et Mathieu, qui ont fait, le premier, un cours d'italien à 10 élèves, les deux autres de géométrie élémentaire à 28 élèves.

On me saura gré de citer en entier le dernier des articles consacrés aux cours dans le Bulletin du Cercle :

Les dames de Bône n'ont pas voulu rester étrangères au mouvement inauguré par la Ligue. Un cours de couture a été organisé par elles. De quinze à vingt jeunes filles ont suivi cet excellent cours pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler ; des résultats fort satisfaisants ont été obtenus. Chaque cours était terminé par la lecture à haute voix de quelques pages morales et amusantes.

Le comité des dames était composé de Mmes Gause, Durrbach, Garbe, Poivre, Zeys.

Mme Durrbach, élue présidente du comité des dames, a, malheureusement pour la Ligue, quitté Bône pour rentrer en France. Personne ne s'inscrira en faux si nous disons qu'au milieu de tous ces dévouements, celui de Mme Durrbach mérite une mention toute spéciale.

Des chemises ont été confectionnées et données, à titre de récompenses, à celles des jeunes élèves qui s'étaient distinguées.

Ce cours précieux sera repris cette année ; douze ou quatorze dames composeront le nouveau comité.

L'action du Cercle s'est étendue au loin hors des murs de Bône. A Duzerville, à Mondovi, à Barral, à Penthièvre, à Mechmeya, il a déterminé les instituteurs à ouvrir des cours d'adultes ou encouragé ceux qui existaient déjà. Il a distribué des prix, fait des dons de livres et de fournitures classiques.

Les trois cercles institués en janvier par le comité à Souk-Ahras, La Calle et Guelma, ont déjà ouvert des cours et commencé leurs bibliothèques. A côté du cours d'adultes de Guelma, que suivent 30 ouvriers, le Cercle a pu ouvrir des cours de dessin, de comptabilité pratique, de langue française et d'arithmétique, grâce aux dévouements qui se sont produits, comme à Bône.

On peut entrevoir le jour, est-il dit à la fin de cette revue, des succès acquis, où chacun voudra dans la mesure de ses forces, contribuer à notre œuvre si grande, si utile.

Une phrase du docteur Ricoux, dans son rapport lu le 3 juillet à l'assemblée du Cercle de Philippeville, donne le mot de cette perspective entrevue à Bône :

Habitués à agir par nous-mêmes, à travailler de nos propres forces, à ne compter que sur notre énergie, la Ligue devait, parmi nous mieux qu'ailleurs, trouver un écho, elle qui précisément fait appel à l'action individuelle et privée.

Il ne tient qu'aux Ligueurs de France de pouvoir bientôt en dire autant. Ils ne sont pas d'une autre race que nos colons de l'Algérie.

Le Bulletin de Philippeville, daté de juillet, trois mois seulement après la création du Cercle, ne pouvait relater que ses premiers travaux d'organisation ; mais il nous permet d'apprécier le chemin qu'il a fait depuis.

Le recensement du 30 juin donnait un chiffre de 369 membres et 2679 fr. 75 de cotisations : la note envoyée par le Cercle au mois de novembre accuse 582 membres et 3614 fr. 50 de coti-

sations. Sa bibliothèque, qui n'avait que 200 volumes en juillet, en comptait 528 en novembre. Des cours de lecture, de calcul et de dessin, étaient ouverts à cette dernière date.

A Sétif, c'est le président du tribunal civil, M. Coinze, qui a pris l'initiative de l'organisation du Cercle.

Il m'écrivait le 3 mai :

Le programme de nos cours d'enseignement secondaire comprendra:

Uu cours d'arabe;

Des conférences sur le droit français appliqué aux indigènes ;

Des notions d'économie agricole, industrielle et commerciale;

Des entretiens sur la physique et la chimie;

Un cours de dessin linéaire, d'arpentage, de levé des plans, etc.;

Des causeries sur l'histoire, la géographie, la littérature ;

Un cours d'hygiène et de sciences naturelles ;

Enfin une école de musique vocale.

La bibliothèque en formation a déjà reçu plus de 200 volumes offerts par les sociétaires.

Les cours d'adultes seront faits ou continués par les instituteurs de la commune.

J'espère qu'à l'époque de la rentrée des écoles en novembre. tous les enfants, filles et garçons, les suivront.

Et le 5 juillet :

Notre cours d'arabe est suivi par de nombreux auditeurs ; les cours de physique et de chimie élémentaire, de dessin industriel et d'arpentage, réussissent, et nul doute qu'à l'époque de la rentrée, tous nos cours ne soient suivis avec assiduité. Ils seront combinés avec ceux de MM. les instituteurs qui enseigneront la lecture, l'écriture et le calcul aux adultes.

La note de novembre porte, avec indication des cours :

Création d'une bibliothèque populaire qui comprend près de 600 volumes. Encouragements aux instituteurs. Récompenses aux adultes qui suivent les cours du soir et du dimanche.

Voici les indications de la note du Cercle de Batna :

Bibliothèque populaire composée de 600 volumes ;
Cours de dessin, M. Accarias ;
Cours de langue arabe, M. Parquoin, interprète ;
Cours d'agriculture, M. Gillotte ;
Cours de mathématiques élémentaires, M. Petetin.
Cours de grammaire et notions de style, M. Dailly.

Mon correspondant de Batna, M. Morin, m'écrivait le 14 juillet :

La formation de notre groupe est due à l'intelligente et vigoureuse initiative de MM. Deville (1) et Massoutié, médecins militaires ; Thomas et Succhini, officiers du génie ; Jorot, président de la Société de secours mutuels ; et des instituteurs de la commune. Si je vous fais des citations de noms propres, c'est pour vous montrer que tous ici, militaires, civils, commerçants, fonctionnaires, nous avons su nous comprendre et nous unir pour marcher à notre but. Les personnes les plus notables, le général Barry en tête, ont tenu à s'inscrire sur nos listes, où figurent des ingénieurs, des officiers supérieurs, des fonctionnaires de tout ordre et de tout rang.

Je lis dans une autre lettre du 1er novembre :

(1) M. Deville est le fils du cultivateur de Saône-et-Loire dont le nom, déjà connu des lecteurs de ce Bulletin, y a été plusieurs fois cité à propos de sa bibliothèque de Paray-le-Monial. Son initiative est facile à comprendre.

Bonne nouvelle! Le conseil général de la province a hautement manifesté ses sympathies pour la Ligue de l'enseignement et ses diverses fondatious à Bône, Constantine, Sétif, Philippeville, Batna. Le rapporteur exprime le regret de ne pouvoir, cette année, la subventionner à cause de l'exiguïté du budget départemental, et le conseil, en approuvant les termes du rapport, joint ses félicitations et ses encouragements aux promoteurs de la Ligue.

C'est là un autre exemple, donné à la France par l'Algérie, qui trouvera quelque jour des imitateurs, il faut l'espérer.

Le Cercle de Constantine, créé le dernier, ne fait encore que commencer sa bibliothèque; mais il donne déjà tous les mercredis des conférences faites, à tour de rôle, par quatre membres du Cercles, et ses trois cours élémentaires comptaient, le 15 janvier, 70 élèves, dont 35 européens, 19 israélites indigènes, et 16 musulmans.

Son président, M. Lamouroux, m'écrivait en m'envoyant ces détails :

Je vais me mettre en relation avec le président du Cercle Egyptien (1), et lui demander quelques renseignements qui pourront nous être utiles.

L'instruction commune, donnée aux enfants et aux adultes des diverses races de notre Algérie, préparera la fusion des esprits, et sera dans l'avenir une garantie de paix, d'ordre et de sécurité pour tous les habitants du pays : cela me parait évident.

Il est certain que ce mouvement d'enseigne-

(1) Une Ligue égyptienne de l'Enseignement a été fondée au Caire, dans les premiers jours du mois de décembre.

ment fraternel, s'organisant au sein même de la population mélangée de notre colonie, pourra, dans un temps donné, lui ouvrir une ère nouvelle, s'il continue à grandir aussi rapidement qu'il vient de le faire, dès la première année.

Nous n'avons pas utilisé comme nous l'aurions pu, il faut bien le reconnaître, depuis quarante ans que nous sommes établis dans le pays, cette faculté d'assimilation qui est une des forces de notre race; et c'est sur le banc d'école qu'elle trouvera le mieux à s'exercer. Il a partout le privilège d'effacer les distances.

M. Zeys, le fondateur de la Ligue algérienne, m'écrivait, le 16 mars de l'année dernière, ces lignes qui m'ont frappé :

Notre cours d'arabe, qui est admirablement sait par M. Lucien Causse, s'est ouvert hier soir. Il y avait déjà vingt-cinq élèves, sur la liste desquels je m'étais fait inscrire le premier, car il est honteux que j'aie habité l'Algérie pendant neuf ans, sans parler, et sans écrire surtout, la langue de mon pays d'adoption. Ce cours est d'une utilité qui vous frappera. C'est de l'assimilation par voie inverse. Les Arabes nous seront reconnaissants de faire un pas vers eux en apprenant leur langue. Mon domestique disait hier soir ;

« Comment ! monsieur va apprendre l'arabe? Oh ! que monsieur est un homme digne de respect ! Il m'envoie à l'école pour apprendre le français, et lui, il va à l'école pour apprendre ma langue ! »

Si les phases du genre de celle-là venaient à se dire d'un bout de l'Algérie à l'autre, on serait plus près de s'entendre que bien des gens ne le croient possible. Respect et bienfait sont deux grands conquérants, quand ils vont ensemble.

L'Algérie, c'est encore la France, et je ne pouvais pas séparer la Ligue algérienne de la nôtre. Il me reste à parler de ce qui s'est fait à l'étranger pendant l'année qui vient de s'écouler.

Un intérêt historique de premier ordre s'attache à ce grand mouvement d'enseignement populaire par l'initiative privée, qui sera certainement une des gloires de notre époque, et qui tend déjà à se propager des pays de pleine civilisation dans les autres. Ce que je puis en savoir par mes correspondants est peu de chose malheureusement, et je n'ai pas encore reçu tous les renseignements que j'ai demandés. Pour ne pas retarder plus longtemps la publication de ce Bulletin, déjà bien en retard, je remets à quelques semaines sa seconde partie, qui sera publiée isolément (1).

---

(1) Cette seconde partie, que l'on va trouver ci-après, était à l'impression quand la guerre 1870 mit en retard de près d'un an l'envoi,

MOUVEMENT EXTÉRIEUR (1)

I

M. Charles Buls, le secrétaire de la Ligue belge, terminait ainsi son rapport à l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 septembre 1869 :

Nos bulletins vous ont appris que l'œuvre dont vous avez jeté les fondements en 1864 s'est propagée au-delà de nos frontières. Etablie d'abord en France, elle a passé ensuite en Italie, en Espagne, et même en Afrique, unissant ainsi sous une dénomination commune tous les hommes qui tra-

(1) Bulletin nº 5, 2ᵉ partie, portant la date du 15 juillet 1870. Ce bulletin a paru précédé de la note suivante :

« Quand le siège de Strasbourg a commencé, l'année dernière, j'y corrigeais les épreuves de ce bulletin, qui va paraître, en retard d'un an sur sa date. C'est avec un double sentiment de chagrin de l'œuvre interrompue, et de confiance joyeuse en l'avenir, que je viens d'en relire les pages auxquelles je me serais fait scrucule de toucher.

« Au-dessus de toutes les querelles humaines plane, inaccessible au bruit des batailles, le devoir universel de la diffusion parmi tous les hommes des connaissances sur lesquelles ils ont tous également droit. Et ce devoir universel est en même temps l'intérêt universel de par le principe supérieur de la solidarité des peuples.

« Puisqu'il existe un terrain béni où la conscience et la patrie ne peuvent pas se heurter, où l'on ne peut travailler pour son pays sans que les autres en profitent, ni se rendre utile aux autres, sans travailler pour le sien ; où les victoires remportées doivent faire battre des mains partout, n'y laissons pas entrer l'écho de ce qui se passe ailleurs. »

Beblenheim, 15 juillet 1871

JEAN MACE

vaillent au perfectionnement moral et intellectuel de leurs compatriotes. Songez maintenant que cette lueur, qui scintillait à peine il y a quatre ans, est devenue une flamme qui brille déjà dans des centaines de régions; que sa chaleur bienfaisante se propage de proche en proche; qu'autour d'elle viennent se grouper des milliers d'hommes qui, sans cela, fussent restés isolés; qu'elle échauffe les indifférents et leur fait apporter leur obole; qu'elle anime les timides et les rend éloquents pour persuader la foule; vous reconnaîtrez alors que votre initiative n'a pas été stérile.

Certes l'initiative des hommes de cœur qui ont inauguré ce grand mouvement de la Ligue de l'enseignement n'aura pasété stérile : la mosison, on peut l'affirmer hardiment, n'est encore qu'à son début. Je ne saurais mieux commencer cette revue que par le juste tribut de regrets dû à la mémoire de Jules Tarlier, l'un des principaux fondateurs de la Ligue belge, son président depuis le commencement, qui vient d'être arraché par la mort, dans les derniers jours de février, à la noble tâche qu'il s'était donnée. J'ai pu juger par moi-même de l'action qu'exerçaient sur tous les éléments de la Ligue belge le talent et le caractère de son président, et il a été assurément pour beaucoup dans le bonheur avec lequel la Ligue-mère a traversé la phase critique de ses premières années d'existence. C'est un nom qui mérite de rester inscrit en tête de nos annales. Il grandira, j'en ai le ferme espoir, avec l'œuvre que l'homme éminent qui le portait a contribué si puissamment à fonder.

Le budget de la Ligue belge ne se monte, d'après le dernier arrêté de compte de son tréso-

rier, M. Fr. Van Meenen, qu'à un peu plus de 2000 fr. ; à environ 15.000 fr., en y comprenant les budgets particuliers des cercles locaux. Mais il ne faut pas mesurer à la taille de son budget le rôle qu'elle joue dans son pays. En dehors des bibliothèques populaires qu'elle subventionne, des conférences et des cours organisés dans les vingt cercles qu'elle comptait au mois de septembre 1869, son active intervention dans les questions d'instruction publique se fait sentir partout.

Elle a provoqué à la chambre des représentants, de concert avec les administrations communales des villes les plus importantes de la Belgique, une longue et vive discussion d'où sortira très-certainement une loi protectrice des enfants employés dans les mines et les ateliers. Ses bulletins nous la montrent figurant par ses pétitions, en faveur des bibliothèques populaires et des instituteurs, dans les procès-verbaux de tous les conseils provinciaux, qui sont de véritables pouvoirs publics chez nos voisins. Elle a mis dernièrement à l'étude un projet de révision de la loi condamnée de 1842, qui régit encore les écoles belges, en dépit de tout le chemin fait dans les esprits depuis bientot trente ans. M. Charles Buls m'écrivait, au mois d'avril, que le principe de l'obligation venait d'y être inscrit à l'unanimité, moins une voix et une abstention.

Une fois notre projet arrêté, ajoutait-il, nous le soumettrons à nos cercles locaux ; nous provoquerons des discussions publiques, des meetings ;

nous enverrons notre phalange d'orateurs le défendre en province, de façon à provoquer une agitation générale dans le pays.

Je me suis expliqué déjà sur ce mode d'action de la Ligue belge, qui n'est pas le nôtre, et j'ai dit pourquoi. (1re *partie du 5e bulletin, p.* 506.) Mais, en le déclinant pour la Ligue française, je n'ai pas entendu nier son importance pratique. Il y avait une place à lui faire hors de nos cercles. *Le Comité de propagande de l'instruction obligatoire*, constitué au mois de mars à Strasbourg (1), s'en est chargé, et les 200.000 signatures qu'il avait pu déjà recueillir dès les premiers jours de mai, témoignent assez de l'appui que ses efforts sont appelés à trouver dans le pays (2).

Il a un bel exemple sous les yeux dans la *National Education League* des Anglais, dont voici le programme, tel qu'il a été lancé, le 2 mars 1869, par le Comité fondateur, réuni à

---

(1) Le Comité a son siège au cercle du Miroir, 144, Grande Rue.

(2) Un excellent article de M. Henri Saint-René Taillandier, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin, se termine par cette phrase :

« Alors sera réalisé le vœu de ces pauvres paysans qui couvrent les listes de la *Ligue de l'Enseignement* de petites croix, signatures éloquentes, et qui demandent qu'une génération plus heureuse ne soit point privée de l'instruction qu'ils n'ont pas et dont ils apprécient toute l'importance. »

Ce sont les listes du comité de Strasbourg dont il est question, la Ligue n'a pas mis de listes en circulation.

Birmingham sous la présidence de M. George Dixon.

OBJET.

L'établissement d'un système qui assure le bienfait de l'éducation à tous les enfants du pays.

MOYENS

1° Les autorités locales seront contraintes, par une loi, d'aviser à l'établissement d'écoles suffisantes pour tous les enfants de leur district ;

2° Les fonds nécessaires à l'établissement et à l'entretien de ces écoles seront fournis par des taxes locales, avec l'aide de subventions du gouvernement ;

3° Toutes les écoles soutenues par les taxes locales seront sous la direction des autorités locales et soumises à l'inspection du gouvernement ;

4° Toutes les écoles soutenues par les taxes locales seront non-sectaires (1) (insectarian) ;

(1) « Un des obstacles qu'a rencontrés l'établissement d'un système général d'éducation a été l'esprit sectaire, — le désir de faire régner dans les écoles des formes spéciales de cultes, des doctrines religieuses déterminées. On ne peut pas compter davantage sur cet esprit sectaire que sur l'esprit de charité pour une action uniforme, générale, de longue durée, efficace. Il est de sa nature — lui-même s'en vante — ennemi de l'action commune, désintéressée. Il prend des enfants, et de propos délibéré, pour en faire des épiscopaux, des non-conformistes, des juifs, des catholiques romains, non pas pour en faire des enfants du pays, et par les moyens sur lesquels tout le monde est d'accord : semblable à la fausse mère de l'Ecriture, il consent dans la pratique à les voir périr, s'ils ne doivent pas lui être adjugés. Les apôtres les plus ardents de l'éducation sectaire sont forcés d'avouer que leurs visées sont heurtées de front par la réclamation d'un système national, applicable à toutes les classes de citoyens, à quelque culte qu'ils

5° Toutes les écoles soutenues par les taxes locales seront gratuites ;

6° Une fois les écoles établies, l'Etat ou les autorités locales auront le droit d'en rendre la fréquentation obligatoire pour tous les enfants d'un âge déterminé, dont l'éducation ne se fera pas ailleurs.

Le manifeste du comité de Londres, auquel nous avons emprunté la note de cette page, débute par des considérations qui méritent sussi d'être reproduites :

---

appartiennent. Quelle commission d'école soutenue par les taxes locales pourrait forcer un père anabaptiste, par exemple, à donner à son enfant l'exemple du mensonge en déclarant, dans une école nationale, qu'il a été fait *enfant de Dieu* par une cérémonie dont il n'a pas été question pour lui. Ni l'établissement d'écoles spéciales pour les différents cultes, ni la conrainte d'une formule religieuse imposée (*conscience clause*) ne sont applioables ici. Le premier expédient entraînerait une perte inutile d'argent et d'efforts, forcerait chaque payeur de taxe d'un district à subventionner les opinions religieuses de ses voisins, désapprouvées par lui. Le second créerait dans les écoles des distinctions injurieuses auxquelles pas un citoyen d'un pays libre ne consentirait à s'exposer. Le seul moyen pratique de tourner la difficulté, c'est d'établir des écoles nationales dans lesquelles confessions de foi, catéchismes, dogmes religieux, seront laissés en dehors du programme, l'instruction donnée se réduisant à ces éléments du savoir qui consttuent la préparation ordinaire aux devoirs de la vie. Quelques-uns, faute de réflexion, sinon par esprit departi, ont attaqué ce moyen comme irréligieux. Cependant si cela constitue une éducation irréligieuse d'enseigner à l'enfant les éléments des connaissances humaines, de l'élever dans les principes généraux de justice, de bonne foi, d'honnêteté, dans les habitudes d'obéissance à ses parents, à la loi,

L'idée que la Société est responsable de l'éducation des enfants qui deviendront plus tard des citoyens, cette idée ne s'est fait jour que dans ces derniers temps, et beaucoup la comprennent mal encore. Il y a soixante ou quatre-vingts ans elle était inconnue en Angleterre. Depuis, l'œuvre de l'éducation populaire, entamée d'abord par des personnes charitables, entreprise ensuite par de puissantes sociétés, soutenue enfin par le gouvernement, a fait sans aucun doute des progrès considérables ; mais ils ne sont pas de nature à permettre l'espoir qu'elle puisse jamais, dans les conditions actuelles, répondre aux besoins d'une population toujours croissante, encore moins donner satisfaction à l'esprit de notre époque. Si complaisante que puisse être la confiance accordée à l'efficacité des efforts faits jusqu'à présent, on se trouve encore en présence d'un grand nombre d'enfants

---

à sa conscience, il est difficile de comprendre comment ont pu se rallier à ce système, en 1866, le primat d'Irlande, la moitié de ses évêques et de son clergé, quarante-cinq nobles et plus de six cents juges de paix qui, dans leur déclaration signée, *expriment l'espoir prochain que le principe d'une éducation uniforme et laïque prévaudra en Irlande sur le système de l'éducation sectaire*. Les termes de cette déclaration sont en substance la formule adoptée par la Ligue, et ceux qui s'obstinent à confondre l'éducation non-sectaire, ou laïque, avec l'éducation irréligieuse devraient aller en Irlande pour y apprendre la valeur des mots. Il est superflu d'ajouter que rien dans le système non-sectaire, ou laïque, ne vient entraver le zèle des croyants qui, parents ou ministres de cultes, prennent en main les intérêts spirituels de la jeunesse, qu'il est bien plutôt stimulé, et que leur neseignement d'aujourd'hui porterait assurément plus de fruits, s'il trouvait des esprits mieux préparés à le recevoir. »

(*Manifeste du comité de Londres*).

dont les uns ne reçoivent aucune éducation, dont les autres sont lancés dans la vie avec un budget d'instruction extrêmement mince, si mince qu'il n'est presque pour eux d'aucune utilité. Il est difficile de donner ici des chiffres précis ; mais ils doivent égaler, selon toute apparence, ceux qui s'alignent dans les rapports des inspecteurs scolaires du gouvernement. Bref, en combinant dans l'évaluation des résultats obtenus jusqu'ici les deux éléments de quantité et de qualité, on arrive à cette conclusion que, sur environ 190 enfants pauvres de l'Angleterre, 25 à peine reçoivent la dose d'instruction, non-seulement considérée comme étant de droit, mais possédée de fait par tous les enfants de la même classe, presque sans exception, en Saxe et en Suisse.

Le manifeste ne parle pas de la France, et pour cause. Nous pourrions certes, sans y mettre beaucoup de modestie, nous appliquer une partie de ce qu'il dit ; mais ce qui doit appeler surtout notre attention dans la Ligue anglaise, ce sont ses actes encore plus que ses dires.

J'ai sous les yeux les numéros de février et de mars de son Bulletin mensuel. Il se vend (1) un penny (10 centimes), et je conseille fort à ceux qui peuvent, à tout le moins, deviner l'anglais, de se le procurer. Ils y verront comment se mène une campagne d'agitation dans un pays où les grosses questions d'utilité publique trouvent des hommes pour les prendre à cœur.

Le Bulletin de février accusait 75 Comités entièrement constitués et 79 en voie de formation.

Au 1er mars, le nombre des Comités constitués

(1) Central office, 74, Ann street, Birmingham.

se trouve porté à 113, sans compter 11 commissions auxiliaires, dont les anciens Comités se sont enrichis dans le courant du mois. 15 Sociétés ouvrières, de ces grandes associations anglaises qui comptent leurs membres par milliers, se sont ralliées à la Ligue en février, et forment un groupe à part, non compris dans les 113. Le chiffre des Comités en voie de formation à cette date est de 63.

Vient ensuite la liste des meetings du mois :

1er février. Birmingham. Président, l'Alderman Avery.

2 — Rochester. Président, le Maire.

2 — Liverpool. Président, le Maire.

3 — Tipton.

3 — Birmingham. Président, Thomas Griffiths.

4 — Norwich.

4 — Manchester. Président, l'Alderman Rumney.

7 — Falmouth.

7 — Morley. Président, le Maire de Leeds.

Et jour par jour ainsi, jusqu'au dernier. Il y en a tout 48.

La Ligue avait eu 14 meetings en novembre, 22 en décembre, 33 en janvier. On est au 1er mars et déjà l'on peut donner une liste de 23 meetings organisés à l'avance du 2 au 23 du mois. L'on annonce que tous les comités de la Ligue vont être appelés à en organiser, dans le courant de mars, pour appuyer les amendements qu'elle réclame au bill sur l'éducation nationale présenté

à la Chambre des Communes par le gouvernement.

Les publications de la Ligue annoncées dans le Bulletin de mars sont au nombre de 17.

Voici quelques titres :

Le système scolaire américain, avec des remarques sur l'établissement des écoles publiques en Angleterre par Jessie Collings, esquire.

Amendements au bill, préparés par la commission exécutive de la Ligue, pour être soutenus au Parlement dans la session de 1870.

L'Instruction obligatoire, lettre au *Times* par le Révérend J. Macnaught.

L'Education non-sectaire, réponse à l'Evêque de Pétersborough, par le Rév. W. Caldicon.

Formule de pétition à la Chambre des communes, etc.. etc.

Ces publications, dont quelques-unes m'ont été envoyés, ne sont, pour la plupart, que des feuilles volantes, sur papier mince, pour diminuer les frais de poste ; mais elles se tirent à un grand nombre d'exemplaires et vont partout.

Tout ce mouvement est dirigé par une commission exécutive de 40 membres (1) (président M. Joseph Chamberlain), représentée d'habitude par une députation dans les meetings de la Ligue. Au nombre des orateurs qu'elle envoie ainsi sur tous les points du pays, il faut citer en première ligne le président de la Ligue, M. Georges Dixon, à la parole éloquente duquel,

---

(1) Il n'y a qu'une dame dans ce comité ; mais il y en a une, mistress Fawcett.

dit le Bulletin de février, est due une grande partie du succès obtenu.

Cette commission, qui a pour secrétaire M. Jessie Collings, et pour trésorier M. John Jaffray, a formé dans son sein trois sous-commissions :

Des finances, président : M. William Harris.

De publicité, président : M. Thackeray Bunce.

D'organisation des comités, président : M. F. Martineau.

Birmingham, d'où est parti le mouvement, en est resté le centre. Il a fourni plus de la moitié des membres de la commission exécutive et tous ses présidents.

Deux lignes, imprimées en tête de la Ligue, feront apprécier comme il convient le dévouement des hommes assurément très occupés déjà d'autre part, qui n'ont pas reculé devant cette lourde tâche de la direction d'un pareil mouvement.

Les souscriptions ne seront versées que par dixièmes chaque année, les versements pourront cesser à la mort d'un souscripteur ou quand le but de la Ligue aura été atteint.

C'est donc un travail de 10 ans dont les hommes de la Ligue anglaise acceptent la perspective, et nul doute qu'ils n'aillent plus loin, si par hasard les 10 ans n'y suffisaient pas. Avis au Comité de Strasbourg !

Il faut dire que la Ligue anglaise est assez riche déjà pour se permettre d'échelonner ainsi ses recouvrements par dixièmes, d'année en année; et ce dixième annuel menace de prendre

d'assez belles proportions, comme on va pouvoir en juger.

Les souscriptions recueillies pendant le mois de janvier de cette année se

montent à	168.098 50
L'apport de février a été de .	117.765 50
	285.864

Au 15 février dernier, le fonds de propagande de la Ligue française avait reçu, en 3 ans et 3 mois, depuis le 15 novembre 1866, date de la première prédication, 26.461 fr. 15 c. Il pouvait troquer avec avantage contre le dixième de la récolte anglaise en deux mois. (1).

Un mouvement analogue à celui de la Ligue de Birmingham, mais en dehors de lui, s'était produit dans le pays de Galles. Le Bulletin de février annonce qu'une entente cordiale est sur le point de se faire pour assurer le concours, sinon l'unité d'action, entre la Ligue anglaise et les réformateurs gallois.

Je lis enfin dans ce bulletin :

Une *National Education League* vient de se former en Irlande pour soutenir le système non-sectaire, actuellement en vigueur dans les écoles du pays, mais qui est battu en brèche à la fois par le clergé anglican et le clergé catholique-romain, coalisés pour rétablir l'ancien système, d'après lequel

(1) Je ne fais pas entrer en ligne de compte les sommes souscrites au profit de nos Cercles locaux; mais il faut bien supposer que chacun des 113 Comités anglais, constitués au mois de mars, s'était assuré des moyens d'action propres, et avait par conséquent son budget particulier.

on employait les fonds de l'Etat à mettre chacune des deux églises en mesure d'enseigner des doctrines considérées par l'autre comme de dangereuses hérésies.

La Ligue irlandaise s'est donné pour but non-lement de maintenir le système d'écoles existant, mais encore de le développer, en le purgeant d'une part de tout ce qui a pu s'y glisser en opposition avec le principe non-sectaire, en établissant de l'autre de nouveaux programmes d'écoles et s'efforçant de relever le niveau de l'enseignement donné dans les ecoles nationales.

Je citerai, à ce sujet, un passage d'une lettre qui m'a été écrite de Rotterdam :

Ici aussi, il se forme en ce moment une Ligue ou des Ligues de l'Enseignement. Il y en a déjà de constituées dans diverses villes. On va en instituer une à Rotterdam. La Néerlande est assez bien placée sur l'échelle de l'instruction, mais son système scolaire est violemment attaqué par les ultramontains et les orthodoxes protestants. On voudrait y *ruiner* l'enseignement clérical. En effet, l'enseignement public, chez nous, est entièrement neutre au point de vue religieux. Il laisse chaque église enseigner ses principes et ses dogmes à ses prosélytes. Vous savez ce que les esprits intolérants pensent d'un tel système. Il s'agit de le défendre contre les entreprises de l'intolérance, de répandre l'instruction dans les masses plus largement qu'elle ne l'est déjà, de leur donner surtout une instruction moins routinière. Je vous tiendrai au courant des efforts tentés dans ce but (1).

---

(1) Une lettre du 30 juin me donne quelques détails sur cette Ligue néerlandaise, qui a pris pour nom *Néderlandish Scoolverbond* et qui est tout à fait indépendante de la *Société du bien public* (*Tot nut van*

Notre Ligue s'est placée sur un autre terrain que les Ligues anglaise, irlandaise, néerlandaise, qui concentrent tous leurs efforts autour d'une mesure législative, les unes pour la réclamer les autres pour la maintenir, tandis que la Ligue françaisene vise qu'à provoquerdes actions individuelles, s'exerçant directement et sur place.

On me permettra de revenir, à leur occasion, sur ce que je disais tout à l'heure, à propos de la Ligue belge.

---

l'Allegemeen) dont il a été parlé dans le Bulletin du 15 février 1879.

La Ligue scolaire néerlandaise a tenu sa première assemblée générale à Amsterdam, le 2 mars 1879. Elle a pour président M. L. Mulder, et pour secrétaire M. D. Harting. Le nombre de ses membres s'élève déjà à 8.440, et elle a constitué 103 Cercles, établis sur tous les points du pays. Le Cercle de Rotterdam compte 375 membres.

La Ligue scolaire n'a pas d'écoles à elle, comme la Société du Bien public. Elle concentre tous ses efforts sur la fréquentation des écoles existantes, quelles qu'elles soient, neutres ou confessionnelles, et recrute ses membres indistinctements dans toutes les nuances d'opinion qui se prêtent à cette conception de l'instruction avant tout.

La question de l'instruction obligatoire, m'écrit mon correspondant, a été discutée dansle sein du Schoolverbond, mais a été écartée pour le moment. La contrainte répugne profondément aux mœurs nationales, et déployer ce drapeau aurait été compromettre l'œuvre. Cependant, mon opinion est qu'on y viendra. Je crois tous les autres moyens impuissants. et je suis convaiucu que, l'expérience ayant bien et duement constaté cette impuissance, il faudra bien en venir à demander aux Etats-Généraux une loi qui consacre le principe de l'instruction obligatoire.

La question des écoles publiques, et de la législation qui les régit, est trop grave assurément pour ne pas appeler —je puis bien le dire, en première ligne, — l'attention des amis de l'instruction dans tous les pays. Nul plus qu'elle ne mérite qu'on s'organise pour la lutte, quand elle est en jeu. Mais c'est une organisation à part qu'il faut ici pour bien faire, en raison du but à atteindre, qui est collectif, et non plus local, en raison surtout des moyens d'action qui diffèrent essentiellement de ceux d'une société comme la nôtre, où l'on ne connait pas d'autre lutte que celle de la science contre l'ignorance, de la vie intellectuelle contre le sommeil d'esprit. Il y a là deux œuvres distinctes, dont chacune a son chemin tracé, bien qu'elles soient appelées à cheminer côte à côte, et à se prêter un mutuel appui. Aussi, de même que le mouvement de la Ligue Française vient de se compléter, si je puis m'exprimer ainsi, par celui que le comité de Strasbourg a si énergiquement entamé, de même il reste une place à prendre en Angleterre, à coté de la Ligue de Birminhgam ; la place que la nôtre s'est faite en France. Elle sera d'autant plus facile à prendre, quand on le voudra, que les habitudes d'esprit, aussi bien que les institutions anglaises, s'y prêtent admirablement (1)

(1) Je n'ai entendu parler ici que d'une organisation générale s'étendant sur tout le pays, car les sociétés d'instruction, non plus que les efforts individuels et les actions locales, ne manquent pas en Angleterre, et elle n'a pas, que je sache, à nous envier de

C'est dans ce sens que travaillera la Ligue luxembourgeoise qui s'est fondée dans l'automne de 1869.

Conformément à notre entretien, m'écrivait le 24 octobre M. Joseph Simons, ingénieur du chemin

---

ce côté-là.

J'ai reçu d'une de mes anciennes élèves, gouvernante en Angleterre, sur une de ces institutions de villages qui se rencontrent de l'autre côté de la Manche et dont je ne connais pas d'exemple chez nous, les détails suivants que je conserve dans toute leur naïveté. A par l'exemple donné, c'est un petit tableau de mœurs anglaises prises sur le fait, auquel je me garderais bien de toucher.

« M. Beever a fait bâtir, au mois d'octobre 1862, une petite salle destinée à servir de bibliothèque pour les habitants de Pencraig. Ce village est situé sur la limite du comté de Chester et du pays de Galles, et ne contient qu'environ 150 habitants.

« La salle fut ouverte le 1er novembre. Je crois que tous les hommes du village s'y sont présentés, tellement ils étaient heureux de trouver un lieu de réunions qui leur offrait tant d'avantages. On paie dix centimes, l'on a une tasse de café. Le café se fait chez M. Beever. Un des hommes du village vient le chercher quelques minutes avant l'ouverture de la salle. On n'accepte pas de jeunes gens avant l'âge de seize ans, parce qu'on permet de fumer.

« Chaque lundi, les hommes de village choisissent entre eux un président, qu'on place dans un fauteuil. Il reçoit l'argent pour l'entrée de la salle et le café, et il a le soin de la salle pendant la soirée ; il allume le feu dans le poêle et l'entretient pendant la soirée ; il allume aussi la lampe.

« On trouve dans la salle tous les journaux locaux qui mettent les gens de Pencraig au courant de ce qui intéresse le pays autour d'eux. Ils ont aussi un journal agricole qu'ils lisent avec un grand intérêt, et un journal de Londres illustré, qui paraît toutes les semaines,

de fer, j'ai fondé à Luxembourg la Ligue de l'Enseignement. Elle a adopté l'école professionnelle dont j'avais pris l'initiative en 1860 et a trouvé ainsi un terrain tout préparé pour agir. Nous allons fonder une bibliothèque populaire annexée à l'établissement d'instruction professionnelle. Ce sera notre commencement.

Nous n'avons pas fait de grands statuts.

Fait partie de la Ligue qui veut. Tous les pouvoirs résident dans l'assemblée générale des adhérents, qui nomme tous les ans un comité et un président. Le comité, dont provisoirement je suis le président, gère et agit au nom de la Ligue. Il rend, à la fin de l'année, compte à l'assemblée de sa mission.

Quelques timides attaques d'un journal à Luxembourg ont cessé quand on nous a vus résolus à ne leur opposer que le silence.

II

Le développement de la Ligue espagnole, fondée au lendemain d'une révolution, a été retardé jusqu'à présent par les agitations qui ont suivi la secousse.

Le Cercle de Madrid a ouvert ses cours : c'est tout ce que j'en ai appris.

---

et donne une revue générale de ce qui se passe dans le monde entier. La bibliothèque contient en outre des livres d'histoire, de voyages, etc. Comme il y en a, parmi les paysans, qui ne savent pas lire, ils se font souvent entre eux la lecture d'un de ces livres à haute voix.

« La salle est ouverte tous les soirs de 6 heures à 9 heures, depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars. En été, elle n'est ouverte qu'une fois, parce que les gens du village ont, presque tous, un petit jardin qu'ils cultivent le soir, quand leur ouvrage est terminé. »

A Barcelone, des tentatives ont été faites ; une commission a même été nommée, au mois de novembre, dans l'*Ateneo Obrero*, pour examiner la question de la Ligue. J'ignore quel aura été le résultat de ses délibérations (1). Il est difficile de se mettre résolument au travail pacifique du progrès qnand on sent le sol trembler sous soi.

Il ne faudrait pas s'imaginer, du reste, qu'il ne se soit rien fait en Espagne pour l'instruction du peuple dans ces derniers temps, ni qu'une race aussi énergiquement trempée soit demeurée inactive depuis un an et demi qu'elle respire l'air de la liberté, si chargé d'orages qu'elle l'ait trouvé.

Une lettre de M. Jacquin, qui avait accepté la mission d'organiser le mouvement de la Ligue

---

(1) Il s'est formé à Barcelone une *Société des amis de l'instruction*, qui a pour président don Ramon Arabia, et pour secrétaire don Pablo Servady Elias. L'on m'a envoyé le programme des prix qu'elle offre pour être décernés dans sa session annuelle de 1871. Ils consistent en trois médailles d'or accompagnées d'un diplôme d'associé honoraire, pour les ouvrages suivants qui sont mis au concours :

1° Une *Histoire de Barcelone*, écrite pour les enfants ;

2° Un *Traité élémentaire de géographie*, contenant des données historiques et commerciales sur les divers Etats du globe ;

3° Un *Traité d'économie politique* à la portée des enfants. On donnera la préférence, dit le programme, à celui qui exposera le plus simplement et le plus clairement le système d'économie politique qui convient particulièrement à l'Espagne. »

dans les provinces Basques, contient des détails que je crois de nature à rassurer sur l'avenir d'un pays qui a de trop belles pages de son histoire pour ne pas se remettre au niveau des autres, maintenant qu'il est rendu à lui-même.

... Heureusement les esprits commencent à se calmer, et l'on voit se manifester un penchant universel à pousser en avant avec énergie l'instruction du peuple. Une foule de pétitions arrivent à la Chambre pour demander l'enseignement obligatoire, et j'ose espérer que notre Constituante ne se séparera pas sans avoir proclamé et inscrit dans la loi l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

En ce qui regarde cette petite contrée du pays basque, il y a eu lieu de se féliciter des résultats obtenus cet hiver. Les écoles d'adultes viennent de se fermer au 15 mars pour se rouvrir en automne. *Il y en a dans toutes les villes et dans tous les villages*. Les ouvriers les ont fréquentées en assez grand nombre et ont beaucoup profité de l'enseignement. L'hiver prochain nous ajouterons à l'école la bibliothèque populaire, et nous entamerons une campagne de lectures publiques.

Dans cette ville, où la présidence de la commission d'instruction m'a été confiée, je suis arrivé à ce résultat que PAS UN des enfants compris dans l'âge de trois ans à douze ans ne manque de fréquenter l'école. Pour les adultes, j'ai eu cet hiver trois écoles bien montées et assez bien fréquentées.

Combien il y a-t-il de villes en France ayant des commissions d'instruction qui puissent en dire autant ?

Le président de la commission de St-Sébastien m'écrivait le 18 janvier :

A mon retour d'Egypte, j'ai voulu entamer l'éta-

blissement immédiat de la Ligue Basque. Les amis auxquels j'ai parlé de l'affaire ont trouvé convenable d'ajourner, pour le moment, un travail en règle. La raison en est que l'agitation morale causée par la révolution est encore si forte que nous risquerions de voir la politique s'emparer de notre œuvre pour la gâter. Il faut attendre que ce tourbillon passe pour pousser sérieusement, au milieu du calme des esprits, cette œuvre bienfaisante.

Je ne forme qu'un vœu pour l'Espagne, c'est qu'on y fasse partout, en attendant l'organisation de la Ligue, se qui s'est fait sans elle dans le pays Basque.

III

Le premier Cercle de la Ligue italienne a été fondé à Bergame, le 21 mars 1869, dans une réunion présidée par M. Luigi Luzzati, à la suite de la séance d'inauguration de la Banque populaire de Bergame.

La *Provincia di Bergamo* du 25 mars publiait son acte de naissance, ainsi formulé :

COMITÉ DE LA LIGUE ITALIENNE POUR L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Une société est formée à Bergame sous le titre de Comité bergamasque de la Ligue italienne pour l'instruction populaire.

Elle se donne pour but de répandre autour d'elle l'instruction par tous les moyens possibles.

Elle n'est l'œuvre d'aucun parti et s'interdit toute polémique, politique ou religieuse.

Une commission provisoire est chargée :

1° *De recueillir les adhésions et les colisations de première mise ;*

2° *De préparer un projet de statuts qui sera soumis à la première assemblée générale ;*

3° *De convoquer cette assemblée en temps opportun.*

La commission provisoire se compose de MM :

Camozzi Vertova, sénateur, syndic de Bergame ;

Teodoro Frizzoni ;

Luigi Palma ;

Comte Carlo Lochis ;

Cesar Ginoulhiac ;

Elia Zerbini ;

Comte Battista Agliardi ;

Giuseppe Piglia ;

Alessandro Malliani.

Des réunions semblables ont eu lieu, dans les derniers jours de mars 1869, à Padoue, Venise, Bologne, Plaisance et Turin. L'idée de la Ligue italienne y a été acclamée, et les premières signatures y ont été mises sur les listes des Cercles locaux.

Je citerai seulement quelques noms :

Padoue. MM. Luigi Luzzati, Antonio Tolomei, F. Frizzerini, E. Morpurgo, N. Francesco Marzolo, Carlos Bressan, G. Tomassoni, Maso Trieste.

Venise. Gustavo Koppel, Antonio Berti, Giorgio Politeo, Sébastiano Franceschi, Michel Treves, Alessandro Pascolato, Enrico Castelnuovo, Giovanni de Breganzo, Alberto Errera.

Bologne. Benedetto Osima, Ferdinando Berti,

Mantovano Orselli, Augusto Aglebert, Leonidas Carpı, Aristide Baya, Dominico Rossi.

Plaisance. Carlo Fioruzzi, Giacomo Ferrari, Giovanni Pavesi Negri, Luigi Lupi, Severino Brigidini, Francesco Gioja, Vincenzo Rovera, Emilio Nerva.

Je suis sans renseignements sur ces premiers nés de la Ligue italienne, qui n'ont encore rien publié à ma connaissance (1) En revanche, j'ai beaucoups de détails à donner sur le Cercle de Vérone, qui s'est constitué le mois suivant, et qui en est déjà à son huitième bulletin.

Voici le commencement de ses statuts, votés à l'assemblée de fondation, le 12 avril 1869 :

STATUTS DU CERCLE DE VÉRONE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 1er. Le Cercle de Vérone provoquera des fondations de bibliothèques, d'écoles pour les enfants, de cours public pour les adultes, de salles de lecture, etc.

Art. 2. Il soutiendra et travaillera à faire prospérer les institutions de ce genre qui existent déjà.

Art. 3. Il s'abstiendra de tout ce qui pourrait avoir une couleur de polémique politique ou religieuse.

Art. 4. Sont membres du Cercle soit les maîtres, soit les souscripteurs pour une cotisation mensuelle qui ne pourra être moindre de 10 centimes.

Art. 5. Sont considérés comme maîtres, tous ceux qui se présentent pour enseigner quoi que ce soit, d'accord avec le comité.

---

(1) M. Alessandro Malliani m'a écrit de Bergame, le 14 février, qu'à cette date le Cercle comptait 119 membres, et disposait de 674 fr. de cotisations anuuelles. Il s'était donné, pour premier but, la fondation de Bibliohèques populaires à Bergame et dans les localités les plus importantes de la province.

Art. 6. Le cercle de Vérone provoque et appuie, par tous les moyens possibles, la création dans les communes de la province d'autres cercles indépendants mais se donnant un but identique, de façon à constituer une grande Ligue italienne, quand on en aura fait autant dans les autres provinces.

Dans son discours à l'assemblée de fondation, le professeur Angelo Garbini, dont le nom figure en tête de la liste des promoteurs du cercle et qui en a été nommé le président, s'explique sur ces deux derniers articles en homme qui se rend parfaitement compte des conditions pratiques d'existence et du vrai champ d'action d'une Ligue de l'enseignement :

Les Cercles des communes, dans une province, se mettront en relation avec celui du chef-lieu. Les Cercles des chefs-lieux de province se mettront en relation avec celui de la capitale. Un lien de correspondance rattachera seul tous les Cercles entre eux, chacun conservant son entière liberté d'action. Et voilà notre Ligue italienne de l'enseignement !

Et plus loin :

Mais, me direz-vous, d'où vous viendront les maîtres ? Où trouverez-vous de quoi les payer ? Et les locaux ? Et les frais ?

La question est sérieuse. J'y répondrai d'un seul mot.

Nos maîtres seront tous les bons citoyens qui s'entendront avec le Cercle pour enseigner gratis ce qu'ils savent à ceux qui voudront l'apprendre.

La dame qui, le dimanche, enseignera à lire, à écrire, à coudre, ou bien le dessin, l'arithmétique, l'histoire, à quelques pauvres filles du peuple, cette dame sera pour nous un membre honoré du Cercle, une maîtresse bien méritante. L'artisan qui réunira, dans son atelier, le dimanche, d'autres arti-

sans moins habiles, ou des jeunes gens, et leur enseignera, par exemple, à fabriquer une serrure élégante et solide, cet artisan sera pour nous un professeur distingué (1)

Pour nous, seront maîtres au même titre le professeur de lettres et de sciences et le fabricant

---

(1) Ces paroles de M. Angelo Garbini me rappellent ce que m'écrivait au mois de mars, le docteur Darnel, le président de notre nouveau Cercle de Calais :

« Je suis préoccupé de mettre en pratique l'idée suivante : donner aux individus qui n'ont pas appris de métier, et qui sentent l'état d'infériorité où les tient ce manque de profession, le moyen d'acquérir un état en consacrant à son apprentissage les heures que le travail journalier peut laisser libres.

« Il s'agit pour cela d'obtenir des divers métiers, susceptibles de s'y prêter, de réserver dans leurs ateliers une ou deux places, où tout membre du Cercle de la Ligue pourrait sur la recommandation du Comité, ou d'une Commission ad hoc, venir, à ses heures de liberté, travailler avec l'aide des conseils des ouvriers de l'atelier. Le patron, en réalité, rendrait ainsi grand service à peu de frais ; les ouvriers s'habitueraient à s'entr'aider, ce serait un nouvel élément de bonne harmonie sociale. Cette perspective de pouvoir se donner un metier de leur choix, serait un puissant et salutaire stimulant à tous les gens qui n ont pour vivre d'autre ressource que la domesticité à perpétuité, ou les gains aléatoires du manœuvre.

« L'apprentissage ouvert à qui veut prendre un peu de temps sur son repos, sur les heures données à l'inaction ou au plaisir, l'apprentissage gratuit, et pour hommes, et pour femmes, offert à l'âge où le poids du passé pèse durement sur ceux qui ont éte privés d'instruction professionnelle, à l'âge où l'on comprend, où l'ont sent, où l'on a encore la force nécessaire pour se rattraper aux branches, offert à la seule condition de vouloir avec énergie et tenacité, voilà ce que je voudrais créer, et ce qu'il faut créer. »

d'allumettes, s'ils acceptent l'un et 'lautre de travailler à l'instruction de notre peuple.

Nous aurons ainsi des maitres qui ne nous couteront rien, et ils fourniront eux-mêmes les locaux nécessaires, soit chez eux, soit dans leurs ateliers. Le Cercle pourrait en fournir à la rigueur, au moyen de la cotisation payée par ses membres, et, soyez-en bien sûrs, la place ne manquera jamais à ceux qui auront la bonne volonté d'enseigner.

1° Giovanni Bednarovits, prêtre, *agriculture, floriculture, arboriculture, viticulture* ;

2° Giuseppe Ferrari, instituteur communal, *géométrie ;*

3° Giovanni Baselga, prêtre, *lecture élémentaire, calcul et géographie physique* ;

4° Giuseppe Perez, instituteur ;

5° Emilia Benati, institutrice, *langue française ;*

6° Teresa Metz, rentière, *langue allemande ;*

7° Nicolo Guarise, prêtre, *lecture, écriture, calcul et géographie ;*

8° Antonio Bonazzi, prêtre :

9° Giuseppe Facci, *langue française* ;

10° Giuseppe Toffoletti, employé, *sténographie* ;

11° Laura Scopoli, propriétaire, *langue italienne et française* ;

12° Docteur Genno, *art vétérinaire ;*

13° Bosio Lorenzo, professeur, *l'enseignement qu'il conviendra au Comité de lui assigner.*

Le Bulletin annonce que cinq professeurs de l'*Institut industriel* de Vérone, et tout le personnel enseignant de l'*Ecole technique*, se sont mis à sa disposition, et il fait suivre cette annonce de la

mention d'une offre trop touchante pour que je puisse la passer sous silence.

C'est un homme du peuple, Dominico Vertuan, qui écrit au Comité, que n'ayant rien à donner, et voulant cependant être pour quelque chose dans une œuvre si utile à son pays, il s'engage à faire gratuitement le service de la salle pour toutes les leçons du soir qui seront données par l'entremise du Cercle, à la Casa Pellegrini.

Le 8e bulletin, daté du 31 mars, contient le compte-rendu de la première année d'exercice du Cercle, présenté quatre jours auparavant, par M. Angelo Garbini, à l'assemblée générale du 27.

Il témoigne surabondamment de l'accueil sympathique qu'il a rencontré dans toute la population. La Chambre de commerce, la Société ouvrière, la Société Véronaise du corps enseignant, la Loge maçonnique *Arena*, la Banque nationale et la Banque populaire, le Comité Véronais de l'Association médicale italienne, se sont fait inscrire sur les listes de souscriptions. La municipalité a mis à sa disposition, pour les cours du soir et du dimanche, les salles d'école et leur matériel d'enseignement. La députation provinciale lui a procuré les modèles de machines pour ses classes de mécanique. Les grandes librairies de la ville lui ont fait des remises considérables, et tous ses fournisseurs lui ont ouvert des crédits dès son entrée en campagne.

14 établissements d'instruction, fondés par lui dans l'année, fonctionnent déjà sur différents points de la ville, et quelques-uns, comme

l'*Ecole supérieure ouvrière*, *l'Ecole des conscrits illettrés, la Conférence d'hygiène* possèdent tous un groupe de professeurs : l'Ecole supérieure ouvrière en a six. Des cours d'allemand, d'anglais et de français ont été ouverts par le cercle, le dernier avec un tel succès, qu'au bout de quelques semaines il a fallu en ouvrir un second. Un *Jardin d'enfants*, d'après la méthode Frœbel a été créé sous le patronage du cercle. A la demande du syndic de Vérone, G. Gamuzzoni, les ligueurs Véronais ont établi des cours de lecture, d'écriture et de calcul dans la caserne des pompiers de la ville, dont la plus grande partie est illettrée, dit la lettre du syndic, et leur professeur. Alessandro Bisoffi, se prépare à les initier aux notions scientifiques qui pourront les guider dans leurs luttes avec les incendies.

L'école de floriculture, ouverte par notre éminent associé Bednarovitz, est-il dit dans le compte rendu, a été peu fréquentée pendant l'hiver, mais un grand nombre de nos concitoyens la suivent depuis qu'elle a été transportée dans le jardin mis gracieusement à la disposition du professeur, par M. Menepirgelli.

De nouvelles écoles d'adultes, pour les femmes illettrées, non comprises dans les 14 institutions mentionnées au compte-rendu, sont annoncées comme devant s'ouvrir, sous peu de jours, dans le quartier St. Zeno, ainsi qu'un cours de chant, que M. Giuseppe Rogger va commencer à l'école élémentaire de la Casa Giusti. Les écoles de femmes seront dirigées par Mmes Teresa Scrinzi et Luigia Lonardi.

Mes connaissances ne sont pas bien étendues, écrivait Mme Teresa Scrinzi dans sa lettre d'offres de services au comité, laquelle se trouve au commencement du bulletin, mais le dévouement que je me sens au cœur pour mes compatriotes me donne le courage d'enseigner ce que je sais aux femmes qui sont plus ignorantes que moi.

L'action du cercle ne s'était pas exercée seulement à Vérone ; elle avait aussi rayonné dans la province où deux cercles se trouvaient fondés le 31 mars, à Valpolicella et à Vigasio, et le dernier avait organisé déjà ses cours dont voici le programme :

Agriculture, Lucani Bartolommeo.
Géographie, id.
Système métrique, id.
Histoire, Solari Gio Batta.
Mécanique, Montemezzi Bartolommeo.
Hygiène, Dr Giuseppe Piccolboni.

Pour une première année, c'est assurément bien travaillé, et parmi tous nos cercles de France, je n'en vois pas un qui puisse se vanter d'avoir fait autant en aussi peu de temps. Il n'en est aucun, il faut le dire à leur décharge, qui ait eu la partie aussi belle. D'ennemis, m'écrivait M. Angelo Garbini, plus de deux mois après la fondation du cercle, d'ennemis nous n'en connaissons point, et s'ils attendent encore un peu à se montrer, ils se présenteront certainement trop tard. Il est permis de croire qu'il ne s'en est pas présenté, car il n'y a pas de trace de luttes dans les huit bulletins du cercle Véronais, à moins que leur intelligent rédacteur n'ait eu le

bon esprit, s'il s'est produit des attaques, de les considérer comme non avenues ; et, de fait, elles n'auront pas été bien dangereuses.

La grande Ligue italienne serait déjà en bonne voie d'organisation si l'on avait travaillé partout comme à Vérone. Mais les institutions de ce genre ne se fondent pas du premier coup dans un pays, et nous étions moins avancés en France, après un an, qu'on ne l'est en Italie.

D'autres initiateurs, que ceux dont j'ai donné plus haut les noms, se sont mis en avant sur un grand nombre de points. Les cercles de Milan et de Turin, fondés par MM. Portalupi et Cesare Revel, ont deux organes officiels dans l'*Avvenire dell' Istruzione* et *l'Educatore del Popolo* que rédigent leurs fondateurs. A Ancône, M. Cesare Rosa a entamé l'organisation d'un cercle de la Ligue italienne, au mois de septembre dernier, et M. Pio Lazzarini, le promoteur de la Bibliothèque populaire de Russi, m'annonçait, au commencement de mai, son intention de provoquer à Ravenne une réunion publique, où serait prêchée la Ligue de la Romagne.

Les bulletins du cercle Véronais mentionnent les démarches faites pour organiser des cercles :

A Palerme, par le comte Eugenio Floritta di Bandazzo, et M. Crispo, directeur de l'*Umanitario* ;

A Termini-Imerese, par Calagero Battaglia;

A Vicence, par M. le docteur Battista Rezzara,

A Camerino, par M. Giovanni Zanoni;

Dans la province de Bellune, par MM. Maddalozo et Cima.

Il se fait là, évidemment, un mouvement sérieux qui finira par trouver sa voie. S'il la cherche encore, c'est qu'il avait été devancé. On n'avait pas attendu en Italie la prédication de la Ligue pour travailler au développement de l'instruction populaire, et ce sont précisément les essais antérieurs qui ont fait parfois obstacle, comme il est arrivé chez nous, à l'action des Cercles.

C'est du reste un obstacle dont il est facile de prendre son parti ; car l'étiquette ne fait rien à l'œuvre : l'important, c'est qu'elle s'accomplisse.

Dans le quatrième bulletin du Cercle véronais, on cite la réponse faite à l'invitation de quelques membres du comité par le doctenr Alexandre Casalini, de Rodvigo, qui déclare, et avec raison, la création d'un Cercle de la Ligue italienne superflue dans la ville où il existe déjà une *Société d'instruction mutuelle et d'éducation populaire*, « dont les statuts sont conformes à ceux de la Ligue, » et le bulletin dit avec non moins de raison que cette Société est le Cercle de Rovigo fait d'avance, en s'appuyant de l'exemple de notre Cercle mulhousien qui s'appelle, en sous-titre, *Société des Amis de l'Instruction populaire*.

Quand il a été question, pour la première fois, de la Ligue à Turin, on a présenté aux promoteurs les statuts imprimés d'une *Association nationale italienne*, qui fixait son siège provisoire à Turin, et qui aurait été, de fait, la Ligue italienne, si elle avait réussi, comme l'annonce son

programme, à instituer par toute l'Italie des comités locaux se donnant pour but :

A. *De provoquer la création d'écoles élémentaires dans les communes qui n'en ont pas, et de soutenir celles qui existent.*

B. *De fonder des écoles du soir et du dimanche pour les adultes.*

C. *De donner des prix aux élèves qui se seront le plus distingués dans les écoles élémentaires instituées par l'association ou les communes.*

D. *D'étudier les moyens de relever la condition des maîtres élémentaires.*

L'instruction qui sera donnée dans les écoles de l'Association, ajoutaient les statuts, portera sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la morale et des devoirs sociaux, sur les notions les plus simples de l'hygiène et des sciences naturelles, et sur les exercices de gymnastique.

La Ligue n'avait rien de mieux à dire. Il ne restait plus qu'à le faire.

Le jour où nous avons fait notre cercle, m'écrivait de Plaisance, au mois de mai 1869, M. Carlo Fioruzzi (1), j'ignorais que plusieurs jeunes gens

---

(1) M. Carlo Fioruzzi a eu l'obligeance de me donner communication de son rapport du 21 février 1869, à la *Société des salles d'asile de Plaisance*, dont il est le président. Ces salles, entretenues uniquement par des contributions volontaires qui se sont montées à près de 13.000 fr. en 1867, recevaient 594 enfants à la fin de cette année.

Il exite en Italie une grande association qui s'étend sur tout le royaume et qui s'est donné pour but de créer des salles d'asile dans les campagnes; mais je n'ai pas de renseignements sur les résultats obtenus par elle.

nous avaient prévenus, en fondant une société dite *des Bons Amis*, pour l'établissement d'une bibliothèque populaire qui a déjà commencé à fonctionner.

Je viens de recevoir d'une ville italienne cette explication de l'insuccès d'un cercle qu'on y avait essayé, explication qui n'est pas nouvelle pour moi, je dois le dire. Je la donne pour ce qu'elle vaut :

On m'a dit qu'il reste bien peu à faire ici, après ce qui a été fait par la mairie. Il y a des bibliothèques populaires, des écoles du soir, des écoles de dessin pour les ouvriers, des asiles pour l'enfance, des cours publics de mathémathiques et d'autres encore; bref, il resterait bien peu à faire pour la Ligue, si elle vivait.

C'est juste ce que j'ai répondu plus d'une fois aux gens trop pressés de déclarer qu'ils n'ont plus rien à faire. Les dévoués qui se mettent en avant et rencontrent cette fin de non-recevoir, peuvent s'appliquer ce que je disais dans le Bulletin de novembre 1868, à propos des ligueurs Rémois, entravés dans leur organisation sous prétexte de surabondance d'action municipale. C'est aussi vrai en Italie qu'en France, et c'est bien là ce qu'on s'est dit à Vérone, où la mairie n'est certes pas plus inactive qu'ailleurs (1) :

---

(1) M. Piglia, le directeur de la Banque nationale de Bergame, m'a écrit une lettre qui contient de curieux renseignements sur ce qui se fait et ce qui ne se fait pas dans son pays. Ils me paraissent concluants pour établir l'opportunité, comme aussi la possibilité d'une organisation sérieuse de la Ligue italienne :

« Pour un motif ou pour un autre, il est un fait :

Ils considèrent comme leur devoir de citoyens de travailler au développement de l'instruction populaire dans leur ville, et l'on est tenu à l'action personnelle quand on a conscience de ce devoir-là. Ce qui se fait à côté de vous ne vous en décharge pas.

Parmi les institutions qui viennent d'être citées comme existant déjà dans cette ville suffi-

---

c'est que les populations lombardes vénitiennes, du temps des Autrichiens, étaient beaucoup plus instruites que les Italiens sous la domination des autres gouvernements.

« Le gouvernement autrichien avait même déjà depuis 1818 ouvert des écoles publiques bien organisées pour les filles.

« Ici donc, après la délivrance du pays, le terrain pour l'instruction du peuple était déjà passablement bien préparé, et, abstraction faite de ce que le pays a fait ou négligé de faire pendant ces premières dix années de liberté, il résulte des statistiques publiques que les provinces de la Lombardie et celles du Piémont donnent de 300 à 373 illettrés, quelques-unes même 400 sur 1000 habitants; tandis qu'en Toscane on en compte 600 sur 1000 et, en Sicile, 900 sur 1000. Quant aux provinces vénitiennes, je n'ai pas là-dessus de renseignements positifs.

« Parmi les provinces de la Lombardie, celle de Bergame présente, sous ce rapport, des données satisfaisantes, ce qui du reste, doit être attribué aussi au système de culture de son territoire.

« Dans la plaine, la culture en grand des terrains met d'ordinaire, entre le propriétaire et le cultivateur, une troisième classe, celle des fermiers qui, naturellement, veulent tirer le plus grand avantage possible de leur industrie, et le plus souvent, sont durs vis-à-vis des colons, dont l'existence devient par là bien misérable sous tous les rapports.

« Là où de telles conditions existent, le paysan est presque toujours indifférent à ce que les terres qu'il

samment éclairée, il en est une que la Ligue italienne aura d'autant plus beau jeu à propager qu'elle l'aura trouvée en pleine voie de prospérité : c'est la Bibliothèque populaire.

Saluons la Ligue à Florence! Elle y est déjà presque formée, sous le nom de *Société italienne*

---

est obligé de cultiver prospèrent ou non, puisqu'il n'est qu'un simple ouvrier, dont la rétribution ne suffit pas pour satisfaire aux besoins les plus urgents de la vie matérielle et parce qu'il peut quitter d'un jour à l'autre son maitre pour aller où le travail de ses bras lui sera mieux payé.

« Par contre, dans la Haute-Lombardie les fermiers sauf quelques exceptions n'existent pas, et les paysans sont pour ainsi dire les associés des propriétaires des terres qu'ils cultivent.

« Ici les produits de l'agriculture sont partagés de moitié entre le propriétaire et le colon, et par ce système, il arrive quelquefois que celui-ci se trouve proportionnellement mieux que son maître, car il faut aussi prendre en considération que c'est sur ce dernier seul que retombe la charge des impôts de toute nature sur les immeubles.

« Cette catégorie de cultivateur jouit donc, dans la Haute-Lombardie, d'une certaine aisance relative, et vous savez bien, Monsieur, que là où il y a un peu de bien-être matériel, les conditions morales et intellectuelles sont toujours meilleures que là où règne la misère.

« Il existe à Bergame une société industrielle qui, en 1860, avait ouvert gratuitement des écoles du soir et du dimanche pour des ouvriers adultes; eh bien! ces écoles ont été fréquentées pendant deux ou trois ans; mais, dans la suite, le nombre des écoliers a diminué à un tel point que la Société a dû renoncer à son œuvre philanthropique, parce qu'elle finissait par dépenser son argent inutilement.

» Si ces écoles pour apprendre à lire et à écrire, se

pour la propagation des Bibliothèques populaires.

M. Antonio Bruni, qui m'écrivait cela au mois de juillet de l'année dernière, a eu l'honneur de donner le signal par la fondation de la Bibliothèque populaire de Prato en Toscane, qui remonte à la fin de 1861. Il est resté depuis le propagateur infatigable, presque seul d'abord, de l'institution dans son pays, et son nom est un de

---

sont pour ainsi dire éteintes faute d'écoliers, celle du dessin appliqué aux arts et métiers, instituée par la même société, vit encore d'une vie assez prospère. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il résulte que, dans les campagnes de la province de Bergame, les écoles du dimanche sont encore passablement fréquentées, et, dans quelques communes, on donne une certaine solennité aux examens de la fin de l'année, comme cela arrive d'une manière édifiante dans le village d'Almenno San-Salvatore, à 5 kilomètres de Bergame, à l'occasion de la distribution des primes aux jeunes gens qui se sont le plus distingués dans l'épreuve à laquelle ils ont été soumis par la commission d'examen. C'est alors qu'a lieu la plus belle fête du village; c'est une solennité civile à laquelle prennent part les autorités et les notabilités du pays, et cet exemple devrait être suivi partout ici, car il est nécessaire de faire naître ces occasions pour mettre en évidence, sous les yeux du peuple l'importance de l'instruction.

« Le gouvernement italien consacre une somme annuelle à récompenser un certain nombre de maîtres des écoles élémentaires du royaume, et à donner des prix aux enfants qui ont bien profité de l'instruction; mais ce qu'il fait à cet égard est encore peu, et il faudrait que les différents corps constitués, administrations provinciales et communales, institutions de bienfaisance, etc., prissent une plus forte initiative pour tout ce qui a rapport à l'instruction primaire.

» A Bergame, il existe déjà, je crois, depus quatre

ceux qui méritent de figurer aux annales de ce qu'on peut appeler la Renaissance Italienne.

C'est surtout dans ces quatre dernières années que l'idée des bibliothèques populaires a fait son

---

ans un comité pour la diffusion de l'instruction populaire, et il y a à peu près un mois qu'il a finalement donné signe de vie en annonçant dans les journaux les primes qu'il avait distribuées à quelques maîtres de la campagne.

« Il y a à Bergame un club ou *Casino* des ouvriers, auquel j'appartiens, dont le but est de se réunir le soir pour vouer quelques heures à la lecture, se communiquer réciproquement ses propres idées et pour organiser de temps à autre des fêtes de famille auxquelles prennent part les femmes et les enfants des associés.

« Cette société possède déjà une petite bibliothéque qui s'est formée de dons, et maintenant il vient de se constituer une société par actions pour instituer une bibliothèque populaire.

« Vous voyez donc, Monsieur, qu'ici les éléments nécessaires pour la diffusion gratuite de l'instruction dans le peuple ne manquent pas ; mais ce qui fait encore défaut, c'est la volonté constante de s'instruire de la part du peuple, en même temps que les instructeurs eux-mêmes, de leur côté, sont peut-être un peu tièdes dans l'exercice de leur ministère. Il est donc nédessaire de donner de l'impulsion à tous en général, et présentement l'on ne peu atteindre ce but que moyennant des sacrifices pécuniaires.

« Maintenant, la situation dans la plupart des provinces est encore telle, que non-seulement il faut rémunérer extraordinairement les instituteurs qui obtiennent de bons résultats, mais qu'il faudrait encore payer le peuple pour le forcer en quelque sorte à s'instruire.

« C'est dans ce sens qu'entend exercer sa sphère d'action le Cercle de Bergame de la Ligue de l'enseignement qui s'est constitué ici. »

chemin en Italie. Dues la plupart à l'initiative privée, elles se comptent à l'heure qu'il est par centaines, et ont trouvé partout un concours empressé dans les administrations communales et provinciales, dans le gouvernement lui-même qui en a subventionné un grand nombre. Chaque jour voit s'en former de nouvelles. La faveur publique est acquise d'avance à qui voudra y mettre la main, et il y a là, pour les cercles de la Ligue, un champ d'action, grand ouvert devant eux, qu'ils n'auront pas même épuisé quand chaque village aura sa biblioihèque.

Il restera encore à y joindre le complément naturel de la bibliothèque : les lectures publiques, avec commentaires explicatifs, pour faire connaître et comprendre les livres qu'elle contient. C'est là surtout que trouvera à s'exercer l'action personnelle des ligueurs, c'est par là que s'organisera le plus facilement et le plus utilement cet enseignement mutuel des citoyens les uns par les autres, qui doit être le dernier mot d'une Ligue de l'Enseignement.

Ces lectures publiques ont été instituées dès le commencement, et avec le plus grand succès, par le docteur Alberto Errera, à la Bibliothèque populaire de Venise, fondée en 1866.

Les lectures en commun, m'écrivait-il l'année dernière, ont été une conséquence de la bibliothèque circulante (1). Les ouvriers y accourent en foule, tout fatigués qu'ils étaient du travail de la journée,

(1) On appelle en Italie *Bibliothèques circulantes* celles dont les livres sont emportés au dehors par les lecteurs.

quelques-uns même dans leur costume d'atelier et avec leurs outils. Enfants, jeunes gens, vieillards, prêtaient la plus sérieuse attention aux lectures qu'on interrompait quelquefois par des demandes d'explication. On nous en adressait aussi par écrit. C'est ainsi que nous avons eu à leur parler de la machine à vapeur de Stephenson, du mariage civil, de notre système électoral. Les livres dont on avait parlé et dont on avait lu des fragments étaient tout de suite demandés et lus avec ardeur. Plus d'une fois on aperçut dans la foule des hommes importants de Venise, venus là de leur chef; des dames distinguées avaient promis de s'associer aux promoteurs de ces lectures publiques, et l'on pensait déjà à en établir de semblables pour les femmes.

Tout ce récit est au passé. C'est qu'il n'avait malheureusement qu'à rappeler un souvenir.

L'affluence des auditeurs était si grande, ajoute le narrateur, que la municipalité s'effraya de ces réunions et en défendit la continuation.

Je ne puis, d'ici, me faire juge de cette mesure municipale; mais je n'en appelle pas moins l'attention des ligueurs de tous les pays sur une pratique dont l'instruction me paraît de la plus haute importance, et qui est à la bibliothèque ce que le sel est à l'aliment.

Cette bibliothèque de Venise est ouverte aux paysans des environs. Ils viennent y prendre des livres « qui pénètrent ainsi, dit la lettre, dans les endroits les plus rebelles à la civilisation, et reviennent parfois en bien mauvais état; mais cela leur vaut mieux encore que de meubler des rayons poudreux. »

J'ajouterai que ces livres circulent aussi dans les hôpitaux et les prisons de Venise, et je n'ou-

blierai jamais l'accent avec lequel le docteur Alberto Errera me disait, sur le quai des Esclavons, en me montrant les murailles de la citadelle qui se dressaient devant nous de l'autre côté du port :

Voyez-vous, Monsieur, j'ai été enfermé là-dedans, du temps des Autrichiens, et je sais ce que c'est que de se voir, sans livres, entre quatre murs. Ma première pensée a été pour les prisonniers, quand nous avons fondé, mes amis et moi, notre bibliothèque populaire.

Il n'y a pas qu'à Venise qu'on peut avoir de ces souvenirs-là et qu'on devrait les utiliser de cette façon.

On le voit si l'Italie a pu s'inspirer, pour son travail de régénération, de ce qui s'est fait dans les autres pays, elle a aussi déjà des exemples à leur donner.

Le premier de tous, c'est une dose de morgue sociale moins forte qu'ailleurs, laquelle y rend plus facile le contact personnel d'une classe à l'autre et permet la communication intellectuelle de s'établir plus librement entre l'ignorant et celui qui désire l'instruire. L'Italie ne serait pas en reste avec nous si nous pouvions lui prendre cette aisance de rapports et ce ton de bonne humeur entre les classes, qui font un chemin si commode à l'enseignement mutuel.

Le mouvement d'instruction populaire qui a surgi, au lendemain de la délivrance, dans ce beaux pays, si longtemps à la tête de la civilisation européenne, a pour lui trois grandes choses :

Le sentiment universel et très-vif de sa nécessité ;

La liberté de jeu laissée à l'initiative personnelle par les institutions. — L'incident vénitien est le seul cas de prohibition venu à ma connaissance depuis six ans que je suis en correspondance avec l'Italie;

Le concours des femmes mieux assuré peut-être à la Ligue italienne qu'à aucune autre (1).

Avec cela, le succès ne saurait être douteux.

Nous prouverons, m'écrivait un de ceux qui ont mis leurs noms sur les listes des premiers cercles, nous prouverons que l'Italie n'est pas encore la terre des morts.

C'est tout prouvé déjà.

---

(1) Aux écoles publiques ouvertes à Vérone, par Mmes Luigia Bonardi et Teresa Scrinsi, il faut ajouter un cours de langue française, fait à une centaine de jeunes filles par Mme Emilia Bennati, et l'école du dimanche, tenue par Mme Angelina Beltrami à la *Casa d'Industria*, pour « la couche infime de la population véronaise, dit le Bulletin, où l'ignorance, la corruption et la misère se disputent un lamentable triomphe. »

Je n'ai trouvé l'année dernière, à Parme, qu'une seule institution d'instruction populaire, une école professionnelle de filles, établie dans les bâtiments, devenus disponibles, d'un ancien couvent, par une société de dames qui vont y donner elles-mêmes des leçons.

Je suis chargé en ce moment par une dame de Venise, Mme Adèle della Vida Levi, de lui procurer nos tableaux de salles d'asile, pour l'aider dans les leçons qu'elle donne au Jardin d'enfants fondé par son initiative. C'est enfin d'une dame de Padoue, Mme Rosa Piazza, que m'est revenu le premier écho de notre campagne en faveur de l'instruction obligatoire, à laquelle elle s'est associée en traduisant une de nos publications. La préface qu'elle a mise en tête est un plaidoyer aussi sensé que courageux, qui était de taille à se présenter tout seul, au lieu d'être un modeste introducteur.

IV

Le progrès poursuivi par la Ligue anglaise, une loi rendant l'instruction primaire obligatoire et non sectaire, ce progrès a été réalisé en Autriche par la loi du 14 mai 1869 (1). Il n'y a plus là d'efforts à faire de ce côté, sauf toutefois ceux qui pourront être nécessaires pour vaincre les résistances à l'application de la loi.

Reste à organiser l'action privée pour venir en aide à l'action publique, et c'est commencé déjà.

---

(1) Voici les dispositions capitales de la loi autrichienne du 14 mai 1869 :

Art. 2. Toute école populaire dont l'Etat, le pays ou la commune, paient, en tout ou en partie, les frais d'installation ou d'entretien, est une institution publique, et comme telle doit être accessible à la jeunesse, sans distinction de croyances religieuses.

Art. 20. Les parents ou leurs représentants ne peuvent laisser leurs enfants ou leurs pupilles privés de l'instruction qui est prescrite pour les écoles populaires publiques.

Art. 21. L'obligation de fréquenter l'école commence avec l'accomplissement de la sixième année, et dure jusqu'à quatorze ans accomplis.

Art. 24. Les parents ou leurs représentants, ainsi que les propriétaires de fabriques ou d'établissements d'industriels, sont responsables de la fréquentation régulière des enfants soumis à l'obligation de fréquenter l'école, et ils peuvent être contraints à l'accomplissement de ce devoir par des moyens coërcitifs, Les mesures spéciales à prendre à ce sujet sont déterminées par la législature de chaque pays.

Art. 48. Nul ne peut être nommé à un emploi d'instituteur, s'il n'a obtenu les certificats exigés par la loi.

La Ligue trentine, que j'annonçais dans le Bulletin du 15 février 1869, s'est faite à Trente, le 19 mars suivant, moi présent. Je citerai, parmi ses premiers adhérents :

Augusto Panizza,
Massimiliano Ambrosi,
Francesco Ambrosi,
Pietro Larcher,
Felice Monauni,
Sigismondo Manci,
Michele Fazolari.

La Ligue trentine s'en est tenue jusqu'à présent aux bibliothèques populaires.

J'ai essayé, m'écrit M. Augusto Panizza, d'ouvrir dans notre bibliothèque un cours de géographie et des conférences sur l'économie politique; mais je n'ai pas trouvé le terrain préparé. Ce fut un échec auquel je ne m'attendais pas.

Du reste, la bibliothèque populaire de Trente va grand train, et trouve maintenant une puissante rivale dans celle de Rovereto. Celle-ci fonctionne depuis peu de mois, possède déjà 1800 volumes, tous donnés gratuitement, compte 137 membres honoraires, qui paient 2 florins (5 fr. par an), et environ 400 membres effectifs, qui paient 2 cents (5 centimes) par semaine.

L'essai tenté infructueusement à Trente par M. Augusto Panizza a mieux réussi à une dame d'Agram, M[me] Marie Fabkovié, qui a courageusement accepté la mission de provoquer l'établissment d'une Ligue croate, et a déjà entretenu plusieurs fois les lecteurs du *Napredak* des résultats obtenus en France par la nôtre.

Elle m'écrivait le 11 novembre 1869 :

Après de longues délibérations et préparations, voilà qu'enfin on vient de commencer chez nous un cours d'études pour les dames. Durant tout l'hiver on donnera une leçon par semaine, et on se propose même de continuer le cours au printemps, s'il est assez fréquenté. Il n'y a point encore de système, car on parle une fois de Dante et de ses œuvres, une autre fois on fait quelques expériences de chimie, et tout y est encore traité surtout comme amusement; mais c'est pourtant un commencement dont il faut nous tenir contents.

Et le 20 janvier de cette année :

On a terminé les vingt conférences, qui ont été assez suivies. Le président de l'Académie, M. Răcki, m'a dit qu'elles seront reprises du mois de mars à l'automne. On y introduira un système.

Il serait imprudent, j'en conviens, de chanter trop tôt victoire. L'idée de la Ligue est encore bien nouvelle en Croatie ; mais je connais plus d'une ville de France où l'on se contenterait du commencement d'Agram, et rien ne dit que le mouvement d'enseignement populaire par l'initiative des citoyens ne se trouvera pas organisé, une volonté de femme aidant, dans les campagnes de la Croatie, avant de l'être dans celles de la Bretagne.

Ce n'est pas le seul exemple qui pourrait nous venir de ces régions du Danube, que nous sommes habitués à considérer comme des nids de barbares.

J'ai lu dernièrement un conte de fées :

Dans un pays qui touche à l'Orient, au bord du Danube, les chefs du peuple délibéraient ensemble sur les écoles et sur le nombre de florins que le gouvernement proposait d'y consacrer.

Un député se lève, et propose de doubler la somme.

Un autre va plus loin, et se déclare prêt à voter un emprunt.

Un troisième fait une motion plus radicale. Il demande que carte blanche soit donnée au ministre des écoles.

La motion est adoptée, et un crédit illimité est ouvert.

Voilà où en sont les Hongrois!

J'emprunte cela au discours prononcé ces jours-ci à la Société d'enseignement professionnel du Rhône, par M. Charles Robert, le second de M. Duruy dans ce glorieux et laborieux ministère, durant lequel il s'est trouvé constamment aux prises avec le fameux mot de l'*Harpagon* de Molière:

Faire bonne chère avec peu d'argent.

Cette largesse, sans compter, du Parlement hongrois est d'un effet d'autant plus marqué dans le discours de M. Charles Robert, qu'un peu plus haut, invoquant le souvenir de documents officiels qu'il a eus entre les mains, et les étayant de témoignages qu'on ne peut pas révoquer en doute, il rappelle le fait, déshonorant pour notre pays et trop bien prouvé désormais, de ces misérables qui osent bien défendre à leurs métayers d'envoyer les enfants à l'école, et, comme le dit énergiquement la brochure de M. Rozy en faveur de l'instruction obligatoire, citée par l'orateur, « dans leur petit fief, décrètent l'ignorance obligatoire. »

J'aurais voulu en voir un soutenir sa thèse devant le seigneur galicien, un vrai seigneur

avec fief en règle, qui, le mois passé, a fait le voyage de Beblenheim tout exprès pour venir causer avec moi de l'organisation d'une Ligue de l'enseignement en Galicie. Les possesseurs du sol n'ont pas peur là-bas de le voir cultivé par des mains intelligentes. Ils ont encore présentes à la mémoire les horreurs de cette année néfaste (1846), où ils ont vu les bêtes brutes dont parle Mirabeau se transformer pour eux, sur un signe, en bêtes féroces (1); et, à défaut de ce souvenir sanglant, qui ne m'a pas paru influer plus qu'il ne convenait sur l'esprit de mon visiteur, le sentiment de ce qu'ils doivent à la patrie suffirait, j'imagine, pour leur inspirer la ferme résolution de la peupler d'hommes.

L'affaire est trop neuve pour que le comte Ladislas Fedorowicz ait pu me donner déjà des nouvelles de la Ligue galicienne, qu'il se propose de fonder avec ses amis.

Je n'ai rien appris non plus de la Ligue tchèque, dont il est question en ce moment à Prague, mais l'éveil est donné dans le monde slave. On y comprendra bientôt que c'est la meilleure voie où puisse s'engager le patriotisme, et que nous sommes arrivés à une époque où plus un peuple est instruit, plus il compte.

Les Tchèques de Prague ont sous les yeux un

« (1) Ceux qui veulent que le paysan ne sache ni lire, ni écrire se sont fait sans doute un patrimoine de son ignorance; et leurs motifs ne sont pas difficiles à apprécier. Mais ils ne savent pas que lorsqu'on fait de l'homme une bête brute, on s'expose à le voir à chaque instant se transformer en bête féroce. »

bel exemple qui leur est donné par l'élément allemand de la population.

Une Ligue allemande s'est formée l'année dernière à Prague, et son secrétaire, le docteur Holzamer, a bien voulu m'envoyer le rapport suivant sur cette Société qui poursuit, m'écrivait-il au mois d'avril, le même but que la Ligue française.

Association allemande pour la propagation des connaissances utiles en Bohême.

Le sentiment de l'insuffisance de notre instruction populaire, en face des exigences croissantes des temps modernes, existe aujourd'hui dans toutes les classes de la société. Le désir d'apprendre et de s'instruire se manifeste toujours plus activement au sein même des classes les plus négligées jusqu'ici. Pénétrés de la conviction qu'il est du devoir des amis du peuple de donner satisfaction par tous les moyens possibles à cette aspiration vers l'instruction, quinze allemands (1) de Prague se sont réunis pour former une *Association allemande pour la propagation des connaissances utiles en Bohême.*

Les moyens pour arriver au but de l'Association sont :

Fondation de bibliothèques populaires ;

---

(1) Voici leurs noms qui figurent sur l'*Appel au peuple allemand en Bohême,* daté du 24 mars 1869 :

Franz Dietb.
Richard Ritter de Dotzauer.
Jac. Goldschmidt.
Dr Holzamer.
Franz Klutschal.
Dr Kuh.
John Liehlein.
Dr J. Nake.
Dr Orkert.
Dr Ludwig Schlesinger.
Dr F. Schmental.
John Studl.
Adolphe Schwab.
Dr A. Weichowstn.
Dr F. Weiner.

Propagation des ouvrages convenables;
Publication de ces sortes d'ouvrages;
Création de conférences publiques;
Etablissement de maîtres ambulants.

La langue adoptée par l'Association pour son enseignement est l'allemand.

Les membres de la Société doivent payer annuellement au moins 1 florin. Ont le titre de membres fondateurs ceux dont la cotisation annuelle s'élève à 25 florins, au moins.

L'Association est dirigée par un comité de 18 membres, et soutenue dans son activité par 250 correspondants dans la province.

Constituée le 14 mars 1869, elle comptait à la fin de l'année 1766 membres, et en compte en ce moment au delà de 2000.

La première année ont été fondées 4 bibliothèques populaires; plusieurs sociétés d'instruction ont été soutenues par le don, ou l'acquisition à bas prix, de livres utiles.

Une commission, nommée à cet effet, a fait rédiger par des hommes spéciaux une série de conférences, lesquelles ont été autographiées et envoyées aux correspondants de la Société pour être lues en public. Plus de 300 conférences ont été données de cette façon l'hiver dernier.

De plus, la Société a fait des sacrifices considérables pour organiser un service de maîtres ambulants, et elle a envoyé des maîtres de Prague en plusieurs endroits pour y faire des conférences.

Du 14 mai 1869, date de la fondation, au 31 décembre de la même année, les recettes se sont élevées au chiffre de 3410 florins. Celui des dépenses a été de 1437 florins.

L'Association a publié un commentaire sur la nouvelle loi de l'instruction publique, une biographie de l'empereur Joseph II, une instruction sur la protection des plantes et des oiseaux, des extraits des conférences du professeur Vogt, et un catéchisme de la nouvelle Constitution autrichienne.

Ces ouvrages ont été distribués gratuitement, ou

vendus au prix coûtant aux membres de l'Association. Elle en a répandu de cette façon dans le pays 30.000 exemplaires.

Les tentatives faites à Vienne pour y provoquer l'établissement d'une Ligue fonctionnant à la façon de celle de Prague n'ont pas encore abouti; mais ce n'est assurément que partie remise. L'instruction est trop en honneur dans la race allemande, et c'est un besoin trop généralement senti par le peuple autrichien, pour qu'il ne fasse pas tourner à son profit la liberté de mouvement que lui assurent ses institutions nouvelles. A côté, ou plutôt au delà des écoles primaires, si bonnes, si bien fréquentées qu'elles soient, l'action privée des citoyens pour faire descendre dans les masses populaires les connaissances et les aspirations, qui demeurent cantonnées, si je puis m'exprimer ainsi, dans les couches supérieures de la société, sera longtemps encore nécessaire, même dans les pays les plus instruits, le sera toujours, à mieux dire.

C'est ce que n'a pas bien compris le correspondant qui m'écrivait de Dresde, le 31 janvier :

Dans un pays où l'instruction est depuis si longtemps obligatoire, et où les écoles sont aussi nombreuses et aussi bonnes qu'elles le sont ici, la Ligue ne saurait prendre racine.

Sur une population de 156.000 habitants, il y avait, fin septembre dernier, entre 22 et 23.000 enfants, de six à quatorze ans, recevant l'instruction dans les écoles à Dresde. Ajoutez à ce nombre les enfants élevés dans les écoles supérieures, qui reçoivent l'instruction soit chez eux, soit dans les établissements privés, puis toute cette jeunesse qui fréquente les écoles du dimanche, les cercles des ap-

prentis, ceux des ouvriers d'arts et métiers, et vous aurez la totalité de ceux qui cherchent l'instruction.

Quant aux bibliothèques, il y en a partout. Chaque établissement, chaque cercle a la sienne, adaptée aux besoins de ses membres.

Ce qui revient à dire que le terrain est trop bien préparé pour que la Ligue puisse y prendre racine, que le gros de la population est trop bien en mesure de recevoir l'enseignement secondaire, supérieur même, — pourquoi pas ? — pour qu'il y ait lieu de faire appel aux dévouements qui s'offriraient à le lui donner.

Le docteur Durre, de Weinheim (Bade), qui a consacré sa vie aux questions d'enseignement, et qui s'est fait l'historien de notre mouvement dans les principales revues d'Education de l'Allemagne, m'écrivait le 28 février :

Je crois que l'organisation d'une Ligue, semblable à celle que vous avez établie, rencontrerait de grandes difficultés en Allemagne. Malgré cela, je ne cesserai de demander des sociétés formées d'hommes non instituteurs, dans le but de soutenir les efforts des instituteurs.

Ces sociétés-là, c'est la Ligue, et l'Allemagne, qui nous devance encore de si loin sur le terrain de l'instruction populaire, ne nous à pas attendus, il s'en faut, pour en produire.

On pourra en juger par cette lettre de mon ami, le docteur Noldeke, le directeur de l'école supérieure de filles de Hanovre :

Vous me demandez des renseignements sur les écoles de notre province qui doivent leur origine à l'initiative privée. Les voici :

1. Les associations d'agriculteurs, répandues par

toute la province et centralisées dans une société qui a son siége à Celle, ont fondé trois écoles pour des adultes. Ce sont les écoles de Nienburg, d'Ebstorf et de Hildesheim, fréquentées en 1868 par 50, 140 et 58 élèves, qui y suivent des cours de mathématiques, de chimie, de physique, de dessin, d'agriculture et de langues.

Dans presque tous les villages de quelque importance, il y a des écoles pour les jeunes gens de 14 à 16 ans, qui y trouvent des leçons d'écriture, de tenue de livres, de calcul, de physique, etc. Il est difficile d'avoir des renseignements complets sur ces écoles; mais je puis vous dire que dans un seul arrondissement d'à peu près trente mille habitants, il y en avait en 1868, 29 fréquentées par 222 jeunes gens.

2. La grande association des industries de notre province, qui se divise en plus de trente cercles, a de même fondé un grand nombre d'écoles, surtout pour les apprentis des différents métiers, et, dans ce moment même, les magistrats de plusieurs villes ont décrété que chaque apprenti serait obligé de suivre les cours de ces écoles, au moins les dimanches et pendant quelques soirs de la semaine. Toute la province a 48 écoles de cette classe, fréquentées en 1868 par 4555 élèves qui ont été instruits par 205 professeurs.

Depuis trois ans, il y a dans notre ville, sous ma direction, une école pour les jeunes demoiselles qui veulent se procurer les connaissances nécessaires pour entrer dans le commerce ou dans l'industrie.

L'école a été fondée par une association de femmes qui se sont proposé de donner aux jeunes demoiselles, par une instruction soignée, les moyens de gagner leur vie elles-mêmes; nous avons maintenant 28 élèves. Les villes de Celle et de Hildesheim sont sur le point de suivre l'exemple de la capitale et de fonder de semblables écoles.

3. Sous la direction de M. Karmarsch, directeur

de l'Ecole polytechnique, il s'est formé une association qui, depuis quatre ans à peu près, a fourni de petites bibliothèques populaires, à vingt localités qui n'en avaient pas.

4. Notre province compte à peu près 40 associations ouvrières (*Arbeiter-vereine*), dont toutes celles qui sont fondées sur les principes de Schultze-Delitsch font donner des cours à leurs membres. Le nombre de ces derniers Cercles monte à 24, avec presque 3000 membres. Le Cercle central est dans la capitale. Il a actuellement 750 membres, et le Cercle lassalien en a environ 500. Deux autres Cercles d'ouvriers, l'un protestant, l'autre catholique, en ont chacun une centaine. Ceux-là sont entièrement sous la direction ecclésiastique.

Le Cercle Schultze-Delitsch de Hanovre a une bibliothèque de 2 à 3000 volumes, et quoique beaucoup de leçons soient données gratis, il dépense 6 à 700 thalers par an pour des honoraires de maîtres. Il a ouvert une école pour les enfants de ses membres, qui y reçoivent des leçons d'écriture, de dessin et de calcul, de 6 à 7 heures du soir.

Vous voyez que nous autres Hanovriens, quoique nous ayons l'instruction obligatoire, nous avons aussi nos cercles à nous, et je puis vous dire : Nous acceptons cordialement la main fraternelle que vous nous tendez.

J'ai reproduit dans la première partie de ce Bulletin la lettre de M. Edouard Pfeiffer, le président de l'*Union des Arbeiter Vereine du Wurtemberg*, qui donne de précieux détails sur ces admirables institutions, les meilleurs cercles possibles d'une Ligue de l'Enseignement, et qui en portent même le nom ; car *Ligue* se traduirait par *Verein* en allemand. Elles constituent, sur une échelle dont notre Ligue est encore loin d'approcher, la véritable Ligue allemande, orga-

nisée justement sur le plan que j'ai proposé, il y a deux ans, et sans grand mérite, car je le lui ai emprunté : des sociétés indépendantes, envoyant leurs représentants à des Congrès annuels, dans lesquels une agence centrale vient rendre ses comptes de gestion. Le tout, sans créer le moindre embarras aux gouvernements qui ne s'occupent de ces congrès que pour leur envoyer des félicitations : je le sais par celui de Stuttgardt, auquel j'assistais en 1865.

J'ai eu l'occasion de visiter au mois d'avril un de ces Cercles ouvriers à Lœrrach, dans le grand duché de Bade. Il est installé au large dans le même bâtiment (1) que la Société de consommation, dont le personnel a servi cette fois à en

(1) Ce bâtiment est compris dans les constructions de la cité ouvrière de Lœrrach dont M. Imbach, le directeur de la fabrique d'impression sur étoffes, une des plus importantes de l'Europe, s'est fait à la fois l'architecte et l'entrepreneur, sur un plan qui mérite d'être connu. Le futur propriétaire n'achète que le terrain et commande lui-même à crédit les détails de sa maison, dans les conditions du type d'ensemble d'après lequel a été établi le prix général de grosse construction.

M. Steinheil, le maire de Rothau, a imaginé un système meilleur encore, là où il se trouve applicable, qui fonctionne chez lui depuis une dizaine d'années, et qu'il exposait dernièrement au congrès de patrons réunis à Bonn. La caisse de secours mutuels des ouvriers de la fabrique se trouve disposer, grâce aux subventions des patrons, d'un capital de 30 à 40.000 fr., sur lequel on ouvre aux ouvriers des crédits, remboursables par annuités, qui leur permettent de se bâtir eux-mêmes leur maison comme ils l'entendent. Il faut dire que Rothau est un gros village des Vosges, où l'ouvrier est en même temps paysan.

former le premier noyau, contrairement aux habitudes d'origine en Allemagne, où la plupart des sociétés coopératives sont sorties des *Arbeiter-Vereine*. C'est en somme, le Cercle bourgeois que possède presque toutes nos petites villes de province, avec une salle de bibliothèque qui ne se trouve pas toujours dans l'autre, et des salles de cours qui ne s'y trouvent jamais. Le vin qui se consomme dans la salle de conversation est fourni par la Société voisine de consommation, et le bénéfice réalisé sur la vente est affecté au fonds de rétribution des maîtres engagés par le Cercle pour venir y donner des leçons régulières, sans préjudice des conférences bénévoles que peuvent y faire les amis de l'institution.

Cet appui donné ici à l'instruction par la coopération est d'un usage général en Allemagne, où c'est, du reste, un appui mutuel.

M. Edouard Pfeiffer m'écrivait, de Rome, au commencement de cette année :

Notre mouvement en Allemagne est en très bonne voie. Nos associations gagnent de plus en plus de terrain. Celle de Stuttgardt, que vous connaissez, compte maintenant plus de 600 membres, et notre Société de consommation en aura bientôt

---

Le meilleur de tous les systèmes, en fait de maisons d'ouvriers, a été trouvé par les ouvriers allemands, qui se constituent d'eux-mêmes en *Sociétés de construction*, et s'arrangent entre eux pour se donner des maisons les uns après les autres. Ces sociétés-là ne se forment guères, c'est facile à comprendre, que dans le personnel des *Arbeiter Vereine*, et nous les verrons assurément se former aussi chez nous quand l'institution des cercles ouvriers aura pris racine en France.

2000. Vous savez que cette Société consacre un huitième de ses bénéfices à des œuvres d'instruction, et l'année dernière nous avons pu disposer ainsi de 5000 francs, les profits de la Société de consommation ayant été de plus de 40.000 fr.

Il résulte évidemment de tout cela que s'il n'est pas question d'une Ligue de l'Enseignement en Allemagne, c'est qu'elle existe déjà, et depuis longtemps, et plus active que partout ailleurs; je puis bien ajouter: conçue dans le même esprit que les autres, appelée forcément, par la conformité de tendances, à fraterniser avec elles.

Le Dr Lette, cet éminent citoyen que l'Allemagne vient de perdre, me le disait, il y a trois ans, en m'annonçant, de Berlin, l'envoi des publications du *Central-Verein* (ligue centrale) *pour le bien des classes ouvrières en Prusse*, dont il était le président:

Vous pourrez vous convaincre en les lisant, et cela du reste ne pouvait faire doute pour vous, que, de chaque côté de nos frontières, un grand nombre d'hommes sont en parfaite communauté d'idées pour tout ce qui s'entreprend au profit du peuple spécialement, de la nation tout entière par contrecoup.

V

L'institution des Cercles ouvriers a été inaugurée dans le Danemark en 1860. M. Rimestad, le principal fondateur et le président de l'*Association de 1860 des ouvriers de Copenhague*, laquelle s'est fait un nom de sa date, a bien voulu, sur ma prière, écrire en français l'histoire de sa Société, et, avec un oubli de lui-même qui commande le respect, il l'a laissé imprimer à l'usage de nos Cercles (1), bravant, pour être utile, les pièges d'une langue qui n'est pas la sienne. Il me permettra de donner à quelques passages de ce travail une publicité plus grande que celle qu'il avait affrontée, sans toucher presque à son français, dont les étrangetés sont pour moi un exemple bon à mettre sous les yeux de ceux qui, ayant à se produire utilement, se laissent terrifier par la perspective d'une moquerie possible.

Dès le commencement, l'association avait le bonheur que des concitoyens distingués entrèrent, et dans la direction et dans la représentation, et que plusieurs des talents les plus éminents, sous le point de vue esthétique et scientifique, offrirent leur assistance à l'association. Ainsi, son activité grandissait avec une vitesse extraordinaire, et aussi l'estime dont elle jouissait dans la classe ouvrière et hors d'elle, et par conséquent, le nombre de ses membres. Au bout de trois mois, elle

---

(1) La brochure de M. Rimestad a été imprimée aux frais de l'Association de 1860. Elle va être envoyée à tous nos Cercles, et je réclame, en retour, de ceux qui ont commencé la publication de leur Bulletin, son envoi au Cercle de Copenhague.

comptait 2000 membres, et, un an après, elle en avait 3000. Le nombre a varié pendant les neuf années passées; pendant un semestre il est tombé jusqu'à 2100, et deux fois, à des temps très-agités, il a dépassé 3000. En terme moyen, l'association a compté un nombre d'environ 2500 membres par an, duquel nombre les trois quarts sont ouvriers ou artisans dans le sens strict de ces mots, et le reste est composé de citoyens dans les positions les plus différentes, des seigneurs de terres les plus grands, comme des plus riches négociants et des domestiques.

..... L'enseignement commença immédiatement après l'organisation de l'association, et depuis, il a été conduit avec une force toujours grandissante. En terme moyen, il y a eu 11 cours chaque hiver c'est-à-dire dès le 1er octobre jusqu'au 30 avril, et il a été pris par les membres, en terme moyen, 360 billets d'enseignement par an, Les matières d'enseignement ont été : le Danois, le Suédois, l'Anglais, le Français, l'Allemand, l'écriture, le calcul, les mathématiques et la physique. Dans quelques matières, comme dans l'Anglais, il y a eu deux ou trois cours à la fois. Les professeurs enseignent gratuitement; les élèves payent 6 centimes pour chaque heure.

Au commencement de 1861 on conçut le projet d'instituer une bibliothèque pour tout le peuple et surtout pour le bas peuple. Des talents éminents et estimés se réunirent à ceux de l'association; et celle-ci fixa une somme assez grande à cet égard. Elle dépense chaque année environ 2230 francs à l'acquisition et à la reliure des livres, et en outre elle paie un bibliothécaire. La bibliothèque comprend actuellement environ 6000 volumes. Le prêt se fait 4 fois par semaine le soir, et a monté à un tel degré qu'il a été fait 199.194 prêts depuis le mois d'octobre 1869, quoique pendant l'été la bibliothèque soit fermée deux mois à cause de la révision annuelle.

Outre cette bibliothèque, l'association en possède à part une plus petite d'environ 350 volumes. Elle consiste en œuvres ayant un intérêt spécial aux membres qui souhaitent employer leur loisir à lire dans le local de l'association, ou présentant spécialement aux hommes du bas peuple une aide à la lecture des journaux, dont le nombre est à présent de 40, et des écrits périodiques que reçoit l'association, et qui se trouvent toujours dans la salle de lecture. C'est le désir de l'association de pouvoir, quand elle aura sa maison à elle, disposer d'un local de lecture et d'une bibliothèque assez grands pour les mettre gratuitement à la disposition de ceux qui ne sont pas membres de l'association ?

De plus on a cherché à opérer par le mot vivant et par des leçons? Cela pouvait se faire à une grande étendue parce qu'une quantité d'hommes distingués, parmi lesquels se trouvaient les noms les plus estimés en art et en science de notre patrie offraient leur service avec une grande promptitude et un intérêt extrême pour la cause.

Essentiellement ces leçons ont été en partie esthétiques, en partie scientifiques. Les premières en ont fait ¼, les dernières 3/4. Dans les premières, les chefs-d'œuvre des plus éminents poëtes danois, norvégiens et suédois ont été récités par des hommes habiles. Ces leçons ont été fréquentées avec un intérêt tout-à-fait réjouissant. Dans le plus grand local que nous avons eu à notre disposition, on a vu plus de 1500 hommes et femmes rassemblés pour écouter les chefs-d'œuvre d'Oehlenschlæger, de Holberg, de Runeberg, de Tegner, de Welhaven, de Bjœrnstjerne Bjœrnson et d'autres poëtes, récités par nos plus grands acteurs. Les leçons scientifiques ont été en partie historiques, en partie elles ont traité particulièrement les sciences exactes. Depuis le mois d'octobre 1860 jusqu'au 31 décembre 1869 le nombre entier de ces leçons a été de 596 ou environ 64 par an, quoique dans les cinq mois d'été il n'en soit pas tenu....

En 1862, il arriva que plus de 200 ouvriers, en partie aux dépens de l'Etat et à bord du vaisseau royal de guerre *Hekla*, visitaient Londres au temps de l'exposition, un voyage qui a eu une influence considérable sur l'industrie danoise. Nous le mentionnons ici parce que l'Association de 1860 des ouvriers, par sa grandeur et son importance actuellement, a beaucoup contribué à la réalisation de ce voyage, de même que le président de l'association fut un des deux conducteurs de l'expédition.

A cette occasion il faut remarquer que les membres de ladite association,à un nombre de 4 à 500, visitèrent l'exposition d'industrie à Malmo, en 1865 et que, quand la direction de l'association, en 1866, se mit à la tête d'une expédition à l'exposition de Stockholm, des artisans non-seulement de Copenhague, mais aussi de toutes les autres villes du pays se rassemblèrent autour d'elle à un nombre. qui eût facilement monté à une grandeur considérable, si l'éruption du choléra-morbus à Stockholm n'avait pas mis un obstacle au voyage.

L'année suivante, la direction de l'association organisa une expédition à l'exposition internationale à Paris, et en 1869, l'association prit l'initiative d'une expédition d'ouvriers, qui en partant pour Stockolm, s'associa à une expédition d'ouvriers suédois qui y allait aussi.

La question de procurer à la classe ouvrière des logements sains à un prix raisonnable a toujours été l'objet du soin de l'association. Elle a le mérite que cette affaire fut de nouveau mentionnée à Copenhague en 1865 et elle organisa une société par actions qui a déjà employé environ 130.000 francs à la construction d'habitations. En 1870 elle emploiera encore 90.000 francs à ce but, de manière qu'en tout environ 120 familles d'ouvriers auront des logements.

Une part de l'activité de ladite association nous semble mériter une attention particulière. C'est qu'elle a été la première, qui non seulement ait

fait construire des logements d'ouvriers, mais qui ait un peu plus tard proposé un contrat aux locataires, dans l'intention de les faire au bout de quelque temps possesseurs de ces logements.

Uni à cette entreprise et tendant au même but fut un projet de loi dont le président fut l'auteur et que, en sa qualité de membre du parlement, il fit paraître dans la diète. Il s'agissait d'affranchir les logements habités par une famille et qui ne dépassaient pas 64 aunes carrées danoises, des impôts sur les bâtiments et des impôts communaux qui sont calculés d'après les impôts sur les bâtiments. Le projet devint loi (1).

Les remarques que nous aurons à faire quant aux locaux de l'association peuvent suivre ici bien à propos. Le local à la ville consiste en une grande salle de lecture, une bibliothèque et en différentes salles de conversation où les membres se rassemblent le soir en grand nombre. Outre ce loeal d'hiver — qui cependant malgré son nom est ouvert aussi pendant l'été, — l'association a loué chaque été un local d'été avec un grand jardin où les membres s'amusent avec leurs familles, — quelquefois à un nombre de plus de 500 — à la musique et à la danse.

Afin de pouvoir se procurer une maison à elle, l'association a formé un fonds, qui par des dons des concitoyens hors de l'association, et de ses membres, mais surtout en y mettant la plus grande partie du superflu de l'association, qui est dirigée avec économie, a monté dans les 8 à 9 années passées jusqu'à 90.000 francs. A présent la question

---

(1) De l'association de 1860 est sortie, il y a sept ans, une société par actions, créée entre ses membres pour affranchir la classe pauvre de Copenhague du tribut usuraire qu'elle payait aux comptoirs de prêts sur gages. Cette Société a maintenant quatre bureaux ouverts, lesquels prêtent environ 1.150 francs par jour, soit 420.000 francs par an.

est, si l'on doit attendre encore quelque temps ou s'il faut commencer aussitôt la construction de la maison.

Pour être membre de l'association, il faut seulement payer entre 17 et 18 cent. par semaine.

Ayant ainsi cherché à montrer en bref — cependant sans avoir pu mentionner tout — l'activité multilatère de l'association, nous pensons ne devoir pas omettre que c'est elle qui, chaque année, a donné l'impulsion à la célébration des fêtes de la loi fondamentale lesquelles sont peu à peu devenues des vraies fêtes nationales et constitutionnelles.

Les hommes, qu'on peut considérer le plus comme les fondateurs et les soutiens de l'associatien, espéraient que la vie sociale dans l'association ne devait pas seulement unir plus intimement les membres de la classe ouvrière entre eux, en les rassemblant à un meilleur endroit que celui où se réunissaient auparavant ces hommes quand ils avaient fini leur travail; ce qu'on désirait et vers quoi on voulait opérer, c'était une bienveillance fraternelle entre les différentes classes de la société et dans une des premières invitations que le président adressa à ses concitoyens, il proféra que cette bienveillance doit se montrer par la souscription, encore mieux par les leçons, et le mieux en se rassemblant pour converser.

En vérité, on pourra citer bien des exemples, de ce qu'a fait l'association à cet égard, et son activité multilatère toujours appuyée par les autres classes de la société n'a pas été en tout due à la classe ouvrière. Il n'y a pourtant, à ce que nous croyons, aucune occasion spéciale, où l'on puisse mieux apercevoir combien la vie dans l'association a fait du bien dans ce sens, qu'aux festins qu'elle organise en général deux fois par an, l'un au jour de sa fondation, l'autre au premier jour de l'an. A un nombre de plus de 200 se rassemblent alors autour d'une table frugale des hommes des condi-

tions les plus différentes. Beaucoup de ceux qui ont tenu des leçons à l'association et en outre plusieurs hommes d'importance, se trouvent là les honorés . Les harangues se suivent : après l'artisan le professeur se lève, après le négociant ou le riche fabricant l'ouvrier industrieux; et le tout porte l'empreinte la plus belle de l'estime qu'on a pour les autres et pour soi-même. Nous ne connaissons personne qui soit sorti d'une de ces fêtes sans avoir emporté avec lui cette impression.

C'est le bonheur de l'association de 1860 d'avoir gagné partout dans les provinces une acclamation et une estime générale et dans plusieurs places aussi des imitateurs. Dans environ vingt villes de province se sont formées des associations de différents noms, mais de la même nature, lesquelles ont pris pour modèle notre association ; elles reçoivent notre journal, et de temps en temps elles ont lié d'autres rapports avec nous. Nous ne doutons pas que ces rapports ne deviennent peu à peu plus intimes sans nuire à l'indépendance d'aucune d'elles.

L'association a eu le bonheur et la joie de pouvoir aussi agir dans les deux autres royaumes Scandinaves. Beaucoup de sociétés se sont organisées en Norwége et en Suède, prenant la nôtre pour modèle. En conséquence, notre association est entrée en rapport avec toutes ces sociétés et en rapports intimes avec quelques-unes d'elles.

On me pardonnera, je n'en doute pas, d'avoir trouvé cela assez éloquent pour lui faire une large place. Nous ne connaissons pas assez en France ce petit peuple danois, grand par le cœur et l'intelligence, de qui nous aurions plus d'une leçon à prendre, et qui marche à la tête de l'Europe, au point de vue de l'instruction populaire.

Les chiffres de l'enseignement officiel n'entrent pas dans le cadre de ce bulletin, qui est

consacré aux résultats obtenus par l'initiative privée. Je ne puis pourtant me défendre d'en citer quelques-uns que je dois à l'obligeance de M. Rimestad. Ils ont été empruntés au rapport officiel sur les écoles primaires en 1867 (1), qui vient d'être distribué aux membres de la diète danoise.

La fréquentation des écoles est obligatoire, dans le Danemarck, de 7 à 14 ans.

Or, en 1867, on comptait dans le pays :

259.508 enfants d'âge scolaire;
257.182 enfants fréquentant les écoles publiques ou privées.

Différence : 2326, soit 0,77 p. 100.

Cette différence imperceptible provient :

1° Des *exeat* donnés avant l'âge de 14 ans aux enfants ayant passé les examens de sortie, à la suite desquels on peut retenir à l'école, jusqu'à l'âge de 15 ans, ceux dont l'instruction ne parait pas satisfaisante;

2° De quelques enfants de 7 ans dont l'inscription était en retard.

D'enfants ne fréquentant pas les écoles, il n'y en a pas en Danemarck, non plus que d'illettrés, et notre compatriote Manier serait bien embarrassé pour établir dans ce pays-là les cartes qui lui ont fait un nom dans le nôtre.

A Copenhague, il y avait 25.111 enfants, d'âge scolaire en 1867.

(1) La brochure que recevront les Cercles contient un travail très-intéressant sur les écoles danoises, dont les chiffres ont été pris au rapport de 1866.

La population des écoles publiques était de.	13.222
Celle des écoles privées de. . . .	9.090
Le nombre constaté d'éducations faites à domicile, de.	3.904
Total. . . .	25.226

Soit 115 de plus que le chiffre obligatoire, par suite d'inscriptions en avance ou d'examens en retard.

Voici encore quelques chiffres que je prendrai la liberté de recommander aux réflexions de nos législateurs, bien que ce Bulletin n'ait pas affaire à eux.

Il y avait, en 1867, dans les campagnes du Danemarck, 2988 instituteurs, dont les appointements étaient établis sur l'échelle suivante :

174	avaient de.. . . .	2.260 à 2.825 fr.
1.758	de.. . . .	1.400 à 2.260
863	de.. . . .	850 à 1.400
193	seulement avaient moins de 850 fr.	
2.988		

Dans les villes de provinces, — en dehors de Copenhague, il n'y a guère que de très-petites villes, dont quelques-unes feraient à peine des bourgs chez nous ; — on comptait 417 instituteurs, appointés ainsi :

283	avaient de. . . .	1.130 à 2.260 fr
62	— de. . . .	2.260 à 2.825
72	— un traitement supérieur à 2.825	

Cela peut se passer de commentaires. J'ajou-

terai seulement un détail, à savoir qu'à la campagne on donne aux instituteurs une pièce de terre à cultiver, et qu'on leur fournit une certaine quantité de fourrage pour le bétail.

Certes, voilà un pays qui est en règle du côté de l'enseignement donné par l'Etat. Je doute fort qu'il s'en trouve un, même en Allemagne, où l'école des campagnes soit plus largement dotée.

Malgré cela, je devrais dire à cause de cela, c'est dans les campagnes du Danemarck qu'a pris naissance et que fleurit une des institutions d'instruction, ou plutôt, pour être plus exact, d'éducation populaire les plus intéressantes que je connaisse, je veux parler des *hautes écoles de paysans*.

Les quatre jours que j'ai pu consacrer à les étndier sur place ne me donnaient pas une autorité suffisante pour m'en faire l'historien ; j'ai été assez heureux pour obtenir de la bonne amitié de M. Rosenberg (1) un des membres de la diète danoise, les pages qu'on va lire.

Nous sommes ici en présence de quelque chose d'entièrement neuf, conçu dans un ordre d'idées tout spécial. Sans vouloir me départir de la neu-

(1) M. Rosenberg a consacré quatre grands articles à l'histoire de la Ligue Française dans le *Fædrelâmât*, un des journaux les plus importants du Danemarck. « C'est un exemple, m'écrivait-il en me les envoyant, bon à mettre sous les yeux d'une Société comme la nôtre, qui est asssujettie, elle aussi, aux mêmes inconvénients que vous avez eus à combattre, l'habitude de la centralisation administrative et l'esprit de parti politique. »

tralité religieuse et politique, qui est la loi de ce Bulletin, cela m'a paru une bonne fortnne pour ses lecteurs d'être mis au courant de ce qui se passe dans les âmes de là-bas, et j'ai cru devoir respecter tout ce qui porte le cachet des aspirations personnelles de mon correspondant. On peut le tenir pour un interprète fidèle des tendances de l'œuvre dont il parle.

Nous appelons chez nous *haute école* toute école d'adultes; par exemple, en style académique, l'univesité est bien souvent nommée « la haute école scientifique. » Ainsi *haute école populaire*, qui est la traduction littérale des mots danois *Folke-Hojskole*, veut dire seulement : école pour la jeunesse adulte du peuple. Par le fait, toutes ces écoles sont présentement des écoles de paysans; mais l'institution n'est pas à l'usage exclusif de la campagne,et nous allons établir, l'hiver prochain, une sorte de haute école populaire pour la jeunesse ouvrière de la capitale. D'ailleurs, je ne saurais mieux vous donner une idée du caractère de ces écoles qu'en vous racontant rapidement leur histoire.

C'est le pasteur Grundtwig, né en 1784, encore un de nos plus grands historiens et de nos meilleurs poëtes, qui, le premier, en a eu l'idée. Il y a plus de quarante ans qu'il l'expliqua pour la première fois à ses compatriotes.

Voici, a-t-il dit, une nation divisée en deux sociétés séparées l'une de l'autre par leur éducation, absolument différente et également mauvaise.

L'une, celle des classes moyennes et supérieures est instruite dans les écoles dites « latines » où le latin est la base de l'enseignement, et par là trempée d'une civilisation étrangère, — celle du monde antique romain; frottée de plus au monde allemand, par lequel nous sont venues le plus souvent les lumières nouvelles de la civilisation européenne, elle a perdu le vif sentiment du lien national qui

l'unit, tant aux ancêtres scandinaves qu'à ses compatriotes de la classe inférieure, dont les classes élevées et lettrées ont peine à se faire comprendre, à cause de cet amas d'expressions romaines et allemandes dont fourmille leur langue habituelle et que ne comprend par le peuple.

De l'autre côté, celui-ci qui représente la race scandinave pure et sans alliage en Danemark, est élevé dans les écoles primaires, où l'on enseigne seulement l'art de lire, d'écrire et de compter fort médiocrement (1), et une morale sèche et superficielle qu'on appelle religion.

Ces deux sortes d'instruction, outre qu'elles séparent les deux parts de la nation, sont stériles pour le développement de ce qui vaut le mieux dans l'homme : du cœur, de la foi religieuse et du sentiment national, de l'amour sacré, tant de la patrie céleste que de la patrie terrestre.

Pour rapprocher ces deux sociétés l'une de l'autre, et les confondre en une seule société à la fois vraiment démocratique et vraiment nationale, il faut une autre sorte d'instruction qui, laissant aux écoles primaires et aux écoles scientifiques le soin d'enseigner les connaissances *utiles* et les sciences, et s'adressant également à *tous*, se préoccupe de tout ce qui peut servir à la culture du cœur humain en employant pour moyen, et seulement comme moyen, la démonstration des faits principaux et saillants de la vie de la nature et de la vie du genre humain, mais surtout de la vie de la nation. Voir le doigt de Dieu dans la nature et dans le développement de l'histoire universelle, apprendre les hauts faits des ancêtres, entendre lire les chefs d'œuvre de la littérature nationale, surtout ces fables grandioses de la mythologie scandinave, incarnation du génie poétique de notre race : voilà ce qui peut plaire et servir également au fils du grand seigneur et à celui de l'ouvrier, et dont tous

(1) Ceci se disait il y a quarante ans.

ont besoin pour être réellement des hommes et pour faire de bons Danois.

Mais pour réussir, cette instruction populaire, daus le meilleur sens du mot, doit être tout à fait libre. Point d'obligation pour la jeunesse, c'est l'affaire de l'instituteur de rendre attrayante l'instruction. Point de livre, seulement la parole vivante pour instrument. Point de répétitions par cœur des choses racontées, et surtout point d'examen. Ce ne sera pas le but de cette instruction de fournir aux jeunes gens une certaine quantité de connaissances positives, destinées à être emmagasinées dans la mémoire, mais d'éveiller la vie de l'âme en inspirant le noble sentiment de la dignité de l'homme, sans lequel on devient, ou bien orgueilleux de son savoir si l'on en a, ou bien esclave du travail pour la seule satisfaction des besoins du corps. Une fois la vie morale éveillée dans le jeune homme, elle sera assez forte pour le faire remonter de lui-même aux sources du savoir, et lui inspirer le désir d'acquérir les connaissances qui devront le mettre en mesure de remplir dignement ses devoirs d'homme et de citoyen.

D'abord Grundtwig se trouva presque seul et fut plus d'une fois tourné en ridicule par les gens lettrés, qui ne comprenaient par sa pensée, et bien longtemps il la prêcha en vain.

Pendant ce temps, s'échauffait la lutte nationale entre l'élément danois, ou pour mieux dire scandinave, et l'élément allemand dans le Sleswig.

C'était aussi une lutte sociale : l'aristocratie immigrée du Holstein était allemande, ainsi que la bureaucratie, qui, par l'aveuglement de nos derniers rois, avait eu le loisir de s'emparer de l'administration entière du duché. La résistance nationale devait sortir de la population rurale, de cette petite *gentry* des paysans propriétaires qui, depuis les temps anciens, s'était maintenue propriétaire du sol, et qui se voyait menacée d'être opprimée par l'aristocratie et les fonctionnaires allemands. Mais

ces paysans avaient besoin d'instruction et de lumières pour soutenir une lutte inégale.

Ce fut alors que l'idée de Grundtwig, jusque-là restée seulement théorique, put enfin se réaliser, dès qu'il se trouvait un homme capable de l'entreprendre.

M. Christian-Flor, aujourd'hui un vieillard de 78 ans, d'extraction norvégienne, à ce moment professeur des langues scandinaves à l'université allemande de Kiel, renonça à cette position avantageuse pour aller fonder au Nord du Sleswig une haute école populaire « organisée sur le plan de Grundtwig. » Il sut y intéresser plusieurs patriotes de Copenhague, surtout le théologien Clausen, d'ailleurs adversaire déclaré de Grundtwig dans les questions ecclésiastiques et religieuses, et ce fut ainsi qu'il se procura l'argent nécessaire pour acheter une simple maison de paysan destinée à servir de local d'enseignement et d'habitation. La première haute école du Danemark fut ouverte le 3 décembre 1844 à Roedding, village au nord-ouest du Sleswig.

On y mit en pratique l'idée de Grundtwig. L'histoire, tant universelle que nationale, unie à la géographie, y fut l'étude principale des jeunes gens. Pour s'emparer de leur imagination, pour graver les faits historiques dans leur mémoire, et leur inspirer des sentiments patriotiques, on se servit, sur une large échelle, du *chant* à l'*unisson* essentiellement destiné à faire apprendre aux élèves, par la répétition fréquente, le texte de nos chansons nationales. Nous en possédons un grand nombre, tant de chansons, du moyen âge, dites « chansons héroïques » que des chansons plus modernes composées la plupart par Œhlenschlager, Grundtwig, Ploug et plusieurs autres, sur des sujets historiques, pour exprimer les sentiments d'un patriotisme nouvellement éveillé (1). On eut pourtant le

(1) Voici la traduction littérale d'un de ces chants patriotiques qui m'a été donnée à Copenhague par

bon esprit, à Roedding, d'ajouter un autre élément d'étude plus pratique. On fit exercer les jeunes gens pendant quelques heures par jour à écrire et à compter pour suppléer à l'instruction primaire alors insuffisante. On leur enseignait aussi un peu de chimie, d'agriculture, de botanique, de zoologie et d'hygiène des bestiaux.

M. Rosemberg. Il a été composé, à l'occasion de la guerre de 1849, par Gruntwig, dans le jardin duquel je l'ai entendu chanter par la foule de ses amis, accourus de tous les points du Danemark, pour fêter son quatre-vingt-cinquième anniversaire.

Presque oublié après la victoire de 1849, la défaite de 1864 lui a rendu sa popularité.

O ma patrie !
Jetée au bord de la mer ondoyante
Dont mai vient faire verdoyer les bois,
Auprès du Sund magnifique,
Je te vois entourée de vagues chantantes,
Assise pâle en ta douleur,
Mais à toi est réservé le mieux.
Car encore vit l'ancien des jours.

A toi ne rit point l'avenir,
Mais Dieu est tout-puissant;
Tes ennemis sur terre
Sont aussi les siens.
Ils sont les ennemis de la vérité et du droit,
Ils sont les ennemis de la race qui sait aimer.
A ceux-là est réservé le pis,
Car encore vit l'ancien des jours.

La lune et le soleil
Chancellent sur leurs sièges;
Comme une toile mouvante
Est la création entière.
Mais ton ami est assis inébranlable là-haut,
Sur toi veille l'œil de la Providence.
Que les hymnes remplacent les plaintes!
Car encore vit l'ancien des jours.

Au commencement on avait logé les élèves chez les paysans du village. L'accroissement de leur nombre permit bientôt la construction d'un bâtiment destiné à leur servir de maison d'habitation, et un économe se chargea de leur entretien journalier. L'entrée n'était point gratuite, sauf pour quelques jeunes gens pauvres admis, par faveur. sans rétribution.

Assez longtemps, l'école de Roedding resta seule. Mais l'absolutisme royal ayant été aboli dans le Danemark à la suite des manifestations de l'opinion publique qui suivirent la Révolution française de février, et la Constitution fort démocratique du 5 juin 1849 ayant introduit le suffrage universel, on sentit biontôt le besoin d'un enseignement populaire

---

Au-dessus du soleil,
Sur son siège royal,
Pendant que se brisent les nuages,
Est assis plein de charité
Celui qui si longtemps a veillé sur le Danemark
Son arc a toujours les cordes sonores
Et jamais son arc ne manque le but;
Fidèle comme l'or est l'ancien des jours.

Les voix des oiseaux (des poëtes)
Président de riches récoltes en Danemark,
Pendant que sonnent les harpes,
Pendant que chantent les jeunes filles,
La fortune va se tourner comme le navire sur l'onde.
La fortune va se tourner comme la feuille du bois.
Fortune, dont tu n'as jamais vu la pareille.
Oh! encore vit l'ancien des jours.

O ma patrie!
Jetée comme au bord de l'abime
Au milieu des flots,
Tu resteras verdoyante,
Parée des fleurs de tes prés,
Comme une Vierge aux joues légèrement rougissantes
A toi est réservé le mieux;
Il t'est gardé chez l'ancien des jours.

supérieur à celui que pouvaient donner des écoles primaires. Un paysan doué d'un talent de parole extraordinaire, Kold, établit, vers 1850, près du manoir de *Dalum*, en Fionie, une école dans le système grundtwigien, qui a été fréquentée jusqu'à la mort du fondateur dans le courant de cet hiver.

Peu après s'éleva, en Séelande, près de la petite ville de Kagelse, l'école de Hendholm, fondée par les paysans de la contrée. Dans l'origine, le but de cet établissement était bien différent de celui de l'école de Roedding. La population rurale de cette contrée avait voulu rendre la jeunesse capable de défendre les intérêts particuliers des paysans contre les autres classes de la société. Mais, qu'est-il arrivé? On a dû employer les mêmes moyens que Grundtwig avait indiqués : l'histoire et le chant pour attirer et retenir la jeunesse qui, autrement, s'ennuyait et s'en allait. L'histoire et le chant sont des jouissances nobles qui irrésistiblement, bien qu'imperceptiblement, combattent l'esprit égoïste et envieux d'une démocratie nouvellement née à la liberté politique.

Plus tard, les écoles de Grundtwig étant dirigées dans un certain sens religieux, ses adversaires, les piétistes, ont voulu faire travailler contre son école l'instrument inventé par lui. Même résultat : il faut raconter l'histoire, la mythologie; il faut chanter les psaumes et les chansons historiques de Grundtwig, et peu à peu le même esprit s'empare des jeunes cœurs. C'est l'histoire de Biléam.

C'est surtout depuis le désastre national de 1864 que s'est développé le mouvement des hautes écoles populaires. Maintenant il en existe près de 60, dispersées dans toutes les parties du royaume, la plupart petites, comptant 20 à 30 élèves, quelques-unes très-considérables. Hindolm, qui compte de 150 à 175 élèves, est au premier rang. Pour le caractère général de l'enseignement, elles ressemblent toutes à Roedding, mais il n'y en a pas deux qui soient exactement semblables l'une à l'autre,

La plupart penchent vers le système de Grundtwig, quelques-unes se rapprochent davantage de Hindolm, où toujours les sciences « utiles » ont tenu une place grande; mais aucune d'elles n'est ou absolument historique ou absolument pratique.

Un fait à noter, c'est que ce n'est pas seulement la jeunesse de la contrée voisine qui fournit les élèves de chaque école. Les meilleures sont fréquentées par des jeunes gens venus de tout le pays. A Askov, par exemple, école établie par Flor en 1864, au sud du Jutland, pour remplacer Roedding, passé en 1864 sous la domination prussienne, j'ai vu des élèves d'Amack, île près de Copenhague, et même de Trondhjem en Norvège. A Blaagaard (prononcez Blaugard) près de Copenhague, où j'enseigne moi-même l'histoire scandinave, nous avons eu des élèves de l'ouest du Jutland, du Sleswig, de la Norvège et de la Scanie en Suède.

Ordinairement, le programme de l'enseignement est calculé pour les cinq mois d'hiver, de novembre à la fin de mars. Mais assez souvent un élève revient une ou même deux fois passer l'hiver à l'école; plusieurs passent d'une école à une autre. Le prix ordinaire de la pension est de 60 à 70 rigsdalers (environ 200 francs) pour le semestre, tout compris : instruction, logement et nourriture; c'est trop peu pour servir une rente au capital placé dans les bâtiments et dans le matériel de l'enseignement, mais c'est assez pour payer, bien modestement il est vrai, le travail des instituteurs et les frais d'une table frugale.

Mais d'où vient, me direz-vous, l'argent nécessaire pour la fondation?

Ni l'Etat, ni aucune association ne l'a fourni jusqu'à présent; parfois, mais rarement, c'est quelque patriote riche qui a payé les frais. Dans plusieurs cas, l'instituteur est aussi le fondateur, ayant placé dans l'entreprise non-seulement son travail et son avenir, mais aussi sa fortune privée (1). D'autres

(1) Voici comment a été fondée la haute école de Lüngby,

écoles sont fondées par petites actions souscrites par les paysans eux-mêmes, chacune par exemple de 5 rigsdalers (13 francs).

Vous le voyez, « la haute école » sortie uniquement de l'initiative privée et individuelle, ne veut être ni une industrie, ni une aumône, en général. S'il arrive pourtant qu'un jeune paysan pauvre, surtout de la classe des serviteurs, demande à fréquenter une école, il peut y être admis gratuitement.

---

que j'ai visitée au mois de septembre dernier. Je tiens ces détails de son directeur, un descendant de nos anciens réfugiés.

Au printemps de 1867, la fondation de l'école a été décidée dans une réunion des gens du pays, qui ont souscrit 160 actions de 50 francs. M. Lacour en a souscrit 40, et l'on a constitué ainsi un fonds social de 10.000 francs, qui rapporte 4 0/0 aux souscripteurs. Le gouvernement a fait un prêt de 4,600 francs dont on lui paie également l'intérêt à 4 0/0. Le reste a été fourni par M. Lacour qui a engagé toute sa fortune dans l'établissement qu'il gère avec sa femme, et qui est sa propriété.

C'est un grand bâtiment pouvant loger 60 élèves, établi au large sur un terrain, dont la contenance entière est de 1 hectare 20 ares.

La haute école de Lüngby a son programme particulier. Le cours d'études est de deux ans. Celui de la première année va du 1er octobre au 1er avril et est consacré à ce que M. Lacour appelle les hautes études, c'est-à-dire à l'histoire et à la littérature nationales.

Celui de la seconde année commence également le 1er octobre, mais il se prolonge jusqu'au 1er août. C'est un cours d'études agricoles.

Lüngby est situé dans l'île de Seeland, à quelques lieues de Copenhague. Il y vient des élèves du Sleswig et du Jutland.

Le prix de la pension n'est que de 13 francs par mois : mais chaque élève apporte sa provision de beurre et de fromage.

C'est surtout à cette intention que depuis quelques années l'Etat, bien indifférent autrefois au mouvement des hautes écoles, accorde aux écoles les mieux dirigées des subventions plus ou moins considérables. Présentement, la somme totale affectée par la Diète à cet emploi ne dépasse guère 40.000 fr.

Mais que fait-on de ces écoles, allez-vous me demander, pendant les mois d'été, époque de vacances forcées à cause des travaux de la campagne ?

On ouvre alors les salles de cours et les logements abandonnés par les jeunes gens, aux filles des paysans, qui viennent y prendre pension pour trois mois. Pendant qu'elles cousent ou tricotent, on leur raconte l'histoire nationale,on leur lit des poésies, on leur fait de petites leçons d'histoire naturelle et de géographie. Puis on emploie quelques heures à l'écriture et à l'arithmétique élémentaire. Les femmes des instituteurs, — il leur est presque indispensable d'être mariés, ayant la charge d'un grand ménage, — font les lectures ou enseignent aux jeunes filles les ouvrages de femmes.

J'ai dit que, dans le Danemark, nous avons environ soixante hautes écoles. On peut y ajouter cinq autres qui se sont établies dans le nord du Sleswig pendant les deux dernières années et sont regardées d'un œil peu favorable par les autorités prussiennes.

Naturellement on y est forcé d'être circonspect. La politique en est absolument bannie ; mais l'histoire et la littérature nationales sont des moyens puissants pour entretenir l'esprit national, qui échappent heureusement à la surveillance jalouse des autorités.

Du Danemark le mouvement des hautes écoles populaires s'est propagé aux autres pays scandinaves. C'est la Norvège qui a commencé. En 1864, un riche Norvégien, M. Anner, d'une des meilleures familles du pays et beau-fils d'un pasteur danois,

partisan de Grundtwig, a établi à Hamar, au nord du grand lac de Mjosen, une école qui est en pleine prospérité.

Plus tard de semblables écoles se sont élevées dans la vallée de Gudbrand, dans la préfecture de Throndjem, aux environs de Bergen, etc. On en compte aujourd'hui 11 en Norvège. La plupart des instituteurs sont venus passer quelque temps dans une de nos écoles grundtwigiennes.

En Suède, l'école de Hendholm a été prise de préférence pour modèle. Pendant l'hiver 1867-68, l'association scandinave à Stockholm, stimulée par la noble énergie d'un journaliste suédois, Sohlmann, mit à l'étude le projet d'une imitation de l'invention danoise. Il se forma une association générale pour provoquer la création de hautes écoles populaires, et l'année suivante 3 écoles furent établies en Scanie et une en Ostrogothie, toutes les trois subventionnées par l'association, mais pourtant fondées par les paysans eux-mêmes. Depuis il en a été créé deux autres qui fonctionnent actuellement.

Enfin plusieurs Finlandais sont venus nous visiter pour étudier notre méthode. Il nous est arrivé déjà des lettres des patriotes de la Luthanie et de la Moravie qui, luttant comme nous pour défendre leur nationalité menacée, ont voulu connaître l'instrument dont nous nous servons pour réchauffer le sentiment national de notre peuple.

Les hautes écoles de paysans ne profitent pas seulement à leurs pensionnaires, et l'enseignement du peuple se fait encore ailleurs sous plus d'une forme.

Habituellement, ajoute M. Rosemberg, pendant l'hiver les instituteurs ouvrent une fois par semaine les portes de la haute école à toute personne qui veut venir y passer une heure ou deux pour chanter et assister à des leçons. Ces réunions ont réussi et admirablement. Partout, la population, hommes et femmes, vieillards et enfants, vont s'assembler

autour de la chaire du professeur volontaire. Mais ce ne sont pas seulement les instituteurs des écoles qui font cette sorte de cours d'adultes gratuit. Beaucoup de maîtres d'école primaire en font aussi. Souvent les professeurs des lycées, non-seulement rassemblent le public de la ville où est situé le lycée, mais s'en vont dans les campagnes voisines faire des conférences aux paysans.

Les sociétés des volontaires pour les exercices militaires sont entrées aussi dans cette voie de l'enseignement libre et gratuit. Pendant l'hiver les jeunes volontaires, après avoir tiré à la cible, après s'être exercés à manier le remington, à faire des marches et des évolutions, vont se réunir dans quelque local convenable pour chanter — nous ne pouvons nous passer du chant — et entendre une leçon.

Il ne faut pas oublier non plus les efforts de plusieurs associations politiques ou semi-politiques.

Une de ces associations, dite Danoise, établie à Copenhague, fait faire toutes les semaines des leçons historiques, politiques, etc.

Pendant l'hiver dernier, l'association scandinave a suivi cet exemple avec beaucoup de succès.

Pour vous donner une idée du caractère de ces leçons, voici quelques-uns des sujets traités devant le public, surtout féminin, de l'Association scandinave :

Sur la vraie et la fausse éducation;

Sur Kalevala (poëme épique des Finnois);

Sur la guerre finnoise de 1808 ;

Sur la révolution de Gustave III, 1772 (*celle-ci a été faite en Suédois, près de Lund*).

L'association dite du « Peuple danois » qui comprend les partisans du parti national libéral, répandu surtout dans la capitale et dans les villes, a, pendant plusieurs hivers, fait de même.

Voici quelques-unes de ses leçons :

Sur la visite des Slesvigeois à Copenhague, en septembre 1865 ;

Sur la réunion de la Scandinavie ;
Sur le principe des nationalités;
Sur la régénération nationale de la littérature danoise.

Ajoutez à cela ce qui se fait au milieu des associations ouvrières, et vous comprendrez que ces efforts multiples, en grande partie dépendants l'un de l'autre, et dont aucun bulletin ne rend compte, échappent absolument à toute statistique. Mais assurément, nous avons des *cours d'adultes*, et j'ose dire que, en général, chez nous, celui qui sait quelque chose prend du plaisir à l'enseigner à ceux qui ne savent rien, et que l'enseignement par l'initiative privée se pratique sur une grande échelle dans tout notre petit pays.

Dois-je vous parler de nos fréquents meetings politiques, surtout à l'occasion des élections à la deuxième chambre, qui ont lieu tous les trois ans? Assurément, on n'enseigne là ni la science, ni l'histoire impartiale ; mais pourtant, là aussi, des idées sont remuées devant le peuple, en même temps qu'il s'éclaire sur ses intérêts politiques.

A consulter les dates, il nous est permis de dire que le Danemark nous a emprunté le suffrage universel. Nous devrions bien lui emprunter la manière de s'en servir.

La Ligue avait depuis longtemps un adhérent en Egypte, Nubar-Pacha, par l'entremise duquel ont été mis à sa disposition les 500 exemplaires du magnifique ouvrage de M. Charles Edmond l'*Egypte à l'Exposition universelle*, que j'ai distribués, au nom du khédive, aux bibliothèques populaires de France, de Belgique et d'Italie.

Au commencement de 1868 s'était formée au sein de la colonie européenne d'Alexandrie, une société se donnant pour but la fondation d'*Ecoles libres et gratuites*, *sans distinction de nationalité ni de religion*.

Cette œuvre, dont le prince héritier, Mohamed Tewfik-Pacha s'est déclaré le protecteur officiel, a pris rapidement un développement considérable.

Ouvertes le 1er avril 1866 avec 30 élèves, les écoles gratuites d'adultes en comptaient, le 25 novembre, 240 appartenant aux nationalités suivantes :

		Report.	227
Français. . . .	21	Tunisiens. . .	1
Grecs.	20	Bavarois. . .	2
Fellahs Egyptiens.	59	Polonais. . .	1
Italiens. . . .	52	Arméniens . . .	1
Turcs. . . .	2	Prussiens. . .	2
Maltais, Anglais.	24	Suisses. . . .	3
Syriens. . . .	32	Russes. . . .	2
Autrichiens. . .	17	Roumains . . .	1
	227		240

A la même date, les élèves des écoles primaires de la société, ouvertes le 1er septembre, sur la demande d'un grand nombre de pères de famille, étaient au nombre de 153 (1) ainsi répartis entre les différents cultes du pays :

Catholiques romains.	69
Grecs orthodoxes.	16
Protestants.	7
Cophtes.	2
Israélites.	49
Musulmans.	10
	153

A l'ouverture des classes — m'écrivait, le 21 juin 1869, M. Dauphin, le président du comité des Ecoles libres, — les cours ont été faits par les comités dont les membres se relayaient; puis, au fur et à mesure de nos ressources, nous avons pris des professeurs payés, dont le nombre s'élève aujourd'hui à cinq. Si nos moyens nous avaient permis d'agrandir le local, nous aurions aujourd'hui 2.000 élèves; mais cela viendra.

M. Dauphin me disait, en terminant sa lettre :

Je suis prêt à travailler ici à la fondation d'une Ligue en correspondance avec vous.

La société des écoles libres d'Alexandrie avait trouvé un puissant concours dans la Compagnie du canal de Suez, dont le médecin en chef surtout, M. Aubert-Roche, s'était employé activement en sa faveur. M. de Lesseps avait même

(1) Il y avait eu 269 demandes d'admission ; mais on n'avait pu accepter tous les élèves inscrits, faute de place.

trouvé, au milieu de ses préoccupations de tout genre, le temps de venir faire dans le local des écoles une conférence publique qui donnait à l'œuvre une précieuse confirmation.

J'étais donc assuré de rencontrer des sympathies acquises d'avance à la Ligue égyptienne, quand m'est arrivée la bonne fortune d'une invitation à l'inauguration du canal de Suez, qui me permettait d'aller en tenter la création.

J'ai été assez heureux pour y réussir, grâce surtout au bienveillant et chaleureux appui de M. Duruy, qui s'est trouvé là juste à point pour reprendre en Egypte le cours, interrompu en France, des services rendus par lui à la cause de l'enseignement, et couvrir de l'autorité de son nom auprès du khédive l'œuvre et les hommes qui l'entreprenaient.

La première réunion des membres fondateurs du Cercle du Caire a eu lieu le 5 décembre, chez le ministre égyptien de l'instruction publique, Ali-Pacha Monbareck.

Ce Cercle, dit l'*Egypte* du lendemain, dans son compte-rendu de la réunion, se donne pour but de propager autour de lui l'instruction par tous les moyens possibles, en s'interdisant de servir les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique, ni d'aucune nationalité.

Trois jours après, le Cercle d'Alexandrie était fondé par les membres mêmes du comité des écoles libres, qui ont parfaitement compris le surcroît de faveur que cette organisation officielle de la Ligue égyptienne devait attirer à l'œuvre par laquelle ils l'avaient entamée (1).

(1) Une lettre de M. Dauphin du 12 février, contient

D'autres Cercles se formeront bientôt sans aucun doute sur le parcours du canal, à Port Saïd où l'on vient de fonder une école pareille à celles d'Alexandrie ; à Ismaïlia, la résidence de l'état-major de la Compagnie, composé tout entier, on peut le dire sans flatterie, d'hommes de progrès ; à Suez, où existe déjà une bibliothèque populaire au sujet de laquelle notre consul, M. Emerat, m'écrivait en février les lignes suivantes :

La Société Franklin nous a envoyé l'année dernière une médaille d'honneur. Cette œuvre, qui fonctionne ici depuis bientôt six ans, nous a rendu de très grands services. Nous distribuons en moyenne 90 volumes par mois. A l'avenir son utilité sera moins grande, la population ouvrière nous quittant. Toutefois nous serons heureux d'avoir pu contribuer à son bien-être moral, et nous aurons eu l'honneur de fonder les premiers une œuvre aussi utile (1),

---

ce post-scriptum par lequel il m'annonce l'heureuse issue de ses démarches multipliées, pour assurer définitivement l'existence des écoles libres :

« J'ouvre ma lettre pour vous informer d'une bonne nouvelle, que je reçois à l'instant de S. E. Nubar-Pacha. Le khédive a accordé une subvention de 12.000 fr. par an aux écoles gratuites universelles d'Alexandrie. C'est surtout à Nubar-Pacha que nous sommes redevables de cette solution. »

(1) M. Leviez, le secrétaire de la Société Franklin dans la séance du 7 juin 1866, où la médaille dont il est fait ici mention a été décernée à la bibliothèque de Suez, citait ce passage d'une lettre de M. Stœcklin, un des fondateurs :

« Ce qui nous soutient, c'est la pensée que, nous aussi, nous accomplissons un devoir sacré; que nous

Les ouvriers européens partis, il restera les gens du pays, et s'ils ne sont pas encore en mesure de se servir de la bibliothéque, on peut travailler à les y mettre. La Ligue a une belle tâche devant elle en Egypte, la même qu'elle rencontre en Algérie : c'est de faire pénétrer au sein des populations musulmanes, sans toucher à leurs croyances religieuses, dont elle n'a pas à s'occuper, le fonds de connaissances positives et pratiques qui est la vraie base de notre civilisation moderne européenne.

C'est de l'Egypte que les Arabes du moyen âge ont importé en Europe les premiers éléments de nos sciences actuelles, parmi lesquelles l'algèbre et la chimie portent encore, dans les noms qu'elles ont gardés, leur marque d'origine. On aurait tort de s'imaginer qu'elles ne parviendraient pas à s'acclimater présentement dans le pays qui a été leur berceau. J'ai pu m'assurer de l'aptitude merveilleuse de la race égyptienne à s'assimiler nos sciences d'observation et de calcul, de sa rapidité d'intelligence, de sa dextérité d'exécution, dans ma visite à l'école des Arts-et-Métiers de Boulag que notre compatriote, M. Eloi Guigon, dirige avec un

---

payons notre dette à la patrie en répandant parmi nos compatriotes à l'étranger quelques germes de moralisation. Ce n'est pas toujours le bon exemple que les étrangers donnent aux populations indigènes, et notre influence ne devrait être fondée que sur la persuasion. Il faut qu'un jour ou l'autre la civilisation se montre en Orient sous un aspect exclusivement moral et bienfaisant. Nous essayons d'apporter notre petite pierre à ce grand monument de l'avenir. »

succès, inespéré peut-être quand elle a été fondée il y deux ans. Je me suis expliqué sans peine dans mes conversations avec Mahmoud Bey, le directeur de l'Ecole de Médecine du Caire, comment les Arabes ont pu jadis être nos maîtres en astronomie et en médecine.

Je lis dans une lettre écrite le 25 janvier par M. Perret, un des membres fondateurs du Cercle du Caire :

A la suite d'un appel aux pères de famille égyptiens dans le journal arabe du Caire (1), il nous est arrivé plusieurs adhésions indigènes, entre autres celle d'Arif-Pacha, qui est président d'une société pour l'impression des bons livres arabes.

Depuis que Mehemet Ali, le Grand Pacha, comme on l'appelle en Egypte, a donné l'exemple, imité par tous ses successeurs, d'envoyer chaque année de jeunes Egyptiens faïre leurs études en Europe, le nombre est grand dans le pays de ceux qui, comme les deux savants dont je viens de parler, se sont initiés aux découvertes et aux procédés de la science européenne. C'est à eux surtout qu'il appartient d'y initier à leur tour leurs compatriotes. Eux seuls peuvent les vulgariser comme il convient, dans la langue maternelle, en adaptant leur enseignement à des habitudes d'esprit dont nous n'aurons jamais bien le secret. S'il est vrai que l'amour de son peuple soit de tous les pays, pourquoi la Ligue ne déterminerait-elle pas au sein de la popula-

(1) Le *Vadi el Nil*. Son rédacteur, Abou Saoud-Effendi, figure aussi sur la liste des fondateurs du Cercle du Caire.

tion égyptienne les actes de dévouement individuel qu'elle a su déterminer ailleurs? Il s'agit là d'un intérêt national immense; et tout ce qu'il y a d'intelligent dans les races orientales doit comprendre à l'heure qu'il est qu'elles iront toujours désormais en se subalternisant, si elles demeurent plus longtemps endormies dans leur ignorance, en face des nations plus instruites et plus actives.

Aujourd'hui, ce n'est plus la force qui gouverne, c'est la science.

Les luttes de peuple à peuple ont lieu sur le terrain de la science.

.... C'est en vain qu'une nation ignorante se procurera tous les appareils scientifiques les plus perfectionnés : les étrangers seuls en profiteront.

(*Soirées de Constantinople.*)

CHARLES MISMER

Le maître actuel de l'Egypte comprend cela aussi bien que personne. Les dévouements individuels qui se produiront au sein du peuple qu'il gouverne, pour y développer l'instruction, ne sauraient manquer d'être les bienvenus auprès de lui, car ils répondront à une de ses préoccupations sérieuses.— J'en ai rapporté la conviction de l'entretien entre lui et M. Duruy, auquel j'ai assisté — et il leur en a donné la preuve en plaçant la Ligue égyptienne sous le patronage de son fils, le prince Tewfik-Pacha, assurant ainsi d'avance le sort d'une œuvre confiée à son héritier.

On le comprend aussi à Constantinople.

Je me suis rencontré à Paris avec l'auteur du

livre que je viens de citer. M. Charles Mismer, qui s'est fait une patrie adoptive de la Turquie, m'a entretenu, avec une chaleur de bon augure, de son projet de fonder en Turquie une Ligue de l'enseignement. Sitôt de retour à Constantinople, il a entamé l'affaire et a trouvé le terrain mieux préparé qu'on n'aurait pu le supposer chez nous.

Voici sa dernière lettre qui ne laisse plus de doutes sur la réussite de l'entreprise :

Constantinople le 15 juin 1870

Cher monsieur,

Le sinistre du 5 juin, qui a détruit 10.000 maisons, et coûté la vie à plus de 1500 personnes, m'a mis dans l'impossibilité de vous répondre aussitôt que je l'aurais voulu. Comme vous le pensez bien, cette catastrophe, dont toute les conséquences sont loin d'être épuisées, mettra du retard à l'exécution de nos projets.

Cependant je m'empresse de vous dire que la question est résolue en principe. J'ai communiqué votre lettre au Grand-Vizir, qui l'a lue avec la plus scrupuleuse attention.

— Mais, m'a t-il dit, nous avons déjà quelque chose de pareil à ce que vous voulez introduire. L'Ecole des Arts et Métiers et l'Académie, que nous avons fondée l'an dernier, sont dues à l'initiative privée. L'orphelinat pour six cents enfants, actuellement en construction, n'a point d'autre origine. Il suffirait de relier ces écoles à la Ligue, d'autant que l'enseignement y est en tout conforme au programme contenu dans cette lettre. S'il y a autre chose à faire qui soit mieux, présentez-moi un projet.

Ceci se passait le samedi 4 et le dimanche 5... Ainsi que je vous l'ai dit, nous allons perdre quelque temps, mais le moins possible, j'y tiens. L'ap-

pui assuré du grand-vizir (1) est une garantie certaine du succès.

En attendant que je puisse donner des nouvelles de la Ligue turque au public de ce Bulletin, il ne lira pas sans intérêt le document suivant, auquel je ne veux rien retrancher.

C'est le discours prononcé par le Ministre turc de l'Instruction publique à l'inauguration de L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES de Constantinople.

Les considérations ne m'y paraissent pas de moindre importance que les faits signalés. Elles jettent un jour curieux sur le travail qui se fait dans les esprits en Orient, au contact incessant de nos idées et permettent déjà plus de confiance dans les efforts qui se préparent :

Si la femme a droit à tous nos respects et à toutes nos sympathies, elle ne mérite pas moins que nous prenions soin de son éducation morale et physique.

La mère a une influence prépondérante dans

---

(1) Le compte-rendu de la séance de notre *Société nationale d'encouragement au bien*, qui s'est tenue, le 12 juin, au Cirque Napoléon, sous la présidence de M. Elie de Beaumont, contient un paragraphe qui concerne ce premier et puissant adhérent de la Ligue turque. Bien qu'il n'y soit pas question d'enseignement, je crois à propos de le reproduire à titre de renseignement :

« Une médaille d'honneur est décernée à S. A. Aali-Pacha, grand vizir de Turquie, dont la main loyale est toujours ouverte aux malheureux, et qui n'a pas cessé un seul instant d'entourer la colonie française de Constantinople d'une protection délicate et prodigue de bienfaits. »

l'instruction de l'enfant. Dès le moment où il voit le jour, jusqu'à ce qu'il franchisse le seuil de l'école, l'enfant se trouve sous les soins exclusifs de la mère, et c'est alors que l'esprit, exempt de toute préoccupation, reçoit facilement l'empreinte de tout ce qu'il y a autour de lui.

De même que les hommes ont besoin d'être instruits et bien élevés, de même il est nécessaire aux femmes d'orner leur esprit par des connaissances variées. Les dames musulmanes ont brillé jadis dans les lettres et la poésie; leurs noms se trouvent gravés dans les productions littéraires de notre langue; le génie et le talent leur ont donné une juste célébrité.

Des femmes poëtes et auteurs ont fleuri aussi en Europe, et les chefs-d'œuvre qu'elles ont laissés sont entre les mains de tout le monde.

Nos populations orientales, tant hommes que femmes, possèdent, par leur esprit et leur intelligence, une aptitude spéciale à acquérir toutes sortes de sciences et à cultiver les arts jusqu'au plus haut point. Mais si elles sont restées jusqu'ici en arrière dans ces choses-là, si surtout les femmes ont été dépourvues de toute instruction, c'est qu'il leur manquait des moyens pour en acquérir.

Jusqu'ici, il n'existait pas encore dans l'empire d'écoles secondaires pour les jeunes filles. Les filles de 8 à 10 ans étaient envoyées aux écoles primaires des garçons, où elles n'apprenaient qu'à lire des ouvrages écrits par *Rarahé* ou signes d'épellation : leurs connaissances n'allaient pas plus loin. Quelques-unes aussi apprenaient chez elles la lecture des ouvrages primaires, mais n'ayant pas les moyens d'apprendre davantage, elles restaient malheureusement dans l'état que nous savons.

Et cependant, il n'y a aucun commandement religieux qui puisse empêcher chez nous les femmes d'acquérir les connaissances nécessaires. N'est-ce pas, au contraire, le prophète lui-même qui, dans son langage plein de sagesse, a dit : « Il

est du devoir de tous les musulmans et de toutes les musulmanes de rechercher la science, » et qui a prouvé par là que non-seulement les hommes, mais encore les femmes, devaient être engagés dans l'étude des lettres et des sciences ?

Il est hors de doute que les femmes bien élevées, et qui ont fait des choses humaines l'objet de leurs études et de leurs méditations, considéreront la vertu et la chasteté comme le premier de leurs devoirs.

L'usage des femmes musulmanes de se cacher, ne peut les empêcher nullement d'exercer un grand nombre de métiers, et de cultiver les lettres. En Europe, des milliers de jeunes filles et de femmes mariées vivent de leur travail, et produisent des articles élégants et d'un goût exquis. N'est-ce pas donc à regretter que les femmes musulmanes ne puissent pas jouir des profits matériels que leur procurerait l'exercice de ces métiers ?

La fréquentation, par les jeunes filles, d'écoles destinées aux garçons, par suite de l'absence d'écoles spéciales pour les premières, avait plusieurs inconvénients auxquels nous avons cherché à obvier l'année passée, en séparant les enfants des deux sexes dans les écoles.

Depuis lors, sous les auspices de notre auguste souverain, sept écoles primaires pour les jeunes filles ont été inaugurées dans différents quartiers de la capitale. Mais, comme les professeurs de ces écoles sont des hommes, les filles au delà de neuf à dix ans ne pourront les fréquenter plus de deux ans, — l'usage de se cacher les empêchant de le faire, — ni acquérir dans cet intervalle de connaissances suffisantes. Pour qu'elles puissent fréquenter l'école pendant quatre ans, il fallait que les professeurs fussent de leur sexe. C'est dans ce but que, d'après les dispositions de la loi sur l'instruction publique, il devenait urgent de fonder une école normale destinée à former des institutrices pour les écoles primaires et secondaires des jeunes filles.

C'est cette même institution que nous allons inaugurer aujourd'hui, et dans laquelle des classes spéciales seront prochainement ouvertes, où, sous la direction de professeurs capables, doivent se former également des institutrices pour les écoles des jeunes filles non musulmanes.

Nous assistons ici à une des plus grandes fondations qui se rattachent au règne glorieux de Sa Majesté impériale. Les services que cette école est appelée à rendre à l'éducation des femmes sont innombrables, et ce nouveau pas important dans la voie du progrès doit redoubler notre zèle pour souhaiter la prolongation des jours de notre souverain, comme il est d'ailleurs de notre devoir de le faire.

Un progrès, analogue à celui qui s'est fait l'année dernière en Autriche, s'est accompli en Turquie. Le gouvernement y a promulgué une excellente loi sur l'instruction publique, conçue drns l'esprit qui a dicté le discours qu'on vient de lire. Il y a de ce côté un bon vouloir évident, qui donne le champ libre à l'action privée, partout où l'on parviendra à la mettre en branle. Une fois établie à Constantinople, la Ligue n'aurait pas de peine à rayonner sur les provinces de l'empire ottoman, et j'en sais une déjà où l'on a commencé à lui préparer les voies.

Le consul d'Espagne à Damas, M. Adolfo Rivadeneyra, dont j'ai fait la connaissance au Caire, me dit dans une lettre à la date du 5 février :

Conformément à vos désirs, j'ai causé avec Abd-el-Kader et ses deux fils au sujet de la Ligue, leur ayant en outre remis vos quatre bulletins.

La chose nous parait difficile à fonder avant qu'on n'ait commencé à Beyrouth. Cependant nous ferons des démarches à ce sujet.

A Beyrouth, un groupe d'hommes dévoués, appartenant aux différentes nationalités représentées dans la ville, avait déjà été saisi de la question, quand cette lettre m'est arrivée de Damas. Il agira très-certainement.

Bien loin par delà l'Egypte, à l'entrée de la mer Rouge, dont il tient la clef, est un peuple chrétien, demi-civilisé, demi-barbare, sur lequel l'expédition envoyée par les Anglais contre le fameux Théodoros a récemment appelé l'attention de l'Europe : c'est le peuple abyssinien.

J'ai été mis en relation, au Caire, avec un Français, M. Girard, arrivé en Abyssinie avec l'expédition anglaise, et fixé depuis dans le pays, où il s'est fait de nombreux amis. Il était venu solliciter l'appui du gouvernement égyptien et de la compagnie du canal pour les projets qu'il a conçus dans l'intérêt de son pays d'adoption, des pays voisins en même temps, comme toujours, et je lui en ai suggéré un qui peut se passer d'appui extérieur. Sur ce qu'il me disait de l'intelligence de ses « chers amis », de leur goût naturel pour l'instruction, je l'ai déterminé à entreprendre d'organiser avec eux une Ligue abyssinienne de l'enseignement.

Je ne suppose pas cette ligue-là menacée de rencontrer l'objection qu'on a faite à d'autres, à savoir qu'elles venaient trop tard, et qu'il ne restait plus de besogne utile pour elles. Il ne faudrait pas pourtant s'exagérer ce qu'elle paraît avoir de fantastique. Elle aura affaire à des esprits suffisamment éveillés déjà.

J'ai remarqué, pendant mon séjour de deux an-

nées dans le Tigré. m'écrivait M. Girard au moment de quitter le Caire pour retourner à son œuvre de civilisation, que tous les Abyssiniens lisaient avec attention, en famille, à la veillée, des Bibles, des Nouveaux Testaments, des Psaumes de David, qui leur ont été distribués à profusion par des ministres protestants allemands, que, ces lectures faites, chacun discutait le dogme, questionnait pour se faire expliquer ce qu'il ne comprenait pas. J'en ai conclu que celui qui, en dehors de ces livres religieux, que je respecte, apporterait une autre pâture à ces esprits ignorants et inquiets, leur rendrait un service qu'ils sauraient apprécier (1).

Les communications ne sont pas rapides du Tigré à Beblenheim, et je n'ai rien à dire encore de cette Ligue en projet Quel que soit le sort réservé à cette tentative dont je ne saurais apprécier les chances de réussite, elle n'en mérite pas moins d'appeler l'attention de tous ceux qui

---

(1) M. Ferdinand de Lanoye, dans *le Nil, son bassin et ses sources*, cite les lignes suivantes d'un voyageur allemand, Werner Munzinger, qui confirment le témoignage de M. Girard :

« La vieille langue éthiopienne, proche parente de l'arabe et encore plus de l'hébreu, ne vit plus, comme le latin dans les langues néo-latines, que dans trois idiomes dérivés, mais elle est étudiée avec zèle par les savants et les prêtres. L'histoire nationale est cultivée, sous forme de chronique; le trésor théologique du pays se compose presque exclusivement de livres ascétiques traduits du grec; mais les théologiens sont très-forts en dialectique subtile. Ils ont pour méthode de tout apprendre par cœur, et l'on trouve des gens qui vous réciteraient toute la Bible, du premier verset de la Genèse au dernier de l'Apocalypse. Les discussions sur les sujets religieux sont la passion de ces byzantins d'Afrique : soldats débauchés, dames vicieuses, grands seigneurs pillards, discutent avec une égale ardeur et avec

s'intéressent au progrès général de la famille humaine. En prenant la question à un point de vue moins élevé, partant, plus facile à saisir, si l'intrépide initiateur de la Ligue abyssinienne parvenait à grouper autour de lui assez de bons vouloirs indigènes pour mettre ses idées à exécution, leur succès pourrait avoir des résultats commerciaux d'une haute importance, maintenant que ces rivages perdus de la vieille Ethiopie se trouvent placés sur une des grandes routes de la marine européenne.

Alors, m'écrit M. Girard, après m'avoir développé le plan dont il poursuit la réalisation, alors on *pourrait tenter la conquête de l'Abyssinie par les Abyssins.*

Cette conquête pacifique — c'est un ancien militaire qui parle — cette conquête pacifique en vaudrait bien une autre, et le temps ne serait plus éloigné où les Abyssins eux-mêmes, marchant à l'avant-garde, pénétrant les mystères de l'Afrique centrale, nous en indiqueraient la route, nous en rapporteraient les trésors qui, en ce moment, croupissent inutiles et sans valeur.

---

le même sérieux sur les deux natures du Christ et la diffusion du Saint-Esprit.

« C'est du reste un peuple ami du savoir, qui sait lire et lit volontiers, s'il a un livre. L'Abyssinien apprend avec une facilité inouie et s'attache à son objet avec une incroyable persévérance. L'Européen est ardent; il fait vite et bien ce que comporte le moment; mais il perd aisément patience. Tel n'est pas le naturel de l'étudiant de Gondar, qui passe des années entières à étudier jour et nuit avec ses professeurs, se réservant seulement quelques quarts d'heure pour courir, le soir, la ville en mendiant un morceau de pain. Quel étudiant d'Europe en ferait autant ? La patience est la grande vertue éthiopienne. » (*Le Nil*, p. 82.)

Et pour terminer par autre chose qu'un projet, cette revue du mouvement d'enseignement par l'initiave privée, hors de France. un ami inconnu vient de m'cnvoyer de Mexico plusieurs numéros d'*El Porvenir de la Ninez* (l'*Avenir de l'Enfance*), qui se publie tous les mardis depuis le 1er mars de cette année.

Ce n'est rien moins que le bulletin d'une véritable Ligue de l'enseignement qui s'organise par tout le pays sous le nom de *Société lancastérienne* et s'est déjà mise à l'œuvre pour fonder des écoles, des bibliothèques, des cours d'adultes.

Je n'en ai pas les statuts : mais les documents épars dans les numéros qui sont entre mes mains peuvent donner une idée suffisante de son plan général d'organisation.

C'est la Société centrale, établie à Mexico, qui publie le bulletin. Elle reçoit les communications de toutes les sociétés, qui se constituent d'elles-mêmes dans les provinces, et s'administrent librement, indépendantes les unes des autres, exactement comme nos cercles français.

Voici le commencement de l'acte de constitution de la société de Durango, qui se trouve dans le numéro du 3 mai :

SOCIÉTÉ LANCASTÉRIENNE DE DURANGO

Dans la ville de Durango, capitale de l'Etat du même nom, le 2 avril 1870, les citoyens correspondants de la Société lancastérienne de Mexico, réunis en junte à l'effet d'établir dans l'Etat de Durango une association du même genre, destinée à répandre l'instruction primaire gratuite, ont déclaré leur société légalement contituée, en vertu du droit que leur confère l'article 99 du code

fondamental de la République, et, en conséquence, ils ont procédé à l'élection d'un président et d'un secrétaire, etc.

Le numéro du 24 mai donne le programme des cours ouverts par l'*Association Baranda* á Tepostlan :

Grammaire castillane, Jèsus Quiroz ; *Arithmétique*, *Histoire et Géographie*, Venancio Rojos; *Lecture et orthographe*, Mariano Rojas, Hipolito Navarrete et Manuel Lara ; *Ecriture*, *Morale et devoirs du citoyen*, José Guadalupe Rojas.

Des lectures publiques se feront le dimanche, ainsi que dans la soirée du mercredi et du samedi, et l'on fait appel aux dons de livres pour le premier noyau d'une bibliothèque qui servira à ces lectures publiques.

Il est dit dans le compte-rendu de la séance de l'*Association Baranda* qu'elle a eu lieu dans la nouvelle salle affectée à l'enseignement primaire des filles.

Je trouve aux faits divers du numéro du 10 mai un renseignement assez curieux sur le mouvement qui se produit en ce moment au Mexique.

Ce sont les habitants de Siqueros, un village des environs de Mazatlan, qui, voyant l'autorité locale se refuser à ouvrir une école, en fondent une de leur chef, et en confient la direction au senor de Rafaël Rodriguez.

Ceux qui ont entrepris chez nous la croisade de l'enseignement obligatoire me sauront gré d'emprunter à l'*El Porvenir de la Ninez* l'article suivant, qui est signé : José Maria Baranda. Ce

qu'il dit est aussi bon à lire chez nous qu'à Mexico, et il pourra fournir un argument à faire valoir au besoin dans la discussion.

LA DIFFUSION DE L'INSTRUCTION

Un des premiers et des plus importants besoins de notre pays est indubitablement la diffusion de l'instruction primaire. Sans elle, la grande majorité de notre peuple restera en dehors de la communion universelle des idées de civilisation et de progrès.

Combien elle importe à la prospérité et à l'agrandissement de notre partie, il est inutile de le démontrer; tout homme instruit et ayant du cœur en est intimement convaincu.

Mais pour atteindre ce but, il n'y a qu'un moyen efficace: c'est d'établir dans toute la République l'INSTRUCTION PUBLIQUE ET OBLIGATOIRE, et de mettre les autorités locales en demeure d'augmenter les écoles en la proportion nécessaire.

Déjà le gouverneur de San-Luis-Potosi a donné l'exemple, en ordonnant aux administrations communales de faire figurer en tête de leur budget les dépenses d'instruction primaire, et déclarant en vigueur le décret du 7 novembre 1860, dont les premiers articles établissent que toute commune et tout domaine dont la population dépasse cinquante familles doit avoir une école primaire payée, dans la commune, par les habitants, dans le domaine, par le propriétaire, sans que, pour cela, on puisse augmenter les heures de travail ni diminuer les gages. L'ordonnance du gouverneur porte également que, dans toute commune ayant plus de cent familles, l'administration municipale sera tenue d'établir une école de filles, en se concertant à ce sujet avec la junte de l'instruction primaire. Espérons que toutes les autorités du pays imiteront un aussi bel exemple.

La capitale de la République et une grande par-

tie de ses principaux centres de population ont fait de notables progrès sous ce rapport; mais il est indispensable que le réseau de nos écoles s'étende jusque sur les plus petits groupes d'habitations dans la campagee; il faut que l'instruction, l'agent principal de la vie intellectuelle et morale, pénètre dans toutes les parties du corps social.

Il est du devoir de tout citoyen de mettre au service de cette grande cause tout ce qu'il peut exercer d'action personnelle. Aucune influence ne peut lui être plus utile que celle de la presse périodique, et c'est pour cela que, dans cette publication, dont l'objet exclusif est la propagation et l'amélioration de l'enseignement, nous faisons appel au concours de la presse et de la capitale et des Etats, pour qu'elle appuie nos idées et se mette avec nous à la poursuite d'un si noble but.

La société lancastérienne, convaincue de la grandeur de la mission qu'elle s'est donnée, et animée d'une foi profonde dans le bon résultat de son action civilisatrice, travaillera à la diffusion de l'instruction primaire, jusqu'à ce que sa bienfaisante lumière éclaire tous les foyers domestiques et entasse autant de sanctuaires sacrés de démocratie, dont les reflets illuminent de toutes parts notre patrie. Alors seront assurés son bonheur et sa liberté.

Le Mexique se decide à prendre le bon parti, et l'on battra des mains, en France, à chaque pas décisif qu'il fera dans cette voie de salut. Seulement, je me demande ce que l'on dirait des ordonnances du gouvernement de San-Luis-Potosi, dans ces « petit fiefs » dont parle M. Rozy, où l'ignorance est obligatoire.

POST-SCRIPTUM

15 juillet 1871.

Voici une pièce qui m'a été envoyée, le mois dernier, par M. Wirth, rédacteur de l'*Arbeitgeber*, à Francfort. Elle vient compléter très heureusement ce qui avait été dit de l'Allemagne, au chapitre qui lui est consacré dans ce bulletin :

APPEL

En faveur de la fondation d'une Société

POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

« La paix revenue doit nous trouver prêts à un sérieux retour sur nous-mêmes et à une reprise énergique des travaux de culture intellectuelle, que la guerre a interrompus brutalement contre notre volonté.

« En première ligne se présente le travail de l'éducation universelle du peuple.

« Depuis que la grande assemblée législative de l'Allemagne procède du vote universel et direct, la question de la liberté est devenue une question d'éducation des masses. Ayons le courage de nous l'avouer à nous-mêmes : bien que le nombre des esprits cultivés puisse paraître grand chez nous, comparativement, il reste encore petit, pris en lui-même. La grande masse de notre population est encore ignorante et paresseuse d'esprit; incapable de juger et d'agir par elle-même, elle se laisse emporter indifféremment par les courants qu'elle rencontre, soit qu'ils la conduisent au bien, soit qu'ils l'emmènent au mal. Le succès qu'ont eu les prédications communistes d'une poignée d'hommes sans conscience nous en est une preuve évidente. La France vient de nous apprendre où peuvent mener ces prédications.

« Le temps d'école est trop court pour l'homme du peuple et trop souvent interrompu pour lui

donner autre chose que la base première et ce qu'on peut appeler les germes de l'instruction. Si l'on ne va pas plus loin, si l'on abandonne ces germes à eux-mêmes, ils avortent et la mauvaise herbe étouffe tout. L'important n'est pas que le peuple sache lire et écrire. Ce qui importe bien davantage, c'est qu'il lise et avant tout, c'est ce qu'il lira. Aussi les statistiques scolaires et le recensement de ceux qui, dans leur jeunesse, ont appris à lire et à écrire, ne donnent-ils qu'imparfaitement la mesure du niveau de l'instruction populaire dans un pays.

« Il faut sans doute que l'enseignement donné à l'école réponde au but à poursuivre : *faire des hommes libres, des êtres pensants* et l'Allemagne libérale a inscrit dans son programme la nécessité d'une réorganisation de l'école dans ce sens-là. Mais à côté de cela il faut encore que la libre initiative des citoyens intervienne pour élever l'édifice de l'instruction populaire sur les fondements jetés par l'enseignemect scolaire, et cela est d'autant plus nécessaire que l'école n'est pas le véritable terrain où puissent se donner certains enseignements. Les questions sociales et politiques, en particulier, sont de nature telle que l'homme adulte peut seul s'y intéresser et les comprendre.

« Il s'est fait déjà quelque chose en Allemagne dans cette direction. Depuis un certain temps se sont fondées dans beaucoup de villes, d'année en années, sous des noms différents, des ligues d'instruction populaire qui sont devenues pour une grande partie de leur membres une source précieuse de développement intellectuel et moral. Oui, plus d'une fois déjà, nous avons entendu dire à des ouvriers d'une des plus grandes villes de fabrique de notre pays : « Avant l'existence de la Ligue, il « n'y avait rien pour nous dans cette grande ville ; « c'est seulement depuis qu'elle est là que la vie à « commencé pour nous. »

« L'exemple de Berlin, de Hambourg, de Brême, d'Elberfeld, de Barmen, etc., nous montre quelle

extension peuvent prendre ces ligues d'instruction populaire. Mais on ne les rencontre encore que dans les grandes villes, et dans un petit nombre de villes moyennes ; il n'y a pas de relations établies entre elles, de sorte qu'il leur est impossible jusqu'à présent de se communiquer les expériences faites par chacune, et de se prêter un secours mutuel dans leurs efforts.

« Nous faisons donc appel à tous les amis du développement intellectuel et moral de l'Allemagne, à tous ceux qui reconnaissent la solidarité des intérêts entre les classes, et qui veulent opposer aux enseignements matérialistes et communistes le trésor commun des connaissances acquises dans le pays, à ceux surtout qui sont déjà entrés de leur personne dans les ligues d'instruction populaire, et nous les invitons tous à se joindre à nous pour fonder une

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

dont voici le programme :

1° *Fonder des ligues d'instuction dans toutes les localités qui n'en possèdent pas encore, dans les villes d'abord et plus tard aussi dans les villages aussi loin que son action pourra s'étendre.* — Nos confédérés du Nord nous ont donné déjà un exemple magnifique sur ce terrain-là dans leurs florissantes écoles supérieures pour les paysans.

2° *Etablir un lien entre toutes les sociétés qui se sont donné pour tâche d'élever le niveau intellectuel du peuple, afin de les mettre en état de s'entraîner mutuellement, de faire entre elles un échange d'idées et de communications, de s'aider réciproquement et de se donner une représentation chargée de veiller au dehors sur les intérêts communs.*

3° *Fonder un journal consacré aux intérêts du développement de l'instruction par l'initiative privée, et chargé d'en dresser la statistique. Le journal devra être un miroir vivant aussi bien du mouvement général d'instruction dans le peuple allemand, que*

de la vie particulière des sociétés entrées dans la confédération. Il traitera les questions sociales, et celle de l'éducation des femmes, dans la mesure de leur rapport avec la grande question de l'instruction populaire.

4° *Enrôler des maîtres ambulants qui feront des conférences populaires sur les faits importants de la vie publique, et les sujets d'intérêt universel* (1)

5° *Propager les journaux populaires.*

---

(1) Le numéro de l'*Arbeitgeber* qui accompagnait l'appel du comité fondateur de la la Ligue allemande, contient des détails intéressants sur cette institution des *maîtres ambulants* qu'il proclame supérieur à tous les autres procédés employés jusqu'à présent, pour developper l'instruction populaire.

« Dans le Wurtemberg, où l'on a pour la première fois essayé de ce moyen à la campagne, il a donné d'admirables résultats. Secondé par d'excellentes écoles populaires, qui comptent parmi les meilleures de l'Allemagne, les maitres ambulants ont entrepris d'arracher la population des campagnes à sa torpeur séculaire. et de l'éveiller à la vie intellectuelle en appelant son attention sur les avantages matériels qu'elle peut en tirer : leur entreprise a été couronnée d'un plein succès. A leur voix, on a vu s'établir jusque dans les plus petits villages des espèces de casinos, des sociétés de lecture, qui font venir surtout, il est vrai, des journaux d'agriculture, mais aussi les écrits politiques et des livres intéressants. On les place tantôt dans un local particulier, tantôt dans une salle d'auberge, où ils sont confiés à la surveillance, soit de l'aubergiste, soit des membres les plus âgés de la Société. Tous les huit ou quinze jours, on voit arriver le maître ambulant qui fait une conférence sur un sujet d'intérêt local ou se rapportant aux événements du jour, à la suite de laquelle s'entame avec lui une conversation générale. De temps en temps, l'on va dans les champs, ou bien l'on organise des réunions plus nombreuses, dans lesquelles se traitent les questions communales. Dans la Hesse

Suit un plan d'organisation, avec la liste des membres fondateurs que je reproduis tout entière. Les lecteurs du bulletin, étrangers à l'Al-

---

et ailleurs, l'on a introduit cette institution qui a donné partout les meilleurs résultats. Le maître ambulant n'est que l'initiateur. Une fois le mouvement lancé l'instituteur de l'endroit, le pasteur ou le médecin ne tardent pas à s'y associer; l'intervention des premiers surtout est tout naturellement indiquée. »

On me permettra de rappeler ici que, il y a huit ans déjà, un de nos compatriotes, le dr Tenting, a inauguré chez nous, dans la Côte-d'Or, cette institution des maîtres ambulants de l'Allemagne, en allant de village en village faire des conférences astronomiques aux environs de Laignes, sa résidence. Seulement, je dois avouer que ses auxiliaires naturels, comme on l'entend chez nos voisins, lui ont fait défaut, quand ils n'ont pas cherché à l'entraver.

Le Cercle parisien s'occupait d'organiser tout un service de conférences dans les environs de Paris, au moment où la guerre a éclaté. C'est une des plus sérieuses préoccupations, à mon avis, que les Cercles français aient présentement à s'imposer, et nos aînés de la Ligue belge nous y ont invités depuis longtemps par leur exemple. Partout où l'on pourra avoir des maîtres ambulants en titre, c'est assurément le mode à préférer; mais en attendant cela, le devoir de la conférence de village me paraît incomber à tout bon citoyen qui se sent capable d'aller à la campagne, chez des amis, au besoin, pour commencer, traiter en forme de conversation un sujet, soit d'intérêt local, soit d'instruction générale. Plus l'auditoire est neuf, et plus il est facile de piquer la curiosité, sans être soi-même un érudit bien profond. La ressource de la conférence, un livre à la main, est toujours là, pour ceux qui n'ont pas l'habitude de la parole publique et qui comprennent la nécessité de se la donner enfin, s'ils veulent fonder dans leur pays ce à quoi il aspire depuis si longtemps, la liberté.

lemagne, y retrouveront des noms qu'ils connaissent déjà.

AMMON, conseiller de justice en retraite, *Cologne.*

Dr MARQ-BARTH, membre du Reichstag, *Munich.*

E. BERMEL, fabricant, président de la Société bavaroise des feuilles volantes, *Hof.*

BOHMERT, professeur, *Zurich.*

Dr DUDEN, directeur du gymnase, *Schleiz.*

FRANZ-DUNCKER, membre du Reichstag, *Berlin.*

O. FISHER, directeur de la *Real-Schule, Osnabruck.*

HERGENHAHN, président de la cour d'appel, *Wiesbaden.*

HOLTZENDORF, professeur, *Berlin.*

Dr M. KIRSCH, homme de lettres, *Berlin.*

F. KALLE, fabricant, membre du Comité des fabricants du Rhin central.

A. KLEIN, journaliste (de la Ligue d'Instruction de Danzig), *Danzig.*

J. KNORR, membre de la chambro bavaroise, *Munich.*

Dr W. LOEWE (Calbe), membre du Reichstag, *Berlin.*

Dr J. NATORD, président de l'Union rhénane-westphalienne, *Essen.*

ODERNHEIMER, conseiller des mines en retraite, président de la Société industrielle de Nassau, *Wiesbaden.*

A. OHLY, avocat général, *Darmstadt.*

OPZOOMER, professeur, *Utrecht.*

Dr Ed. PFEIFFER, *Stuttgard.*

E. RITTERHAUS, *Barmen.*

A. SCHLIEPER, négociant, président de comité scientifique de la Ligue d'instruction d'Elberfeld, *Elberfeld.*

SCHULZE-DELITZSCH, membre du Reichstag, *Postdam.*

Dr SCHWABE, directeur du bureau statistique de Berlin.

T. TWINNING, vice-président de la Société des Arts, *Twickenham, Londres,*

La pièce est signée :

Dr FRANZ LEIBING, 2, *Ritter-Strasse. Berlin.*

Nous aussi, nous pouvons bien dire, comme ceux qui cherchent en ce moment à organiser la ligue allemande :

La paix revenue doit nous trouver prêts à un sérieux retour sur nous-mêmes et à une reprise énergique des travaux de culture intellectuelle que la guerre a interrompus brutalement, contre notre volonté.

Et quand nous voyons des hommes, qui comptent assurément parmi les plus compétents de leur pays, proclamer hautement que l'instruction des masses est insuffisante en Allemagne, que l'enseignement donné dans leurs écoles n'a qu'une valeur préparatoire, et que l'intervention de la libre initiative des citoyens, que l'enseignement des hommes faits, après celui des enfants, est chez eux une question de salut public, qu'aurions-nous donc à dire, nous autres Français ?

Que l'on se maudisse ailleurs ! Le dernier mot de ce bulletin sera un mot de bienvenue à la nouvelle Ligue qui se fonde en Allemagne, et puisse son exemple devenir un stimulant énergique pour notre Ligue française, qui va pouvoir maintenant se remettre à l'œuvre ! Pensons qu'il va falloir tenir dignement notre rang dans la grande confédération qui se prépare, au sein de tous les pays civilisés, entre les hommes qui ont entamé la bataille contre l'ennemi commun du genre humain, l'ignorance.

TABLE DES MATIÈRES